

Bibliothèque numérique

medic @

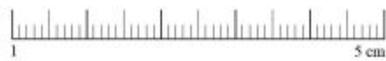
**La Chronique médicale : revue
mensuelle de médecine historique,
littéraire & anecdotique**

*1923, n° 30. - Paris : Chronique médicale, 1923.
Cote : 130381, 1923, n° 30*



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?130381x1923x30>

LA
CHRONIQUE MÉDICALE



Ce recueil est dû à la collaboration de MM. :

- | | |
|---|--|
| Almeras (H. d'), Homme de lettres. | Guéhard (D ^r Roland). |
| Baudouin (Marcel), Préhistorien. | Hagen (D ^r A.), Médecin-major des troupes coloniales. |
| Bénard (D ^r R.), Médecin des Hôpitaux de Paris. | Jeanneney D ^r , Agrégé, Chirurgien des Hôpitaux. |
| Berner (Paul), Directeur de l'École d'horlogerie de la Chaux-de-Fond (Suisse). | Lorion (D ^r L.), de Paris. |
| Bizard (L.), Médecin de Saint-Lazare, Paris. | Martin (D ^r J.), Professeur Agrégé à la Faculté de Médecine de Toulouse. |
| Boghaert-Vaché , Publiciste belge. | Molinéry (D ^r), de Luchon. |
| Bonnette (D ^r), Médecin-principal de l'armée. | Monin (D ^r E.), de Paris. |
| Boulangier (D ^r), de Paris. | Noury (D ^r P.), de Rouen. |
| Bourgeois (D ^r A.), de Paris. | Regnault (D ^r Jules), de Toulon. |
| Caldine (D.), Homme de lettres. | Renaudet (G.). |
| Cornilleau (Robert), Publiciste. | Vinot-Préfontaine (Jean), Publiciste. |
| Delmas (D ^r P.), Professeur agrégé, de l'Université de Montpellier. | |
| Dupont (Etienne), Juge au tribunal Civil de Saint-Malo. | |
| Fauvel (D ^r H.). | Etc., etc. |

LA
CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

FONDÉE ET DIRIGÉE

Par le D^r CABANÈS

TRENTIÈME ANNÉE

1923

180,881



PARIS (V^e)

RÉDACTION & ADMINISTRATION

15, RUE LACÉPÈDE, 15

—
1923



83-082

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Histoire de la Médecine

Deux savants oculistes : Pierre et Autoine-Pierre Demours.

PAR M. JEAN VINOT PRÉFONTAINE.

Dans le quartier des Ternes se trouve la rue Demours. Elle doit ce nom, disent les Annuaires, à un savant oculiste qui habitait et mourut, en 1836, dans l'élégante construction XVIII^e siècle que l'on y voit encore, à l'endroit où la rue Bayen la traverse. Qu'il nous soit permis de compléter cette indication par le rappel, ici, dans un cadre *ad hoc*, de quelques détails sur deux hommes qui, pendant près de cent ans, travaillèrent pour le bien de leurs semblables, dans le domaine un peu spécial, un peu ingrat peut-être, de la science oculistique.

Le premier, Pierre DEMOURS, naquit à Marseille, en 1702. Ses études lui firent faire la navette entre Avignon et Paris, où il vint se fixer définitivement après son doctorat. Distingué par les célébrités médicales d'alors, celles-ci le protégèrent ; et CHIRAC, premier médecin de Louis XV, lui fit donner, à vingt-huit ans, la place de Démonstrateur et Garde du Cabinet d'Histoire Naturelle du Jardin du Roi. Ses nombreuses publications, dans les années qui suivirent et qui, presque toutes, sont des traductions de l'anglais, montrent que les sujets les plus divers lui étaient familiers, et que sa curiosité et son travail cherchaient un point d'étude sur lequel s'attacher.

Tour à tour, les insectes, le ventilateur, les plaies d'armes à feu, le crapaud, passent devant ses yeux et sous sa plume. Mais, à partir de 1740, son champ d'action se resserre ; et, suivant les conseils précédemment donnés par son maître, ANTOINE PETIT, Demours se consacre aux maladies des yeux. Après des études sur la structure cellulaire du corps vitré, il fait à l'Académie des Sciences une communication sur la mécanique des mouvements de la prunelle, et publie, en 1767, sa « lettre à M. Petit, en réponse à sa critique d'un rapport sur une maladie de l'œil, survenue après l'inoculation de la petite vérole, contenant de nouvelles observations sur la structure de l'œil, et quelques remarques générales de pratique relatives aux maladies de cet organe » ; puis en 1770, ses « nouvelles réflexions sur la lame cartilagineuse de la cornée » ; enfin, il s'illustre par de nombreuses découvertes, notamment celle de la membrane de l'humeur aqueuse.

De tels mérites eurent leur récompense : LOUIS XV, créant en 1762 une place de médecin oculiste attaché à sa personne, en donna le brevet à Pierre Demours (1). En 1769, l'Académie des Sciences lui ouvrit ses portes ; il faisait aussi partie de l'Académie des Sciences

Belles-Lettres de Marseille, sa ville natale, et de la Société Royale de Londres, dont il suivait assidûment et traduisait les travaux.

Il semble que Demours, devenu oculiste du Roi, se soit plus exclusivement consacré, à partir de cette époque, aux yeux de Louis XV et à ses études scientifiques. Sa nomination, en effet, est de la fin de 1762 ; et c'est à la fin de l'année suivante que s'achève son livre des visites, commencé le 1^{er} janvier 1746 et continué depuis sans interruption ; sur ce livre, précieusement conservé dans sa famille, Demours inscrivait souvent, en face de la première visite, une note sur le sujet à soigner, le traitement indiqué, et le résultat obtenu, au moins pour les cas intéressants. On y trouve M^{me} de POMPADOUR, souvent visitée à Versailles, ou en son hôtel du faubourg Saint-Honoré, à Paris (2) ; la vieille duchesse du MAINE, au château de Sceaux ; la duchesse de NIVERNAIS ; le ministre CHOISEUL ; d'ARGENSON ; le frère de la Dauphine, de passage à Versailles ; et la célèbre aveugle, M^{me} DU DEFFAND.

Des uns et des autres, Demours recevait des témoignages de reconnaissance. C'est peut-être pour avoir soigné les yeux de la marquise de Pompadour, « ces yeux qui n'étaient ni noirs, ni bleus ni gris, et qui avaient la finesse des yeux gris, la langueur tendre des yeux bleus, l'éclat des yeux noirs » (3), qu'il fut attaché à la personne du Roi. En tout cas, c'est pour avoir soigné les yeux de QUENTIN LA TOUR, que celui-ci fit son portrait au pastel ; et que GREUZE lui donna une boîte en vernis Martin, où l'auteur de *la Cruche cassée* et de *l'Accordée de village* peignit sur le couvercle les principaux personnages de ses gracieux tableaux (4).

A la mort de Louis XV, Pierre Demours conserva ses fonctions près de Louis XVI et de sa famille. Dans les dernières années de la monarchie, et en raison de son grand âge, son fils lui était adjoint avec la survivance de sa charge ; mais le vieux savant resta fidèle au poste, aux Tuileries comme à Versailles, jusqu'en 1792. Cette année-là, il présentait une requête à la Convention, demandant qu'il lui soit conservé une pension de dix-huit cents livres, qui lui avait été concédée en qualité d'oculiste de l'ancienne Cour, et fai-

(1) DE GRANGES DE SURGÈRES, *Répertoire historique et biographique de la « Gazette de France »*, n° du 24 décembre 1762.

(2) M^{me} de Pompadour, en particulier, fut atteinte, en 1768, d'un mal d'yeux persistant. Le 20 novembre 1763, elle terminait une lettre au maréchal de Contades par ces mots : « Mon œil m'empêche de lire davantage. » — (P. FROMAGEOT, *La mort et les obsèques de M^{me} de Pompadour* in *Revue de l'Histoire de Versailles et Seine-et-Oise*, novembre 1902).

(3) GOSCOURT, *la Maison d'un artiste*, tome II, page 152.

(4) Je dois ces renseignements à M. Robert de SAINT-SEXOU, dont l'exquise obligeance voudra bien trouver à cette place la nouvelle expression de ma gratitude.

sant valoir ses quatre-vingt-dix ans passés... la requête fut renvoyée au Comité de liquidation (1).

Il mourut le 26 juin 1795, n'ayant eu qu'un enfant de son union contractée le 1^{er} juillet 1755 avec Marie-Elisabeth SIBIRE, veuve du



PIERRE DEMOURS.

D'après la gravure d'un pastel appartenant à la famille HAINCQUE DE SAINT-SENOCH.

procureur au Parlement de Paris, Jean-Baptiste GOBILLON : ANTOINE-PIERRE Demours, né à Paris le 16 décembre 1762, de père sexagénaire (2).

Les maîtres d'Antoine-Pierre Demours furent avec, et surtout,

(1) *Procès-verbaux des séances de la Convention*, séance du 4 novembre 1792.

(2) La *Biographie Universelle*, de MICHAUD, contient une notice sur Pierre Demours, par CHAUMETON (tome 1, page 405).

son père, les confrères et amis de celui-ci : LORRY, BOUVART, DESBOIS DE ROCHEFORT.

A vingt-deux ans, par sa thèse inaugurale « Ad retina immediatum visionis organum », il faisait son premier pas dans la voie tracée par son père. Suivirent un « mémoire sur l'opération de la cataracte » (1784), et un autre « sur les filaments, taches mobiles, globules et toiles d'araignées très déliées, qui paraissent voltiger devant les yeux », lu en 1788 à l'Académie des Sciences. A côté de ces travaux, et sur les conseils de son père, dont il complétait l'œuvre, Demours recherchait les améliorations susceptibles d'être apportées au traitement des maladies des yeux, en particulier à l'opération de la cataracte, pour laquelle il fut un des premiers à employer la belladone, non seulement pour dilater la pupille, mais aussi empêcher l'adhérence de la marge pupillaire à l'iris de la capsule du cristallin.

De toutes ses découvertes, la plus curieuse est incontestablement l'opération de la pupille artificielle, tentée sur un citoyen de Ham, du nom de SAUVAGES, âgé de vingt-deux ans, qui avait perdu la vue depuis quatre ans, « par l'effet d'inflammations violentes et répétées, accompagnées d'abcès qui lui ont laissé les yeux presque tout blancs », et qui avait été jugé aveugle sans rémission par les médecins les plus compétents et Demours lui-même, lorsque ce dernier eut l'idée de lui « faire une prunelle artificielle, tout près du blanc de l'œil, pour remplacer la prunelle naturelle, détruite par des suppurations répétées ».

Cette opération réussit pleinement, et Demours pouvait donner lecture à l'Institut National, le 26 prairial an VIII, et à la Société de Médecine, le 2 messidor suivant, d'un mémoire la relatant. A l'appui de sa thèse, il présentait Sauvages, qui, logé chez lui, se prêtait assez « volontiers à satisfaire la curiosité de ceux qui désirent le voir, lisant aisément avec des yeux tout blancs et déformés (1) ».

Au dire de la *Gazette Nationale*, on se portait en foule rue Mazarine au domicile de Demours, afin de voir Sauvages et de recevoir gratuitement une notice sur l'opération et une gravure représentant l'œil de l'opéré.

En vrai savant, Demours était modeste ; il ne chercha pas à « théâtriser » sa découverte ; néanmoins, il fit exécuter un tableau de son opération et l'accompagna d'une « Observation sur une pupille artificielle, ouverte tout auprès de la sclérotique ».

Antoine-Pierre Demours, nous l'avons dit, avait eu, à vingt-trois ans, la survivance de la charge de son père ; mais la longévité de celui-ci, la Révolution ensuite, ne le laissèrent pas remplir ses fonctions. La Cour Impériale le tint à l'écart, soit que Demours ne l'ait pas sollicitée, soit que les yeux de l'Empereur aient pu se passer de sa science. Il n'en était pas moins apprécié alors, même en dehors de

(1) *Gazette Nationale*, n° du 18 brumaire an II.

France, et appelé à La Haye, afin de donner ses soins à M. le Grand Pensionnaire (1).

A la rentrée des Bourbons, il reprit aux Tuileries la place qui lui avait été donnée trente ans plus tôt, et qu'il conserva jusqu'en 1830.

C'est en 1818 qu'il publia son œuvre capitale, dans laquelle se trouvent réunis les fruits de la science du père et du fils, son « *Traité des maladies des yeux, avec des planches coloriées représentant ces maladies d'après nature* » (3 volumes in-8°, et un volume in-4° de 81 planches).

Cet ouvrage fit sensation. « Rien d'aussi beau n'avait encore paru », rapporte RENAULDIN (2). Demours avait veillé avec soin à sa



ANTOINE-PIERRE DEMOURS.

(Reproduction d'un portrait de Fournier, gravé au physionotrace par CHAÉTIEN).

composition et à son impression. On cite telle planche gravée qu'il fit recommencer jusqu'à dix fois, avant d'atteindre le point de perfection désiré. La dépense fut évaluée à quarante mille francs. Afin de mettre sa science plus à la portée, Demours en fit une sorte de résumé dans son « *Précis historique et pratique des maladies des yeux* » en six cents pages, publié en 1821. Ce fut son dernier travail. Cette même année, l'Académie de Médecine l'accueillait dans son sein (section de chirurgie) ; il fut aussi fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Si Pierre Demours tenait avec soin le registre de ses visites, son fils rédigeait avec non moins de soin les consultations que venaient lui demander ses clients. Une consultation donnée sous la Restauration à la marquise de CONTADES passa, voici quelque cinquante

(1) *Moniteur Universel*, n° du 7 mars 1806.

(2) Notice publiée dans la *Biographie Universelle* de MICHARD (tome X, page 405).

ans, dans une vente d'autographes, et dut à cette circonstance de sortir de l'oubli (1). L'examen de la maladie et le moyen curatif valent la peine d'être cités.

D'abord l'examen :

M^{me} la marquise voit voltiger en l'air des globules, des filaments, des points noirs qui se précipitent vers le bas de l'œil lorsque cet organe est fixe, et qui remontent vers le haut lorsqu'elle l'élève avec promptitude, pour descendre ensuite de nouveau... Il y a aussi quelquefois comme de petites grilles nageantes ; on voit peu toutes ces apparences dans une chambre médiocrement éclairée. Le soir, à la lumière, on est obligé, pour les voir, de les chercher avec attention sur un papier blanc, et elles ne paraissent que comme de très petites portions de fumée à peine sensibles. On les voit, d'une manière à la vérité imparfaite, dans la flamme d'une bougie, en tenant les yeux à moitié fermés. Si on se couche sur le dos, qu'on regarde le ciel en inclinant un peu la tête en arrière, au lieu d'aller du côté des pieds, leur mouvement se dirige du côté du front qui est alors la partie basse. Enfin, on les aperçoit, quoique bien faiblement, en regardant le ciel les yeux fermés, à un grand jour.

Puis, le remède :

M^{me} la Marquise, pour arrêter les progrès de la maladie, prendra tous les matins, en quatre ou cinq verres à jeun, la boisson suivante, composée de six gros de racine de patience coupée en morceaux, et jetés dans une pinte d'eau bouillante. De deux jours l'un, M^{me} la Marquise ajoutera au premier verre le jus de cent cloportes qu'on aura exprimés à travers un linge fort après les avoir pilés ; et chaque septième jour, elle fera fondre au lieu de cloportes, dans le premier verre ou dans les deux premiers, trois gros de terre foliée de tartre.

A cette époque, Demours habitait l'ancien hôtel de Mortemart, rue de l'Université, n° 19 (2) ; il avait acquis, en 1811, en dehors de Paris, une portion de l'ancien château des Ternes, où BOSSUET aurait composé, dit on, deux de ses Oraisons Funèbres (3).

Deson mariage avec Constance-Louise LOYSEL, il avait eu quatre enfants : trois filles, M^{mes} HAINCQUE DE SAINT-SENOCH, LE CARON et FORESTIER ; et un fils, Pierre-Camille Demours.

Celui-ci était étudiant en médecine lorsque, le 18 juillet 1836, à dix heures du soir, au cours d'une partie de plaisir, la barque sur laquelle il se trouvait chavira entre le Pont du Carrousel et le Pont Royal (4). Pierre-Camille Demours avait vingt-trois ans. Son corps fut transporté à l'hôtel de la rue de l'Université. Avec lui s'éteignit

(1) Le chroniqueur CHARLES MONSELET l'a publiée dans le *Monde Illustré*, n° du 29 avril 1871.

(2) Construit en 1639 et démoli vers 1905 pour le prolongement de la rue de Beaune.

(3) Notice sur le château des Ternes, accompagnée de gravures, publiée par M. PAUL JARRY dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements* janvier-juin 1912).

(4) Archives de la ville de Paris ; Actes de l'état civil reconstitué.

un nom illustré depuis près d'un siècle par les deux oculistes de quatre rois.

Cet événement dramatique porta un coup fatal à Antoine-Pierre Demours, dont la santé était déjà chancelante. Malgré son courage, il tomba dans un abattement profond, et ne fit que languir jusqu'à sa mort, survenue dans sa propriété des Ternes, le 4 octobre 1836, à l'âge de soixante-quatorze ans, deux mois $1/2$ seulement après la belle nuit de juillet où le dernier des Demours avait trouvé la mort dans un banal accident.

Ce qu'on lit dans les vieux bouquins

Montaigne pathologiste.

Permettez-moi de vous signaler une phrase de MONTAIGNE qui, dans un raccourci magnifique, est une description parfaite de l'hémorragie extra-dure-mérienne.

Je l'ai trouvée au chapitre : « que philosopher, c'est apprendre à mourir. » Ci-joint la citation :

Un mien frère, âgé de 23 ans, jouant à la paume, reçut un coup d'estoupe (balle), qui l'asséna un peu au-dessus de l'oreille droite sans aucune apparence de contusion ni blessure, et qui l'étonna si peu qu'il ne s'en assit ni reposa, jusqu'à ce que le voilà perdu, 5 ou 6 heures après, d'une apoplexie. (*Essais*, I, xx, texte de 1580).

D^r G. GUILBAUD (*Nantes*).

Télépathie physiologique.

BERNARD PALISSY, dont nous avons récemment fait connaître les connaissances en hydrologie, avait eu de vigoureux démêlés avec les médecins ; et, tout au même moment que MONTAIGNE et avec la même sévérité, il jugeait nos confrères du XVI^e. Mais comme beaucoup de nos contempteurs, il ne dédaignait pas de faire une incursion dans notre science : il le faisait avec une charmante naïveté, voyez plutôt :

Il est certain aussi que femmes allaitantes, étant loing de leurs enfans, endormis, sentent à leurs mamelles quand ils crient étant éveillez. J'ai vu une femme pudique et sage et honorable que quand son mari était aux champs, elle sentait par quelque mouvement secret le jour où son mari devait arriver.

Or, chacun le sait, FONTENELLE jugeait Bernard Palissy très grand naturaliste : on trouverait chez lui beaucoup à glaner.

R. MOLINÉRY.

Informations de la « Chronique »

La surdité de Joachim du Bellay.

Joachim DU BELLAY, dont le nom vient de reparaitre sur l'écran de l'actualité, au rappel du quatrième centenaire de sa naissance, offre au physiologiste un sujet d'étude qui ne manque pas d'intérêt. Ainsi que le fait observer le plus autorisé de ses biographes (1), « si dans ses fonctions, il se montre susceptible, irritable, violent peut-être, en une certaine mesure la maladie peut lui servir d'excuse ».

Quelle était la nature de celle-ci, il est assez malaisé de le préciser.

Né chétif et de santé toujours délicate, il avait éprouvé, aux approches de la trentaine (1549), des symptômes qui ne répondent pas à une affection bien nette : « un mal affreux, qui le privait de toutes forces, le tourmenta durant deux ans, le cloua, nous dit-il, sur un lit de douleur ».

On recueille l'écho de ses plaintes dans quelques-unes de ses poésies ; il y parle, notamment, des fièvres cruelles, qui rongent de si près ses os

Qu'ils n'ont quasi plus de mouëlles.

La santé ne devait jamais plus lui revenir complètement ; tout au plus, bénéficie-t-il de quelque trêve dans ses souffrances : dès 1551, il est repris de ses accès fébriles, et dans sa *Complainte du désespéré*, il fait de lui-même un portrait pitoyable. -

Il n'avait pas 30 ans, qu'il offrait déjà l'aspect d'un vieillard.

Dès 1552, il se plaint d'être devenu sourd, et cette surdité ne fera que s'accroître avec les années.

Durant son séjour en Italie, son état s'améliore cependant, et il se plaint même, assez plaisamment, de trop bien percevoir les mille bruits de Rome, ce qui lui fait regretter presque son infirmité ; celle-ci n'a, d'ailleurs, pas disparu, et il passe par des alternatives d'amélioration et d'aggravation, jusqu'au jour où le mal le reprend, au point qu'il en est réduit à n'avoir plus de relations avec ses amis que par écrit.

A 35 ans, ses cheveux avaient complètement blanchi ; accablé de tracas, surmené par une vie de travail et, il faut bien le dire aussi, usé par les plaisirs, le poète, ami et disciple de Ronsard, sentit sa dernière heure approcher.

Le 1^{er} janvier 1560, J. du Bellay avait passé la soirée chez un de ses compatriotes et avait soupé joyeusement ; au sortir de table, il voulut se mettre au travail, et c'est ce dernier colloque avec les Muses que la mort vint brutalement interrompre.

Du Bellay n'était âgé que de 37 ans.

(1) M. CHAMARD (thèse de doctorat ès lettres).

La seringue, instrument à toutes fins.

On n'a pas encore perdu le souvenir de l'attentat récent, perpétré contre M. SCHEIDEMANN. Le leader socialiste allemand revenait d'une excursion au château de Wilhemshohe, lorsqu'un individu, s'approchant de lui, projeta sur ses vêtements un liquide, dont on n'a pas déterminé la nature exacte, à l'aide d'une seringue.

Ce n'est pas la première fois que l'instrument ridiculisé par MOLIÈRE, servait à un usage criminel. Il y a quelques années, du pétrole était jeté, par des inconnus, dans le pétrin d'une boulangerie de l'avenue du Maine, à Paris ; un exploit du même genre était commis le même jour, ou plutôt la même nuit, dans deux boucheries des environs de la Bourse : des misérables avaient, à l'aide de seringues, lancé du pétrole sur les viandes pendues au crochet, et ce sabotage d'un goût douteux resta malheureusement impuni, leurs auteurs ayant négligé de se dénoncer à la police.

Dans d'autres circonstances, l'instrument qui mettait en fuite M. de Pourceaugnac a rendu des services à la société, en un temps où les moyens de défense contre l'incendie étaient loin d'atteindre la perfection.

Alors qu'il n'y avait pas encore de corps de pompiers, c'étaient des ordres religieux, entre autres les Capucins et les Récollets, qui en tenaient lieu. Un certain nombre d'entre eux veillaient la nuit et donnaient l'alarme en cas de sinistre. Ceux qui étaient restés dans les couvents accouraient. Les capucins faisaient le service dans les théâtres les jours de représentation ; ils restaient même dans la coulisse, comme nos pompiers d'aujourd'hui, lorsqu'on donnait des pièces à grand spectacle.

Ainsi, dans le *Festin de Pierre* de Molière, ils veillaient à ce que les flammes qui engloutissent don Juan au dernier acte ne missent point le feu. D'ailleurs, leurs moyens étaient tout à fait primitifs. Ils se servaient d'éponges fixées au bout de grands bâtons, qu'ils plongeaient dans des réservoirs d'eau ; plus tard, ils employèrent des seringues. M. GERMAIN BAPST, qui nous donne ces curieux détails, dans son *Histoire du Théâtre*, a négligé d'ajouter — après tout, ce n'était pas son sujet — que la seringue a eu d'autres destinations, qu'il nous reste à vous faire connaître.

Il y avait jadis, a conté ALEXANDRE WEILL, dans les *Souvenirs intimes de Henri Heine*, un caboulot appelé « Au Hasard de la Four-

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

chette », où l'on vendait pour un sou un bol de soupe avec un morceau de viande. MEYERBEER et HEINE, curieux de voir ce salon du peuple, plein de voleurs et d'Alphonse de bas étage de cette époque, proposèrent à leur coreligionnaire Weill de les y accompagner. Rendez-vous fut pris. Il fut décidé qu'on serait en jaquette et en casquette, comme de simples commis sans place. Meyerbeer ne revenait pas de ce spectacle. Le compositeur riait à se tordre, quand il vit arriver des hommes en guenilles, une soucoupe à la main, demander pour un sou de soupe et la recevoir... par un clysoir à lavements, contenant juste la quantité de mixture alimentaire correspondante à cette valeur.

..

Un autre emploi, non moins imprévu, de l'appareil qui sert généralement à d'autres fins, nous est dévoilé dans l'historiette suivante, contée par un journal de l'époque, et dont l'authenticité ne paraît pas récusable.

Il y a un demi-siècle environ, en 1861 pour plus de précision, en plein Paris, non loin de la place où devait bientôt s'édifier le nouvel Opéra, dans une maison de la rue Basse-du-Rempart, acquise par une Compagnie immobilière, des ouvriers maçons, en démolissant un mur, mettaient au jour des rouleaux de plomb, remplis de louis d'or. La forme de ces rouleaux trahissait leur origine. Malgré une mutilation intentionnelle, on y reconnaissait, sous un format réduit, l'instrument cher à Argan, autant qu'odieux à Pourceaugnac. Celui qui les avait ainsi cachés existait-il encore ? Les ouvriers jugèrent superflu de prendre ce renseignement, et ils trouvèrent plus simple de se partager entre eux cinq le magot, qui ne s'élevait pas à moins de 6.000 francs.

L'aventure ne tarda pas à transpirer. Nos cinq gaillards, traduits en police correctionnelle, furent condamnés à la prison et obligés de reporter au greffe ce qui leur restait du trésor, c'est-à-dire quelque chose comme deux cents louis.

Mais à qui appartenait cette somme ? Tel était l'objet du procès porté devant les tribunaux.

Trois personnes se la disputaient : l'entrepreneur des démolitions, la Compagnie immobilière ; d'autre part, M^{mes} de BESSE et LA PERRIÈRE, femme et fille de l'ancien propriétaire. C'est à celles-ci que le tribunal l'adjudgea. Elles établirent que, pendant les événements de 1848, M. de Besse, redoutant le pillage, avait caché, soit dans sa maison de la rue Basse-du-Rempart, soit dans sa propriété de campagne, non seulement des rouleaux d'or, pareils à ceux que les ouvriers avaient découverts, mais jusqu'aux diamants de sa femme, qu'il n'avait désemprisonnés qu'à l'époque du mariage de sa fille. Le bonhomme s'était laissé mourir sans avoir vidé toutes ses cachettes ; et voilà comment l'une, au moins, de celles-ci, grâce à un heureux hasard, avait pu être découverte.

La Médecine des Praticiens

Cerveau sénile et *Dioséine Prunier*.

L'artério-sclérose est une maladie générale qui altère tous les organes et affaiblit toutes les fonctions. Mais, avant d'envahir l'économie tout entière, elle frappe spécialement certains systèmes, certains appareils. Le cerveau est presque toujours le premier touché. Comme l'écrit Claude Bernard : « Le cerveau est le plus sensible des organes de la vie animale et il subit avant tous les autres le contre-coup des variations de la circulation du sang. » Dès que l'afflux sanguin n'est plus normal dans les vaisseaux encéphaliques, le cerveau perd de sa vigueur ; ses fonctions sont troublées. Tous ces désordres empirent avec le temps.

En outre, dès que la nutrition d'un organe languit parce qu'il n'est plus suffisamment irrigué, le tissu conjonctif se développe et devient envahissant. Il comprime, dissocie, étrangle les éléments nobles de cet organe, en l'espèce les cellules cérébrales, qui, dès lors, marchent plus ou moins vite vers la régression et dont la déchéance ne cesse de s'accroître.

La sclérose des artères encéphaliques revêt les deux formes que nous avons déjà décrites. Parfois ces artères se durcissent en s'aminçant ; leurs tuniques se désagrègent plus ou moins, deviennent friables et se rompent au moindre excès de tension. On est alors en présence d'une hémorragie cérébrale et des désordres qu'elle détermine. D'autres fois, la tunique interne de ces artères se met à proliférer ; les produits néo-formés se disposent en couches superposées ; le calibre du vaisseau se rétrécit de jour en jour et finit par être complètement obstrué. C'est l'endartérite oblitérante, ou athérome artériel. Ici, l'hémorragie n'est pas à craindre... Des artères aux parois fortement épaissies ne risquent pas de se briser. On a, dans ce cas, devant les yeux, le tableau clinique du ramollissement cérébral. Les troubles sont alors conditionnés par l'oblitération des vaisseaux.

Que l'on ait affaire à la sclérose sèche ou à l'athérome, les symptômes morbides sont à peu près identiques. Les cellules sont frappées dans leur nutrition ; leur fonctionnement s'en ressent. Les facultés dépérissent. La mémoire est la première à s'amoinrir. Elle fléchit d'abord légèrement, mais sa déchéance ne s'arrête pas. On oublie

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 • à 5 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

les noms ; on éprouve une difficulté toujours croissante à fixer les événements récents, à conserver intacts les impressions nouvelles. C'est l'*amnésie sénile*. Une multitude de faits ne sont plus enregistrés ; ils sont perçus, nettement compris, mais ne laissent dans le cerveau qu'une empreinte fugitive.

L'attention suit la mémoire. L'acuité, la fixité de l'attention s'affaiblissent chaque jour davantage. Le cerveau n'est plus capable d'une tension d'esprit suffisante pour saisir pleinement le fait et le graver fortement en lui-même.

La diminution de l'intelligence est en rapport étroit avec celle de l'attention et de la mémoire. « La cérébration sénile a pour caractères fondamentaux : la paresse de la mémoire et la paresse de l'intelligence. Elles sont causées par la nutrition défectueuse des cellules centrales, par les altérations intracellulaires qui s'ensuivent, par la « raideur des articulations neurales », la lenteur et l'insuffisance des contacts, la condensation névroglique, la moindre élasticité de la charpente ». (D^r LÉTIENNE).

Les facultés affectives elles-mêmes sont modifiées et souvent dans un ordre contraire. Ainsi l'émotivité exagérée fait place à l'indifférence ou inversement.

Ce processus morbide peut être arrêté ou retardé dans son évolution. La *Dioséine Prunier* le combat avec un succès remarquable.

La *Dioséine Prunier* contient du fluor. Or, le fluor est un antitoxique puissant. Il détruit ou neutralise les toxines, qui sont la cause première de l'artério-sclérose. Comme l'iode, dont il n'a pas les inconvénients, le fluor fluidifie le sang et facilite son cours. Il entre dans la structure des parois vasculaires et leur procure plus de solidité, plus de résistance aux agents vulnérants. Comme l'iode encore, le fluor est un anti-scléreux énergique ; il s'oppose à la prolifération du tissu conjonctif, qui enserre, étouffe la cellule cérébrale et les cordons nerveux.

La *Dioséine Prunier* contient des nitrites, qui sont des vaso-dilatateurs ; ils accélèrent la circulation générale, favorisent ainsi les échanges et maintiennent l'intégrité du métabolisme.

La *Dioséine Prunier* contient des glycéro-phosphates, qui vont restaurer, revivifier la cellule cérébrale en lui apportant le phosphore dont elle a besoin, qui relèvent les forces de l'organisme.

La *Dioséine Prunier* renferme encore des formiates qui rompent le barrage rénal, accroissent l'élimination des poisons et des déchets de l'économie.

La faible dose de caféine contenue dans la *Dioséine Prunier* brise les spasmes vasculaires qui jouent un si grand rôle dans la tension artérielle.

La *Dioséine Prunier* est donc le médicament par excellence du cerveau sénile.

Echos de la « Chronique »

Le tic de Napoléon.

Quelques-uns de nos lecteurs ont peut-être suivi les représentations données au théâtre des Champs-Élysées, par l'acteur Ermete ZACCONI et sa troupe. Ils ont pu, dans ce cas, remarquer avec quelle conscience scrupuleuse le grand artiste a rendu le rôle d'Othello, dont il a su faire une création inoubliable. Lorsque, par exemple, Othello est en proie à la fureur et au désespoir, un mouvement convulsif agite sa jambe droite pendant toute la scène.

Or, CORVISART avait constaté le même phénomène chez NAPOLÉON. Bien qu'elle déconcerte un peu nos habitudes françaises, cette interprétation réaliste, assez commune dans l'art italien, cette imitation minutieuse de la vie donne à ce théâtre, suivant M. Adolphe ADERER (1), « beaucoup d'expression, de chaleur, de mouvement ». Cette mimique, si nouvelle pour nous, dénote « le talent d'observation de l'acteur et sa merveilleuse habileté à extérioriser toutes les émotions de l'âme ».

Nous avouons, pour notre part, préférer la manière française, faite de tact, d'élégance et de mesure.

L'Impératrice de Russie, infirmière.

On vient de publier une correspondance de l'infortunée Tsarine à son époux NICOLAS II, laquelle va du 27 avril 1914 au 17 décembre 1916, « date de l'assassinat de RASPOUTINE ». Entre autres lettres que comprend cette correspondance, il en est une, datée du 20 novembre 1914, qui mérite d'être recueillie dans cette revue ; l'impératrice conte à son mari les opérations auxquelles elle a assisté, dans un hôpital où elle remplissait les modestes fonctions d'infirmière. Voici le texte de cette curieuse épître :

Je suis trop fatiguée et ne puis aller en ville. De plus, à cinq heures et demie, nous avons une amputation, au grand hôpital. Ce matin, nous avons assisté à notre première grande opération : on a coupé un bras, et après nous avons fait le pansement. Dans mon hôpital, il y a des malheureux qui ont des blessures terribles : il n'y a presque plus rien du sexe et il faudra probablement enlever ce qui reste. C'est tout noir, c'est horrible à voir. J'ai lavé, nettoyé, badigeonné d'iode, de vaseline, je les ai pansés tous. Tout a bien été et je me sens heureuse quand je le fais tranquillement, seule, sous la direction du docteur. J'ai pansé trois pareils blessés. Le cœur saigne pour eux. Je ne t'écrirai pas plus de détails ; c'est si triste. Moi, comme épouse et mère, je compatis particulièrement. J'ai renvoyé de la salle une jeune infirmière. M^{lle} Annenkov est restée, elle est déjà plus âgée... (2)

(1) V. le *Temps*, 14 novembre 1922.

(2) *Mercur de France*, 16 novembre 1922.

La souveraine qui a subi un si cruel martyre apparaît, dans cette correspondance, sous un jour sympathique. Mais à côté de cette pitié profonde pour les déshérités du sort, quel tempérament de feu ces lettres révèlent ! Cette femme de 46 ans, mère de cinq enfants, s'exprime en termes aussi brûlants que l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*, aussi bien, d'ailleurs, quand elle s'adresse à son petit Niki (Nicolas II), que lorsqu'elle s'affalait aux pieds du répugnant Raspoutine. En voilà encore une qu'on peut classer sans hésiter dans la catégorie des hystériques couronnées !

Une constatation *post mortem* insolite.

Notre collaborateur Léonce GRASILLIER communiquait naguère à l'*Intermédiaire* un bien curieux document, constatant un fait qui n'a vraisemblablement pas son analogue.

Le 8 mars 1850, le commissaire de police du quartier de la place Vendôme était requis de se rendre à l'église Saint-Roch, afin d'y procéder à l'ouverture du cercueil contenant le corps d'un sieur MARIGNIER, ancien ordonnateur, âgé de 82 ans, décédé le 6 mars, en son domicile, 12, rue de Rivoli.

Cette ouverture, dit le commissaire en son rapport, eut lieu dans l'église Saint-Roch, sur la demande du sieur Guyot, demeurant rue de La Bruyère, n° 36, auquel il venait d'être dit, pendant la cérémonie funèbre, par un sieur Bellot, ministre protestant, demeurant rue de Rivoli, n° 34, qu'un sieur Torcy, somnambule demeurant avec lui, venait de lui déclarer dans son somnambulisme que le sieur Marignier n'était point mort.

Après l'ouverture du cercueil en présence du curé et des membres de la famille du défunt, il a été constaté que le décès remontait à 48 heures et que le corps présentait déjà des traces de putréfaction, suivant rapport de M. Cruveillier, médecin, demeurant rue des Pyramides (*Arch. Préf. Police*).

Ce cas tout à fait anormal de l'ouverture d'un cercueil *dans une église*, aux fins de constater non l'identité, mais la mort véritable d'un individu, est, sans doute, un cas isolé ?

Le champion malheureux.

Nous avons donné dernièrement un quatrain sur CARPENTIER. Voici une *fable-express* qu'un de nos collaborateurs, M. G. FUBLEAU, a publiée dans un journal niçois, en 1921, lors du match *Carpentier-Dempsey*.

Carpentier, peu circonspect,
A tous vents chantait victoire ;
Mais DEMPSEY, d'un bon « direct »,
Vint terminer cette histoire.

En quatre coups il l'assomme,
Puis lui dit, l'air avenant :
« Ah ! vous chantiez, mon jeune homme ?
Eh bien ! Dempsey maintenant ! »

PETITS RENSEIGNEMENTS

La pathologie historique en Belgique.

Nous ne voudrions pas médire de notre pays, mais force nous est de faire cette humiliante constatation, que nos bons amis les Belges ont depuis longtemps compris la nécessité et l'utilité d'un enseignement que nul ne songe encore, chez nous, dans les sphères universitaires et gouvernementales, à instituer. Faut-il nous en plaindre, au surplus, à voir l'accueil si hospitalier que nous réserve, à chacun de nos voyages, la Belgique, et qui dépasse chaque fois nos espoirs les plus optimistes ?

Nous avons pris, cette année, pour thème de leçons : « les personnages célèbres, comme types représentatifs d'une maladie ». La maladie dont nous avons fait choix, la goutte, étant le mal aristocratique par essence, nous avons pu aisément citer nombre d'illustrations de tous ordres, qui ont offert les symptômes de cette diathèse ; nous avons étudié cette dyscrasie chez des savants, des littérateurs, des artistes, des hommes d'Etat, des guerriers, etc., montrant qu'elle est le lot et comme la rançon de ceux qui se livrent avec trop d'application aux travaux de l'esprit, comme elle l'est de ceux qui abusent des plaisirs et de la bonne chère.

Au point de vue pathogénique, s'il est une notion bien établie, c'est celle de l'hérédité goutteuse ; elle se trouve vérifiée, historiquement : il existe de véritables dynasties de goutteux, telles que celle des MÉDICIS, des BOURBONS ; et des grandes familles, comme celles des RICHELIEU, des ROHAN, des COLBERT, des TURGOT, etc., ont été pareillement marquées de l'empreinte arthritique.

Les parentés morbides de la goutte, ses métastases, ses manifestations multiples, qui en font un mal protéiforme, ont pu être également démontrées, toujours à l'aide d'exemples pris dans l'histoire ou l'histoire littéraire.

Il y a là toute une méthode pédagogique, qui pourrait être utilisée en clinique : et ce que nous avons fait pour la goutte, on pourrait le faire tout aussi bien pour la tuberculose, pour le cancer, pour la syphilis. Ce que nous pouvons assurer, c'est que ce mode de vulgarisation a paru être particulièrement goûté par notre auditoire qui, malgré une température inclémente, et l'éloignement de la salle des cours du centre de la ville, n'a cessé d'affluer et de nous témoigner les marques de son estime et de sa satisfaction.

A la demande de l'Association des Etudiants en médecine, nous

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

nous sommes rendu à Liège, le samedi 25 novembre, pour y faire une conférence sur « les services que la Médecine peut rendre à l'Histoire ». Ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire le succès qu'obtint cette exposition d'idées qui nous sont chères, et dont nous avons fait l'objet de notre labeur constant ; mais, à en juger par les appréciations des journaux locaux, notamment la *Meuse*, la *Gazette de Liège*, l'*Express*, l'*Etudiant libéral*, journal de l'Université, etc., nous avons pu nous féliciter d'avoir été compris de cette jeunesse ardente, qui ne donne ses suffrages qu'à bon escient à ceux qui savent l'instruire sans trop l'ennuyer. L'impression, que nous avons recueillie ici et là, trouva ses interprètes éloquents en la personne de M. le professeur MALVOZ (1), qui nous souhaita la bienvenue en termes délicatement choisis ; et aussi, en celle de M. GÉRARDON, le très actif et sympathique Président de l'A. E. M. de Liège. Ce dernier, ainsi que ses camarades, se dépensèrent, durant notre trop court séjour, en prévenances de toute sorte à l'égard de leur hôte d'un jour, qui gardera longtemps un souvenir ému et reconnaissant de cette réception inoubliable.

Le prochain Congrès d'Histoire médicale.

Le Congrès d'Histoire de la Médecine, qui s'est réuni cette année à Londres, tiendra ses prochaines assises à Genève, en 1925. En attendant cette date éloignée, beaucoup de ses membres ont accepté de se rendre à l'invitation du Congrès des sciences historiques, qui se tiendra l'an prochain à Bruxelles.

Cours d'Orthopédie de M. Galot.

A Paris, 69, Quai d'Orsay, du 22 au 28 janvier 1923.
(13^e année).

En une semaine, de 2 heures à 7 heures du soir, enseignement de l'orthopédie indispensable aux praticiens. Avec exercices pratiques individuels. Pour médecins et étudiants français et étrangers.

Explications en espagnol et en anglais. Droits d'inscription : 150 francs. Ecrire, dès maintenant, au D^r FAUCHET, Institut Calot, à Berck-Plage ; ou au D^r COLLEU, Clinique Calot, 69, Quai d'Orsay, Paris.

(1) Outre M. MALVOZ, professeur de bactériologie et d'hygiène à la Faculté de Liège, assistaient à notre conférence : MM. les Professeurs AUTEX (Géologie), BROCHA (Maternité), DAMAS (Zoologie et Anatomie comparées), FRAIPONT (Paléontologie), FRÉDÉRICQ, professeur émérite de Physiologie, STOCKIS (Médecine légale) ; M. le Médecin principal CASTRES, Directeur de l'Hôpital militaire de Liège, etc.

M. HUBERT, ancien Ministre des Sciences et des Arts, pro-Recteur, MM. DEJACI, Recteur, et HENRIJEAN, professeur de Thérapeutique, s'étaient excusés par lettre, étant retenus par l'arrivée de S. M. la Reine des Belges, venue à Liège pour le centenaire du génial musicien CÉSAR FRANCK.

Que tous ces maîtres veuillent bien recevoir à cette place l'hommage de notre gratitude, pour la marque d'estime et de sympathie qu'ils ont bien voulu nous témoigner.

Correspondance médico-littéraire

Questions

Moie original de tarification des honoraires. — A notre époque de vie chère, les syndicats médicaux, avec juste raison, se sont occupés de modifier le tarif de nos visites et de nos interventions. Ils se sont basés, pour cela, sur l'importance de la ville, la notoriété du médecin, la distance à parcourir, etc. ; mais je n'ai pas encore vu appliquer de tarification suivant la région du corps à soigner. Or, voici ce que nous lisons dans *les Trois Mousquetaires* :

Et moi, dit Porthos, ma foulure, croyez-vous qu'elle ne m'a rien coûté ? Sans compter la blessure de Mousqueton pour laquelle j'ai été obligé de faire venir le chirurgien deux fois par jour, lequel m'a fait payer ses visites doubles, sous prétexte que cet imbécile de Mousqueton avait été se faire donner une balle dans un endroit qu'on ne montre ordinairement qu'aux apothicaires ; aussi je lui ai bien recommandé de ne plus se faire blesser là.

Faut-il accuser la vive imagination d'ALEXANDRE DUMAS et ses qualités d'invention originale ? Y a-t-il un fond de vérité dans cette tarification ? je ne sais ; mais peut-être ces mœurs d'autrefois pourraient-elles servir de précédent dans l'étude des tarifs à venir ?

D^r SARRADON (de Marseille).

Georges Fonsegrive, médecin des armées de Napoléon, et professeur de médecine à Strasbourg. — Possède-t-on des renseignements sur la vie et l'enseignement de Georges FONSEGRIVE, né à Lanquais (Dordogne), qui fut d'abord médecin dans les armées de Napoléon, puis se fixa à Strasbourg, où il devint chef d'un service hospitalier et, à ce titre, enseigna la médecine ? Les archives ayant été brûlées en 1870, on a perdu à Strasbourg toute trace de l'enseignement de Georges Fonsegrive.

Il eut un fils, auquel il donna le prénom bien alsacien de *Géréon*. Ce dernier retourna en Dordogne vers 1850. C'est le père du philosophe Georges Fonsegrive, ancien professeur au Lycée Buffon, ancien directeur de la *Quinzaine*, et dont nous entretiendrons quelque jour les lecteurs de la *Chronique médicale*. Petit-fils de médecin, Georges Fonsegrive, qui fut même pendant un temps élève en pharmacie à Périgueux, avait par certains côtés « l'esprit médical ». Il a laissé de nombreux ouvrages de philosophe et de sociologie, et plusieurs romans sociaux, dont l'un, le *Mariage du D^r Ducros*, contient une curieuse peinture d'un milieu médical de petite ville périgourdine.

ROBERT CORNILLEAU.

Qui, le premier, imagina l'impôt sur les célibataires ? — Il me semble avoir lu quelque part que c'est à DIONIS, chirurgien notoire sous Louis XIV, qu'en reviendrait l'idée ? A-t-on un texte qui l'établisse ?

NESCIO.

Réponses

Debout, les morts ! (XXIX, 214, 315). — Voulez-vous me permettre d'ajouter un mot à l'entrefilet que publie *la Chronique médicale* du 1^{er} octobre, à propos de l'exclamation « désormais historique » : *Debout, les morts !*

Je l'ai trouvée, il y a bien longtemps, avant même qu'elle ait pris dans la bouche du Lⁱ PÉRICARD, toute son actualité et sa farouche grandeur, dans un poème inspiré à LÉON DIERX par notre sombre défaite de 1870. Voici le passage :

.
 Ceux de l'Argonne et de Valmy
 Sont vêtus de pourpre éclatante.
 Ils souriaient fiers, dans l'attente,
 Nous criant « sus à l'ennemi ! »
 Mais toujours passaient les Barbares.
 Et les vieux sonneurs de fanfares
 Criaient en vain : *Debout, les morts !*
 Redonnez-nous, grands dieux avarés,
 Du sang qui coule dans des corps !

Les paroles du vaincu (LÉON DIERX,
 Strophe III, Œuvres complètes, Lemerre, t. II, p. 6.)

L'héroïque parole est, certes, là mieux à sa place que dans la phrase que cite votre correspondant, et l'on se demande, par quelle mystérieuse opération à travers les années, le poète dans le silence de son cabinet et le héros au sein de la bataille se sont retrouvés dans le même sursaut d'énergie et de courage.

G. REBIÈRE (Paris).

Debout, les morts ! (XXIX, 214). — Mêmes réponses, aux termes près, de M. des MARQUETS, maire de Quinsac (Gironde), « vieil ami de Léon Dierx », et dont la lettre nous est arrivée postérieurement à celles de M. REBIÈRE et du D^r Gaétan GUILBAUD, de Nantes. Ajoutons qu'à la date du 10 juin 1916, le *Bulletin des Nouvellistes Parisiens* publiait une lettre du général GALLIÉNI, qui précisait dans quelles circonstances l'adjudant PÉRICARD a lancé le fameux appel « *Debout, les morts !* ». Voici ce qu'écrivait le général Galliéni :

L'admirable cri « *Debout, les morts !* » a été poussé, le 6 avril 1915, par l'adjudant Péricard, du 95^e Rⁱ d'infanterie, actuellement lieutenant au régiment.

C'était pendant les attaques du mois d'avril au Bois-Brûlé ; une tranchée conquise la veille par les 1^{er} et 3^e bataillons venait d'être l'objet d'une véritable contre-attaque, les occupants reculaient et un boyau allait être envahi par l'ennemi ; l'adjudant Péricard, qui avait pris une part glorieuse à l'action de la veille et qui était en réserve, groupa de lui-même quelques volontaires de sa compagnie et se porta au-devant de l'ennemi ; le boyau fut repris après un combat prolongé et terrible, au cours duquel Péricard sentant ses hommes faiblir et ne voyant que des morts et des blessés autour de lui s'écria : « *Debout, les morts !* »

Quelques jours plus tard, on pouvait lire dans le *Mercur de France* :
« Le fameux « Debout, les morts ! » a été écrit par DIERX
après 1870. »

Et les vieux sonneurs de fanfare
Sonnaient en vain « Debout les morts ! ».

L. R.

— Mais voici une version nouvelle, celle-ci due à notre collaborateur et ami Marcel NATIER.

Après la prise de Munich par Gustave-Adolphe, raconte SCHILLER, dans son *Histoire de la guerre de Trente ans* (II, 3), en fouillant l'arsenal, on ne trouva que des affûts dépourvus de leurs canons. Ceux-ci avaient été si bien enterrés, qu'il n'en persistait nulle trace, et sans la trahison d'un ouvrier, on n'eût pas réussi à découvrir la supercherie *Stehet auf von den Todten* — Debout, les morts ! s'écria le roi, *und kommt zum Gericht* ! — Et approchez du tribunal ! — On creusa la terre et on tomba sur environ cent quarante pièces, dont plusieurs d'une grosseur extraordinaire.

D^r Marcel NATIER.

Les vitrioleux, les piqueurs ont-ils existé ? (XXIX, 87, 137, 373).
— M. JUBLEAU va un peu fort ! Il ne faudrait pas le pousser beaucoup pour lui faire affirmer que l'affaire LANDRU a été inventée par la police, et sans doute aussi — comme cela a été, d'ailleurs, dit autrefois — l'affaire TROPPMANN. Le voici au moins certain que les piqueurs, qui reparaissent en ce moment même (décembre 1922) à Paris, furent en 1819 un épouvantail imaginé par la préfecture de police. CANLER l'a avoué ! s'écrie-t-il.

D'abord, contrairement à ce que croit M. JUBLEAU, Canler n'entre à la police que le 25 avril 1820. Dans la première édition de ses *Mémoires*, publiés en 1862, en un volume de 446 pages, il ne souffle mot des choses policières antérieures à cette date. Mais cette édition provoqua des poursuites, des polémiques, une curiosité très vive, et plus tard une nouvelle opération de librairie parut fructueuse : en 1882, les *Mémoires* furent réédités en deux volumes de 476 et 518 pages. Cette fois, ils étaient corsés d'une cinquantaine de chapitres nouveaux, et l'auteur avait largement puisé dans les ouvrages de ses devanciers (on trouvera une liste de ces ouvrages en un article, *La Police par les policiers*, publié dans *Le Livre*, d'avril 1885).

Le passage relatif aux piqueurs et que M. JUBLEAU a fait reproduire à cette même place, a été emprunté — condensé et « accentué ». — on s'en convaincra facilement par une simple comparaison de textes, — à *La Police dévoilée depuis la Restauration, et notamment sous MM Franchet et Delavau*, par FROMENT, ex-chef de brigade du cabinet particulier du préfet de police (tome I^{er}, Paris, 1829. pp. 236 à 240), un lourd fatras composé très probablement par FROMENT avec

l'aide du pamphlétaire GUYON, et qui, lui non plus, ne nous apporte point le témoignage d'un policier mêlé à l'affaire. Cependant, l'auteur raconte comment la population s'indignant de ne voir opérer aucune arrestation, et le préfet de police tançant son personnel, celui-ci imagina de faire circuler des filles soumises, que les agents pouvaient suivre facilement et par lesquelles ils espéraient arriver à arrêter un piqueur en flagrant délit. Le moyen échoua d'ailleurs ; mais la police, fort ennuyée de ses insuccès, finit, ajoute FROMENT, par appréhender un individu plus ou moins suspect, qui fut condamné, ce qui mit un terme à l'agitation.

En dépit du ton sceptique et badin de l'auteur, là est la vérité.

J'ai retrouvé, dans le *Moniteur universel* du 2 février 1820, le compte rendu du procès. Le prévenu était un garçon tailleur, âgé de trente-cinq ans et nommé AUGUSTE BIZEUL ; il fut condamné, par le tribunal correctionnel de la Seine, pour trois faits, à cinq années d'emprisonnement et 500 francs d'amende. Incidemment, je signalerai les détails rassemblés sur ce procès dans les *Mémoires* de VIDOCQ (*Supplément*, tome II, Paris, 1830, pp. 49 à 77). VIDOCQ ayant été, lui, directement mêlé aux recherches, son témoignage serait d'un poids considérable, si nous le possédions authentique et impartial. Malheureusement, on sait que ces prétendus *Mémoires* n'ont aucune valeur documentaire et que, spécialement, le tome II du *Supplément* est l'œuvre de L.-FR. L'HÉRITIER. Je n'y note donc qu'à titre de curiosité l'assertion d'après laquelle il y eut en 1819 de très nombreux piqueurs et des cas mortels (1) de piqure. Pour adoucir le chagrin que la révélation pourrait causer à M. JUBLEAU, lequel nie l'existence de l'« aberré » ou des aberrés de 1819, j'ajouterai que, d'après notre auteur, tous ces piqueurs étaient des agents de la préfecture de police !...

Depuis que j'ai publié dans la *Chronique médicale* mon article consacré à cette « perversion » (1^{er} mai 1922), j'ai rencontré, sur les piqueurs de 1819, sur les chansons et les caricatures auxquelles ils donnèrent lieu, quelques notes très intéressantes dans *Le Musée de la conversation*, de ROGER ALEXANDRE (Paris, 1892, pages 285 à 290). Et leur précurseur de 1781, le chevalier TAPE-CUL du *Tableau de Paris* de MERCIER, dont j'ai parlé dans cet article, figure également dans la *Galerie des centenaires anciens et modernes* de Ch. LEJONCOURT (Paris, 1842, page 231). D'après cet auteur, à qui je laisse d'ailleurs la responsabilité de son assertion, ce vieillard, chevalier de Saint-Louis, qui n'était connu que sous ce sobriquet, serait mort vers 1802, à l'âge de cent dix-sept ou cent dix-huit ans.

Jusqu'à la fin de sa vie, ajoute M. LEJONCOURT, il se promena sur les quais Voltaire et Malaquais ; et quand les femmes qu'il frappait s'irritaient de son audace, il leur répondait : « Allez, allez... vous direz que c'est un homme de cent dix-sept ans qui s'est permis cela, et on le lui pardonnera ! »

A. BOGHAERT-VACHÉ (Bruxelles).

Les vitrioleurs, les piqueurs ont-ils existé ? (XXIX, 87, 137, 373). — Il semble bien que les « piqueurs », qui exerçaient déjà leurs méfaits sous la Restauration, n'aient pas été un mythe, comme le laisse à entendre notre collaborateur M. G. JUBLEAU ; voici, en effet, ce que rapporte notre confrère, le D^r POUMIÈS de la SIBOUTIE, dans ses curieux *Souvenirs d'un médecin de Paris* (cf. *Revue hebdomadaire*, 18 septembre 1909), publiés par la librairie Plon :

... A la fin de 1819, un fait bizarre que je n'ai vu expliqué nulle part. Plusieurs personnes se plaignirent d'avoir été piquées. Ces blessures, produites par des instruments aigus, étaient toujours reçues par derrière, tantôt au milieu de la foule, tantôt dans des lieux isolés. Des hommes, des enfants, et surtout des femmes en grand nombre, furent ainsi blessés. Je fus commis par M. SOBRY, commissaire de police, pour constater une piqûre reçue par une sage-femme dans les circonstances suivantes. Elle passait sur le quai d'Orsay, à la chute du jour. Il y avait quelques personnes suivant la même direction, soit devant, soit derrière elle. Tout à coup, elle éprouva une vive douleur, comme un coup de pointe ; elle poussa un cri et se retourna vivement : elle ne vit personne près d'elle. Deux messieurs s'approchèrent pour la soutenir, car elle se trouvait mal. En examinant la plaie, je reconnus à la fesse gauche une piqûre dont le sang s'échappait avec abondance. A la suite d'un abcès qui se manifesta, je retirai un fragment d'instrument d'un centimètre de longueur, tranchant des deux côtés comme une lame de poignard. Ce fragment fut joint à mon rapport et adressé au préfet de police. Je ne crois pas qu'on soit parvenu à arrêter aucun des coupables.

Il y eut, à la suite de ces accidents qui se reproduisaient chaque jour un grand nombre de fois, une véritable panique. Chacun, en passant dans la rue, se méfiait et avait toujours l'œil sur ses voisins. On quittait le trottoir pour suivre le milieu de la chaussée. Les plus timorés se renfermèrent chez eux et furent plusieurs jours sans sortir.

Le texte est assez précis pour se passer de commentaires.

L. R.

Quel est le costume universitaire du docteur en médecine ? (XXIX, 243). — Le D^r SÈCHERET écrit :

Un décret du 20 Brumaire an XII, décret qui, à ma connaissance du moins, n'a jamais été abrogé, et doit donc toujours être en vigueur, est ainsi conçu :

« Les simples docteurs en médecine, lorsqu'ils seront invités à quelque cérémonie publique et lorsqu'ils prêteront serment, feront ou affirmeront quelque rapport devant les tribunaux, pourront porter le costume qui suit : Robe noire d'étamine, avec dos et devant de soie cramoisie, bordé d'hermine, habit noir à la Française, cravate de batiste tombante, toque en soie cramoisie avec galon d'or. »

Je me rappelle avoir lu quelque part, mais où, grands dieux ! que ce décret fantaisiste suscita une scène assez amusante dedans une cour d'appel du Centre de la France, en 1843.

Un docteur, cité comme expert, se fit confectionner le costume officiel, et parut ainsi vêtu à la barre.

Les déclarations, n'étant pas favorables à la thèse du ministère public, le représentant du gouvernement, défenseur de l'action publique, intervint auprès du Président pour que la parole fût retirée au Docteur, « tant qu'il n'aurait point revêtu un costume plus en rapport avec le respect dû au tribunal ».

Le docteur bondit, menaça le ministère public d'introduire contre lui une instance pour « atteinte et préjudice moral porté à tout le corps médical », et argua triomphalement du décret du 20 Brumaire an XII.

Cela ne disait pas grand'chose au président, non plus qu'au procureur royal. Le premier décida une suspension d'audience, qui fut employée à rechercher le texte du décret litigieux. Il fallut bien se rendre à l'évidence. A la reprise, le ministère public fit un *mea culpa* d'érudition en défaut, et le docteur put développer son rapport, drapé dans sa robe d'étamine noire, ornée de soie cramoisie et d'hermine.

M. Sécheret, qui est à Paris, pourra sans doute y trouver tous renseignements utiles sur le fameux décret. Pour moi, je ne puis en dire plus long...

ESNAULT.

Quel est le costume universitaire des docteurs en médecine (XXIX, 243) ? — A l'heure actuelle, hormis le clergé dont la tenue est réglée par des usages particuliers, le port de la robe comme costume officiel n'est conservé par les décrets en vigueur que pour le personnel judiciaire ou les membres de l'Université, continuateurs des gens de robe de l'ancien Régime.

Réglémentés dès le début du premier Empire avec autant de précision que les uniformes militaires, ces vêtements dérivent du costume civil tel qu'il était porté au milieu du XIV^e siècle.

Dès cette époque, où la mode évolue pour les particuliers par suite de l'adoption de la jaquette catalane ou marseillaise qui n'atteint pas les genoux, la robe longue se fixe dans ses grandes lignes en devenant l'apanage de ceux qui en prennent le nom.

Ainsi qu'il convient à une société fortement hiérarchisée, sa constitution varie selon le rang. Non sans inexactitude, ses trois modalités correspondent à trois groupes aussi tranchés que, de nos jours, dans l'armée, ceux des officiers subalternes, supérieurs, ou généraux.

Dans son type le plus courant, c'est une robe de laine, noire le plus souvent, boutonnée par devant, flottante autour de la taille et froncée à l'encolure, de même qu'à la partie haute des manches dont le bas est ouvert et pendant. La robe des avocats contemporains ou des professeurs de l'enseignement secondaire en est le type.

Pour ceux d'un rang plus relevé, cette sorte de soutane est de satin. Ajustée à la taille par une large ceinture moirée et tombante, à nœud apparent et à franges de soie, elle prend le nom de simarre.

La robe proprement dite est une espèce de manteau ou de pardessus, d'un tissu et d'une couleur différents selon les cas, mais toujours largement ouvert sur la simarre, avec revers de la couleur de la doublure qu'ils continuent, apparents aux devants de la robe et au bas des manches. En fait, simarre et manteau finissent par être cousus ensemble à leur point de jonction latérale, et l'ensemble s'appelle robe. Magistrats et professeurs de Faculté la portent encore aujourd'hui.

Le Roi pour le sacre, les princes dans les grandes cérémonies, et un tout petit nombre de grands dignitaires de la couronne dans leurs fonctions, y ajoutent, sur le haut de la poitrine, une épitoge, ample collet ou camail d'hermine, analogue à celui des cardinaux. Elle fait toujours partie de la grande tenue du ministre de l'instruction publique, en sa qualité de grand maître de l'Université, et des présidents à la Cour de Cassation. Une double coiffure complète ce costume.

A l'intérieur, une barrette imitée de celle des ecclésiastiques, haut bonnet de drap, de soie ou de velours, à rebras de couleur différente, celle de la doublure, et dont le fond, amorti comme celui d'un sac, est fixé à l'armature cachée qui lui donne sa forme ronde ou carrée, selon la mode, par un bouton ou une houppe de soie. Mortiers et toques en dérivent directement.

A l'extérieur, pour se garantir la tête par le mauvais temps, les deux sexes, depuis la fin du XII^e siècle, ont emprunté aux gens d'Église le chaperon, à l'origine sorte de domino. Bientôt abandonné par les femmes, sauf celles qui ont abdicqué toute coquetterie, d'où le nom qui leur en est resté, les hommes le transforment peu à peu en une casquette nouée extemporanément à la main. A la manière d'un turban, le tourdetête forme une coiffe ou bourrelet, d'où pendent les extrémités de cette pièce d'étoffe : l'une, longue et étroite, descend, sous le nom de cornette, en avant sur l'épaule gauche pour s'engager sous la ceinture ; l'autre, courte et large, constitue la patte qui tombe en s'évasant derrière le dos. Tel est coiffé PHILIPPE LE BON, dans son costume de grand-maitre de l'Ordre de la Toison d'Or.

Vers 1440, lassé de nouer cet agencement complexe, on imagine de bâtir une fois pour toutes la coiffe autour d'un bourrelet d'où pendent cornette et patte ; le chaperon ôté, il s'accroche à une agrafe ou à un bouton cousus sur l'épaule gauche de la robe, la cornette en avant.

Dès lors, il n'en est plus fait usage en tant que couvre-chef : ses dimensions diminuent au point d'en faire, sous le nom de chausse, un accessoire qui, au-dessus de la robe, indiquant la fonction, fait connaître le grade universitaire acquis pour la remplir. A cet effet, comme aujourd'hui les galons au bas de la manche d'un uniforme militaire, les pans de la chausse sont fourrés de un à trois rangs d'hermine, selon qu'il s'agit d'un bachelier, d'un licencié ou d'un docteur.

Jusqu'à la loi du 19 août 1792, les Universités de l'Ancien Régime, celles de Droit depuis les lettres de LOUIS IX à l'évêque de

Maguelone, en juin 1230, celles de Médecine depuis les statuts complémentaires de l'Université de Médecine de Montpellier, en date des 14 et 21 janvier 1240 (nouveau style), délivraient en effet ces trois grades aux candidats à la maîtrise.

Le premier, ou baccalauréat, n'est qu'un simple certificat d'aptitude, sans valeur en dehors de l'École. Le bachelier était ainsi nommé par analogie avec le *baccalarius*, sorte de propriétaire de vacherie, ou vassal inférieur qui sert sous la bannière d'autrui. Les lettrés de la Renaissance en feront plus tard *baccæ laureatus*, celui qui a ceint les premières baies du laurier d'Apollon.

Après de multiples et sérieuses épreuves, s'il en était jugé digne, le bachelier pouvait recevoir de l'évêque, chef suprême de l'École, le grade professionnel effectif, le seul qui compte encore aujourd'hui pour les avocats, la licence, ou autorisation d'exercer, d'enseigner, et même de prétendre au doctorat, s'il en avait le loisir et les ressources.

C'est qu'en effet le doctorat, dont remise est faite à l'impétrant par la Faculté assemblée, n'est qu'un facile mais coûteux triomphe dont beaucoup se dispensent.

Jusqu'aux lettres patentes de Louis XII, datées du 29 août 1498, créant à Montpellier 4 régents ou professeurs royaux, tout docteur peut enseigner à la Faculté. Les cours libres d'aujourd'hui prouvent qu'il n'y a rien de changé. Mais la prétention qu'avaient les docteurs ordinaires de participer aux droits, à l'occasion des actes scolaires, provoque l'édit donné par HENRI IV à Paris, le 6 avril 1610, qui ne permet, sous le titre de docteur agrégé, que la participation de deux d'entre eux aux actes universitaires. Telle est la création des agrégatures, qu'il ne faut pas confondre avec agrégation, ce terme désignant alors ce que sont les syndicats médicaux d'aujourd'hui.

Depuis la réorganisation de l'Université par le décret impérial du 17 mars 1808, les autres Facultés continuent à délivrer la série des trois grades, mais, dans les Facultés de Médecine, ceux qui ont franchi les deuxième et quatrième examens ne peuvent plus se parer du grade de bachelier et de licencié, sans valeur pour eux, puisque les prérogatives professionnelles sont liées au titre de docteur.

De même, et à l'encontre d'une opinion très répandue que des nominations viennent démentir à l'occasion, le doctorat est seul exigible des candidats à une chaire de Faculté.

Investis de cette fonction universitaire qu'est le professorat, les titulaires sont toujours soumis, en ce qui concerne leur tenue, à des dispositions qui, non abrogées, ont toujours force de loi.

Par le décret du 17 mars 1808, les professeurs de Faculté de Médecine sont astreints au costume commun à tous les membres de l'Université, l'habit noir avec une palme en or brodée sur la partie gauche de la poitrine. L'ordonnance du 1^{er} novembre 1820 leur en rappelle l'obligation.

Mais depuis l'arrêté du 20 brumaire an XII, ils doivent porter un second costume dans les cérémonies publiques ou dans les solenni-

tés qui ont lieu dans les établissements universitaires. Il est déterminé comme suit : simarre de soie noire, à boutonniers et boutons cramoisis ; ceinture de soie moirée cramoisie à franges de soie ; robe de soie cramoisie en satin avec les devants de soie noire, et revers des manches de même ; cravate de batiste tombante ; cheveux longs ou ronds ; toque en soie cramoisie à bordure de velours noir, avec un galon d'or, et deux galons pour le doyen ; chausse cramoisie en soie, à trois rangs d'hermine de 8 centimètres.

Le particularisme montpellierain, outre la toque de velours, conserve traditionnellement le camail de chanoine, concédé à ses collègues de la veille par Guillaume de GRIMOARD, ancien professeur de droit à Montpellier, devenu pape en Avignon (1362-1370) sous le nom d'URBAIN V. Depuis 1711, ce camail, caractéristique de la robe de RABELAIS, s'est dédoublé en deux camails superposés et fourrés d'hermine.

Le même arrêté du 20 brumaire an XII prescrit que ce costume, porté aux cérémonies publiques et aux réunions solennelles, sera remplacé, pour les leçons et assemblées particulières, par la robe noire, avec des revers de soie cramoisie, vrai négatif de la robe de grande tenue, puisque robe, ceinture, boutons et boutonniers ont viré du cramoisi au noir, à l'inverse des devants et revers des manches qui de noirs sont devenus cramoisis.

Le texte ajoute enfin : « les simples docteurs en médecine peuvent porter cette robe (de petite tenue) et ses accessoires, soit dans les cérémonies publiques, soit aux audiences des tribunaux. »

Quand, pour les besoins de l'enseignement, en 1823, des agrégés furent institués près des Facultés de Médecine, celles-ci ne jugèrent pas à propos de leur donner le costume des titulaires, que le décret du 4^e jour complémentaire de l'an XII assignait pourtant aux suppléants des Facultés de droit. D'où, pour les agrégés de médecine, le costume plus haut décrit comme celui de la petite tenue des professeurs. Ils le revêtent, non point comme prérogative de leur fonction, mais en tant que docteur en médecine, dont le grade est attesté par les trois rangs d'hermine qui galonnent cornette et patte de leur chausse.

En l'absence de dispositions contraires à l'arrêté de brumaire, rien n'en interdit le port régulier à tout autre docteur, d'Etat ou d'Université, dans les circonstances précitées.

PAUL DELMAS,

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

Est-ce le record ? (XXIX, 234). — En réponse à cette question, j'ai l'honneur de vous faire savoir, que le 23 juin 1918, à la caserne de Marracq, j'ai vacciné, en une heure et demie, 472 rapatriés d'Allemagne. C'est donc un peu plus que du cinq à la minute.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je disposais de plusieurs aides pour la préparation des bras et l'inscription des noms.

D^r BREUCQ (de Bayonne).

Chronique Bibliographique

Nouvelles Pages de critique et de doctrine, par PAUL BOURGET.
2 vol. Librairie Plon, Paris.

Que le savant ne domine pas trop le littérateur, écrivait SAINTE-BEUVE parlant de TAINE. C'est qu'en effet, Taine, dominé par l'esprit de système, a pensé résoudre tous les problèmes, même les problèmes moraux, avec des formules ou des équations, ne voyant pas que cette systématisation était le contraire même de la science. M. PAUL BOURGET se garde de tomber dans ces errements; il s'élève contre le *scientisme*, cette « littérature de constat » dont ZOLA fut un des plus bruyants représentants, et qui ressemble si peu à la science qu'elle en est la caricature.

Les études qui constituent les *Nouvelles Pages de critique et de doctrine*, sont des plus diverses. Qu'il s'agisse de romans et de romanciers (notamment, BALZAC, G. FLAUBERT, STENDHAL, MÉRIMÉE, MAUPASSANT); de médaillons et portraits, silhouettés à propos d'un événement d'actualité; ou que l'illustre écrivain, se haussant aux idées générales, traite de problèmes intellectuels ou sociaux, sa méthode est la même: il se borne, comme il le dit lui-même, à noter avec exactitude un peu de réalité humaine; programme, d'apparence peu ambitieux, mais qui présuppose des connaissances scientifiques, un goût littéraire, des facultés d'analyse et d'introspection, que M. Paul Bourget possède mieux qu'homme au monde, et dont il se sert avec une maîtrise qui n'a jamais connu de défaillance.

Figures françaises et littéraires, par Edmond PILON.
La Renaissance du Livre, Paris.

M. Edmond PILON est un érudit d'agréable compagnie; il a le talent de broser de petits tableaux avec un art exquis, et c'est plaisir de lire ces portraits, gentiment esquissés en marge de la grande histoire littéraire, si souvent poncive et ennuyeuse. M. Pilon a su conquérir un public et, ce qui est plus malaisé, il a réussi à le conserver. C'est un succès de bon aloi et bien mérité; nous faisons partie de ce public, et nous sommes heureux d'assurer cet écrivain charmant de notre admirative sympathie.

Les Origines de l'Académie Goncourt; Edmond de Goncourt, membre de l'Académie de Belles-lettres, suivi du texte intégral du Testament, avec réflexions et commentaires, par Léon DEFFOUX. Paris, extrait du *Mercur de France*.

On sait le bruit qu'a fait dans le monde littéraire la publication éventuelle du journal, encore inédit, des GONCOURT. M. Léon DEFFOUX, en historiographe très averti, nous a tenus au courant, on peut dire au jour le jour, de cette affaire, qui a tant

agité le Landerneau littéraire, et sa plaquette ajoute aux informations déjà connues des précisions nouvelles, notamment sur l'Académie fictive de Bellesme, fondée par le grand seigneur de lettres que fut M. de CHENNEVIÈRES, et sur le testament d'Edmond de Goncourt, dont, grâce à M. Deffoux, nous posséderons désormais le texte intégral. C.

La volupté de tuer, par JEAN DAX. Librairie Flammarion. — Roman curieux, émouvant, et qui n'est que trop d'actualité. La guerre n'a-t-elle pas développé, chez des esprits particulièrement influençables, des instincts dont elle avait besoin, qu'elle autorisait, qu'elle exigeait, le goût et le plaisir de tuer ? Malheureusement, c'est le cas du héros du roman, et c'est un cas bien plus répandu qu'on ne pense, ces instincts survivent, et chez le civilisé, le lettré même, apparaît soudain l'homme des cavernes. Sous l'influence d'une crise de jalousie, le civilisé tuera et ne pourra pas ne pas tuer.

Un pareil sujet risquait de tomber ou dans le fantastique ou dans le mélo : M. JEAN DAX a su le traiter en psychologue et en écrivain.

Poussières d'or, par PAUL PRIST. Editions de la *Vie intellectuelle*, Bruxelles. — Classiques par la forme, mais très modernes par la pensée, par l'inspiration, les vers de M. PAUL PRIST, d'une langue très souple et très pure, sont également aptes à exprimer les profondeurs et les plus fines nuances du sentiment.

C'est l'œuvre d'un poète, d'un *vrai* poète.

Inédits et belles Pages de l'abbé de Choisy, par JEAN MÉLIA, Librairie Emile Paul. — Par la bizarrerie, passablement morbide, de ses mœurs, l'abbé de CHOISY est un personnage curieux à étudier pour les médecins, et aussi, intéressant à connaître, car ce demi-fou fut un écrivain remarquable, dont la prose facile et fluide rappelle l'abbé PRÉVOST, comme ses anecdotes, dans ce second volume (le premier qu'a publié Jean Mélia étant purement biographique), rappellent le faire et la tournure d'esprit de TALLEMANT DES RÉAUX.

Inédits ou non, tous ces extraits de l'abbé de Choisy sont très savoureux, et accompagnés d'un agréable commentaire, qui en augmente l'attrait.

Le livre des Baisers, par JEAN SECONDE. Librairie Edgar Malfère, à Amiens. *Bibliothèque du Hérisson*. — Composée en vers latins, pour une jeune fille de Malines, et en vers latins qu'OVIDE aurait pu signer, l'œuvre de JEAN SECONDE est connue des lettrés, mais les éditions, depuis la première (1539), sont fort rares. Celle-ci, présentée avec un goût qui satisfera les bibliophiles les plus exigeants, est précédée d'une excellente notice du traducteur, THIERRY SANDRE, et d'un merveilleux sonnet de PIERRE LOUYS.

H. D'ALMERAS.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- D^r Albert VILAR. — *Essai sur l'Ecole de Montpellier et la médecine contemporaine* ; thèse de Montpellier, 1910 ; supplément (1919).
- MARC ELDER. — *Le Sang des Dieux* (roman). Albin Michel, Paris.
- HENRI BÉRAUD. — *Le Vitriol de lune* (roman). Albin Michel, Paris.
- A. T^r SERSTEVENS. — *Le Dieu qui danse*. Albin Michel, Paris.
- MARCEL PROUST. — *A la recherche du temps perdu*, tome IV : Le côté de Guermantes, II : Sodome et Gomorrhe, I. Paris, Editions de la *Nouvelle Revue française*, 35 et 37, rue Madame, 1921.
- D^r R. MOLINÉRY. — *La scoliose et la volonté*. Extrait de la *Médecine internationale illustrée*, novembre 1921.
- BOURDIN (D^r Robert). — *Les eaux chlorurées sodiques de Besançon. La Mouillère*. Imprimerie de l'Est, Besançon.
- DEMEUX (Edouard). — *L'engrenage*, roman. Librairie académique Perrin et C^{ie}, Paris.
- MONIN (D^r E.). — *Hygiène et médecine des Vieillards*. Gaston Doin, éditeur, 8, place de l'Odéon, Paris.
- BOUGAULT (J.), HÉRISSEY (H.). — *Emile Bourquelot*. Gaston Doin, 8, place de l'Odéon, Paris.
- LE FUR (René, D^r). — *Sur la vaccination antigonococcique*. L'Expansion scientifique française, 23, rue du Cherche-Midi, Paris.
- GASQUET (Emile de). — *Contribution à l'étude de la peste*. Firmin et Montane, Montpellier, 1921.
- ANCONA (D^r Napoléon d'). — *L'ospizio marino italiano e la sua evoluzione*. Gion. Batt. Randi, Padova, 1919.
- VIGOUROUX (D^r). — *Un cas de sténose de l'œsophage avec diverticule*. Firmin et Montane, Montpellier.
- SAINTON (Paul). — *La conférence de Nicolas Stenon sur l'anatomie du cerveau*. Masson et C^{ie}, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.
- FOSSEYEU (Marcel). — *Sages-femmes et nourrices au XVIII^e siècle à Paris*. Extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} octobre 1921.
- PÉRICARD (Jacques). — *Almanach du combattant*. Editions du combattant, 190, boulevard Haussmann, Paris.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS
PHOSPHATINE
FALIÈRES
 Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

La Médecine dans l'Histoire

**Un botaniste « Girondin », Bosc,
ou la Botanique au service de l'Histoire,**

Par M. Robert CORNILLEAU.

Coincidence assez curieuse dans l'histoire, un certain nombre de botanistes célèbres ont été en même temps des politiciens notoires. Il en est un dont nous voudrions parler aujourd'hui, et qui fut mêlé aux événements les plus tragiques de la Révolution, non pas simplement par hasard, mais de par sa situation et son caractère d'homme de science. C'est le botaniste Louis-Augustin-Guillaume Bosc ; son histoire politique et son histoire scientifique sont à ce point intriquées, qu'il est difficile de parler de l'une sans évoquer l'autre.

Si Bosc, en effet, se trouva placé, durant la Révolution, au cœur du parti girondin ; s'il fut l'ami de M^{me} ROLAND et le premier éditeur des *Mémoires* de celle qui incarna l'âme de la Gironde ; s'il sauva la vie à plusieurs députés girondins et à l'un des futurs membres du Directoire (LAREVELLIÈRE-LEPEAUX) ; s'il fut l'agent aussi dévoué que longtemps ignoré des Girondins emprisonnés ou proscrits, il dut de jouer ce rôle extraordinaire, sans doute à ses convictions politiques, mais aussi et peut-être surtout à ce fait qu'il fut un fervent des sciences naturelles, en particulier de la botanique.

Bosc est né à Paris en janvier 1759, d'une famille originaire des Cévennes. Son père était médecin, mais avant de se fixer à Paris pour y exercer la médecine, il s'était à peu près ruiné dans des entreprises de verrerie. Le jeune Bosc fit ses études à Dijon. On le destinait à l'artillerie. Lui ne montrait aucun goût pour le métier des armes, mais au contraire un penchant très vif pour les sciences naturelles. Il suivit à Dijon le cours de botanique de DURANDE, qui continuait avec succès l'enseignement de GUYTON DE MORVEAU.

Revenu à Paris, Bosc fut un des auditeurs les plus enthousiastes des leçons de THOUIN et de JUSSIEU, au Jardin du Roi. Chez son père fréquentaient BUFFON, PARMENTIER, DAUBENTON, et Thouin lui-même, avec lequel le jeune botaniste se lia d'amitié. La famille de Thouin était un véritable cénacle scientifique. On y rencontrait des hommes illustres comme MALESHERBES et une pléiade d'étudiants et de jeunes hommes instruits et brillants, dont quelques-uns allaient se distinguer dans les Assemblées révolutionnaires.

C'est dans ce milieu du Jardin du Roi que Bosc rencontra M^{me} Ro-

land. La future Egérie du parti Girondin y venait suivre les cours de botanique, qui étaient fort à la mode depuis que Jean-Jacques Rousseau avait prêché le retour à la nature. Le philosophe lui-même s'adonnait à la botanique : « tant que j'herborise, je suis heureux... », disait-il. Et l'érudit biographe de Bosc, M. Auguste Rey, rapporte à ce propos, dans sa remarquable étude parue en 1901 dans la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, que le Musée de botanique de Berlin conserve l'herbier de Jean-Jacques Rousseau : « onze beaux volumes in-4°, où les plantes sont fixées par du papier doré et en parfait état de conservation (1) ».

M^{me} Roland était alors une jeune épouse de 26 ans, dont la botanique était l'unique et laborieuse récréation. Son mari était Inspecteur des Manufactures. Bosc, séduit par l'intelligence et la beauté de la jeune femme, devint l'ami du ménage Roland, avec lequel il échangea pendant dix ans une correspondance suivie et très cordiale.

Bosc, dont la situation matérielle était assez précaire, remplissait les modestes fonctions d'employé aux Postes, mais il occupait tous ses loisirs à l'étude de la botanique. Le Jardin du Roi organisait, comme de nos jours le Muséum d'histoire naturelle, des excursions aux environs de Paris. C'est au cours d'une de ces herborisations que Bosc découvrit, aux environs de Saint-Prix, en plein cœur de la forêt de Montmorency, le vieux prieuré de Sainte-Radegonde, qui comprenait une petite chapelle et une ferme. Ce botaniste avait une âme de poète et d'ermite. Le site, un peu sauvage et pittoresque, lui plut, au point qu'il y revint fréquemment, en attendant d'y trouver définitivement asile...

Lorsque éclata la Révolution, Bosc était membre de la Société d'Histoire Naturelle, dont il devint président. « L'un des premiers, écrit M. Auguste Rey, il introduisit chez nous les méthodes rigoureuses, le langage précis et pittoresque de l'École de LINNÉ. » C'est d'ailleurs lui qui prononça l'éloge de Linné à l'inauguration de son buste, sous le cèdre du Liban du Jardin du Roi. De plus, il était affilié à la Société des Amis de la Constitution, qui devint plus tard le fameux Club des Jacobins. A ce titre, il fit un discours en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, en septembre 1791, à Andilly, où la So-

(1) Ne s'agirait-il pas de certain herbier dont, il y a quelque trente ans, peut-être davantage, nous signalions la disparition, dans un écho du *Gaulois* et qui, d'après les déclarations de notre confrère Amédée Latour, aurait été volé en 1870 par les Allemands et transporté à Berlin? Amédée Latour a rapporté le fait dans une de ces étincelantes causeries de l'*Union Médicale* qu'il signait du pseudonyme de SIMPLICE et où nos journalistes contemporains pourraient puiser des leçons profitables... mais où est la presse d'antan? Avant de mettre le point final à la note que nous nous sommes permis d'écrire en marge de l'intéressant article de notre collaborateur, mentionnons qu'il a existé, à vrai dire, plusieurs herbiers de J.-J. Rousseau : le philosophe se plaisait à en composer pour des amis : voyez, notamment, dans les *Annales de la Société linnéenne* du département de Maine-et-Loire, première année, une savante étude de P. MÉSIÈRE, sur la détermination d'un herbier attribué à Rousseau. (*Note de la Rédaction.*)

ciété des Amis de la Constitution de Montmorency érigea un buste du philosophe.

Au moment de la vente des biens nationaux, Bosc fit acheter le petit prieuré de Sainte-Radegonde par son ami BANCAL DES ISSARTS.



Bosc, Naturaliste, Membre de l'Institut.

(Collection du Dr CASANÈS.)

député Girondin, qu'il avait connu au Jardin du Roi. Vers la même époque, Roland nommait son ami Administrateur des Postes. Mais les événements marchaient vite en ces temps troublés ; les Révolutions sont de grandes mangeuses d'hommes... Lorsque après l'avoir renversée, le parti girondin subit le sort de la monarchie, ses membres et ses amis furent décrétés d'arrestation.

C'est Bosc qui assuré la fuite de Roland. Non sans peine, les deux amis gagnèrent la forêt de Montmorency et, pendant une quinzaine de jours, l'ancien ministre de l'Intérieur demeura caché dans le vieux prieuré de Sainte-Radegonde, que les hasards d'une herborisation avaient fait découvrir au botaniste. Ce détail historique éclaire d'un jour curieux les rapports de la botanique et de la politique.

M^{me} Roland avait été arrêtée. Sa fille Eudora était restée seule au logis familial. Bosc poussa l'amitié et l'audace jusqu'à risquer sa vie pour rentrer dans Paris, mit en sûreté chez des amis la fille des Roland et parvint, grâce à la complicité du médecin chargé de l'inspection des prisons, à rendre visite à M^{me} Roland enfermée à l'Abbaye. Il la vit plusieurs fois avant son exécution et lui apporta des fleurs de Sainte-Radegonde !

Aux jours les plus sombres de la Terreur, Bosc, déguisé en paysan, n'hésita pas, au péril de sa vie, à servir d'agent secret aux partisans de la Gironde. Il déjouait la surveillance des sentinelles, franchissait les barrières de Paris, et sa mission terminée, s'en retournait dans son ermitage. Il réussit à sauver la vie à deux députés angevins à la Convention : PILASTRE et LAREVELLIÈRE-LEPEAUX, le futur Directeur, qui vinrent occuper à leur tour l'ancienne cachette de Roland. Le plus difficile pour Bosc était de ravitailler ses hôtes. « Nous fûmes réduits à vivre, écrit Larevellière-Lepeaux dans ses *Mémoires*, de quelques pommes de terre, de limaçons et d'un peu de lait. »

Cette fois encore, la botanique vint au secours du brave et ingénieux Bosc. M. Rey raconte qu'aux pommes de terre il fut obligé de substituer les tubercules féculents produits par l'*Orobe* et la *Gesse tubéreuse*, légumineuse qu'il avait découverte dans la forêt de Montmorency. « La racine d'une *Orobe* d'espèce particulière est pourvue de beaucoup de filaments, sur lesquels sont placées sept ou huit tubérosités grosses comme des noisettes et qui sont bonnes à manger, cuites dans l'eau. La *Gesse tubéreuse* fournit également des tubercules appelés *Glands de terre* qui, cuits sous la cendre, ont le goût de la châtaigne. » Enfin, Bosc a quelquefois nourri ses compagnons de l'*Arum maculatum*.

Le régime de la Terreur se prolongeant, Larevellière-Lepeaux crut plus prudent de quitter la cachette de Sainte-Radegonde, trop rapprochée de Paris ; et un soir, guidé par Bosc, il partit à travers la forêt et gagna à pied les environs de Péronne, où il trouva asile chez son ancien collègue, PINCEPRÉ DE BUIRE. Il fut remplacé à Sainte-Radegonde par un autre député proscrit, MASUYER, ancien condisciple de Bosc, avec lequel il avait étudié la botanique à Dijon. Comme quoi, dans cette singulière histoire, la botanique demeure le centre et le lien de tous les incidents ! Moins heureux ou plutôt moins sage que les autres proscrits, Masuyer rongea vite son frein dans la retraite et voulut retourner à Paris. Par de longs détours, Bosc le conduisit jusqu'au pont de Neuilly. Là, Masuyer, par un mouvement de peur,

attira l'attention des sentinelles, qui l'arrêtèrent. Bosc, qui était grand, vigoureux, et excellent coureur, se jeta dans le bois de Boulogne et réussit à échapper aux factionnaires. Le pauvre Masuyer monta sur l'échafaud le soir même de son arrestation. Bosc regagna la forêt de Montmorency, où il retrouva Pilastre, le député angevin, qu'il avait abrité avec Larevellière. Pilastre avait appris le métier de menuisier ! Lorsque le 9 Thermidor mit fin à la Terreur, il s'engagea comme compagnon à Saint-Prix.

Peu à peu, la vie reprit ses droits. A l'atmosphère irrespirable des années précédentes, succéda un peu plus d'air libre et de calme. Bosc quitta son ermitage. Il rejoignit sa famille à Paris, et la fille des Roland, Eudora, dont il avait accepté d'être le tuteur. C'est pour subvenir aux besoins de sa pupille, qu'il s'empressa de publier la première partie des *Mémoires de Mme Roland*. Détail piquant, le manuscrit avait été mis à l'abri par Bosc dans une cachette au-dessus de la porte charretière de Sainte-Radegonde. C'est donc à la botanique que l'histoire doit de posséder ces précieux Mémoires.

Puis Bosc résolut de quitter la France pour l'Amérique. Depuis la guerre de l'Indépendance, l'Amérique attirait les regards d'un grand nombre de Français. Bosc s'embarqua à Bordeaux, ce qui lui permit d'aller rendre visite aux veuves de ses anciens amis, les Girondins GUADET et GENSONNÉ. Quelque temps après, il débarquait à Charlestown. Des déboires l'y attendaient. La botanique fut encore sa consolation. Il envoya des graines au Jardin des Plantes de Paris et fit quelques excursions aux alentours. Dans une lettre à son ami BANCAL DES ISSARTS, le propriétaire de Sainte-Radegonde, on note cette curieuse observation : « Tu ne vas donc plus visiter Sainte-Radegonde ?... J'avais cependant le projet d'y planter force arbres de ce pays, attendu que c'est le terrain le plus analogue à celui de la Basse-Caroline que je connaisse aux environs de Paris. »

Deux ans après, Bosc rentra en France. Il épousa une cousine germaine, Suzanne Bosc, fille d'un chirurgien des Cévennes. La protection de CUVIER lui permit de se consacrer entièrement aux sciences naturelles. Il fut chargé de mission en Italie, puis nommé Inspecteur des jardins et pépinières de Versailles. D'Amérique, il avait rapporté des collections de reptiles, de poissons, d'oiseaux, d'insectes, et, bien entendu, un herbier formidable. Toujours généreux, il les mit à la disposition d'amis ou de chercheurs. C'est à M. de LACEPÈDE notamment qu'il donna ses poissons.

En 1806, Bosc fut élu membre de l'Académie des Sciences, section de Zoologie. En même temps, il était chargé de l'Inspection nationale des pépinières. Sous la Restauration, il fut appelé au Conseil de l'Agriculture, et rendit les plus grands services par ses travaux comparés sur les vignobles. Ses voyages à travers la France, ses essais et ses expériences, la rédaction des *Annales de l'Agriculture*, du *Dictionnaire d'Histoire Naturelle et d'Agriculture*, et de nombreux mémoires pour l'Institut et les Sociétés savantes, témoignent

d'une activité prodigieuse. En 1825 enfin, il fut nommé professeur de culture au Jardin des Plantes, en remplacement de son ami THOUIN. Il mourut le 10 juillet 1828. Selon les volontés du défunt, c'est dans l'enclos de Sainte-Radegonde qu'on l'inhuma. L'humble ermitage qui avait abrité sa retraite aux jours de la Terreur, et servi



CUVIER.

(D'après une caricature de BOILLY ; collection du Professeur TUFFIER.)

d'asile à plusieurs de ses amis, devint la dernière demeure de Bosc et le cimetière de ses enfants, qui voulurent également être enterrés aux côtés de leur père. Sur la pierre de sa tombe, une main reconnaissante inscrivit : « Adieu, Bosc, vous qui avez aimé vos amis persécutés, calomniés et proscrits ! »

Bosc fut, en effet, un ami incomparable, qui se dévoua fréquemment au péril de sa vie. Il fut aussi un savant. CUVIER, dans le discours qu'il prononça à ses obsèques, au nom du Muséum

d'histoire naturelle, a pu dire qu'il avait su, l'un des premiers, « allier avec succès l'histoire naturelle scientifique avec l'agriculture pratique. »

La botanique a gardé son nom dans ses nomenclatures, et c'est ainsi qu'on trouve le *Paspalum Stoloniferum Bosc*, la *Pinno adunca Bosc*,



THOUIN, Jardinier en chef du Jardin des plantes (à droite), et de JUSSIEU, Professeur de botanique (à gauche), examinant une fleur à la loupe.

(Album de caricatures de BOULLY, collection du Professeur TUFFIER).

la *Boscia Senegalensis*, etc. Il n'est pas exagéré de dire que ce grand cœur et ce grand chercheur a bien mérité de son parti, de son pays et de la Science.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

Actualités rétrospectives

Deux centennaires : Pasteur et Renan.

« La célébration du centenaire des grands hommes entre de plus en plus dans les rites publics de la France. Il faut voir là un des inconscients et puissants efforts de la nature sociale — car il y a une nature sociale, et qui veut durer — pour maintenir chez nous ce sens et ce culte du passé sans lequel il n'y a plus de patrie... Elles n'ont pas seulement pour résultat, ces célébrations des nobles centennaires, de remettre pour quelques instants la conscience nationale en présence de sa propre histoire, en la lui rendant vivante à nouveau. Elles nous conduisent aussi à reconnaître une vérité non moins importante que celle de la valeur du passé, en nous montrant que cette histoire de la nation est celle des grands hommes que cette nation a produits... Ces centennaires ont encore cet autre enseignement, pour qui les médite, de mettre en évidence les circonstances qui ont produit ces fortes individualités. Nous nous rendons compte que certains milieux les ont favorisées, disons mieux, élaborées. C'est comme une expérience psychologique à laquelle nous assistons... » Ces lignes de M. PAUL BOURGET, écrites à l'occasion du centenaire de PASTEUR, méritaient d'être recueillies dans cette revue où, depuis longtemps, nous nous attachons à commémorer nos personnalités marquantes dans tous les genres, non pas tant pour leur œuvre même, que pour le rayonnement dans le domaine intellectuel, moral ou social, de leurs doctrines, de leurs idées, ce qui, en un mot, à travers les siècles, assurera leur survivance.

Hier, nous célébrions Pasteur, demain nous rendrons hommage à RENAN et à PASCAL ; et ce nous sera un prétexte à méditations et à gloses sur ces *representative men* dont parle EMERSON, qui font honneur à leur patrie, plus encore, à l'humanité entière.

Sur Pasteur, que dire qui n'ait été dit déjà, ici ou ailleurs ? Comme il n'y a de vraiment neuf que ce qui est oublié, tirons de l'oubli quelques appréciations, portées sur la vie et l'œuvre scientifiques de celui dont on vient de fêter le centenaire, par quelques-uns de ses émules en gloire. Nous faisons ces emprunts à un album d'autographes, sur lequel les admirateurs du savant chimiste ont transcrit l'expression de leur enthousiasme pour son génie et pour ses découvertes (1).

Je regarde comme une insigne faveur l'occasion qui m'est offerte de témoigner ma respectueuse admiration à l'illustre savant, l'une des gloires les plus pures de mon pays et de ce siècle ; au grand homme dont le courage et la science ont triomphé de la rage, cette épouvante de l'humanité. — CH. GOVROD.

(1) *Gazette anecdotique*, 1886, tome I, pages 225 et suiv.

— *Je voudrais faire mieux que d'écrire ici mon nom sous celui de Pasteur, en témoignage de la prodigieuse admiration qu'il m'inspire.* — VICTORIEN SARDOU.

— *Je prie mon éminent confrère, M. Pasteur, de se souvenir que, le recevant à l'Académie française, je lui dis : « Vous cherchez maintenant le microbe de la rage ; vous le trouverez. » Je suis fier d'avoir été prophète une fois dans ma vie.* — ERNEST RENAN.

— *La civilisation introduite en Afrique aura peut-être des résultats moins féconds pour l'humanité que les seules découvertes de M. Pasteur.* — P. S. de BRAZZA.

— *Uno avulso non deficit alter. Après Chevreul, de Lesseps ; après de Lesseps, Pasteur, et tous trois en même temps : l'honneur de la France et son rôle dans l'humanité ne sont pas encore près de finir.* — BERTHELOT.

Exhumons, en même temps que les lignes qui précèdent, un sonnet de SULLY-PRUDHOMME, qui, sauf erreur, ne figure pas dans ses œuvres :

A PASTEUR.

Au temps d'Hercule, au temps des robustes héros,
La nature indomptée attaquait l'homme en face ;
L'homme, à son tour, puisant dans sa vigueur l'audace,
Etreignait, front à front, le lion le plus gros.

Il conquit sur la brute, au dehors, le repos,
Mais dans son propre corps un fléau plus tenace
A, depuis, pénétré sans bruyante menace
Pour lui livrer combat, cette fois en champ clos :

La maladie, obscure et traîtresse ennemie,
Etend et fait sévir sa puissance affermie
Par l'âpre et long travail de son venin vivant ;

Mais tu la prends au piège où ton flambeau l'accule ;
Ton souple et fort génie, ô bienfaiteur savant,
De cette hydre invisible est le nouvel Hercule.

Sans vouloir troubler les mânes de ce bon M. Prudhomme, confessons que le poète du *Vase brisé* fut parfois mieux inspiré.

*
*
*

Puisque le hasard rapproche ces deux noms glorieux : PASTEUR et RENAN, rappelons que c'est à Renan qu'échut le privilège de recevoir l'illustre microbiologiste sous la coupole. Nous pensons qu'il n'est pas de meilleur hommage à rendre à la mémoire de ces grands disparus, que de reproduire leur propre texte. Ce florilège sera mieux goûté, nous l'espérons, que de verbeux et oiseux commentaires.

Donnons d'abord la parole à Pasteur.

L'expérimentateur, homme de conquêtes sur la nature, se trouve sans cesse aux prises avec des faits qui ne se sont point encore manifestés et n'existent, pour la plupart, qu'en puissance de devenir dans les lois naturelles. L'inconnu dans le possible et non dans ce qui a été, voilà son domaine ; et, pour l'explorer, il a le secours de cette merveilleuse méthode expérimentale dont on peut dire, avec vérité, non qu'elle suffit à tout, mais qu'elle trompe rarement et ceux-là seulement qui s'en servent mal.

La science expérimentale est essentiellement positive, en ce sens que, dans ses conceptions, jamais elle ne fait intervenir la considération de l'essence des choses, de l'origine du monde et de ses destinées. Elle n'en a nul besoin. Elle sait qu'elle n'aurait rien à apprendre d'aucune spéculation métaphysique. Pourtant, elle ne se prive pas de l'hypothèse ; nul, au contraire, plus que l'expérimentateur, n'en fait usage, mais c'est seulement à titre de guide et d'aiguillon pour la recherche et sous la réserve d'un sévère contrôle. Il dédaigne et rejette ses idées préconçues, dès que l'expérimentation lui démontre qu'elles ne correspondent pas à des réalités objectives.

La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. Heureux celui qui porte en soi un dieu, un idéal de la beauté et qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile ! Ce sont là les sources vivantes des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent des reflets de l'infini.

L. PASTEUR.

Passons maintenant la plume à Renan :

La vérité est une grande coquette, elle ne veut pas être cherchée avec trop de passion. L'indifférence réussit souvent mieux avec elle. Quand on croit la tenir, elle vous échappe, elle se livre quand on sait l'attendre. C'est aux heures où on croyait lui avoir dit adieu qu'elle se révèle ; elle vous tient, au contraire, rigueur quand on l'affirme, c'est-à-dire quand on l'aime trop.

L'humanité veut des noms qui lui servent de types et de chefs de file ; elle ne met pas dans son choix beaucoup de discernement.

Les faits où l'on croit voir des interventions particulières supérieures à l'homme et à la nature, disparaissent à mesure qu'on les serre de plus près.

Une voix est en nous, que seules les bonnes et grandes âmes savent entendre, et cette voix nous crie sans cesse : « La vérité et le bien sont la fin de ta vie ; sacrifie tout le reste à ce but. »

Ce n'est pas au nom de telle ou telle philosophie, c'est au nom d'une constante expérience que nous bannissons le miracle de l'histoire. Nous ne disons pas : « Le miracle est impossible », nous disons : « Il n'y a pas eu jusqu'ici de miracle constaté. » Que demain un thaumaturge se présente avec des garanties sérieuses pour être discuté ; qu'il s'annonce comme pouvant, je suppose, ressusciter un mort. Que ferait-on ? Une commission, composée de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de personnes exercées à la critique historique, serait nommée. Cette commission choisirait le cadavre, s'assurerait que la mort est bien réelle, désignerait la salle où devrait se faire l'expérience, réglerait tout le

système de précautions nécessaires pour ne laisser prise à aucun doute. Si, dans de telles conditions, la résurrection s'opérait, une probabilité presque égale à la certitude serait acquise. Cependant, comme une expérience doit toujours se répéter... le thaumaturge serait invité à reproduire son acte merveilleux dans d'autres circonstances, sur d'autres cadavres, dans un autre milieu.

Disséquer le corps humain, c'est détruire sa beauté ; et pourtant, par cette dissection, la science arrive à y reconnaître une beauté d'un ordre bien supérieur et que la vue superficielle n'aurait pas soupçonnée.

Le mot de Pline est vrai à la lettre : « il n'y a pas de livre si mauvais qu'il n'apprenne quelque chose. » Toute conclusion est téméraire : il n'y a pas de recherche qu'on puisse déclarer par avance frappée de stérilité. A combien de résultats inappréciables n'ont pas mené les études en apparence les plus vaines !

E. RENAN.

Comment travaillait Renan.

RENAN, nous apprennent ses familiers, était un travailleur de nuit. « Le matin, disait-il, mon esprit sommeille ; il s'éveille avec la journée, et le soir je suis en pleine possession de moi-même. » A peine installé au travail, on lui apportait son chocolat ; puis son fils venait l'embrasser. C'était ensuite le défilé des serviteurs, et même des solliciteurs, pour qui sa porte était toujours ouverte. « Rien n'était intéressant comme de le voir écrire, conte quelqu'un qui le vit souvent à l'œuvre. Le corps rejeté en arrière, le regard fixe, la main gauche étalée sur son sous-main, il tenait un moment sa plume suspendue en l'air, suivant le balancement de sa pensée, puis elle fondait sur le papier et traçait quelques lignes de sa belle écriture large et bien moulée. On eût dit qu'il formait ses lettres avec amour, et qu'il attachait à chacune d'elles une valeur propre. Quand je le quittais, fort tard, il me disait : « Laissez-moi tout cela, je vais encore un peu y penser. » Le lendemain, il avait passé une partie de sa nuit à travailler, et tout était achevé.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Ecole de Psychologie.

Parmi les cours de l'année 1923 de l'*Ecole de Psychologie* dirigée, avec une activité qui ne se dément pas, par notre confrère BÉRILLON, signalons, outre les leçons du Directeur lui-même, sur *la science de l'hypnotisme* et *l'orthopédie mentale des états anxieux*, le cours de psychologie sociale, par notre ami LAUMONIER ; celui du D^r de MONCHY, sur « la psychologie comparée des grands musiciens français » ; et du vétérinaire LÉPINAY, sur « l'énigme psychologique du chat ».

Les cours du D^r Bérillon ont lieu les jeudis, à 5 heures ; ceux du D^r Laumonier, le même jour, à 4 heures ; et ceux des D^{rs} Lépinay et de Monchy, le samedi, à 3 h. 1/2 et 4 h. 1/2.

La Médecine des Praticiens

Surmenage et *Neurosine Prunier*.

La machine humaine, comme toute autre machine, a un rendement maximum qu'il est toujours dangereux de dépasser. Si son fonctionnement est poussé à l'extrême, les contacts s'échauffent, les engrenages s'édentent, les articulations grippent, les rouages grincent, les pièces se faussent ; elle est bientôt hors d'usage. Les viscères, les organes, les appareils se dégradent et défontent ; ils sont désormais impuissants à remplir convenablement leur office. L'ensemble de ces troubles constitue l'état de surmenage.

Le surmenage peut donc être défini : ou bien un excès habituel de fonctionnement de l'économie humaine, ou bien la somme des désordres provoqués par la fatigue constante, jamais réparée, des différents organes.

Le surmenage se manifeste sur tous les terrains, sur le terrain physique, matériel, comme sur les terrains intellectuel et moral.

Dans le premier cas, c'est surtout la santé physiologique qui est compromise. Les grands phénomènes vitaux sont ralentis, amoindris ; la nutrition générale languit ; les viscères n'accomplissent plus qu'insuffisamment leur tâche ; les glandes à sécrétion interne raréfient leurs produits, qui ont une si grande influence sur tous les processus biologiques. Le système musculaire lui-même est atteint. Le muscle souffre et faiblit, non pas seulement parce que la fibre est fatiguée et encombrée par les déchets de son travail excessif, mais encore parce que les nerfs qui le meuvent ont perdu une notable partie de leur vigueur.

L'asthénie neuro-musculaire est parfois très accentuée. Les malades sont tout de suite las ; le plus petit effort leur coûte ; l'exercice, la marche leur paraissent impraticables. Les *topalgies* — douleurs fixes localisées en un point — ne leur laissent pas un instant de repos.

Mais c'est dans le domaine de l'esprit que les effets du surmenage se font particulièrement sentir. Le caractère devient triste, sombre ; il s'aigrit. Le malade est taciturne ; il est lent à comprendre les questions et à y répondre. L'intelligence perd de son acuité, de sa puissance. Tout travail cérébral est pénible. La mémoire s'affaiblit. Les recherches, les inventions deviennent impossibles. La volonté suit l'intelligence. Elle se montre faible, hésitante, recule devant l'acte. Bref, la préoccupation inquiète de tous les organes, la débilité de la volonté, l'indécision devant toutes les déterminations à prendre, l'inaptitude à tout travail soit physique, soit cérébral, sont les traits caractéristiques de l'état mental des surmenés.

Rappelons, sans y insister, que le surmenage moral produit des troubles identiques. De graves soucis, des ennuis perpétuels, des

RECONSTITUANT GÉNÉRAL

**NEUROSINE
PRUNIER**

Neurosine-Granulée. Neurosine-Cachets. Neurosine-Sirop.

PARIS — 6, Rue de la Tacherie, et toutes Pharmacies.

ANTI-RHUMATISMAL ÉNERGIQUE
NOVACÉTINE PRUNIER
TOUTES PHARMACIES



épreuves interminables retentissent fâcheusement sur le système nerveux et provoquent tous les accidents de la neurasthénie. Parmi les victimes du surmenage se placent spécialement ceux qui abusent des sports, les grands artisans du cerveau, usiniers, brasseurs d'affaires, spéculateurs, financiers, savants, professeurs, étudiants. Tous ces hommes usent vite et intensément leur matière nerveuse. Ils déterminent la *déphosphoration* de l'appareil cérébro-spinal. Le surmené épuise sa *pile nerveuse* : il dépense plus de phosphore qu'il n'en acquiert. Le déficit ne cesse de s'accroître. A la fin, c'est la catastrophe.

L'indication unique est donc de rendre au système nerveux le phosphore qu'il a consommé. C'est le rôle de certains médicaments. Parmi ces derniers, la *Neurosine Prunier* occupe le premier rang.

En effet, pour être assimilé, le phosphore doit se présenter sous la forme lipoidique. Cette graisse phosphorée, avons-nous déjà dit, pénètre la cellule nerveuse, s'y incorpore, la revivifie, accroît son activité. Or, l'état lipoidique du phosphore est réalisé par les glycéro-phosphates. Mais sur les trois sels que donne la combinaison de l'acide phospho-glycérique et d'une base, deux sont totalement inertes ; un seul agit sur l'organisme.

La *Neurosine Prunier* est précisément constituée par ce phospho-glycérate bien défini, actif, toujours identique à lui-même, toujours constant dans son efficacité.

La *Neurosine Prunier*, phospho-glycérate de chaux chimiquement pur, cède facilement son phosphore au tissu nerveux, le restaure, lui rend toute son énergie vitale. C'est un neuro-tonique de premier ordre, qui prévient la défaillance de l'appareil cérébro-spinal.

La *Neurosine Prunier* est donc le meilleur médicament de toutes les fatigues, de toutes les asthénies, de tous les surmenages, physique, intellectuel et moral.

Etrange courage devant la maladie.

A. DUMAS père rapporte, dans ses *Mémoires* (IV, 301), l'étrange histoire du colonel MORRISSEL, qui succomba, en 1825, à l'anurie : malgré la sonde, malgré CIVIALE, malgré DUPUYTREN, il ne pouvait rendre une seule goutte du liquide qu'il avait bu...

Ne comprenant pas ce que les médecins lui expliquaient sur sa maladie, il leur demanda de lui procurer, dans un hôpital, un sujet mort de la maladie dont il mourait lui-même. Trois ou quatre jours après, le sujet était trouvé. Morrisel l'acheta au prix ordinaire (six francs, à cette époque), fit coucher le cadavre sur une table de son lit, et pria son médecin d'en faire l'autopsie. L'autopsie faite, Morrisel eut la satisfaction de se rendre compte de son mal et s'appréta à mourir content, ce qu'il fit avec un merveilleux courage.

Si l'histoire est vraie, avouez qu'il s'agit d'une bizarre fantaisie !

D^r MONIN.

Echos de la « Chronique »

L'anatomie aux Beaux-Arts.

Nous avons grand plaisir à annoncer la nomination de notre distingué confrère, le D^r HENRY MEIGE, comme professeur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts, en remplacement de notre éminent ami, M. PAUL RICHER, appelé à d'autres fonctions. On pourra dire une fois de plus, sans crainte de démenti : *The right man in the right place* !

Un précurseur.

Il nous est révélé par notre confrère, le D^r PAUL FAREZ, dans un attachant feuilleton du *Journal des Débats*.

Ce savant modeste se nommait Ch. de VAURÉAL : il exerça la médecine à Paris, « mais comme un apostolat philanthropique ». Pendant la guerre de 1870, il installa et dirigea une ambulance militaire à Biarritz, où sa bonté et son dévouement sont restés légendaires ; à la mort de son bienfaiteur, la municipalité de cette ville décida que son nom serait donné à une des voies de la cité, et une stèle commémorative fut élevée dans le vieux cimetière, afin de perpétuer le souvenir de celui que la reconnaissance publique avait surnommé « le médecin et l'ami des pauvres ».

Son œuvre scientifique est considérable ; notons seulement qu'elle a été féconde en anticipations. Le D^r de Vauréal a préconisé l'hypochlorite dans le lavage des plaies, avant CARREL et DAKIN ; le permanganate, pour stériliser la peau du chirurgien et rendre potables les eaux contaminées. Il a conseillé, comme vient de l'édicter à nouveau VARIOT, de régler la ration du nourrisson d'après sa taille ; il prescrivait la viande crue, réduite en purée, avant que CH. RICHER inventât la zomothérapie ; il réclamait d'abondantes boissons dans le jeûne, comme aujourd'hui le D^r GUELPA ; il a établi les principes de l'hydrothérapie, avant notre toujours regretté BENI-BARDE ; mais son œuvre maîtresse, c'est l'*Essai* qu'il publia, dès 1864, sur *l'histoire des ferments et leur rapprochement avec les miasmes et les virus*. A cette époque, PASTEUR, bien qu'ayant commencé ses expériences, n'avait pas encore formulé ses vues sur le monde des infiniment petits, ne les avait pas encore étayées sur des expériences irrécusables. De Vauréal avait plus que pressenti les vérités qui devaient révolutionner le monde ; il aurait été sûrement un des bons ouvriers de l'œuvre pastoriennne, si une mort prématurée n'eût interrompu ses travaux. Ce fut, dans l'acception la plus large du terme, un précurseur.

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSEÏNE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

Ni Descartes, ni Newton... Buffon !

Dans une de ses chroniques récentes du *Journal*, notre confrère *Dioscoride* rééditant la maxime bien connue : « le génie est une longue patience », l'avait imprudemment attribuée à DESCARTES ; la semaine suivante, la réflexion aidant, ou à la suite de la communication d'un correspondant qui avait voulu paraître informé, ce n'est plus Descartes qui est le père de la formule, c'est... NEWTON !

Eh bien ! non, mon vieux *Dioscoride*, tout un chacun sait que le mot est de BUFFON.

Mais sous quelle forme a-t-il été dit par l'illustre naturaliste ? Ici, les avis sont divergents.

LITTRÉ renvoie au *Discours de réception* de celui-ci, et vous l'y chercheriez vainement. FLOURENS le cite, par à peu près : « le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience. » M^{me} NECKER, chez qui Buffon fréquentait, prête à ce dernier ce propos : « Le génie se forme par la patience, en considérant longtemps une idée et en trouvant enfin des rapports féconds et bien liés (1). » Et elle ajoute un peu plus bas, comme pour mieux faire entendre la pensée de son auteur : « M. de Buffon est persuadé que l'art d'écrire est de la patience, et que le génie est de la patience : il faut bien voir pour bien écrire, il faut penser longtemps pour avoir des idées nouvelles. Quand on a une idée intéressante, il ne faut pas s'empresser de la délayer pour en faire un livre, il faut, au contraire, la mettre de côté, afin de pouvoir la réunir avec toutes celles qui se présentent à notre esprit et en faire un corps digne d'attention (2). »

Il résulte de toutes ces citations que si, comme tous les mots historiques, celui de Buffon a pris, avec la patine du temps, une forme lapidaire, l'idée première ne lui en appartient pas moins, et n'est-ce pas l'essentiel ?

Conférences de la Sorbonne.

Le jeudi 1^{er} février, à 9 heures du soir, le Dr CABANÈS, rédacteur en chef de la *Chronique médicale*, fera, sous les auspices de la *Société des Amis de l'Université*, une conférence, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, sur *les relations de l'Art avec la Médecine : le diagnostic rétrospectif par l'image*.

Entrée sur présentation de cartes d'invitation, qui seront délivrées, sur simple demande adressée soit à la Sorbonne, soit aux bureaux de la *Chronique*, 15, rue Lacépède, Paris, V^e.

La conférence sera suivie de projections démonstratives.

(1) *Nouveaux Mélanges*, 1801, t. I, 154.
(2) Id., 181 (cf. ROGER ALEXANDRE, *Les mots qui restent*).

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
• à 5 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

Histoire de la Médecine

Jenner et l'historique de la Vaccine.

Le 23 janvier, nous étions conviés, par l'Académie de médecine, à prendre part à une manifestation organisée en faveur de JENNER, à l'occasion du centenaire de sa mort ; le même jour, était inaugurée, dans la salle des Pas-Perdus de cette Académie, une Exposition de gravures, estampes, médailles, etc., se rapportant à l'histoire de la vaccine, ou à son inventeur.

On sait que le hasard n'eut qu'une très faible part dans la découverte de JENNER. C'est en 1796, le 14 mai, que Jenner pratiquait sa première inoculation de vaccin. Le sujet sur lequel il opéra était un petit garçon de 8 ans, nommé James PHIPPS ; et le vaccin avait été pris à la main de Sarah NELMES, une fille de ferme infectée par les vaches de son maître. Six semaines plus tard, le 1^{er} juillet, l'inoculation de pus, pris directement sur une pustule de vache, ne produisit aucune action chez le jeune vacciné. Jenner annonça tout de suite la grande nouvelle à son ami GARDNER. Après avoir décrit l'inoculation, il écrivait :

Mais maintenant, écoute la plus belle partie de mon histoire. L'enfant a été depuis inoculé avec du pus de variole qui, comme je l'avais prévu, n'a produit aucun effet. Je poursuis mes expériences avec une ardeur nouvelle.

De retour à Berkeley, Jenner resta préoccupé de son idée ; il constata, d'ailleurs, que l'opinion de la fille de Sodbury était celle de toutes les filles de ferme de Berkeley et des environs ; ce ne fut, toutefois, qu'en 1780 qu'il se sentit assez sûr de lui pour communiquer ses idées à d'autres. Gardner reçut le premier ses confidences à cet égard ; puis, en 1788, il rendit publiques ses intentions, mais sans faire grande impression sur le monde médical.

Jusqu'en 1796, il poursuivit des recherches expérimentales, et ce ne fut que le 14 mai de cette année que, ainsi que nous l'avons dit, il pratiqua la première inoculation de *cowpox*.

Il resta ensuite deux années sans pouvoir poursuivre ses essais, le *cowpox* ayant disparu des métairies de son voisinage ; mais, en juin 1798, il publiait son « Enquête sur les causes et effets de la vaccine varioleuse, maladie découverte dans quelques-unes des contrées de l'ouest de l'Angleterre et, notamment, dans le comté de Gloucester, et connu sous le nom de *cowpox*. »

Outre de nombreux portraits de Jenner, qui nous restituent sa sympathique physionomie, on possède de lui une description *de visu*, due à son ami Edouard GARDNER, de Frampton, qui le dépeint ainsi :

Sa taille était plutôt un peu au-dessous de la moyenne, mais il était robuste, actif et bien conformé. Ses vêtements étaient soignés, et tout en lui indiquait l'homme sérieux et bien préparé à remplir les devoirs de ses fonctions. Je le vis pour la première fois à Frampton Green. J'étais plus jeune que lui de quelques années, et j'avais tant entendu parler de M. Jenner, de Berkeley, que j'étais curieux de le voir. Il était habillé d'une redingote bleue avec boutons jaunes et portait des chaussures en peau de daim



CARICATURE SUR LA VACCINE.

(Collection du D^r CABANÈS.)

luisantes, avec de jolies boucles en acier. Les cheveux étaient retenus, selon la mode de l'époque, dans un anneau, et il portait un chapeau à larges bords.

BARON, de son côté, raconte ainsi sa première entrevue avec Jenner :

La dignité simple de son attitude, le ton familial et aimable de son langage, la parfaite sincérité de toutes ses paroles et de tous ses actes, ne manquaient pas de lui conquérir le cœur de tous ceux qui ne sont pas insensibles à ces qualités... Il était vêtu d'une redingote bleue, d'un gilet blanc, d'une culotte en nankin et de bas blancs...

Jenner vit la mort de très près à trois reprises différentes : la première fois, durant le grand hiver de 1786, à la suite d'un voyage de Berkeley à Kingscote, accompli par un froid très intense, au milieu d'une tourmente de neige. Voici en quels termes Jenner rend lui-même compte de ses sensations :

A mesure que le froid extérieur devenait plus sensible, la chaleur sur l'estomac paraissait augmenter. J'éprouvais la même sensation que si j'avais bu beaucoup de vin ou de brandy. J'étais comme intoxiqué et ne pouvais m'empêcher de chanter... Quand j'arrivai à la maison, j'étais hors d'état de descendre seul de cheval. J'étais à peu près sans connaissance, et j'eus à peine la force de dire aux domestiques de me porter devant le feu. On me mit d'abord dans l'écurie, puis graduellement dans une atmosphère plus chaude. Je ne pouvais d'abord supporter une température supérieure à celle de l'écurie ; mais, en me frottant les mains avec de la neige, j'obtins un soulagement rapide. Les parties de mon corps les plus atteintes par le froid me donnaient la sensation de brûlures ; mon cheval perdit, d'ailleurs, une partie de la peau et des poils de la crinière et des oreilles. Je n'avais pas la moindre envie de boire du vin, ou tout autre rafraîchissement. Un homme périt à quelques kilomètres de Kingscote le même jour, pour les mêmes causes.

En 1794, Jenner contracta le typhus, en donnant ses soins à la femme de son neveu Henry ; et, en 1811, il eut une nouvelle attaque de la même maladie.

Jenner cultivait la musique et la poésie ; quelques-uns de ses vers furent imprimés. Ses deux meilleurs poèmes sont, assure-t-on, « A un rouge-gorge » et « Signes de pluie » ; ce dernier, écrit pour s'excuser de ne pas accepter une invitation à une partie de campagne.

Signalons ici une particularité assez peu connue de l'histoire de la vaccine : l'École de Boulogne qui, au point de vue médical, a laissé des noms célèbres, fut la première à pratiquer la vaccine que, le 26 frimaire an VIII, malgré l'état de guerre, avaient importée en France deux médecins anglais, WOODVILLE et NOWELL. Il est à présumer que la Grande Armée profita une des premières de la découverte de Jenner. Vaccina-t-on au camp de Boulogne ? En fait, la variole ne fit pas trop de ravages au cours des campagnes impériales (1).

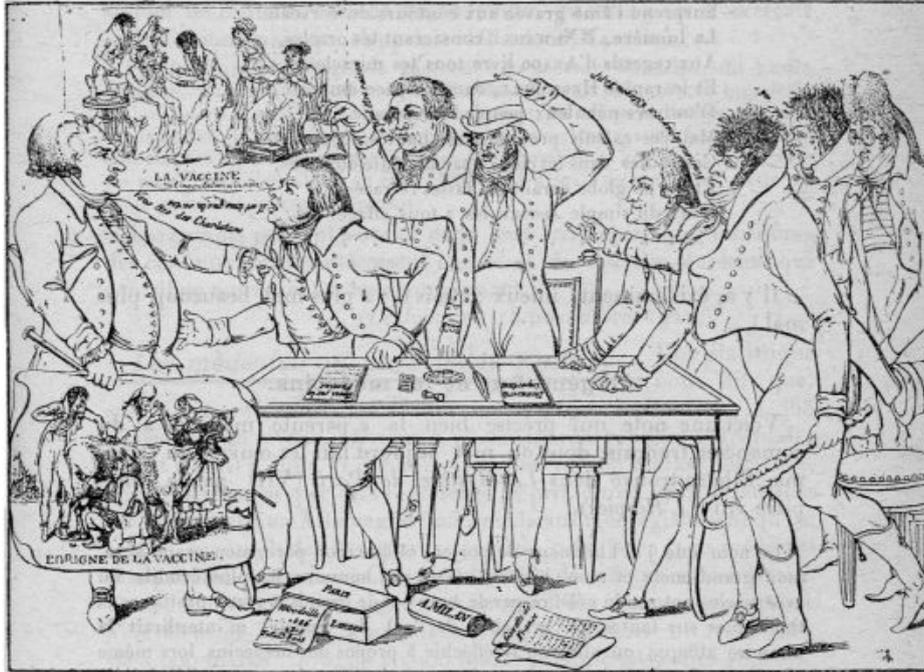
La découverte de Jenner eut un retentissement considérable : les poètes la chantèrent et, parmi eux, deux de nos compatriotes, dont le nom n'est pas encore tombé dans les limbes de l'oubli.

Voici le début d'un poème de CASIMIR DELAVIGNE sur la vaccine ; l'intention est assurément meilleure que l'exécution :

Au fond du Gloucester, dont les vertes campagnes
Nourrissent des taureaux les utiles compagnes,
JENNER opposait l'art à ce fléau cruel,
Tribut que la naissance impose à tout mortel.

(1) Cf. Dr BRICE et Capitaine BOTTET, *Le corps de santé militaire en France (1708-1882)*.

Ses bienfaisantes mains prévenaient la nature,
 Et, déposant au sein d'une heureuse blessure
 Du poison éprouvé le germe moins fatal,
 Transmettaient à la fois le remède et le mal.
 C'est ainsi qu'avant nous les peuples de l'Asie
 Préservaient ces beautés, trésors de Circassie,
 Qu'un avide intérêt, par ce triste secours,
 Aux ennuis du sérail condamnait pour toujours.



CARICATURE SUR LA VACCINE.

(Collection du D^r CABANÈS.)

Mais c'est peu d'arrêter le torrent dans sa course,
 Et Jenner, plus heureux, en doit tarir la source (1).

Un émule de C. Delavigne, ALEXANDRE SOUMET, avait exercé sa verve poétique sur le même sujet ; son poème, dont nous ne reproduisons que les premiers vers, eut la faveur d'être remarqué et couronné par l'Académie française, le 5 avril 1815 ; on va juger si le suffrage de la docte Compagnie était mérité :

Oh ! combien notre siècle est fécond en merveilles !
 Des mortels studieux jamais les doctes veilles

(1) M^{me} ANCELOT, *Un salon de Paris de 1824 à 1864*, pp. 19-20.

N'avaient osé tenter des triomphes si beaux.
 GALVANI voit les morts agiter leurs tombeaux ;
 D'animaux disparus CUVIER cherchant les traces,
 Compte leurs ossements, recompose leurs races ;
 De squelette en squelette il poursuit le passé,
 Voit l'Océan sept fois de nos vallons chassés,
 Et de ce globe, empreint de sept vastes naufrages,
 Recule le berceau dans le lointain des âges.
 GALL, étonnant nos yeux d'un prodige nouveau,
 Surprend l'âme gravée aux contours du cerveau.
 La lumière, ô NEWTON ! consacrant tes oracles,
 Aux regards d'ARAGO livre tous tes miracles,
 Et le rapide HERSCHELL, dans l'espace emporté,
 D'univers nébuleux peuple l'immensité.
 Mais ces calculs profonds, ces hautes découvertes,
 Ces routes dans les cieux, par le génie ouvertes,
 Et de ce globe errant les fastes retracés,
 L'art du simple JENNER les a tous effacés (1).

Il y a, évidemment, mieux ; mais il y a plus mal, beaucoup plus mal !...

Eugène Sue et les médecins.

Voici une note qui précise bien la « parenté médicale » du romancier français, dont on met aujourd'hui les œuvres au cinéma. Elle se trouve dans *Les Mystères de Paris* (VII^e partie, chapitre VIII : *L'Hospice*).

Le nom que j'ai l'honneur de porter, et que mon père, mon grand-père, mon grand-oncle et mon bisaïeul (l'un des hommes les plus érudits du XVII^e siècle) ont rendu célèbre par de beaux et de grands travaux pratiques et théoriques sur toutes les branches de l'art de guérir, m'interdirait la moindre attaque ou allusion irréfléchie à propos des médecins, lors même que la gravité du sujet que je traite et la juste et immense célébrité de l'école médicale française ne s'y opposeraient pas. Par la création du docteur GRUFFOX, j'ai seulement voulu personnifier un de ces hommes respectables d'ailleurs, mais qui peuvent se laisser quelquefois entraîner, par la passion de l'art des expériences, à de grands abus de pouvoir médical, s'il est permis de s'exprimer ainsi, oubliant qu'il est quelque chose encore de plus sacré que la science, l'humanité.

Les Encyclopédies, et notamment le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de DECHAMBRE (3^e série, tome XII, pp. 703 et suiv.), donnent les biographies des chirurgiens du nom de SUE, du XVII^e au XIX^e siècle. Il y aurait lieu, en s'aidant des indications d'EUGÈNE SUE, d'établir *définitivement* leurs degrés de parenté.

A. BOGHAERT-VACHÉ (*Bruzelles*).

(1) Pour la suite, voir la *Chronique médicale*, 1898, p. 198.

Echos de Partout

L'inventeur de la « Patinette ». — Il y a dans le roman, *le Fou Yégoj*, d'ERCKMANN-CHATRIAN, un certain docteur LORQUIN, chirurgien des artisans, auquel les conteurs avaient donné le nom du bourg où il exerçait sa profession, mais qui s'appelait réellement MARÉCHAL.

Pas de figure plus originale que celle du docteur Maréchal, dit Emile HINZELIN, dans son livre *Erckmann-Chatrian*. Il avait inventé une bicyclette de bois, dont il se faisait le moteur en posant, de temps en temps, un pied sur la route. Il arrivait comme un ouragan, avec une grande fourrure flottant sur ses épaules et un grand chien-loup bondissant sur ses talons, vers ses malades qu'il accablait de reproches, qu'il aimait de tout son cœur et qu'il guérissait merveilleusement.

Les enfants peuvent associer dans leur reconnaissance les noms des conteurs qui les intéressent encore et du docteur Maréchal qui contribue autrement à leur amusement.

(*Le Journal*, 13 novembre 1922.)

Les médecins au pays de la Kultur. — Une statistique nous dit que, sur 3.000 médecins des caisses de malades berlinoises, 1.368 avaient eu un revenu inférieur à 10.000 marks pendant le trimestre allant d'avril à juin. N'oublions pas que 10.000 marks font environ 18 francs, et que cela représente le prix d'une paire de bottines en ce moment en Allemagne ! 254 médecins n'enregistraient qu'un salaire mensuel de 300 marks (environ 0 fr. 50) ; 170 médecins atteignaient 1.000 marks par mois ; 163, de 1.300 à 1.350 marks. Seuls, 70 médecins pouvaient prouver que leurs honoraires mensuels s'élevaient de 3.000 à 3.500 marks ; 302 accusaient un traitement de 5.000 marks ; 170, de 10.000 marks ; 520, c'est-à-dire 18,5 0/0, touchaient de 10.000 à 30.000 marks, tout juste de quoi vivre. Au total, 200 médecins n'avaient pu donner une seule consultation.

Le résultat de cette désertion du public n'a pas tardé à se faire sentir : un grand nombre de médecins abandonnent la carrière médicale, pour chercher un emploi plus rémunérateur. C'est ainsi qu'on a reconnu, près de la gare de Potsdam, un médecin qui vendait le soir et la nuit des saucisses chaudes aux voyageurs. Il dut se justifier devant un tribunal d'honneur. De nombreux médecins sont garçons de nuit dans les bars et les *Dielen* où, à cause de leurs connaissances linguistiques, ils sont fort appréciés. A Koepenick, des ouvriers ont découvert, parmi les manœuvres, un médecin qu'ils ont obligé l'entrepreneur à licencier ; un autre est garçon de recettes dans une banque. De vieux médecins, incapables d'exercer une autre profession, vendent leur linge, leurs vêtements, leurs livres, voire leurs instruments.

La Chambre des médecins vient d'aménager un service spécial de placement pour les médecins en détresse, et à cet effet elle s'est mise en relation avec les grands instituts financiers et certaines entreprises industrielles.

(*Excelsior*.)

Correspondance médico-littéraire

Questions

La syndactylie de Grimod de la Reynière. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur la monstruosité dont était atteint l'avocat du XVIII^e siècle, GRIMOD DE LA REYNIÈRE, connu pour sa gourmandise, et dont *le Temps* du 27 décembre 1922 dit : « Il portait une façon d'enseigne au bout des poignets en forme de *pattes d'oie*, qui signifiait assez sa prédilection pour les foies des succulents palmipèdes ? »

A-t-on de lui un portrait ? N'avait-il pas d'autres vices de conformation que la syndactylie, que semble bien prouver le passage ci-dessus ?

Un cas de tératologie historique : le monstre dont accoucha la reine Berthe. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur le monstre très difforme dont accoucha la reine BERTHE, femme de ROBERT LE PIEUX, excommuniée au cours de sa grossesse, monstre dont *la tête et le cou étaient d'une oie* et non d'un homme ? Ses extrémités étaient-elles bien conformées ?
D^r E. APERT (Paris).

Les vieilles coutumes de Vendée. — Le chapeau du mari des nourrices. — Le 12 mai 1779, J.-E.-L. Delajouespe, qui fut administrateur du département de la Vendée (7 septembre 1793), fit marché avec la fille du métayer des Roblinière de Monchamps, pour être la nourrice de son fils Louis-Victor. On lui promit 40 livres en argent, 6 livres pour la brassière, 2 livres pour du *demi-fil*, 2 livres pour un mouchoir, 2 livres de savon, un CHAPEAU POUR SON MARI, et un boisseau de froment.

Ce don d'un CHAPEAU au mari de la nourrice, qui ne servait à rien, même en 1779, n'était donné qu'à l'époque du *sevrage* de l'enfant, et seulement lorsque *la nourrice ne devenait pas enceinte* !!

C'était une précaution que l'on prenait, pour que le lait ne perdît pas de qualité pendant que l'enfant était en nourrice, dans la campagne, au milieu des champs, chez la nourrice elle-même.

Aujourd'hui, la promesse d'un tel cadeau n'arrêterait aucun mari, évidemment. Mais pourquoi ce don d'un *chapeau*, au lieu d'une somme d'argent ?

N'est-ce pas un fait qui prouve qu'autrefois le chapeau fut une coiffure *cultuelle*, du type de la mitre des Evêques, inventée pour les besoins des rites religieux, et non pas pour protéger la tête contre les intempéries (1) ?

Il en a été d'ailleurs de même pour toutes les autres parties du vêtement.
D^r MARCEL BAUDOUIN (Vendée).

(1) Se rappeler la signification des enfants nés *coiffés* : tel David Copperfield !

Réponses

Auto-mutilation originale, chez un indigène des bords du Niger (XXIX, 230, 343). — Après avoir été, pendant la guerre, médecin métropolitain, sur le front français et belge, dans un régiment de zouaves, je fus envoyé en Afrique, comme médecin colonial, pour prendre part à la colonne d'Agadès, contre les Touaregs de l'Air, soulevés.

A mon retour de cette colonne, en 1918, je fus employé dans la région de Tombouctou, au recrutement des indigènes destinés à « faire *Tirailleurs* », en qualité d'*engagés volontaires*. A la colonie, en effet, le service obligatoire n'a pas encore été institué et, seul, existe le système de recrutement par engagement volontaire.

Nous avions donc, le capitaine commandant de cercle et moi, recruté ainsi environ plusieurs centaines d'indigènes dans le village d'Ansongo, sur les bords du Niger, et devions les ramener au chef-lieu du cercle par voie d'eau.

Pendant les opérations de recrutement, les *engagés volontaires* étaient surveillés, avant l'examen médical, par leur chef de village, responsable, et après la visite médicale, une fois redéclarés *bons*, par des gardes-cercles et des tirailleurs.

Pour « couper » au service, plusieurs engagés sitôt déclarés bons s'étaient, avec un couteau, ouvert les veines des poignets et des chevilles: c'est le procédé classique. Un pansement rapide, ils étaient remis en état et ils n'avaient gagné à se mutiler ainsi, qu'une sérieuse correction, à eux administrée par les gardes chargés de leur surveillance.

En arrivant à Gao, tout le troupeau fut parqué dans la cour du poste, et des sentinelles placées, avec des consignes sévères, afin d'éviter les évasions et aussi les tentatives de suicide.

Mais au matin, le lendemain, l'interprète accourait, me disant de venir vite, qu'une des recrues venait de se tuer, parce qu'il n'y avait pas content faire service. Je trouvais, en effet, étendu par terre, couvert de sang, un des indigènes recrutés la veille. Vide complet autour de lui; tous ses congénères s'étaient écartés, sentant bien qu'il y avait faute de sa part contre les Blancs; ne se souciant pas, non plus, d'être questionnés et, de toute façon, se rendant compte que, comme toujours, il n'y avait rien à gagner à voir le Blanc, fût-ce même le médecin.

En examinant le blessé, qui tenait encore dans la main le couteau qui lui avait servi à se mutiler, je constatai tout d'abord qu'il avait les veines des poignets et des chevilles ouvertes, mais pas les artères (ce qui me rassura sur son cas), qu'il respirait normalement et avait sa pleine connaissance. Mais sa figure était impressionnante à voir: toute barbouillée de sang, les deux globes oculaires roulant à ciel ouvert, presque complètement à nu dans les orbites: le tout contribuant à lui donner un aspect terrifié et terrifiant. Je ne me rendis pas bien compte, tout d'abord, de ce qui lui était arrivé;

mais, une fois la figure lavée, je constatai que les deux paupières supérieures manquaient, l'une totalement : la gauche ; l'autre, la droite, ne tenait plus que par un mince pédicule.

Interrogé par l'interprète, il raconta que, pour se faire libérer, il avait trouvé, comme moyen ingénieux, de se couper les veines d'abord ; mais, comme il avait vu la veille, pour les autres recrues, que ce n'était pas suffisant, il s'était coupé les paupières, pensant bien qu'il serait ainsi impossible de le garder comme tirailleur, *parce qu'il serait trop laid*. Comme on lui demandait comment ils'y était pris pour se mutiler, il expliqua qu'il avait tiré sa paupière en avant, par les cils, d'une main, et que, de l'autre main, il s'était servi de son couteau comme d'un rasoir !

Après l'avoir sérieusement.... admonesté, je lui fis répondre, toujours par l'intermédiaire de l'interprète, qu'il serait sûrement tirailleur, parce que j'allais le guérir, les Blancs sachant tout faire ; et séance tenante, je lui fis une suture de sa paupière gauche ; quant à la droite, il me fut impossible de trouver le morceau.

Quinze jours après, mon blessé était guéri ; la paupière gauche, recousue, présentait une très légère difformité, mais donnait une occlusion complète du globe ; l'occlusion de l'œil droit, par contre, était très incomplète et ne se faisait partiellement qu'en abaissant ce qui restait de paupière supérieure et en remontant la paupière inférieure, en faisant la grimace.

A noter que, pour l'exemple, et pour éviter une épidémie de mutilations, pendant tout son traitement cet indigène avait fait l'exercice dès les 2^e et 3^e jours avec les autres recrues, et qu'une fois guéri, l'adjudant indigène, qui était bien un peu loustic, mais surtout d'une race ennemie, le collait de planton plus souvent qu'à son tour, prétendant qu'avec un œil toujours ouvert *y a bon pour faire sentinelle*.

D^r P. GIRAUD,

Médecin de réserve des Troupes coloniales.

L'inoculation de la syphilis (XXIX, 54, 348). — En réponse à l'article paru dans la *Chronique médicale* (n^o 11, du 1^{er} novembre 1922, page 348), je me permettrai de vous donner comme renseignement ce qui suit, en ce qui concerne la plante dénommée *Diane*, utilisée pour combattre la syphilis.

Ne s'agirait-il pas de la racine provenant de la plante *Danaïs fragrans*, connue comme étant une rubiacée, prospérant aux îles Bourbon, Maurice, Madagascar (voir *Traité de Matière médicale et de Chimie végétale*, par le D^r L. REUTTER, professeur à l'Université de Genève ; Baillièrre et C^{ie}, Paris, 19, rue Hautefeuille), elle livre ses racines à la thérapeutique indigène ; celle-ci les utilise tant comme vulnéraire que comme antisiphilitique, vu qu'elles renferment, outre une matière colorante, un glucoside mal défini actuellement, dénommé *Danaïne*.

D^r L. REUTTER de ROSEMONT (Genève, Suisse).

Ce qui se passe à la mort des Papes (XXIX, 77, 342). — Une petite rectification, à propos de la « mort des Papes ».

Dans le numéro de novembre 1922, M. G. JUBLEAU, de Nice, parle de la constatation de la mort au moyen de trois coups frappés sur le front du défunt, par le cardinal-camerlingue, avec un marteau d'argent. Ce détail est connu, et les journaux les moins versés dans les choses religieuses l'annoncent à chaque décès d'un pape. *Malheureusement* (1), cette cérémonie a été abolie depuis PIE IX. Le corps médical joue maintenant le premier rôle dans la constatation du décès du Pape, et je vous recopie un passage de l'Annuaire pontifical catholique de 1915, très documenté à ce sujet.

Il appartient au cardinal-camerlingue de constater officiellement le décès du Souverain Pontife. Cette cérémonie se faisait anciennement avec une grande solennité. Le cardinal-camerlingue se présentait en habit violet, avec le roche et la mozette de même couleur, accompagné des clercs de la Chambre, au palais pontifical et s'approchait du lit où reposait le Pape qui venait d'expirer. Il se faisait donner, par une des personnes du cortège, un marteau d'argent et en frappait par trois fois le front du Souverain Pontife, en l'appelant par son nom de baptême. Après ces trois coups, il annonçait aux personnes qui l'entouraient : *Vere Papa mortuus est*. Cette cérémonie, vraiment très imposante dans sa simplicité, ne se fait plus aujourd'hui, au moins depuis Pie IX, dont le cardinal Pecci, devenu pape sous le nom de Léon XIII, eut à constater la mort. *L'examen des médecins fut suffisant. Au décès de Léon XIII et de Pie X, ce furent les médecins assistants qui certifièrent la mort du Pontife, et leur certificat fut consigné dans l'acte, qui ne porte aucune trace de l'ancien mode de constatation du décès d'un Pape.*

Le secrétaire général de la « Bonne Presse », auquel j'avais écrit à ce sujet, me dit même « que l'on ne peut affirmer que cet usage ait été observé : c'est plutôt une légende populaire qu'un fait réel ».

D^r J. HEISCH (Boulogny-les-Mines, Meuse).

Comment aurait été imaginé l'amygdalotome (XXIX, 99). A propos du D^r ROUX, ce savant chirurgien aux audaces malheureuses, je me suis souvenu d'une anecdote que, pendant ma première enfance, et plus tard, j'entendis maintes fois conter par ma mère, sur le dénouement tragique dont fut victime le fils d'un de nos amis, opéré par le docteur Roux, ami pareillement de la même famille. Il s'agissait d'une excision d'amygdales. Le docteur Roux les enlevait, paraît-il, à la pointe du bistouri. L'une d'elles, détachée, se détacha également de la fourchette ou de la pointe qui la retenait, et le patient mourut asphyxié.

Le D^r Roux était désespéré et voulait renoncer à la pratique de son art. Ce fut à la suite de ce malheur qu'aurait été imaginé l'amygdalotome.

Est-ce l'exacte vérité ? Est-ce une légende ? Je vous donne le fait tel qu'il me fut raconté.

P. D'ESTRÉE.

(1) Je dis *malheureusement*, pour constater l'erreur qui va se répétant.

Chronique Bibliographique

ROMANS, DIVERS

Le vitriol de lune. — Le martyr de l'obèse (1).

Nous ne voudrions pas avoir l'air de courtiser le succès, mais la simple équité et notre devoir de critique impartial nous imposent de constater le talent partout où il se montre et de le proclamer sans feinte. M. HENRI BÉRAUD, dont le prix Goncourt, toujours âprement disputé, est venu récompenser les deux romans qui portent les titres de : *le Vitriol de lune*, *le Martyr de l'obèse*, a rénové, on peut dire, le roman historique. D'aucuns l'ont apparenté à VIGNY et ont rappelé le *Cinq-Mars* du poète; d'autres ont évoqué AL. DUMAS, le père de d'Artagnan; en réalité, c'est du Béraud, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre de ses devanciers.

Toutes réserves faites sur l'infériorité du roman historique en lui-même, et les fausses notions qu'il peut répandre, reconnaissons que le récit de M. Béraud est singulièrement vivant, pittoresque à souhait, et que la vérité n'y reçoit pas trop d'entorses. Qui connaît, par exemple, l'affaire DAMIENS d'après les pièces mêmes de la procédure et les correspondances de l'époque (2), retrouvera dans le roman de M. Henri Béraud maints détails qui ne sauraient être inventés, mais qu'il a su arranger, adapter à la forme romanesque; et c'est là le secret du talent!

On retrouve l'acuité d'observation, les qualités de verve et d'invention du romancier du *Vitriol de lune* dans le *Martyr de l'obèse*. C'est de la psychologie à la manière de... Henri Béraud, qui n'est évidemment pas celle de M. PAUL BOURGET, et qui rappellerait plutôt STERNE, si à toute force on veut lui trouver un précurseur.

M. Béraud prend, avec bonne humeur, son parti de sa disgrâce physique; fait-il pas mieux que d'en pleurer? Il s'en console en citant ses collègues en adipose, et ils sont, à vrai dire, de poids.

Comme nous nous sentons infimes, nous les maigres, à côté de si imposants personnages!!

Les Indices numériques de la civilisation et du progrès, par ALFREDO NICEFORO. — Paris, Flammarion, 4.50.

S'inspirant d'une idée d'Adolphe BERTILLON, sur l'importance de la statistique pour « évaluer et mesurer le mouvement de l'humanité, le sens de la civilisation et le fruit de ses innovations », le professeur NICEFORO, dont les études anthropologiques sont toutes marquées au sceau d'une réelle originalité, s'est attaché à développer la conception du maître français, en cherchant à établir la sympto-

(1) Paris, Albin Michel, 6,75 chaque vol.

(2) Cf. nos *Légendes et Curiosités de l'histoire*, t. V.

matologie numérique des faits sociaux, comme une sorte de « métrologie » du bien-être et du progrès social, progrès matériel et progrès intellectuel, s'entend ; et l'auteur arrive à cette constatation, un peu décevante que, « quelles que soient les indéniables améliorations dont jouit une société, les individus ne voient et ne perçoivent aucunement en ces améliorations un motif de se sentir plus heureux. »

Les villes malades, par Paul LANTELME. Editions de la *Nouvelle Revue*, 80, rue Taitbout. Paris, 1921.

Dans une grande ville il y a plusieurs villes, chaque quartier a son atmosphère *propre*, ses mœurs, presque son langage propre : les Halles sont le centre de Paris ; la Bourse, le creuset des affaires ; le Temple abrite les artisans ; le Panthéon et le Luxembourg, les travailleurs intellectuels ; Belleville et Ménilmontant sont « les villes malades ». Cette brochure de M. P. LANTELME, comme le dit notre distingué confrère GEORGES DCHAMEL, dans sa préface, « est plus efficace qu'un morceau d'éloquence, c'est un cri ; il faut que ce cri trouve des oreilles ; il faut qu'il rencontre des cœurs. »

La part des croyants dans les progrès de la science au XIX^e siècle, par Antonin EYMIEU, 2 vol. Librairie académique Perrin.

S'il est une légende répandue, et rarement contestée, c'est celle de l'antagonisme de la religion et de la science, de l'esprit scientifique et de l'esprit religieux.

Sans doute il y a, parmi les savants, bon nombre d'incrédules, de matérialistes, d'athées, de quelque nom qu'on les veuille appeler ; mais n'en est-il pas qui conservent la foi, et y a-t-il une cloison étanche entre l'oratoire et le laboratoire ? C'est la question que s'est proposé de traiter M. Antonin EYMIEU, qui s'est attaché à « montrer dans les grandes orientations nouvelles, en d'autres termes dans les progrès les plus notables de la science, la part des croyants ; » et à recueillir « des noms de savants croyants, pour montrer qu'il y en a et qui comptent, et qu'on peut donc en dresser un catalogue ».

L'auteur a sagement limité son enquête au XIX^e siècle, c'est-à-dire à la période comprise entre 1801 et 1900. Sciences d'observation et sciences expérimentales sont les seules dont il est question dans son travail. Et tour à tour, sont passés en revue les grands mathématiciens, astronomes, physiciens, chimistes, naturalistes et biologistes.

Sur 150 savants de première zone, si on peut ainsi parler, sur 150 *initiateurs*, M. Eymieu en compte 13 dont les sentiments religieux lui sont inconnus ; 9 indifférents ou agnostiques ; 5 athées et 123 croyants, soit un peu plus de 96 0/0. On pourrait, il est vrai, opposer à ces chiffres d'autres statistiques, non

moins probantes, mais contentons-nous d'en induire que l'esprit scientifique et l'esprit religieux ne s'excluent pas l'un l'autre. Mais qu'il y ait affinité entre la Science et la Religion, nous ne suivrons pas jusque-là l'auteur de cette enquête, d'ailleurs intéressante en soi, et qui sera souvent consultée, car le débat renait sans cesse, chaque adversaire restant sur ses positions.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

MONTESQUIOU (Robert de). — *Elus et appelés*. Emile-Paul, 100, faubourg Saint-Honoré, Paris.

G. GUÉRIN et J. NOUAILLAC. — *L'ancien Régime et la Révolution*. Paris, Plon, 1921.

Ernest DAUDET. — *Souvenirs de mon temps*. Débuts d'un homme de lettres (1857-1861). Paris, Plon, 1921.

Antoine ALBALAT. — *Comment il ne faut pas écrire*. Paris, Plon, 1921.

D^r A. MIZZONI. — *Noël tragique*, pièce en un acte. Imprimerie libre, 23, cours Bertagna, Bône (Algérie).

GAUTHIER-MARY. — *Chansons d'esclaves*. Galeries du Livre, 37, boulevard de Clichy, Paris.

BRACHET (Albert). — *La Science de la vie, ses tendances actuelles*, discours. Bruxelles, Maurice Lamertin, 58-62, rue Coudenberg.

DUPLESSIS DE POUZILHAC (D^r Paul). — *La fâcheuse aventure du verrier, de l'enlumineur et de la Gorgereille*. Firmin et Montane, Montpellier.

DUPLESSIS DE POUZILHAC (D^r Paul). — *Sigma*. Maloine, 27, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

VILAR (Albert). — *A propos de doctrines médicales*. Jouve et C^{ie}, éditeurs, 15, rue Racine, Paris.

MARX (Maurice). — *Réalités ; La rédemption de Don Juan* (poésies médicales). Jean Meyer, 108, rue des Pyrénées, Paris.

SERGENT (Emile), RIBADEAU-DUMAS, L. BABONNEIX. — *Appareil respiratoire* (tome I) ; *Appareil circulatoire*. A. Maloine, 27, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS

PHOSPHATINE
FALIÈRES

Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Les grands Psychopathes

Encore quelques mots sur la maladie de J.-J. Rousseau

Par M. le D^r JEAN MARTIN,

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Toulouse.

Il peut sembler téméraire de parler encore de la maladie de J.-J. ROUSSEAU, après les longues études qui lui ont été consacrées par des urologues célèbres, après la monographie très consciencieuse et très documentée de CABANÈS (1), à laquelle doit se référer tout lecteur désireux de connaître à fond cette question.

Cependant, il n'est pas douteux que, malgré tous ces travaux, le problème est toujours sans solution certaine. La diversité même des opinions formulées par les auteurs, dont les unes sont actuellement encore défendables, tandis que les autres sont désuètes, montre, jusqu'à l'évidence, qu'à vrai dire, nous ne savons pas quelle était la maladie des voies urinaires de Rousseau, dont la cause le préoccupait à tel point qu'il a formellement prescrit, dans son testament, de faire son autopsie, afin qu'on puisse au moins connaître, après sa mort, la maladie qu'on n'avait pu, de son vivant, ni diagnostiquer, ni guérir.

C'est, d'ailleurs, parce que l'autopsie n'a révélé aucune lésion capable d'expliquer les symptômes, si complaisamment et si minutieusement décrits par le philosophe, que l'on ergote tant sur son cas, sans aucune chance de s'entendre, car on raisonne sur des hypothèses, fragiles par leur manque de base anatomique.

Essayons néanmoins, après tant d'autres, et malgré ce que nous venons de dire, de nous efforcer de poser le diagnostic rétrospectif de la maladie de J.-J. Rousseau. Des faits nouveaux, ou tout au moins de date récente, nous semblent fournir un appui plus solide au raisonnement, et justifier notre essai.

Nous posons, d'abord, que la maladie dont souffrit J.-J. Rousseau était sans doute une maladie rare, totalement inconnue de son temps, et mal connue encore maintenant ; car, il faut le reconnaître, aucune des hypothèses, émises jusqu'à ce jour, ne saurait pleinement satisfaire l'esprit d'un spécialiste. On serait, en effet, bien en peine, croyons-nous, de trouver dans la littérature, hors les rares observa-

(1) D^r CABANÈS, *Le Cabinet secret de l'histoire*, t. III.

tions récentes dont nous parlerons tout à l'heure, une observation qui se puisse, cliniquement et nécropsiquement, comparer exactement à celle de Rousseau.

Je n'entreprendrai pas, ce serait pourtant facile, de démontrer ce point pour les divers diagnostics posés depuis la fin du grand philosophe : *spasmes du col vésical, pertes séminales, valvules du col, psychopathie urinaire, etc...* Je voudrais seulement discuter le diagnostic qui est le dernier en date et me paraît aussi le plus vraisemblable, à savoir celui de *rétrécissement ou malformation congénitale de l'urètre*. Une observation, que j'ai récemment communiquée à la Société de chirurgie de Paris (1), me paraît apporter sur les possibilités d'exactitude de ce diagnostic un jour nouveau et singulier.

PONCET et LERICHE, après la découverte d'un nouveau testament de Rousseau, ont proclamé à l'Académie de Médecine (1907), en quelques pages éloquentes, qu'à n'en pas douter, Rousseau était atteint d'un *rétrécissement congénital de l'urètre, avec rétention chronique et miction par regorgement*. Ils n'ont ajouté, d'ailleurs, à leur mémoire aucune observation comparable à celle de Rousseau, et où le diagnostic aurait été vérifié par autopsie ou opération.

HÉRESCO (*Annales des malad. génito-ur.*, 1908) admet le diagnostic précédent, mais fait très justement remarquer qu'il s'agissait d'un *rétrécissement de l'urètre postérieur*, puisque Rousseau a fort bien noté que l'obstacle au cathétérisme était profondément situé et qu'il avait paru s'enfoncer encore davantage (ce qui suit est l'explication, très plausible, donnée par Héresco), au moment où une hypertrophie prostatique probable avait allongé, comme il est de règle, l'urètre postérieur. A l'appui de sa thèse, Héresco apporte l'observation d'un enfant de six ans, auquel il a incisé un rétrécissement de la portion moyenne de l'urètre postérieur. Et cela semble bien prouver que cette lésion existe, mais ne saurait nullement prouver, à notre avis, que Rousseau, mort à 66 ans, en était atteint. Nous pensons, au contraire, que le petit malade d'Héresco n'aurait pas vécu bien longtemps, si on ne l'avait opéré. Il aurait eu vraisemblablement le sort de tous les enfants atteints d'un rétrécissement congénital de l'urètre postérieur. Ceci nous amène précisément à résumer nos connaissances sur ce chapitre.

Le rétrécissement congénital de l'urètre postérieur est une malformation très rarement observée et décrite, jusqu'à ce jour. Les derniers traités classiques d'urologie en font à peine mention, et cependant, grâce aux documents déjà publiés, à l'étranger surtout, on peut en écrire dès maintenant l'histoire d'une façon assez précise (2).

(1) J. MARTIN, Dysurie par valvule congénitale du col de la vessie : rapport de Lecèsse. (*Soc. de Chirurgie de Paris*, novembre 1922.)

(2) Voir Hug. H. YOUNG, *Obstructions congénitales de l'urètre postérieur*, in *Journal of Urology*, 1919, p. 289. Les documents parus jusqu'à ce jour seront réunis prochainement dans la thèse de notre élève MOSTALÈGRE (Toulouse, 1923).

En quelques mots, la voici : les enfants atteints de rétrécissement congénital de l'urètre postérieur, disons mieux, comme les Américains, *d'obstruction congénitale* (ce terme embrasse mieux les diverses formes de cette malformation, dont quelques-unes ne rétrécissent pas à proprement parler le calibre de l'urètre) ne sont quelquefois pas viables, parce que leur parenchyme rénal a été



J.-J. ROUSSEAU, en robe de chambre.

(D'après une esquisse du peintre F. HOUEL.)

complètement détruit *in utero* par la rétention d'urine consécutive à l'obstruction urétrale.

D'autres enfants naissent en apparence bien conformés. Cependant, les parents remarquent bientôt qu'ils ont des difficultés de la miction, car ils font des efforts et crient chaque fois qu'ils urinent. Quand un homme de l'art est consulté et les examine, il trouve dans leur petit abdomen trois volumineuses tumeurs qui le distendent : l'une est la vessie distendue ; les deux autres, les deux reins hydronéphro-

tiques : une radiographie après injection d'un liquide opaque par l'urètre ne laisse aucun doute à cet égard.

A noter ce fait très remarquable que, quelquefois, quand on pratique le cathétérisme, l'instrument pénètre avec la plus grande facilité dans la vessie de ces petits rétentionnistes, parce que l'obstacle est constitué par une ou plusieurs valvules en nid de pigeon, qui s'écartent devant le bec de l'instrument et ne sont un obstacle que pour l'urine émise ou pour un cathétérisme rétrograde. Ces enfants ne tardent pas à succomber, même si on les opère ; aussi ce chapitre de pathologie, malgré la rareté de cette affection, est très précis au point de vue anatomique, car les autopsies publiées sont relativement nombreuses.

On commence à connaître ce tableau clinique, surtout en Amérique, et quelques enfants opérés à temps, avant la dégénérescence complète du parenchyme rénal, ont pu être sauvés.

De plus, on a observé quelques très rares sujets, porteurs sans doute d'une malformation minime, qui ont pu arriver jusqu'à l'âge adulte et ont été opérés, au cours de ces dernières années, à cette époque de leur existence.

Rousseau aurait donc pu être dans ce cas. Voilà de quoi justifier les points de vue de Poncet et d'Héresco, bien que ces auteurs ne fassent pas allusion à ces faits, et pour cause ! Mais il faudrait, pour cela, qu'il fût au moins démontré que Rousseau était un rétentionniste, puisque le principal symptôme d'une obstruction congénitale de l'urètre postérieur est précisément la rétention d'urine. Or, on va le voir, rien ne nous paraît moins démontré que la rétention de Rousseau. C'est l'opinion de JANET (1), et nous souscrivons sur ce point entièrement à son avis.

Allons aux faits : en somme, dans la très longue auto-observation de Rousseau, deux choses seulement nous paraissent certaines :

1° Rousseau souffrait de crises de pollakiurie douloureuse ; 2° il existait dans son urètre un obstacle au cathétérisme, qu'il sentait parfaitement quand il se sondait, et que n'ont jamais pu franchir les nombreux chirurgiens qui ont essayé de le sonder (sauf FRÈRE CÔME, au prix de mille difficultés).

En outre, presque tous les auteurs admettent que Rousseau était un rétentionniste, et que sa pollakiurie douloureuse n'était que de la miction par regorgement. En allant au fond des choses, on voit que cette conviction s'appuie sur deux arguments bien faibles, à notre avis.

D'abord Rousseau lui-même parle souvent de la rétention d'urine dont il aurait commencé à souffrir dès le jeune âge. Mais il prononce souvent le mot et ne donne aucune précision. Jamais, comme MONTAIGNE, il ne décrit une crise de rétention aiguë, sur laquelle on ne saurait se tromper. Jamais il ne dit que, par cathétérisme, il ait

(1) Voir consultation de J. JANET sur la maladie de Rousseau, dans l'ouvrage de CABANÈS, cité plus haut.

retiré de sa vessie une abondante quantité d'urine, ni que, quand Frère Côme fut parvenu à le sonder, il soit sorti beaucoup d'urine par l'algalie (1)... Rousseau parle seulement de la sensation de plénitude vésicale de tension ; mais quel candidat au cinquième serait reçu à cet examen, s'il faisait sur ces seuls symptômes un diagnostic de rétention ?

Le second argument paraît plus solide : Rousseau se sondait fréquemment et était obligé souvent de se sonder pour pouvoir pisser. Il faisait même un usage vraiment immodéré de sondes, au grand préjudice de sa bourse. Mais cet argument est loin de démontrer d'une façon irréfutable que Rousseau avait de la rétention vésicale. Lequel de nous, en effet, n'a observé des rétrécis filiformes, qui ne peuvent pisser sans s'introduire dans la vessie une grosse sonde ? Celle-ci s'arrête évidemment en aval du rétrécissement, mais agit tout de même, soit par une action antispasmodique réelle, soit par une action psychique, et permet ou facilite la miction. Eh bien ! je crois que Rousseau était dans le cas de ces rétrécis. S'il en avait été autrement, comment admettre qu'aucun de ceux qui l'ont examiné n'ait pu pénétrer dans la vessie, sauf le frère Côme ? Si Rousseau avait été un habitué du cathétérisme évacuateur, n'aurait-il pas dirigé lui-même la main hésitante du chirurgien, comme le font parfois certains prostatiques sondés par un médecin inexpérimenté ?

En somme, rien ne nous permet d'admettre que Rousseau souffrait d'une rétention d'urine. Seule, l'existence d'une pollakiurie douloureuse reste démontrée, et, pour tout esprit non prévenu, le premier diagnostic, auquel il faut penser en premier lieu, est celui d'inflammation de la vessie, de *cystite*. Il reste, bien entendu, à déterminer la cause de cette cystite. Notons que les médecins qui ont examiné Rousseau avaient sans doute une opinion semblable, puisqu'ils cherchaient à savoir, dans leur examen, si ces symptômes douloureux n'étaient pas la conséquence d'une calculose vésicale. Cette hypothèse est d'ailleurs la seule que nous puissions, nous, écarter en toute certitude, puisqu'on n'a pas trouvé de calcul vésical à l'autopsie.

Continuant dans cette voie, nous pouvons éliminer les diverses espèces de cystite chronique, blennorragique, tuberculeuse..., en faveur desquelles on ne trouve aucun argument clinique, ni aucune preuve anatomique, pour nous arrêter à l'hypothèse d'une cystite consécutive à l'existence même de l'obstacle urétral, qui nous paraît démontrée, malgré les constatations négatives de l'autopsie, et pour les raisons que nous allons indiquer.

Nous croyons que l'observation communiquée récemment par nous à la *Société de chirurgie* apporte ici quelque lumière.

Il s'agissait, dans notre cas, d'un jeune homme de 21 ans, qui

(1) Nous admettons ici que l'algalie était une sonde et non une bougie, ce qui ne peut être certain.

présentait des crises de pollakiurie douloureuse, depuis l'enfance. Le cathétérisme, quand nous avons examiné ce malade, était rendu impossible par un obstacle situé profondément dans l'uretère postérieur. Après avoir fait une taille hypogastrique, nous avons trouvé une vessie qui n'était nullement dilatée, mais bien plutôt rétractée, et sur la lèvre postérieure du col il y avait une espèce de valvule qui était l'obstacle au cathétérisme. Il suffisait, en effet, de la récliner vers le bas, pour que les instruments, introduits par l'urètre, puissent pénétrer facilement dans la vessie. L'orifice du col n'était pas rétréci, le doigt y pénétrait facilement. A n'en pas douter, si nous n'avions été prévenu, par l'examen clinique, de l'existence de cet obstacle, il eût pu passer inaperçu. A l'autopsie, à moins de rechercher systématiquement un tel obstacle, en sachant qu'il peut exister, une telle malformation est certainement difficile à reconnaître. Aussi le fait que les médecins ayant pratiqué l'autopsie sur le cadavre de Rousseau, n'ont trouvé aucun obstacle anatomique dans son urètre, ne signifie nullement que l'obstacle existant durant sa vie était spasmodique, mais bien plutôt qu'il s'agissait d'une malformation analogue à celle de notre opéré, et à celle décrite dans deux observations allemandes, que nous avons rapprochées de la nôtre, dans notre travail. Ajoutons que les symptômes de cystite étaient, sans nul doute, chez notre malade, sous la dépendance de sa valvule congénitale du col de la vessie, puisqu'ils ont tout à fait disparu, depuis que nous avons opératoirement supprimé cet obstacle à la miction.

Au résumé, nous avons ajouté à l'histoire des obstructions congénitales de l'urètre postérieur un cas dans lequel la lésion anatomique se manifestait cliniquement, non par la rétention d'urine, comme à l'ordinaire, mais par de la cystite. A cause de cela, notre observation nous paraît absolument superposable à celle de Rousseau. Dans les deux cas, nous avons, en effet, les deux mêmes symptômes cardinaux : de la pollakiurie douloureuse (qu'il n'est nullement nécessaire de concevoir comme de la miction par dégorge-ment), et un obstacle constitué par une malformation congénitale, dont le siège est très profond (au col même de la vessie chez notre malade), et qui pouvait très facilement passer inaperçu au cours d'une autopsie, ce qui explique parfaitement le résultat négatif de : « de Rousseau...

Mais, dira-t-on, la belle découverte ! Il y a bien longtemps que MERCIER a parlé des valvules du col de la vessie, et ce que vous décrivez là n'est apparemment pas autre chose. Nous répondons aisément à cette objection, que les valvules du col de la vessie, telles que les concevait Mercier, n'étaient point une malformation congénitale, mais une lésion probablement inflammatoire. Ces valvules-là ne sont plus admises par personne aujourd'hui, car on sait que la plupart de ces prétendues valvules ne sont autre chose que d'authentiques hypertrophies de la prostate.

Cependant, Mercier croyait bien qu'il existe des valvules congé-

nitales du col de la vessie ; il avait peut-être vu des malformations semblables à celles que nous venons de décrire, mais pour lui elles ne constituaient qu'une prédisposition au développement de la vraie valvule pathologique qui, elle, se manifestait tardivement et qui seule importait.

Voici enfin notre conclusion. Nous pensons avoir apporté la preuve clinique qu'une valvule congénitale du col de la vessie peut se manifester par une symptomatologie tout à fait analogue à celle de la maladie de Rousseau.

On ne saurait, bien entendu, aller plus loin qu'une hypothèse vraisemblable, en pathologie historique, et surtout dans le cas de Rousseau. Mais, jusqu'à ce jour, les diagnostics, auxquels on avait pensé, pour expliquer les troubles urinaires du philosophe, péchaient tous en quelque endroit, car ils ne pouvaient exactement permettre d'expliquer tous les symptômes. Le hasard nous a permis de combler cette lacune, et de publier un cas tout à fait superposable au cas de Rousseau.

Est-ce le dernier mot sur la question ? Nous n'aurions pas la faiblesse de prétendre cela. Mais, même si le lecteur patient qui aura suivi jusqu'au bout notre démonstration, un peu aride, ne partage pas notre opinion, il aura peut-être tiré tout de même quelque profit de sa lecture, car son attention sera attirée désormais sur les rétrécissements congénitaux de l'urètre postérieur, qui sont vraisemblablement moins rares que l'on ne l'a cru jusqu'à maintenant.

Outre leur intérêt historique, sur lequel nous venons d'insister, leur intérêt actuel réside dans ce fait, que l'usage des nouveaux urétroscopes à distension (type MAC CARTHY) peut permettre de les reconnaître, tandis qu'un certain nombre étaient auparavant tout à fait impossibles à diagnostiquer.

Conférence du D^r Cabanès.

Le dimanche 11 mars, à 14 h. 30, le D^r Cabanès, rédacteur en chef de la *Chronique médicale*, fera, au Conservatoire national des Arts et Métiers, une conférence sur le sujet suivant : *Quelques préjugés météorologiques : la lune, les éclipses, les taches solaires, etc., ont-elles une influence sur les êtres vivants ? La part de la superstition et celle de la vérité.*

Cette conférence sera accompagnée de projections. Demander cartes d'invitation au Conservatoire, rue Saint-Martin, 292.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

Informations de la « Chronique »

Feu Max Nordau.

Il est bien amusant de relire aujourd'hui quelques-unes des pages consacrées naguère au Boche MAX NORDAU, qui vient de nous quitter pour un monde meilleur, à moins qu'il ne soit pire. Quel flot d'éloquence, quels panégyriques enthousiastes ! Depuis HENRI HEINE, nous n'avions pas connu un pareil ami de la France.

Jusqu'à CHARLES MAURRAS qui, en ces temps lointains, protestait contre ceux qui voulaient faire de Nordau un Germain :

Le Dr Max Nordau, écrivait Maurras, peut bien être un Germain, mais c'est un Germain de Hongrie, puisqu'il est né à Budapest. Encore y naquit-il de père et de mère juifs. Et par là, il n'est d'aucune ville, d'aucune langue. Comme Henri Heine, c'est un vrai citoyen de Cosmopolis. Je n'en veux d'autre preuve que l'épigramme qu'on lui décoche en Allemagne : « Vous êtes un Français. » Cela veut dire qu'il a de la vivacité dans le tour et l'expression de sa pensée. Ici, on le trouve Allemand ; en d'autres termes, pédantesque et un peu pataud. Ces opinions sont inexactes et ces jugements sont peu justes.

Max Nordau, disait de son côté un de nos plus érudits confrères, une des étoiles du journalisme médical d'il y a une dizaine d'années, Max Nordau « est une des figures les plus originales de notre époque, médecin estimé, aimable causeur, figure fine et *sympathique*, aux traits calmes et vigoureux qu'encadre une longue barbe, il offre un caractère de Parisien affiné et *sympathique* ». Autant dire que c'était le *grand sympathique* !... Et cependant, il était l'auteur de ce lourd pamphlet, dénué de style et d'esprit, qu'il avait intitulé : *Dégénérescence*, et où aucune de nos gloires littéraires n'était épargnée : MAURICE BARRÈS, PAUL BOURGET, ANATOLE FRANCE étaient ignorés ou à peine nommés ; l'œuvre de J.-K. HUYSMANS était définie : « un rêve de quinquaiiller retiré des affaires et devenu idiot » (*sic*).

En un mot, les 99 centièmes de nos littérateurs, parnassiens et symbolistes, décadents et égotistes, ibsénistes et wagneromanes, mystiques préraphaélites et mystiques tolstoïens, tous étaient traités de dégénérés. Et Maurras approuvait, du moins ne formulait-il que de légères réserves : « Ce livre de *Dégénérescence*, proclamait-il, quoiqu'un gros livre, est un bon livre... » Mais, ajoutait l'indulgent critique, Nordau manque absolument de l'esprit de finesse (ah ! pour Dieu oui !) :

Tout esprit de discernement dans le détail lui fait défaut. Il n'a jamais raison qu'en gros, à la manière, qui est d'ailleurs fort goûtée, de tels de nos remarquables contemporains : M. ZOLA, M. SARGEY, M. SPULLER... Il lui arrive rarement de se tromper, lorsqu'il vient à juger un ensemble de

faits ; il se trompe facilement s'il apprécie un caractère. Telle est bien son infirmité. N'en triomphons pas sans mesure. Une pareille infirmité enveloppe chez lui des dons supérieurs. Elle signifie que M. Max Nordau a le don d'imaginer des cadres de classification assez justes, mais que ce don de la justesse disparaît une fois qu'il s'agit de classer nommément des individus singuliers dans chacun de ces cadres (1).

Pour avoir sur le bonhomme une opinion juste et équitable, il a fallu qu'un cataclysme mondial se produise, il a fallu... la guerre !

Lisez ou relisez, si vous en avez le loisir, le portrait à l'eau-forte qu'a tracé de ce Germain un Français de pure race, un écrivain de réel talent (2). Cet article serait entièrement à reproduire ; contentons-nous de deux extraits, mais ils sont caractéristiques :

La situation qu'avait chez nous ce Nordau est un des phénomènes singuliers de l'avant-guerre. Il n'y a pas plus sot que ce penseur. Si l'on en doute, qu'on lise ou qu'on relise le gros bouquin qui a fondé sa réputation, ces deux tomes de *Dégénérescence*, lourd bavardage, énorme niaiserie. Et, par excellence, un travail boche. On prend l'idée d'un autre ; on en abuse ; on la mène à des conséquences, pour ainsi dire, colossales, avec une implacable rigueur d'absurdité ; cela fait un système : voilà le travail boche. L'idée, Nordau l'emprunte au criminaliste Lombroso. L'idée de dégénérescence, Lombroso l'applique à l'étude des malfaiteurs, des anarchistes et des fous. Survient Nordau : cette même idée, il l'appliquera, lui, à l'étude des écrivains et des artistes. Malfaiteurs, anarchistes, fous, écrivains et artistes composent une seule famille anthropologique : les uns, qui ont pour instrument le couteau ou la bombe ; les autres, la plume et le pinceau. Quand Nordau eut trouvé ça, sans difficulté, je crois qu'il fut content. La vie s'ouvrait devant lui fort agréable, riche d'occupations, commode : choisir des écrivains, des artistes, les peindre en caricature, les peindre comme de monstrueux dégénérés, une besogne de tout repos ! Et le scandale ; enfin, la gloire et mille aubaines. C'est assez bête, et c'est malin. Nordau, le jour qu'il eut découvert ce filon, sentit sa fortune faite. Depuis lors, il a exploité son affaire, sans lassitude.

La conclusion est à retenir :

Nordau travaillait ainsi chez nous à déshonorer notre pays. Il était un agent très actif de la Pangermanie. Ses livres ont largement répandu le mépris de la France ; et, en France même, ils entretenaient une espèce d'humilité honteuse. L'on se demande ce qui est le plus extraordinaire, l'audace de Nordau ou la patience des Français qui avaient accueilli ce Boche et le comblaient de prévenances. Il nous payait en monnaie de Boche. Les quelques écrivains qui, voyant clair dans sa manigance, le dénonçaient à l'attention publique, on ne les croyait pas. Nordau était prospère...

O incurable naïveté des Français ! Quand donc nous guérirons-nous de cette maladie qu'on pourrait appeler — excusez le barbarisme ! — la *météquolâtrie* ?

(1) *Revue Encyclopédique*, 11 janvier 1896.

(2) Cf. *l'Echo de Paris*, 28 septembre 1916.

Echos de la « Chronique »

Le grain de sable de Cromwell.

Incidentement, renaît une question, souvent posée, et dont la solution reste incertaine : quelle fut la responsabilité de l'Impératrice dans la déclaration de la guerre, en 1870 ? La catastrophe était-elle irrémédiable, l'astucieux Bismarck ayant résolu de la déchaîner, même au prix d'un faux ; ou l'état de santé de Napoléon III, à la veille des hostilités, était-il de nature à l'ajourner et peut-être, dans ce cas, à l'éviter ?

Voici, à tout prendre, le document que vient de verser au débat l'éminent chirurgien J.-L. FAURE ; nous l'avons détaché du très remarquable *Eloge de Félix Guyon*, prononcé à la séance annuelle de la Société de chirurgie de Paris, et qu'a publié la *Presse médicale*, du 27 janvier dernier.

On était à ce fatal mois de juillet 1870 qui devait déchaîner sur la France la catastrophe qui n'a pu s'effacer que cinquante ans plus tard dans les désastres matériels d'un cataclysme sans exemple et les flots d'une mer de sang ! Les premiers souffles de l'orage noircissaient déjà l'horizon. Mais la santé de l'Empereur donnait des inquiétudes à ceux qui connaissaient ses souffrances cachées. On pensait qu'il avait la pierre, ou qu'il pouvait l'avoir. Mais il se refusait obstinément à toute exploration directe et ceux qui le soignaient n'arrivaient point à se mettre d'accord sur la réalité de la présence d'un calcul. C'est que la certitude de son existence posait immédiatement la question de l'opération qui, à cette époque de la chirurgie meurtrière, était grave et pouvait mettre en péril la vie de l'homme qui tenait dans ses mains le destin de la France.

Guyon était en fort bons termes avec M. Pietri, préfet de police, dont il avait accouché la femme et qui avait en lui la plus grande confiance. Il voulait que Guyon vint examiner l'Empereur. « Mais, disait-il, il faut le prendre au bon moment et comme par surprise. Soyez à sa disposition tous les matins. Je vous enverrai une voiture, et le jour où l'Empereur aura consenti à vous voir, nous nous rendrons aux Tuileries. » Et pendant une vingtaine de jours, une voiture de la Préfecture venait chaque matin se mettre à la disposition de Guyon. Mais, à son arrivée dans le cabinet du Préfet, celui-ci lui disait invariablement : « Ce n'est pas pour aujourd'hui. » C'est qu'en effet, lorsque Pietri avait parlé à Napoléon III, celui-ci était décidé. Mais après lui venait l'Impératrice, qui s'opposait à toute visite médicale, et Guyon, qui vivait dans cette atmosphère enfiévrée, est resté convaincu que l'opposition de l'Impératrice tenait avant tout à ce qu'elle voulait la guerre. Elle craignait qu'à la veille des grands événements qu'elle désirait, dans l'espérance d'un triomphe qui eût refait de la France la « Grande Nation » qu'elle était soixante ans plus tôt, en 1810, alors que Napoléon était à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, la constatation précise d'une affection dont on doutait encore ne remit tout en question et ne détournât l'Empereur de la décision dont son esprit hésitant mesurait toute la gravité. Et nous pourrions penser que Guyon, par la seule vertu d'un diagnostic pré-

cis, aurait peut-être changé le cours de l'histoire, si nous ne savions aujourd'hui que le faussaire d'Ems, dont le génie monstrueux a déchainé les catastrophes successives qui ont fait de lui le cambrioleur de l'Europe et le naufrageur de son propre pays, eût certainement profité du désarroi de la France à la nouvelle de la maladie de l'Empereur, pour entreprendre, avec plus de violence encore et plus de décision, la guerre criminelle qu'il avait préparée !

La neurasthénie de Théodore de Banville.

Le poète des *Odes funambulesques*, dont son pays natal, Moulins, a voulu fêter la glorieuse mémoire, fut, à un moment de son existence, très neurasthénique. BENI-BARDE nous racontait naguère qu'il l'avait traité dans la maison hydrothérapique de Bellevue, alors dirigée par le Dr FLEURY. Th. de BANVILLE a, d'ailleurs, rappelé le fait dans ses Mémoires.

« J'arrivais là, narre-t-il, pour y mourir, vaincu par l'anémie parisienne, par cette épouvantable dépense de fluide que nous faisons sans y songer, comme un ROTHSCHILD qui, par jeu et passe-temps, croyant ne pouvoir jamais s'appauvrir, viendrait s'installer sur un pont et s'amuserait à jeter une par une ses pièces d'or dans la rivière. Cependant, j'en suis revenu à peu près vivant, grâce au génie du médecin et à la divine puissance de l'eau froide ; mais j'y venais pâle, brisé, sans force et sans ressource aucune, soutenu par mon cher et regretté ami, CHARLES ASSELINEAU, qui, lorsque je descendis de la voiture, dut me porter presque dans ses bras, comme un enfant malade... »

C'est dans cette même maison de santé qu'entrèrent, pour y goûter un repos... cérébral, le grand acteur FRÉDÉRIK-LEMAITRE ; un des frères de GONCOURT ; et combien d'autres ! Ah ! si notre interlocuteur avait voulu égrener le chapelet de ses souvenirs, quelle mine pour les anecdotiers ! Mais Beni-Barde avait le souci du secret professionnel, dont faisaient si bon marché nos confrères des temps antérieurs.

Lauréat académique.

Nous sommes heureux de féliciter notre collaborateur et ami, R. MOLINÉRY, pour la distinction dont l'Académie de médecine vient de le gratifier. Le Dr Molinéry a obtenu la médaille d'or, la plus haute récompense dont dispose le docte aréopage, pour ses nombreux et intéressants travaux d'hydrologie et, particulièrement, d'hydrologie historique.

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau. 15 à 45 pour un litre.

La Médecine des Praticiens

Salicylates et *Novacétine Prunier*.

La *Novacétine Prunier*, sulfosalicylate de soude, lithine et pipérazine, marque un progrès indéniable dans l'administration des corps salicylés contre la goutte et le rhumatisme. L'action particulière de la lithine et de la pipérazine dans ces maladies est bien connue de tous les praticiens. L'efficacité des salicylates est tout aussi remarquable. L'expérience de près d'un demi-siècle en fournit la démonstration irréfutable. Il est légitime d'affirmer que les salicylates sont le médicament spécifique des états arthritiques, comme la quinine l'est de la fièvre paludéenne, comme le phosphore l'est de l'affaiblissement nerveux. Ils ne peuvent pas être remplacés. Le médecin qui tient à soulager ou à guérir son malade est obligé d'y avoir recours.

Ils donnent lieu parfois à des troubles sans gravité. Mais que sont ces petits inconvénients à côté des immenses avantages que leur usage procure ?

Il existe d'ailleurs un produit salicylé qui met à l'abri de ces troubles légers. C'est la *Novacétine Prunier*. La *Novacétine Prunier* est un sulfosalicylate. Or, cette adjonction du radical sulfonique supprime les inconvénients du remède et augmente fortement son pouvoir thérapeutique. Le soufre de la *Novacétine* mordance les éléments anatomiques et aussi les agents toxiques ou infectieux et facilite leur attaque par ce médicament. En outre, le radical sulfonique s'oppose à la dislocation brusque, rapide, du groupe salicylé. Cette décomposition s'opère lentement, d'une manière progressive. Au lieu d'imprimer dans l'organisme un choc colloïdoclasique plus ou moins violent, comme les autres salicylates, la *Novacétine Prunier* cause un choc atténué, inoffensif. Le composé salicylé de la *Novacétine* se dégage doucement, mais sans arrêt, et le milieu intérieur est constamment soumis à son action. Des analyses d'urine rigoureuses ont montré que l'acide sulfosalicylique n'était presque pas disloqué dans l'économie, qu'il s'éliminait en majeure partie dans son intégrité, enfin que son élimination était plus tardive, plus faible, durait plus longtemps que celle de l'acide salicylique.

Cette action adoucie mais constante explique les effets bienfaisants de la *Novacétine Prunier* sur les organes, sur les tissus adultérés par l'infection ou l'intoxication de la goutte et du rhumatisme, et fait comprendre en même temps que l'emploi de ce produit écarte les malaises que provoquent parfois les salicylates ordinaires.

Une expérience personnelle, *in anima vili*, sur un organisme assez susceptible, poursuivie régulièrement pendant trois semaines, n'a pas amené le moindre trouble soit du côté de l'estomac, soit du côté de la vue ou de l'ouïe, soit du côté du système nerveux. La

Novacétine Prunier peut donc être ordonnée sans crainte et en toute confiance.

Dans toutes les manifestations de l'arthritisme, rhumatisme aigu et chronique, goutte, rhumatisme blennorrhagique, myosites, névralgies arthritiques, la *Novacétine Prunier* fournit aux médecins toutes les garanties d'efficacité et de sécurité.

C'est la raison de son succès.

Echos de Partout

Gras et maigres. — Entre les gras et les maigres, l'humaine fantaisie semble avoir hésité, et aussi le génie. Aux gras, plus de cœur ; aux maigres, plus d'esprit : ainsi, du moins, l'opinion commune se plaît à faire le partage, et l'histoire littéraire ne la dément pas.

Au XVIII^e siècle, l'esprit pétille en des corps dépouillés : VOLTAIRE est sec comme un fagot ; MONTESQUIEU, maigre comme sa phrase ; DIDEROT et JEAN-JACQUES montrent un peu plus de chair, mais aussi de sensibilité.

A l'époque romantique, gras et maigres s'équilibrent — si l'on ose dire — à peu près : LAMARTINE et VIGNY ont des svelteness toutes séraphiques ; mais HUGO, BALZAC et bientôt GAUTIER étalent, non sans ostentation, des masses imposantes comme leurs œuvres. Auprès d'eux, après eux, SAINTE-BEUVE, RENAN font figure de chanoines académiques ; FLAUBERT s'enorgueillit d'une corpulence d'athlète, mais la maigreur reprend le pas avec les Symbolistes...

Nous assistons à une réaction des poids lourds ; tant mieux ! s'exclameront d'aucuns : les maigres sont mélancoliques ; les gras sont presque toujours de « bons gros » et de bons vivants ; la bonne humeur accompagne la bedaine et la trogne. La victoire de M. HENRI BÉRAUD nous présagerait-elle en littérature un reflourissement de la verve rabelaisienne et de la truculence gauloise, il n'y aurait pas lieu d'en gémir...

(*Le Figaro*, 24 décembre 1922.)

Au Paradis des Soviets. — La situation des étudiants dans la Russie soviétique est ainsi exposée par notre quotidien confrère, *Le Figaro* :

« Leur détresse est affreuse. Sur les 800 étudiants de l'Institut de pédagogie médicale, créé à Moscou par le gouvernement soviétique, les neuf dixièmes sont sans domicile. Les uns couchent dans les gares, d'autres sous les ponts, la plupart passent la nuit à la belle étoile, groupés auprès d'un maigre feu. Dans la journée, ils rôdent autour des gares pour essayer de porter des bagages. »

Doux pays ! Doux pays ! !

Histoire de la Médecine

En commémoration de Jenner.

La manifestation organisée par l'Académie de médecine de Paris en l'honneur de JENNER, à l'occasion du centenaire de la mort de ce grand bienfaiteur de l'humanité, a eu trop de retentissement pour que nous n'en recueillions pas l'écho dans une revue qui se pique d'être toujours soigneusement informée de tout ce qui se rapporte à l'histoire de notre art. Au demeurant, il y a bien des particularités à retenir des nombreux discours qui ont été prononcés dans la séance de l'Académie du 23 janvier, et qui viennent heureusement compléter les renseignements qu'on peut puiser dans les encyclopédies classiques, voire même dans les ouvrages spéciaux.

C'est au D^r L. CAMUS, Directeur de l'Institut de vaccine, qu'imcombait la tâche d'exposer dans ses grandes lignes l'évolution de cette bienfaisante innovation. Il est d'opinion commune que Jenner « aurait uniquement prêté attention à une croyance très courante des campagnards de son entourage, dont il aurait tiré parti, après en avoir vérifié le bien-fondé... en réalité, les choses se sont passées un peu différemment ». Et le D^r Camus poursuit :

Jenner n'est pas seulement un vulgarisateur heureux, d'esprit lucide, c'est aussi un chercheur opiniâtre, un observateur précis, doublé d'un expérimentateur de premier ordre, et c'est surtout un savant désintéressé et généreux, un philanthrope dans toute la beauté du caractère.

Jenner fut d'abord chirurgien praticien, et c'est en exerçant cet art, que la sagacité de son esprit de médecin et de physiologiste l'amena à étudier le cow-pox. La variole, cette maladie aux effroyables ravages, qui s'attribuait pour son propre compte, en moyenne, le treizième des morts dans la statistique de la mortalité mondiale, et qui, du grand nombre des aveugles était la principale responsable, était combattue à la fin du XVIII^e siècle par l'inoculation. Jenner, comme ses confrères, pratiquait la variolisation, et c'est en faisant l'examen du relevé de ses succès opératoires, qu'il fut amené à reconnaître que le plus grand nombre de ses échecs se rencontrait parmi les personnes chargées du soin des animaux, qui avaient ultérieurement contracté le cow-pox. Ce fait caractéristique, bien mis en évidence par ses observations précises, réveilla dans la mémoire de Jenner le souvenir de la croyance populaire de l'influence du cow-pox sur la variole, et l'incita vivement à l'expérimentation.

Ainsi, la découverte de Jenner n'est pas une découverte fortuite, ni, comme on l'a dit encore, une simple vérification d'une croyance populaire ; elle a été, à l'origine, préparée par une étude d'observations méthodiquement recueillies, et réalisée ensuite par une expérimentation rigoureusement conduite. Pour triompher par la suite des objections qui s'élevèrent, Jenner dut se livrer à d'ingénieuses recherches et déployer une ténacité inlassable.

Le professeur Pierre TEISSIER montra ensuite comment Jenner rendit possible la généralisation de la pratique vaccinale, non sans

avoir à vaincre de multiples obstacles. La lutte fut dure, et pendant longtemps adversaires et partisans de la vaccine s'affrontèrent, jusqu'au jour où celle-ci triompha de ses derniers détracteurs.

On peut donc penser, conclut le professeur Teissier, que la vaccine ne sera plus discutée, et que les échos de ces discussions lointaines sont depuis longtemps éteints. Mais elles vont reprendre malheureusement encore, lors de l'établissement du principe de la vaccination antityphique obligatoire. Et, en dehors des ligues antivaccinatrices, se renouvelleront les protestations de ceux qui considèrent la variole comme une maladie précieuse pour l'humanité, aussi précieuse sans doute que la guerre et des maladies méconnues du passé et qu'ils supposent nouvelles, comme des varioles retournées ; ou encore de ceux pour qui le principe de la liberté individuelle est incompatible avec l'obligation légale de la vaccination et de la revaccination.

M. Teissier a rappelé le temps, pas si lointain d'ailleurs, où l'on voyait encore quantité de personnes porter sur le visage ces « cicatrices qui creusent et labourent le visage, stigmate indélébile d'une défiguration souvent horrible. Quand le processus ulcéreux ou gangréneux venait autrefois aggraver la lésion... avant la période vaccinale, on ne rencontrait guère de vieillards qui fussent épargnés : on citait, parmi ces privilégiés, Boerhaave, Morgagni, Diemerbroeck, qui, en dépit de leur contact incessant avec les varioleux, demeurèrent constamment indemnes ».

Au reste, si l'on veut se rendre un compte exact du progrès qu'a réalisé la vulgarisation de la vaccine, voici des chiffres fournis par l'orateur et qu'il importe de conserver, pour se les remémorer à l'occasion :

Dans la population civile de France — j'emprunte ces chiffres à mon collègue Camus — la mortalité oscillait dans les années qui ont suivi 1877 entre 3.000 et 1.500. A partir de 1907, la mortalité est à peine de 100, exception faite de l'année 1913, où la ville de Marseille, dont le Service de vaccination n'a pas subi encore l'heureuse réorganisation que va lui imposer le Dr Arnaud, est victime d'une épidémie sérieuse.

A Paris, depuis 1907, la mortalité n'a guère dépassé le chiffre de 10, sauf en 1918, où l'on relève 18 cas, et 1919, 34 cas, en suite de varioles d'importation qui frappent en premier lieu des étrangers.

Pendant les années de guerre, la mortalité fut nulle.

Ainsi, les progrès réalisés depuis 1902 sont considérables, et comme les économies auxquelles ils donnent lieu, ils sont surtout le fait de la loi relative à la protection de la santé publique, qui règle l'obligation de la vaccine et de la revaccine.

Mais déjà, longtemps avant la loi de la vaccination obligatoire, l'armée a su se protéger et de façon remarquable. De même qu'elle a le privilège de posséder aujourd'hui la vaccination antityphique, elle eut le pouvoir d'imposer la vaccination ou revaccination aux jeunes recrues.

Les revaccinations répétées de l'homme sous les drapeaux vont le protéger pendant toute une période où la femme, qui ne se soumettra pas spontanément à la vaccination, contractera plus fréquemment la variole ; comme d'ailleurs aujourd'hui, pour ne pas être obligée à la vaccination antityphique.

elle contracte cette maladie, dont les hommes mobilisés sont présentement préservés.

Dans l'armée, l'officier était plus souvent victime de la variole que l'homme de troupe, jusqu'au moment où il fut astreint à la même obligation.

Mais c'est surtout pendant la dernière guerre qu'on a pu constater les services inestimables rendus par la vaccination, devenue obligatoire dans l'armée :

1870 — guerre de six mois — sur quelques centaines de mille hommes : 200.000 soldats sont frappés de la variole, 25.470 succombent ; et dans le même temps, 200.000 victimes dans la population parisienne, avec 18.000 morts. La France est alors, de tous les pays d'Europe, le plus éprouvé par la maladie.

Guerre de 1914-1918 : quatre ans d'une lutte incomparablement plus cruelle. Armée forte de millions d'hommes, de races variées. Sur notre sol, mouvements de population qui ne furent jamais plus intenses, exodes de familles de réfugiés, apports considérables de populations étrangères et exotiques.

Quatre années, durant lesquelles jamais ne furent accumulés plus de facteurs favorables au développement d'une épidémie, et cependant la variole reste pour ainsi dire inconnue de nos soldats.

26 cas pour l'armée française, la plupart d'importation : tirailleurs algériens ou marocains, soldats malgaches, qui ont échappé à la vaccination lors de leur embarquement, soldats italiens non vaccinés.

Dans les troupes coloniales, qui luttent surtout en Orient, 44 cas.

Et M. le médecin principal Fasquelle fait ce calcul que si, au cours de la dernière guerre, la variole avait suivi la même marche qu'en 1870-1871, l'armée à elle seule aurait pu présenter près de 1.200.000 cas avec plus de 200.000 morts.

Il reste pourtant un effort à réaliser, une mesure impérieuse à prendre, et c'est le professeur JEANSELME qui en donne la suggestion : c'est de répandre davantage encore la vaccination dans nos colonies, bien que ce qui a été fait jusqu'à présent soit loin d'avoir été inutile. Il faut d'autant plus s'attacher à cette tâche, que « la boîte à vaccin est, dans ces contrées, l'arme la meilleure et la plus sûre ; aucun explorateur ne saurait s'en passer » ; et notre savant léprologue rappela qu'il y a près d'un quart de siècle, en 1900, il put traverser de part en part toute une région infestée de Boxers, « sans armes et sans escorte, malgré des péripéties de toute nature », parce qu'il vaccina tout le long de la route.

Le rôle des médecins genevois sur la propagation de la vaccination fut ensuite exposé par M. le D^r Ad. d'ESPINE, de Genève. Parmi ces médecins, il convient de mettre hors de pair le D^r Jean de CARRO, établi en Autriche, mais qui était Suisse d'origine. C'est grâce à de Carro que la vaccination se répandit en Pologne et en Russie ; et à ce propos, M. d'Espine conta l'anecdote suivante :

C'est le vaccin envoyé par de Carro, qui réussit entre les mains de M. de Lyndström, chirurgien de Sa Majesté. Antoine Petroff, le premier

NOVACETINE **PRUNIER**

Saccharure à base de :
Sulfosalicylate de Pipérazine, Lithine et Soude

Antirhumatismal énergique ; Agréable à prendre

DOSSES HABITUELLES : 3 à 6 cuillerées à café par jour.





enfant vacciné dans ce vaste empire, fut baptisé *Vaccinoff* par l'Impératrice. On se plut à dire, à cette occasion, que si de Carro n'avait pas été comme en Autriche le père de la vaccination, il en avait été du moins le grand-père.

Jenner avait expédié, par un grand nombre de navires, du vaccin aux Indes Britanniques, mais toujours sans succès, le vaccin ayant perdu sa virulence en route. Il en fut si désolé qu'il offrit une récompense de mille guinées à celui qui réussirait. Ce fut de Carro, mais par la voie de terre. Il ne réclama point d'ailleurs les milles guinées à son maître et ami. Il dut son succès à un nouveau procédé de conservation du vaccin de son invention. Il enduisait de vaccin des pointes d'ivoire, les séchait à l'air et les enfermait dans des étuis de bois, pour les mettre à l'abri de la lumière. C'est sous cette forme que de Carro expédia au consul anglais à Bagdad son vaccin, qui réussit et se répandit de là à Bassora, sur les bords du Golfe Persique, et de là à Bombay.

Jenner, pour remercier son ami, lui envoya une tabatière d'argent ; il ne fit un pareil don qu'à un professeur de Cambridge, le Dr Benjamin WATERHOUSE, qui avait introduit la vaccine dans le Nouveau Monde, comme le Dr de Carro dans l'Ancien.

Dans une savante allocution, le professeur ACHARD fit ensuite ressortir, avec beaucoup d'à-propos, que « la France peut revendiquer une large part dans la propagation de la vaccine ».

Dès 1800, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, émigré en Angleterre pendant la Révolution et revenu après le 18 brumaire, se fait l'apôtre de la découverte anglaise, dont il avait vu les résultats. Avec Thouret, directeur de l'École de Médecine, il fonde un Comité de propagande, ce qui devait lui valoir, vingt ans plus tard, d'être associé libre de notre Académie, à sa création. En juin 1800, l'échec d'une première tentative de vaccination avec l'échantillon apporté par Colladon (de Genève), est bientôt réparé par le succès des inoculations de Woodville. Dès l'automne de la même année, accourent à Paris nombre de médecins des contrées voisines, qui viennent y chercher, pour l'introduire chez eux, le précieux préservatif.

En France, dès le 7 février 1801, Frochot, préfet de la Seine, inaugure l'Hospice spécial pour l'inoculation de la vaccine. Puis Chaptal, Ministre de l'Intérieur, qui devint aussi l'un de nos associés libres, donne aux préfets des instructions pour l'exécution des ordonnances du 4 avril 1804 sur la vaccine, et l'année suivante, c'est l'Empereur qui prescrit la vaccination de tous ses soldats. Ainsi, la France entraît résolument dans la voie des mesures administratives d'intérêt public. Mais bientôt elle était dépassée dans cette voie par la petite principauté de Piombino et Lucca, dont le souverain, Bacciochi, peut être inspiré par son impérial beau-frère, décrétait, en bon tyran, le 25 décembre 1806, la vaccination obligatoire de ses peu nombreux sujets : petit pays, mais grand exemple, que d'autres États plus puissants n'ont imité qu'avec un long retard.

Puis le professeur Achard rappela, très opportunément, que si l'Angleterre et la France combattirent l'une contre l'autre, la lutte en tout cas fut toujours loyale entre les deux adversaires ; mais ce passage est entièrement à citer :

Entre les deux nations la guerre était loyale et les deux adversaires tenaient à honneur d'observer les règles non écrites du combat. N'avait-on pas vu, quelques années auparavant, le grand chimiste Berthollet, plus tard aussi l'un des nôtres, travailler avec Monge, en 1792, à fournir du salpêtre pour la poudre et défendre contre l'Europe coalisée notre patrie en danger ? Mais ayant découvert de nouveaux engins de destruction, ces deux précurseurs de la guerre chimique s'étaient refusés à divulguer ces armes terribles, sentant, dit Pariset, « que leur génie devait à leurs contemporains et à la postérité de moins funestes présents ». Comparez, s'il vous plaît, ces nobles sentiments à ce que nous avons vu, hélas ! il y a peu d'années, quand des gens de trop de science pour leur peu de conscience préparèrent dans le secret, pour leur gouvernement sans foi, les gaz empoisonnés dont celui-ci s'était pourtant interdit l'usage, par convention signée sur un chiffon de papier.

Ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont entendu de cette féroce manière leur rivalité séculaire, et c'est parce qu'elles ont toujours été dignes de s'estimer l'une l'autre que cette mutuelle estime s'est doublée d'une amitié cordiale.

On ne saurait mieux exprimer le sentiment quasi unanime des Français, à l'heure actuelle.

Un détail est à relever dans l'allocution du président de l'Académie, qui fut de tous points parfaite. M. le professeur CHAUFFARD nous révéla cette particularité, que nous croyons peu connue : Jenner aurait exercé, en même temps que la médecine, la chirurgie et la pharmacie, jusqu'en 1792. Il découvrit la vaccine en 1796, publia son premier ouvrage sur ce sujet deux ans plus tard, et résida dès lors à Londres, pour s'y consacrer entièrement à ses expérimentations et démonstrations, destinées à donner plus de crédit à sa découverte.

Ici, nous repassons la parole à notre excellent maître, qui fut rarement mieux inspiré :

Mais ce serait ne pas connaître pleinement Jenner que de ne voir en lui que le vaccinateur. De nombreuses publications de physiologie, relatives à l'appareil électrique de la torpille, à l'hibernation et aux diverses fonctions des animaux hibernants, au mouvement musculaire, à la température des animaux et des végétaux, à l'appareil auditif des poissons, etc., montrent à la fois l'étendue de ses connaissances et la curiosité toujours en éveil de son esprit scientifique. Homme de haute culture, le domaine des joies artistiques ne lui était pas fermé, et il était grand amateur de musique et de poésie.

Ces révélations, loin de diminuer la grande figure de Jenner, lui donnent au contraire un relief plus accusé. Ce n'est pas nous qui trouverons déplacé que le médecin sorte parfois de son domaine pour cultiver les champs voisins, ne fût-ce que pour les joies et le délassement qu'il pourra goûter dans cette culture.

C.

Un précurseur, inconnu, de Jenner (1).

Jacques PYLARINOS, né à Linouri (Céphalonie), le 9 janvier 1659, a, suivant la volonté de son père, mais contre ses dispositions, étudié le droit à l'Université de Padoue, où il obtint à l'âge de 16 ans, le titre de maître en Droit, et la couronne de l'Académie ; mais l'exercice de la profession d'avocat ne s'accorde pas avec sa nature droite et son caractère loyal, et il retourne à Padoue où, après deux ans d'études, il reçoit le titre de docteur en médecine et la couronne de Médecine (2).

Vif, très actif et énergique, il parcourt l'Orient et l'Occident, devient l'archiatre d'ISMAÏL PACHA, à l'île de Crète (3) ; du prince CATACOUZINOS, dans la principauté de Moldo-Valachie, et de PIERRE LE GRAND (4).

Ne pouvant pas supporter la rigueur du climat de Russie, il revient à Céphalonie et se fait nommer archiatre du Duc Fr. MOROZINI, amiral et plénipotentiaire des conquêtes vénitienes en Anatolie ; après la mort de l'amiral, il revient en Valachie, où le prince de Serbie le prend à son service, retourne de nouveau à Céphalonie, qu'il quitte après un court séjour pour aller à Venise, Livourne, Smyrne et Constantinople, en 1701.

C'est à Constantinople qu'il eut l'occasion de faire l'observation médicale la plus importante, concernant la prévention et la guérison de la variole par l'inoculation du pus des phlyctènes de la maladie. Cette inoculation était connue, comme moyen prophylactique et thérapeutique, depuis fort longtemps en Thessalie, d'où elle fut propagée dans toute la Grèce, en Thrace et à Constantinople.

Là, en 1709, pendant une épidémie très meurtrière de variole, deux femmes grecques, une de Thessalie et l'autre de Salonique, faisaient savoir qu'elles avaient un moyen sûr de vaincre la terrible maladie par une méthode inconnue qu'elles appelaient « Kentroma », greffe, piqure.

Cette nouvelle attire l'attention du Dr Pylarinos, qui s'empresse de rejoindre une de ces femmes et la suivre dans l'application de cette méthode, en observant attentivement l'évolution, la marche et les résultats de l'inoculation. Il devint alors un fervent apôtre de cette méthode et fit vacciner et vaccina lui-même, en collaboration avec son ami et confrère, le Dr TIMONIS.

(1) Résumé d'une conférence faite par le professeur ALIVIZATOS, d'Athènes, à Corfou, le 21 mai 1914, à l'occasion du cinquantième de l'annexion de l'Eptanèse à la Grèce et intitulée : « Services rendus à la Médecine Universelle par les médecins de l'Eptanèse et, en particulier, ceux de l'île de Céphalonie. »

(2) N. PAPADOPOULOS, *Historia Gymn.*, V, II, n° 266. Voir Jac. MORELLI, *Opérette*, vol. II, page 75.

(3) *Giornale de Letterali d'Italia*, Compvalo de Apostolo Zeno, vol. 31, p. 332.

(4) Le P. NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la République des Lettres*, vol. XV, page 51, Paris.

Leurs observations sont intéressantes et nombreuses, et ils s'empressèrent de les communiquer à des maîtres ou amis.

Le Dr Timonis, ancien élève de l'Université d'Oxford, écrivit au professeur anglais WOODWARD, en 1713, et lui communiqua cette découverte. Le Dr Pylarinos s'adressa, de son côté, au physiologiste anglais Jugl. GERHARD, qui parut s'y intéresser vivement, et engagea le Dr Pylarinos à rédiger une note détaillée de toutes ses recherches et observations.

Cette étude parut, en 1715, à Venise, sous le titre suivant : *nuova et tuta methodus variolam excitendi per transplantationem, nuper inventa et in usum tracta qua rite per acta immussia in posterum præserventur ab hujus modi contagio corpora. Venezia, 1715.*

Dans son livre, Pylarinos attire l'attention du lecteur sur ce fait indubitable, que l'inoculation du pus de la variole, comme moyen prophylactique et curatif, est inconnu à la science médicale ancienne ou contemporaine, qu'elle a été inventée par des *gens simples et incultes*, et ignorant, par conséquent, la médecine, et qui, cependant, exécutée convenablement, donne des résultats merveilleux. Il ignore, ajoute-t-il, le nom de l'inventeur, mais certifie que cette invention est d'origine grecque, ayant été connue, depuis très longtemps, en Thessalie, d'où elle s'est répandue à Constantinople : il conte avec détails comment il fit la connaissance d'une femme qui préparait et appliquait le vaccin ; l'histoire des enfants d'un de ses amis, GAROFANOS, qu'il a fait vacciner ; les phénomènes évolutifs métavaccinaux, et les résultats de ses observations.

Il donne des détails sur la manière de recueillir, de conserver et d'inoculer, préconisée par cette femme, et il pense qu'il est préférable, pour éviter la douleur et l'inflammation, de vacciner les personnes dans les parties charnues du corps (bras), et non à la face (joues, menton), ou les extrémités (métacarpe et métatarse), comme pratiquait cette femme.

Il expose, avec un esprit d'observation scientifique parfait, que les symptômes et l'évolution des phénomènes de la vaccination ne se manifestent pas de la même manière à toutes les personnes : ils varient selon le caractère individuel des humeurs, du sang et de la diathèse de chacun ; il décrit le temps de l'incubation et les caractères de l'exanthème, dont l'apparition s'accompagne de tous les symptômes de la variole, mais plus bénins.

Cette importante observation de Pylarinos, qui a précédé de 83 ans la découverte de Jenner, resta inconnue dans le monde officiel médical, et c'est lady MONTAGUE, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, qui porte les honneurs de l'introduction de la méthode en Europe. Un majestueux monument, élevé à Londres, honore sa mémoire ; et cependant, lorsqu'en 1721, c'est-à-dire huit ans après la publication du livre du Dr Pylarinos, Lady Montague est revenue à Londres, où sévissait une épidémie de variole, et qu'elle a vacciné, en présence des personnages de l'aristocratie anglaise, sa fille et plusieurs autres personnes haut placées, il est

hors de doute qu'elle connaissait le D^r Pylarinos comme le D^r Timonis, ainsi que leurs publications.

D^r G. COTSAFTIS (*Montpellier*).

La vaccine à Lunéville, il y a un siècle.

Au début du XIX^e siècle, NAPOLÉON I^{er} puis LOUIS XVIII s'efforcèrent d'anéantir la petite vérole, qui *grêlait* les visages et rendait souvent aveugles les beaux yeux *des fins minois*, qui en étaient atteints. Par décret du 7 novembre 1809, des médailles d'or et d'argent furent données aux vaccinateurs, qui montraient le plus de zèle à répandre « cette heureuse méthode ».

L'éminent chirurgien, Nicolas SAUCEROTTE, de Lunéville, avait écrit, le 18 floréal de l'an II de la République: *Il faut prévenir la petite vérole par l'inoculation, dont j'ai vu les meilleurs effets*. Son ami et son émule, le chirurgien CASTARA, de Lunéville, se montra un partisan non moins convaincu de ces « merveilleuses inoculations ».

En 1812, Castara obtint du Ministre de l'Intérieur une médaille d'argent, qui lui fut remise, avec une lettre très élogieuse, par les soins du Préfet du département de la Meurthe. A ce propos, nous croyons utile de publier, à titre documentaire, deux lettres adressées au D^r Castara en 1812 et en 1814, qui montrent l'empressement du gouvernement à accorder des récompenses *aux personnes qui se distinguent le plus par leur zèle à répandre les bienfaits de cette précieuse découverte*.

3^e DIVISION

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BUREAU
DES SECOURS GÉNÉRAUX

Paris, le 18 août 1812.

VACCINE

Envoi d'une Médaille en argent et d'un exemplaire du rapport sur les progrès de la vaccine en 1810.

*Le Ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire,
A M. Castara, chirurgien à Lunéville, département de la Meurthe.*

M. le Préfet du département de la Meurthe vous remettra, Monsieur, une médaille en argent que, conformément à l'article 5 du Décret Impérial du 6 septembre 1809, je vous ai décernée, comme une récompense du zèle avec lequel vous avez propagé la vaccine en 1810. Je ne doute pas que cette distinction honorable ne vous fasse faire de nouveaux efforts pour remplir les intentions paternelles de Sa Majesté, *qui veut anéantir la petite vérole dans ses Etats*. Il m'est agréable, en récompensant votre zèle, de concevoir l'espérance que j'aurai par la suite de nouveaux éloges à donner à votre constante activité. Je saisis volontiers cette occasion pour vous témoigner ma satisfaction, et pour vous engager à continuer de vous rendre de plus en plus digne de la faveur spéciale du Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous saluer,

MONTALIVET.



Lunéville, le 25 septembre 1814.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lunéville, à M. Castara, docteur en Chirurgie à Lunéville.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser un extrait certifié de l'arrêté par lequel M. le Préfet vous a nommé aux fonctions de vaccinateur cantonal de l'arrondissement de Lunéville. Je joins un exemplaire de l'arrêté du 31 août dernier et la liste des communes qui composent votre canton de vaccine.

Sa Majesté, toujours occupée du bien-être de ses peuples, s'intéresse très vivement aux progrès de la vaccine. Elle vient d'ordonner que les récompenses promises par le Décret du 7 novembre 1809 aux personnes qui se distinguent le plus par leur zèle à répandre les bienfaits de cette précieuse découverte, continueront à être annuellement accordées : ainsi, à compter de 1814, il sera décerné pour chaque année un premier prix de la valeur de 3.000 francs ; deux seconds prix de 2.000 francs, trois autres prix de 1.000 francs à ceux qui auront fait le plus de vaccinations et obtenu le plus de succès dans la propagation de la vaccine, et 100 médailles d'encouragement pour ceux qui se seront livrés avec ardeur à la pratique de cette heureuse méthode.

Les fonds qui avaient été faits en 1812 et 1813 pour la distribution de ces récompenses s'étant trouvés anéantis lors de la chute du dernier gouvernement, Son Excellence le Ministre de l'intérieur a eu le regret de ne pouvoir les distribuer pour ces deux années ; mais pour ne point écarter entièrement les droits des personnes qui les auraient méritées, l'intention de Son Excellence est de les faire concourir avec celles qui se sont le plus distinguées en 1814 pour la distribution des prix et médailles de cette dernière année.

Je m'empresse de vous faire connaître ces dispositions libérales. Vous y trouverez sans doute un nouveau motif d'émulation, et vous redoublez de zèle pour obtenir ces nobles récompenses. Je dois aussi vous annoncer que Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, digne interprète des intentions bienfaisantes de Sa Majesté, accordera aux vaccinateurs, indistinctement, soit comme honoraires, soit comme frais de voyages, des indemnités proportionnées à leurs services et à leurs succès. D'après ces dispositions, vous ferez bien sûrement tous vos efforts pour seconder les vues philanthropiques et paternelles du meilleur des rois.

Pour assurer vos droits antérieurs il est nécessaire de faire parvenir à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur le tableau des vaccinations que vous avez pratiquées en 1813. Je vous prie de me faire connaître le nombre par un état conforme au modèle ci-joint.

Je formerai un tableau général pour les cinq cantons de cet arrondissement. M. le Préfet désire le recevoir pour le 10 décembre au plus tard ; il m'observe que si son état n'était pas envoyé avant le premier janvier prochain, le département ne pourrait être compris dans le tableau général qui est dressé tous les ans et dans lequel il a toujours obtenu un rang très distingué. Je vous prie donc avec instance de m'envoyer votre état particulier le plus tôt possible. Vous le dresserez facilement d'après votre registre.

Son Excellence désire aussi que l'état général des vaccinations opérées en 1814 lui soit transmis dans le premier trimestre de 1815. Les circonstances extraordinaires où le département s'est trouvé ont dû nuire à la pratique de la vaccine et diminuer ses heureux résultats. Cependant M. le Préfet est instruit que des vaccinateurs intrépides ont bravé tous les dangers et surmonté tous les obstacles, et ont, par cette belle conduite, bien mérité du gouvernement et de l'humanité. Son Excellence le Ministre de l'Intérieur saura apprécier de si louables efforts et jugera bien moins sur l'étendue des résultats que d'après les difficultés vaincues. Je vous serai obligé de m'envoyer dans le courant de janvier prochain un état dans la même forme que celui que vous allez m'envoyer pour 1813 et qui portera l'indication du nombre des vaccinations que vous aurez faites en 1814.

Cet état pour 1814, comme celui de 1813, doit faire connaître le nombre des sujets atteints de la petite vérole, de ceux qui en ont été défigurés ou qui en sont morts ; si vous ne pouvez donner ce nombre au juste pour tout votre canton, vous pourrez aisément le donner par approximation, personne ne peut mieux que vous le calculer.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Pour M. le Sous-Préfet, absent par congé.

Le Secrétaire délégué,
PALLIER.

Pour copie conforme :

D^r BONNETTE (Toul).

Le Présent dans le Passé.

Les servantes au XVIII^e siècle.

Nous nous lamentons sur la difficulté que nous rencontrons à nous faire servir. Combien, hélas ! nos doléances sont justifiées ! Mais si nous établissons une comparaison entre ce qui est et ce qui fut, nous constatons qu'il n'y a rien de changé.

Veut-on savoir les exigences de cesdemoiselles à la fin de l'avant-dernier siècle ? Lisez ce passage, extrait des *Heures perdues* de BARTHEZ, instituteur à Toulouse, à la date de 1770 :

Une autre mode qui s'est introduite et qui s'accrédite tous les jours, c'est la mode des servantes qui compteraient pour rien leur portion de gâteau, si elles ne donnaient dans une façon à elles particulière : se louant aux gages de 18 à 20 écus, et se disant sçavoir tout faire, se réservant et stipulant de ne pas aller chercher l'eau et de sortir l'après-midi de toutes les fêtes, affectant de revenir fort tard, épouffées de plaisir pour vite donner à souper à leurs maîtres et les empoisonner sans miséricorde, quoiqu'elles se soient données pour les plus fameuses cuisinières du monde.

Il est évident qu'à une époque où la viande de boucherie était à 5 sols la livre, 18 à 20 écus devaient représenter de fort beaux gages. L'eau n'était pas sur la pierre d'évier, il fallait aller la chercher ; aujourd'hui, c'est le charbon que l'on ne monte pas. En somme, si l'on peut regretter ce temps où les poulets se vendaient 15 sols, peut-on faire de même en ce qui regarde la domesticité ?

D^r WILLETTE (Paris).

Correspondance médico-littéraire

Réponses

La quinine abortive (XXIX, 246). — Dans la *Chronique Médicale* d'août 1922, page 246, un lecteur qui signe E. L. parle du *sulfate de quinine*, employé comme abortif certain depuis quelques années, et demande s'il faut incriminer l'acide sulfurique ou la quinine.

Ma foi ! le docteur E. L. car c'est un médecin, à n'en pas douter, permettra bien à un profane de s'étonner d'une question semblable sous une plume médicale, et d'y répondre.

C'est au cours de la guerre que j'ai entendu pour la première fois des femmes raconter sans sourciller leurs... exploits quinquiques, si j'ose dire. Et cela m'a semblé tout naturel.

Car enfin, quels sont les effets de la quinine ? Vaso-constriction, hypertension et autres réactions aboutissant à l'ivresse quinique. Est-il besoin de s'étendre sur les résultats utéro-placentaires de ces troubles circulatoires ? De plus, que nous disent les traités de thérapeutique ? Que l'association *ergot-quinine* excite vigoureusement l'utérus ; donc, la quinine a une action certaine sur la fibre lisse, au moins sur celle de l'utérus. Et les formulaires ajoutent « qu'il faut surveiller les effets de la quinine chez les femmes en état de gestation. »

Tout cela, dira-t-on, ne répond pas à la question posée. Peut-être, mais voici la réponse : au cours de la guerre, le sulfate de quinine fut fort rare dans les pharmacies, et c'est le chlorhydrate qui était d'usage courant. Il était abortif certain, lui aussi. Contre-expérience : a-t-on jamais vu la limonade sulfurique produire un avortement ?

Démonstration : que le docteur E. L. expérimente donc le sulfate et le chlorhydrate de quinine sur des lapines ou des chiennes, et il sera vite fixé.

Gustave JUBLEAU (*Nice*).

— Sous les initiales E. L., un correspondant de la *Chronique Médicale*, après avoir cité le sulfate de quinine comme un abortif certain, usité depuis plusieurs années, a posé les questions suivantes :

- 1° *Le sulfate de quinine est-il susceptible de produire des accidents ?*
- 2° *Faut-il incriminer la quinine ou l'acide sulfurique ?*

Sans avoir la prétention de répondre d'une manière pleinement satisfaisante à cette double et difficile question, nous allons relater, aussi succinctement que nous le permet le cadre restreint d'une notice, les faits et documents que nous possédons sur le sujet, en les accompagnant des considérations auxquelles ils peuvent donner lieu.

Dès 1887, à la suite de plusieurs auteurs dont nous avons compulsé les observations dans la littérature médicale de l'époque, et

d'après quelques notes personnelles recueillies pendant deux assez longs séjours en Indo-Chine, nous avons signalé l'action ocytotique et abortive du sulfate de quinine et appelé sur cette propriété spéciale l'attention des médecins-légistes exerçant dans les pays paludéens, où l'emploi de ce médicament est très répandu. (*Criminalité et Médecine Judiciaire en Cochinchine* ; thèse de Lyon, 1887, page 124). Nous ne dissimulons pas, d'ailleurs, que, pour d'autres observateurs, les femmes enceintes pouvaient impunément supporter la médication quinique.

En 1891, le professeur SOULIER, de Lyon (*Traité de thérapeutique et de Pharmacologie*, t. I, page 310) rappelait que « la quinine paraît exciter suffisamment l'utérus gravide pour n'être employée qu'avec une grande circonspection chez la femme enceinte, surtout les 3 premiers mois, à moins que la femme enceinte ne soit atteinte de paludisme ».

Depuis lors, d'autres travaux ont été produits, qui donnent des faits une interprétation toute différente et présentent la question sous un aspect nouveau.

M. le D^r H. VIGNES les a résumés dans un article, remarquablement clair et précis, publié par le *Journal des Praticiens* (Paludisme et Gestation, 22 juillet 1922). Il en a tiré des conclusions assez décisives, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement. Pour cet auteur, c'est le paludisme lui-même, plutôt que la quinine, qui exerce une influence nocive sur la grossesse et peut déterminer l'interruption de la gestation, soit par son action toxique directe sur la fibre utérine, soit par l'hyperthermie de l'accès de fièvre, soit par la mort du fœtus. Vignes, rappelant que TARNIER a administré jusqu'à 4 grammes de quinine sans arriver à provoquer l'accouchement, estime au contraire que ce médicament peut, dans certains cas, empêcher un avortement de nature paludéenne. Il se rapproche donc, à cet égard, de l'opinion exprimée par Soulier. Il reconnaît aussi que des faits militant en faveur de l'action abortive de la quinine existent, mais qu'ils sont rares.

Les deux conceptions que nous venons d'exposer sont-elles inconciliables ? Nous ne le pensons pas, car l'une et l'autre se réclament d'observations positives et autorisées ; à défaut d'une solution probante, il ne nous semble pas inopportun de tenter du moins une esquisse schématique des données fondamentales d'un problème aussi complexe.

Tout d'abord, étant admis que la quinine est le spécifique du paludisme et que l'usage de ce médicament, sous ses formes variées, est aujourd'hui universel, non seulement dans les manifestations paludéennes, mais encore dans nombre d'états fébriles, il convient, croyons-nous, d'opérer, dans l'étude des faits et des statistiques proposés, une discrimination aussi rigoureuse que possible de ce qui revient, d'une part, à la médication quinique, et d'autre part, à l'infection palustre elle-même, quelles qu'en soient les diverses modalités.

Il ne nous répugne pas davantage de concevoir, pour certains cas, l'action *simultanée* des deux facteurs mis en cause, à savoir : l'influence du sel de quinine et celle de l'agent paludéen.

Enfin, il n'importe pas moins, en d'autres circonstances, de faire entrer en ligne de compte les prédispositions à l'avortement créées ou favorisées par la syphilis, les traumatismes, les intoxications professionnelles (ouvrières des manufactures de tabac, saturnisme, etc.). On ne saurait donc trop s'aider, dans ces délicates investigations, de tous les moyens d'exploration que la science contemporaine met à la disposition du médecin (analyses chimiques, examens microscopiques et microbiologiques, recherche de l'hématozoaire de LAVERAN, réaction de WASSERMANN, etc., etc.).

Quant à la question concernant la toxicité respective de chacun des composants du sulfate de quinine, son étude intégrale exigerait une compétence que l'auteur de cet article est loin de posséder. Cependant, nous remarquerons que le sulfate de quinine ayant été, de tous les sels de cet alcaloïde, à peu près le seul exclusivement employé pendant longtemps, s'est trouvé par cela même plus particulièrement incriminé. Sa teneur en alcaloïde est moins élevée que celle des autres sels ayant la même base, comme le montre le tableau comparatif suivant, d'après YVON et GILBERT :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Chlorhydrate de quinine basique | = 81,71 % |
| neutre | = 73,30 % |
| Bromhydrate de quinine basique | = 76,60 % |
| neutre | = 60 % |
| Lactate de quinine basique | = 72,6 % |
| neutre | = 64 % |
| Sulfate de quinine basique | = 72,81 % |
| neutre | = 59,12 % |

Si donc la quinine a réellement des propriétés abortives, les effets devraient s'en manifester avec des doses proportionnelles de ces différents sels. C'est encore à démontrer.

Est-ce à dire qu'il faille plutôt attribuer à l'élément acide (acide sulfurique) du sulfate de quinine la toxicité ou l'action abortive de ce composé ? Nous n'inclinerions guère vers cette opinion. La quantité d'acide sulfurique contenue dans une forte dose de sulfate de quinine est relativement faible, et les quelques gouttes d'eau de Rabel qu'on pourrait ajouter pour en faciliter la dilution ne paraissent pas suffisantes pour expliquer cette prétendue toxicité. Nous prescrivons couramment l'acide sulfurique — sous forme d'eau de Rabel (1/4 d'acide, XV à XX gouttes en potion), ou de limonade sulfurique (2 gr. 0/00) — et les sulfates alcalins à doses infiniment plus élevées, sans déterminer le moindre accident.

En somme, cet important sujet appelle de nouvelles expériences et des recherches plus approfondies de la part des cliniciens, des thérapeutes et des pharmacologues.

D^r L. LORION, (Paris).

Revue biblio-critique

PIERRE BOREL : *Le roman de Gustave Courbet*. — GEORGE GRAPPE : *Sous le feuillage classique*. — GEORGES MAUREVERT : *Le livre des Plagiats*. — ELIE FAURE : *L'arbre d'Eden*. — ERNEST RAYNAUD : *Ch. Baudelaire*. — JULES DECHAMPS : *Ste-Beuve et le sillage de Napoléon*. — MAURICE LEVAILLANT : *Splendeurs et misères de M. de Chateaubriand*. — CHATEAUBRIAND : *Amour et vieillesse*. — RENÉ LALOU : *Histoire de la littérature française contemporaine (1870 à nos jours)*. — CHAMFORT : *Maximes et Pensées*.

Le roman de Gustave Courbet, de M. PIERRE BOREL (1), est, en réalité, le roman de la vie de l'artiste, mouvementée, tourmentée s'il en fut. Au demeurant, le peintre d'Ornans nous apparaît ici sous un jour sympathique. L'auteur du livre nous apporte tout un paquet de lettres de COURBET, restées jusqu'à lui inconnues, et où celui-ci s'explique, se raconte dans toute la candeur de son âme. A lire surtout les pages où M. P. Borel traite à fond la question de « Courbet déboulonneur » ; on sait qu'on avait accusé Courbet d'avoir « déboulonné » la colonne Vendôme ; ce point d'histoire est désormais réglé par la négative ; encore une légende qui s'en va !

Comme le papillon, M. GEORGES GRAPPE voltige de sujet en sujet ; c'est une joie de le suivre *Sous le feuillage classique* (2), et d'y rencontrer tour à tour CHARLES D'ORLÉANS, ce FRÉDÉRIC II du XV^e siècle (nous goûtons peu la comparaison, beaucoup trop flatteuse pour... Frédéric II) ; maître FRANÇOIS RABELAIS, dont M. Grappe rappelle le titre de médecin, sans peut-être y assez insister ; JEAN CALVIN, dont il loue surtout cette *Somme du protestantisme français* qu'est l'*Institution chrétienne* ; BLAISE DE MONTLUC, dont il était difficile de parler autrement que d'après son biographe le plus autorisé, M. PAUL COURTEAULT ; AGRIPPA D'AUBIGNÉ, « cet homme de guerre qui était peut-être essentiellement un homme de lettres » ; MOLIÈRE, dont la vie elle-même fut « une tragédie rosse » (le mot est joli, est-il bien justifié ?). En tout cas, pourrait-on dire, en usant d'un horrible à-peu-près, la « rosse », en l'espèce, ne fut pas l'auteur du *Mariage forcé*. Et nous avons des appréciations non moins originales sur des personnages non moins connus, tels que BOILEAU, LA FONTAINE : le premier, un célibataire endurci ; le second, dont le ménage fut si singulier ! Et je vous signale encore, *currente calamo*, les délicieux chapitres que consacre M. Georges Grappe à la vie de M. de MÉAUX, « le vieux Bourguignon, le lutteur jamais las » ; de

(1) Paris, Chiberre, 8 francs.

(2) *La Renaissance du Livre*, 4 francs.

VOLTAIRE, seigneur de Ferney, si vilainement thésauriseur ; de CHODERLOS DE LACLOS, que M. PAUL BOURGET appela un jour « le plus cruel des vivisecteurs de l'amour » ; d'ANDRÉ CHÉNIER, un « des grands artistes de la littérature grecque », comme CHATEAUBRIAND qui, jusqu'à son dernier souffle, eut l'obsession de la Grèce et regretta sans cesse les lauriers-roses de l'Eurotas et le miel de l'Hymette. Prenez M. G. Grappe pour guide dans ce pieux pèlerinage autour de nos gloires, vous ne sauriez en rencontrer de goût plus sûr, d'érudition plus avertie.

M. GEORGES MAUREVERT est-il bien sûr d'avoir fait une bonne œuvre, en composant ce *Livre des Plagiats* (1) qui ne fait grâce à aucune de nos illustrations littéraires, et l'on peut dire à aucun des grands noms qui honorent l'humanité : de DANTE à MILTON, en passant par RABELAIS et SHAKESPEARE, noblement accompagnés de MONTAIGNE, PASCAL, LA ROCHEFOUCAULD, du grand CORNEILLE et du bonhomme LA FONTAINE ; sans oublier MOLIÈRE, « ou l'homme qui prit son bien où il le trouva » ; le tendre RACINE, auquel on veut bien ne reprocher que « de tendres larcins » ; VOLTAIRE, ou « le plagiaire persécuteur » ; DIDEROT et JEAN-JACQUES ; CHATEAUBRIAND, « ou le Gascon de Saint-Malo » ; LAMARTINE, « ou le pirate involontaire » ; MUSSET, qui buvait parfois dans le verre des autres ; V. SARDOU, qui tirait fierté de ses plagiats ; et BEAUDELAIRE, et ANATOLE FRANCE et D'ANNUNZIO... Tous, vous dis-je, comparaissent devant le terrible Inquisiteur, pour répondre de quelques phrases, de quelques lignes, parfois de quelques pages, qu'ils ont « chipées » à autrui.

Certes, le livre est amusant, plein d'esprit, assaisonné d'humour, écrit avec verve par un chroniqueur qui sait manier la plume, comme Arlequin sa batte ; mais était-il bien opportun d'enfourcher un pareil dada — sans parallèle désobligeant, mon cher Maurevert, avec le dadaïsme, de joyeuse mémoire ? Les Dieux nous gardent de prendre en main la cause des plagiaires, ils sont loin d'être intéressants ; mais tout est dans tout, et depuis que le monde est monde, tout a été dit et ressassé : La Bruyère ne l'a-t-il pas énoncé déjà sous forme d'apophtegme ? Décidément, nous sommes, tous, des plagiaires, et nous n'échapperons pas à la fêrule de ce bon G. Maurevert, qui, à tout prendre, n'est pas si méchant qu'il en a l'air. *Castigat ridendo...* (A suivre).

(1) Paris, Fayard, 6 fr. 50

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANES.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

COQUELUCHE - TOUX NERVEUSE
SIROP COCLYSE
 NE CONTIENT NI NARCOTIQUE, NI TOXIQUE

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Quelques évadés de la Médecine et de la Pharmacie

Berthollet, médecin (1):

Les médecins peuvent revendiquer BERTHOLLET pour un des leurs, bien que la postérité l'ait surtout consacré comme chimiste.

Au sortir du collège d'Annecy, le jeune Berthollet commença, en effet, ses études médicales et fut reçu docteur à l'Université de Turin, en 1768 : il avait 20 ans !

Après un séjour de quatre ans dans le Piémont, il vient à Paris, y suit les cours de chimie de Macquer et de Bucquet, sans pour cela se désintéresser de la médecine.

Par un hasard providentiel, il fait la connaissance du fameux TRONCHIN, alors premier médecin du duc d'Orléans, le grand-père du futur roi Louis-Philippe : par sa protection, Berthollet est attaché au service de M^{me} de Montesson ; on lui procure un laboratoire dans l'intérieur du palais, où il pourra, désormais, se livrer à ses expériences favorites.

La médecine, la chimie et l'application de cette science à l'art médical vont l'occuper tour à tour ou simultanément.

Il entre à l'Académie des Sciences en 1780, contre Fourcroy ; peu de temps après son admission à l'Institut, il demandait des commissaires pour assister à des essais sur la guérison, à l'aide de l'air déphlogistiqué, des animaux asphyxiés par le gaz.

Tout en se livrant aux soins de sa profession, il voulut reconnaître les rapports existant entre les accès de goutte et l'état du liquide contenu dans la vessie ; toutes les fois que le duc d'Orléans éprouvait une crise violente de cette maladie, son médecin analysait son urine, et il y trouvait une plus grande quantité de phosphate de chaux et un excès d'acide phosphorique, Berthollet en fit l'objet d'un mémoire, qu'il communiqua, la première année de son admission, à l'Académie.

Entre temps, il avait, par une thèse médicale, satisfait au règlement de la Faculté de Paris, qui exigeait, pour exercer dans son ressort, un nouveau doctorat. Cette thèse, écrite selon l'usage en latin, portait pour titre : *De lacte animalium medicamentoso*. Berthollet avait expérimenté sur des chèvres, exclusivement ; il avait recherché si le mercure en frictions pouvait s'incorporer au lait : la chèvre sou-

(1) Annecy a célébré le 6 novembre dernier le centenaire de la mort de Berthollet, survenue il y a cent ans, à cette date.

mise à l'expérience, après avoir absorbé par la peau, en huit jours, vingt-six gros d'onguent napolitain, était mourante, mais pas un atome de métal n'avait pénétré dans son lait.

Lorsque Mesmer vint en France, pour y appliquer sa doctrine du magnétisme animal, Berthollet fut désigné, par le duc d'Orléans, pour observer le nouveau phénomène et lui en rendre compte. L'esprit investigateur de l'enquêteur officieux gêna fort le charlatan, et l'on conte qu'un soir où Berthollet s'était glissé sans se faire connaître parmi les convives d'un banquet offert à Mesmer par ses disciples enthousiastes, il fut dénoncé comme un faux frère, et que les assistants se portèrent à des voies de fait sur l'intrus. Heureusement, son ami, le marquis de Chastellux, parvint à le dégager et à le soustraire au danger qu'il courait ; sans lui, il n'aurait pas manqué d'être la victime d'un véritable guet-apens. Il aimait à raconter plus tard cet acte d'intolérance et de fanatisme, dont longtemps il conserva le souvenir.

Pendant la Révolution, Berthollet fut l'un des savants chargés, par le Comité de Salut public, de présider aux travaux de physique, de chimie et de mécanique, nécessaires au succès des opérations militaires. On a souvent cité un trait qui peint l'homme de courage, d'énergie et de droiture que fut Berthollet à cette époque troublée. L'anecdote est connue, elle est trop significative pour ne pas être rappelée.

C'était en 1793. Le Comité de Salut public accusait les fournisseurs des armées révolutionnaires d'avoir empoisonné l'eau-de-vie destinée aux soldats. Berthollet fut chargé d'en faire l'analyse ; il la trouva pure et conclut en conséquence. Aussitôt, il est mandé par ROBESPIERRE, l'homme farouche et tout-puissant qui dominait le Comité. Comme celui-ci lui adressait de vifs reproches sur son rapport, Berthollet apporte la liqueur suspectée ; avec un grand sang-froid, il en boit un verre entier et dit : « *Je n'en ai jamais tant bu.* » L'admiration succède à la menace : « *Il faut que vous ayez bien du courage* », s'écrie Robespierre. — « *Il m'en a fallu bien davantage pour faire mon rapport !* » Le dictateur n'osa pas insister.

Lorsqu'une commission de savants et d'artistes fut formée, après le traité de Campo-Formio, pour être jointe à l'armée d'Égypte, MONGE et BERTHOLLET furent désignés pour la présider. On ne peut donner ici les détails — bien connus d'ailleurs — de cette expédition, mais on peut dire que Monge et Berthollet en furent l'âme, et que son succès scientifique fut l'œuvre des deux savants, égaux en bravoure et en savoir.

Lorsque éclata l'épidémie de peste, Berthollet en étudia soigneusement la marche et le mode de transmission ; et c'est lui qui révéla ce fait si important, que l'infection peut se transmettre par les voies digestives, vérité nouvelle alors et que les recherches modernes devaient confirmer. Berthollet collabora également, avec ses collègues de l'Institut d'Égypte, à l'organisation des mesures sanitaires que réclamaient l'hygiène et la salubrité des troupes, ne

craignant pas d'approcher les malades et de concourir directement à leur traitement (1).

Nous ne dirons rien des grandes découvertes que l'on doit à Berthollet dans le domaine de la chimie industrielle, ce n'est pas notre sujet ; nous rappellerons seulement, en terminant, qu'il succomba dans sa maison d'Auteuil, rendez-vous des principaux savants et littérateurs de son temps, le 6 novembre 1822, à un anthrax charbonneux, qu'on n'osa pas opérer.

De toutes parts, des hommages furent rendus à l'illustre savant, par tout ce que la France comptait de célébrités scientifiques ; Chaptal, Thénard, Gay-Lussac, Cuvier, Chevreul furent les organes, aussi éloquents qu'autorisés, de la douleur et des regrets causés par cette perte prématurée.

C.

Le bourgmestre de Bruxelles appartient à la grande famille médicale.

On sait quelle fut, lors de l'invasion allemande en Belgique, l'admirable attitude de M. *Adolphe* MAX, Bourgmestre de Bruxelles. La presse s'en est enorgueillie ; car cet avocat, à ses débuts, fit du journalisme.

Le corps médical, lui aussi (et ceci est moins connu, du moins en dehors de la Belgique), doit tenir en particulière estime le nom du grand patriote, — petit-fils, fils de médecins.

La famille MAX est originaire du Limbourg ; sa généalogie a été établie par deux érudits, MM. CHIBERT et COLIN, dans une revue aujourd'hui disparue, *Jadis*.

Jean-François MAX, né à Geet-Betz, près de Louvain, en 1795, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, en 1871, était dès 1812 en stage chez un officier de santé.

Deux de ses fils furent médecins comme lui :

Oscar-Louis, né à Bruxelles en 1835, décédé à Schaerbeek, près de cette ville, en 1870 ; docteur en médecine, chirurgie et accouchements ; prosecteur à l'hôpital Saint-Pierre ; médecin de l'hospice Pachéco ; membre effectif de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles ; membre correspondant des Sociétés de médecine d'Athènes, d'Alger, de Lyon, etc. ;

Et *Henri-Eugène*, né à Bruxelles en 1842, y décédé en 1903 ; docteur en médecine, chirurgie et accouchements ; professeur d'hygiène à l'École industrielle et aux Ecoles moyennes de la ville ; chef de service des hôpitaux. Celui-ci, très populaire, et dont le souvenir est resté vivant dans la capitale belge, fut le père du bourgmestre.

D'autre part, un oncle de *Jean-François* MAX, *Jean-Cyriaque* MAX, né à Budingen, près de Louvain, en 1772, décédé à Bruxelles en 1850, avait été reçu officier de santé sous la domination fran-

(1) *Dominique Larrey*, par P. TRIAIRE, 187, 251 et *passim*.

çaise. Chirurgien-accoucheur lors de la Révolution de 1830, qui sépara la Belgique de la Hollande, il donna ses soins aux blessés avec un dévouement qui lui valut la Croix de fer.

Un de ses fils, *Antoine*, fut également médecin. Né à Bruxelles en 1802, il y mourut en 1867.

Voilà, assurément, une belle lignée, et l'on comprend que M. MAX n'ait jamais accepté d'autres titres de noblesse.

A. BOGHAERT-VACHÉ (*Bruxelles*).

Un Archevêque de Paris, fils de médecin.

D'un livre de *Souvenirs* qui vient de paraître, sur le cardinal RICHARD (1), archevêque de Paris, mort en janvier 1908, nous extrayons certains détails intéressants pour l'histoire médicale.

Le cardinal Richard, originaire des environs de Nantes, était fils de médecin, et il aimait à le rappeler. En décembre 1901, visitant l'Institut Pasteur, il prit le plus vif intérêt à tout ce que lui montrèrent les D^{rs} DUCLAUX, alors Directeur, ROUX et MARTIN. Il examina attentivement les microbes au microscope. « Moi aussi, dit-il, je m'intéresse à vos travaux ; c'est que, voyez-vous, je suis fils de médecin ».

Le cardinal souffrait d'une hernie. En 1904, il fut question de l'opérer. Il avait alors 85 ans ! Ses médecins, les D^{rs} LE BEC et MITCHAUX, appelèrent en consultation le D^r BERGER. Après l'examen du malade, les praticiens délibérèrent, et le D^r Berger revint dire au Cardinal : « Eminence, notre avis est de ne pas procéder à une opération... A votre âge, les tissus sont distendus, et lorsque nous les recoudrons, ils pourront se déchirer à côté de la suture... » — « C'est aussi mon avis, répondit le Cardinal, et je me le disais pendant votre consultation. Car, voyez-vous, je suis fils de médecin. Et puis selon la parole de l'Écriture, on ne peut pas recoudre un morceau d'étoffe neuve sur une vieille, parce que celle-ci se déchirera. »

Le père du cardinal Richard avait été médecin de l'armée vendéenne ; en cette qualité, il prit part à la bataille de Torfou. Le cardinal aimait à conter, dans ses souvenirs, l'admiration de son père pour les soldats de KLÉBER, les fameux Mayençais. Au soir de Torfou, Kléber donna l'ordre à un commandant de tenir la tête d'un pont et de se faire tuer avec ses hommes, pour arrêter la marche des Vendéens victorieux et sauver l'armée de Mayence. Le docteur Richard, témoin du fait, ajoutait : « Après tout, ce sont des Français. »

Le cardinal Richard était resté fidèle aux sentiments monarchiques paternels, mais une longue pratique des hommes et son extrême bonté, héritée peut-être aussi de son père médecin, l'avaient

(1) Mgr OUBIUS, *Le Cardinal Richard (1819-1908)*. Paris, de Gigord, éditeur.

rendu indulgent. Il le prouva notamment envers les prêtres comme Marcel HEBERT, Alfred LOISY, Pierre DUBRY, qui un jour devaient quitter l'Eglise...

Il n'était pas sans intérêt, croyons-nous, de rappeler cette filiation médicale d'un archevêque de Paris. Peut-être, par ailleurs, pourrait-on fournir d'autres détails sur « le docteur Richard », ancien médecin de l'armée vendéenne ?

Robert CORNILLEAU.

Pasteur est-il un « évadé de la pharmacie ? »

On a souvent écrit que PASTEUR était un « évadé de la pharmacie » : ce n'est pas tout à fait exact, et notre confrère pharmacien, M. L. SERGENT, vient de mettre la question au point, dans un article qu'a publié *Paris médical*, et dont nous reproduisons l'essentiel.

Au cours des années 1840-42, Pasteur, alors élève en même temps que répétiteur au Collège de Besançon, préparait à la fois son baccalauréat et le concours de l'Ecole normale supérieure ; c'est à ce moment qu'il alla trouver un pharmacien de la ville, le priant de lui donner quelques leçons particulières de chimie et de manipulations pharmaceutiques. C'est ainsi, nous apprend M. ANDRÉ PONTIER, que le jeune homme passait ses après-midi de congé chez le brave apothicaire, « se familiarisant avec les réactions et les propriétés des sels, des bases et des acides ». Ainsi serait née la légende de Pasteur élève en pharmacie, abandonnant plus tard l'officine pour le laboratoire de chimie.

Quel fut ce premier maître de Pasteur ? On sait aujourd'hui que ce fut un M. DESFOSSES, praticien non sans valeur au surplus, puisqu'en même temps qu'il vendait des drogues, il professait la chimie à l'Ecole de pharmacie de Besançon. D'ailleurs, c'est à lui qu'on devrait la découverte, en 1822, d'un alcaloïde-glucoside, retiré des baies de la morelle noire, la *solanine* ; enfin, il aurait réalisé, le premier, la synthèse du cyanogène.

M. L. Sergent rappelle cette curieuse particularité, que ce sont deux pharmaciens, ou presque, BALARD et DUMAS (J.-B.) qui, avec BIOT, encouragèrent le génie naissant de Pasteur.

Il convient, également, de ne pas oublier que la Société de pharmacie de Paris eut l'honneur de décerner au futur microbiologiste un de ses prix, pour ses travaux originaux sur les acides tartrique et racémique ; en outre, que Pasteur fut professeur à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg : ce qui montre bien, semble-t-il, qu'il tint toujours cette profession en une toute particulière estime (1).

C.

(1) Dernier détail : Pasteur figure au nombre des membres correspondants de la Société de pharmacie du Loiret ; dans quelles circonstances eut lieu cette affiliation, il ne serait pas sans intérêt de le rechercher.

La Médecine des Praticiens

Le Sirop *Coclyse* dans la coqueluche.

Nous présentons aujourd'hui au corps médical un nouveau médicament, le *sirop Coclyse*, contre la coqueluche et les toux nerveuses, spasmodiques. Les essais qui en ont été faits attestent sa grande efficacité dans ces maladies.

La coqueluche est une infection grave, par sa durée, parfois par sa violence, très souvent par les complications qu'elle détermine soit sur les appareils respiratoire, digestif, nerveux, circulatoire, soit sur l'état général des malades.

Le rôle du médecin est d'empêcher ces complications, d'abrèger la durée du mal, de transformer les cas malins en affection bénigne.

Le vrai desideratum serait donc d'avoir un médicament à la fois inoffensif et d'une efficacité certaine. Les résultats d'une sévère expérimentation nous permettent d'affirmer que le *sirop Coclyse* comble ce desideratum.

Et d'abord, le *sirop Coclyse* est inoffensif. Composé de substances végétales, qui ne renferment ni narcotique, ni anesthésique, il peut être laissé entre toutes les mains. Une ingestion excessive du produit serait sans inconvénient sérieux. Ajoutons que le *sirop Coclyse* est d'un goût extrêmement agréable, et c'est une qualité fort précieuse pour les jeunes enfants.

Le *sirop Coclyse* est remarquablement efficace. Il constitue jusqu'ici le moyen le plus puissant d'adoucir et d'abrèger la coqueluche.

Le *sirop Coclyse* diminue la longueur des quintes. On sait que la quinte se termine toujours par une expectoration plus ou moins abondante de mucosités filantes, de glaires, comme dit le vulgaire. Or, le *sirop Coclyse* fluidifie ces mucosités qui, dès lors, se détachent plus facilement et sont promptement rejetées ; la quinte est plus courte.

Le *sirop Coclyse* diminue considérablement la fréquence des quintes. Nous attirons plus particulièrement l'attention des médecins sur ce point. En quelques jours, leur nombre est réduit des deux tiers. Ce sont surtout les quintes nocturnes qui profitent de cette atténuation. Le malade se repose et dort bien ; son sommeil est réparateur. Le *sirop Coclyse* diminue notablement la durée de la coqueluche. Des observations rigoureuses montrent des cas qui ont évolué entre quinze et dix-huit jours. Les quintes, devenues plus courtes, plus faibles, ne provoquent plus les vomissements alimentaires. L'enfant est préservé des méfaits de la dénutrition, il conserve ses forces. Toutes les complications pulmonaires, digestives ou autres, sont ainsi écartées.

En résumé, le *sirop Coclyse*, absolument inoffensif, est d'une efficacité incontestable. Il réduit considérablement la fréquence, l'in-

tensité des quintes, la durée de la coqueluche ; il maintient à la normale l'état général des malades. Son action est tout aussi remarquable dans les toux coqueluchoïdes, provenant soit de l'adénopathie trachéo-bronchique, soit d'une laryngo-trachéite spasmodique, etc.

Mode d'emploi.

Nourrissons... 5 cuillerées à café par 24 heures.

Enfants au-dessous de 8 ans : 7 cuillerées à dessert par 24 heures.

Enfants au-dessus de 8 ans et adultes : 7 cuillerées à bouche par 24 heures.

Chaque dose doit être prise dans une tisane, ou du lait édulcoré avec du miel.

Nous serons heureux d'adresser gracieusement les échantillons aux médecins qui nous en feront la demande.

Le nouveau thaumaturge.

Il s'agit de M. Coué, cet ancien pharmacien, qui s'est improvisé thaumaturge. Vous connaissez son système : il suffit de se répéter le mot du stoïque : *douleur, tu n'es qu'un mot!* pour que les souffrances disparaissent. C'est, purement, de l'auto-suggestion, sous l'empire d'une hétéro-suggestion. Il y eut, jadis, le zouave JACOB, qui opérait, son trombone à la main, revêtu d'une cagoule en flanelle blanche, et qui, lui aussi, prenait son rôle de théurge au sérieux.

« Ce n'est pas moi qui guéris, aimait-il à répéter, ce sont les esprits. » Il racontait que les esprits s'étaient mis à son service, lorsqu'il était entré dans la musique des zouaves de la garde, et c'est pourquoi il avait conservé quelque chose de son costume militaire.

A Paris, il jouit d'une vogue considérable, surtout après deux cures retentissantes : celle du comte de CHATEAUVILLARS, le fameux législateur du duel, et celle du maréchal FOREY, perclus de rhumatismes, paralysé des bras et des jambes, et qu'il réussit à faire marcher ! Le Zouave fit en Angleterre des tournées triomphales, tout comme le bon M. Coué, qui, lui, est allé jusqu'en Amérique ; et l'on dit que nous sommes moins crédules qu'autrefois !...

Une doctoresse noire.

Voici, certes, une authentique victoire du féminisme. M^{lle} E. THOMAS vient d'être reçue docteur en médecine ; or, M^{lle} E. Thomas a ceci de particulier, qu'elle est née à Menado, dans les Célèbes (colonie hollandaise) : elle est donc la première femme de couleur qui conquiert le grade de docteur.

COQUELUCHE - TOUX NERVEUSE
SIRAP COCLYSE
 NE CONTIENT NI NARCOTIQUE, NI TOXIQUE

Informations et Échos de la Chronique

L'empaillage humain.

Un publiciste avisé narrait, il y a quelque temps, qu'il avait assisté à une opération d'embaumement pratiquée par un professeur hongrois avec une telle maestria qu'il en était demeuré tout émerveillé : non seulement le cadavre avait repris l'aspect de la vie, mais la vieille misérable qui avait servi de *sujet*, avait rajeuni (*sic*) : « Dans trois jours, avait déclaré l'opérateur, ce corps deviendra dur comme un morceau de silex, et les ans et les siècles pourront passer, il demeurera tel : il sera devenue une statue. »

Est ce bien là, au demeurant, un procédé nouveau et dont il faille tant s'ébahir ?

On a déjà employé bien des méthodes, on a eu recours à bien des moyens, pour conserver les traits des personnages qui ont occupé, de leur vivant, une situation éminente, qui se sont rendus célèbres à des titres divers. Le ciseau, le burin, le pinceau, le crayon, la plume, etc., sous les formes variées de bustes, statues en pied, portraits peints ou gravés, lithographies ou croquis, médailles, etc., ont été mis au service de l'art, qui s'est ingénié à nous conserver la physionomie des illustres défunts ; mais on n'a pas, de la sorte, une idée de ce que fut l'enveloppe humaine, « la connaissance de nos organes les plus précieux, celle de leurs admirables fonctions ».

C'est afin de suppléer à cette lacune, qu'un grand médecin suisse, qui vivait il y a environ trois quarts de siècle, proposa d'appliquer à l'homme ce qui a si heureusement réussi chez l'animal... *l'empaillage !*

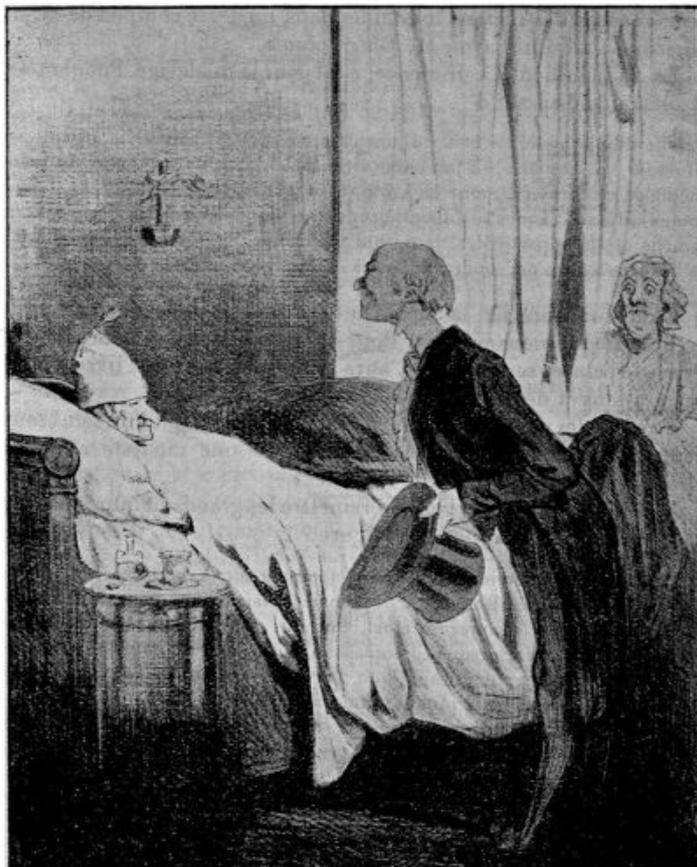
La peau humaine, écrivait-il (1), ne diffère guère de celle de la plupart des autres animaux et elle est susceptible d'être *mise et montée*, c'est-à-dire d'être préparée, conservée et, comme on dit encore, *empaillée*, exactement comme celle de ces derniers, et d'après les règles de cet art conservateur auquel les zoologistes ont donné le nom de *taxidermie*.

Que faut-il surtout nous restituer ? la physionomie du disparu : c'est donc la tête humaine, c'est-à-dire « la seule partie du corps qui ne soit pas habituellement recouverte et masquée par des vêtements », qu'il importe de conserver. Or, rien de plus aisé, selon notre inventeur.

« Les moyens les plus vulgaires » peuvent, à l'entendre, être employés : « tels sont, par exemple, et parmi les plus grossiers,

(1) *Essai sur l'Anthropo-Taxidermie, ou sur l'application à l'espèce humaine des principes de l'empaillage*, par Mathias MAYOR. Paris, Bichet jeune, place de l'École-de-Médecine, 4, 1838. Nous devons communication de ce rarissime opuscule à l'érudite et très obligeant M. A. JULLIES, libraire-éditeur à Genève ; nous lui adressons, à cette place, nos sincères et cordiaux remerciements.

les remplissages avec de la paille, du foin, de la filasse, d'un habit, d'un pantalon, de souliers ou de bottes » (*sic*). Suit le mode de préparation, dont nous vous ferons grâce. Il y a, cependant,



LE DOCTEUR EMPAILLEUR.

— Monsieur, je suis médecin, et j'ai pour spécialité de conserver très longtemps mes malades... quand ils sont morts. Je viens donc vous offrir mes petits services ; vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que vous soyez satisfait. Je vous embaumerai à l'Égyptienne.

(*Charivari*, 1843.)

quelques détails de fabrication qu'il serait dommage de vous laisser ignorer. Ainsi, pour conserver la main, « ce chef-d'œuvre admirable qui... distingue si fort l'individu de l'espèce humaine, il suffira de faire une incision circulaire au-dessus du poignet, et de renverser la peau comme on retourne un gant ». Vous voyez, rien de plus simple !

Pour le tannage de cette peau, quelques précautions sont à prendre ; en somme, il faut procéder comme procèdent les ornithologistes : « et on peut adapter en toute confiance au tégument humain ce qu'ils font chaque jour avec celui des oiseaux, qu'on leur expédie des régions lointaines dans un degré complet de racornissement et après avoir été *mis en peau* ».

Là où la difficulté commence, c'est pour le modelage. Pour la tête, il suffira de disposer d'

Une simple boule de bois, (d'une carcasse creuse et arrondie, en tôle, en fil de fer, ou en plâtre, (d'un crâne étranger au défunt; (ou) enfin, du crâne même de ce dernier... pour en avoir aussitôt la *doublure* et le *calque* plus ou moins suffisant. Toute la difficulté consistera donc dans la taxidermie de la bouche et de la partie des joues qui environne les lèvres ; et dans le jeu et l'expression qu'on voudra donner à cette région centrale du visage.

En ce qui concerne la face, l'auteur rentre dans des détails de technique que nous passons. Pour la restauration des couleurs de la peau, le peintre sera requis et aura « l'occasion de se livrer à ses inspirations et de créer des chefs-d'œuvre ».

Et voyez les avantages d'une pareille méthode ; plus de tombeaux coûteux, plus de cénotaphes somptueux ; « une modeste et *mystérieuse* armoire suffira le plus souvent »

Au besoin, qui empêchera de remettre les grands hommes dans le cadre où ils firent la meilleure figure ?

La place d'un guerrier semble être marquée sur la croupe de son cheval de bataille ou de prédilection. S'il prenait fantaisie à un nouvel Alexandre d'exiger d'être placé, après sa mort, sur un nouveau Bucéphale, et dans l'attitude qu'il avait lorsqu'il dompta son historique et fougueux coursier, on pourrait admirer un groupe que l'art ne parviendra jamais à imiter, même sous les traits de la plus savante statue équestre.

Le séjour d'un brave sera au milieu de ses frères d'armes, dans l'hôtel des Invalides. L'Institut réclamera les princes de la science. Le sanctuaire de la justice ouvrira ses portes aux magistrats vertueux et indépendants. Le palais sénatorial et celui des élus du peuple seront réservés aux orateurs et aux ministres intègres et courageux. Les temples recevront les pasteurs dont l'exemple et les leçons auront profité à leurs troupeaux.

Et les médecins ? Où sera leur place ? Notre confrère a décidément réponse à toutes les objections : « Les hôpitaux serviront d'asile aux administrateurs et aux médecins philanthropes et judicieux. »

Voilà donc la réconciliation, rêvée impossible de leur vivant, entre la sacro sainte Administration et le Corps médical. Après la mort, comme on se retrouve !

Mais hélas ! notre novateur ne se fait guère d'illusion. Il craint fort, avoue-t-il ingénument, « que la taxidermie ne soit longtemps encore, et exclusivement, au service des zoologistes purs », et il s'en afflige. « Les plus raisonnables, nous confie-t-il mélancoliquement, me plaignent et m'envisagent presque comme un échappé des Petites-Maisons, quand je veux leur représenter l'innocuité, l'avan-

tage de mon procédé conservateur. Et ceux-là même qui mettent un si vif intérêt de sentiment et d'affection à faire empailler leur perroquet ou leur gros et gras matou, ne me pardonneraient jamais de vouloir, par un procédé tout pareil, leur ménager la satisfaction de revoir, de toucher et d'embrasser un enfant, dont la perte est l'objet constant de leur désespoir, et dont la tombe est, chaque jour, arrosée de leurs larmes. »

Oui, mais il y a, — notre empailleur le reconnaît sans peine, — les préjugés, la routine, et on ne sait quelle répugnance instinctive encore plus malaisée à vaincre que ceux-là. Au surplus, nous pouvons nous consoler de n'avoir pas toutes les illustrations de la science, de la littérature, de la politique, etc., « anthropo-taxidermées » ; n'avons-nous pas le Musée Grévin ? Et la foule, consultée, nous répondrait unanimement que cette évocation des personnages qui ont fait figure dans le monde suffit amplement à son bonheur.

Les correcteurs d'imprimerie célèbres.

Où avons-nous lu que les correcteurs d'imprimerie allaient se réunir en Congrès, pour y discuter, sans doute, de leurs intérêts professionnels ? Il n'importe. Ce que nous voudrions seulement rappeler, à cette occasion, c'est que nombre de personnalités qui ont compté plus tard dans la littérature, voire dans la médecine, ont débuté par être typographes ; pour quelques hommes très remarquables et certains illustres, l'atelier de composition a été le berceau de leur future renommée.

Une nomenclature complète serait fastidieuse, bornons-nous à rappeler les plus connus d'entre eux.

Au XVI^e siècle, pour ne pas remonter plus haut, nous trouvons ERASME (1), qui s'était fixé à Bâle pour faire imprimer ses œuvres, dont il surveillait de près la composition. Le siècle suivant s'honore d'un « correcteur » qui fut en même temps un épistolier, un chroniqueur et... un médecin fameux : GUI PATIN.

Au mois de juillet 1751, entrait, en qualité d'apprenti à l'imprimerie Fournier, devenue depuis l'imprimerie Gallot, à Auxerre, un jeune homme qui, quatre ans plus tard, était engagé, comme typographe, à l'imprimerie Royale, que dirigeait ANISSON-DUPERON ; son salaire y était de 2 fr. 50 par jour. Puis il revenait à Auxerre, toujours comme ouvrier typographe ; enfin, on le retrouve à Paris, à l'imprimerie Quillau, où il s'est élevé au rang de prote : c'est ainsi

(1) Cf. le *Magasin pittoresque*, 1855, p. 146.

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

qu'il vécut sept années, jusqu'à ce qu'à son tour il devint auteur, sous le nom de RESTIF DE LA BRETONNE. Son premier livre eut peu de succès ; Restif explique son échec par le fait qu'il avait imprimé son ouvrage en orthographe réformée, — en quoi il s'était avéré, peut-être un peu témérairement, un précurseur.

BALZAC (1), qui nous a initiés à tout le train d'une imprimerie de province, dans son roman de *David Séchard*, eut lui-même, pendant quelques années, son imprimerie rue Visconti.

HÉGÉSIPPE MOREAU, le doux poète de la Voulzie, a rappelé, dans les vers adressés au célèbre éditeur FIRMIN DIDOT, quel fut son premier métier :

Les chefs-d'œuvre du goût, par mes soins reproduits,
Ont occupé mes jours, ont enchanté mes nuits ;
Et souvent, insensé ! j'ai répandu des larmes,
Semblable au forgeron qui, préparant des armes,
Avide des exploits qu'il ne partage pas,
Sille un air belliqueux et réveles combats.

Et nous pourrions encore ajouter à cette liste, forcément incomplète, les noms de BERNIS, qui ne se doutait pas qu'il deviendrait un jour cardinal, ambassadeur et ministre ; BÉRANGER, le chansonnier ; le philosophe et réformateur PROUDHON ; FRANÇOIS BULOZ, le créateur de *la Revue des Deux Mondes* ; un ancien Président du Conseil, Son Excellence M. DUCLERC ; enfin, avant qu'il rentrât dans notre giron corporatif, le professeur PETER.

A qui s'étonnerait de voir que tant de célébrités n'ont pas dédaigné les modestes fonctions de « typos », on pourrait répondre, en parodiant un mot connu : « Aux connaissances qu'on exige chez un correcteur d'imprimerie, connaissez-vous beaucoup de littérateurs capables d'être des correcteurs ? »

Une blessure singulière.

Dans les *Souvenirs d'un officier de la Grande Armée*, qu'a publiés récemment la *Revue des Deux Mondes*, nous avons relevé un passage qui méritait, vous en conviendrez, de ne point passer inaperçu. Cet officier était l'aïeul de M. MAURICE BARRÈS ; voici en quels termes il relate les circonstances dans lesquelles il fut blessé, au combat de Lutzen :

Une de ces blessures m'avait été faite par la tête d'un sous-lieutenant, qui m'avait été jetée à la face. Je fus longtemps couvert de mon propre sang et de la cervelle de cet aimable jeune homme qui, sorti depuis deux mois de l'École militaire, nous disait la veille : « A trente ans, je serai colonel ou tué. »

L'épisode est conté sans émotion, au moins apparente. L'ancêtre était déjà *égotiste*, le petit-fils a de qui tenir.

(1) Sur Balzac imprimeur, v. le journal *Le Livre*, août 1880, et la plaquette de MM. VICAIRE et HANOTAUX sur la jeunesse de Balzac.

Echos de Partout

La purge fasciste. — On sait que les fascistes ont accoutumé de faire avaler à leurs adversaires, faits prisonniers à la suite d'un combat ou d'une arrestation, une forte dose d'huile de ricin.

Avant-hier, M. Vincenzo Nitti, fils de l'ancien ministre, ayant refusé, à Naples, de se découvrir devant le drapeau, fut bien près d'être purgé dans toute la longueur de ses entrailles. Il n'échappa que par miracle à cette médication pénale et afflictive.

Or, sait-on d'où vient, chez les fascistes, l'habitude de ce mode de sanction ?

« Au moyen âge, expliquent-ils volontiers, l'orsqu'on tenait un individu pour possédé du démon, on le purgeait pour le libérer de ses iniquités. Depuis lors, l'expression « donner la purge à quelqu'un » a conservé une signification analogue, et croyez bien que l'huile de ricin administrée par les fascistes doit avoir pour effet, dans l'esprit de la foule, de purger les communistes de leurs dangereuses doctrines. »

Voilà, trouvez-vous pas, une bien étrange superstition ? Mais le plus curieux est que la vieille croyance n'est pas si vide de sens qu'on le pourrait croire, puisque aussi bien le communisme a reculé en Italie devant le flux d'huile de ricin...

(*L'Eclair*, 23 décembre 1922.)

Les phobies de Guillaume II. — GUILLAUME avait la phobie de la contagion. Il résidait l'été au Palais de Marbre. Un jour, arrivant pour déjeuner, il apprit qu'un de ses chefs d'escadrons des hussards de la garde, le prince de SCHÖENBURG, qui occupait une villa voisine du château, venait de succomber aux suites d'une diphtérie. Il devint très soucieux et déclara aussitôt :

— Je veux partir d'ici. Il y a certainement quelque chose de malsain dans la maison. Je veux m'en aller immédiatement.

Et il ordonna l'envoi de ses malles à Berlin. S'adressant à la kaiserin, consternée, il ajouta :

— Dona, je retourne à Berlin. Jamais ces murs ne me reverront ! Guillaume tint parole et le Palais de Marbre ne le revit jamais.

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 5 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

Guillaume avait fait venir le maréchal de la cour et, sur un ton de commandement, il lui avait demandé :

— Pas d'autres cas de diphtérie à Potsdam, j'espère ?

— Pas que je sache, Majesté.

— Pas que vous sachiez ? Mon cher monsieur, cela signifie que vous n'êtes pas apte aux fonctions qui vous incombent, ou bien que des cas de maladie sont dissimulés. En tout cas, veuillez télégraphier au Palais de Marbre que toutes les personnes de la suite ayant mal à la gorge devront, sans le moindre retard, être transportées à l'hôpital. Je vous l'ordonne.

Une femme de chambre de la kaiserin, Frau SCHNOSE, fut une victime de cet affolement de Guillaume.

Restée à Potsdam, elle avait, sur le conseil du médecin, suivi autrefois une cure de sudation, pour soigner une inflammation des amygdales dont elle souffrait très souvent.

Elle dormait profondément lorsque, vers onze heures du soir, le maréchal de la cour, brusquement, la réveilla. On fit venir une voiture, et la malade, grelottant de froid, — c'était l'hiver, — fut transportée à l'hôpital.

— Pas de place ! lui objecta-t-on à son arrivée.

Mais, pour une femme de chambre de l'impératrice, on s'arrangea et on la casa tant bien que mal. Mais la malheureuse, dans ses tribulations, avait attrapé un refroidissement et, deux jours après, elle succombait.

A son tour, l'empereur manqua mourir de frayeur !

Le kaiser congédia souvent des serviteurs simplement parce qu'ils avaient omis de signaler une maladie dans leur famille.

Les membres de la cour n'habitant pas le palais devaient se procurer un certificat de médecin, attestant qu'aucune personne de leur entourage n'était malade. Cette formalité était indispensable pour obtenir un congé. « Combien de fois ai-je vu, raconte une dame d'honneur, Sa Majesté se détourner brusquement, au milieu d'une conversation avec telle ou telle personnalité de la cour, parce que celle-ci, le plus innocemment du monde, venait de lui apprendre que son fils ou sa petite-fille ou son oncle avait la rougeole ! Un jour, je vis M^{me} de KOTZE en larmes, cependant que des couples dansaient autour d'elle.

« — Qu'avez-vous ? lui dis-je. Puis-je vous être utile ?

« — Non, merci, comtesse, me répondit-elle en sanglotant, mais je suis navrée de penser que *Lui* ait pu me dire *cela* !

« — Qui *lui*, et que vous a-t-il dit ?

« — L'empereur, naturellement !... Lorsqu'il sut que mon fils était malade, il me dit en me tournant le dos : « Comment, dans de telles circonstances, avez-vous osé franchir mon seuil ? »

« Il faut ajouter que M^{me} de Kotze entretenait des relations très intimes avec Guillaume, ce dont elle était très fière. »

Jugez un peu si elle avait été une étrangère !

(*Liberté*, 25 janvier 1923.)

La " Chronique " par tous et pour tous

De quelques variantes du Serment d'Hippocrate.

La *Chronique médicale*, à diverses reprises, a publié les modifications que les siècles ont apportées au texte du serment d'Hippocrate. La plupart de nos Facultés, Montpellier mis à part, avaient renoncé à imposer aux nouveaux docteurs cette affirmation de principes ; Toulouse, tout récemment, a remis en honneur cette vieille et vénérable coutume, et voici le texte adopté :

Sur ma conscience, devant Dieu, en présence de mes maîtres et de mes condisciples, je jure d'exercer la médecine suivant les lois de la morale et de l'honneur, en honnête homme de rigoureuse probité, décidé à pratiquer scrupuleusement tous mes devoirs envers les malades, mes confrères et la Société.



L'Université catholique de Lille, suivant ses conceptions métaphysiques, a apporté, à la formule primitive, les modifications suivantes :

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

Engagement du Médecin Chrétien.

En présence de Dieu, et après l'avoir invoqué, je promets de remplir consciencieusement mes devoirs religieux et professionnels.

J'observerai, durant toute ma vie, les commandements de Dieu et de l'Eglise.

J'honorerai l'Université catholique, ses chefs et ses maîtres qui m'ont enseigné ; je me montrerai bon et secourable à l'égard de mes condisciples et de mes confrères.

Dans ma profession, je serai fidèle à tous les préceptes de la déontologie du médecin chrétien.

Je donnerai à mes malades des soins dévoués et consciencieux ; et, dans cette vue, je m'efforcerai de perfectionner mes connaissances, selon les progrès de la science et de la pratique.

Je serai toujours soucieux de la dignité et de l'honnêteté professionnelles. Les choses qui arriveront à ma connaissance dans la pratique de mon art et qui ne doivent point être divulguées, je les garderai comme des secrets inviolables.

Je considérerai comme une grave obligation de me rendre auprès des malades atteints d'affections contagieuses ou épidémiques, et, en toutes circonstances, de ne pas fuir le danger professionnel.

Je serai charitable à l'égard des pauvres, les considérant comme des frères en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je ne demanderai à personne des honoraires au-dessus de sa condition.

La vie étant un bien inviolable, je la traiterai avec un respect sacré chez tous mes malades. En particulier, j'aurai le souci d'épargner celle de la mère, ainsi que celle de l'enfant ; et, en cas de danger pour celui-ci, je m'efforcerai de lui procurer le baptême.

J'estimerai comme un devoir d'avertir ou de faire prévenir discrètement un client grièvement malade, qu'il doit prendre soin de ses intérêts religieux et matériels.

Daignez les saints Luc, Cosme et Damien, Patrons de notre profession, me venir en aide dans l'accomplissement de ces promesses !

Plusieurs textes de cette formule sont empruntés au Serment d'Hippocrate (460-380 av. Jésus-Christ). La présente pièce a été complétée suivant les lois de la Morale chrétienne.

Le deuxième centenaire de la naissance de BORDEU a appelé l'attention des historiens de la Médecine vers cet illustre médecin du XVII^e siècle. Lui-même a consacré un très curieux mémoire (mémoire beaucoup trop oublié et très injustement) à l'évolution de nos idées ; il nous a paru intéressant de rechercher comment ce réformateur avait compris le serment d'Hippocrate. On y trouvera maintes allusions, soit au procès navrant que les Régents de Paris lui firent pour le disqualifier, soit à l'esprit particulariste qui dominait alors dans nos Facultés.

Ausone, le médecin, naquit à Bazas, et passa sa vie à Bordeaux... Je ne puis vous taire qu'à propos de ce patriarche des médecins, j'ai quelquefois imaginé un plan de réforme à faire dans vos Facultés : je voudrais que si on n'étoit pas d'avis de changer le serment des candidats, on y ajoutât ce qui suit :

« 1^o Un élève de Bordeaux jureroit de prendre Ausone le médecin pour son modèle, de ne jamais aller s'offrir précipitamment pour témoigner contre personne, et encore moins de s'embarrasser dans des dépositions étudiées, louches et concertées avec un calomniateur ; de ne jamais augmenter son bien et sa réputation aux dépens des autres ; enfin, de demander pardon à ses compatriotes, s'il étoit devenu quelqu'un par l'exercice d'une profession qu'il n'auroit pas même eu le temps d'apprendre... Je suis persuadé que tous les médecins de Bordeaux souscriroient de bon cœur à la formule que je propose : ils trouveroient bon qu'on bannît de leur corps celui qui ne pourroit se dire l'imitateur d'Ausone

« 2^o Un élève de Paris jureroit de s'efforcer à suivre les traces de plusieurs

hommes illustres, membres de cette Faculté ; mais il protesterait formellement qu'il abhorre autant qu'il dédaigne la mémoire de ces fanatiques déchainés contre les Vésale et les Brissot ; ils'engageroit à ne point s'opposer, sans des raisons évidentes, à des remèdes, des pratiques et des découvertes telles que celles de l'émétique et de la circulation du sang, qui furent l'écueil de plus d'un docteur superbe ; il avoueroit que la liberté de penser sur les matières de l'art étant l'apanage de tous les médecins, et même celui des malades, il ne heurtera jamais cette liberté, surtout par des voies dures ; il jureroit enfin de modeler sa conduite sur celle de Fernel, qui repoussa, comme il convenoit aux circonstances, les traits lancés contre lui par la vile espèce des Flesselles.

« 3° Un élève de Montpellier jureroit qu'il fera quelque attention aux dogmes nés ailleurs que dans son Université ; qu'il conviendra, sans qu'il faille l'y forcer, qu'on peut être médecin sans avoir respiré l'air de Montpellier ; qu'à l'imitation de Joubert, il travaillera toute sa vie à purger la médecine de préjugés régnans, et que rien ne pourra l'empêcher de mettre en avant sa manière de penser sur les matières de l'art, sans prétendre gêner les suffrages de personne, et sans craindre de devenir la victime d'une façon de penser décidée et loyale... Je voudrais aussi que les médecins de Montpellier regardassent la Faculté de Toulouse comme une de leurs annexes ou succursales, et qu'il n'y eut point de division entre ces deux sœurs languedociennes, en attendant que le temps parvienne enfin à les incorporer l'une dans l'autre. »

Au moment même où Marseille revendique son autonomie, il serait mal venu de souhaiter que Toulouse s'incorporât à Montpellier... Mais, ceci exclu du « serment de Bordeu », ne pensez-vous pas que bien des points soulignés par lui ne soient tout à fait applicables de nos jours ?

R. MOLINÉRY (*Luchon*).

PETITS RENSEIGNEMENTS

L'Association confraternelle des médecins français, société mutuelle de secours au décès, a tenu son Assemblée générale annuelle le mercredi 20 décembre 1922, à la Mairie du IX^e arrondissement. 270 membres y étaient présents ou représentés.

L'Association, qui compte actuellement 550 adhérents et accorde au décès un secours de 5.500 francs, est en pleine voie de prospérité. Depuis sa fondation, elle a déjà distribué plus de 95.000 francs aux familles médicales. Ont été nommés membres du Bureau pour 1923 : MM. les docteurs THIROLOIX, professeur agrégé, médecin des Hôpitaux. Président ; LE FILLATRE, Vice-Président ; GRAHAUD, Secrétaire général ; O'FOLLOWEL, Secrétaire adjoint ; P. BARLERIN, Trésorier archiviste.

N. B. — Demander statuts et bulletin d'adhésion aux Docteurs GRAHAUD, 7, rue Labie, Paris, 17^e ; BARLERIN, 10, rue de Strasbourg, Paris, 10^e.

Correspondance médico-littéraire

Questions

Un frère de Marat, professeur en Russie. — On lit peu, en France, les œuvres complètes de POUCHKINE, dont on ne trouve, en général, que des traductions fragmentaires. Nous avons rencontré, dans ses *Anecdotes*, le passage suivant, relatif à un frère de MARAT, professeur de littérature française en Russie. On y remarquera le jugement porté sur ROBESPIERRE, et le moyen qu'employait Marat pour préserver les siens de la débauche. Voici la traduction littérale de ce passage :

BOUDRY, professeur de littérature française au Lycée de Tsarskoïé-Sélo, était le propre frère de Marat. CATHERINE II a changé son nom de famille, sur sa demande, en y ajoutant un *de* aristocratique, que Boudry a soigneusement conservé. Il était né à Boudry.

Il respectait beaucoup la mémoire de son frère. Un jour, en classe, parlant de Robespierre, il nous dit comme une chose toute naturelle :

C'est lui qui, sous main, travailla l'esprit de Charlotte Corday et fit de cette fille un second Ravaillac (1).

Malgré sa parenté, ses idées démocratiques, son gilet tout crasseux et tout son extérieur de Jacobin, Boudry était, sur ses petites jambes courtes, un courtisan très adroit.

Il disait que son frère était extrêmement fort, malgré sa maigreur et sa petite taille. Il parlait aussi beaucoup de sa bonté d'âme et de son amour pour sa famille, etc., etc. Dans sa jeunesse, pour dégoûter son frère des femmes débauchées, Marat l'avait conduit à l'hôpital pour lui montrer les horreurs des maladies vénériennes.

(POUCHKINE, *Anecdotes*, XXX.)

Les correspondants de la *Chronique Médicale* connaissent-ils d'autres détails relatifs à ce frère de Marat ?

D^r J. LAUTIER, médecin de l'Asile d'Alençon.

« L'accident » de la duchesse de Bourgogne. — A propos d'avortement, je demanderai aux érudits collaborateurs de la *Chronique* de m'expliquer cette anecdote de M. LACOUR-GAYET dans l'*Histoire générale* de LAVISSE, t. VI, p. 186, anecdote qui se rapporte à « l'accident » de la duchesse de Bourgogne :

Le roi se promenait devant le bassin des Carpes, quand on vint le lui apprendre. Le duc de La Rochefoucauld, qui n'eut pas cette fois son flair de courtisan, s'écria que c'était le plus grand malheur du monde.

— Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils ? interrompit le roi avec colère. Dieu merci, elle est blessée parce qu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contraint dans mes voyages par les représentations des médecins...

Trois ans après, même accident, dans un voyage à Fontainebleau, pour la duchesse de Berry, qui avait dû partir avec la fièvre. Le roi ne trahit aucune émotion : il avait été obéi.

(1) En français dans le texte.

Quels ordres le roi avait-il donc donnés, et à quiles avait-il donnés ? Voilà ma question.
D^r LAGELOUZE.

L'âge d'un mot. — Je le croyais moins vieux... Mais je rencontre ce passage au tome III, pages 135-136 de *La Police dévoilée*, de l'explicier FROMENT, ouvrage publié à Paris en 1829, et dont j'ai parlé déjà, ici même, à propos des « piqueurs » du siècle dernier :

Il en restait encore un à explorer (un tiroir chez M^{lle} BÉGRAND, artiste de la Porte Saint-Martin, soupçonnée de recel). Le vigoureux DABASSE (officier de paix) y portait la main, mais la demoiselle Bégrand voulut arrêter sa curiosité : ce fut en vain ; il le tira à lui, et un rouleau de papier lui tomba sous la main. En y touchant, le froissement produisit un certain bruit. « Ce sont sans doute des billets de banque », dit Dabasse. La chaste Suzanne Bégrand rougit, eut l'air confus. « Le déficit sera moins considérable », dirent en chœur messieurs de la police. On ouvrit le paquet ; qu'y trouva-t-on ? Des billets de banque ? hélas ! non, mais certain petit vêtement préservatif, qui porte au féminin le nom de nos voisins d'outre-mer.

Connaît-on des exemples plus anciens encore de l'emploi de cette dénomination populaire du condom ? Et ne pourrait-on, aussi, esquisser, avec les dates essentielles, la biographie du docteur CONDOM, qui, dit-on, inventa le « petit vêtement », lui laissa son nom, mais au sujet duquel, pourtant, je ne trouve rien dans les encyclopédies, ni même dans les grands dictionnaires de médecine.

A. BOGHAERT-VACHÉ (Bruxelles).

Le singulier régime du Jésuite Sanchez. — Pourrait-on donner une explication physiologique des habitudes du célèbre casusite Thomas SANCHEZ, Jésuite, Directeur du noviciat de Grenade (1550-1610), qui travaillait toujours assis sur un siège de marbre, qui ne mangeait jamais ni poivre, ni sel, ni vinaigre, et qui, quand il était à table pour dîner, tenait toujours ses pieds en l'air ?

« Salem, piper, acozem respuebat. Mensæ vero acumbebat alternis semper pedibus sublatis. » In *Elogium Thom. Sanchez*, imprimé en tête de son ouvrage *de Matrimonio*, à Anvers, chez Mürss, 1652.
D^r J. DESOURTEAUX.

La médecine dans le roman : une maladie non étiquetée. — Dans le livre de MARCEL PRÉVOST, les *Don Juanes* (pages 282 et suivantes), Berthe Lorande expose son cas médical, et j'avoue, moi médecin et déjà assez vieux, que je n'ai pas compris ! Il ne semble pas que ce soit du vaginisme.

Ce serait amusant de savoir ce qu'un littérateur comme Prévost a voulu peindre comme maladie.

La question m'a été posée, et j'ai eu la honte de ne pas pouvoir répondre.
Docteur X...

Réponses

Le médecin Juif (XXIX, 372). — Et d'abord, il ne s'agit pas d'un médecin, mais bien d'un chirurgien, et cette distinction est, ou plutôt aurait été d'importance, à l'époque où vivait cet illustre confrère de saint Cosme.

Le Dictionnaire d'Eloy (1778) fournit à son sujet la notice suivante :

JUIF, Jean, chirurgien de Paris, était de Châtillon-sur-Indre, en Touraine. Il passa pour un des premiers maîtres de son temps ; la hardiesse heureuse avec laquelle il faisait les opérations les plus délicates lui procura même tant de réputation qu'elle parvint jusqu'au Cardinal de Richelieu, qui l'honora de son estime. Son tendre attachement au service des pauvres, qu'il aida toujours par ses aumônes autant que par ses soins, mit le comble à son mérite. Il mourut le 30 décembre 1658 sans avoir rien écrit.

Son fils aîné, touché par son exemple, se dévoua entièrement aux devoirs de charité envers les pauvres malades. Après la mort du pieux ecclésiastique, connu de tout Paris sous le nom de PÈRE BERNARD, il s'attacha comme lui au service de l'Hôpital de la Charité.

Jean Juif fut donc un des familiers du cardinal de Richelieu et c'est à lui qu'eut recours le célèbre ministre pour traiter ces fameuses hémorroïdes dont il est si souvent question dans les libelles de l'époque. On raconte que, pour venir en aide au cardinal, Juif avait dû « le charcuter à bon escient ».

Lorsqu'en 1642, Richelieu rentra à Rueil, après son voyage dans le Midi, il dut encore s'adresser à Juif, le priant de lui « fermer un abcès qu'il avait au bras ». Juif qui attribuait, avec juste raison sans doute, une grande valeur à cet émonctoire, s'y opposait de toutes ses forces, mais il fallut céder aux injonctions de celui à qui personne ne résistait. Prévoyant les complications qui devaient suivre, Juif dit alors à l'académicien Jacques ESPRIT : « Le cardinal vient de se porter un coup mortel. » De fait, Richelieu, cette même année 1642, précéda de quelques mois seulement son roi dans la tombe (7 décembre).

Un autre client célèbre de Juif, le poète épistolier VOITURE, atteint de la même affection que Richelieu, dans une lettre en forme de chanson, adressée à CHARLOTTE DE MONTMORENCY, princesse de Condé, écrit :

Je m'en vais trouver Monsieur Juif,
Landeriri,
J'ai reçu deux coups de ciseau
En un lieu bien loin du museau,
Landerirette.
Je m'en porte mieux, Dieu merci !
Landeriri.

J'ai lu ces détails dans l'ouvrage d'E. ROCA, *Le Règne de Richelieu*. Si notre confrère, le D^r NORDMANN, veut avoir des ren-

seignements sur Juif et sa famille, il les trouvera dans un ouvrage de DEVAUX, Jean (1649-1729) : *Index junereus chirurgorum Parisiensium ab anno 1314 ad annum 1714*, Trivoltii, 1714, in-12.

D^r Alf. LEBEAUPIN (*Moisdon-la-Rivière*).

Un ver dans l'appareil circulatoire (XXIX, 372). — Plusieurs cas analogues à celui qui fait l'objet de la question : « Un ver dans l'appareil circulatoire », posée dans la *Chronique médicale* du 1^{er} décembre, sont indiqués par RASPAIL, dans son *Histoire naturelle de la santé et de la maladie*.

Voici ce qu'il en dit, page 476 du 2^e volume de la 3^e édition de l'ouvrage précité :

... Si les lombrics se trouvent dans le péricarde et dans le cœur, qu'ils y soient parvenus soit à l'aide des perforations des membranes, soit par le véhicule de la circulation, il est évident que de là ils auront la faculté de se répandre dans toutes les régions du corps, selon leurs caprices ou les troubles apportés, par les mouvements musculaires, dans leur nutrition habituelle. Au reste, les strongles, dont je parlerai plus bas, vivent dans les vaisseaux sanguins du marsouin, qui ne paraît pas en être gravement affecté, et ces strongles sont d'une longueur de plusieurs pouces ; pourquoi les lombrics ne vivraient-ils pas dans les veines et artères des animaux, s'ils peuvent parvenir à s'y établir ? Les observations les plus authentiques ne manquent pas pour démontrer la vérité de cette induction, et beaucoup d'auteurs d'une autorité incontestable en ont vu sortir par la saignée, et les ont retirés de la veine de leurs propres mains. « L'évêque d'Evreux, dit GUY PATIN, est mort ici (à Paris) asthmatique, avec le vin émétique de Guenaut et des Fougerais ; le jour avant sa mort, comme on le saignait, de peur qu'il n'étouffât, il sortit, avec le sang, un ver comme une plume et long d'un quartier » (lettre du 15 mars 1661). On peut consulter, en outre, sur ce point, RHODIUS (cent. 3, obs. 6) ; RIOLAN (*Encheir. anat.*, p. 147) ; ETTMÜLLER (*Dilucid. phil.*, class. 2, de aceto) ; ANDRY (*Génér. des vers*, 1741, tome I, pages 103, 107, 111, 113, 118) ; Jos. LANZONI (*Ephem. cur. nat.*, cent. 5, obs. 72, ann. 1717). On ne sera donc pas embarrassé, ce point une fois établi, d'expliquer comment il se fait que quelques observateurs en aient trouvé dans les sinus de la boîte encéphalique. SPIGELIUS en a rencontré quatre, ronds et longs d'un palme, dans le tronc de la veine porte, où s'était formée une obstruction du foie qui avait été mortelle. (SPIGEL., *de Lumb. luto, not.*)...

Et, en note, Raspail ajoute :

Vers la fin de mars 1842, M. le professeur BLANDIN me fit remettre, par l'entremise de M. le docteur Alex. THIERRY, pour lui en dire mon avis, un fragment de la veine cave inférieure d'une femme, qui présentait un des lobules décrits dans cet article, long de cinq à six centimètres et large de quinze millimètres, aminci par les deux bouts. La dissection de ce produit pathologique ne fit qu'accroître la conviction que je viens d'exposer ci-dessus... (que les prétendues fausses membranes qu'on rencontre dans la capacité des veines, et que nous (RASPAIL) nommerions plus volontiers des *galles animales des veines*, doivent être le produit de la succion de quelque parasite animé).

PAUL BERNER (*La Chaux-de-Fond, Suisse*).

P.-S. — Je signalerai encore une observation faite par le D^r J. STEVENSON BUSHNAN, chirurgien du Dispensaire de Dunfries, observation publiée d'après *Edimb. medical and surgical Journal*, dans la *Gazette des Hôpitaux* du 2 décembre 1834. Le D^r Bushnan trouva, dans le sérum d'un enfant de huit ans, atteint de la grippe, auquel il avait cru convenable de tirer environ six onces de sang, cinq animaux vigoureux et pleins de vie, qu'il soumit à M. RUIND, naturaliste. De la description faite par ce dernier, j'extraits les quelques passages suivants :

.. Les animaux que j'ai reçus de vous ont vécu deux jours chez moi, dans un peu de sérum. Ils sont à peu près d'un demi-pouce de longueur à six ou huit lignes ; après la mort, leur corps s'est relâché, et ils avaient un pouce de longueur...

La couleur de ces animaux est d'un rouge brillant ; ils correspondent parfaitement, pour la structure, la couleur et la taille, aux larves de la *tipula oleracea*, qui, dans l'été, se trouve si abondamment dans les fossés ou l'eau des rivières. Les œufs de ces mouches sont très petits, et à une certaine saison de l'année sont déposés en grand nombre dans l'eau courante par la mouche *tipula*, bien connue par ses longues jambes et son corps mince. Les vers ne peuvent être confondus avec aucun des entozoaires du corps humain ou de tout autre animal dont ils diffèrent entièrement...

PAUL BERNER.

J.-A. Millot, accoucheur (XXIX, 276, 373). — DEZEIMERIS, dans son *Dictionnaire historique de la médecine*, et J.-P.-A. JEANDET, dans la *Nouvelle Biographie générale* du D^r HOEFER, ont donné de bonnes biographies de JACQUES-ANDRÉ MILLOT.

Né à Dijon en 1738, mort à Paris en 1811, il étudia la chirurgie à Dijon sous LOUIS HOIN, et à Paris sous RUFFEL. A la mort de ce dernier, il fut jugé digne de lui succéder à l'Académie royale de chirurgie. Il se livra exclusivement à la pratique des accouchements ; la réputation qu'il y acquit lui valut une clientèle nombreuse, le titre d'accoucheur des princesses de France, et celui de correspondant de l'Académie de Dijon. Il était déjà depuis longtemps maître ès arts de l'Université de Paris et chirurgien du COMTE DE PROVENCE. La Révolution mit fin à sa fortune.

Millot fit subir au forceps de LEVRET une modification importante, et, en 1775, il lut à l'Académie de chirurgie un *Mémoire sur un nouveau mode d'opération césarienne*, qu'il avait employé avec succès l'année précédente. On trouvera dans les encyclopédies la liste de ses ouvrages, dont beaucoup eurent plusieurs éditions, mais qui tous sont oubliés aujourd'hui. Je me bornerai à mentionner ici : *Histoire physiologique de la génération humaine, suivie de l'Art de procréer les sexes à volonté* (Paris, 1800) ; *L'art d'améliorer et perfectionner les générations humaines* (Paris, 1802) ; *Supplément à tous les traités, tant étrangers que nationaux, anciens et modernes, sur l'art des accouchements* (Paris, 1804) ; *Le Nestor français, ou guide*

moral et physiologique pour conduire la jeunesse au bonheur (Paris, 1807) ; *La Gérocomie, ou code physiologique et philosophique pour conduire les individus des deux sexes à une longue vie* (Paris, 1807) ; *La médecine parfaite, ou code des bonnes mères* (1809).

La Gérocomie contient un portrait de l'auteur.

A. BOGHAERT-VACHÉ (*Bruxelles*).

J.-A. Millot, accoucheur (XXIX, 276, 373). — Je vous adresse un complément aux renseignements que mon collègue ACHARD vous a adressés sur A.-J. MILLOT, et que vous avez publiés dans le numéro de décembre 1922.

Outre *L'art de procréer les sexes à volonté*, Millot a écrit un autre ouvrage, que j'ai dans ma bibliothèque ; voici son titre :

L'ART D'AMÉL'ORER ET DE PERFECTIONNER
LES GÉNÉRATIONS HUMAINES

Seconde édition, augmentée d'articles si intéressans que cet ouvrage, originellement fait pour les jeunes femmes, devient nécessaire à tous les âges et aux différens sexes.

A PARIS.

AN XI, ou 1803.

Comme le précédent, ce nouveau volume débute par une épître « Aux dames françaises » :

Mesdames, c'est à vous que je m'adresse pour perfectionner les hommes, parce que je suis persuadé que vous ferez, pour le bien de la patrie, tout ce qui dépendra de vous et que vous seules pouvez jeter les fondemens de la perfection à laquelle l'homme puisse parvenir.

Pensez si ce titre et ces promesses ont éveillé la curiosité de l'Eugéniste que je suis. Mais il a été déçu, car ce volume contient uniquement des préceptes d'hygiène et d'éducation qui ne sont dans leur ensemble qu'un commentaire et un développement des idées de JEAN-JACQUES. Si un bon nombre de ces préceptes pourraient encore paraître raisonnables, d'autres sembleront bien hasardés, telle l'interdiction de ne jamais donner à l'enfant du lait bouilli, mais seulement tiédi au bain-marie au degré nécessaire pour le boire ; tel encore, le conseil de n'apprendre à lire et à écrire aux filles qu'après le mariage ! Que vont dire nos bachelières et nos doctoresses ? Que vont faire les féministes, alléchées par l'épître du début, qui pourtant se termine ainsi :

Je suis avec respect, Mesdames, de vos talens et de vos vertus un des plus grands admirateurs

Le cit. Jacques-André MILLOT, rue du Four-Saint-Honoré, n° 455.

D^r APERT, médecin des Hôpitaux.

Revue biblio-critique

HISTOIRE DE LA MÉDECINE — HISTOIRE LOCALE

La Pythie de Delphes (Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des Pays de langue française ; Luxembourg, 6 août 1921), par Henry MEIGE.

Henry MEIGE étudie, dans cette étude faite avec la conscience qu'il apporte dans tous ses travaux, une légende de l'antiquité hellénique, que nous ont transmise LUCAIN et DIODORE DE SICILE, et qui a été pareillement rapportée par PAUSANIAS et par PLUTARQUE : la légende de la *Pythie de Delphes*. Le berger CORITAS, qui « se mit à proférer des paroles incoercibles », en se penchant sur le gouffre où bouillonnait la source de Castolie, « ne fut qu'un prophétomane, et, selon la règle, fit éclore autour de lui une épidémie de prophétomanie. » Parlant du temple d'Apollon, Meige a un mot des plus heureux : ce fut, dit-il, « un merveilleux centre d'hystériculture... »

De fait, le père des Muses n'était-il pas à la fois devin et médecin ? Et l'on ne saurait s'étonner aujourd'hui que les médecins devins aient obtenu leurs plus grands succès dans la cure des affections névropathiques. Quant à la Pythie, c'était une jeune fille choisie pour sa suggestibilité particulière, chez laquelle les prêtres de Delphes, « hypnotiseurs très avertis », préparaient l'éclosion d'un désordre nerveux, « grâce à une diète sévère, une balnéation intensive, une médication éprouvée, et grâce aussi « à l'action propitiatoire d'incensantes oraisons ». Mais lisez le travail d'exégèse auquel s'est livré H. MEIGE ; c'est une étude critique du plus haut intérêt, et qui restera un modèle bien décourageant pour ceux qui s'efforceront de l'imiter.

Contribution à l'étude de la peste, d'après une relation inédite de l'épidémie de Marseille en 1720, suivie des moyens de préservation employés à cette époque, par le Dr Emile de GASQUET. Montpellier, Firmin et Montane, 1921.

Question toujours d'actualité, hélas ! malgré tous les progrès de l'hygiène et de la prophylaxie des fléaux épidémiques ; encore cette prophylaxie ne s'est-elle pas beaucoup relâchée en ces années dernières ? Et n'est-ce pas grâce à la négligence des pouvoirs publics, que nous devons l'endémie pesteuse qu'il n'est plus permis de nier ?

M. le Dr E. de GASQUET a été bien inspiré de nous faire un récit de la peste de 1720, dont Marseille commémorait, il y a deux ans, le 2^e centenaire. L'auteur, grâce aux découvertes qu'il a faites dans des vieux papiers de famille, a réussi à rajeunir un sujet que l'on croyait définitivement épuisé. Il résulte de la relation que vient de mettre au jour notre érudit confrère, ce que nous avons nous-

même établi, d'ailleurs, dans nos *Mœurs intimes du passé* (5^e série), que les anciens ont connu et pratiqué l'isolement, la désinfection, les moyens de protection, etc., et que sur ce point, nous n'avons à peu près rien innové. Serions-nous en possession de mesures plus efficaces que nos ancêtres ? Assurément, si celles-ci étaient plus strictement appliquées, et si le peuple était mieux éduqué ou, du moins, mettait plus de docilité à suivre les prescriptions dont l'exécution assurerait son salut.

Coutances et ses environs, guide historique descriptif et illustré, par le Dr STÉPHEN CHAUVET. Ed. Champion, Paris.

Un simple guide, mais avec de nombreuses reproductions de vieilles lithographies ou de photographies modernes, qui en rehaussent singulièrement l'attrait. Relevons, parmi les personnages notoires qui ont illustré le pays décrit : l'amiral de TOURVILLE ; Jean BROHON, « célèbre médecin, né à Coutances en 1570, auteur de plusieurs ouvrages de médecine » ; l'astronome de LALANDE ; et, parmi les littérateurs, saluons SAINT-EVREMOND, le spirituel amant de NIXON DE L'ENCLOS ; enfin, le grand essayiste, philosophe, romancier et poète, REMY DE GOURMONT, dont nous déplorons toujours la perte.

C.

ROMANS — HISTOIRE — HISTOIRE LITTÉRAIRE
LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE

Le Destin-maître, par Louis-Jean FINOT. Roman. Librairie Albin Michel, 6 fr. 75.

Livre émouvant, d'une psychologie très fouillée.

L'auteur nous montre un de ces débilés de la volonté et du sentiment, comme il y en a tant aujourd'hui, après le détraquement général produit par la guerre. Ce malheureux, le destin, le *destin-maître* le mène, et le mène au suicide. Il ne sait pas agir, il ne sait pas aimer. Il ne sait que mourir.

Ce roman, fortement pensé, sobrement écrit, sans vains ornements, est très attachant. Pour un livre de début, c'est plus qu'une promesse, c'est une réalisation.

H. d'A. et C.

Les Morts vivent-ils, par Paul HEUZÉ. 2^e série : *l'Ectoplasme*. A la Renaissance du Livre, 7 francs.

Je ne m'étonne pas que les Spirites aient peu goûté ce livre, terrible pour eux, plein de faits, plein de documents, qui dévoile, de la manière la plus irréfutable, les erreurs, trucs et artifices des Médiums — et d'où il résulte, pour les lecteurs de bonne foi, que l'Ectoplasme n'est que de l'*Ectoblaque*.

H. D'ALMERAS.

Initié, roman de l'Au-delà, par le D^r LUCIEN-GRAUX. Lib. Crès, 6 francs.

Que l'on partage ou non les idées de l'auteur, il faut reconnaître que son livre a un double intérêt, dramatique et historique, et que sa description des anciens Mystères est très curieuse.

Au Pays du Souvenir, par FRANTZ-JOURDAIN. Libr. Crès, 6 francs.

Il y a dans ce livre des pages aussi émues que compréhensives, notamment sur JULES VALLÈS. Il y en a d'autres où l'auteur, se laissant trop aller à ses antipathies, se montre sévère jusqu'à l'injustice. Son portrait de JULES LEMAITRE n'est qu'une caricature.

Souvenirs de la princesse de Metternich (1859-1871). Préface et notes de MAURICE DUNAN. Libr. Plon, 7 francs.

Le titre de *Souvenirs* me paraît un peu ambitieux. Il n'y a là, en réalité, que quelques fragments, quelques croquis, d'ailleurs bien venus et intéressants, et dignes de la femme d'esprit qui, d'un crayon léger et rapide, les a dessinés, sans y attacher grande importance. Ils nous laissent, dans leurs proportions restreintes, une impression très favorable de cette cour du second Empire que l'esprit de parti a systématiquement calomniée.

Louvel le régicide, par J. LUCAS-DUBRETON. Libr. Perrin, 7 fr.

Ce volume de la collection des Enigmes et drames judiciaires d'autrefois me paraît tout à fait remarquable. On avait souvent parlé de Louvel dans les histoires de la Restauration et dans les recueils de causes célèbres, mais jamais on n'avait étudié avec autant de pénétration la psychologie de ce criminel, jamais on n'avait raconté son crime avec cette abondance de détails dramatiques et pittoresques.

La Femme sans nom, par G. LENOTRE. Libr. Perrin, 7 francs.

Dans la même collection que le précédent. Ce sujet n'est pas, à vrai dire, nouveau : l'histoire de la marquise de Douhault, vraie ou supposée, a été racontée assez longuement par Fouquier, dans ses *Causes célèbres*, et elle a donné lieu à un roman de feu Xavier de MONTÉPIN, la *Morte vivante* ; mais M. G. LENOTRE, avec son grand talent habituel, a su rajeunir ce sujet par quelques détails plus ou moins inédits et très habilement présentés. On reconnaît une fois de plus la maîtrise de l'incomparable metteur en scène et prestigieux évocateur du passé, qu'est l'auteur de *Paris révolutionnaire* et de *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*.

H. d'A.

Un Communard, par LÉON DEFFOUX. Bibliothèque de *Marges*, 3 francs.

Du talent dans un format réduit. Une jolie plaquette, que recommandent également aux amateurs la beauté de ses caractères et la vérité de celui que met en scène LÉON DEFFOUX, avec une élégante sobriété, avec un humour fortement teinté de sympathie. Ce communard en retraite est si nature, si vivant, que nous croyons presque l'avoir connu.

Les Espionnes à Paris, par E. MASSARD. Libr. Albin Michel.

M. E. MASSARD raconte, dans ce livre, ce qu'il a vu, et il a été à même de voir bien des choses ! Une grande partie de l'ouvrage, et la plus intéressante, est consacrée à la fameuse MATA-HARI, qui se dénommait simplement Gertrude. Mata-Hari croyait se rattacher à l'armée par l'espionnage. Les uniformes lui produisaient beaucoup d'effet, même mal portés. Elle ne concevait la beauté masculine que revêtue d'une tunique, coiffée d'un képi et ornée de dorures.

Au demeurant, sottise et déplaisante créature, que le courage de sa mort relève un peu.

L'Allemagne d'aujourd'hui dans ses relations avec la France, par HENRI LICHTENBERGER. Libr. Grès, 7 francs.

Que pense l'Allemagne ? Que veut-elle ? Que prépare-t-elle ? Nous avons grand intérêt à le savoir. M. HENRI LICHTENBERGER, spécialiste de ce genre d'études, nous l'apprend, dans un livre très renseigné, très substantiel, très complet, et qui, tout en étant sérieux et utile, reste agréable.

La Confession de Stravoguine, par TH. DOSTOÏEVSKY, complétée par une partie inédite du « *Journal d'un Ecrivain* ». Traduit par E. HALPÉRINE-KAMINSKY. Libr. Plon, 7 francs.

Contrairement à bien d'autres, la réputation de DOSTOÏEVSKY n'a fait que grandir depuis sa mort. On le considère de plus en plus, et à juste titre, comme très représentatif de sa race et de son pays. Et c'est ce qui ressort particulièrement de ce livre, où s'annonce, où apparaît déjà, dans des chapitres très vivants et très impressionnants, ce mysticisme révolutionnaire, à base de rêve et de haine, qui s'appellera le bolchevisme.

Victor Hugo, par BARBEY D'AUREVILLY. Libr. Grès.

On ne demande pas à Barbey d'Aurevilly d'être juste. Toutes ses théories politiques et littéraires, comme sa nature de polémiste, s'y opposent. Il ne juge pas VICTOR HUGO, il le condamne. Mais Victor Hugo ne s'en porte pas beaucoup plus mal, et nous aimons

mieux, à tout prendre, un homme de talent qui se trompe, qu'un imbécile qui a raison.

H. d'A.

La Double Envolée ; Le Rythme de la Matière, par le D^r Julien LIAUTAUD. Lib. Verdellin-Castellani, Nice.

Il y a une imagination des savants, très différente de celle des poètes. Elle part de l'observation, de l'expérience, pour évoluer dans le domaine du Réel, qui est immense et que nous connaissons encore si peu. On en trouvera un remarquable spécimen dans ce livre du D^r Julien LIAUTAUD, qui, malgré le côté scientifique du sujet, a tout l'attrait d'un bon roman.

H. d'A. et C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ZULGIEN (H.). — *Autopsies, manuel théorique et pratique*. A. Maloine et fils, 27, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris.

RICHER (Paul). — *Nouvelle anatomie artistique*. III. *Attitudes et mouvements*. Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

ACHARD (Ch.). — *Cent ans d'Eloges à l'Académie de médecine*. Masson et C^{ie}, 120, boulevard Saint-Germain, Paris

ROZALIC (Alain de). — *Un péril national ; Vérités et conseils*.

LUCIEN-GRAUX (D^r). — *Hanté !* Les Editions G. Crès et C^{ie}, 21, rue Hautefeuille, Paris.

DEFFOUX (Léon). — *Du testament à l'Académie Goncourt*. Société anonyme d'éditions et de librairie, 41, rue Vivienne, Paris.

ARMENGAUD (D^r). — *Les végétations adénoïdes, manifestations de l'hérédotuberculose ou de l'hérédosyphilis*. Imprimerie Gounouilhoul, 9-11, rue Guiraude, Bordeaux.

DIDEROT. — *Entretien entre d'Alembert et Diderot, Rêve de d'Alembert*. Editions Bossard, 43, rue Madame, Paris.

Nomenclature des journaux et revues en langue française paraissant dans le monde entier. Publiée par l'Argus de la Presse.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie

ALIMENTATION DES ENFANTS
PHOSPHATINE
FALIÈRES
 Se méfier des imitations que son succès a engendrées *

LA CHRONIQUE MÉDICALE

La Tératologie dans l'Art

Art et Tératocéphales

Par M. le D^r G. JEANNENEY,
Chirurgien des hôpitaux de Bordeaux.

L'Esthétique a donné à la laideur une place dans l'Art, bien avant que la préface de *Cromwell* ait proclamé la Beauté du Laid.

De tout temps, l'artiste cherchant un effet de contraste, a opposé au Beau le difforme, le démesuré, l'effrayant. Ou encore, il a voulu faire naître un sentiment d'épouvante, d'horreur sublime devant « une expression sensible de l'infini ». Enfin et surtout, il a interprété, avec ses tendances réalistes ou idéalistes, ce que la nature lui offrait.

Sans cesse, en effet, nous heurtons la laideur : laideur morale, de la brutalité au crime ; — laideur intellectuelle, de la bêtise à la folie ; — laideur physique, mutilations acquises et malformations congénitales.

A l'occasion d'une étude sur les Tératocéphales (1), il nous a paru intéressant de rechercher si ces monstres avaient pu exercer sur l'imagination des artistes une influence créatrice.

Désignés, globalement et improprement, sous le terme d'*Anencéphales*, ils présentent une physionomie bien particulière (fig. 1).

La tête, brachycéphale, est tendue en avant, dans l'attitude figée et anxieuse du mal de Pott ou du rhumatisme cervical. Ce raccourcissement du cou enfonce la nuque entre les épaules, laisse les oreilles effleurer les omoplates, le menton toucher le sternum.

Le front, bas ou absent, donne à l'ensemble l'aspect d'une tête de reptile, de crapaud, d'oiseau, de cynocéphale. Pas de vertex, pas d'inion ; la nuque aplatie fuit en avant ; la voûte, presque inexistante, est tronconique court ; par la non-fermeture de cette voûte apparaît une tumeur angioma-teuse, sessile ou pédiculée, qui représente le cerveau plus ou moins modifié (fig. 2).

La face est munie de deux yeux monstrueux, exorbités, à fleur de peau, tels des yeux de batraciens. Les sourcils s'arquent dans l'expression de la surprise ou de la terreur. Le nez camard, épaté à sa terminaison, les joues bouffies, la bouche plissée en un sourire souffreteux de dyspnéique, la langue pendante, complètent ce triste et répugnant facies.

Ces êtres, plus diaboliques qu'humains (*cacodæmonis picturæ quam humanæ figuræ similis*), ne manquaient pas d'impressionner,

(1) Monstrosités de l'encéphale (*J. de Méd. de Bordeaux*, mars avril 1920, n^o 6 et 7)

au moment de leur naissance, ceux qui les considéraient d'un œil hâtif et terrifié.



FIG. 1. — Monstre anencéphale (fœtus de 7 mois).



FIG. 2. — Monstre pseudencéphalien (à terme).

Dès la plus haute antiquité, en Chaldée, en Grèce, à Rome, ils furent considérés comme une manifestation de la colère divine, avide d'expiation : « Monstra, Ostenta, Portenta, Prodigia appellantur, quoniam monstrant, ostendunt, portentunt, prædicant. »

Plus encore, dans les siècles mystiques du Moyen Age, on vit triompher cette interprétation théologique, et les circonstances la favorisèrent parfois. Ainsi, le roi ROBERT le PIEUX, excommunié pour avoir épousé sa cousine Berthe, veuve d'Eudes, comte de Blois, eut un fils « ayant une tête et un col d'oie ».

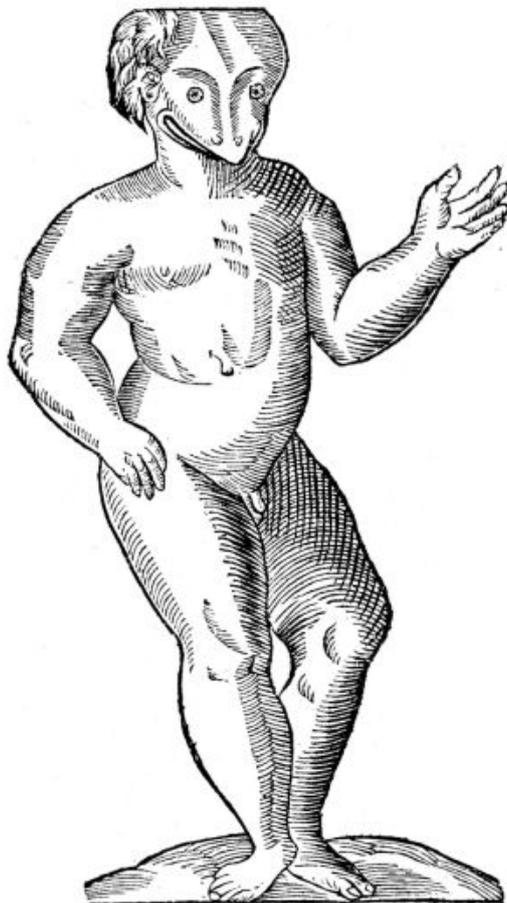


FIG. 3. — Figure prodigieuse d'un enfant ayant la face de grenouille (AMBROISE PARÉ).

Les connaissances scientifiques de tous ces siècles sont ainsi résumées par Ambroise Paré :

Les causes des monstres sont plusieurs. La première est la gloire de Dieu. La seconde, son ire. La troisième, la trop grande quantité de semence. La quatrième, la trop petite quantité. La cinquième, l'imagination. La sixième, l'angustie ou petitesse de la matrice. La septième, l'assiette inde-

cette de la mère, comme si estant grosse, elle s'est tenue trop longuement assise les cuisses croisées ou serrées contre le ventre. La huitiesme, cheute, ou coups donnez contre le ventre la mère estant grosse d'enfant. La neuuiesme, maladie héréditaire ou accidentelle. La dixiesme, pourriture ou corruption de la semence. L'onzième, mixtion ou meslange de semence. La douziesme, l'artifice des meschans belistres de l'hostiere. La treiziesme, les Demons ou Diables (1).

On admettait donc, à cette époque, la procréation des monstres par des démons, sous forme d'incube par exemple, et les malheureuses mères de pareils enfants étaient brûlées vives pour sorcellerie. De semblables exécutions eurent lieu en 1543 à Avignon, en 1602 à Paris, en 1683 à Copenhague.

Une autre version scientifique expliquait l'origine de ces monstruosités dans des accouplements hors nature entre femme et animal (enfants à apparence de chien, de singe, de bœuf, de mouton, etc.). Les femmes soupçonnées du crime de bestialité étaient torturées et brûlées (2).

Enfin, parmi d'autres causes, l'imagination de la mère était admise : « En Saxe, en un village nommé Stecquer, fut né un monstre ayant quatre pieds de bœuf, les yeux, la bouche et le nez semblables à un veau, ayant dessus la teste une chair rouge, de forme ronde ; une autre par derrière, semblable à un capuchon de moyne, les cuisses déchiquetées, comme tu vois par cette figure cy dessus peinte (3) ». Un mauvais dessin d'exencéphale accompagne la description d'Ambroise Paré ; ce dernier est d'ailleurs plus préoccupé par son idée préconçue, l'*imagination*, que par l'état morbide des parents au moment de la conception.

L'an mil cinq cens dix-sept en la paroisse de Blois-le-Roy dans la forest de Bièvre, sur le chemin de Fontainebleaut, nasquit un enfant ayant la face d'une grenouille, qui a esté veu et visité par Maistre Jean Belangier, chirurgien en la suite del'artillerie du Roy, ès presences des messieurs de la justice des Harmois... Le père s'appelle Esme Petit, et la mère Magdeleine Sarboucart. Le dit Belanger, homme de bon esprit, desirant sçavoir la cause de ce monstre, s'enquit au père d'où cela pouvoit procéder, lequel luy dit, qu'il estimoit que sa femme ayant la fièvre, une de ses voisines luy conseilla pour guarir la fièvre, qu'elle prist une grenouille vive en sa main, et qu'elle la tinct jusques à ce que la dite grenouille fust morte : la nuict elle s'en alla coucher avec son mary ayant toujours la dite grenouille en sa main, son mary et elle s'embrasserent, et conceut, et par la vertu imaginative ce monstre avoit esté ainsi produit, comme tu vois par cette figure (fig. 3) » (4).

L'opinion des philosophes, des savants, des jurisconsultes s'accordait avec cette croyance. On oubliait la théorie de CICÉRON :

(1) *Les Œuvres d'Ambroise Paré*, conseiller et premier chirurgien du roy. Douziesme édition, A Lyon, chez Jean Grégoire, M.DC.LXIV.

(2) MARTIN, *Histoire des monstres*. Paris, 1880.

(3) AMBROISE PARÉ, *loc. cit.*, p. 658.

(4) A. PARÉ, p. 658, *loc. cit.*

« Rien n'arrive qui ne peut arriver. Il n'y a donc pas de prodige. » Et bien peu osaient dire avec MONTAIGNE : « Ce que nous appelons monstres ne le sont point à Dieu, qui voit dans l'immensité de son ouvrage l'infinité des formes qu'il a comprises... il ne veut rien que de bon, commun et réglé, mais nous n'en voyons pas l'assortiment et la relation. (1) »

En un mot, à part de rares exceptions, tous voyaient dans la naissance des monstres « la gloire de Dieu, ou son ire ». La population, crédule et superstitieuse, préparée par le milieu où elle



FIG. 4. — Le montreur d'animaux fantastiques (xiii^e siècle), manuscrit de la Bibl. Roy. de Bruxelles (d'après un fac-simile de LACROIX, *Mœurs, usages et costumes au moyen âge*, Paris, 1872).

vivait, accueillait toutes les fables : les animaux fantastiques sculptés sur les murs des cathédrales : basilic, coq à queue de serpent ; charadrins, oiseau étrange qui, placé près d'un malade, en aspirait le mal ; sirènes ; hommes à pied unique, lui prouvaient que rien, dans ce domaine supranaturel, n'était impossible (voir fig. 5).

Les associations de mendiants, remarquablement organisées, abusaient de cette crédulité et leur supercherie savait présenter même des hommes à tête d'animal, et des animaux à tête d'homme, à la charité publique (fig. 4).

Ces notions nous amènent à comprendre combien il fut facile de tirer parti des monstres, dans un double but artistique et moral.

En effet, et surtout au Moyen Age, l'architecture religieuse représente l'art populaire par excellence. Lorsque les porches, frontons,

(1) MONTAIGNE, *Essais*, l. II, ch. xxx.

et autres parties importantes des églises furent ornés à profusion de sujets classiques : Cènes, Jugements derniers, Apôtres, Évangélistes, Péchés capitaux, on laissa toute liberté à l'artiste pour embellir les coins plus reculés. Guidé par sa seule fantaisie, il se consacrait, entre deux œuvres de longue haleine, aux chapiteaux, corbeaux, consoles, gargouilles et corniches, autant de bijoux secondaires qui ajoutaient leur originalité à la riche beauté de l'œuvre première.

Mais ces artistes symbolistes professent que « la création tout entière est une figure des livres saints » (1), et profitent de la décoration pour parler à l'âme. Fidèles au synode de 1025, ils affirment que les illettrés lisant dans les peintures, il faut les instruire par elles, être à la fois artistique et moral.

Cependant, avec CABANÈS. — qui nous a donné, dans ses *Mœurs intimes du passé* (3^e s.), d'abondants documents sur la *faune monstrueuse des cathédrales*, — il faut se garder de trop chercher des symboles : lorsqu'ils existent, ceux-ci sont clairs et évidents. Partout ailleurs, c'est la fantaisie réaliste de l'artiste qui se manifeste seule. C'est donc avec ce double critère : la décoration d'une part, le symbole d'autre part, que nous devons interpréter les monstres que nous ont légués les artistes passés.

Nous devons à l'amabilité de M. BRUTAÏLS, archiviste de la Gironde, d'avoir pu trouver, dans quelques monuments de ce département, des monstres tératocéphales, représentés dans un but décoratif ou symbolique. Chez certains, aucune intention n'est évidente : on ne peut voir dans l'absence de voûte crânienne de la statue qu'une imperfection du ciseau de l'artiste, tel ce chapiteau roman du Musée de Bordeaux, qui représente Samson terrassant le Lion. De même, dans un chapiteau d'angle de l'église de La Réole, une tête étrange, pourvue d'yeux démesurés, supporte une corniche qui repose directement sur son front abrasé (notez les deux sirènes voisines, monstres syméliens, et le basilic) (fig. 5).

Ailleurs, au contraire, l'intention de l'artiste a été de montrer des êtres fantastiques : femme nue, à tête de chèvre, chien à tête d'homme, monstre ailé à tête de chien (stalles de Saint-Etienne de Lisse). Enfin, dans la corniche de Saint-Palais, on trouve une série de têtes géométriques, grotesques, répugnantes ou effrayantes, toutes monstrueuses, disposées sans suite il est vrai, mais dont l'homogénéité caricaturale indique peut-être un enseignement.

Dans la Gironde, on trouverait encore des tératocéphales à l'église Saint-Seurin de Bordeaux (stalles), à Notre-Dame de la Sauve (une tête de chapiteau exophtalmique, front bas, lippue), à Daubèze (tête grotesque entre deux chapiteaux du porche), etc.

Il est difficile d'assigner à ces monstres sculptés une place dans la classification. On ne saurait le faire sans imprudence pour une double raison. Ou bien l'artiste, après avoir vu le monstre (et c'est exceptionnel), le commente sans le copier, — « ars est homo addi-

(1) J.-A. BRUTAÏLS, *Pour comprendre les Monuments de la France*, Hachette, 1919.

tus naturæ » (BACON) — et son interprétation sera toujours libre : ou bien, il crée de toutes pièces un monstre dont il a entendu parler, il le dote alors d'attributs invraisemblables, le rend adulte et vivant, semblable à ces animaux étranges exhibés le soir par certains mendiants diaboliques ; il corse les traits horribles, en leur donnant une attitude de vie. Ici, le monstre s'efforce de soulever le toit qui l'écrase ; là, il regarde, le menton appuyé dans sa main ; plus loin, il ricane, penché au-dessus du vide ; dans un coin sombre, un autre somnole comme un chat prêt à l'éveil. Ou bien, deux



FIG. 5. — *Eglise de La Réole* : un monstre ; deux sirènes ; un basilic.
(Photo de M. BRUTAILS.)

monstres s'embrassent. Ailleurs, à Saint Étienne de Lisse, ils se tordent en grimaçant sous le siège d'un prêtre. Toujours ils nous rappellent que le Démon est là, menaçant, guettant nos âmes, rendu à sa réalité horrible dans l'église, mais attendant l'heure propice pour nous tenter sous la forme plus séduisante du péché.

Plus tard, l'art s'est servi des monstres dans un esprit moins directement moral, mais toujours pour susciter en nous une gamme de sentiments particuliers : l'épouvante de la folie (VAN DER GOES), les lendemains de guerre (GALLOT), le pittoresque pitoyable des mi-

COQUELUCHE - TOUX NERVEUSE
SIROP COCLYSE
 NE CONTIENT NI NARCOTIQUE, NI TOXIQUE

séreux malformés (MURILLO, RIBERA, GOYA), le grotesque, le ridicule (1), le burlesque, l'étrange. Toujours ces évocations nous émeuvent, parfois elles nous sont pénibles.

Ce même sentiment nous étreint encore, lorsque nous apercevons, pendant la visite d'une vieille église, le ricanement sardonique d'un démon à tête malformée; ou lorsque, en médecine, nous observons un monstre. Cependant, nous n'éprouvons vis-à-vis d'eux ni horreur religieuse ni crainte mystique, mais seulement le douloureux désir de comprendre, afin de pouvoir prévenir, soulager ou guérir.

Folk-lore médical

Vieilles croyances provençales du Dimanche des Rameaux.

A Montpellier, comme à Marseille d'ailleurs, il suffit, en sortant de la messe, de manger des pois chiches au déjeuner pour éviter la furonculose. Jésus-Christ traversa, paraît-il, ce jour-là, un champ semé de ce précieux légume.

Pas de maux de gorge, également, pour les habitants de la vallée d'Aoste, qui mangeront des pommes bénies le jour des Rameaux.

Enfin, dans les Alpes, on écartera l'orage de sa demeure, en jetant dans le foyer un rameau. Un brin de celui-ci, arboré à la coiffure, fera office d'un excellent paratonnerre, ou plutôt du contraire, en éloignant de vous le fluide de la foudre.

Gai, Gai... marions-nous... en Mai !

Sait-on qu'à Marseille, il y a peu ou pas de mariages pendant le mois de mai, consacré à la Vierge ?

Ainsi cette année, le dernier du mois d'avril étant un dimanche, le samedi 29 on battit tous les records existant à ce jour, en unissant 115 couples dans cette seule journée.

D^r Roland GUÉBHARD,
Saint-Cézaire (*Alpes-Maritimes*).

(1) H. BOUCHOT reproduit, dans son ouvrage *Le Livre* (Paris, 1886), une vignette de GUSTAVE DORÉ, « BALZAC écrivant les Contes drolatiques », où l'écrivain est représenté auprès d'un bocal sur lequel on lit « ANACÉPHALE » (*sic*).

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
HYPOTENSEUR

Informations et Echos de la Chronique

Le peintre de la Reine.

Il est mort, récemment, un vieux libraire, « le père LEHEC », dont la mémoire était enrichie de curieux souvenirs ; il était le fournisseur attitré de V. SARDOU, et à pareille école il avait parfait son éducation historique. Entre autres anecdotes qu'il nous conta, certaines se rapportaient à une artiste dont la vogue ne se démentit pas pendant plus d'un demi-siècle : madame VIGÉE-LEBRUN, à laquelle est resté le nom de « Peintre de la Reine » : on lui doit, en effet, plusieurs portraits de MARIE-ANTOINETTE, dont on peut dire, avec M. P. de NOLHAC, le nouvel académicien, que « nul de ses ouvrages n'a de valeur absolue en tant que portrait. M^{me} Lebrun a mis trop de soin à atténuer les détails fâcheux, les yeux ronds et gros, la lèvre autrichienne (1). Elle a donné le portrait idéal de Marie-Antoinette, en la peignant telle que celle-ci voulait être peinte, et telle que le sentiment public voulait la voir ».

M^{me} Vigée-Lebrun a conté, dans ses *Souvenirs*, une scène charmante, que nous ne résistons pas au plaisir de rééditer. Voulant faire ressortir la bonté de Marie-Antoinette à son égard, elle rapporte ce qui suit :

Un jour, écrit-elle, il m'arriva de manquer au rendez-vous qu'elle m'avait donné pour une séance, parce que, étant alors très avancée dans ma seconde grossesse, je m'étais sentie tout à coup fort souffrante. Je me hâtai, le lendemain, de me rendre à Versailles pour m'excuser. La reine ne m'attendait pas, elle avait fait atteler sa calèche pour aller se promener, et cette calèche fut la première chose que j'aperçus en entrant dans la cour du château. Toutefois, je n'en montai pas moins pour parler aux garçons de la chambre. L'un d'eux, M. Campan, me reçut d'un air sec et froid et me dit d'un ton colère avec sa voix de stentor :

« — C'était hier, Madame, que Sa Majesté vous attendait ! Et, bien sûrement, elle va se promener, et bien sûrement elle ne vous donnera pas séance. »

Sur ma réponse que je venais simplement prendre les ordres de Sa Majesté pour un autre jour, il va trouver la reine, qui me fait entrer aussitôt dans son cabinet. Sa Majesté finissait sa toilette et tenait un livre à la main, pour faire répéter une leçon à sa fille la jeune Madame. Le cœur me battait, car j'avais d'autant plus peur que j'avais tort. La reine se tourna vers moi et me dit avec douceur :

« — Je vous ai attendue hier toute la matinée. Que vous est-il donc arrivé ? »

(1) On s'en rendra compte, en considérant les portraits de la reine que nous avons reproduits dans notre ouvrage sur « la Princesse de Lamballe intime ». D'ailleurs, l'artiste a pareillement flatté cette dernière, comme on en pourra juger, en contemplant les traits de la jolie personne qui figure sur la couverture de notre livre, et qui ressemble si peu à la grosse et plantureuse Savoyarde que la princesse était en réalité.

« — Hélas ! Madame, répondis-je, j'étais si souffrante que je n'ai pu me rendre aux ordres de Votre Majesté. Je viens aujourd'hui pour les recevoir et je repars à l'instant.

« — Non, non, ne partez pas, reprit la reine. Je ne veux pas que vous ayez fait cette course inutilement. »

Elle décommanda sa calèche et me donna séance. Je me rappelle que, dans l'empressement où j'étais de répondre à cette bonté, je saisis ma boîte à couleurs avec tant de vivacité qu'elle se renversa. Mes brosses, mes pinceaux tombèrent sur le parquet. Je me baissai pour réparer ce malheur :

« — Laissez, laissez, dit la reine ! Vous êtes trop avancée dans votre grossesse pour vous baisser. »

Et, quoi que je puisse dire, elle releva tout elle-même.

Comme disait, devant un auditoire de choix, HENRY ROUJON, ce n'est peut être pas d'un style aussi héroïque que l'anecdote du pinceau de TITIEN ramassé par CHARLES-QUINT, mais c'est infiniment plus touchant.

C'est au cimetière de Louveciennes que la célèbre artiste a voulu dormir son dernier sommeil. Ce qui est navrant à constater, et c'est du père Lehec que nous tenons ce détail, c'est que la tombe du peintre de la grâce et du joli est aujourd'hui laissée à l'abandon.

Il n'y a donc plus de solidarité dans le monde des artistes ?

Le maestro Offenbach.

Lorsqu'à Bordeaux, après la paix de 1871, un de ses collaborateurs demandait au maestro OFFENBACH, un peu assombri par les événements :

— Que croyez-vous qui va arriver ?

— Ce qui arrivera ? répondit Offenbach : on représentera toujours des pièces d'Offenbach, on chantera toujours de la musique d'Offenbach, on dansera toujours sur de la musique d'Offenbach. Voilà ! »

Il prophétisait juste, puisqu'on reprend encore de nos jours certaines de ses pièces, comme *Orphée aux enfers*, et qu'un critique théâtral, M. L. SCHNEIDER, lui a consacré un volume entier.

Physionomie étrange que ce singulier bonhomme. « Un nez pointu, surmonté de deux yeux étincelants et entouré de deux longs favoris toujours blonds, voilà sa figure. Quant au corps, il n'existait pour ainsi dire pas, et les vêtements qui flottaient vaguement autour de lui avaient l'air d'une concession. Mais quelle vie dans ce fantôme, que de mouvement, que de vigueur, que de puissance ! »

Oui, sous ce corps frêle, il y avait une volonté, un « pugnacisme » extraordinaires on le vit toujours sur la brèche, aussi ardent au travail qu'au plaisir. En vain, la goutte lui imposait-elle une trêve, il reprenait de plus belle son existence de labeur et de joie, lorsque la fâcheuse cessait de l'importuner. Elle eut pourtant le dernier mot, cette implacable, et de la dernière attaque il ne devait pas se relever. Mais ce fut un beau lutteur !

Echos de Partout

Le bolchevisme et la denture. — Le bolcheviste a de mauvaises dents : ceci n'est point le titre d'une pièce de COURTELINE ; c'est une vérité démontrée.



— SAINTE APOLLINE —

Le « Ivory Cross Dental Fund » de Grande-Bretagne a, solennellement, avant-hier, instauré sainte Appoline, patronne des dentistes. A cette occasion, une photogravure de la sainte, copie du tableau de CARLO DOLCI, de Rome, a été dévoilée, et le chairman du comité exécutif du Fund, dans un discours très applaudi, a passé en revue tous les malheurs qui accablent l'humanité, du fait du peu de soin avec lequel on entretient sa denture : d'après lui, le communisme et le bolchevisme sont dus aux mauvaises dents (jamais il n'a rencontré un bolcheviste ayant une dentition saine) ; une telle infirmité déprime et engendre l'esprit révolutionnaire.

(L'Eclair.)

La Médecine des Praticiens

La Dioséine Prunier dans les troubles de la ménopause.

L'artério-sclérose est une maladie générale qui frappe l'organisme tout entier. Lorsqu'elle arrive au terme de son évolution, l'usure organique est à peu près totale, et le malade est comme une maison dont toutes les parties, murs, planches, toitures, tombent également en ruine.

Mais avant de se généraliser, la sclérose vasculaire affecte d'abord certains viscères, certains appareils et, pendant un certain temps, elle y reste localisée. Dans ce cas, quel est l'organe qui est le premier atteint ? Il est aisé de le désigner. On peut poser comme règle générale, que l'organe qui est la première victime de l'artério-sclérose est celui qui travaille le plus chez les intellectuels, c'est le cerveau ; chez les viveurs, les noceurs, c'est le rein ; chez les femmes, c'est l'utérus. Cette affectation spéciale est fort compréhensible. Le travail plus continu, plus intense d'un organe quelconque y laisse plus de cendres, plus de résidus, de même qu'une chaudière qu'on surchauffe entasse plus de scories. C'est un encrassement qui détériore l'organe en question et en fait un *locus minoris resistentiæ*.

Nous n'envisagerons aujourd'hui que la localisation de la sclérose sur l'utérus, et nous décrirons rapidement les désordres qu'elle y détermine.

Toutes les conditions requises pour qu'un organe dégénère, devienne scléreux, se trouvent réunies dans le rôle de l'utérus. Le fonctionnement plus intense de ce viscère pendant la période d'activité génitale, la gestation, la menstruation, le prédisposent aux atteintes de la décrépitude. On sait que le flux menstruel entraîne chaque fois une grande quantité de toxines. C'est un émonctoire par lequel l'économie se débarrasse des poisons qui l'encombrent et l'adultèrent. Mais le passage incessant de ces poisons, de ces toxines, dans les vaisseaux utérins, finit par les irriter, par les enflammer. Cette altération modifie profondément, à la longue, les canaux artério-veineux, les capillaires, le tissu lui-même du viscère, et arrive à constituer, vers la quarante-cinquième année, ces utérus ou ramollis ou fibreux, qui sont le siège d'accidents de gravité variable, désignés sous le nom de troubles de la ménopause.

La sclérose de la matrice a pour premier effet de la congestionner. La stase sanguine provoque des douleurs dans les reins, l'hypogastre, la région sacrée, les cuisses, donne une sensation de plénitude et de pesanteur abdominale. La pression du sang est si forte, que les vaisseaux se rompent sous l'influence de cette tension exagérée. De là proviennent ces métrorrhagies rebelles, incoercibles, qui plongent la femme dans un état très grave d'anémie avec son cortège habituel : perte de l'appétit, pâleur de la face et des muqueuses, essoufflement, chute des forces, etc., et

qui impriment à sa physionomie le type spécial connu sous le nom de *facies utérin*. L'écoulement de sang est facilité par l'altération des vaisseaux, qui sont rigides, durs, friables et se brisent au moindre effort. Cette tendance à la rupture interdit ici l'usage de l'ergotine, qui augmenterait l'hémorrhagie au lieu de la supprimer.

Le médecin voit combien il importe au malade de prévenir ou d'enrayer, par un traitement approprié, un tel processus morbide. La *Dioséine Prunier* est, dans ce cas, le médicament indiqué. Sa composition explique son efficacité.

Par ses nitrites, la *Dioséine Prunier* dilate les vaisseaux utérins, dissipe la congestion de l'organe, y accélère la circulation, éloigne les lésions que la stase sanguine y détermine et les douleurs irradiées qui l'accompagnent. Par son fluor, la *Dioséine Prunier* fluidifie le sang et en facilite le cours. Comme antitoxique, le fluor neutralise les poisons qui s'éliminent par le flux menstruel et empêche l'irritation qu'ils développent sur les artères et les capillaires. En outre, le fluor, qui entre dans la constitution des tuniques vasculaires, les fortifie, s'oppose à leur régression, à leur friabilité, préserve ainsi des hémorrhagies qui en découlent. De nombreux gynécologues nous ont affirmé que la *Dioséine Prunier* est un des meilleurs remèdes des métrorrhagies du retour d'âge.

La *Dioséine Prunier*, par ses glycérophosphates, remonte l'état général de ces malades toujours anémiés, languissants, dont le système nerveux a perdu sa vigueur. Par ses formiates, la *Dioséine Prunier* accroît la diurèse, augmente par conséquent l'élimination des toxines du milieu intérieur et soulage d'autant les vaisseaux utérins.

L'efficacité vraiment remarquable de la *Dioséine Prunier* dans tous les troubles de la ménopause justifie la grande faveur dont elle jouit auprès de tous les gynécologues.

La compression des globes oculaires.

M. LOEPER signale que la compression des globes oculaires, laquelle donne quelques très intéressants renseignements diagnostiques, peut également être d'une certaine utilité thérapeutique.

On peut, par elle, faire cesser des accidents tels que certains accès dyspnéiques, des vertiges, des crises d'angoisse et surtout agir sur trois symptômes assez réfractaires à la thérapeutique : le biällement, le hoquet et l'éternuement répété. Il est probable que l'on agit ainsi par l'intermédiaire de l'excitation du trijumeau.

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 4 à 5 Comprimés pour un verre d'eau, 15 à 16 pour un litre.

Variétés médico-historiques

RACCOLTA MEDICA dans les *Mémoires de la Duchesse d'Abrantès* (1).

Je relève, sans grands commentaires, et laissant à nos confrères toute liberté d'appréciation, quelques motifs médicaux dans cette grande symphonie, curieuse et disparate, les *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*.

Après être accouchée d'elle (2), sa mère fut prise d'un violent rhumatisme, infructueusement soigné pendant trois mois. Ce fut un paysan qui, en appliquant sur les douleurs des pains de sa composition, coupés en deux et sortant du four, la guérit en quelques jours !!

Tome I, 158 (note). — Histoire *bizarre* d'un sieur RAYMONET. Sa lulette était tombée ; il avait voulu la faire remonter avec un peu de poivre fin. Il emploie pour cela une petite cuiller à moutarde en buis. Le poivre produit un mouvement nerveux qui le fait tousser violemment : la cuiller lui échappe et s'engage dans la trachée... Plusieurs heures après, le chirurgien arriva et ne put rien obtenir, le corps étranger ayant déjà fait les plus grands ravages. Toute opération était impossible et le malheureux mourut sur un véritable chevalet de torture.

Tome II, 259. — Le 1^{er} Consul demande à CORVISART, s'il est vrai qu'un enfant puisse succomber à une peine morale. Corvisart répond que, dans les plus jeunes cœurs, non seulement existent des germes de passions, mais des passions développées d'une manière effrayante. C'est ainsi que la jalousie tue comme un poison des enfants de trois ans, et même moins, doués d'exquise sensibilité.

A la page suivante, BONAPARTE demande à l'« Hippocrate moderne », quel serait le mieux : qu'il y eût des médecins, ou qu'il n'y en eût pas ? — Ma foi, répondit-il, je crois qu'il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas..., mais à la condition qu'il n'y eût plus, non plus, de *bonnes femmes* !

Tome III, 109. — La Duchesse raconte l'histoire d'un cauchemar de JUNOT, sous le Consulat, après la machine infernale de la rue Saint-Nicaise. Ce cauchemar est une hallucination des plus violentes dont elle faillit être victime. (Le brave Junot était un fou dangereux.)

Id., III, 311. — Bonaparte déclare à M^{me} Junot, que dormir la fenêtre ouverte, c'est s'exposer à perdre ses dents !!!

Tome IV, 149. — Elle (la mémorialiste) raconte ses premières couches, qui furent longues et pénibles. MARCHAIS, son accoucheur,

(1) La publication récente de ces *Mémoires*, ou plutôt leur réapparition en librairie, ainsi que le prolongement futur — ce qui ne veut pas dire immédiatement prochain — de la rue de Rennes, qui doit amener la démolition du petit hôtel Guénégaud, près de l'Institut, où vécut madame PERMON, mère de la future duchesse, donneront un attrait d'actualité aux pages qu'on va lire, et qu'a bien voulu nous adresser notre excellent collaborateur et ami, le Dr MONIX.

(2) Pour cet accouchement et ses suites, v. la *Chron. méd.*, 15 août 1899.

la saigna trois fois dans les quatorze heures que durèrent les grandes douleurs. Pour décider l'accouchement sans employer les fers (ce qu'alors on redoutait beaucoup), il mit la parturiente dans un bain d'huile d'olives !!

Id., 423. — Histoire d'un boulimique, sarcophage vivant, qui engloutissait dans une seule journée 30 livres de viande crue.

C'était un Polonais, blond et mince, de 23 à 24 ans : il expédia devant nous, en quelques minutes, sans autre secours que ses dents et ses mains, 13 livres de culotte de bœuf crue, mangeant, pour dessert, quantité de noix et de noisettes, qu'il mâchait avec les coquilles, et buvant, comme breuvage préféré, un immense seau de sang de bœuf chaud. Ce carnivore mourut garde-chasse du prince de LIGNE, après avoir mangé un loup entier mort de la rage...

(C'était pourtant de l'homéopathie : *une jaim de loup* !)

Tome V, 447. — Etant à Lisbonne, à l'âge de 20 ans, l'auteur des *Mémoires* faillit être asphyxiée par un énorme bouquet de datura, de magnolia et de citronnier, qu'elle avait sur sa table de nuit. JUNOT la crut morte. Elle était seulement très pâle, avec les dents contractées, les paupières gonflées et un état d'insensibilité complet. Elle se réveilla à force d'alcali et souffrit de migraine jusqu'au soir. Elle raconte, ensuite, le fait curieux d'un incendie provoqué par une carafe de cristal remplie d'eau, ayant fait l'office du foyer d'une lentille sur un amas de papier, au soleil... méridional. (Oh ! combien !)

Id., 472. — Elle souffrit (toujours à l'âge de 20 ans), d'une affection nerveuse au pylore (spasme), si violente qu'elle ne pouvait supporter un verre d'eau. « J'étais mourante, dit-elle, depuis six semaines, lorsque les médecins m'envoyèrent aux eaux de Caldas da Raynha, dont les effets, en quinze jours, furent miraculeux. »

Id., 518. — Bientôt après, elle se crut enceinte pendant cinq mois : grossesse nerveuse, tympanite, accouchement de vent...

Tome IX, 163. — CORVISART injurie le D^r PORTAL, parce que ses soins, « trop gothiques », n'améliorent pas la santé de la duchesse. Il prescrit à cette dernière la diète absolue : « puisque cet estomac ne veut rien, il ne faut rien lui donner. » La pauvre femme resta onze jours sans avaler une cuillerée d'eau sucrée ; elle prenait des bains de viandes mucilagineuses dans une de ces baignoires de cuivre connues à l'époque sous le nom de *sabot*. Corvisart prétendait lui faire absorber, par l'épiderme, les pieds et la fraise de veau ! Si l'art de Portal était gothique, quel nom donner à celui de Corvisart ? Finalement, la patiente s'améliora peu à peu, par l'extrait gommeux d'opium, prescrit au quart de grain.

Id., 189, 293, etc. — L'affection cérébrale dont mourut JUNOT était sûrement due à une blessure de tête très profonde, qui sema le désordre dans les cellules cérébrales. Il devint inquiet, sombre, pleurard, obsédé par l'idée fixe qu'il n'était plus aimé de NAPOLÉON, ou qu'il était persécuté par SAVARY. Il succomba à un accès violent de démence aiguë, chez son père, à Montbard, âgé de 42 ans.

D^r MONIN.

Le Présent dans le Passé.

Le prix de la vie... il y a cent quarante-trois ans.

La Bibliothèque publique de Dijon possède une bien intéressante lettre autographe du célèbre peintre PRUDHON, mort il y a 100 ans. Cette lettre, que Prudhon adressait à son protecteur, M. de JOURSANVAULT, au mois de septembre 1780, et qui est datée de Cluny, sa ville natale, contient des renseignements précieux sur le prix de la vie à Paris il y a près de cent cinquante ans. Voici le passage principal de cet attachant document (1) :

Eh bien ! puisque les injustices qu'on lui fait à Dijon (il parle de son camarade, J.-C. NAIGEON, et non de J.-A. Naigeon, le critique, ami de DIDEROT) le dégoûtent, et que, n'ayant plus d'espérance, il ne se soucie peut-être plus d'y retourner, permettez-lui, Monsieur, d'aller avec moi à Paris ; nous partirons le mois prochain, et si vos arrangements pour l'y tenir concordent avec les miens, nous aurions le plaisir d'être ensemble, car, pour moi, je ne pourrais y vivre dans le premier temps qu'avec la plus grande économie. Voilà quels seraient mes arrangements, en attendant mieux : on loue à Paris des petits cabinets logeables pour 6 livres par mois, et on a pour 6 sols par repas un ordinaire assez honnête, qui consiste le matin en une soupe, le bouilli et une petite entrée. Seul, j'amodierai un de ces petits cabinets. Ma dépense pour le pain ne se montera au plus qu'à six livres par mois, et lorsque je verrai assez de fonds pour ne pas me hasarder, je sacrifierai six sols par jour à faire bonne chère, c'est-à-dire je dînerai très bien avec une soupe et mon bouilli, et une petite entrée me suffira le soir.

Telle étoit la façon de vivre dans ce pays-là d'un de mes amis chirurgien, qui m'a indiqué le meilleur endroit. De sorte que j'en serai à peu de frais et que le gain d'un louis par mois me suffiroit, et au delà, à vivre ainsi régulièrement, et fourniroit encore à mes déboursés académiques.

Quanta mutata ab illo tempore !

La question du pain.

La question du pain ! Pour la plupart de ceux qui nous lisent, payer le kilogramme de pain blanc cinq centimes de plus ou de moins, ce n'est sans doute pas une affaire ; mais que de pauvres familles pour lesquelles cet unique sou de plus, c'est la faim, *malesuada fames*, la faim mauvaise conseillère, la faim mère du crime et de l'inconduite ! Voilà qui justifie l'accord de la presque unanimité de la presse à réclamer la réduction du prix du pain. Les boulangers résistent et soutiennent que, malgré l'abaissement du cours des farines, à peine le taux actuel leur produit-il la juste rémunération de leur travail. D'où il faut logiquement conclure qu'avant cette année d'abondance ils livraient leur marchandise à perte. Flatteuse perspective pour la première année de mauvaise récolte : c'est alors qu'il faudra s'attendre à payer le pain au poids de l'or !

(1) V. *Gazette anecdotique*, 1879, tome II, pages 216-217.

Vous croiriez ces lignes écrites d'hier ? Détrompez-vous, nous les avons cueillies dans un magazine portant la date de... 1878 !

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que la question du pain a tenu le premier rang parmi les questions économiques, et que les boulangers essaient d'apitoyer les pouvoirs publics sur leur misérable (!) situation.

NOTES DE LECTURE

Les idées de Ch.-Louis-Philippe sur la médecine et les médecins.

« Les médecins, qui ont fait des études, connaissent beaucoup de maladies ; mais, pour guérir un malade, il faut l'examiner avec cet instinct que donne une grande bonté. Dans les hôpitaux, de vieux chirurgiens et de jeunes internes pratiquent toute la science des écoles, et beaucoup d'hommes meurent parce qu'on ne sait pas les soigner avec amour. La bonté est plus forte que la science. Il faudrait que la médecine fût un sacerdoce et que chaque médecin pratiquât son métier comme on accomplit un grand devoir. Loin des plaisirs du monde, dans sa pensée et dans son cœur, il faudrait que le médecin restât chaque jour, afin de se recueillir et de se fortifier. Un cerveau, c'est bien pour connaître les maladies ; mais un cerveau et un cœur, cela suggère des miracles. Vous devinez ce que vous n'aviez pas compris et votre amour, dépassant vos idées, vous guide dans tous les dédales. Isaac Newton découvrit la gravitation non parce qu'il était savant, mais parce qu'il avait une âme poétique. » (*La Mère et l'Enfant*, 1918, ch. III.)

« Les médecins sont pareils aux conseillers que l'on écoute lorsqu'ils sont de notre avis. (*Id.*, *ib.*)

«... Tout nouveau remède est doué de propriétés particulières, dont la meilleure est, je crois, d'entretenir l'espérance. » (*Id.*, *ib.*)

Il faut lire tout ce chapitre III du petit livre publié dans les éditions de la *Nouvelle Revue française* (7^e éd.). Le regretté et si original conteur nous y fait assister à une observation clinique vécue : celle d'une carie maxillaire, d'origine dentaire, chez un enfant, avec la description naïvement humoristique de tous les avatars thérapeutiques de la médecine de campagne.

Dr MONIN.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

Correspondance médico-littéraire

Questions

Les enfants de minuit. — Le don de prophétie. — DANIEL STERN (M^{me} d'AGOULT) raconte, dans ses *Souvenirs*, qu'elle naquit à Francfort-sur-Mein, vers minuit, du 30 au 31 décembre 1805. Elle dit qu'en Allemagne, les enfants de minuit (*Mitternachtskinder*) sont considérés comme étant d'une nature mystérieuse, plus familiers que d'autres avec les esprits, plus visités des songes et des apparitions.

J'ignore, ajoute-t-elle, sur quoi s'est fondée cette imagination germanique ; mais il faut bien que je le dise, dût l'opinion qu'en prendra de moi la sagesse française en être très diminuée, je n'ai lieu, en ce qui me touche, ni de railler ni de rejeter entièrement la croyance populaire qui m'apparente aux esprits. Que le lecteur en soit juge :

Maintes fois, dans le cours d'une existence très éprouvée, je me suis vue avertie, en des songes étranges, symboliques en quelque sorte, dont le souvenir me poursuivait sans que j'y puisse rien comprendre, et qui s'appliquaient ensuite, le plus exactement du monde, aux événements, aux situations, aux dispositions nouvelles et imprévues de ma vie et de mon âme. Bien plus, dans une maladie grave, au plus fort d'une crise qui pouvait être mortelle, et qui jetait les médecins dans une grande perplexité, j'eus en rêve la révélation du remède qui me sauva : révélation inexplicable, chez une personne étrangère comme je l'étais alors aux notions les plus simples de la médecine ; occulte puissance de l'instinct que les Anciens attribuaient aux dieux, et dont la science moderne est forcée de constater quelques exemples qui l'embarrassent.

Daniel Stern se demande ensuite, sans résoudre la question, quel est l'esprit bienfaisant qui l'assista ainsi aux moments décisifs et difficiles de sa vie : *âme* de la constellation sous laquelle elle est née ; *démon* de PLATON ; *ange gardien* des chrétiens ; *génie intérieur* de MARC-AURÈLE.

Eh bien ! qu'en pensent les savants lecteurs de la *Chronique médicale* ? Je les supplie de nous épargner le trop facile mot « coïncidences » ; car chacun de nous a trop observé de faits analogues pour admettre une pareille explication (!?).

Il est d'ailleurs bon de remarquer ici que beaucoup de gens qui ne sont pas nés à minuit se trouvent dans le cas de Daniel Stern, et que, notamment, les songes avertisseurs, soit pour l'avenir, — et alors ils peuvent être dits *prophétiques* ou *prémonitoires*, soit pour le présent éloigné dans l'espace, — et alors on les peut qualifier *télépathiques*, ne sont pas absolument rares.

Mieux encore : une clairvoyance de ce genre n'est pas rare non plus chez certains sujets à l'état de veille, soit dans les conditions normales de la vie, soit surtout sous l'empire d'une vive émotion,

et tout spécialement de la colère, de l'indignation ou d'une grande exaltation d'esprit.

Ce dernier point est si vrai, que les occultistes — qui ont de tout cela une explication claire et logique, si l'on admet leur point de départ — n'ont pas hésité à écrire, à enseigner même que le verbe (la parole humaine) est créateur d'action, ou plutôt d'actes, dans le sens latin du mot, et que chacun de nous, avant de prononcer certains mots, doit réfléchir.

Mais ici, une question se pose : est-ce parce que l'on a parlé que l'événement s'accomplit ; ou est-ce parce que l'on *savait inconsciemment* qu'il devait s'accomplir, que l'on a parlé ?

Enfin, ce don de clairvoyance est singulièrement facilité par les stimulants cérébraux : légère ivresse, opium dans la première période de son action, haschich, etc.

Qu'il me soit permis de citer ici des faits personnels, pour illustrer et expliquer mon exposé. Au cours de la dernière guerre, un mobilisé de ma connaissance, qui durant toute sa vie avait présenté des phénomènes de cette nature, les vit se développer chez lui à un degré pénible ; car ce n'est pas là un enviable privilège. Ainsi, en novembre 1914, alors que tout le monde croyait la guerre peu éloignée de sa fin, il affirmait qu'elle durerait plusieurs années, demandait une permission, allait à Paris chercher sa famille et son mobilier, louait pour trois ans une maison dans une ville du centre et s'y installait, aux rires et aux quolibets de toute sa caserne.

Quelques jours plus tard, au cours de son repas du soir, il eut soudain la vision d'une vague silhouette, rappelant celle d'une culotte courte ; peu à peu cette figure se modifia jusqu'à représenter très exactement une jumelle. Une main souleva la jumelle, la porta au niveau des deux yeux ; puis le corps entier se dessina : c'était celui d'un général, et la scène se passait dans une tranchée. Soudain, le général tombe à la renverse ; des soldats emportent le cadavre, et... Et la semaine suivante, dans un article de fond, le *Journal* annonçait la mort du général B..., tué dans une tranchée au moment où il suivait les mouvements de l'ennemi.

Lorsque l'Italie déclara la guerre, on pavoisa, et chacun crut proche la libération. Ce même soldat, seul, restait sombre. On essaya de le dérider. Il répondit : « *Dans trois ans, nous serons encore ici* ». Ce jour-là, il faillit être lynché ! Il ajouta : « Avant de finir, la guerre doit renverser trois trônes. » L'événement a justifié cette parole.

Quand, en 1919, on annonça, par deux fois, la fin imminente du bolchevisme, le même homme, démobilisé, affirma : « Non ! nous en reparlerons vers 1925 ».

Il me serait facile de multiplier ces anecdotes, dont les témoins vivent encore et seraient retrouvables, si c'était nécessaire. Mais ces témoins auraient-ils la bonne foi de reconnaître la vérité ? Il est permis d'en douter, à qui connaît le cœur et l'esprit humains. Et un

détail le prouve à lui seul : le soldat dont je parle, bien loin de recueillir quelque considération de tout ce qui précède, était devenu le souffre-douleur moral de tous ses camarades, qui, à part une ou deux exceptions, le considéraient comme fou !

Si l'on y réfléchit, tout cela n'est pas plus extraordinaire, mais l'est tout autant que cette fameuse prophétie des papes, dont les devises sont si rigoureusement justifiées depuis Napoléon I^{er}. On a dit de cette prophétie qu'elle est apocryphe, et faite par deux braves gens qui voulaient plaisanter. C'est possible, et même je serais tenté de le croire, tant elle se réalise bien.

En résumé, ces divers faits aboutissent tous au point d'interrogation que voici : *Est-il possible, dans l'état actuel de la science officielle, d'expliquer le don de clairvoyance ou de prophétie que manifestent certains individus ?*

J'ajoute que j'ai soumis la question à des théologiens, et que ceux-ci se sont splendidement dérobés. Mais esquiver un problème embarrassant ce n'est pas le résoudre, et c'est avouer que l'on ne possède pas toute la vérité. Aveu gênant pour un théologien. Les médecins seront-ils plus heureux ? C'est ce que nous montreront leurs réponses.

Gustave JUBLEAU, publiciste (Nice).

La sororisation, en Allemagne. — Voici ce que naguère nous écrivait, à ce sujet, en se servant de cet euphémisme, un capitaine d'infanterie appartenant à l'un de nos premiers régiments d'élite, et qui a tenu garnison à Wiesbaden depuis l'armistice.

.....

La *sororisation* ? par opposition à la fraternisation. Je veux dire par là que l'élément féminin de Bochie est fou du soldat français et qu'il s'est donné sans restriction et d'une façon entièrement désintéressée, ce qui n'est guère le genre en France. Certains camarades ont eu des succès en valant la peine, dans un milieu élevé, ce qui prouve que, de toutes les nations, c'est encore nous qui savons le mieux nous conduire auprès des femmes, achevant ainsi de conquérir, par nos belles manières, ce que nous n'avons pu abattre les armes à la main. La femme allemande, traitée en être inférieur par son... mâle, retrouve auprès des Français la place que ceux-ci ont toujours donnée aux charmes et à la beauté, source de nos joies les plus pures. (En amour, l'impureté n'existe pas ..)

Si j'étais auprès de toi, mon histoire serait certainement plus longue, peut-être aussi plus salée...

P. c. c. : D^r A. B.

Je dois ajouter que pareils faits m'ont été confirmés par des soldats, surtout en ce qui concerne le désintéressement, sinon absolu, du moins peu exigeant. Un artilleur colonial, qui paraissait très sincère, m'a dit qu'une femme s'était donnée pour une « bille de chocolat » ! — Et maintenant, qu'on ne nous parle pas tout le temps de la vertueuse Allemagne ; — ni de Paris, nouvelle Sodome !

Réponses

Le système nerveux et les montres (XXVIII ; XXIX, 315, 374). — Dans les derniers numéros de la *Chronique médicale*, il est parlé de l'influence du système nerveux sur les montres. Aux lecteurs que le sujet peut intéresser, je sou mets le fait suivant.

Le 24 décembre 1915, mon régiment se trouvait à Tahure. Il avait participé glorieusement, et avec fortes pertes, à la bataille de Champagne de septembre 1915. Comme après chaque grosse affaire, le souvenir des dangers partagés, la joie à peine avouée de survivre au massacre nous unissaient par des liens plus précis.

Mon bataillon, commandé par quelques rescapés fraîchement promus, venait de se reporter un peu en arrière de la première ligne, sur une position bien organisée. Hors du danger immédiat ; pas de travaux ; nourriture chaude. Chacun était content. Nous étions cinq officiers attablés dans un gourbi, dont le jeune capitaine qui faisait fonction de commandant ; nous terminions notre repas de midi, songeant à la franche et joyeuse ripaille qui suivrait la messe de minuit, que l'on devait célébrer dans un abri-caverne. Je sortis un instant, le temps de satisfaire à une brève physiologie. Un obus surgissant me fit faire la courbette ; je pensai : « il a fait fougasse ! » Mais je me précipitai dans l'abri pour en éviter d'autres. Quel spectacle ! Plus de lumière ; fumée étouffante ; tout était bouleversé ; je devinai à tâtons un dos dénudé ; je perçus un sourd gémissement.

Un moment, l'instinct professionnel se tut en moi pour faire place à cette idée que le bataillon était décapité et qu'il fallait d'abord en assurer le commandement. Ce rôle incombait à mon ami P..., alors lieutenant, actuellement maître de conférences dans une Faculté de lettres. Il se trouvait non loin de là avec sa compagnie ; le téléphone nous reliait à lui. Le téléphoniste, un de ses collègues de l'Université, lui demanda de venir immédiatement, sans lui indiquer la raison de cet appel. Était-ce le laconisme de la communication, ou la voix peut-être émue du transmetteur, mon ami P... me dit par la suite qu'il avait eu nettement l'impression d'un malheur. Il regarda sa montre : 1 h. 10, et s'empressa d'accourir.

Ceci fait, et ce fut rapide, je m'occupai de mes pauvres camarades criblés d'éclats, écrasés dans le gourbi. Trois étaient morts ; le quatrième, les jambes brisées en plusieurs endroits, la mâchoire inférieure enlevée, la langue pendante sur la poitrine, m'occupa longuement. Une amitié très cordiale nous unissait ; ne pouvant plus parler, il tentait de s'exprimer par pression de la main. Lorsque j'eus fini de le panser et de l'installer sur le pousse-pousse qui devait le porter à l'arrière, où je savais ne pas le retrouver vivant, à ma dernière étreinte il sut répondre par un tel salut militaire, que j'y retrouvai tout le chevaleresque dont je savais son âme pétrie.

Ma besogne finie, le sang-froid jusque-là conservé m'abandonna ; je m'abandonnai à l'émotion de la mort manquée de si près, de mes camarades perdus si inopinément, et je m'en allai au hasard des

boyaux, à la recherche de mon ami P... Lui, ses consignes prises et ayant rendu compte de la situation, me cherchait également ; et son émotion égalait la mienne.

Plus tard, vers le soir, un peu de calme nous étant venu, tandis que nous nous occupions de prévenir les familles de nos amis, P... regarda sa montre et me fit remarquer qu'elle indiquait 1 h. 10, l'heure où le téléphone lui fit pressentir le malheureux accident. « Dans une autre circonstance de ma vie, me dit-il, j'ai déjà noté semblable coïncidence. »

D^r VOURCH, Plomodiern (Finistère).

— M. le D^r GOURC a bien voulu répondre à ma note sur les variations que subit la marche de certaines montres dans la poche de leur propriétaire, alors que chez l'horloger rien d'anormal ne se produit.

Mais la communication de M. le D^r Gourc a besoin d'éclaircissements sur les points suivants :

1^o Deux montres et un moteur cessent de fonctionner. Un électricien met l'arrêt des montres à la charge du moteur ; et l'arrêt de celui-ci est attribué à la *désaimantation*.

On voit tout de suite la différence existant entre une montre s'arrêtant sous l'influence d'un courant électrique, et une montre avançant ou retardant mais ne cessant pas de marcher, sous l'influence d'une cause inconnue ou singulière comme la menstruation.

Le moteur arrêté, les montres reprenaient-elles leur marche ?

2^o *Désaimantation*, qu'est-ce à dire ? Nous savons tous qu'au voisinage d'un courant électrique une montre s'arrête par *aimantation* ; et c'est pourquoi, dans les opérations électrothérapeutiques, le sujet est invité à retirer sa montre, à moins qu'elle n'ait un ressort en palladium. Une montre ainsi *aimantée* s'arrête, mais pour toujours.

Le cas de M. le docteur Gourc sort du genre de ceux dont il est question à propos du système nerveux ; il n'en est pas moins intéressant à étudier. Mais il nous faudrait de plus précises explications.

Gustave JUBLEAU, publiciste (Nice).

Amours de vieillards — *Les Centenaires* (XXVIII ; XXIX, 144, 375). — La *Chronique Médicale* du 1^{er} décembre 1922, sous le titre d'*Amours de Vieillards*, signale un certain nombre de centenaires. Je vous adresse ces quelques lignes, extraites d'un ouvrage de PEYSSONNEL et DESFONTAINES, sur des *Voyages dans les Régences de Tunis et Alger en 1724 et 1725*.

André Peyssonnel, l'auteur de ces lignes, était né à Marseille, en 1694 ; son père, médecin, s'était enfermé dans l'Hôpital de Saint-Esprit, en 1720, lors de la peste qui ravagea cette ville, et il périt victime de son dévouement. André lui-même se distingua et reçut une pension annuelle du Roi, en récompense de ses services et de ceux de son père.

A 29 ans, il fut nommé Correspondant de l'Académie des Sciences, et l'année suivante, en 1724, il fut désigné, par le Roi, et sur

proposition de l'Académie, pour aller dans les pays Barbaresques étudier l'histoire naturelle.

Il commença par Tunis, et il écrivit régulièrement à l'Académie le résultat de ses voyages et recherches. Ses lettres ont été publiées en 1838 par DUREAU DE LA MALLE. (Paris, librairie de GIDE.)

Voici ce qu'il dit à la page 239, t. I :

Je retournai le 15 octobre 1724 à Bizerte. Je fus accompagné par un *hamal* ou voiturier, qui avait 108 ans. Ce bon vieillard nous suivit à pied, grimpa la montagne aussi légèrement qu'un jeune homme de 30 ans. Il avait vu *sept fois* la peste dans son village. Il me montra son petit-fils qui avait 70 ans et un fils de 8 ans qu'il avait eu de sa dernière femme. Il avait épousé 24 femmes successivement, et lorsque je lui demandai combien il avait eu d'enfants, il porta la main à sa barbe et me dit qu'il n'en savait pas le nombre.

(*Voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger en 1724 et 1725*, par PEYSSONNEL, in PEYSSONNEL et DESFONTAINES, Paris, Librairie de Gide, 1838, t. I, page 239.)

D^r L. RAYNAUD' (*Alger*).

Qui, le premier, imagina l'impôt sur les célibataires ? (XXX, 21). — Votre note, page 21, dans le numéro de janvier 1923 de la *Chronique Médicale* (impôt sur les célibataires), me fait souvenir d'un document qui ne répond pas à la question, mais est cependant intéressant.

C'est une feuille pour contribution « personnelle et somptuaire », en application de la loi du 7 thermidor an III, établie pour le district d'Epernay et figurant aux Archives Nationales sous la cote ADXX^c 71.

On y taxe les cheminées, les poêles, les domestiques mâles, les chevaux ou mulets, les voitures à deux et à roues, et on ajoute au total un *quart en sus* pour les célibataires (hommes et femmes) de plus de 30 ans, « non mariés ou qui, ayant été mariés, sont demeurés veufs sans enfants avant 45 ans ». M. BOUVET.

Les vitrioleurs, les piqueurs ont-ils existé ? (XXIX ; XXX, 23). — Notre érudit collaborateur, le D^r P. NOURY, de Rouen, adresse à notre excellent confrère, le *Concours médical*, cette intéressante communication, qui relève de notre rubrique :

« Les journaux quotidiens relatent tous les jours que des fous ou des criminels piquent, avec des aiguilles empoisonnées, des femmes, surtout dans les grands magasins où, en raison de l'affluence de gens et la bousculade qui en résulte, il leur est plus facile de perpétrer leurs forfaits. Des accidents graves et même mortels, dit-on, ont été la conséquence de ces manœuvres.

Des faits semblables se sont passés à Rome au temps des empereurs DOMITIEN et COMMODE, c'est-à-dire vers la fin des premier et second siècles de notre ère et ont été décrits par DION CASSIUS dans son *Histoire romaine*.

DION CASSIUS, liv. LXVII, 11 :

Dans ce même temps (sous Domitien), certaines gens s'avisèrent de piquer avec des aiguilles empoisonnées ceux qu'il leur plaisait, et beaucoup de gens mouraient, sans le sentir, des suites de ces piqûres ; d'un autre côté, beaucoup de ces coupables étant dénoncés furent punis...

Ibid., liv. LXXXVII, 14 :

(Sous COMMODE)... deux mille personnes mouraient souvent à Rome dans un seul jour. Un grand nombre d'autres périrent encore..... victimes de scélérats qui, armés de petites broches enduites d'un poison mortel, lançaient aussi, moyennant salaire, le mal sur d'autres, ce qui avait déjà eu lieu sous Domitien...

D^r P. NOURY (Rouen).

Le témoignage de Dion Cassius offre-t-il toute garantie ? Cela demanderait à être discuté.

L. R.

Debout, les morts ! (XXIX ; XXX, 22). — M. REBIÈRE, citant la strophe de LÉON DIERX, où paraît le fameux « Debout les morts ! », se demande comment le lieutenant PÉRICARD a pu rééditer ce mot, dont on ne peut trop admirer le lyrique à-propos. Mais une tradition — certes très vulgaire — a laissé cette expression « en circulation » chez les militaires. J'en avais été très frappé lors de mon arrivée à la chambrée, car je n'en connaissais pas l'origine héroïque et j'en comprenais dès lors très mal la signification. L'homme qui portait le « jus » à 6 heures, au froid petit jour d'octobre, entrait dans la chambre où nous dormions encore, en criant : « Debout, les morts ! » D'autres que moi ont pu faire cette constatation. En 1903, il n'était pas question de la guerre. Mais j'ai tout lieu de supposer que la tradition s'est perpétuée et, en 1915, le lieutenant Péricard a lancé à nouveau ce cri, avec son sens véritable, cette fois.

Je ne voudrais pas avoir l'air de diminuer la poésie sublime de ce cri ; mais, à mon avis, c'est par ce mécanisme qu'il faut expliquer la citation imprévue de L. Dierx.

D^r J. BONHOMME.

Bibliothèques de campagne (XXIX, 279). — Le 7 avril 1829, à la fin d'une conversation avec ECKERMANN, sur NAPOLÉON, provoquée par les *Mémoires de Bourrienne*, GOETHE s'écria, en plaisantant : « Soyez respectueux ! Quel livre avait Napoléon dans sa bibliothèque de campagne ? Mon *Werther* ! — Il l'avait bien étudié, dit Eckermann, on le voit par son lever d'Erfurt. — Il l'avait étudié, repartit Goethe, comme un juge au criminel étudie ses dossiers, et c'est de ce point de vue qu'il en parla. L'ouvrage de Bourrienne contient une liste de livres que Napoléon avait emportés en Egypte ; *Werther* y figure. »

Napoléon déclarait, dans une autre circonstance, qu'il avait lu *Werther* sept fois. Doit-on s'étonner, après cela, qu'il ait eu parfois des hantises de suicide ?

L. R.

Chronique Bibliographique

MÉDECINE

L'Hépatisme, par le Dr ROGER GLÉNARD, ancien interne des hôpitaux de Paris, docteur ès sciences, médecin consultant à Vichy. — Un volume in-8° raisin, de 460 pages, avec 21 figures et 3 hors texte. — *L'Expansion scientifique française*, 23, rue du Cherche-Midi, Paris, 1922 ; prix : 30 francs.

Voulant rendre hommage à la mémoire du grand précurseur médical que fut son père, l'auteur a eu l'heureuse idée de réunir, en une importante monographie, toutes les données, éparses jusqu'ici, sur la doctrine de l'hépatisme (FRANTZ GLÉNARD, 1890), et de confronter cette dernière avec ce que nous ont appris les plus modernes découvertes de laboratoire.

On se rendra bien compte du caractère original et hautement scientifique de ce nouvel ouvrage, en parcourant la liste de ses principaux chapitres : aperçu général de la doctrine de l'Hépatisme ; la notion de diathèse (arthritisme, bradytrophisme, herpétisme, endocrinisme).

Séméiologie physique et procédé du pouce (minutieusement décrit et commenté). — Indépendance des lobes du foie. — Arguments en faveur de l'hépatisme, « maladie fonctionnelle ». — Étiologie. — Traitement (ce dernier très fourni, en raison des nombreux cas de pratique privée auxquels il correspond).

Écrit dans un style sobre et sans digressions inutiles, ce livre n'est pas seulement un bel hommage filial, c'est surtout un tableau extrêmement documenté de toutes nos conceptions actuelles sur le rôle du foie dans la pathologie.

R. M.

Formulaire Astier (2^e édition). Librairie du *Monde médical*, et Vigot frères, Paris.

J'aime assez certaines des considérations qui précèdent ce *vademecum*, si utile aux praticiens, et je me permets de glaner à votre intention les suivantes, qui m'ont paru pleines de sens :

Sommes-nous donc si riches en remèdes qui guérissent, ou même qui soulagent, pour condamner indistinctement tous ceux que nous a légués le passé ? N'est-il point encore des circonstances où ils gardent leurs avantages ? Quelle médication a jamais valu la quinine dans le paludisme, la digitale dans les cardiopathies, le mercure, l'iode et les novarsénicaux dans la syphilis, l'opium et ses dérivés lorsqu'il s'agit de lutter contre la souffrance ?

En d'autres termes, ne sacrifions pas la clinique au laboratoire, tout en recourant à celui-ci lorsque la nécessité nous y contraint pour éclairer un diagnostic douteux.

Le *Formulaire Astier* a eu garde de ne pas négliger les médications biologiques et psychiques, qui prennent place à côté des médications d'ordre chimique et physique : c'est, pour tout dire, un formulaire moderne, un formulaire « à la page ».

Hygiène et médecine des vieillards, par le D^r E. MONIN.
Paris, O. Doin.

Ce qui nous plaît, dans les ouvrages du D^r MONIN, c'est qu'il ne néglige jamais la parure dans la présentation des sujets les plus techniques ; le lettré s'y révèle toujours à côté du savant, et c'est ce qui fait le charme de ses écrits. Et ne croyez pas que la littérature nuise à la science, car il n'est guère de praticien plus expérimenté, plus averti que Monin, qui s'est toujours conformé au précepte du poète : *miscuit utile dulci*.

Analysé son livre, à quoi cela servirait-il ? Il faut le tenir à portée de la main, comme un bréviaire, qu'on lit et qu'on relit.

Contentons-nous d'en extraire cette phrase, qui en dira suffisamment l'esprit : « Gœthe aimait à répéter que la longévité est affaire de volonté, d'intelligence et de raisonnement. Mais c'est aussi affaire d'hérédité : celle-ci agit surtout en transmettant un coefficient plus élevé de résistance. » Et nous ajouterons, avec le musicien AUBER : « La vieillesse est encore ce qu'on a trouvé de mieux, pour retarder la mort. »

Maurel théorique et pratique de massage et de gymnastique médicale suédoise, par J.-T. MARFORT. 4^e édition.
Vigot frères, Paris.

Cette 4^e édition d'un ouvrage des plus estimés tient compte de tous les progrès réalisés en massothérapie. L'auteur ne s'y est pas borné à l'exposé de la gymnastique médicale, dont LING fut le fondateur au début du siècle dernier, il y ajoute un grand nombre d'exercices destinés à compléter cette méthode.

Pour nos lecteurs, nous signalerons le chapitre qui traite de l'histoire du massage, particulièrement soigné, grâce à l'érudition consciencieuse et éclairée de M. J.-T. MARFORT, dont la culture ne se borne pas à celle du champ restreint où s'exerce sa maîtrise.

La Cure de l'obésité, par le D^r J. FRUMUSAN. Paris, Cabaut et C^{ie},
17, rue de Lille.

S'il faut en croire le D^r FRUMUSAN, et combien ne demandent qu'à le croire, l'obésité serait vaincue : « L'obèse peut guérir partout sans interrompre ses occupations et sans aucun danger pour son organisme. » En réalité, il n'y a pas de traitement unique de l'obésité, il faut savoir celui qui convient à chaque cas et combiner judicieusement la méthode de désintoxication de GUELPA, la galvanisation, la myothérapie et la diététique.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- FRANKLIN (Alfred). — *Paris et les Parisiens au XVI^e siècle*. Emile-Paul frères, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
- JARRY (Alfred). — *Ubu roi*. 10 francs. E. Fasquelle, 11, rue de Grenelle, Paris.
- RENARD (Maurice). — *L'homme truqué*, 6 francs. Editions G. Crès et C^{ie}, 21, rue Hautefeuille, Paris.
- FOISSAC (Ernest). — *Fatum*, 6 francs. G. Crès et C^{ie}, 21, rue Hautefeuille, Paris.
- MICHAUT (G.). — *Sainte-Beuve*, 4 francs. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
- PILON (Edmond). — *Figures françaises et littéraires*. 4 francs. La Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.
- ESCHOLIER (Raymond). — *Cantegril* (roman), 6 francs. La Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.
- TRISTAN KLINGSOR. — *Humoresques* (Poèmes). Amiens, Librairie Edgar Malfère, 7, rue Delambre; et à Paris, 1, rue Vavin. 1921.
- Paul HEUZÉ. — *Les morts vivent-ils? Enquête sur l'état présent des sciences psychiques*. Paris, La Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel.
- ABEL HERMANT. — *Têtes d'Ange*. Editions Nilsson, 8, rue Halévy, Paris.
- JEAN BERTHEROY. — *L'Enfant Septentrion*. Editions Nilsson, Paris.
- Dmitri MÉREJKOWSKY. — *Le Règne de l'Antéchrist. Quatorze décembre* (roman); traduits du russe. Editions Bossard, 43, rue Madame.
- Commandant NEL. — *Bonaparte au siège de Toulon*; conférence faite au Casino de Toulon, le 4 mai 1921. Imprimerie Mouton et Combe, 2, rue de l'Ordonnance, Toulon. 2 francs.
- Docteur BIENVENU. — *Les Goutteux célèbres*. Midy, 9, rue du Commandant-Rivière, Paris.
- D^r A. JOANIN. — *Les Remèdes galéniques*. Laboratoires Dausse, 4, rue Aubriot, Paris.
- D^r Henri COIFFIER. — *Chauffage au moyen de l'eau, employée comme combustible*. Le Puy, imprimerie Peyriller, 23, boulevard Carnot. 1921.
- D^r Alex RENAULT. — *Maladies blennorrhagiques des voies génito-urinaires*. Vigot frères, éditeurs, Paris.
- HUGEL, DELATER, ZOELLER. — *Comment interpréter en clinique les réponses du laboratoire*. A. Maloine et fils, Paris. 1922.
- Madame A. MOLL-WEISS. — *La Femme, la Mère, l'Enfant*, 6^e édition. A. Maloine, Paris.
- Jean-Charles-ROUX, J. CHOMPRET, Gaston DURAND, BRISSAUD, MOUTIER, BENSUADE, TRÉMOLIÈRES, CAUSSADE. — *Traité de Pathologie médicale*, t. XI : *Appareil digestif*. A. Maloine et fils, Paris. 1921.

R. CLAOUÉ, A. VANDENBOSSCHE. — *Chirurgie des maladies de l'oreille, du nez, du pharynx, du larynx* ; 2^e édition, 212 figures. A. Maloine et fils, Paris. 1922.

BOUVET (Maurice). — *La publicité médico-pharmaceutique dans les journaux des XVII^e et XVIII^e siècles*. Extrait de la *Pharmacie française*, 85, boulevard Saint-Michel, Paris, V^e.

JOIRE (D^r Paul). — *Traité de graphologie scientifique*. Vigot frères, éditeurs, 23, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

SOULIER (A.). — *Colloïdes, micelles et diastases, leurs relations avec la vie*. Vigot frères, 23, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

AGASSE-LAFONT (E.). — *Les applications pratiques : Du laboratoire à la clinique*. Vigot frères, 23, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

COMBY (J.). — *Alimentation et hygiène des enfants*. Vigot frères, 23, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

ROBIN (Albert) et DALCHÉ (Paul). — *Traitement médical des maladies des femmes*. Vigot, 23, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

VALLÉRY-RADOT (René). — *Le duc d'Aumale*. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

ROMIER (Lucien). — *Le royaume de Catherine de Médicis*, 2 volumes. Librairie Perrin et C^{ie}, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

GIRARD (Georges). — *Racolage et milice (1701-1715)*. Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

PRIST (Paul). — *Poussières d'or* (Poésies). Povolozki et C^{ie}, 13, rue Bonaparte, Paris, 6^e ar.

DIDEROT. — *Le bréviaire des jeunes mariées*. Alb. Messein, éditeur, 19, Quai Saint-Michel, Paris.

SPONT (Henry). — *Psychologie de la guerre*. Perrin et C^{ie}, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

STÉPHEN-CHAUVET (D^r). — *La Normandie ancestrale*. Boivin et C^{ie}, Paris. — *Coutances et ses environs*. Edmond Champion, 5, Quai Malaquais, Paris.

HARAUCOURT (Edmond). — *Vertige d'Afrique*, roman, 6 fr. 75. Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris.

DONNADIEU (D^r A.). — *L'Hérédité dans la maison ducale de Lorraine-Vaudémont*, avec 102 figures hors texte. Paris, Berger-Levrault, 80 francs.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS
PHOSPHATINE
FALIÈRES
 Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Pages oubliées



Puisque renaît le débat qui met aux prises partisans et adversaires de la vivisection, on ne trouvera pas inopportun que nous remettions au jour les pages qu'a consacrées à ce sujet le plus illustre des physiologistes du XIX^e siècle : vous avez nommé CLAUDE BERNARD.

Les arguments en faveur de cette opération, sans laquelle « il n'y a pas de physiologie ni de médecine scientifique possibles », sont ici exposés magistralement, ainsi que l'historique de la question, point de vue qui nous intéresse plus particulièrement dans cette Revue.

Plaidoyer pour la vivisection.

On n'a pu découvrir les lois de la matière brute qu'en pénétrant dans les corps ou dans les machines inertes ; de même, on ne pourra arriver à connaître les lois et les propriétés de la matière vivante qu'en disloquant les organismes vivants pour s'introduire dans leur milieu intérieur. Il faut donc nécessairement, après avoir disséqué sur le mort, disséquer sur le vif, pour mettre à découvert et voir fonctionner les parties intérieures ou cachées de l'organisme : c'est à ces sortes d'opérations qu'on donne le nom de *vivisections*, et sans ce mode d'investigation, il n'y a pas de physiologie ni de médecine scientifique possibles ; pour apprendre comment l'homme et les animaux vivent, il est indispensable d'en voir mourir un grand nombre, parce que les mécanismes de la vie ne peuvent se dévoiler et se prouver que par la connaissance des mécanismes de la mort.

A toutes les époques on a senti cette vérité, et dès les temps les plus anciens, on a pratiqué, dans la médecine, non seulement des expériences thérapeutiques, mais même des vivisections. On raconte que des rois de Perse livraient les condamnés à mort aux médecins, afin qu'ils fissent sur eux des vivisections utiles à la médecine. Au dire de GALIEN, ATTALE III PHILOMÉTOR, qui régnait 137 ans avant Jésus-Christ, à Pergame, expérimentait les poisons et les contre-poisons sur des criminels condamnés à mort (1). CELSE rappelle et approuve les vivisections d'HÉROPHILE et d'ERASISTRATE, pratiquées sur des criminels par le consentement des PTOLÉMÉES. « Il n'est pas cruel, dit-il, d'imposer des supplices à quelques coupables ».

(1) DANIEL LECLERQ, *Histoire de la médecine*, p. 338.

bles, supplices qui doivent profiter à des multitudes d'innocents pendant le cours de tous les siècles (1). » Le grand-duc de Toscane fit remettre à FALLOPE, professeur d'anatomie à Pise, un criminel, avec permission qu'il le fit mourir et qu'il le disséquât à son gré. Le condamné ayant une fièvre quarte, Fallope voulut expérimenter l'influence des effets de l'opium sur les paroxysmes. Il administra deux gros d'opium pendant l'intermission ; la mort survint à la deuxième expérimentation (2). De semblables exemples se sont retrouvés plusieurs fois, et l'on connaît l'histoire de l'archer de Meudon (3), qui reçut sa grâce, parce qu'on pratiqua sur lui la néphrotomie avec succès.

Les vivisections sur les animaux remontent également très loin. On peut considérer Galien comme le fondateur des vivisections sur les animaux. Il institua ses expériences en particulier sur des singes ou sur de jeunes porcs, et il décrit les instruments et les procédés employés pour l'expérimentation. Galien ne pratiqua guère que des expériences du genre de celles que nous avons appelées expériences perturbatrices, et qui consistent à blesser, à détruire ou à enlever une partie, afin de juger de son usage par le trouble que sa soustraction produit. Galien a résumé les expériences faites avant lui, et il a étudié par lui-même les effets de la destruction de la moelle épinière à des hauteurs diverses ; ceux de la perforation de la poitrine d'un côté ou des deux côtés à la fois ; les effets de la section des nerfs qui se rendent aux muscles intercostaux et de celle du nerf récurrent. Il a lié les artères, institué des expériences sur le mécanisme de la déglutition (4). Depuis Galien, il y a toujours eu, de loin en loin, au milieu des systèmes médicaux, des vivisecteurs éminents. C'est à ce titre que les noms des de GRAAF, HARVEY, ASELLI, PECQUET, HALLER, etc., se sont transmis jusqu'à nous. De notre temps, et surtout sous l'influence de MAGENDIE, la vivisection est entrée définitivement dans la physiologie et dans la médecine, comme un procédé d'étude habituel et indispensable.

Les préjugés qui se sont attachés au respect des cadavres ont pendant très longtemps arrêté le progrès de l'anatomie. De même, la vivisection a rencontré dans tous les temps des préjugés et des détracteurs. Nous n'avons pas la prétention de détruire tous les préjugés dans le monde ; nous n'avons pas non plus à nous occuper ici de répondre aux arguments des détracteurs des vivisections, puisque par là même ils nient la médecine expérimentale, c'est-à-dire la médecine scientifique ! Toutefois, nous examinerons quelques questions générales et nous exposerons ensuite le but scientifique des vivisections.

(1) CELSUS, *De medicina*, in præfatione, édit. Elsevir de Van der Linden, pp. 6 et 7

(2) ASTRUC, *De morbis veneris*, t. II, pp. 748 et 749.

(3) RAYER, *Traité des maladies des reins*, t. III, p. 213, Paris, 1841.

(4) DEZEIMERIS, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 444. — DAREMBERG, *Exposition des connaissances de Galien sur l'anatomie pathologique et la pathologie du système nerveux* Thèse 1841, pp. 13 et 80.

D'abord, a-t-on le droit de pratiquer des expériences et des vivisections sur l'homme ? Tous les jours le médecin fait des expériences thérapeutiques sur ses malades, et tous les jours le chirurgien pratique des vivisections sur ses opérés. On peut donc expérimenter sur l'homme ; mais dans quelles limites ? On a le devoir et par conséquent le droit de pratiquer sur l'homme une expérience toutes les fois qu'elle peut lui sauver la vie, le guérir ou lui procurer un avantage personnel. Le principe de moralité médicale et chirurgicale consiste donc à ne jamais pratiquer sur un homme une expérience qui ne pourrait que lui être nuisible à un degré quelconque, bien que le résultat pût intéresser beaucoup la science, c'est-à-dire la santé des autres. Mais cela n'empêche pas qu'en faisant les expériences et les opérations toujours exclusivement au point de vue de l'intérêt du malade qui les subit, elles ne tournent en même temps au profit de la science. En effet, il ne saurait en être autrement ; un vieux médecin qui a souvent administré les médicaments et qui a beaucoup traité de malades, sera plus expérimenté, c'est-à-dire expérimentera mieux sur ses nouveaux malades parce qu'il s'est instruit par les expériences qu'il a faites sur d'autres. Le chirurgien qui a souvent pratiqué des opérations dans des cas divers s'instruira et se perfectionnera expérimentalement. Donc, on le voit, l'instruction n'arrive jamais que par l'expérience, et cela rentre tout à fait dans les définitions que nous avons données au commencement de cette introduction.

Peut-on faire des expériences ou des vivisections sur les condamnés à mort ? On a cité des exemples analogues à celui que nous avons rappelé plus haut, et dans lesquels on s'était permis des opérations dangereuses en offrant aux condamnés leur grâce en échange. Les idées de la morale moderne réprouvent ces tentatives ; je partage complètement ces idées. Cependant, je considère comme très utile à la science et comme parfaitement permis de faire des recherches sur les propriétés des tissus aussitôt après la décapitation chez les suppliciés. Un helminthologiste fait avaler à une femme condamnée à mort des larves de vers intestinaux, sans qu'elle le sût, afin de voir après sa mort si les vers s'étaient développés dans ses intestins (1). D'autres ont fait des expériences analogues sur des malades phtisiques devant bientôt succomber ; il en est qui ont fait les expériences sur eux-mêmes. Ces sortes d'expériences étant très intéressantes pour la science, et ne pouvant être concluantes que sur l'homme, me semblent très permises quand elles n'entraînent aucune souffrance ni aucun inconvénient chez le sujet expérimenté. Car, il ne faut pas s'y tromper, la morale ne défend pas de faire des expériences sur son prochain ni sur soi-même ; dans la pratique de la vie, les hommes ne font que faire des expériences les uns sur les autres. La morale chrétienne ne défend qu'une seule chose, c'est de faire du mal à son prochain. Donc, parmi les expériences qu'on peut

(1) DAVAINÉ, *Traité des entozoaires*. Paris, 1860, *Synopsis*, p. xxvii.

tenter sur l'homme, celles qui ne peuvent que nuire sont défendues, celles qui sont innocentes sont permises, et celles qui peuvent faire du bien sont commandées.

Maintenant se présente cette autre question : a-t-on le droit de faire des expériences et des vivisections sur les animaux ? Quant à moi, je pense qu'on a ce droit d'une manière entière et absolue. Il serait bien étrange, en effet, qu'on reconnût que l'homme a le droit de se servir des animaux pour tous les usages de la vie, pour ses services domestiques, pour son alimentation, et qu'on lui défendit de s'en servir pour s'instruire dans une des sciences les plus utiles à l'humanité. Il n'y a pas à hésiter : la science de la vie ne peut se constituer que par des expériences, et l'on ne peut sauver des êtres vivants qu'après en avoir sacrifié d'autres. Il faut faire les expériences sur les hommes ou sur les animaux. Or, je trouve que les médecins font déjà trop d'expériences dangereuses sur les hommes, avant de les avoir étudiées soigneusement sur les animaux. Je n'admets pas qu'il soit moral d'essayer sur les malades dans les hôpitaux des remèdes plus ou moins dangereux ou actifs, sans qu'on les ait préalablement expérimentés sur des chiens ; car je prouverai plus loin que tout ce que l'on obtient chez les animaux peut parfaitement être concluant pour l'homme, quand on sait bien expérimenter. Donc, s'il est immoral de faire sur un homme une expérience dès qu'elle est dangereuse pour lui, quoique le résultat puisse être utile aux autres, il est essentiellement moral de faire sur un animal des expériences, quoique douloureuses et dangereuses pour lui, dès qu'elles peuvent être utiles pour l'homme.

Après tout cela, faudra-t-il se laisser émouvoir par les cris de sensibilité qu'ont pu pousser les gens du monde, ou par les objections qu'ont pu faire les hommes étrangers aux idées scientifiques ? Tous les sentiments sont respectables, et je me garderai bien d'en jamais froisser aucun. Je les explique très bien, et c'est pour cela qu'ils ne m'arrêtent pas. Je comprends parfaitement que les médecins qui se trouvent sous l'influence de certaines idées fausses et à qui le sens scientifique manque, ne puissent pas se rendre compte de la nécessité des expériences et des vivisections pour constituer la science biologique. Je comprends parfaitement aussi que les gens du monde, qui sont mus par des idées tout à fait différentes de celles qui animent le physiologiste, jugent tout autrement que lui les vivisections. Il ne saurait en être autrement. Nous avons dit quelque part dans cette Introduction que, dans la science, c'est l'idée qui donne aux faits leur valeur et leur signification. Il en est de même dans la morale, il en est de même partout. Des faits identiques matériellement peuvent avoir une signification morale opposée, suivant les idées auxquelles ils se rattachent. Le lâche assassin, le héros et le guerrier plongent également le poignard dans le sein de leur semblable. Qu'est-ce qui les distingue, si ce n'est l'idée qui dirige leur bras ? Le chirurgien, le physiologiste et Néron se livrent également à des mutilations sur des êtres vivants. Qu'est-ce qui les distingue encore,

si ce n'est l'idée ? Je n'essayerai donc pas, à l'exemple de LE GALLOIS (1), de justifier les physiologistes du reproche de cruauté que leur adressent les gens étrangers à la science ; la différence des idées explique tout. Le physiologiste n'est pas un homme du monde, c'est un savant, c'est un homme qui est saisi et absorbé par une idée scientifique qu'il poursuit : il n'entend plus les cris des animaux, il ne voit plus le sang qui coule, il ne voit que son idée et n'aperçoit que des organismes qui lui cachent des problèmes qu'il veut découvrir. De même, le chirurgien n'est pas arrêté par les cris et les sanglots les plus émouvants, parce qu'il ne voit que son idée et le but de son opération. De même encore, l'anatomiste ne sent pas qu'il est dans un charnier horrible ; sous l'influence d'une idée scientifique, il poursuit avec délices un filet nerveux dans des chairs puantes et livides, qui seraient pour tout autre homme un objet de dégoût et d'horreur. D'après ce qui précède, nous considérons comme oiseuses ou absurdes toutes discussions sur les vivisections. Il est impossible que des hommes qui jugent les faits avec des idées si différentes puissent jamais s'entendre ; et comme il est impossible de satisfaire tout le monde, le savant ne doit avoir souci que de l'opinion des savants qui le comprennent, et ne tirer de règle de conduite que de sa propre conscience.

Le principe scientifique de la vivisection est d'ailleurs facile à saisir. Il s'agit toujours, en effet, de séparer ou de modifier certaines parties de la machine vivante, afin de les étudier, et de juger ainsi de leur usage ou de leur utilité. La vivisection, considérée comme méthode analytique d'investigation sur le vivant, comprend un grand nombre de degrés successifs, car on peut avoir à agir soit sur les appareils organiques, soit sur les organes, soit sur les tissus ou sur les éléments histologiques eux-mêmes. Il y a des vivisections extemporanées et d'autres vivisections dans lesquelles on produit des mutilations dont on étudie les suites en conservant les animaux. D'autres fois, la vivisection n'est qu'une autopsie faite sur le vif, ou une étude des propriétés des tissus immédiatement après la mort. Ces procédés divers d'étude analytique des mécanismes de la vie chez l'animal vivant, sont indispensables, ainsi que nous le verrons, à la physiologie, à la pathologie et à la thérapeutique. Toutefois, il ne faudrait pas croire que la vivisection puisse constituer à elle seule toute la méthode expérimentale appliquée à l'étude des phénomènes de la vie. La vivisection n'est qu'une dissection anatomique sur le vivant ; elle se combine nécessairement avec tous les autres moyens physico-chimiques d'investigation qu'il s'agit de porter dans l'organisme. Réduite à elle-même, la vivisection n'aurait qu'une portée restreinte et pourrait même, dans certains cas, nous induire en erreur sur le véritable rôle des organes. Par ces réserves, je ne nie pas l'utilité ni même la nécessité absolue de la vivisection dans l'étude des phénomènes de la vie ; je la déclare seulement insuffisante. En

(1) LE GALLOIS, *Œuvres* ; Paris, 1824 ; Avant-propos, p. 30.

effet, nos instruments de vivisection sont tellement grossiers et nos sens si imparfaits, que nous ne pouvons atteindre dans l'organisme que des parties grossières et complexes. La vivisection, sous le microscope, arriverait à une analyse bien plus fine, mais elle offre de très grandes difficultés et n'est applicable qu'à de très petits animaux.

Mais, quand nous sommes arrivés aux limites de la vivisection, nous avons d'autres moyens de pénétrer plus loin et de nous adresser même aux parties élémentaires de l'organisme dans lesquelles siègent les propriétés élémentaires des phénomènes vitaux. Ces moyens sont les poisons que nous pouvons introduire dans la circulation et qui vont porter leur action spécifique sur tel ou tel élément histologique. Les empoisonnements localisés, ainsi que les ont déjà employés FONTANA et J. MULLER, constituent de précieux moyens d'analyse physiologique. Les poisons sont de véritables réactifs de la vie, des instruments d'une délicatesse extrême qui vont disséquer les éléments vitaux. Je crois avoir été le premier à considérer l'étude des poisons à ce point de vue, car je pense que l'étude attentive des modificateurs histologiques doit former la base commune de la physiologie générale, de la pathologie et de la thérapeutique. En effet, c'est toujours aux éléments organiques qu'il faut remonter pour trouver les explications vitales les plus simples.

En résumé, la vivisection est la dislocation de l'organisme vivant à l'aide d'instruments et de procédés qui peuvent en isoler les différentes parties. Il est facile de comprendre que cette dissection sur le vivant suppose la dissection préalable sur le mort.

CLAUDE BERNARD (1).

Un sonnet sur la vivisection.

Deux tondus, un pelé dans la salle exigüe,
 Font un cadre assez maigre au savant professeur :
 Vieille Anglaise, cherchant partout une âme sœur,
 Rentier ventru, bohème à l'allure ambiguë.

Le maître, un petit sec, parlote avec douceur.
 Mais il tient dans sa main jaune une lame aiguë,
 Dont il montre un lapin qui, devant la ciguë,
 Calme comme Socrate, a l'oreille en casseur.

Dans la muette chair le scalpel crie, et l'homme,
 Elève de lui-même et de Claude Bernard,
 Découpe l'animal comme on taille une pomme.

L'auditrice sensible entr'ouvre un œil hagard ;
 Un des spectateurs ronfle, et l'autre songe, en somme,
 Que, sauté, le lapin serait très bon, au lard.

HENRI SECOND.

(1) *Introduction à la médecine expérimentale*. Baillière, éd.

Informations de la « Chronique »

Quelques épisodes de la vie de Sarah Bernhardt.

Une absence de quelques semaines, la nécessité, par suite, de préparer nos numéros à l'avance, nous a fait quelque peu négliger l'actualité ; mais est-il trop tard pour rappeler des particularités inconnues ou négligées par ceux qui ont eu tout loisir de glaner avant nous dans le champ de l'anecdote ?

Sans plus tarder, entrons en matière.

La mort de SARAH BERNHARDT a donné lieu à maintes gloses ; la grande artiste fit couler beaucoup d'encre de son vivant, sa disparition de la scène du monde ne pouvait manquer de fournir encore de la copie aux chroniqueurs en mal de sujet. Il est cependant quelques traits de sa vie qui n'ont pas été rapportés, et qu'elle a elle-même contés en termes exquis.

Elle était en nourrice, quand elle faillit être victime d'un accident dont les suites fâcheuses lui furent épargnées, grâce à une thérapeutique avisée, sinon strictement classique. Mais passons-lui la plume et prêtons l'oreille à son bavardage :

Ma nourrice était Bretonne et habitait, près de Quimperlé, une petite maison blanche, au toit de chaume très bas, sur lequel poussaient des giroflées sauvages. C'est la première fleur qui ait charmé mes yeux d'enfant, et je l'ai toujours adorée, cette fleur aux pétales faits de soleil couchant, aux feuilles nues et tristes.

C'est loin, la Bretagne, même à notre époque de vélocité ! C'était alors le bout du monde. Heureusement, ma nourrice était, paraît-il, une brave femme, et son enfant étant mort, je restai seule à être aimée. Mais elle m'aimait comme aiment les gens pauvres : quand ils ont le temps.

...Un jour, l'homme étant malade, elle était aux champs pour aider à la récolte des pommes de terre ; le sol, trop mouillé, les pourrissait. Le travail pressait. Elle me confia à la garde de son mari, étendu sur sa couchette bretonne, les reins cloués par un « lumbago ». La brave femme m'avait installée dans ma chaise haute. Elle eut soin de mettre la cheville de bois qui tenait devant moi la tablette étroite sur laquelle elle posa de menus jouets. Elle jeta un sarment dans la cheminée et me dit en breton (jusqu'à l'âge de quatre ans, je n'ai compris que le breton) :

— Tu seras sage, Fleur-de-Lait !

C'était le seul nom auquel je répondais alors.

La brave femme partie, je m'efforçai de retirer la cheville de bois mise avec tant de soin par ma pauvre nourrice. Ayant enfin réussi, je poussai le petit rempart, croyant — pauvre de moi ! — m'élancer sur le sol... je tombai dans le feu qui crépitait joyeusement.

Les cris de mon père nourricier, qui ne pouvait bouger, attirèrent les voisins. On me jeta toute fumante dans un grand seau de lait qui venait d'être tiré. Mes tantes, prévenues, avertirent ma mère, et pendant quatre jours, cette paisible contrée fut labourée par les diligences qui se succédaient.

Mes tantes arrivaient de partout, et ma mère affolée accourait de Bruxelles avec le baron LARREY, qui était de ses amis et alors grand médecin, plus un interne amené par le baron Larrey. On m'a conté depuis que rien n'était plus douloureux et charmant que le désespoir de ma mère.

Le médecin approuva le masque de beurre qu'on me renouvelait toutes les deux heures.

Je le revis souvent depuis, le cher baron Larrey, et on le retrouvera quelquefois dans ma vie. Il me contait, d'une façon charmante, l'amour de ces braves gens pour « Fleur-de-Lait ». Et il ne pouvait s'empêcher de rire en pensant à tant de beurre. Il y en avait, disait-il, partout : sur les couchettes, sur les armoires, sur les chaises, sur les tables, pendu à des clous dans des vessies. Tous les voisins apportaient du beurre pour faire des masques à « Fleur-de-Lait ».

Le baron Larrey repartit pour Paris, laissant ma mère, ma tante Rosine et l'interne près de moi. Et quarante-deux jours après, maman ramenait triomphalement la nourrice, le père nourricier et moi dans la bonne ville de Paris, où elle nous installa à Neuilly, dans une petite maison au bord de la Seine.

Je n'avais pas une cicatrice, paraît-il. Rien, rien, que la peau d'un rose trop vif. Ma mère, heureuse et confiante, repartit pour ses voyages, me laissant de nouveau à la garde de mes tantes.

De bonne heure, Sarah Bernhardt montra une sensibilité nerveuse qui se traduisit parfois par de véritables crises de mysticisme, ou de désespoir : c'est ainsi qu'un jour, voyant partir sa tante, elle se précipita par la fenêtre de la chambre où on l'avait enfermée et vint s'abattre sur le pavé de la rue ; elle en fut quitte pour une fracture du bras et de la rotule, dont elle fut plus de deux ans à se remettre.

Sa santé resta, d'ailleurs, longtemps délicate, et dans sa jeunesse elle eut fréquemment des hémoptysies et même des vomissements de sang, qui laissaient craindre qu'elle deviendrait poitrinaire.

Elle était alors soignée par le docteur PARROT, qui se plaignait doucement que sa malade ne suivit pas plus docilement ses prescriptions.

Son extraordinaire tempérament lui permit encore de subir, avec le sourire, deux opérations d'une certaine gravité : en 1898, notre regretté maître Pozzi procédait, avec son habituelle maestria, à l'extraction d'un gros kyste intra-ligamentaire de l'abdomen, dont Sarah Bernhardt souffrait depuis quelque temps, et qu'elle refusait obstinément de se faire enlever. On eut beaucoup de peine à la faire consentir à l'anesthésie, mais finalement elle céda aux instances pressantes des médecins qui lui en démontrèrent l'absolue nécessité.

L'illustre artiste était plus que septuagénaire, lorsqu'elle fut à nouveau opérée, par le professeur DENUÉ (de Bordeaux) : cette fois, elle dut subir l'amputation de la jambe. Certains journaux américains (1) imprimèrent, à cette occasion, — c'était en 1915, au

(1) *La San Francisco Chronicle*, du 23 mai 1915, notamment.

plus fort de la guerre! — qu'en se faisant amputer de la jambe droite, Sarah avait voulu donner un héroïque exemple aux braves soldats qui faisaient face à la mort et aux mutilations dans les tranchées. Mais rien ne vaut le texte de cet étonnant factum, qui nous fut jadis communiqué par notre confrère du *Rictus*, M. Edmond D. BERNARD; c'est un bel échantillon de littérature yankee :

L'apothéose de Sarah Bernhardt est achevée. Aux yeux de chaque soldat français, la grande actrice doit dorénavant apparaître, à peu de chose près, comme une sainte. Son plus grand et plus intime ami, le poète EDMOND ROSTAND, a mis cela à jour.

Rostand, dans un sonnet dédié « A Sarah », fait au monde la remarquable déclaration — revêtue en image poétique — qu'il n'était pas nécessaire que Sarah se fit amputer. Elle s'est condamnée à cette épreuve par un désir presque frénétique de partager les souffrances et mutilations endurées par les braves soldats défenseurs de sa patrie et, peut-être, comme un exemple de force d'âme non pas imposé par le devoir, mais volontairement par elle-même, pour un idéal.

Elle avait à supporter l'infirmité douloureuse de son genou droit pendant plusieurs années. La maladie n'était pas une menace pour sa vie, ni pour son état général : de cela ses médecins convenaient. Mais, s'exclamant et suppliant pour la permission d'affronter la mort comme les soldats français le font à chaque heure du jour, elle l'emporta sur ses médecins et marcha à la table d'opération.

Les médecins assurèrent ensuite que la jambe de Sarah n'aurait pas pu être sauvée. Ce n'était pas à ces scientifiques personnages de divulguer le sentimental ou patriotique motif qui inspira la plus grande tragédienne du monde à terminer sa carrière en infirme.

Le mot de la fin nous est fourni par notre confrère, M. Georges-Maurice MORIN, qui le rapporte dans le *Tam-Tam*, si heureusement ressuscité par notre collaborateur et ami CALDINE :

Jusqu'au bout, Sarah sacrifia, prêtresse de la beauté, à sa déesse. La veille de sa mort, elle refusa énergiquement de se laisser sonder, ce qui aurait pu la prolonger, « car, disait-elle, un sondage est une chose trop laide. » !

Se non e vero...

Le sommeil à volonté.

On sait que certaines personnes ont la faculté de pouvoir suspendre leur sommeil à volonté. Napoléon passait, sans transition, du sommeil le plus profond au réveil le plus lucide (1) ; il tenait cette faculté de sa mère, Lætitia. SARAH BERNHARDT a relaté, dans ses *Mémoires*, qu'elle jouissait du même privilège, si tant est que ce soit une faveur du sort.

Voici, du reste, son texte, que nous reproduisons sans modification :

(1) Cf. *Napoléon jugé par un Anglais*, traduction et Notes du Dr CAJANES.

J'ai, en effet, le don précieux de dormir dix minutes, un quart d'heure, une heure, selon ma volonté, et je m'éveille doucement à l'heure que j'ai fixée pour mon réveil. Et rien ne m'est plus favorable que ce repos volontaire et précisé de mon esprit et de mon corps. Bien souvent, au milieu des intimes de ma maison, je me suis étendue devant la grande cheminée, sur les peaux d'ours, les priant de continuer la conversation sans s'occuper de moi : et je m'endormais une heure. Parfois, à mon réveil, je trouvais assis deux ou trois nouveaux venus qui, respectant mon sommeil, se mêlaient à la conversation générale, attendaient, pour me présenter leurs hommages, que je fusse éveillée. Maintenant encore, dans le petit salon Empire qui précède ma loge, je m'étends sur le lourd et profond sofa, et je dors pendant qu'on introduit les amis et artistes auxquels j'ai donné rendez-vous. Et quand j'ouvre les yeux, je suis entourée de visages amis, bienveillants et ravis du repos que j'ai pris, me tendant des mains affectueuses. Alors, mon esprit qui est reposé s'ouvre à toutes les belles conceptions qui me sont proposées et se refuse sans mauvaise grâce à toutes les absurdités qui me sont soumises.

Nous laisserons aux physiologistes le soin de commenter, et de conclure.

Sarah anti-féministe.

Contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, Sarah Bernhardt n'était pas féministe, du moins si nous nous en rapportons à ce fragment de lettre que nous avons naguère recueilli dans un catalogue d'autographes de N. CHARAVAY ; parlant des femmes, elle s'élève contre leur émancipation ; car, d'après elle, la femme est un être « maladif, incomplet, méchant ».

Et elle poursuit :

La femme n'est admissible que comme mère. Oh ! dans ce rôle, elle est grande, parce qu'elle est vraie, mais en amour elle est fautive ; en politique, elle travaillerait tellement à ses petites trames qu'elle ferait comme les araignées qui s'accrochent dans leur propre toile ; en médecine, jamais elle n'étudierait assez sérieusement pour être un vrai médecin ; en affaires, elle serait déloyale parce que c'est le fond de la femme ; ah ! mon ami, l'émancipation des femmes, ce serait monstrueux !

Qu'en vont penser M^{me} MARIA VÉRONE et ses consœurs !

La Vérité dans l'Art.

On a souvent discuté sur ce sujet : l'acteur doit-il, ou non, participer aux émotions de son rôle ? DIDEROT a supérieurement traité la question, d'ailleurs, dans son *Paradoxe du Comédien* ; voici quelle était l'opinion de Sarah Bernhardt, qu'on n'a pas, croyons-nous, songé à rappeler, et qui pourtant est loin d'être négligeable. Cette opinion de Sarah est exprimée dans une lettre qu'adressait, en 1885, la regrettée tragédienne à un critique de *l'Événement*, M. Louis BESSON, qui l'avait interrogée à ce sujet :

On croit trop dans le public que les comédiens « lâchent » leurs rôles après dix ou quinze représentations. Que l'erreur est grossière ! SOPHIE CROIZETTE, après la fameuse scène d'empoisonnement du *Sphinx*, restait quelques minutes pâle et claquant des dents. Parfois, elle perdait connaissance. Et pendant cent représentations presque consécutives, elle ne songea point à se maîtriser.

Le tragédien BEAUVALLÉ pleurait à chaudes larmes, tous les soirs, dans la scène de la forêt du *Roi Lear*.

SUZANNE REICHENBERG, la perle des comédiennes, était en émoi malade chaque fois qu'on jouait les *Corbeaux* — dans la courte scène de la folie.

MOUNET-SULLY a eu de réelles hallucinations dans les fureurs d'Oreste. Un soir de liberté, je suis allée voir AMÉE TESSANDIER dans sa loge, après l'acte du somnambulisme, de *Macbeth* : je l'ai trouvée toute glacée et tremblante encore. C'était, cependant, la cinquantième représentation du chef-d'œuvre. Enfin, pour ma part, je n'ai jamais joué *Phèdre* sans m'évanouir ou cracher le sang ; et après le quatrième tableau de *Théodora*, dans lequel je tue Marcellus, je suis dans un tel état nerveux que je remonte dans ma loge en sanglotant. — Et si je ne pleure pas, j'ai une crise nerveuse beaucoup plus désagréable pour ceux qui m'entourent, et plus dangereuse pour les objets ou potiches qui sont à portée de ma main.

Mes grands camarades, les Comédiens de la Vie, crieront : — « Ce n'est pas du grand art... Pour bien traduire, il ne faut rien sentir. »

DIDEROT l'a dit. — COQUELIN aussi.

Ils ont sans doute tous deux raison, et la preuve, c'est que Coquelin est un admirable comédien et un très grand artiste. Mais qu'importe ! Je garde ma folie.

Nous autres, les vibrants, nous avons besoin de croire pour faire croire. Notre vraie vie, c'est là-bas, dans le foyer incandescent de toutes les passions vécues ou rêvées... C'est le battement de cœur perpétuel... Le travail de tête incessant... Le regret de n'être jamais parfait... L'espérance de le devenir... C'est la névrose, enfin, à son dernier degré... Aussi, quand nous retombons dans la vraie comédie — celle de la vie — nous sommes comme des hurluberlus. Nous manquons nos entrées, nous ratons nos sorties. Notre perruque est de travers et notre costume est trop simple. Et nos grands camarades ne sont pas indulgents... Ils nous traitent de « cabotins... »

Mais non, mais non ! Seulement, nous jouons mal la comédie, la vraie. Nous ne cachons pas assez notre jeu. Que voulez-vous ! nous sommes des « amateurs... ».

Avis à nos correspondants.

Nous prions instamment nos correspondants de vouloir bien nous envoyer une copie lisible et blanche au verso ; prière de joindre un timbre à toute lettre ou communication, appelant une réponse.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

La Médecine des Praticiens

La *Neurosine Prunier* dans les convalescences.

Toute infection laisse après elle une dépression, un affaiblissement, dont le patient se relève parfois bien difficilement. C'est la période de convalescence, qui dirige et établit le retour de l'économie à son état physiologique normal. Ce n'est plus la maladie, ce n'est pas encore la santé.

L'organisme est comme épuisé par la lutte plus ou moins ardue qu'il a soutenue contre les agents pathogènes. Le plus petit exercice le fatigue ; le moindre effort est pénible, provoque souvent de la transpiration, de l'essoufflement. Un geste brusque, une émotion, une légère excitation cérébrale suffisent à déterminer du vertige, des palpitations, même une élévation thermique. Le corps, qui s'est fort émacié durant la maladie, continue quelque temps à maigrir, à cause de l'élimination très active qui se fait par les poumons et les reins ; c'est par ce procédé que s'effectue le déblaiement du champ de bataille. Pendant quelques jours, la température tombe au-dessous de la normale. Au duel violent, engagé entre les germes infectieux et les organistes, défenseurs du milieu intérieur, et dont la fièvre marquait l'intensité, a succédé une profonde accalmie. L'organisme compte ses pertes, mesure l'étendue des dommages qu'il a subis ; il se dispose à réparer les unes et les autres.

De tous les appareils, c'est le système nerveux qui a le plus souffert. Pour comprendre les grands ravages qui l'ont atteint, il suffit de se rappeler son rôle dans la bataille. C'est lui qui fournit aux différents organes, aux humeurs du sang, la force et les moyens de combattre et d'arrêter le processus morbide. C'est lui qui anime et multiplie les phagocytes. C'est le grand sympathique qui active le travail des glandes endocrines, dont les sécrétions interviennent avec tant d'efficacité dans la neutralisation et la destruction des toxines microbiennes.

Ce rôle capital s'accomplit en usant l'élément noble, le phosphore. La défense contre l'infection amène toujours une *déphosphoration* du tissu nerveux. L'analyse des urines le démontre catégoriquement.

L'épuisement que l'on constate à la fin des maladies infectieuses résulte, en grande partie, d'une consommation trop abondante du phosphore du système nerveux. Celui-ci dépouillé, appauvri, n'a plus le pouvoir d'assurer le fonctionnement normal des autres organes et appareils.

Quelle est donc, dans ce cas, l'indication qui s'impose ? Elle est fort simple. Il s'agit tout uniment de rendre au tissu nerveux le phosphore qui lui a été enlevé ; il s'agit de le *rephosphorer*.

La *Neurosine Prunier* remplit parfaitement cet office. La *Neurosine Prunier*, on le sait, est un phosphoglycérate de chaux chimi-

quement pur, toujours identique à lui-même, toujours constant dans ses effets. Par un procédé spécial et par un tour de main qui lui est personnel, M. PRUNIER est parvenu à préparer de l'acide phospho-glycérique tout à fait exempt d'impuretés, qui, avec la chaux, donne un phospho-glycérate stable, pur, actif. Nous rappelons que la combinaison de l'acide glycérophosphorique avec une base engendre trois sels, dont deux peu actifs au point de vue thérapeutique. Le troisième, au contraire, agit parce qu'il est facilement assimilable. C'est celui-ci que M. Prunier a eu l'idée d'utiliser en thérapeutique.

D'autre part, nous savons que c'est à l'état de lipode que le phosphore pénètre dans le tissu nerveux et le régénère. Cette graisse phosphorée s'incorpore à la cellule nerveuse, la restaure, la revivifie. Or, l'acide phosphoglycérique réalise totalement la forme lipodique du phosphore. La *Neurosine Prunier* possède donc toutes les qualités que réclame la reconstitution de l'appareil cérébro-spinal. En régénérant promptement le grand animateur et régulateur de toutes les fonctions organiques, le système nerveux, la *Neurosine Prunier* abrège la convalescence des maladies graves, rétablit dans son intégrité l'état physiologique de l'économie.

La *Neurosine Prunier* est le meilleur médicament de l'épuisement nerveux, que celui-ci provienne d'une infection, d'une intoxication ou du surmenage.

Le poids des ans.

Encore une formule qu'il faudra rectifier.

Nous savions déjà que les vieillards rapetissent, et qu'à l'âge de soixante-quinze ans, la taille d'un homme a diminué d'environ 75 millimètres. Mais voici qu'un savant, M. le docteur PARISOT, nous apprend qu'avec la vieillesse le poids du corps d'un homme diminue sensiblement.

Les ans nous rendent légers ; qui l'aurait cru ?

Le foie, dont le poids est de 1,500 grammes environ chez l'adulte, ne pèse plus que 8 à 900 grammes chez le vieillard. Le cerveau perd 150 grammes en moyenne : il pèse 1,165 grammes chez l'adulte, 990 chez le vieillard. Le rein de l'adulte pèse 170 grammes, et 100 seulement chez le vieillard. Il en est de même de la rate, dont le poids diminue de moitié : 200 grammes chez l'adulte, 100 chez le vieillard. Cependant, il faut noter que le cœur fait exception, et qu'il ne cesse de s'accroître avec l'âge. Chez les vieillards, il pèse environ 100 grammes de plus que chez les adultes. Qu'en devrions-nous conclure ?

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 16 pour un litre.

Actualités rétrospectives

La grippe et la danse.

On ne lit plus guère, — et c'est vraiment à tort, — les *Lettres parisiennes* de M^{me} de GIRARDIN. Ce que fut la société de Paris, il y a déjà cent ans, est resté très vivant, dans ces lignes alertes, colorées, pittoresques... La récente épidémie de grippe, et notre furie de danse, replacent au premier plan de l'actualité le « vieux-neuf » que nous offrons à nos lecteurs.

A propos des femmes, la grippe vient de leur jouer un tour perfide : sur six cents personnes priées, l'autre soir, à l'une de nos élégantes fêtes, deux cents personnes seulement sont venues ; la grippe retena it les quatre cents autres dans leur lit ou auprès du lit d'un malade : il en est résulté une facilité de circulation dans les contre-danses qui a fort déconcerté les danseuses ; on venait les regarder *ne pas* danser, et cette mode de glisser sur le parquet, en regardant ses pieds, mode qui convient parfaitement à ces combats avec accompagnement de violons, de contre-basses et de coups de fouet qu'on appelle une contre-danse française, à cette lutte avec la foule qu'on appelle danser, paraissait fort risible avec tant d'espace et avec une si grande liberté dans les mouvements. *La grippe sera l'occasion d'une réforme dans la danse.*

Que vont dire nos maîtres à danser ? En tout cas, on annonce que, depuis notre dernière grippe, on va revenir à nos vieilles danses françaises — et je ne trouve pas cela si ridicule...

R. MOLINÉRY.

L'or potable et saint François de Sales.

On a fêté cette année — avec un an de retard — le tricentenaire de la mort de saint FRANÇOIS DE SALES ; gageons qu'on n'a pas rappelé, à ce propos, cette anecdote, qui nous fut communiquée par le très érudit Père Edouard d'Alençon, Archiviste de l'Ordre des Capucins. C'est le neveu du saint homme qui a laissé le curieux récit qu'on va lire (1) et que nous devons abrégé, pour nous tenir à l'essentiel :

Cet homme (François de Sales), aymé de Dieu et des hommes, tomba au lit, d'une forte et violente fièvre continuë, et fut réduit en un si pitteux estat que les médecins ne sçavoient quel jugement en bailler. Un des médecins qui l'assistaient, le sieur docteur GHARRIER, Savoisien, qui « n'osoit pas lascher si tost la sentence de mort »... s'approcha de luy, voulant essayer s'il pourroit le remettre par le moyen de l'or. Il luy préparoit en sa présence un bouillon avec de l'or potable, ce qui bailla occasion au pauvre malade de lui demander ce qu'il faisoit. Et le médecin se servit des paroles de nostre Seigneur pour luy répondre : « Ce que je fais, vous ne le sçavez pas maintenant, mais vous le sçauvez après ». Alors le Sainct homme ne peut pas s'empescher qu'il ne le reprist, disant qu'il ne falloit point profaner les paroles de Nostre Seigneur... Toutesfois il ne laissa pas de prendre le bouillon, et fut remis en peu de temps, par la grâce de Dieu.

Ces derniers mots ne rappellent-ils pas la formule d'Ambroise Paré : « Je le pensay, Dieu le guarist ? » C.

(1) *Vie de saint François de Sales*, par son neveu Charles-Auguste ; 1634, p. 250.

Histoire de la Médecine

Laënnec à l'Académie de Médecine. — Dans la séance de l'Académie de médecine du 17 avril, M. le Secrétaire général, le professeur ACHARD, a rappelé qu'il y a cent ans, à pareille date, LAËNNEC fut officiellement nommé membre titulaire de l'Académie, dans la section de médecine, en remplacement de HALLÉ. Il faisait déjà partie de ce docte corps dès sa fondation, mais au titre d'associé non résidant, car il s'était à cette époque retiré, depuis un peu plus d'un an, à Kerlouarnec, en Bretagne.

En avril 1823, revenu depuis près de dix-huit mois dans la capitale, Laënnec, à quarante-deux ans, était dans toute sa gloire. Sa découverte de l'auscultation lui avait conquis une renommée universelle, et nombre de médecins accouraient de tous pays pour s'initier à sa méthode et suivre son enseignement. Médecin de la duchesse de Berry, professeur au Collège de France depuis le 31 juillet 1822, il venait, à la réorganisation de la Faculté de Médecine, à laquelle, d'ailleurs, il avait pris une grande part, d'y être aussi nommé professeur le 2 février. Il avait inauguré ses fonctions le 1^{er} avril, à la Charité, où il était chargé d'enseigner la clinique médicale pendant le semestre d'hiver.

Il intervint plusieurs fois dans les débats académiques ; cependant, aucune trace d'un travail signé de lui ne figure sur les registres manuscrits où sont consignés les rapports et mémoires de l'Académie, du 18 décembre 1821 au 27 mars 1827.

Il est permis de penser, conclut M. Achard, qu'il borna sa participation à nos séances à de simples remarques au cours de discussions, sans nous apporter aucun travail de quelque importance.

On ne saurait s'en étonner. Ses matinées étaient occupées par son enseignement clinique, tous les jours excepté le dimanche et le jeudi. L'après-midi, les mardis, jeudis et samedis, un cabriolet l'amenait à une heure et demie au Collège de France, où il faisait sa leçon devant une quarantaine d'auditeurs d'élite. Les autres jours, il siégeait dans les jurys d'examen à la Faculté. Joignez la clientèle qui lui revenait nombreuse, en son nouvel appartement de la rue du Cherche-Midi. Joignez aussi le mauvais état de sa santé, la nécessité de consacrer quelques moments à la préparation de ses leçons et de la seconde édition du *Traité de l'auscultation*, et vous n'aurez pas de peine à vous expliquer qu'il n'ait pu prendre une part bien active à nos travaux.

Mais le livre qu'il nous a légué ne suffit-il pas à lui assurer une gloire impérissable ?

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

Echos de la « Chronique »

Une maison historique.

Encore une maison historique qui disparaît ! Historique à bien des titres.

Située sur la pente de la colline de Passy, confinant avec Auteuil, avec des jardins s'étendant presque jusqu'à la Seine, l'ancien hôtel du duc de Lauzun, acquis plus tard par l'infortunée princesse de Lamballe, dont on connaît le navrant martyrologe (1), et qui avait cru trouver dans cette résidence le calme et le repos auquel vainement elle aspira, l'aristocratique résidence avait, il y a un peu plus d'un demi-siècle, changé d'hôtes et d'allures.

Le célèbre D^r BLANCHE y avait transféré sa maison de santé de Montmartre. Un de nos collaborateurs nous a conté (2) l'histoire de cet établissement, nous n'y reviendrons donc pas. Qu'il nous suffise de rappeler, à l'occasion de l'acte de vandalisme qui se prépare, d'évoquer la spirituelle physionomie du D^r Emile BLANCHE, que nous entrevîmes jadis à l'ancienne Académie de la rue des Saints-Pères, et celle de son sympathique successeur, le D^r MEURIOT père, sous la conduite duquel nous visitâmes le joli pavillon où planait encore l'ombre gracieuse de la surintendante de la Reine, dont nous projetions dès ce moment d'écrire l'histoire.

Dans cette maison de santé de Passy, sont morts bien des littérateurs et artistes célèbres : entre autres, Antony DESCHAMPS, le charmant poète ; GUY DE MAUPASSANT, le romancier au robuste talent ; LASSAILLY, l'écrivain romantique ; le compositeur COEDÈS ; l'acteur MONROSE, etc. GÉRARD DE NERVAL y fit de fréquents séjours, mais n'y mourut pas : on sait qu'il fut trouvé pendu, par un matin brumeux, rue de la Vieille-Lanterne. On n'a pas oublié que c'est là aussi que le prince JÉRÔME NAPOLÉON obtint de finir sa prison en 1883, et que naquit l'auteur du *Maître de Forges*, G. OHNET.

Comme tout cela est loin, et qui s'en souviendra, lorsque les vieilles pierres elles-mêmes, ces témoins muets du passé, auront été dispersées ?

Sunt lacrymæ rerum, a dit le poète.

Un des derniers survivants de la Bohême.

Le D^r TOUBIN, dont notre distingué confrère et ami L. DESCAVES annonçait récemment la mort, survenue à l'âge de 97 ans, alors qu'il était simple étudiant en médecine dans le service du D^r CLÉMENT à la Pitié, avait connu, on peut dire intimement, H. MURGER.

Vers la fin de janvier 1848, a conté le frère du futur docteur, Charles Toubin, Murger pria ce dernier de demander un billet d'hô-

(1) Cf. *la Princesse de Lamballe intime*. Albin Michel, éditeur.

(2) V. la *Chronique médicale*, 1908, 513, 545.

pital, pour celle que l'auteur des *Scènes de la vie de Bohême* idéalisée et poétisée sous le nom de Mimi.

La chose n'alla pas sans difficulté ; mais le Dr Clément, passant outre aux *impedimenta* administratifs, consentit à hospitaliser la jeune personne qui lui était recommandée : et c'est ainsi que Mimi entra, non à la Charité comme d'aucuns l'ont écrit, mais à la Pitié.

Elle était depuis huit jours à cet hôpital, que Murger n'était pas encore venu lui rendre visite ; elle s'en plaignit au jeune Toubin, qui promit de le faire savoir à l'intéressé.

— Que voulez-vous que je fasse, répliqua tristement Murger, je n'ai pas seulement de quoi lui porter un bouquet de violettes de deux sous ?

Pendant la maladie de sa maîtresse, qui dura environ six semaines, Murger se rendit à l'hôpital encore deux ou trois fois ; puis les visites s'espacèrent ; et un jour, on annonçait à l'amant oublieux, que Mimi avait quitté l'hôpital depuis deux jours, pour l'amphithéâtre.

Mimi était morte sans avoir revu Murger, et sans avoir pu respirer son bouquet de violettes.

Nous avons rapporté naguère cette histoire dans tous ses détails (1) ; nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qu'elle pourrait intéresser.

Aujourd'hui et Jadis.

Aujourd'hui, on sait la résistance qu'oppose le Reich à nos justes revendications ; *jadis*, nous n'eûmes pas de cesse que nous nous fussions acquittés de l'énorme rançon exigée par nos ennemis.

C'est un honneur pour notre profession, que ce soit un médecin qui ait pris, à l'Assemblée nationale, l'initiative du projet suivant que, dans les circonstances présentes, il n'est pas oiseux de rappeler.

Le Dr Bouisson déposait, sur le bureau de l'Assemblée, en 1871, la proposition ci-dessous :

« Considérant la nécessité de faire appel aux sentiments généreux du pays avant d'établir de nouveaux impôts.

« L'Assemblée nationale décrète :

« Art. 1^{er}. — Une souscription publique est ouverte par l'Assemblée nationale, à l'effet de recueillir les versements volontaires de tous les citoyens français, pour le payement de l'indemnité de guerre à l'Allemagne ;

« Art. 2. — Une commission de quinze membres sera nommée pour organiser cette souscription. »

L'orateur demandait l'urgence, et déclarait souscrire pour la somme de dix mille francs.

L'élan étant donné, l'empressement du public fit le reste.

(1) Cf. la *Chronique médicale*, 1895, 401 et s.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Pasteur et la presse. — Le D^r A. LOIR, qui fut préparateur de PASTEUR, de 1882 à 1888, vient de publier de bien intéressants souvenirs (1) sur les relations de l'illustre savant avec la presse ; nous lui emprunterons les quelques anecdotes qui suivent :

Pasteur, avec son ordre scrupuleux, avait un grand respect de la copie qu'il donnait à l'imprimeur. Lorsqu'il dictait une note ou une communication, il fallait qu'elle fût claire et lisible. J'ai conservé une page écrite par moi sous la dictée du maître et corrigée par lui, où l'on se rend compte de la netteté des corrections.

Lorsqu'il y avait quelque chose à modifier dans ce qu'il avait fait, il écrivait les corrections sur du papier blanc, qu'il découpait lui-même en bandes avec de grands ciseaux qu'il avait toujours à côté de lui ; ces bandes étaient ensuite collées sur le texte à changer.

Il ne négligeait aucun détail des questions qu'il approfondissait. Il faisait volontiers des notes destinées aux journaux, car il lui était pénible de trouver des comptes rendus qui ne donnaient pas exactement le sens de ses études scientifiques.

Les notes aux Académies, courtes, nettes, laconiques, véritables bulletins de victoire, étaient presque sans ratures.

Son esprit net lui fournissait tout de suite le mot propre à exprimer son idée. Il demandait toujours des tirés à part, qui étaient envoyés à ceux de qui il voulait attirer l'attention, et surtout aux journaux. J'étais chargé de préparer ces petites brochures ; il fallait couper les pages pour en faciliter la lecture ; « car, disait-il, on ne lit pas un livre non coupé. Il faut avoir un coupe-papier, ce détail fait qu'on néglige cette petite opération ; tandis qu'une brochure toute coupée est toujours ouverte et parcourue par celui qui la reçoit. »

On a dit souvent que Pasteur était bourru. Ce serait une légende.

Il avait peut-être l'abord un peu distant vis-à-vis des étrangers. Un fait avéré, c'est qu'il ne supportait pas d'être dérangé dans son travail. L'entrée du laboratoire, hermétiquement fermée à tous ceux du dehors, était sacrée.

Pasteur n'aimait guère qu'on le dérangeât pendant qu'il travaillait ; il fut, tout de même, généralement accueillant aux reporters en quête d'article.

Un jour, un grand journal de Paris envoya rue d'Ulm un reporter de marque, qui devint par la suite député boulangiste de Paris. J'allai lui ouvrir la porte, pris sa carte et la déposai sans mot dire auprès de Pasteur, qui travaillait et qui, comme je l'ai dit plus haut, n'admettait pas qu'on vint le troubler. Au bout d'un instant, il jeta les yeux sur la carte et dit : « Je n'ai pas le temps. Reçois le et parle lui. » Mais le reporter ne se contenta pas de me voir, il insista ; je résistai, lui disant qu'il était impossible

(1) *Bulletin de l'Association de la Presse médicale* ; cf. *Archives médico-chirurgicales de Normandie*.

d'enfreindre aux ordres du maître. J'allai confier mon embarras au Dr Roux, qui me dit : « Attendez, je vais aller le mettre à la porte. » Et, furieux, il courut vers l'indiscret. « Vous êtes le docteur Roux ? demanda celui-ci. Je viens interviewer M. Pasteur, au sujet de sa communication d'hier à l'Académie des Sciences ». — « Quel métier faites-vous là, Monsieur ! Vous venez déranger des travailleurs ! » rugit Roux, exaspéré. Mais l'autre, d'un ton tranquille : « C'est vous pourtant qui êtes venus nous chercher. Vous avez fait une communication rétentissante, et le public demande des détails ».

Le Dr Roux alors, toute sa colère tombée, lui dit : « Asseyez-vous là et écrivez. » Et, lui ayant dicté tout un article : « Êtes-vous satisfait, Monsieur ? » lui dit-il ensuite. « Oui, répondit le journaliste, je vous remercie, docteur, vous venez de me donner trois cents francs ».

En somme, dit en manière de conclusion M. Loir, les rapports de Pasteur avec la Presse furent peu nombreux, mais il traita toujours les journalistes comme des travailleurs utiles et qu'il fallait aider dans leur mission.

Exposition du Centenaire de Pasteur à Strasbourg.

On organise, pour ce mois de juin, une *Exposition du Centenaire de Pasteur*, qui durera jusqu'en octobre.

Dans cette Exposition, dont le Commissaire général est M. le professeur BORREL, Directeur de l'Institut d'Hygiène de Strasbourg, l'élément rétrospectif sera largement représenté : c'est dire que tous les documents intéressant l'histoire de l'hygiène et celle des maladies infectieuses seront reçus avec reconnaissance.

On nous prie de faire savoir que les facilités suivantes ont été accordées par les chemins de fer français, à l'occasion de cette Exposition centennale.

1° Les marchandises et objets exposés seront transportés, au tarif ordinaire à l'aller, et *gratuitement* au retour, à leur point de départ originaire, à la condition d'être remis au chemin de fer dans le délai de 15 jours après la date de clôture de l'Exposition.

2° Les réseaux délivreront à chacun des exposants, ou à un de ses employés, sur présentation d'un certificat émanant du Commissaire général de l'Exposition, des autorisations permettant d'obtenir, pour un parcours d'au moins 50 kilom. à effectuer sur leurs lignes, une réduction de 50 % sur le tarif des billets simples à place entière.

Chaque exposant, ou un de ses employés, aura droit à un voyage d'aller et retour dans ces conditions (*Article 13* du règlement).

D'autre part, par dérogation à l'article 15 du même règlement, le Commissaire général de l'Exposition a décidé de dispenser les exposants de documents rétrospectifs du droit d'inscription de 50 francs exigé de tous les autres exposants.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au Dr WICKERSHEIMER, Administrateur de la Bibliothèque universitaire et régionale, 6, place de la République, Strasbourg.

Correspondance médico-littéraire

Questions

Jenner ou Rabaut-Pommier ? — La célébration du centenaire de la mort de JENNER soulève une question d'histoire du plus grand intérêt.

C'est le 14 mai 1796, que Jenner pratiqua sa première vaccination. Or, RABAUT-POMMIER, pasteur protestant à Montpellier, affirme, dès 1774, que la *picote* des vaches et la *variole* de l'homme sont identiques.

Il constate que les filles qui soignent les vaches et les vachers ne contractent pas la variole. S'ils la contractent, la variole est bénigne.

Pourquoi, dès lors, ne pas INOCULER le *picouti* ou la *picote* à l'homme ?

En 1784, attirés par la beauté du climat, JAMES IRELAND, un Anglais, et sa famille, viennent s'installer à Montpellier pour l'hiver ; RABAUT-POMMIER, qui connaît IRELAND, entre en relations avec lui et avec le D^r PUGH.

PUGH promet de parler à Londres de la découverte de RABAUT-POMMIER. L'a-t-il fait, rentré à Londres ?

Le 12 février 1811, IRELAND, dans une lettre à RABAUD, confirme que PUGH a été mis au courant des travaux et des constatations faits par POMMIER-RABAUD à Montpellier.

Mais y a-t-il un rapport quelconque entre les assertions de POMMIER-RABAUD et la vaccination faite par JENNER ?

FIGUIER, dans son Histoire du XVIII^e siècle, parle en termes vagues des constatations de POMMIER-RABAUD. Le *Figaro* du 6 février 1923 rappelle les quelques données qui précèdent.

Ne pensez-vous pas qu'il y aurait grand intérêt à faire appel à tous ceux qui ont pu conserver des documents susceptibles de porter quelque lumière dans la question ?

RABAUD-POMMIER est le père de RABAUD-SAINT-ETIENNE.

Votre *Chronique*, toujours si admirablement informée, pourrait susciter cette enquête.

VIRES, Professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.

Réponses

La syndactylie de Grimod de la Reynière (XXX, 58). — La question posée par le D^r APERT, dans le numéro de février de la *Chronique médicale*, a bien son importance. Elle vise surtout un personnage étrange, dont l'étude prend une ampleur et un intérêt plus étendus, à mesure qu'on l'étudie sans ses différentes aspects. Il est rare de voir un ensemble si touffu de fantaisies et d'excentricités burlesques

sur un sujet dont les allures extraordinaires, la mentalité et le psychisme étonnants frisaient les limites de la folie, et d'une inconscience décevante en même temps, donnant un essor insolite à des traits de l'originalité la plus triviale, au sujet desquels les esprits demeurent confondus et troublés.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE, dont la famille était originaire de Lyon, naquit à Paris en 1758. Il était fils d'un fermier général et petit-fils d'un charcutier ; sa mère était une demoiselle de JARENTE, nièce de l'évêque d'Orléans.

C'était un disgracié de la nature ; d'une très débile constitution et d'un chétif aspect, il donnait plutôt l'impression d'un être faible et sans résistance, d'autant plus qu'il avait les mains difformes, ses doigts étant palmés et soudés entre eux, comme chez les palmipèdes. On trouvera tous ces renseignements dans la Biographie générale, des frères FIRMIN-DIDOT. Le fait est donc parfaitement exact.

Malgré la mauvaise conformation de ses doigts et de ses mains, il avait des doigts postiches et artificiels, dont il se servait très habilement.

On le destinait à la magistrature, mais cette carrière fut loin de lui sourire. Son infirmité le rendait morose et grincheux. Dans sa tristesse, il s'en prenait à sa mère de sa laideur, de sa débilité et de l'aspect de ses mains, difformes et affreuses. Il se faisait un malin plaisir de la mortifier, en lui rappelant à chaque instant l'origine plébéienne de son père.

Il eut cependant quelques succès au barreau. On aurait pu penser que cet homme, si délaissé par la nature au point de vue physique, était aussi un débile mental. Il n'en était rien. Il avait au contraire un esprit très fin, un style très heureux, très brillant et orné de vues et d'aperçus très originaux, pleins d'éclats et de surprises séduisantes ; il fréquentait les théâtres, les actrices et la société du *Caveau*. Il publia un jour un libelle très mordant contre le poète FARIAU SAINT-ANGE, qui lui valut d'être exilé dans l'Abbaye de Blamont, près de Nancy, par une lettre de cachet donnée à sa famille. Il revint à Paris après les sombres jours de la Révolution et se réconcilia avec les siens, disant plaisamment que la Révolution avait respecté la plus précieuse de ses propriétés, son appétit. Car c'était un gastronome. Son *Almanach des Gourmands* rendit son nom et sa réputation universels ; à partir de ce moment, les meilleures tables lui furent ouvertes.

Retiré, après la chute de l'empire, au château de Villiers-sur-Orge, près de Lonjumeau, il se maria avec une ancienne actrice du théâtre de Lyon, et arrangea confortablement son château, qui avait appartenu à la marquise de BRINVILLIERS. On racontait aussi de lui qu'il était le petit-fils d'un aïeul mort, suivant l'expression d'alors, au champ d'honneur, c'est-à-dire d'une indigestion de pâté de foie gras.

Il avait pour principe de manger chaud, longtemps et beaucoup. Il fut l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont la nomenclature serait trop longue; je citerai seulement les principaux.

En 1782, il fit paraître le *Flatteur*, comédie en cinq actes et en vers.

En avril 1783, il publia des réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire, avec cette épitaphe : *Legite, censors, crimen amoris abest.*

En 1808, parut le *Manuel des Amphytrions*, contenant un traité de la dissection des viandes à table, la nomenclature des menus les plus nouveaux de chaque saison, et les éléments de la politesse gourmande.

Le grand-père du gastronome fut aussi fermier général. Il était renommé pour sa passion de la table. Les *Mémoires de BACHAUMONT* et la *Correspondance de GRIMM* ont gardé le souvenir de plusieurs travers de ce financier, qui invitait à sa table les plus grands seigneurs. Un esprit fort de cette époque disait de lui : « On le mange mais on ne le digère pas. »

Grimod de la Reynière se plaisait à faire à ses invités des surprises macabres, dans le genre de celle que je vais raconter, et qui se trouve dans la *Biographie de Firmin-Didot*.

Pour reconnaître ses vrais amis, Grimod s'avisa, dit-on, de faire le malade. Il se tint clos chez lui et sa porte fut fermée à tout le monde. Quinze jours après, il envoya à ses amis un billet de faire-part les invitant à son convoi, lequel doit avoir lieu le lendemain à quatre heures du soir : c'était l'heure du dîner. A l'heure dite, une bière recouverte d'un drap noir est exposée dans le péristyle; on introduit les personnes qui se présentent dans une salle d'attente tendue de noir. Une demi-heure se passe; alors une porte s'ouvre à deux battants et un domestique s'écrie : « Messieurs, vous êtes servis ». Un repas délicieux les attend. Grimod de la Reynière est assis à sa place accoutumée, il n'est donc pas mort. On s'empresse, on lui adresse des félicitations mêlées d'étonnement. « Messieurs, leur répond-il, le dîner est servi, il pourrait se refroidir, prenez donc vos places. » Le repas n'en fut pas moins joyeux, et l'on rit beaucoup du déboire des absents.

Mais Grimod ne se trouvait pas suffisamment vengé, à ce qu'il paraît. Il les invita à leur tour à dîner, et les fit entrer dans une salle à manger décorée en chapelle ardente. Un cercueil ouvert était placé derrière chaque convive, et le repas se passa au milieu de ces apprêts de pompes funèbres (1).

D^r DURODIÉ (*Bordeaux*).

— Dans « *les Classiques de la Table* », par Justin AMERO (Paris, 1855), l'on trouve le portrait de GRIMOD DE LA REYNIÈRE, l'auteur de « *l'Almanach des Gourmands* » et du « *Manuel des Amphytrions* » ; j'en extrais les lignes ci dessous :

Grimod de la Reynière était affecté d'une infirmité terrible : il était privé de mains. Ses biographes ont avancé que c'était un vice de conformation qu'il avait apporté en naissant, c'est une erreur. Ce malheur fut le

(1) *Biographie générale*, de Firmin-Didot frères, t. 22, pp. 102 et 103.

résultat d'un accident. Il était tout jeune, lorsqu'il fut attaqué par un porc furieux : on fut assez heureux pour l'arracher à temps des dents de l'animal. Grimod de la Reynière était parvenu, à force d'adresse et de patience, à tirer des tristes débris qui lui restaient presque autant d'utilité qu'il aurait pu le faire de mains dans leur état normal.

Ceci en réponse à une question posée dans le n° de février de la « Chronique médicale ».

A. de TERWANGNE (*Bruxelles*).

La purge fasciste (XXX, III). — Voici ce que nous relevons, à ce propos, dans un ouvrage, très sérieusement documenté, et qui a pour titre : *Mœurs et vie privée des Français*, dont l'auteur est Emile de la BÉDOLLIÈRE ; le passage se trouve au t. II, p. 108 :

Pour les clercs, la *purgation canonique* remplaçait les autres épreuves⁽¹⁾. Lorsqu'un vol avait été commis dans un monastère, et que l'auteur en restait inconnu, tous les membres de la communauté s'approchaient les uns après les autres de la Sainte Table, en disant : *Corpus Domini sit mihi ad probationem hodie*. Un évêque accusé d'homicide, d'adultère, de larcin, de vol ou de maléficé, était obligé de célébrer la messe et de se soumettre à la *purgation canonique*, sous peine d'être réputé coupable et exclu de l'Eglise pour cinq ans.

R.

Pasteur est-il un évadé de la Pharmacie ? (XXX, 103). — Il y a quelques années, j'ai été vertement relevé par un de nos plus érudits confrères, pour avoir écrit que PASTEUR avait été préparateur en pharmacie. Il n'y avait là pourtant ni injure ni intention offensante.

Mais Pasteur fut-il professeur à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg ? Il pourrait y avoir ici une confusion.

Le professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie était BÉCHAMP. Pasteur devait être, sauf erreur, professeur de chimie à la Faculté des sciences ; c'est à Strasbourg qu'il épousa M^{lle} LAURENT, la fille du Recteur.

E. L.

L'analyse chimique et la Préhistoire (XXIX, 91). — Quoiqu'en pense M. le P^r C. JULLIAN, ce n'est pas M. COTTE qui a inauguré l'emploi de la chimie en Préhistoire.

D'un autre côté, bien d'autres savants avant lui y avaient songé ; en particulier, deux préhistoriens ayant fait leurs études médicales, dont l'un vient de mourir, et qui est Emile RIVIÈRE, — lequel s'était associé dans ce but avec un nom célèbre, celui de CARNOT ! — L'autre est notre confrère Marcel BAUDOIN, qui, le premier, avec le P^r REUTTER, de Genève, a pratiqué des analyses de *parfums* des plus délicates. De plus, M. le D^r Marcel Baudouin est le savant qui, le premier, a pratiqué des recherches *microbiologiques* gallo-romaines et appliqué la bactériologie à la Préhistoire !

Comme pour le Cinématographe et l'Analyse spectrale, toujours

(1) *Corpus juris canonici* ; Lyon, 1671, in-folio.

appliqués à cette science, on s'efforcera en vain de lui enlever ce mérite. — Les faits historiques sont là, publiés. R. B.

Une constatation post mortem insolite (XXX, 16). — Au cours de 26 ans d'exercice à Clamart, j'ai eu une fois à *instrumenter* dans un cas analogue à celui qu'a relaté la *Chronique médicale* du 1^{er} janvier 1923, page 16.

C'était le 9 février 1896, un dimanche soir. Un cortège assez nombreux avait conduit au cimetière un sieur M..., âgé de 59 ans, maçon, que j'avais peu de jours auparavant envoyé à l'hôpital Necker pour une grave affection vésicale et qui y était décédé le 7 février, à la suite d'une cystotomie. L'inhumation terminée, le bruit se répandit aussitôt que M... n'était pas mort ; quelques personnes affirmèrent l'avoir entendu frapper plusieurs coups contre les parois du cercueil ; deux hommes accoururent tout essoufflés chez moi pour me signaler l'événement.

Je savais exactement toute l'inconsistance de cette rumeur ; mais, n'ayant pu arriver à détromper mes messagers, je me résignai à les suivre, non toutefois sans m'être fait dûment requérir et accompagner par le premier adjoint, agissant en l'espèce comme officier de police judiciaire. On procéda à l'exhumation, et, à la lueur de deux lanternes, je constatai et fis constater aux assistants la réalité du décès, ainsi que les traces évidentes de l'autopsie abdominale pratiquée à l'hôpital.

Cependant tous ne furent pas convaincus. En me retirant, j'entendis autour de moi murmurer quelques propos dénotant que le doute, pour ne pas dire plus, persistait dans certains esprits.

Singulier cas de pratique médico-légale, autant que curieux exemple d'erreur collective par crédulité irraisonnée, à ajouter au chapitre de la psychologie des foules ! D^r L. LORION.

Une table historique (XXIX, 237). — Cette table est visible tous les dimanches après-midi au Musée des Archives, rue des Archives, 3^e arrondissement. On peut l'examiner, la palper, la contempler. Elle en vaut la peine. D^r CART (Paris).

Une partie d'échecs de Robespierre (XXIX, 238). — Il n'en faut point douter, cette très intéressante histoire est absolument fausse. En pleine Terreur, ROBESPIERRE ne sortait guère que pour aller se promener aux Tuileries avec Eléonore Duplay (La Cornélie Copeau, de Danton) et son chien Brount, dogue redoutable.

Au cours de ses promenades, Robespierre était surveillé par ses gardes du corps, hommes à solides gourdins. Ni le chien ni les gardes n'auraient pu accompagner Robespierre au café de La Régence, et Maximilien, qui n'était pas crâne, ne s'y serait pas rendu seul.

Autre impossibilité : Robespierre craintif, soupçonneux, hargneux, jouant aux échecs avec un inconnu ! Non, jamais ceux qui connaissent l'homme demi-dieu ne croiront à pareille familiarité.

D^r CART (Paris).

Revue biblio-critique

Paris et les Parisiens au seizième siècle, par Alfred FRANKLIN,
Paris, Emile-Paul frères, 1921.

Pour ceux qui cherchent dans nos annales historiques autre chose que les exploits de nos rois, pour ceux qui estiment que la vie sociale a une importance au moins égale à celle des luttes intestines, des guerres avec le voisin et des palabres diplomatiques, le nouvel ouvrage, posthume celui-là, de M. ALFRED FRANKLIN, procurera des jouissances, qui ne seront mêlées, comme tant d'autres, d'aucun regret. Le consciencieux érudit, dont la perte sera longtemps ressentie, s'est attaché à tracer un tableau fidèle du milieu dans lequel vécut nos ancêtres du seizième siècle, siècle de la Saint-Barthélemy, des bûchers, des assassinats, siècle des derniers Valois, mais aussi du Béarnais, siècle des épidémies de peste, mais qui vit naître les premières mesures hygiéniques dirigées contre le fléau ; mélange de biens et de maux, comme tout en ce monde, n'est-il pas vrai ?

C'est un de nos travers de nous persuader que la prophylaxie, que l'hygiène publiques datent d'hier (1), alors que nos antiques confrères en ont posé les règles plusieurs siècles avant nous, et que nous bénéficions de leurs efforts. Les médecins faisaient leur devoir, au XVI^e siècle comme au nôtre, mais ils n'étaient pas toujours écoutés ; le sont-ils davantage aujourd'hui ?

Voulez-vous une preuve que nous réinventons, lorsque nous croyons découvrir ? En 1573, un arrêt du Parlement de Dijon dispensait de tout impôt le père de douze enfants ; un édit de novembre 1666 réduisit ce nombre à dix enfants, pourvu qu'ils fussent vivants. « Privilège d'autant plus remarquable, consigne Alfred Franklin, que la royauté était sans cesse à court d'argent. » Mais sur ce chapitre de *nova-antiqua*, l'auteur du très curieux ouvrage que nous parcourons fournit une importante contribution.

Savez-vous, par exemple, d'où vient le nom de *saute-ruisseau*, appliqué au dernier clerc d'une étude de notaire ou d'avoué ? Laissons la parole à M. Franklin :

Les dimanches et jours de fête, les notaires forcés de quitter leurs bancs, s'installaient près du Châtelet, dans un parloir de couvent, une sacristie d'église, ou même une salle de cabaret, et par tous les temps envoyaient au dehors leurs plus jeunes clercs racoler les clients. De là serait venu, dit-on, le nom de *saute-ruisseau*...

Nous vous apprendrons certainement — *doctus cum libro!* — que le mathématicien STIEFEL est regardé comme l'inventeur des signes

(1) Nous nous sommes maintes fois élevé contre cette prétention, rappelant nos contemporains à la modestie et au respect des aînés. (Voir nos *Remèdes d'autrefois, Mœurs intimes du passé*, etc.).

+ et - ; tandis que, vers le même temps, Robert RICORD créait le signe d'égalité =. Quant à la règle de trois, elle serait faussement attribuée à CARDAN : elle se trouve, en effet, très clairement exposée dans un livre (1) anonyme, qui date de 1529.

Tenez-vous à connaître l'origine du verbe *chamarre* ?

La *chamarre*, formée de bandes d'étoffes (ordinairement, soie et velours), alternées et de diverses couleurs, devint plus tard le costume des laquais, parce qu'elle permettait de les habiller facilement aux couleurs de leur maître. C'est là l'origine du verbe *chamarre*, qui passa dans la langue vers la fin du siècle suivant (2).

Rapprochement assez curieux : le procédé employé par nos marchands de bonneterie, pour obtenir la mesure du pied d'un client, en prenant celle de sa main fermée, était déjà en usage au XVI^e siècle, ainsi que l'atteste un très rare volume, publié en 1539 (3).

Nous croyons nouvelles les semelles intérieures pour protéger de l'humidité ; dès 1545, les petits artisans parcouraient les rues, criant :

Semelles à bouter dans les bottes,
Ils sont bonnes pour la froidure !

De la même époque datent l'usage de faire déterrer les truffes par les porcs (*Inventum novitium*, écrit B. CHAMPIER, dans son *De re cibaria*, publié vers 1560) ; les mélanges réfrigérants (encore ne sommes-nous pas certain que les anciens en aient ignoré la composition) ; les bouchons de liège pour les bouteilles : « pendant longtemps, on se borna à verser sur le liquide une légère couche d'huile, qui surnageait à l'entrée du vase » : d'où est venue l'habitude de verser, dans son verre, les premières gouttes d'une bouteille, avant d'en offrir à ses hôtes.

Par ces quelques exemples, on jugera de l'intérêt que présente l'ouvrage de M. Alfr. Franklin. C'est une mine de petits faits, mais combien instructifs !

C.

Drames policiers : L'Affaire Perlet, par G. LENOTRE. Librairie Perrin, 10 francs.

Tous ceux qui ont étudié de près l'histoire de la Révolution connaissent le journal dit de PERLET, imprimé sur un grossier papier bleuâtre, et qui fut un des mieux renseignés et des plus modérés de l'époque. Le journal, qui porte en tête la lourde et massive signature de Perlet, lui rapporta pas mal d'argent, mais il était très dépensier, et à la fin de la période révolutionnaire, il se trouvait sans le sol, comme, d'ailleurs, la plupart des Français.

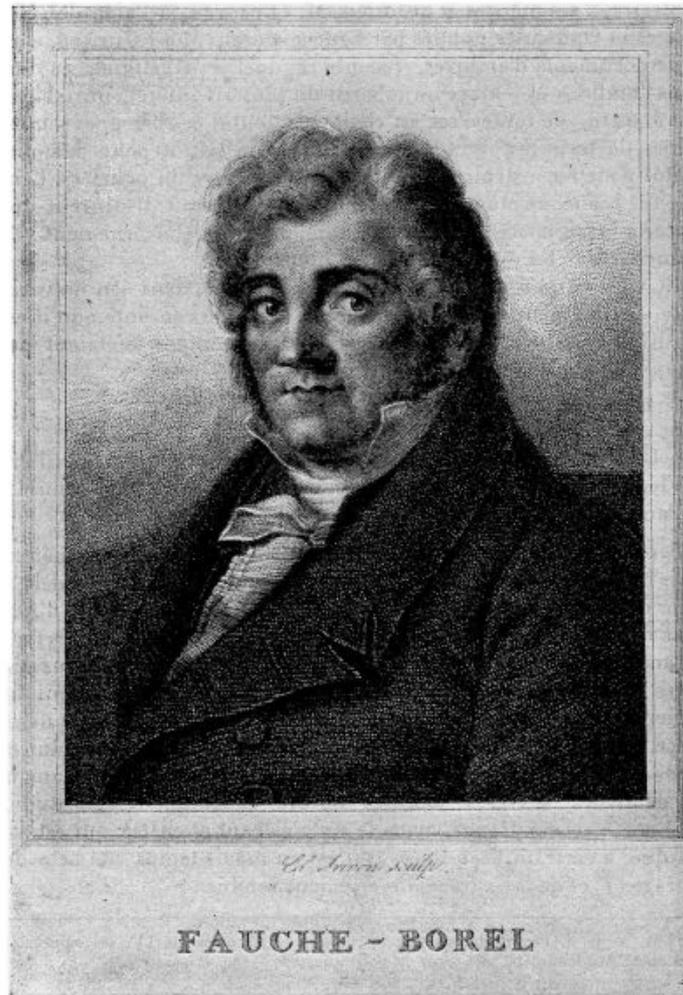
Il finit par entrer dans la police secrète et, sous l'Empire, on le chargea de surveiller les menées du futur LOUIS XVIII, aide de régner, et des aventuriers, intrigants ou fidèles sujets, qui évo-

(1) *La manière pour apprendre à cyfrer*.

(2) V. les *Mémoires de Gramont* (par HAMILTON), t. I, p. 263.

(3) *Traité nouveau intitulé bastiment de recettes*. Paris, in-32, p. 4.

luaient autour de lui. Parmi ces intrigants, il convient de citer en premier lieu, beaucoup moins par l'importance qu'il eut que par



FAUCHE-BOREL. (Cliché Perrin et C^{ie}.)

celle qu'il se donna, FAUCHE-BOREL, mouche du coche royaliste. Entre ces deux hommes, Suisses l'un et l'autre, allait s'engager une lutte sournoise, dans laquelle Fauche-Borel jouera longtemps le rôle de dupe. Il ne paraît pas avoir été d'une moralité très supérieure ; mais, comparé à cet ignoble mouchard de Perlet, à cet

abominable scélérat, il mériterait presque le prix Montyon.

Avec ses qualités habituelles — et si remarquables — de metteur en scène, de dramaturge, qui ne nuisent en rien, qui ajoutent, au contraire, à ses mérites d'historien, M. LENOTRE, à l'aide des Mémoires et Opuscules publiés par Fauche-Borel, MONTGAILLARD, etc., et de documents d'archives, raconte ce duel si pathétique, ce duel dans l'ombre : et il trace un tableau du plus vif intérêt, un tableau à la BALZAC, de toutes ces intrigues, de toutes ces besognes souterraines de termites, auxquelles se livraient, tantôt pour démolir, tantôt pour reconstruire, diplomates de coulisses ou policiers. Leur rôle fut beaucoup plus grand qu'on ne le supposerait. Ils tinrent une place, à la fois effacée et prépondérante, dans le gouvernement ; ils influèrent sur les événements et les préparèrent.

Et voilà ce qu'a très bien montré M. Lenotre dans son nouveau livre — livre dont je dirais, suivant la formule courante, qu'il est aussi intéressant qu'un roman, si tant de romans n'étaient pas complètement dénués d'intérêt.

Henri d'ALMERAS.

Le Duc d'Aumale, d'après sa Correspondance avec Cuvillier-Fleury (1840-1871), par René VALLERY-RADOT. Plon-Nourrit, Paris, 1922.

Sans doute, le biographe montre de la tendresse pour son héros ; mais quelle figure charmante que celle qui lui a servi de modèle ! Dans cette correspondance avec son ancien précepteur, le duc d'AUMALE révèle sa nature généreuse, sa crânerie souriante, et surtout cet amour ardent de la patrie qui, aux périodes les plus critiques de notre histoire, se manifesta avec tant d'éclat. A cette France qui fit expier si chèrement à un de ses plus nobles enfants son acte de naissance, à cet acte inopportun et maladroit de politique, celui-ci répondit par un don magnifique, qui nous constitue à tout jamais ses débiteurs, si nous sommes encore capables de gratitude. M. René VALLERY-RADOT, dans le style élégant et châtié qui est sa marque, a écrit un beau livre, qui est en même temps un acte de courage (1) et de foi ; grâce lui en soient rendues !

(1) M. V. R. a, incontestablement, le courage de ses opinions (V. ses appréciations sur l'Académie, p. 262 ; sur la politique, 267, 292 et passim).

Le Co-Propriétaire Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS
PHOSPHATINE
FALIÈRES
 Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Histoire des Sciences

Quel est l'inventeur des lunettes ?

Par M. le D^r A. BOURGEOIS,

Ancien Ophthalmologiste des hôpitaux de Reims,
Membre honoraire de la Société d'ophtalmologie de Paris.

Le professeur ALBERTOTTI, Directeur de la Clinique ophtalmologique de l'Université de Padoue, a récemment adressé au D^r CABANÈS, en le priant de me le remettre, un intéressant opuscule, qui a pour titre : *Lettre au sujet de l'invention des lunettes*. Ce travail remet en discussion cette question, qui paraissait cependant avoir été tranchée dans les pages que lui a consacrées le D^r PANSIER, dans son *Histoire des lunettes* (Maloine, édit. Paris, 1901). J'ai reproduit les démonstrations de Pansier dans l'ouvrage que je viens de publier : *Les Besicles de nos ancêtres* (Maloine, édit. Paris, 1923). Je reviendrai tout à l'heure sur les conclusions à tirer de l'opinion émise par le professeur Albertotti. Mais je voudrais auparavant dire quelques mots des inventions et des inventeurs, en général.

Il est bien évident que, lorsque le nom de l'inventeur est lié à sa découverte, comme par exemple pour la pile de VOLTA (1785), personne ne s'avisera de douter que Volta est bien l'inventeur de la pile électrique.

Il peut arriver aussi que deux savants aient abouti dans leurs recherches à un résultat analogue. LEVERRIER, par ses calculs (1846), avait indiqué l'existence de la planète Neptune, et en France c'est à Leverrier que cette découverte est attribuée. Mais un astronome anglais, ADAM, qui ignorait les travaux de Leverrier, avait précisé en même temps l'emplacement de Neptune. Qu'en disent les Anglais ?

Un savant peut avoir donné les plans d'une invention, dont il n'aura pu mener à bien l'exécution définitive ; un autre, plus heureux ou plus hardi, mettra à profit les idées du premier, les perfectionnera, et c'est lui qui sera considéré comme l'inventeur.

Après les travaux de Denis PAPIN sur la force élastique de la vapeur, la locomotive sur rail, imaginée par STEPHENSON (Anglais), a dû son plus grand perfectionnement à Marc SEGUIN (Français), inventeur de la chaudière tubulaire *Sic vos non vobis*.

Deux savants ont contribué, par leurs travaux, à la télégraphie sans fil, BRANLY et MARCONI. Il semble bien qu'on ne puisse enle-

ver ni à l'un ni à l'autre la part qui leur revient dans cette grande découverte.

Sans insister davantage, il est facile de comprendre qu'il n'est pas toujours facile d'appliquer exactement le nom de l'inventeur à une découverte. CHRISTOPHE COLOMB découvrit l'Amérique (ce qui lui fut d'ailleurs contesté), et ce fut son contemporain AMÉRIC VESPUCE qui lui ravit la gloire de donner son nom au nouveau continent.

Enfin, un point historique qui n'importe pas moins que le nom de l'inventeur, c'est l'époque de l'invention. La date précise ne peut pas, dans tous les cas, être donnée mathématiquement, surtout si la découverte est ancienne, telle l'invention de la poudre ; on se contente alors de dire « vers l'année », sauf à fournir plus tard des indications plus rigoureuses, si elles ont été favorisées par de nouvelles documentations.

Notre confrère le Dr Gustave LE BON, l'éminent savant et philosophe, s'exprime ainsi dans les *Annales politiques et littéraires* (24 décembre 1922) :

L'histoire reste si incertaine que les erreurs enseignées par un écrivain doué de prestige se répètent longtemps, si colossales puissent-elles être. Des générations d'historiens ayant soutenu, comme MONTESQUIEU, que l'Empire byzantin représentait une période de décadence, cette opinion est devenue générale. Il fallut les minutieuses investigations de l'érudition moderne pour prouver que l'Empire byzantin, qui dura près de mille ans, posséda, au contraire, une des plus brillantes civilisations du passé.

Revenons à l'invention des lunettes.

Je laisserai tout à fait de côté le prétendu rôle joué dans cette question par les Chinois, par NÉRON et son émeraude, par SAINT JÉRÔME, etc. J'ai déjà donné des explications à ce sujet dans un article paru en 1917 dans la *Chronique médicale* : « Les tapisseries de la cathédrale de Reims et les anachronismes dans l'histoire des lunettes », et j'ai développé davantage ce sujet dans mon volume publié récemment : *Les Besicles de nos ancêtres*.

Actuellement, trois noms resteraient en concurrence : deux moines dominicains, SALVINO DEGLI ARMATI et ALESSANDRO DELLA SPINA, Italiens tous les deux, et le savant bien connu : ROGER BACON.

Dans son remarquable ouvrage : *Lunettes et lorgnettes de jadis* (Leroy, édit. Paris, 1911), M^{me} Alfred HEYMANN ne s'étend pas longuement sur l'inventeur des lunettes. Elle admet que c'est Salvino degli Armati, et trouve comme preuve suffisamment convaincante, l'inscription placée sur son tombeau à Florence, et dont voici la traduction :

Ci-git Salvino d'Armato degli Armati, de Florence, inventeur des lunettes. — Dieu lui pardonne ses péchés. — Année 1317.

M^{me} Alfred Heymann cite Alessandro della Spina, et le donne comme ayant fabriqué des lunettes analogues à celles inventées par Salvino degli Armati.

Quant à Roger Bacon, M^{me} Alfred Heymann n'a pas une seule fois mentionné son nom et n'a même fait aucune allusion à ses travaux.



ROGER BACON.

Le professeur Albertotti, dans l'opuscule que cet article résume, s'élève contre toute attribution à Salvino degli Armati, cet opuscule étant adressé au sénateur ISIDORO DEL LUNGO, qui, lui, avait prétendu, dans une publication, que l'inventeur des lunettes était bien Salvino degli Armati.

Le professeur Albertotti soutient, de son côté, que le seul inventeur des lunettes a été Alessandro della Spina. Il le démontre, en se basant sur plusieurs hypothèses, et rappelle que les premiers verres de lunettes ont dû être fabriqués à Venise, et à Murano, localité proche de Venise. Il termine son opuscule, en demandant que, pour célébrer la gloire de celui dont il a pris la défense (sans apporter toutefois des documents absolument certains), on grave sur son tombeau :

Au frère Alessandro della Spina, Pisan, fabricant et maître en lunettes, restituteur de la vision humaine, oblitérée par les injures du temps.

Il est tout à fait regrettable que, pour Salvino degli Armati, comme pour Alessandro della Spina, il ne soit rien resté de l'œuvre qu'on leur attribue.

Il n'en est pas de même de Roger Bacon. Il a laissé des travaux scientifiques qui se rapportent, non pas à la fabrication, mais à l'utilité optique des verres de lunettes. Toutes les preuves ont été fournies par PANSIER, dans son *Histoire des lunettes* : je les ai réunies dans mon récent volume, en rappelant que la même démonstration a été faite par d'autres auteurs, en particulier par le Dr Emil BOCK (*Les lunettes et leur histoire*, Vienne, 1903), et par le Dr MASSON (*Note sur l'histoire des lunettes*, Lyon, 1907).

Par conséquent, nous admettons que Roger Bacon a bien eu le mérite de l'invention des lunettes, et cela jusqu'à ce que d'autres documents viennent donner une preuve contraire.

Un fait absolument certain, c'est que l'histoire des lunettes ne commence que dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, et vraisemblablement vers 1280. Roger Bacon, né en 1214, est mort en 1294. Si l'on ne peut attacher son nom à celui de l'invention des lunettes, comme celui de Volta est fixé immuablement à celui de la pile électrique, une chose est hors de doute, c'est l'époque de l'apparition des besicles.

L'opuscule du professeur Albertotti est présenté avec toute l'érudition qu'il apporte dans tous ses travaux, et je terminerai cet article en signalant la découverte fort curieuse dont il donne la description.

Récemment, à Rome, dans une visite au musée du Palazzo Venezia, son attention fut attirée sur une figure byzantine du XII^e siècle, le Sauveur, de S. Callisto, le plus grand émail byzantin existant ; ce Christ présente sur le visage des lignes, tel un tatouage, qui dessinent assez bien, au-dessous des yeux, sur les joues et sur le nez, un binocle allongé. La vision semble s'accomplir au-dessus des besicles, comme fait un presbyte quand il regarde au loin.

Le professeur Albertotti pense que c'est de cette façon qu'a pu naître l'idée des montures de lunettes. Il rappelle que, dans la nature aussi, et avec plus de précision que sur le visage de la mosaïque byzantine, le « serpent à lunettes », ou *Naja tripudians*,

porté, à la partie supérieure du cou, derrière la tête, la représentation d'un binocle du modèle le plus ancien. L'image de ce reptile a été donnée dans un de mes articles de la *Chronique médicale*, numéro du 1^{er} février 1918. On pourrait donc dire que le « Serpent à lunettes » est, dans la création, le plus ancien porteur de besicles.

Au demeurant, je ne crois pas, pour mon compte, qu'il y ait le moindre rapport entre les précédentes représentations de besicles et l'invention des lunettes comme appareils d'optique. Il paraît plus simple d'admettre que, lorsqu'on eut imaginé les verres ronds, comme ils l'étaient à l'origine, l'idée vint naturellement de fixer chaque verre sur une tige ou support, et d'unir ensemble ces deux supports : ce que l'on fit au moyen d'un clou ou rivet. C'est ce qui a fait donner aux premiers besicles le nom de *clouants*.

Tous les détails relatifs à cette question se trouvent, avec des gravures à l'appui, dans mon récent volume, *Les Besicles de nos ancêtres*.

Ce qu'on lit dans les vieux bouquins

Coquetterie et repopulation.

Pas un jour ne se passe que des célibataires journalistes ne nous convient à la repopulation. Aucun a-t-il jamais songé que la beauté des femmes, en fonction du nombre des enfants procréés, pourrait être un stimulant heureux pour les réfractaires ? Nous n'inventons rien et nous empruntons aux relations de voyages de Lady Wortley MONTAGUTE (*sic*) la page suivante :

De Pera, le 4 janvier 1718.

Toute mon attention est réunie à faire des préparatifs nécessaires pour l'augmentation de ma famille que j'attends de jour en jour. Mais la gloire qui m'en reviendra, la réflexion que je tomberais, sans cela, dans le mépris, me console de cet accident. Vous n'entendriez pas ce langage si je ne vous instruais qu'il est plus honteux, dans ce pays-ci, pour une femme mariée, de n'être pas mère que de l'être dans le nôtre avant le mariage. Sitôt qu'une femme cesse de faire des enfants, on croit que c'est la vieillesse qui en est cause, quoi qu'elle ait l'air très jeune. En outre, la fécondité est aussi nécessaire pour être regardée comme une beauté, que les preuves de noblesse pour être reçu Chevalier de Malte. Aussi les femmes, en Turquie, sont si empressées de faire preuve de leur jeunesse, qu'outre les moyens naturels, elles emploient toutes sortes de stratagèmes : ce qui les fait souvent périr. Toutes les femmes de ma connaissance ont, sans exagérer, douze ou treize enfants, et les vieilles se glorifient d'en avoir eu 25 ou 30 : c'est le plus grand nombre qui leur attire le plus de respect...

Combien de nos Françaises voudront essayer ?...

R. MOLINÉRY (*Luchon*).

Actualités rétrospectives

Le Tricentenaire de Pascal. — Pascal fut-il l'inventeur de la brouette ?

L'invention de la brouette est-elle due à Pascal ? On ne peut plus le soutenir aujourd'hui.

La brouette semble avoir été connue en Chine, à une époque très reculée ; on a observé ce véhicule sur les anciens monuments de l'Égypte, et d'une forme presque entièrement semblable à celle en usage de nos jours.

Les Romains se servaient, pour transporter les marchandises et les bagages, de chariots à deux roues, qu'ils appelaient *birotæ* (de *bis*, deux ; et *rota*, roue) : d'où est venue *birouette*, puis *brouette* ; enfin, *brouette*.

A partir de la fin du XIII^e siècle, la brouette est représentée dans une foule de manuscrits ; un, notamment, qui date de la fin dudit siècle, renferme un dessin, où est figuré un convoi de damnés, voiturés en enfer par deux diables cornus. Trois de ces réprouvés (dans lesquels on a cru reconnaître PHILIPPE LE BEL, le Pape d'Avignon CLÉMENT V, et Marguerite DE BOURGOGNE), sont empilés dans un véhicule, une *brouette* en tous points semblable à celle dont les Tourquennois se servent depuis un temps immémorial.

Dans le manuscrit de la *Vie de saint Denis*, publié par M. HENRI MARTIN, le très érudit Conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui est certainement, selon l'expression de M. Camille PITON (1), « le recueil le plus précieux, comme documentation, sur l'existence et la vie à Paris au XIII^e siècle », on voit, sur une des miniatures de ce précieux manuscrit, un homme poussant une brouette, qui ne diffère, en aucune façon, de celles employées de nos jours. Enfin, on en voit sur les sculptures des stalles de Saint-Spire, à Corbeil, qui sont du XV^e siècle ; dans l'ouvrage d'AGRICOLA sur les mines, publié au XVI^e siècle à Francfort et réimprimé à Bâle en 1621, etc.

Ce n'est donc pas à Pascal qu'il faut attribuer le mérite de cette invention ; par contre, il semble qu'on lui doive celle du *haquet*, charrette servant principalement au transport des vins ; et celle des *carrosses à cinq sols*, ancêtres de nos omnibus.

Le miracle de la Sainte Epine et la nièce de Pascal.

Le 24 mars 1656, l'abbé DE LA POTTERIE prêtait au couvent de Port-Royal une épine de la couronne de Jésus-Christ, qu'il possédait. Cette épine produisit un miracle : par un simple toucher, elle guérit M^{lle} PERRIER (nièce de PASCAL), qui avait depuis trois ans une fistule lacrymale au coin de l'œil gauche.

(1) *Le Costume civil en France*, p. 36.

Les chirurgiens CRESSÉ, GUILLARD et DALENCÉ se disposaient à y appliquer le feu, lorsque la merveilleuse épine leur évita cette opération. On peut lire, dans l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, par RACINE (Cologne, 1742 ; in-12, p. 96), tous les détails circonstanciés de ce miracle, qui fit un bruit énorme à Paris, qui émut la cour et provoqua même une enquête par FÉLIX, premier chirurgien du roi. Félix déclara que cette guérison « ne pouvait être que l'œuvre de Dieu ».

La même épine guérit aussi instantanément, le 27 mai 1657, Claude BAUDRAN, âgée de 15 ans, que les médecins allaient ponctionner pour une hydropisie-ascite ; il existe une gravure du temps, représentant les deux fillettes à genoux devant un autel, et remerciant Dieu du miracle qu'il a opéré à leur profit. Au bas de cette gravure on lit :

Les parents de l'une et l'autre, pleins de reconnaissance, et pour conserver à la postérité la mémoire de ces miracles, ont dédié ce tableau, la Sainte Epine de Jésus-Christ, notre Sauveur, par la vertu de laquelle ils avaient reçu de Dieu ce bienfait.

A Paris, chez Gautron, quay de la Mégisserie, à la ville de Rome.

Quelques Pensées de Pascal.

Que PASCAL ait emprunté à ses devanciers quelques-unes de ses *Pensées*, nul ne le conteste à cette heure ; mais comme il a su leur donner une forme lapidaire !

Avant Pascal, MONTAIGNE (1) avait écrit :

Quelle bonté est ce, que je voyois hier en credit, et demain ne la serai plus ; et que le trajet d'une rivière fait crime ? Quelle vérité est ce que ces montaignes bornent, mensonge au monde qui se tient au delà ?

Voici comment Pascal rend la même idée :

Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence, un méridien décide de la vérité ; en peu d'années de possession, les lois fondamentales changent, le droit a ses époques, l'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. Plaisante justice qu'une rivière borne ! *Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au delà* (2).

Continuons à feuilleter les *Pensées* :

Il faut avoir *une pensée de derrière* et juger de tout par là, en parlant cependant comme le peuple (3).

Il en est resté la locution : *il a sa pensée de derrière la tête*, communément employée dans le langage courant.

(1) *Essais*, liv. II, ch. XII.

(2) *Pensées*, éd. MOLINIER, t. I (1877), 92.

(3) Edition MOLINIER, 109.

C'est Pascal encore qui a écrit :

Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'en approche. Nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses. *C'est une sphère infinie, dont le centre est partout, la circonférence nulle part.*

Là encore, Pascal s'est inspiré de plusieurs précurseurs ; citons entre autres, d'après son commentateur, M. HAVET : saint Bonaventure, Gerson, Vincent de Beauvais qui, lui-même, l'attribuait à Empédocle ; Rabelais, dans son *Pantagruel* ; et pour n'en point omettre, M^{lle} de Gournay, dans sa Préface des Œuvres de Montaigne (Paris, 1635) où, très vraisemblablement, Pascal l'aura puisée.

On a encore relevé un texte à peu près analogue dans les *Récréations littérales et mystérieuses d'un anonyme dauphinois*, qui s'exprime en ces termes :

Dieu est une longueur infinie, une largeur immense et une profondeur inscrutable, qui est en tout lieu sans avoir de lieu ; vray cercle du Trismégiste, dont le centre est partout et la circonférence nulle part (1).

Complétons notre cueillette par deux pensées, devenues proverbes :

« Le cœur a ses raisons, que la raison ne connaît point », faussement attribuée à VAUVENARGUES, et qui est bien de Pascal (2) ; enfin, celle-ci, souvent citée, et qu'on ne restitue que rarement à son auteur : « Je n'ai pas eu le temps de faire plus court ». C'est à la fin de sa 16^e Provinciale, que Pascal adressait aux Jésuites, le 4 décembre 1658, que se trouve la phrase dont on n'a retenu qu'un extrait :

Mes Révérends Pères, mes leçons n'avaient pas accoutumé de se suivre de près, ni d'être si étendues. Le peu de temps que j'ai eu a été cause de l'un et de l'autre. *Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte* (3).

Gavarni et la direction des ballons.

Puisque GAVARNI est, doublement, au premier plan de l'actualité — l'exposition de ses dessins et le Bal auquel on a donné son nom, l'ont fait revivre pour quelques semaines ! — profitons-en pour évoquer un souvenir qui se rattache à une période peu connue de son existence. C'est à Eugène de MIRECOURT que nous en devons la connaissance.

Dans la biographie qu'il a consacrée à ce maître du crayon, il est relaté que Gavarni aurait résolu un problème qui avait déjà fait l'objet des préoccupations de nos ancêtres du XVIII^e siècle, nous voulons parler de la direction des ballons.

(1) Cf. *le Chasseur Bibliographe*, juillet 1862, 12.

(2) Edition citée, t. II, 140.

(3) Edition des Grands Écrivains de la France (*Pensées de Pascal*), t. II, 147.

L'appareil construit sur les indications de l'artiste ne coûta pas moins de 300.000 francs. Voici la description qu'a donnée de la machine un de ceux qui avaient accompagné Gavarni dans son voyage.

Elle consistait en deux ballons conjugués, de forme sphérique, en batiste enduite d'un triple vernis de caoutchouc, et contenant chacun cent mètres cubes de gaz hydrogène. Le mécanisme propulseur était une hélice modifiée, aboutissant à la nacelle, ainsi qu'un gouvernail mobile en baleine, *pour s'orienter dans toutes les directions.*

Gavarni faisait monter l'aérostat sans se débarrasser du lest, moyen barbare qui épuisait en peu de temps les ressources du ballon le mieux construit, et qui devenait un obstacle invincible aux voyages de long cours. La perte d'hydrogène était instantanément réparée, grâce à un procédé chimique et à un petit appareil de communication imaginé par Gavarni. La descente s'opérait, comme auparavant, au moyen de la fuite du gaz par une soupape.

Le départ eut lieu le 15 janvier 1859, à dix heures du matin, du parc de Ferrières, en pleine Sologne, et le lendemain vendredi, à cinq heures du matin, Gavarni et ses compagnons de route opéraient heureusement leur descente à un kilomètre d'Alger.

On voulut les porter en triomphe ; mais ils se déroberent à l'ovation, pour aller prendre un repos bien gagné.

Ils ne restèrent que trente heures sur le sol africain. Le samedi, à midi, l'aérostat s'enlevait sur le môle d'Alger, aux applaudissements d'une foule innombrable.

Le retour s'accomplit sans le moindre incident, mais avec une sensible augmentation de vitesse.

Le dimanche matin, à quatre heures vingt-trois minutes, les voyageurs débarquaient au lieu même de leur départ, sans incident notable.

L'expérience n'eut malheureusement pas de lendemain ; la direction des ballons n'était pas encore rentrée dans la voie pratique. L'invention n'était pas mûre, elle devançait son temps.

Entrée des Allemands dans Paris en 1871. — Un médecin compositeur.

Les armées allemandes ont-elles passé sous l'Arc de Triomphe, lors de leur entrée dans Paris en 1871 ? Ceci a été l'objet de nombreuses discussions. En tout cas, elles défilèrent par l'Avenue de la Grande-Armée et l'Avenue des Champs-Élysées, au son d'une marche militaire composée, pour la circonstance, par un de nos confrères allemands, connu pour son talent de pianiste, le D^r Felix SEMOX, qui s'installa, quelques années après cette guerre, à Londres, comme spécialiste des maladies du larynx.

J. BARATOUX.

La Médecine des Praticiens

Uricémie et *Novacétine Prunier*.

L'action remarquablement efficace de la *Novacétine Prunier* dans toutes les manifestations de l'uricémie, diathèse arthritique, goutte, rhumatisme, est pleinement confirmée par l'application chaque jour plus étendue qui en est faite par le corps médical. Sa composition explique et justifie sa valeur thérapeutique.

La *Novacétine Prunier* est un sulfo-salicylate de soude, lithine et pipérazine. Tous ces corps qui entrent dans sa constitution, sont ce qu'on appelle des dissolvants de l'acide urique. Cet acide, en excès dans la circulation, développe dans toute l'économie une acidité d'autant plus nuisible qu'elle est plus accentuée. Les inconvénients, les méfaits de la diathèse acide sont connus ; nous ne nous attarderons pas à les décrire. Or, la soude de la *Novacétine Prunier* vient, pour sa part, neutraliser cette acidité et rendre au milieu intérieur le degré d'alcalinité favorable aux transformations et aux échanges.

La lithine possède, elle aussi, de sérieuses propriétés alcalinisantes. Mais, dans la *Novacétine Prunier*, la lithine remplit surtout la fonction d'éliminateur de l'acide urique. Elle désagrège les calculs dans la gravelle urique et réduit les concrétions tophacées des articulations. Nous en avons des exemples nombreux.

La *Novacétine Prunier* contient encore de la pipérazine. Cette base, beaucoup plus active que la lithine, forme avec l'acide urique des urates solubles qui passent dans les urines et sont éliminés avec elles. L'économie est ainsi débarrassée des dépôts uriques ou uratiques insolubles qui l'encombrent.

Les propriétés alcalinisantes, anti-uriques ou anti-uratiques, de la soude, de la lithine et de la pipérazine, jointes à l'action puissante de l'acide salicylique, font de la *Novacétine Prunier* le médicament de choix de tous les états arthritiques : goutte, rhumatisme, gravelle urique, myalgies, névralgies, etc. Le premier effet de la *Novacétine Prunier* est de calmer la douleur et l'apaisement est assez rapide. Le gonflement articulaire, les tophi se dissipent ensuite par l'usage plus ou moins prolongé de ce remède.

Terminons en disant que la *Novacétine Prunier* n'est pas un salicylate ordinaire ; c'est un sulfo-salicylate. Cette sulfo-conjugaison favorise considérablement les effets de la *Novacétine Prunier* dans l'organisme ; elle en retarde l'élimination ; elle atténue notablement le choc qui détermine son arrivée dans le milieu intérieur, rend son action moins violente et, par conséquent, cause moins de perturbation.

La *Novacétine Prunier* agit sûrement, fidèlement, sans secousses et sans inconvénients. Elle mérite donc en tous points la confiance que lui accordent les praticiens.

Informations de la « Chronique »

Le Légendaire de la Morgue.

L'Institut médico-légal vient d'être solennement inauguré ; il y avait près de 15 ans qu'on parlait du transfèrement de la Morgue et de son remplacement par le nouvel Institut ; c'est le cas de répéter une fois de plus : tout arrive — pourvu qu'on puisse attendre.

Que de souvenirs évoque le triste établissement dont les portes viennent d'être définitivement closes ! Que d'encre il a fait déjà verser (1) ; et que d'anecdotes encore à conter, si on en avait le loisir et surtout la place ! Bornons-nous à deux ou trois d'entre elles, des moins connues, des plus intéressantes.

Voici une idylle tout à fait romanesque — où l'idylle va-t-elle parfois se nicher ? — qui eut son dénouement à la Morgue. C'est l'historien de la Régence, Jean Buvat, qui la relate, à la date de février 1717.

Le jour du mardi gras, deux jeunes gens, masqués, ayant pris querelle au bal de l'Opéra, en sortirent pour se battre ; l'un d'eux, qui était déguisé en femme, fut tué ; sa maîtresse, qui l'avait suivi, le voyant par terre, prit son épée pour venger sa mort et eut le même sort que son galant : ils furent tous deux exposés à la *Morgue du Châtelet* en cet état.

Après l'idylle, la mystification macabre.

Un matin de 1722, Paris apprenait non sans stupeur qu'on venait d'exposer les corps de quinze petits enfants, dont le plus âgé avait à peine trois ans. Les bruits les plus sinistres coururent immédiatement parmi le peuple. L'effroi et l'indignation gagnaient tout le monde, quand on apprit que le célèbre anatomiste Joseph HUNAUULT était seul cause de tout ce scandale. Dans le but de se livrer à des expériences, il avait réuni ces quinze petits corps chez un chirurgien de ses amis ; les habitants du voisinage, effrayés, s'étaient plaints à un officier de police, lequel avait fait enlever et transporter à la Morgue ces enfants destinés d'abord à la dissection.

En 1767, une affaire du même genre fit rire tout Paris aux dépens d'un commissaire de police trop zélé. L'aventure est rapportée en ces termes dans les *Mémoires secrets* de BACHAUMONT :

1767. — Un particulier, venant du Grand Caire, a rapporté une momie comme un objet de curiosité pour orner son cabinet. Passant par Fontaine-bleau, il a pris le coche d'eau de la cour pour se rendre à Paris. Mais par oubli, en faisant emporter ses bagages du coche, il a laissé la boîte qui contenait la momie. Les commis l'ont ouverte, ont cru y voir un jeune homme étouffé à dessein, ont requis un commissaire qui s'est rendu sur les lieux avec un chirurgien aussi ignorant que lui. Ils ont dressé un procès-

(1) Cf. la *Chronique médicale*, 1907, 245 ; 1909, 378 ; 1910, 112 ; 1911, 19.

verbal et ordonné que le cadavre serait porté à la Morgue pour y être exposé et reconnu par ses parents ou autres, et qu'on informerait contre les auteurs du meurtre. Cela a excité une grande rumeur dans le peuple, indigné de l'atrocité du crime dont on l'a instruit, et sur lequel on a forgé cent conjectures plus criminelles les unes que les autres. Le propriétaire de la momie s'étant aperçu de son étourderie, a retourné au coche réclamer sa boîte. On l'y a arrêté, on l'a conduit chez le commissaire, qu'il a rendu bien honteux en lui démontrant sa bêtise, son ignorance et celle du chirurgien. Pour retirer de la Morgue le cadavre prétendu il a fallu se pourvoir par-devant M. le lieutenant-criminel, ce qui a rendu très publique cette histoire, qui fait l'entretien de la cour et de la ville (1).

Nos contemporains ont certainement oublié la date du 8 mai 1842 ; l'accident du chemin de fer de Paris à Versailles fut pourtant une de ces catastrophes dont le souvenir ne devrait jamais s'effacer. Les corps des victimes furent transportés à la Morgue, et tout Paris accourut pour voir les restes qui y avaient été déposés. Parmi les curieux, se trouvait RACHEL, la grande tragédienne ; un de ses camarades de théâtre, BEAUVALLET, instruit de cette visite, en parlait à la jeune tragédienne ; elle voulut d'abord nier cette course, mais elle finit par en convenir. — « Il y avait bien du monde, disait-elle. — C'est qu'on savait que vous jouiez », répondit Beauvallet (2).

Quelques années plus tard, la Morgue recevait une autre visite, mais celle-ci *après décès*, de l'acteur LEPEINTRE aîné, qui s'était jeté dans le canal Saint-Martin, en sortant de la représentation du *Pendu* ; puis celle de GÉRARD DE NERVAL, qui avait, lui, joué la scène au naturel ; enfin, de l'acteur VILLARS.

Des députations de la Comédie-Française et du Gymnase se rendirent, à cette occasion, au funèbre établissement, avant qu'on eût retrouvé le corps de ce dernier. Un des gardiens de l'établissement, mis au courant des recherches qu'on faisait, répondit naïvement à un camarade du pauvre comédien, qui venait s'informer si l'on avait enfin retrouvé le corps :

— Non, monsieur, il n'est pas encore arrivé ; mais nous l'attendons d'un moment à l'autre.

Pour cet homme, vivant familièrement avec des cadavres qui se renouvellent sans cesse, un mort était « un voyageur qui arrive aujourd'hui et qui repart demain, et la Morgue, un hôtel où on loge à la nuit éternelle (3)... »

(1) *Mémoires secrets*, t. III, 279.

(2) *Historiettes contemporaines*, *Courrier de la ville*, par Eugène BRIFFAULT, n° 5, 31 mai 1842.

(3) *Figaro*, 28 octobre 1855.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

Si nous réhabilitons la sangsue !

Comme nous le rappelle notre distingué confrère, Paul FAREZ, la sangsue a connu les mêmes vicissitudes que la saignée : la Rochetarpéienne après le Capitole ! Mérite-t-elle, cependant, le discrédit dont on l'accable aujourd'hui ? En tout cas, on doit à ces annélides une cure fameuse, et qu'il est bon de rappeler, au moment où partout on célèbre le centenaire de celui que ces bestioles trop décriées sauvèrent, tout simplement, d'une mort imminente. L'anecdote est contée en ces termes par le Dr P. Farez, auquel nous passons la plume :

En octobre 1868, rue d'Ulm, à l'Ecole normale, dans la famille d'un grand universitaire, règne la désolation : son chef vient d'être terrassé par une hémorragie cérébrale ; le corps en quelque sorte foudroyé, il dort, écrit sa fille, d'un sommeil qui paraît être celui de la mort. Le Tout-Paris scientifique est dans l'angoisse : SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, DUMAS, BERTIN, GERNEZ, DUCLAUX, RAULIN, ses anciens maîtres, ses collègues, ses disciples, se relaient à son chevet ; l'Empereur et l'Impératrice envoient journellement prendre de ses nouvelles. C'est qu'il s'agit d'un grand savant ! Elu, à quarante ans, membre de l'Académie des sciences, il s'est illustré par ses travaux sur la cristallographie, les fermentations, les générations dites spontanées, les maladies du vers à soie, celles de la bière, du vin ; le rayonnement de ses découvertes lui a déjà valu une renommée universelle. Une telle existence va donc être fauchée à quarante-six ans ! La détresse et l'anxiété gagnent toute la capitale ! Voyez si son décès n'est pas attendu ! On arrête, par économie, les travaux du laboratoire dont la construction lui a été enfin accordée, qui était l'ardent objet de ses vœux les plus chers, et où il comptait solidement établir les vérités éblouissantes qu'il présentait avoir encore à nous révéler.

Bien que tout espoir de guérison soit évanoui, on appelle en consultation le docteur ANDRAL. Il prescrit des sangsues, les fait poser derrière l'oreille, à l'angle de la mâchoire, et, ô stupeur ! ô miracle ! la langue du moribond se dégage, la parole revient, les membres paralysés remuent, l'intelligence est entière : PASTEUR, notre génial Pasteur est sauvé !

O les braves petites sangsues ! Qu'elles soient à l'honneur, elles aussi, surtout en ces jours consacrés à la glorification du Grand Français ! Grâce à elles, il est arraché à la mort ; grâce à elles, il vivra d'une vie non point précaire et diminuée, mais active et féconde, pendant vingt-sept ans encore ; grâce à elles, vont être réalisées toutes ces découvertes dont, à l'heure actuelle, nous sommes encore émerveillés, qui révolutionnent l'hygiène, la chirurgie, la médecine, et conservent, chaque année, dans tous les pays du globe, des milliers, peut-être des millions d'existences.

Grâce à elles ! Mais aussi grâce au bon docteur ANDRAL, car c'est lui qui a prescrit ces sangsues libératrices.

Traiterait-on de *tardigrades* ceux qui recourraient encore à cette thérapeutique surannée ? Sans doute, nous avons la ventouse scarifiée, mais n'est-il pas des cas où la sangsue trouverait son indication ? Demandez plutôt à nos braves médecins de campagne ce qu'ils en pensent.

Echos de la « Chronique »

Marat, précurseur de M. Robichon (1).

Nous relevons dans *l'Eclair* (24 mai 1923), sous la signature de notre sympathique confrère, Léon TREICH :

Un de nos lecteurs, M. Ch. BIOCHE, professeur au lycée Louis-le-Grand, nous révèle un précurseur de M. ROBICHON. Il y a quelque cent quarante ans, MARAT, profitant de ses relations avec le duc de VILLEROY, gouverneur de Lyon, fit mettre au concours, par l'Académie de Lyon, toutes les questions d'optique qui, depuis plusieurs années, étaient l'objet de ses élucubrations ; il fournit même, de ses propres deniers, et sous un nom supposé, la valeur du prix. Le prix si envié, si singulièrement proposé, ne fut pas remporté par le protégé du duc de Villeroy, mais par l'astronome FLAUGERGUES.

Souhaitons, malgré tout, à M. Robichon de la Guérinière, de finir moins mal que Marat.

L'histoire est évidemment jolie, mais son authenticité est plus que douteuse. C'est, semble-t-il, une calomnie, dont l'illustre géomètre LALANDE s'est constitué le premier éditeur, et qui a été plus tard reprise à son compte par le grand ARAGO, dans *l'Eloge de Bailly*, qu'il lut à l'Académie des Sciences, le 26 février 1844. Nous avons, d'ailleurs, exposé tous ces faits, il y a bien des années, dans notre *Marat inconnu*, auquel nous ne saurions que renvoyer ceux qui pourraient intéresser ce menu problème d'histoire scientifique.

Médecins médailleurs.

Combien peu de vieillards savent vieillir ! Ils peuvent se compter, ceux qui occupent intelligemment les loisirs que leur laisse une retraite qui, en raison de leur vivacité d'intelligence et leur amour du travail, paraît à beaucoup anticipée.

Du nombre de ces privilégiés, dont l'état civil seul dénonce l'âge, est le professeur HAYEM. Plus qu'octogénaire, le vénéré maître s'est mis à apprendre un art qui n'est pas sans difficulté, celui de sculpteur médailleur. M. HANRIOT, le très diligent Trésorier de l'Académie de médecine, en offrant à la docte assemblée sa propre médaille, a révélé qu'elle était l'œuvre de son collègue M. Hayem, et il a saisi ce prétexte pour rappeler quels ont été les médecins qui ont cultivé le même art. Voici leurs noms :

« ROBINET, auteur de la médaille de MARIN LE PIGNY, fondateur du Collège des médecins de Rouen ; D^r PAULIN, qui a exécuté celle de notre président CHAUFFARD ; CUSCO, membre de l'Académie (1849-1894), auteur de la belle médaille de BLANDIN,

(1) Nos lecteurs ne sont pas sans avoir ouï parler du bruit fait autour du *Prix Flaubert*, dont les arrérages seraient dus, sauf plus ample informé, à la générosité d'un de nos confrères, le D^r D.... Une partie de ce prix a été attribuée à M. ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE, qui en aurait, a-t-on prétendu, fourni lui-même les fonds : ce à quoi il est fait allusion, dans l'écho ci-dessus.

que j'ai récemment fait reproduire pour l'Académie ; enfin, notre collègue P. RICHER ; je saisis cette occasion pour donner la liste de ses médailles médicales, dont la plupart vous sont bien connues : BLANCHARD, MAREY, CHAUVEAU, MAGNAN, LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, HUTINEL, DELBET, JUNGFLEISCH, GIARD, ARLOING, COURMONT, TEISSIER père et fils, LANDOUZY, Cinquantenaire de la Société de Biologie, Insigne du Congrès médical de Lisbonne, Médaille de Chirurgie, LANNELONGUE, Centenaire de l'Académie de Médecine, Souvenir de l'hôpital militaire Buffon. »

Cette liste est-elle complète ? Il nous semble nous rappeler que le Dr WORMS, qui appartient à l'Académie, travailla aussi la médaille. Mais nous ne garantissons rien.

Lucas Cranach, apothicaire.

La carrière pharmaceutique du célèbre peintre était certainement inconnue, ou presque, avant que notre érudit confrère Ern. WICKERSHEIMER se fût avisé de nous l'exposer (1).

L'officine que tint LUCAS CRANACH était située à Wittemberg, à l'angle des rues du Château et de l'Elbe, sur la place du Marché.

Aux termes du privilège obtenu par Cranach, en 1520, de l'Electeur Frédéric le Sage, nul ne pouvait s'établir apothicaire à Wittemberg, sans le consentement de Cranach ou de ses héritiers. Sauf au temps des foires, nul ne pouvait « faire commerce d'épices pilées, de confitures, de sucre, de thériaque, ni d'aucunes autres denrées qu'apothicaires ont coutume de vendre. » Lucas Cranach et ses héritiers furent, toutefois, autorisés à vendre du vin doux, « au cas où ce breuvage viendrait à faire défaut à la cave de l'hôtel de ville. » Généralement, les apothicaires étaient dispensés du service militaire ; mais Cranach, se mêlant d'autre négoce et faisant gérer sa pharmacie par des valets, ne put obtenir la dispense qu'il avait sollicitée. Le peintre n'avait, d'ailleurs, vu, dans l'exploitation d'une officine, comme plus tard dans celle d'une imprimerie et d'une librairie, qu'un placement avantageux. L'artiste se doublait, chez lui, d'un commerçant.

Monnaie de coca.

Dans certains pays à monnaie dépréciée, il est question de rétablir, comme aux temps de barbarie, la monnaie en nature : on paierait en blé, farine, œufs, etc., au lieu et place de métal ou de papier. Sait-on qu'il fut une époque, pas si éloignée qu'on pourrait le supposer, où l'on se servait, comme monnaie, de... coca ? Dans son *Histoire du Pérou*, ACOSTA relate qu'en l'an 1590, on vendit, sur le seul marché de Potosi, quatre-vingt-quinze mille corbeilles de feuilles de coca, et que « l'on s'en servait comme monnaie pour les échanges ».

Verrons-nous revivre ces usages, quelque peu... primitifs ?

(1) *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, janvier 1923.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Hommage au D^r V. Magnan.

Le D^r V. Magnan vient de recevoir l'hommage discret et mesuré qu'il eût lui-même souhaité. Ce fut une cérémonie tout intime, et qui se déroula en présence des admirateurs, des amis, des disciples et des collègues du maître regretté, sans oublier ses malades, dans une des cours de cet Asile clinique de Sainte-Anne, où Magnan professa pendant près d'un demi-siècle. Et ce fut l'occasion de très beaux discours que prononcèrent, aux applaudissements de tous, M. le ministre de l'hygiène ; le Président du Comité, notre distingué confrère Marcel BRIAND ; MM. le Préfet de la Seine et le Président du Conseil général ; les D^{rs} TOULOUSE, ANTHEAUME, DUPAIN, HENRI COLLIN, HANRIOT, parlant au nom des divers assemblées auxquelles avait appartenu le défunt. La famille était représentée par le très sympathique gendre de V. Magnan, M. Le D^r Fillassier, chef de cabinet de M. PAUL STRAUSS, et le petit-fils de Magnan, M. Noël PIRON.

Le monument — un haut-relief en bronze, encastré dans une pierre dure — est l'œuvre du médecin-sculpteur PAUL RICHER ; il représente l'illustre aliéniste, s'essayant à calmer une délirante ; derrière le maître, l'artiste a figuré deux des plus brillants élèves de Magnan, les D^{rs} LWOFF et SÉRIEUX. Encore une belle œuvre à l'actif de notre éminent ami, le D^r PAUL RICHER.

Les jetons-monnaie ne sont pas une nouveauté.

Il fut un temps où diverses associations et chapitres d'églises organisèrent, sur les mêmes bases à peu près que le bureau des pauvres officiel, des bureaux de charité privés, qui distribuaient surtout des secours en nature, sous forme de médailles, remplissant l'office de bons, à échanger, d'après leurs inscriptions, contre un pain, une livre de viande, un fagot, de la braise, un bain, un lavement, une saignée ou une demi-saignée au bras ou à la jambe...

On est revenu à ces jetons métalliques : serait-ce un indice d'un appauvrissement général ?

Agence de Presse.

L'*Argus de la Presse* publie une nouvelle édition de sa « Nomenclature des journaux en langue française, paraissant dans le monde entier ». C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il est un hommage à la Presse française.

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

*Dépression
du Système nerveux,
Neurasthénie.*

**RECONSTITUANT
GÉNÉRAL**

NEUROSINE PRUNIER

NEUROSINE-SIROP — NEUROSINE-GRANULÉE
NEUROSINE-CACHETS

*Débilité générale,
Anémie,
Phosphaturie,
Migraines.*

DÉPOT GÉNÉRAL :
G. PRUNIER & C^o, 6, Rue de la Tacherie, PARIS.

**DIOSEINE
PRUNIER**

*Comprimés fluo-nitrités
toni-cardiaques.*

DOSE HABITUELLE :
2 à 4 Comprimés par jour.

DIMINUTION de la TENSION ARTÉRIELLE
RÉGULARISATION de la CIRCULATION du SANG
Artériosclérose, Menstruation difficile
Troubles de la Ménopause.

G. PRUNIER & C^o, 6, Rue de la Tacherie, Paris
et toutes Pharmacies.

ANTI-RHUMATISMAL ÉNERGIQUE
NOVACÉTINE PRUNIER
TOUTES PHARMACIES

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
4 à 5 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

VIEUX-NEUF

Franklin et l'heure d'été. — Quinquet ou Argand ?

Nous croyons bien avoir été le premier, au moins un des premiers — il ne faut jamais se montrer trop affirmatif en pareille matière — à exhumer (1) une lettre de Benjamin FRANKLIN, dans laquelle l'illustre Américain exposait la grande économie qu'on réaliserait, en se servant, pendant les mois d'été, de la lumière du soleil, au lieu de celle des chandelles et des bougies. Nous avions dit, à cette occasion, que l'apothicaire QUINQUET, devant les railleries qui avaient accueilli l'idée de Franklin, était venu à son aide, en démontrant, par une série de calculs, combien de dépenses on éviterait grâce à cette innovation.

On a saisi ce prétexte pour attribuer à nouveau à Quinquet l'invention des lampes qui portent son nom ; en réalité, certains documents tendent à prouver que cette découverte doit être restituée à un physicien et chimiste de Genève, Ami ARGAND, qui aurait construit sa première lampe à Londres, en 1782 ; à moins qu'on ne veuille admettre que Argand lui-même ait été devancé par l'abbé JÉGOT, supérieur du Petit Séminaire, chanoine de l'Eglise royale et collégiale de Saint-Etienne, à Troyes, qui aurait, suivant un de ses compatriotes (2), imaginé « une lampe avec deux tubes renfermant une mèche cylindrique, et munie d'un tuyau-cheminée », dès 1774, « c'est-à-dire huit ans avant l'apparition de la lampe Argand ».

Ces questions de priorité sont toujours délicates à résoudre ; nous nous contentons d'exposer les pièces du procès ; à d'autres d'en tirer des conclusions « à toutes fins utiles ».

A propos de vénerie.

L'Exposition de vénerie qui a, pendant quelques semaines, attiré nombre de curieux au Jardin des Tuileries, rappelle quelques vieilles coutumes qui se sont peu à peu perdues.

C'était le grand veneur qui recevait du piqueur le pied droit coupé au cerf pris, et le présentait au roi.

La vénerie royale comportait un personnel énorme : officiers et gentilshommes de vénerie, grand louvetier, officiers de louverie, piqueurs, valets de chiens, valets de limiers, porteurs de lits de chasse, archers et gardes à cheval des *plaisirs du roi*, etc., etc.

Il y avait même un *châtreur de chiens, guérisseur de la rage* !

En somme, près de 300 hommes et autant de chiens.

Avec un équipage pareil, on se doute de l'effrayant carnage qui devait se produire sur « tout le territoire autour de Paris, qui était chasse gardée à dix lieues à la ronde ».

(1) Cf. *Chronique médicale*, 1^{er} mai 1917.

(2) *Revue de Champagne et de Brie*, avril 1877 (10^e livraison).

Correspondance médico-littéraire

Questions

La femme-médecin doit-elle connaître l'amour ? — La question de savoir si les artistes doivent connaître l'amour a été résolue affirmativement, pour cette raison qu'il leur faut le connaître pour pouvoir à la scène en exprimer le sentiment. Quant aux femmes-médecins, il semble, *a priori*, que la doctoresse mariée peut, en ayant la pratique de l'amour, avoir plus d'autorité par devers elle, pour permettre, interdire, réglementer les relations sexuelles chez ses clientes, que la célibataire marchant d'après les indications théoriques qu'elle a apprises dans les ouvrages de physiologie ou de gynécologie de sa bibliothèque, ou dans les services hospitaliers où se traitent les maladies des femmes.

Un referendum se trouve donc ouvert, auquel peuvent prendre part nos collègues féminins, qui pourront garder l'incognito dans leur réponse, en signant : *Une Doctoresse*.

D^r QUISQUIS.

Quelle est l'étymologie du mot « Morgue » ? — Lors de l'inauguration du nouvel Institut médico-légal, on a cherché à donner un sens précis au mot *Morgue*, et voici ce qu'on aurait trouvé.

Vers 1800, alors qu'il n'y avait pas encore d'anthropométrie, on enfermait les criminels dans une cabine; les gardiens venaient ensuite les examiner, par une ouverture secrète, pour fixer leurs traits en leur mémoire, afin de les reconnaître plus tard, au besoin. Ils les regardaient avec mépris, avec hauteur, avec *morgue*, si bien que ce dernier nom fut donné à la petite cabine.

Ceci ne me satisfait pas et me paraît un peu simpliste. Voici ce que je crois mieux.

L'érudit MÉNAGE, dans son étude sur les *Origines de la langue française*, qui devint le *Dictionnaire étymologique* (1650), donne le sens de *figure* à *morgue*, qui serait un vieux mot français, dont RABELAIS s'est servi pour désigner une face grimaçante.

D'autre part, SAINT-FOIX, dans ses *Essais historiques sur Paris* (1757), nous apprend qu'à l'entrée de toutes les prisons, il y avait une petite chambre, où l'on mettait d'abord les prisonniers, pour que les guichetiers puissent voir leur visage, afin de les reconnaître par la suite.

Il nous apprend surtout qu'au Grand Châtelet, un endroit était réservé à l'exposition des morts inconnus, pour qu'on puisse voir leur visage, leur *morgue*, et les identifier.

Dans une de ses lettres, VOLTAIRE parle de la « morgue » dans le même sens.

La partie pour le tout, le mot pour la chose, bien avant 1800 ! Qui trouvera mieux ?

D^r ISSAURAT (*Paris*).

Réponses

Les Chinois, précurseurs de Jenner et de Pasteur (XXX, 87). — Dans son intéressant article, *Un précurseur, inconnu, de Jenner*, publié ici le 1^{er} mars, le D^r COTSAFTIS nous montre comment PYLARINOS étudia la variolisation, pratiquée par des femmes de Thessalie et de Salonique.

Dans le livre qu'il a publié en 1715, ce Pylarinos attire l'attention sur ce fait indubitable, que l'inoculation du pus de la variole, comme moyen prophylactique et curatif, est inconnu à la science médicale, ancienne ou contemporaine...

Or, la variolisation était connue avant cette époque : elle a été introduite à Constantinople en 1673. En nous donnant cette date, LITTRÉ nous apprend qu'elle était pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie (1).

Elle paraît avoir été importée en Turquie par les Circassiennes, dont la beauté est restée légendaire ; comme cette beauté avait une valeur vénale fort appréciable, on avait coutume, dans leur pays, de pratiquer la variolisation des enfants, pour éviter que les jeunes filles soient défigurées.

En ce qui concerne l'Afrique, nous ne possédons pas de documents permettant de fixer à quelle époque cette pratique y est entrée en vigueur ; il en va différemment en ce qui concerne l'Asie, où une civilisation fort avancée nous a laissé des annales intéressantes.

La variolisation est connue en Extrême Orient depuis fort longtemps ; elle semble provenir de la Chine, où elle se pratique depuis le règne de l'Empereur TCHIN-SONG (x^e siècle), suivant une technique curieuse, que nous avons relatée dans un rapport remis à l'Académie de médecine il y a une vingtaine d'années (2), et dans notre livre *Médecine et pharmacie chez les Chinois et les Annamites* (Challamel éditeur, Paris).

Les Chinois recueillent des croûtes de la variole sur un enfant bien constitué, qui n'a pas présenté des symptômes graves pendant sa maladie ; ils les font sécher, puis les conservent dans des vases de porcelaine neufs, hermétiquement fermés au moyen de bandelettes de papier. Ces croûtes ne doivent pas être conservées plus de six mois, elles perdraient leur virulence en vieillissant.

En somme, les Chinois ont pratiqué depuis mille ans une vaccination vraie, au moyen de virus sélectionnés et atténués par dessiccation et vieillissement ; ils ont été les précurseurs non seulement de JENNER, mais encore de l'école pasteurienne.

Nous avons signalé autrefois, qu'ils connaissaient l'opothérapie et la photothérapie (3) ; et nous avons montré ici, qu'ils pratiquaient,

(1) LITTRÉ, *Dictionnaire de Médecine*. J.-B. Baillière, édit., Paris, 1895. Article *Inoculation*.

(2) D^r Jules REGNAULT : Variole, variolisation et vaccine en Chine, *Note à l'Académie de médecine* (Rappel de médaille d'argent, 1903).

(3) D^r Jules REGNAULT, Opothérapie en Chine et en Indo-Chine : *Revue de médecine*,

avec l'acupuncture, une réflexothérapie dont les bienfaits reviennent à peine en honneur sous d'autres formes (1).

Nous avons donc raison d'écrire, dans notre travail sur la médecine chez les Chinois, que la thérapeutique sino-annamite nous fournirait des documents intéressants et nous réserverait des surprises, lorsqu'elle serait mieux connue.

D^r Jules REGNAULT,
Ex-Professeur d'Anatomie
à l'Ecole de médecine navale de Toulon.

Napoléon et la vaccine (XXX, 53). — Dans un de vos derniers numéros, vous donnez une gravure (caricature) sur la vaccine. Je crois que c'est celle qui figurait en tête d'une brochure contre le procédé de JENNER, et publiée, *disait-on*, en 1806, dans « le pays même où la vaccine a pris naissance ».

La brochure, mais surtout « la gravure hideuse et révoltante », qui était en tête, semblant vouloir contrecarrer les mesures prises par l'administration française et jeter l'alarme dans les familles, NAPOLEON, dont vous connaissez les sentiments favorables à JENNER et à la vaccine, ordonna de saisir ladite brochure, en septembre 1806.

Or, après une conversation particulière avec l'Empereur, le préfet de police DEBOIS crut devoir laisser circuler le pamphlet, après avoir, toutefois, fait enlever la gravure, « inutile pour les gens de l'art et propre à effrayer le public. » La planche fut ensuite détruite.

Mais Napoléon ordonna de communiquer la brochure au D^r Jenner, à Londres, avec l'invitation de vérifier les faits dénoncés.

Voilà, mon cher Directeur, une preuve de plus de la sollicitude de l'Empereur pour la découverte du D^r Jenner, qu'il avait jugée salutaire au peuple de France. Lui-même donna l'exemple ; si ce ne fut pas sur sa personne, du moins ce fut sur celle de son fils, le roi de Rome, qu'il fit vacciner.

Notre ami, feu le D^r BILLARD, a publié sur *Napoléon et la Vaccine*, une brochure qu'il est bon de rappeler en ces jours de centenaire.

LÉONCE GRASILLIER.

Les fleurs de lys dans nos armoiries nationales (XXIX, 275). — S'étant croisé en 1146, LOUIS VII, dit *le Jeune*, prit une bannière d'azur, semée de fleurs de lys. Pour la première fois, les fleurs de lys servaient de marque symbolique aux rois de France. On peut les rencontrer sur des tombes d'époque plus ancienne, à Saint-Denis notamment, mais on doit alors les considérer comme ajoutées quelques siècles plus tard.

décembre 1900 ; Photothérapie en Chine et en Indo-Chine : Note à l'Académie de médecine (médaille d'argent 1902) ; Chinois précurseurs de FUSSES (*Presse médicale*, 29 juillet 1903).

(1) D^r J. REGNAULT, L'acupuncture chez les Chinois (*La Chronique médicale*, 1^{er} août 1920).

Pourquoi LOUIS VII a-t-il choisi les fleurs de lys ? Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans leur *Etat de la France* de 1749 (t. I, § 2, *Des armoiries des rois de France*), rapprochent ce choix de l'épithète de FLORUS ou FLEURY, que LOUIS LE GROS se plaisait à donner à son fils LOUIS VII, lorsqu'il était jeune.

Certains prétendent que les fleurs de lys de l'écusson royal ne sont pas des lys de jardin, mais des lys de marais, appelés aussi *flambes* ou iris, ce qui explique une hypothèse hardie : les armoiries remonteraient aux premiers Francs, qui en choisissant l'iris des marais, auraient voulu rappeler les pays marécageux dont ils étaient sortis ; ou, suivant d'autres avis, commémorer la bataille de Tolbiac, où leurs soldats, après la victoire, s'étaient couronnés de ces fleurs.

Un Jésuite érudit, le P. GODEFROI HENSCHENIUS, a donné une explication plus raisonnable, dans son troisième volume « des Saints du mois de Mars » (Avertissement). Sur un sceau de DAGOBERT, apposé à une charte en faveur d'une abbaye de Trèves (635), figurent trois sceptres liés ensemble : ils symbolisent la réunion sous l'autorité de ce roi des Royaumes d'Austrasie, de Neustrie, de Bourgogne et ressemblent assez à une fleur d'iris ou lys des marais. De cette ressemblance les trois sceptres ont tiré le nom qu'on leur donne aujourd'hui. « On les fait d'or, ajoute le Jésuite, parce que la plante nommée *Flambe* est jaune, et comme elle naît ordinairement dans les eaux dont la couleur est bleue, on les a placées en champ d'azur ; peut-être voulut-on encore signifier, par la couleur du champ, que l'origine et les accroissements du Royaume de France étaient venus du ciel. »

D'après une dernière opinion, la fleur de lys tire son origine de la représentation sur les sceaux royaux d'une sorte de pertuisane, dont le fer, muni à la base de deux oreillons tranchants et recourbés, figure assez bien une fleur de lys. Des sceaux de LOTHAIRE, d'HUGUES CAPET, d'HENRI I^{er}, de PHILIPPE I^{er}, montrent souvent ces rois tenant cette pertuisane elle-même en guise de sceptre, ou portant une couronne, dont les motifs d'ornement sont des fers de pertuisane fleurdelisée.

C'est seulement à partir de LOUIS VII que la fleur de lys se dessine avec netteté. Mais toute confusion ne devient impossible qu'avec SAINT-LOUIS, dont le contre-scel porte une fleur de lys appelée, en termes de blason, « épanouie » ou « fleuronnée ». — L'écusson royal eut pour supports, sous CHARLES VI, deux cerfs ailés ; sous LOUIS XII, deux salamandres couronnées ; mais, le plus souvent, deux anges vêtus en lévites, ayant leurs dalmatiques d'azur à trois fleurs de lys d'or, et tenant chacun en main une bannière aux mêmes armes de France.

Louis-Elie MAZoyer (*Nîmes*).

— Les différents auteurs qui se sont occupés de l'histoire des armes de France ne sont pas d'accord sur leur composition avant

l'adoption des trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur. Certains y font figurer des croissants, des couronnes, un navire ; — d'autres, le lion, le dragon, l'aigle, les bœufs, les abeilles, et jusqu'aux... crapauds ! Ils donnent tous des explications plus ou moins acceptables et toujours longues et fastidieuses, pour l'interprétation de ces figures. Il semble bien, néanmoins, que jusqu'à Clovis, les armes des Français aient porté un autel avec deux taureaux blancs, ainsi que les décrit le correspondant de la *Chronique*, encore que les documents certains fassent défaut.

Certains auteurs prétendent que l'écu de France semé de fleurs de lys fut révélé par un ange à un pieux ermite, qui l'offrit à Clovis quand il se fut fait chrétien, en 496. — D'autres rapportent que, lors du baptême de Clovis par SAINT-RÉMI, prélat de Reims, Dieu envoya miraculeusement du ciel des fleurs de lys, dont le roi fit immédiatement ses armoiries. Les versions les plus différentes et les plus extraordinaires abondent d'ailleurs, pour expliquer ce changement dans les armoiries de France. (Voir G.-A. de LA ROQUE, *Traité singulier du Blason*. Paris, 1681, in-12.)

D'après de SAINTE-MARTHE, dans son *Traité historique des Armes de France et de Navarre* (Paris, 1673, in-12), la fleur de lys n'aurait pris naissance sur l'écu de nos monarques que sous le règne du roi LOUIS VII le Jeune, surnommé *Florus*, au moment des premières expéditions de Terre Sainte ; et sur leurs vêtements, que depuis le roi PHILIPPE-AUGUSTE, son fils.

Pierre LAMBERT, étud. en médecine [Rouen].

— Vouloir répondre complètement à la question posée par le Dr BOYMIER, de Saint-Vivien-de-Médoc, serait dépasser et outrepasser le cadre d'une simple réponse. De temps immémorial, en effet, il y a eu, parmi les hommes, des marques symboliques, leur permettant de se distinguer dans les armées ou ailleurs, des emblèmes, devises, hiéroglyphes, etc., peints sur des boucliers, des enseignes, etc. Mais ces marques distinctives n'étaient pas toujours des armoiries proprement dites, c'est-à-dire des marques héréditaires de la noblesse d'une Maison, réglées selon l'art du Blason, et accordées ou approuvées par les princes.

Ainsi, avant MARIUS, l'Aigle n'était pas toujours l'enseigne (devenue alors perpétuelle) du général des Romains. Selon leur goût ou leur choix, les généraux romains précédents portaient indifféremment le Loup, l'Aigle, le Léopard, la Lupa nourrice. La même observation pourrait être faite au sujet des généraux macédoniens, puisque ALEXANDRE dut réglementer les « armoiries » de ses lieutenants et ordonner une sorte de Blason rudimentaire. CHORIER laisse entendre que les Romains n'ont pas ignoré les Armoiries. SPELMAN dit, au contraire, que ce sont les Saxons, les Danois et les Normands qui les ont apportées du Nord en Angleterre, et de là en France.

Dans son *Histoire du Dauphiné* (tome I, page 97), Chorier remarque que : « les Tires étaient les boucliers des Gaulois, qui les couvraient

entièrement ; que chaque soldat y faisait peindre quelque marque qui lui était propre, et par la vue de laquelle il pouvait être reconnu entre ses compagnons » ; il cite PAUSANIAS. Peu à peu, une tradition s'implanta, et les premiers rois francs (CLODION, MÉROVÉE, CHIL-DÉRIC) se repassèrent les mêmes signes emblématiques, qui étaient « trois crapauds de sinople, en champ d'argent ».

Lors de sa conversion, Clovis s'étant fait apporter des fleurs de lys par un ermite, adopta ces fleurs comme emblème, afin de bien faire connaître que, sortant des bourbiers du désordre et de l'idolâtrie, la France changeait de face et se purifiait dans l'eau liliale du baptême. La pureté de la fleur du lys devint ainsi l'emblème de la conversion de Clovis et de la nouvelle orientation de la France.

Ses successeurs réglèrent la distribution des fleurs de lys, et au fronton des demeures royales firent peindre le blason « au champ d'azur, semé de fleurs de lys d'or ».

HUGUES CAPET conserva, pour la 3^e dynastie, les armes royales de ses prédécesseurs. Plus tard, LOUIS LE JEUNE augmenta le nombre des fleurs de lys. Les Croisades, d'une part, les tournois, d'autre part, généralisèrent l'usage des armoiries. La mode et le port de la cotte d'armes contribuèrent à son extension (la cotte d'armes était une sorte de gilet ou de livrée, composée de diverses bandes de plusieurs couleurs, d'où vinrent la fasce, le pal, la bande, le chevron, la lozange, etc.). CHARLES V (d'autres auteurs disent CHARLES VI) réduisit à trois fleurs la semence du Champ d'or de la Maison Royale de France.

Le roi Charles V, par sa charte de 1371, ayant anobli les Parisiens, permit à la ville de porter des armoiries. Vers cette époque (1341, cf. JOINVILLE), on commença à pendre des écus dans les églises. Alors parut dans la chrétienté une « Dissertation en 4 chapitres », qui émut les armoriés, et nous ferait sourire. Son auteur, Basilius Poncius Augustin, de Léon en Espagne, après avoir remontré toute la vanité qu'il y avait pour un homme à faire faire des images sur ce qui lui appartenait, concluait, *in fine*, que cela se pouvait faire néanmoins, sans péché d'orgueil... Comment conclure autrement, puisque le tombeau du Pape CLÉMENT IV, mort en 1268, venait d'inaugurer l'usage des écus sculptés sur les monuments funéraires !

Pourtant, les différents armorialistes de jadis, c'est-à-dire SPELMAN, André DU CHESNE, BLONDEL, les FRÈRES DE SAINTE MARTHE, DU TILLET, TRÉVOUX, le Père MENESTRIER, Claude FAUCHET DE JUSTEL, L'ESPINOY, CHIFFLET, ne mentionnent pas les armoiries de France, relevées par Messire André DE LAURENS.

Par contre, on voit que la première monnaie de France avec des armoiries est le denier d'or de PHILIPPE DE VALOIS. A l'avvers, est représenté ce Prince, tenant de la main gauche un écu semé de fleurs de lys. Cette pièce d'or battu en 1336 fut alors dénommée « écu », pour cette raison qu'elle portait l'écusson des *Armoiries de la France*.

Ainsi la fleur de lys paraît être, depuis Clovis, la seule image

emblématique officielle. Officielle, car à côté de l'emblème traditionnel, d'autres surgissent, de temps à autre, en marge, et qui naissent, croissent, s'épanouissent un instant, puis meurent.

HENRI III, le fils de Henri II et de Catherine de Médicis, roi de Pologne, devenu roi de France, ajouta à l'écusson français celui du royaume dont il avait été antérieurement le souverain.

HENRI IV qui, avant d'être roi de France, portait déjà « d'azur à trois fleurs de lys d'or », modifia encore les armoiries royales, après son couronnement, et écartela son propre écu de celui de la Navarre.

LOUIS XIII ramena ses armes à celles de ses prédécesseurs ; son sceau officiel ne porte que les armoiries de la Maison royale française. Mais certaines monnaies frappées sous son règne portent l'écu de France, et à l'avant, ceux de Navarre et de Béarn.

LOUIS XIV restitue aux armoiries françaises leur intégrité ancestrale ; enfin, sous la monarchie de Juillet, les armes sont « d'azur au livre de la Charte d'or ».

Ce résumé, forcément rapide, pourrait être amplifié de commentaires et aussi de détails pittoresques, que les curieux trouveront dans les divers ouvrages sus-cités, ainsi que dans le grand Dictionnaire français et latin publié par GOSSELIN (1732), tome I, pages 585 et suivantes, dans l'œuvre de Claude FAUCHET (*Les Origines*, in-4°, de 1610), et dans l'œuvre contemporaine (*passim*) de Henri PROVINS. Ils pourront s'y délecter de certaines anecdotes savoureuses.

D. CALDINE.

Un mot sur le Dr Richard, père du Cardinal (XXX, 103). — Veut-on me permettre de compléter les renseignements déjà fournis sur le père du Cardinal RICHARD, archevêque de Paris, par R. CORNILLEAU (*Chr. méd.*, 1923, p. 103), qui en a sollicité ?

Maître Louis-François Richard, père du Cardinal, était de *Montaigu* (Vendée). — On l'y trouve dès 1778 ; on l'y retrouve dans la municipalité, en 1787, 1793, etc. Il sauva les Archives de l'Aumônerie de Montaigu, transformée plus tard en hôpital.

Il avait un frère, Charles-Marie, qui était aussi docteur en médecine, et l'oncle du Cardinal.

La *Chronique médicale*, en 1901, p. 636, s'est occupée de L.-F. Richard. On trouvera sur lui des documents précis, dans l'ouvrage de MIQUEL-DALTON, sur les *Médecins pendant la Révolution* (p. 7), car il fit partie de la Constituante ; dans l'*Annuaire de la Soc. d'Emulation de la Vendée* (1899, pp. 100 et 121) ; dans la *Revue du Bas-Poitou* (1905, p. 23), etc.

Dr MARCEL BAUDOUIN (*Croix-de-Vie*, Vendée).

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

Revue biblio-critique

HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Sages-Femmes et Nourrices à Paris au XVIII^e siècle, par Marcel FOSSEYEUX. Extrait de la *Revue de Paris*, 1^{er} octobre 1921.

De cette étude, très documentée comme toutes celles de M. Marcel FOSSEYEUX, dont nous n'avons plus à louer la probe érudition, bien connue de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire médicale, il résulte que les sages-femmes, certaines au moins d'entre elles, encouraient, déjà au XVIII^e siècle, les mêmes reproches que de nos jours : il existait des officines d'avortement dans le Paris de l'ancien régime, comme il en est encore aujourd'hui.

Dès le début de l'avant-dernier siècle, les femmes de toutes les catégories sociales avaient perdu l'habitude de nourrir leurs enfants, et il y en avait même qui recouraient à un singulier procédé pour faire tarir leur lait : il consistait, nous révèle DIONIS, à « fomentier les tétons dans de la sauge bouillie dans de l'urine » !

On n'ignore plus que c'est grâce à la campagne entreprise par J.-J. Rousseau, qui avait eu, il est juste de le proclamer, plusieurs précurseurs, entre autres DES ESSARTS, que l'allaitement maternel reprit faveur ; cela n'empêche que, dans quelques familles, on resta fidèle à la vieille coutume : TALLEYRAND ne resta-t-il pas quatre ans en nourrice dans un faubourg de Paris ? Des sept enfants que les époux ROLAND mirent en nourrice, seule survécut une fille, Manon, qui devint la célèbre MADAME ROLAND.

L'opuscule de M. Fosseyeux contient, en outre, maints autres détails sur les bureaux de nourrices, sur le mode de recrutement des sages-femmes, et aussi sur l'ignorance de la plupart d'entre elles ; nous ne saurions qu'en recommander la lecture, il en est peu d'aussi instructives.

L'Art médical préhistorique. (Communication au 1^{er} Congrès de l'histoire de l'art de guérir), par le D^r E. BOISMOREAU. Imprimerie de Vlijt, Anvers.

L'art médical préhistorique peut être surtout étudié aux époques magdalénienne et néolithique. « A ce stade d'évolution de l'humanité, nos ancêtres possédaient, très certainement, des notions, plus ou moins étendues, d'art médical, empiriques sans doute mais d'une certaine efficacité. L'utilisation d'outils en os et en silex permettait quelques interventions, les fines aiguilles caractéristiques de l'époque auraient pu faire quelques sections très superficielles ; mais aucun document ne permet de préciser davantage ces notions. »

Il paraît également établi, qu'à l'époque néolithique, on savait réduire et consolider les fractures ; la trépanation était couramment

pratiquée à l'époque de la pierre polie ; et, constatation qui a son prix, les opérateurs, bien qu'agissant dans les conditions les plus défavorables au point de vue de l'asepsie — il ne pouvait être question d'antiseptie à cette époque — n'avaient qu'une mortalité des plus restreintes. Pourquoi les primitifs se défendaient-ils mieux que nous contre l'infection ? On a émis, à ce sujet, plusieurs conjectures dont nous vous faisons grâce. Mais comme tout cela est intéressant et prête à la méditation !

HISTOIRE

Les Nations d'après leurs journaux ; petit essai de psychologie de la presse, par GABRIEL ARBOUIN. Editions Bossard.

Le titre et le sous-titre disent très explicitement ce qui est contenu dans cette brochure très substantielle, et dont l'auteur, mort pendant la guerre, semblait promis aux plus brillantes destinées,

Les Germains ; histoire d'une idée et d'une race, par Alfredo NICEFORO ; traduit de l'italien par Georges HERVÉ. Editions Bossard.

On sait l'extraordinaire prétention des Allemands à la suprématie des races. A entendre nos ennemis, la race germanique aurait donné au monde la civilisation grecque, la Renaissance italienne, et elle prétendrait aujourd'hui encore porter le flambeau de la civilisation moderne. M. NICEFORO, que ses connaissances anthropologiques et sa compétence ont mieux préparé que quiconque à l'étude de ce sujet, n'a pas de peine à démontrer la vanité et l'outrecuidance de ce postulat, et son argumentation ne laisse guère de place à une réplique ; mais « que pourront jamais les arguments logiques de critique contre les mythes et idéologies, là où ne parle que la chaleur du sentiment ? »

Racolage et Milice (1701-1715), par Georges GIRARD. Paris, Plon.

Qu'était le recrutement de l'armée française à la fin du règne de LOUIS XIV, tel est le sujet que s'est proposé de traiter M. G. GIRARD.

On nous a beaucoup parlé des grands chefs, on s'est moins inquiété des soldats ; et cependant, qu'auraient pu réaliser ceux-là sans leurs humbles mais indispensables auxiliaires ? Or, comment se recrutait ces soldats ? Les officiers allant en congé étaient tenus de ramener un minimum de recrues propres au service, « sous peine d'être frappés pécuniairement et disciplinairement ». Comment s'y prenaient-ils pour enrôler ces recrues ? On le devine, avant qu'on nous l'expose : par la ruse et... par le vin. Le cabaret, voilà le vrai quartier général et résidence ordinaire de l'officier en recrue ; c'est là que généralement se conclut l'enrôlement.

Enivrer leurs victimes avant de les jouer, moyen de facile réussite, car « les ivrognes sont gens de bonne composition » ; et lorsque les pauvres diables reviennent à la raison, il est trop tard, ils ont signé !

Lorsque ce mode d'enrôlement ne suffisait pas à combler les vides causés par ces larges saignées que sont les batailles, par les maladies et la désertion, on recourait à l'enlèvement à main armée. L'auteur a consacré à cet enrôlement forcé un des chapitres les plus passionnants de son ouvrage ; et n'oubliez pas que les moindres faits allégués sont appuyés sur des pièces d'archives, des correspondances officielles, par conséquent peu suspectes, et qu'on sent une objectivité complète dans l'exposé de ces mœurs d'un autre siècle, qu'il faut bien connaître pour apprécier équitablement ce qu'on a nommé « l'ancien régime ». Sans doute, les pouvoirs publics n'approuvaient pas ces procédés ; mais ils semblent avoir fait preuve d'une singulière tolérance à l'égard de ceux qui en usaient ; et véritablement, on ne saurait les amnistier, parce que le tout se faisait *ad majorem regis gloriam*. La fin ne justifie pas toujours les moyens.

Le Roi Stanislas grand-père (1725-1766), par Pierre BOYÉ.
Berger-Levrault, Paris, 1922.

Nul n'a plus contribué que M. Pierre BOYÉ à nous faire connaître la cour de Lunéville et le roi Stanislas. Ce nouveau livre de l'érudite historiographe nous dévoile un grand-papa gâteau, adorant ses petits-enfants, qui lui rendent bien, d'ailleurs, son affection. Nous pénétrons, à la suite de l'auteur, dans l'intimité de la famille royale de France et, grâce à la correspondance mise à jour par l'archéologue lorrain, dans son opuscule substantiel, nous connaissons mieux LOUIS XV et Marie LECZINSKA, et « ce lourd garçon endormi » que fut le Dauphin, qui, hormis la musique, ne s'intéressait à rien, s'ennuyait de tout et partout. On comprend de reste qu'« aucune intimité ne régna jamais entre Louis XV et son fils » ; par contre, quel délicieux portrait nous est fait des sœurs de ce gros balourd ! Mais ne déflorons pas davantage cette solide publication ; elle mérite d'être lue et conservée.

Paris et la France sous le Consulat, par Henri REDHEAD YORKE ;
traduit de l'anglais par G. LEROLLE. Librairie Perrin, Paris.

C'est une suite de petits tableaux de la vie et des mœurs françaises sous le Consulat, brochés par un Anglais bon observateur et agréable conteur. L'auteur vise à l'impartialité et l'atteint le plus souvent. A noter qu'il témoigne d'une véritable admiration pour « le célèbre Corse », qui présidait alors aux destinées de la France (1), ce qui ne manque pas d'un certain piquant. A signaler une visite au Jardin des Plantes, où notre insulaire assiste à un cours de FOURCROY, qui « s'exprime en un langage éloquent et pur », et « où les femmes forment une notable partie de l'assistance » ; enfin, le chapitre consacré aux hôpitaux de la capitale (pp. 275 et s.). Il y est surtout question de l'hôpital des Enfants Trouvés (la Maternité), et l'on peut y glaner quelques détails qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire hospitalière.

(1) Voir le portrait qu'il en trace, pp. 162 et s.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- PRÉVOST (Marcel). — *Cousine Laura*. Bibliothèque Nilsson, Paris.
- HIRSCH (Charles-Henry). — *Mariée en 1914*. Bibliothèque Nilsson, Paris.
- DEBAT (D^r François). — *Memento dermatologique*. Imprimerie Guillemot et de Lamothe, 35, rue des Petits-Champs, Paris.
- NIEL (D^r André). — *La « Maladie de nerfs de Gustave Flaubert »*. Imprimerie Leblanc et Durant, 204, rue Solférino, Lille.
- DIDIER (D^r M.). — *Culture physique et médecine*, 3 francs. Bardou Savart, 12, boulevard Sébastopol, Paris.
- TRIBOUILLET (D^r P.-H.). — *Diderot et la médecine*. Imprimerie-express, 46, rue de la Charité, Lyon.
- MARTIN (P^r Etienne). — *Annales de l'Institut de médecine légale, de l'Université de Lyon*, tome III^e. A. Roy, Imprimeur-éditeur de l'Université, 3, rue Gentil, Lyon.
- VAN DUYSSE (P^r). — *Michel Brisseau « le Tournaisien » et le siège de la cataracte*. Buschmann, 15, Rempart de la Porte du Rhin, Anvers.
- BOURGUET (D^r Julien). — *Chirurgie esthétique de la face*. Imprimerie Daix et Thiron, Clermont (Oise).
- ALMERAS (Henri d'). — *La femme amoureuse dans la vie et dans la littérature*. Albin Michel, 22, rue Huyghens, Paris.
- MOUTON (Léo). — *Un demi-roi : Le duc d'Epéron*. Perrin et C^{ie}, 35, Quai des Grand-Augustins, Paris.
- BOYÉ (Pierre). — *Le roi Stanislas grand-père (1725-1766)*. Berger-Levrault, Paris.
- LECLERCQ (Dom H.). — *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, 3 volumes. Champion, éditeur, 5, quai Malaquais, Paris.
- CORDIER DE LA PORTERIE (D^r). — *Etude médico-psychologique sur Paul Verlaine*. Paul Brodard, Coulommiers.
- MODINOS (D^r P.). — *Spondyloses et spondylites ; Le traitement de l'érysipèle par la chaleur ; Une nouvelle théorie sur l'étiologie de la pellagre et son traitement*. J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.
- MARAN (René). — *Batouala*, véritable roman nègre (prix Goncourt, 1921). Paris, Albin Michel, 3.75.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS

**PHOSPHATINE
FALIÈRES**

Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Tératologie historique

L'enfant, à tête d'oie, du Roi Robert le Pieux,

Par M. le Docteur René BÉNARD, Médecin des Hôpitaux de Paris.

Il y a quelques mois, mon distingué collègue, le Dr APERT, attirait l'attention des lecteurs de la *Chronique* sur le monstre à tête d'oie dont aurait accouché la Reine Berthe, épouse répudiée du Roi ROBERT LE PIEUX (1). Il désirait savoir si cet avorton présentait en outre des mains et des pieds palmés. Quelques recherches entreprises à ce sujet m'ont amené à un certain nombre de considérations, qui dépasseraient notablement les proportions d'une simple réponse. Peut-être cette étude sur un cas de tératologie historique sera-t-elle de nature à intéresser quelques-uns des lecteurs de la *Chronique Médicale*.

Voyons d'abord le fait en lui-même.

Le P. ANSELME, à qui il faut toujours se référer, lorsqu'il s'agit de quelque chose qui concerne la Maison Royale de France, nous apprend que Berthe, veuve d'EUDES I^{er}, Comte de Blois, « fut mariée en 995 et séparée à cause de parenté et compérage (parenté spirituelle), environ l'an 998, selon l'opinion commune, à la poursuite du Pape GRÉGOIRE V. Le Roi ne la quitta que lorsqu'il sut qu'au lieu d'un enfant, elle avait accouché d'un monstre très difforme » (2). En ces quelques lignes, l'auteur de l'*Histoire Généalogique de la Maison de France* mentionne trois faits : le mariage du Roi Robert avec sa cousine ; son excommunication ; la naissance d'un enfant monstrueux.

Le premier point est historiquement exact ; nous savons, en effet, que le roi Robert, usant d'ailleurs, en cela, de la dispense que lui avait donnée ARCHAMBAUD, archevêque de Tours, avait épousé Berthe, sa cousine au 4^e degré canonique, et mère, au cours d'un premier mariage, d'un enfant dont ce même Robert avait été le parrain. Le second fait, celui de l'excommunication, est également historiquement certain. Le troisième, au contraire, la naissance d'un produit monstrueux, est moins assuré, et c'est lui que nous allons discuter. Encore est-il juste d'ajouter que le P. Anselme se garde bien de donner une description quelconque de ce monstre.

(1) *Chronique médicale*, 1923, t. XXX, p. 58.

(2) Père ANSELME, *Histoire Généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 71 Paris, 1726.

Les auteurs plus récents sont moins discrets, et SISMONDI (1), comme HENRI MARTIN (2), disent explicitement que cet enfant avait « la tête et le cou d'une oie ».

Tâchons de remonter à l'origine de cette légende.

Tout d'abord, il importe de signaler que nous sommes assez mal fixés sur les événements de la vie du Roi Robert. Ce n'est pas pourtant faute de chroniqueurs contemporains, car, au contraire, le Roi de l'An Mil est loin d'en manquer. Radulfus GLABER (Raoul le Chauve) (3), HELGAUD (4), ADALBÉRON (5), ont écrit, à l'époque même des chroniques, des panégyriques du roi, ou des poèmes à son endroit. Or, dans aucun de ces écrits, le fait qui nous occupe ne se trouve mentionné. On peut, il est vrai, faire observer que ces chroniqueurs n'avaient que médiocrement le souci d'être exacts ou complets. En effet, ni Adalbéron, ni Helgaud ne parlent des reines de France. Glaber, lui, ne mentionne que la seule CONSTANCE, cette reine que l'histoire nous représente comme étant d'un caractère effroyable, — « femme dure et hautaine, et qui mit la patience du Roi à une rude épreuve », dit Sismondi, reproduisant sur ce point l'opinion généralement admise. Encore Glaber nous la dépeint-il comme « aussi constante de cœur que de nom, et qui était digne du trône ». Or, nous savons de source certaine que le roi Robert eut au moins deux femmes, Berthe et Constance. Peut-être même en eut-il davantage : certains, comme BAUDOIN (6), lui en attribuent trois. D'autres, comme le P. Anselme, vont même jusqu'à lui en assigner cinq, dont, il est vrai, trois douteuses. Ceux que la question intéresserait, pourront à ce sujet consulter l'étude spéciale que fit, au XVIII^e siècle, l'Abbé de CAMPS, sur les mariages du roi Robert (7). Pour ce qui nous occupe ici, retenons simplement que, malgré l'abondance des documents relatifs au Roi Robert, nous courons grand risque de nous trouver en présence de sources assez pauvres. Je ne mentionnerai donc pas les très nombreuses chroniques dans lesquelles il n'est fait aucune allusion à la naissance monstrueuse, et j'indiquerai immédiatement que la légende repose tout entière sur deux textes, tous les deux remontant au XI^e siècle, reproduits d'ailleurs ensuite dans les compilations bénédictines du XVII^e et du XVIII^e siècles, ainsi que dans la *Patrologie* de l'Abbé MIGNÉ.

(1) SIMONDI DE SISMONDI, *Précis de l'Histoire des Français*. Paris, 1839.

(2) HENRI MARTIN, *Histoire de France*, 4^e édit. ; Paris, 1855, t. III, p. 35.

(3) RAOUL GLABER, *Chroniques*.

(4) HELGAUD, *Vie du roi Robert*.

(5) ADALBÉRON, évêque de Laon, Poème adressé au Roi Robert. Le texte latin de cet écrit, comme d'ailleurs des deux précédents, se trouve in DU CUESNE, *Historia Francorum*, t. IV ; et le texte français, dans la Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, par GUIZOT, Paris, 1824.

(6) BAUDOIN, Les trois femmes du Roi Robert. (*Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Ancienne Collection, t. I, p. 585.)

(7) Abbé de CAMPS, Les mariages du Roi Robert. (*Mercurie Français*, mars 1723.) Collection manuscrite de la Bibliothèque Nationale.

Examinons successivement ces deux textes.

Le plus récent des deux est en même temps le plus vague. Son auteur est inconnu. Il est ordinairement désigné sous le nom de l'« Auteur Anonyme des Fragments de l'Histoire de France de Robert à la mort de Philippe I^{er}, *Chronici Veteris excerptum ab A. C. 986 usque ad annum 1109* ». On admet généralement que cet ouvrage date des toutes premières années du XII^e siècle. Cette chronique, reproduite par Du Chesne et par les Bénédictins de Saint-Maur, fait allusion au fait qui nous occupe dans cette simple phrase : « Dum enim de eodem Rege, eadem mulier concepisset, credens se parituram filium, peperit monstrum (1). »

Quant à l'autre texte, le seul en définitive sur lequel repose la légende de l'enfant ansérocephale, il est de saint Pierre Damien, Cardinal de la Sainte-Eglise. Il se trouve dans une lettre qui aurait été écrite vers l'an 1050. Cette lettre, adressée « ad eundem Desiderium, Cassinensis Monasterii Abbatem », constitue à la fois la Lettre xv du livre II et l'opuscule xxxiv du tome III des œuvres de cet auteur. On trouvera la lettre entière dans la Patrologie de Migne (2). Quant à la phrase qui fait allusion à la naissance monstrueuse, elle se réduit à ceci : « Nam Robertus, Gallorum Rex, avus istius Philippi, qui in paterni iuris sceptrum successit, propinquam sibi copulavit uxorem, ex qua suscepit filium, anserinum per omnia collam et caput habentem ». On retrouvera cette phrase également reproduite dans Du Chesne et dans les Bénédictins de Saint-Maur (3).

Ces deux textes constituent exactement tout ce que nous possédons sur la question.

Au reste, pour s'en convaincre, il suffirait de consulter la très consciencieuse *Histoire de Robert le Pieux*, de CH. PFISTER (4). La très copieuse et très complète bibliographie réunie par cet auteur, ne nous fournit aucun autre document susceptible d'être utilisé pour asseoir la légende de l'avorton à tête d'oie. Nous arrivons donc à cette première conclusion : un seul a parlé explicitement du monstre dont la Reine Berthe a accouché ; il lui attribue un col et une tête d'oie, et il ne dit rien de plus. Ce ne sont donc pas les textes qui nous apprendront comment étaient faits les mains et les pieds de cet avorton.

Avant d'aller plus loin, une question se pose, qui me paraît intéressante ; c'est celle-ci : Pourquoi saint Pierre Damien, qui écrivait quelque soixante années après l'événement, raconte-t-il cette histoire, dont aucun autre auteur ne souffle mot ? Sismondi a une explication toute prête : « Dans la génération suivante, dit-il,

(1) Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores* ; Paris, 1760, t. X, p. 211 ; et Du Chesne, t. IV, p. 85.

(2) Migne, *Patrologie*, t. 144, p. 287 (Lib. II, épist. xv), et t. 145, p. 571-584. Le passage cité est p. 580 C. (Opusc. XXXIV).

(3) *Loc. cit.*, t. X, p. 192, et Du Chesne, t. IV, p. 145.

(4) Ch. Pfister, *Études sur le Règne de Robert le Pieux*. Paris, 1885.

lorsque les prêtres voulurent effrayer les empereurs sur le compte de leur lutte avec le Pape, ils représentèrent Robert comme ayant été cruellement puni pour sa désobéissance. Ils prétendirent que Berthe donna à Robert un enfant qui avait la tête et le col d'une oie ; qu'il fut excommunié et abandonné par tous ses serviteurs⁽¹⁾. » C'est, nous semble-t-il, représenter de façon bien noire les intentions de cet excellent homme que nous apparaît saint Pierre Damien. Les historiens sont unanimes à admettre que Simonde de Sismondi, auteur, Génevois et protestant, d'une *Histoire des Français*, ne se montre nullement soucieux d'impartialité, lorsqu'il vient à parler de la France ou de l'Église de Rome. En la circonstance, l'Église nous paraît bien devoir être déchargée du soupçon d'avoir nourri d'aussi sombres desseins. Nous possédons, en effet, une lettre du Pape Léon IX, que Du Chesne reproduit sous le titre : « Ex decreto Yvonis episcopi Carnutensis, parte IX, cap. VIII, Leo IX, Henrico Regi Francorum (2) ». Dans cette lettre, contemporaine du récit de Pierre Damien, mention explicite est faite par le Pape de l'excommunication du Roi, sans nulle allusion à l'effroyable événement qui en avait été la conséquence. Il me semble donc qu'il n'y a, dans la lettre à l'Abbé du Mont-Cassin, aucune malice intentionnelle, mais simplement une allusion à un fait qui était alors de notoriété courante ; le seul reproche que pourrait encourir Pierre Damien, serait d'avoir accueilli trop facilement et sans contrôle un fait vraiment extraordinaire.

Au reste, serions-nous bien venus à lui reprocher sa crédulité ? Le bon cardinal, en la circonstance, est en assez bonne compagnie.

Dans les siècles de lumière qui, grâce à la Renaissance, succédèrent aux périodes de ténèbres du moyen âge, ne voyons-nous pas les savants eux-mêmes faire preuve de quelque crédulité ? Au XVI^e siècle, le huguenot AMBROISE PARÉ admet encore que la naissance d'un monstre est un signe de la colère du ciel. « Les monstres, écrit-il, sont choses qui apparaissent contre le cours de la nature, et sont le plus souvent le signe de quelque malheur à advenir (3). » Au XVII^e siècle, le savant LICETUS ne croit pas impossible l'existence de monstres présentant des membres d'animaux. Parmi les dix groupes de monstres qu'il décrit, il constitue le neuvième avec « les monstres composés de parties appartenant à des animaux différents par le genre prochain, comme un enfant à pieds d'oie, à ailes d'oiseau, à visage de grenouille (4). » Au XVIII^e siècle, le siècle de l'Encyclopédie, HUBER, qui admet neuf classes de monstres, caractérise la quatrième par l'« existence dans une espèce de caractères d'une autre espèce (un homme à oreilles de lièvre » (5). Au début

(1) *Loc. cit.*

(2) DU CHESNE, t. IV, p. 145, et *Rerum Gallicarum*, t. X, p. 492.

(3) AMBROISE PARÉ, *Livre des monstres et des prodiges*, Préface, Paris, 1573.

(4) LICETUS (FORTUN.), *De monstrorum causis, natura et differentiis, libri duo*, Padoue, 1616 et 1634, livre I, chap. XIII, trad. franç. de PALFYN, 4^e, Leyde, 1708.

(5) HUBER (J.-J.), *Observationes atque cogitationes nonnullae de monstris*. In 4^e, Cassel, 1748, § 8, p. 9.

même du XIX^e siècle, MALACARNE, qui n'admet pas moins de seize classes de monstres, décrit, dans le groupe XIV, sous le nom d'*Andralogomélie*, les « hommes qui ont des membres de brutes (1). » Encore l'auteur a-t-il la bonté de nous avertir qu'il n'a envisagé dans sa classification que les monstres qu'il a personnellement observés (« mostri stati de noi osservati ») (!!!) De telles aberrations de la part de savants nous stupéfient. Peut-être nous paraîtront-elles moins extraordinaires, si nous songeons qu'en plein XVII^e siècle, un savant de la valeur de RÉAUMUR, « faisant le récit de ce qu'il appelle les *étranges amours* d'une poule et d'un lapin, se demande sérieusement s'il doit en résulter des poulets vêtus de poil ou des lapins couverts de plume » (2).

Aussi est-il assez piquant de remarquer que ceux qui, en ce même XVIII^e siècle, faisaient les esprits forts et considéraient avec une pitié quelque peu narquoise cette histoire d'enfant à tête d'oie, ce sont précisément les Moines Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Voici, en effet, comment ils s'expriment. Rapportant le récit de l'auteur des *Fragments de l'Histoire de France* cité plus haut, ils font suivre le *peperit monstrum* de la note que voici :

Filium, *sic credere licet*, anserinum per omnia collum et caput habentem, ut loquitur Petrus Damiani, in epistola cuius fragmentum exstabit infra, ubi Bertae repudii causam proferemus *non fabulosam*.

Et plus loin, en reproduisant le passage de Saint-Pierre-Damien, ils commentent le mot « anserinum », par la note suivante :

Parvam, *nullamve fidem* huic narrationi habendam esse iam monuimus supra. Huius enim monstruosi partus meminit quidem Auctor Fragmenti Historiae Franciae, quod post Pithaeum et Chesnium dedimus supra ; sed de eo, ne verbum quidem exstat apud Helgaudum, Aimoinumve, aut alios scriptores Roberto coaetaneos. Helgaudus, qui huius pissimi Regis vitam scripsit, aliam affert Bertae repudii rationem : intrepidus, scilicet, tam privatus, tam publicas reprehensiones Abbonis Floriacensis (3).

Il n'entre pas dans mon sujet d'examiner si ce furent vraiment les remontrances d'Abbon, moine de Fleuri, qui décidèrent Robert à se soumettre à l'injonction pontificale, plutôt que la naissance d'un monstre. Ce qui est certain, c'est qu'au XVIII^e siècle, les moines considéraient cette histoire comme une fable pure, à laquelle il n'y avait nullement à ajouter foi (*nullam fidem habendam esse*).

Au fond, c'étaient peut-être les moines qui, avec leur scepticisme, se trompaient. Je l'ai dit, certains indices m'amènent à penser qu'en relatant l'existence d'un avorton à tête d'oie, saint Pierre Damien n'avait pas créé la légende de toutes pièces ; il n'avait, en réalité, fait

(1) MALACARNE (Vinc.), *De' mostri umani, de' caratteri fondamentali su cui ne se potrebbe stabilire la classificazione*, Padoue, 1801, et in *Memorie della Societ. Italiana*, t. IX.

(2) RÉAUMUR, cité par DARESTE, *Recherches sur la production artificielle des monstruosités*, 2^e édition, Paris, 1891, p. 51.

(3) *Rerum Gallicarum*, loc. cit., t. X, pp. 211 et 492.

que reproduire une opinion qui était de notoriété courante à son époque. Il serait donc intéressant, à la lumière de la tératologie moderne, de se demander quel pouvait être le genre de malformation présenté par l'enfant de la Reine Berthe, et quel nom il convient d'assigner à une monstruosité qui déforme le visage, au point de lui donner vaguement l'aspect d'une tête d'oie. Sur ce terrain, je m'avancerai avec quelque prudence, car prétendre faire un diagnostic tératologique à quelques milliers d'années de distance, sur un fait d'ailleurs hypothétique, apparaît d'abord comme assez délicat.

Il ne me semble pas cependant impossible d'arriver à quelque précision. Cet enfant à tête d'oie devait, en somme, être un monstre à face aplatie latéralement, à front débordant à sa base, à orbites enfoncés et reportés sur le côté, à maxillaire fortement proéminent au point de simuler un bec d'oie. Une telle malformation devait se rapprocher assez de celle d'un crétin hydrocéphale, dont GUETTARD nous donne la description en ces termes :

On voit, écrit-il, dans une église de Paris, un homme dont la tête semble avoir souffert latéralement une forte compression. Le frontal bombe extraordinairement en avant et surtout à sa base. Les orbites des yeux sont devenues très profondes, et paraissent ne plus avoir leur rondeur ordinaire. Les mâchoires sont plus allongées en avant, l'inférieure surtout ; ce qui donne à la face de cet homme quelque chose de hideux (1).

De son côté, Isidore GEOFFROY SAINT-HILAIRE, qui rapporte ce fait, déclare en avoir observé un semblable, dont il a fait figurer une représentation dans l'Atlas de son ouvrage (2). De tels cas d'hydrocéphalie ne sont pas, on le voit, incompatibles avec l'existence.

Par contre, il est d'autres monstruosité, d'aspect sensiblement analogue, qui ne s'observent que sur des produits non viables. Celles-ci correspondent à des faits d'« Encéphale situé en très grande partie en dehors de la boîte cérébrale, et au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure est incomplète », faits auxquels le même Is. Geoffroy Saint-Hilaire conserve le nom de « Podencéphale », attribué par son père. Cette face « manifestement oblique, principalement dans la région oculaire », cette élévation de la partie moyenne de la tête, due à un « déplacement herniaire supérieur de l'encéphale, par une perforation de la voûte du crâne, et non par l'absence de voûte ». la tête, par ailleurs « déprimée et sans hauteur... très longue d'avant en arrière (3) », tout cela rappelle assez vaguement une tête d'oie. Je serais donc porté, pour ma part, à penser que le produit monstrueux que la Reine Berthe mit au monde, était soit un crétin hydrocéphale, du type du mendiant de Guettard, soit peut-être, plutôt, un monstre Exencéphalien, du genre Podencéphale.

(1) GUETTARD, *Mémoires sur quelques parties des arts et des sciences*, tome V, p. 26.

(2) GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore), *Histoire générale et particulière des Anomalies de l'organisation*, Paris, Baillière, 1832, tome I, p. 283.

(3) GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore), *ead. loc.*, tome II, pages 294 et 300.

On pourrait même peut-être aller plus loin encore. I. Geoffroy Saint-Hilaire, en effet, qui admet parfaitement le rôle de l'émotion dans la genèse des malformations encéphaliques, pense que, suivant le stade de la grossesse où survient le choc émotif, on voit apparaître telle ou telle monstruosité, suivant le degré de l'ostéogénèse crânienne à cette date. C'est ainsi qu'une émotion survenue dans les deux premiers mois de la grossesse est suivie, d'après lui, d'ancéphalie ; celle du 3^e mois aboutit à la thlipsencéphalie ; celle du 4^e mois à la nosencéphalie. Les cas d'exencéphalie seraient donc consécutifs à des émotions survenues, au plus tôt, au 5^e mois de la grossesse. Nous connaissons, d'autre part, au moins une émotion violente de la Reine Berthe : ce dut être lors de la scène de l'excommunication, dont J.-P. LAURENS nous a retracé les traits dans l'œuvre saisissante qui se trouve au Musée du Luxembourg. Dans ces conditions, et en admettant que la Reine n'ait pas fait un accouchement prématuré, nous pourrions situer assez exactement, l'un par rapport à l'autre, les deux faits, de l'excommunication et de la naissance du produit monstrueux. Malheureusement, comme nous ne connaissons exactement ni l'une ni l'autre de ces deux dates, mais seulement avec approximation (environ l'an 998, dit le P. Anselme), nous ne pouvons conclure qu'une chose, c'est que la naissance de cet avorton dut avoir lieu au plus tard quatre mois après la scène de l'excommunication ; le fait, historiquement, ne serait pas sans intérêt. En effet, nous avons vu que les historiens hésitent à attribuer à l'acte de soumission du Roi aux ordres pontificaux un mobile exact : les uns disent que ce fut à la suite des objurgations d'ABBON, moine de Fleury ; les autres, que ce fut à la suite de la naissance de cet enfant. Il paraît, d'autre part, certain que le Roi n'obtempéra pas immédiatement aux ordres de Rome, et qu'il conserva encore quelque temps la Reine auprès de lui. On pourrait donc, à la lumière des données précédentes, admettre la chronologie suivante. Vers l'an 998, le Roi, marié depuis trois ans, est excommunié. La Reine, enceinte à cette date de cinq mois environ, donne quelque temps après naissance à un produit monstrueux, que chacun, suivant les idées du temps, regarde comme une punition céleste. Pourtant, le Roi ne répudie pas pour cela son épouse. Mais cette idée de punition hante son cerveau ; le moine Abbon l'objurgue et le harcèle, tantôt en public, tantôt dans ses appartements (*tam privatas, tam publicas reprehensiones*) ; l'An Mil, avec son cortège d'appréhensions, approche ; le Roi se rend enfin, et après des mois d'hésitations, il se décide à se séparer de la malheureuse Reine.

D'autre part, le diagnostic de *Podencéphalie*, que nous avons porté, nous amène à une conclusion qui ne manque pas que d'être assez piquante, car elle nous ramène à la question que posait M. APERT. I. Geoffroy Saint-Hilaire mentionne que la podencéphalie, qui ne s'accompagne généralement pas d'autres malformations portant sur le tronc, comporte, au contraire, très fréquemment, des

malformations des membres, ectromélie ou ectrodactylie. Il ne mentionne pas explicitement la syndactylie, mais on conçoit qu'elle soit au moins possible dans ces faits. Dans ces conditions, il ne serait pas impossible que l'avorton royal eût eu les pieds palmés. Aucun texte historique ne nous fixe sur ce point, mais le fait, du point de vue scientifique, est parfaitement possible.

En réalité, on peut même pousser plus avant encore, car à côté des données scientifiques, ou des textes historiques, nous avons les récits de tradition, dont il me reste à dire quelques mots. En effet, à la légende du monstre ansérocephale se rattache une autre légende ; je veux dire celle de la Reine Pédauque.

La Reine Pédauque n'est guère connue de nos contemporains que par l'intermédiaire des opinions de M. Jérôme Coignard, ou les récits de Jacques Tournebroche. Probablement, il en est quelques-uns, parmi eux, à ignorer que la Reine au Pied d'Oie (*Pede d'Occo*) a toute une iconographie et toute une littérature. Ceux qui seraient curieux de connaître dans tous ses détails l'une et l'autre, pourraient utilement consulter à ce sujet un curieux petit livre de BULLET, paru en 1771, relatif à quelques faits de la Mythologie française (1), et dont la Bibliothèque Nationale possède un joli exemplaire, relié en maroquin rouge aux Armes du Roi Louis XV.

L'iconographie, d'abord : elle est constituée par quatre statues, qui figuraient, l'une, au portail de l'église de Saint-Pourçain, en Auvergne ; les trois autres, sur le portail de chacune des trois abbayes de Sainte-Marie de Nesles en Champagne, de Saint-Pierre de Nevers, de Saint-Bénigne de Dijon. Toutes ces statues se ressemblent. Elles représentent une femme dont le front est ceint du bandeau royal, et dont, sous la robe, apparaît le pied, palmé à l'instar du pied de l'oie.

Ces statues ont dès longtemps exercé la sagacité des archéologues, qui se sont efforcés à déchiffrer l'énigme qu'une fois de plus la statuaire du Moyen Age avait proposée à l'ingéniosité des générations futures. MABILLON, qui le premier signala ces statues, pensa qu'elles voulaient représenter la Reine CLOTILDE, l'épouse du Roi CLOVIS, dont la patte d'oie eût été symbole de prudence (?), les oies ayant une réputation bien établie de vigilance : chacun sait cela, depuis la scène du Capitole. En fait, jamais la symbolique chrétienne n'a représenté la prudence sous les traits d'une oie. En outre, on s'expliquerait mal la présence d'une reine franque sur le portail d'églises d'Auvergne ou de Bourgogne, régions qui si longtemps marquèrent leur répugnance pour la domination franque. La Reine Pédauque ne peut donc pas être sainte Clotilde.

L'Abbé LEBEUF (2) propose une solution différente, laquelle, à défaut d'autres mérites, brille au moins par un certain degré

(1) BULLET, *Dissertations sur la Mythologie française et sur plusieurs points curieux de l'histoire de France*, Paris, 1771.

(2) Abbé LEBEUF, *Mercure de France*, décembre 1751, t. II.

d'ingéniosité. Il pense que la Reine Pédauque n'est autre que la Reine de Saba. A la rigueur, l'existence de cette souveraine païenne au portail d'églises chrétiennes se peut encore admettre, car la symbolique médiévale voyait volontiers, dans les personnages bibliques de SALOMON et de la Reine de Saba, les figures mystiques du Christ et de l'Église, son épouse. Or, au livre III du *Livre des Rois*, nous lisons que Salomon, émerveillé de la beauté de la souveraine étrangère, lors d'une première entrevue, la surprit un jour, tandis qu'elle se baignait. Fort peu galant, il lui aurait servi ce propos : « Votre visage a la beauté des plus belles femmes, mais vos pieds n'y répondent guère. » Voulant à la fois rappeler cette double notion du bain et du pied disgracieux, l'artiste du Moyen Age n'aurait pas hésité à attribuer à la Reine la vilaine patte palmée d'un animal aquatique. Cela paraîtra peut-être à quelques-uns un peu « tiré aux cheveux » ; mais que l'on relise DURAND de Mende, ou son transcripteur moderne HUYSMANS, et l'on verra que, dans l'ordre de la symbolique, l'interprétation de LEBEUF apparaît encore comme assez raisonnable.

Tel n'est pas pourtant l'avis de BULLET, qui repousse l'hypothèse de la Reine de Saba, et il est juste d'ajouter qu'il apporte en faveur de l'hypothèse qu'il suggère un faisceau de preuves assez imposant.

Remarquons, d'abord, que la légende de la Reine Pédauque était extrêmement populaire au Moyen Age. C'est dans le livre de PANTAGRUEL que nous lisons : « Elles étaient largement pattées, comme sont les oies, et comme jadis, à Toulouse, les portait la Reine Pédauque. » D'autre part, EUTRAPEL nous apprend que, de son temps, on jurait à Toulouse « par la quenouille de la Reine Pédauque ». Quelle pouvait être cette Reine difforme, qui maniait ainsi la quenouille ? Une autre locution populaire va nous l'apprendre, qui situait les faits légendaires « du temps que la Reine Berthe filait ». Par conséquent, il serait fort possible que Reine Pédauque et Reine Berthe ne fussent qu'une seule et même personne.

Mais ici, une question vient à se poser. Pourquoi cette popularité de la Reine au pied d'oie, à Toulouse, dans une région où la malheureuse Berthe ne porta probablement jamais ses pieds litigieux ? Bullet nous en fournit une explication, il faut bien le dire plus ingénieuse que péremptoire : la Reine Constance, celle qui succéda à Berthe auprès du Roi Robert, était de Toulouse, étant fille de Guilhem TAILLEFER, Comte de Toulouse. Elle vint, du temps qu'elle était reine — le fait n'est contesté par personne — loger à Toulouse, au vieux château de la Peyralade. Or, devant le château, coulait une rivière, que surmontait un aqueduc tellement étroit qu'une oie seule y eût pu s'aventurer : de là le nom de *pont de l'Oie*.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE

PARIS, 6, Rue de la Tacherie

qui lui avait été donné ; puis, plus tard, par corruption, et aussi par un acte de basse courtoisie vis-à-vis de leur souveraine, de la part des bons Toulousains de l'époque, *pont de la Reine au Pied d'Oie*. Cette allusion, peu délicate, au triste rejeton né de la souveraine déchuë, fut l'origine du nom donné à ce pont, lequel resta depuis lors baptisé le *Pont de la Reine Pédaque*, nom qu'il a conservé.

A cet argument, que le lecteur est en droit de trouver un peu pénible, Bullet en ajoute un second, qui me paraît avoir une tout autre valeur. Il est de science certaine que le Roi Robert le Pieux fut un bienfaiteur insigne de l'église Saint Bénigne de Dijon. De ces bienfaits, la statue du monarque, au portail de la cathédrale, perpétue le souvenir. Or voici que, sur le même portail, en pendant à cette statue et lui faisant vis-à-vis, nous trouvons une statue de la Reine au Pied d'Oie. Les lois de symétrie voulant que la Reine de droite fût la compagne du Roi de gauche, il en ressort que la Reine Pédaque est l'épouse du Roi Robert : la Reine Pédaque, c'est la Reine Berthe.

Et voilà ainsi résolu l'amusant problème de tératologie posé par M. Apert. Le monstre dont accoucha la Reine Berthe avait la tête et le col d'une oie, et les textes historiques omettent de nous dire ce que furent ses pieds et ses mains. Mais, par un curieux phénomène d'*atavisme réversif*, c'est la Reine sa Mère, à qui les artistes attribuèrent des pieds palmés.

Monstre parasite.

De temps en temps reparaît, dans la presse quotidienne, ce fait divers impressionnant, qui signale la présence d'un fœtus plus ou moins bien constitué dans l'abdomen ou dans le thorax... d'un jeune homme ou d'un enfant.

Un fait de cette nature se passa, en 1897, à Vitry : un fœtus fut trouvé dans le ventre d'un petit garçon de deux ans ; l'année précédente, à Prague, une observation analogue fut relevée par deux médecins qui, ouvrant le ventre d'un jeune homme de 17 ans, croyant y trouver une tumeur, en retirèrent un enfant, un fœtus du sexe féminin.

Ce fœtus avait environ 44 centimètres de longueur et paraissait âgé de cinq mois environ : seule, la tête était assez fortement déformée, tandis que les membres en étaient à peu près régulièrement constitués ; le système pileux était abondamment fourni et régulièrement localisé.

Seulement, cet être mis au jour n'était pas vivant ; les seuls phénomènes de vie qui avaient pu se manifester en lui constituaient pour ainsi dire une vie parallèle et étroitement liée à celle du malheureux jeune homme. Celui-ci succomba vingt-quatre heures après l'opération.

La gravure que nous reproduisons, d'après l'original qui fait partie de notre collection, représente un monstre de la même nature.

Le jeune homme, ici figuré, était âgé de 17 ans ; il s'exhiba au temps du roi Charles I^{er}, d'Angleterre, et fut l'objet d'une vive curiosité. Nous ne possédons aucun autre détail sur ce phénomène tératologique.



Monstre exhibé au temps de CHARLES I^{er}, d'Angleterre.

(Collection du Dr CABANÈS.)

Echos de la « Chronique »

Le mal de Napoléon à Waterloo.

On a beaucoup épilugué sur la maladie dont aurait souffert NAPOLÉON le jour de Waterloo. Était-ce la gonococcie, étaient-ce les hémorroïdes ? Peut-être les deux. Dans les Souvenirs posthumes de Jules CLARETIE, publiés par son fils, il est rapporté qu'ALEXANDRE DUMAS aurait raconté, un jour, au diner BIXIO, l'anecdote suivante, qu'il tenait du roi JÉRÔME.

Le Duc DECAZES, fuyant avec LOUIS XVIII, au retour de l'Empereur de l'île d'Elbe, aurait laissé cette instruction : « Si Napoléon demande une femme, donnez-la-lui malade. » On lui en envoya une, ainsi contaminée, à Lyon ; et c'est après l'avoir possédée, qu'il aurait présenté les symptômes du mal qui l'aurait empêché de se tenir à cheval, dans la célèbre journée du 18 juin 1815.

Que faut-il penser de ce racontar ?

Une prétendue erreur de diagnostic de Trousseau.

C'est dans ce même diner BIXIO, dont il est question dans l'écho précédent, que TROUSSEAU, venant un soir, « dans sa douillette puce, doublée de satin, comme un médecin de BALZAC », aurait dit ces paroles : — « Vous pouvez me féliciter ; je me croyais perdu : je m'étais trouvé une maladie d'estomac. Pas du tout ! *c'est la gravelle.* » Et un mois après, il succombait à un cancer de l'estomac.

Cette anecdote ne concorde nullement avec ce qu'ont rapporté les GONCOURT, dans leur *Journal*, d'après DIEULAFOY, ancien chef de clinique de Trousseau à l'Hôtel-Dieu, qui a laissé un récit si dramatique de la fin de son maître, lequel ne se serait à aucun moment mépris sur la gravité de l'affection qu'il avait pronostiquée très exactement.

Une Académie de femmes au dix-septième siècle.

En proposant d'admettre les femmes à l'Académie française, M^{me} AUREL se doutait-elle qu'on avait nourri le même projet... il y a trois siècles ? C'est dans une lettre de M^{me} de MAINTENON à M^{me} Dangeau (1) que nous avons fait cette trouvaille.

Je ne sais, Madame, si l'on vous rend compte de nos journées ; on s'adonne, dans la ruelle de M^{me} la Duchesse de Bourgogne, à faire de l'esprit .. On y a des conversations dont elle est très contente : on y parle de logique, de rhétorique, de physique, et l'on y approfondit tout ce dont il serait à souhaiter que nous ne sussions pas même le nom... *On projette une Académie de femmes, elle sera de 40 ; il y en a déjà 20 sur la liste ; oserai-je vous le dire ? Vous n'en êtes point. Je n'en suis pas, mais deux de mes nièces y sont pour moi, et des premières.*

Pouvait-on souhaiter un texte plus clair ?

(1) Cf. *Lettres*, t. VII, 89.

La Médecine des Praticiens

La Neurosine Prunier et la chaleur.

Le surmenage, les fatigues physiques, les peines morales, les maladies infectieuses ne sont pas les seules causes de l'affaiblissement du système nerveux. La chaleur excessive a sur ce processus une influence qui n'est pas négligeable.

L'action débilante du chaud est bien établie. On connaît par expérience les troubles produits dans l'organisme humain par une température trop élevée : diminution ou perte de l'appétit, chute des forces, atonie musculaire, sueurs abondantes, soif ardente, raréfaction des urines. Le travail, soit manuel, soit intellectuel, est très pénible, quelquefois même impossible ; le sommeil agité, souvent interrompu, n'est plus réparateur ; la circulation est plus ou moins ralentie ; la résistance du milieu intérieur fléchit et ce fléchissement permet aux germes pathogènes de se multiplier et d'accroître leur virulence. Telle est l'origine des affections spéciales qui éclatent dans la période des grandes chaleurs.

Tous ces désordres sont attribués aujourd'hui à une altération du centre cérébro-spinal. Pour les prévenir, pour les dissiper quand ils existent, il faut reconstituer le tissu nerveux.

La *Neurosine Prunier* est le meilleur agent de cette reconstitution. L'acide glycérophosphorique de la *Neurosine Prunier*, entièrement assimilable, s'infiltré dans tous les éléments nerveux, s'y incorpore, les restaure, rétablit leur activité. Le cerveau, la moelle, le sympathique, ainsi revivifiés, relèvent au degré normal les fonctions des autres organes et appareils.

La *Neurosine Prunier* est un excellent médicament des asthénies, que celles-ci aient pour cause l'excès de chaleur, les fatigues physiques ou morales, les infections.

La première femme agrégée de médecine.

Deux femmes, deux jeunes filles, M^{lles} Marthe CONDAT et Marie-Thérèse SENTIS, étaient candidates au dernier concours d'agrégation de médecine. M^{lle} Sentis n'a pas été admise à l'épreuve pratique ; par contre, M^{lle} CONDAT fut déclarée admissible à la troisième et dernière épreuve, la leçon clinique.

C'est la première fois que la Faculté de médecine décerne le titre d'agrégé à une femme. Encore une victoire à l'actif du féminisme.

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 4 à 5 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

Actualités rétrospectives

Pascal, inventeur des omnibus.

On a dit que Pascal était l'inventeur des omnibus, ou *carrosses à cinq sols* ; en tout cas, il est avéré qu'il fut un des principaux actionnaires de la première compagnie de transports en commun qui nous soit connue. Nous relevons, en effet, dans son testament, ces clauses démonstratives :

Item, donne et lègue ledit sieur testateur à l'hôpital général de cette ville de Paris un quart du droit appartenant audit sieur testateur, sur les carrosses publiques (*sic*), établies depuis peu en cette ville de Paris, à la charge néanmoins de consentir, s'il y échet, qu'au lieu de la part appartenant de présent à M. le grand prévot sur les dites carrosses, il appartienne à l'avenir audit sieur grand prévot un sixième au total d'iceux, en telle sorte, qu'au lieu d'un pareil sixième qui appartient à présent audit testateur au total desdites carrosses, il ne lui appartiendra plus qu'un sixième aux cinq sixièmes restants, ou à la condition de contribuer par ledit hôpital, en proportion aux mêmes frais, charges, clauses et conditions dont ledit sieur testateur est tenu.

Item, donne et lègue ledit sieur testateur, aux mêmes conditions que dessus, à l'hôpital général de la ville de Clermont en Auvergne, un autre quart du même droit, si mieux n'aime ledit hôpital de Clermont, dans trois ans prochains du jour du décès dudit sieur testateur, prendre la somme de trois mille livres une fois payée pour ladite portion, laquelle, en ce faisant, retournera à ladite damoiselle, sœur dudit sieur testateur, qui ne pourra rien prétendre à la jouissance qu'aura eu ledit hôpital de ladite portion pendant ledit temps.

Item, donne et lègue ledit sieur testateur, aux conditions devant énoncées pour l'hôpital de la ville de Paris, à M^{re} Jean Domat, avocat du Roi au présidial dudit Clermont, un autre quart du susdit droit pour en jouir sa vie durant, et après son décès, ledit quart retournera à ladite demoiselle.

Les carrosses dont il est ici question étaient des omnibus, partant de la porte Saint-Antoine, et se rendant au Luxembourg. Le réseau s'est quelque peu développé depuis !

Une thèse sur la maladie de Pascal.

Notre érudit confrère de lettres, M. LÉON DEFFOUX, rappelait récemment, dans le *Mercur de France*, quelques-uns des projets littéraires d'ALPHONSE DAUDET, que le temps ou les circonstances ne lui permirent pas de réaliser. Il en est un que nous pouvons lui signaler, et qui viendra s'ajouter à la liste qu'il a dressée.

Peu de temps avant la mort du romancier, nous lui rendions visite, et il nous confiait :

Mon fils Léon va bientôt terminer ses études médicales ; je lui ai indiqué comme sujet de thèse : *la maladie de Pascal* ; celle dont il a souffert toute sa vie... Vous vous rappelez ces trous dont il parle, qu'il

voyait béants devant lui, quand il cherchait le sommeil sans le pouvoir trouver ?... Ces trous-là, je les ai vus souvent dans mes insomnies, que le chloral seul peut m'aider à vaincre. Et j'ai pu diagnostiquer sur moi-même le mal dont est mort l'illustre penseur... Allez, nous, les modernes, nous n'avons rien inventé, pas même la névrose !...

Le problème que Daudet se proposait de faire traiter par son fils, nous avons appris, de source officieuse, qu'un de nos futurs docteurs allait en faire l'objet de son travail inaugural. Il lui faudra faire preuve d'un esprit critique singulièrement affiné, pour discuter les différents diagnostics qui ont été proposés. Mais la jeunesse a de ces témérités, que l'âge mûr hésite à se permettre.

Où est mort Pascal ?

Un de nos chroniqueurs les mieux informés demandait naguère : où est mort l'auteur des *Pensées* ?

Où habitaient alors les PÉRIER, chez qui il mourut ? Est-ce dans leur logis « du fossé, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor » ; ou dans la maison qu'ils occupèrent ensuite rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont ? C'est ce qu'il importerait de tirer au clair

Nous pouvons aujourd'hui, grâce à la publication de documents officiels et incontestables, notamment le testament et le billet d'enterrement de Blaise PASCAL, apporter la solution de ce petit problème.

Depuis longtemps, Pascal était malade ; dans la maison où il habitait, il avait recueilli un pauvre malheureux, avec sa femme et ses enfants ; l'un de ceux-ci ayant été atteint de la petite vérole, Pascal, craignant que, pour cette raison, sa sœur, M^{me} Périer, n'eût quelque répugnance à venir le voir, ne permit pas de déplacer le petit malade et préféra se transporter lui-même chez sa parente : c'est là qu'il testa, le 3 août 1662, et les notaires dressèrent leur acte « en une maison sise à Paris sur le fossé, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, en laquelle est demeurant M. Florin Périer ». Le billet de part du décès de Pascal mentionne, en outre, que celui-ci mourut en « la maison de M. Périer, son beau-frère, sur le fossé de la porte Saint-Marcel ». Ce n'est qu'après la mort de Pascal, le 25 septembre 1662, c'est-à-dire environ cinq semaines après l'événement, que M^{me} Périer signa le bail d'une autre maison que celle où son illustre frère avait rendu le dernier soupir. Cette maison était « sise au faubourg Saint-Marcel, rue Neuve, paroisse Saint-Etienne-du-Mont. »

La rue Neuve-Saint-Etienne n'était pas sur le fossé, mais elle en était très voisine, et c'est ce qui a été cause de l'erreur, qu'a encore accréditée l'apposition d'une plaque commémorative de la mort de Pascal, au n° 2 de la rue Rollin, à l'angle de la rue Monge, fausse attribution que démentent les documents ci-dessus évoqués.

Le Présent dans le Passé.

Un bi-centenaire passé inaperçu. — Marmontel, poète scientifique et hygiéniste ignoré.

Jean-François MARMONTEL, auteur de *Bélisaire* et des *Contes moraux*, — à ne citer que les plus notoires de ses ouvrages, — naquit dans une petite ville du Limousin, Bort, en Corrèze, le 11 juillet 1723. Il y a donc eu deux siècles, le 11 juillet dernier, que cet événement, qui intéresse tout de même le monde des lettres, que cet événement, disons-nous, qui méritait d'être commémoré, s'est produit.

À véritablement parler, Marmontel est un de ces « écrivains, recommandables et distingués, de second ordre », dont parle SAINTE-BEUVE. Mérita-t-il mieux que ce dédain ? Ce n'est pas à nous d'en décider ; nous ne voudrions que rappeler en quoi Marmontel se rattache à nous, à quel titre nous pouvons le revendiquer.

Et d'abord, il fut en relations avec l'un des nôtres, qui a joui d'une incontestable notoriété, sinon comme praticien, du moins comme médecin d'une galante personne, qui eut les faveurs d'un roi : nous voulons parler de QUESNAY, le célèbre économiste, dont madame de POMPADOUR prisait moins les ordonnances [que les avis éclairés. Marmontel se rencontrait, chez Quesnay, avec la plupart des esprits forts de l'époque : DIDEROT, d'ALEMBERT, DUCLOS, TURGOT, le philosophe HELVÉTIUS, et l'illustre naturaliste BUFFON.

Outre ses relations médicales, Marmontel se targuait de ses connaissances scientifiques. Bien avant DELILLE et SULLY-PRUDHOMME, il avait été tenté par la mise en vers de sujets qui ne sont rien moins que poétiques. C'est ainsi qu'il trace de la physique expérimentale une description pour le moins inattendue.

« C'est une déité fort imposante », nous dit-il :

Son front était chenu, ses Traits majestueux,
 Son Œil fixe et perçant, Son Corps mâle et nerveux.
 Auprès d'elle, on voyait l'altière Astronomie ;
 Sur elle, en l'embrassant, s'appuyoit la Chimie.

Après ce singulier début, le poète fait défiler sous nos yeux toute une série d'extravagants rébus qui, par avance, écrit non sans humour M. Armand PRAVIEL (1), défient toutes les périphrases de Jacques Delille.

Tout y est. Voici la « suspension des Liqueurs », que les Anciens attribuaient à l'horreur de la Nature pour le vide :

De la Main du Travail façonnez et polis,
 Mille Tuyaux divers sont dressez et remplis...

(1) Cf. *le Mercure de France*, 16 avril 1909.

Voici le Baromètre :

D'un Fossile inconstant la Colonne élevée
 Marque des beaux Jours la fuite et l'arrivée...

Nous avons noté naguère que Marmontel esquissa, dans un poème daté de 1744, une théorie, plutôt grossière du reste, de la théorie microbienne (1); nous rappellerons seulement qu'outre cette médiocre paraphrase d'une théorie encore mal assurée, on doit à Marmontel une *Ode sur la santé*, qui ne mérite notre indulgence que parce qu'elle a été composée à l'occasion d'une convalescence royale (2), et que tout bon courtisan devait, en pareilles circonstances, payer son tribut.

Mieux inspiré semble-t-il avoir été, lorsqu'il composa, au nom des pauvres de Paris, son *Épître au Roi sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu*, survenu le 30 décembre 1772. Il se montrait hygiéniste avisé, en demandant qu'on ne rebâtisse pas cet hôpital sur le même emplacement, et dans les mêmes conditions d'insalubrité. Il montrait les malades, les femmes en couches, entassés cinq ou six dans un même lit, signalait la répulsion, instinctive et justifiée, des plus misérables pour le « tombeau » où on les portait tout vivants. Il reconnaissait, néanmoins, que « les remèdes, la nourriture, tout était excellent », rejetant tout le mal sur « le manque d'espace, le mauvais air, le trop petit nombre de lits... » Il s'élevait aussi, avec une vigueur qui témoignait de quelque courage, contre les administrateurs :

Les pauvres, écrivait-il, sont de tous les hommes les plus impitoyablement volés. Point de bail sans un pot-de-vin, point de marché sans friponnerie ; les caves, la cuisine, la pharmacie sont au pillage. Le vicaire m'a dit que l'Hôtel-Dieu avait une espèce de maison de campagne, où l'un des administrateurs, qu'il m'a nommé, allait avec ses amis et ses commères, mener joyeuse vie, deux et trois jours de suite, aux dépens de l'Hôtel-Dieu, sans y faire d'autre façon que d'aller demander les provisions de bouche dont il avait besoin pour régaler son monde.

Espérons que, sous ce rapport au moins, nous n'aurions qu'à gagner de la comparaison avec le passé. Est-ce à dire qu'il ne se commette plus d'abus administratifs, il serait bien osé de le prétendre.

(1) *Chr. méd.*, 1909, 384, 650.

(2) On était en 1745, au moment où Louis XV venait d'échapper à une grave maladie, qui avait mis ses jours en danger.

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

Vieux-Neuf Médical

Le prêt d'honneur médical ; son ancienneté.

Il est beaucoup question, depuis quelque temps, de prêts d'honneur aux étudiants peu fortunés. On aurait pu croire à une innovation, née en ce siècle d'altruisme; il n'en est, paraît-il, rien, si nous nous en rapportons à une curieuse étude, publiée par M. Antoine SABATIER, dans le *Lyon médical*. Une décision de la Faculté de Paris, datant de 1359, édictait déjà une mesure analogue pour les bacheliers en médecine :

Le candidat qui déclarait ne pas pouvoir payer les redevances affectées à l'épreuve de ce premier degré (un repas aux examinateurs, un écu au premier bedeau, un franc au second) devait, en effet, être cru sur parole.

L'article XXV des statuts de cette même Faculté, datant de 1598, édictait ceci :

Pour que l'accès aux grades en médecine ne soit pas interdit aux jeunes gens pauvres, il sera fait remise des droits d'examen pour la licence et le doctorat à ceux qui seront manifestement dans le besoin, si d'ailleurs il est constaté qu'ils sont instruits et honnêtes, à la condition qu'ils prendront l'engagement, par un acte authentique, de rembourser ces frais, lorsqu'ils seront parvenus à une meilleure position de fortune.

Cet article, remanié en 1751, était alors formulé de la façon suivante :

Afin que les pauvres ne soient point exclus des degrés, on fera une remise des rétributions dues à la Faculté pour la licence et le doctorat à ceux qui seront vraiment pauvres, pourvu que l'on sçache qu'ils sont d'ailleurs honnêtes gens et gens sçavans, cela à condition qu'ils promettent et s'engageront par devant notaires à payer les dites rétributions aussitôt qu'ils seront mieux dans leurs affaires.

Rien de nouveau, peut-on dire une fois de plus, sous la calotte des cieux.

L'euthanasie au théâtre.

On répète au Grand-Guignol une pièce de M. BERTON, destinée à faire un certain bruit dans le monde médical. Elle pose, en effet, ce problème : un médecin a-t-il le droit d'achever un malade qu'il sait ne pas devoir guérir ? *L'Euthanasie*, tel est le titre de cette pièce, dont l'auteur est non seulement un écrivain et un poète connus, mais aussi médecin.

(*La Liberté*, 29 avril 1923.)

NOVACETINE

PRUNIER

Saccharure à base de :
Sulfosalicylate de Pipérazine, Lithine et Soude
Antirhumatismal énergique ; Agréable à prendre

DOSES HABITUELLES : 3 à 4 cuillerées à café par jour.



Correspondance médico-littéraire

Questions

Le « teinturier » de l'écuyer Robichon de la Guérinière. — L'histoire est assez plaisante. M. Robichon de la Guérinière, lauréat du grand Prix Flaubert, aurait pour ancêtre un Ecuyer du Roi, dont le hasard nous fit découvrir le portrait chez un marchand d'estampes.



François ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE, Ecuyer du Roi.
(Cliché *Excelsior* ; gravure de la collection du Dr CABANÈS.)

M. Camille DUCRAY, à qui nous avons confié la gravure, voulut bien faire quelques recherches sur ledit personnage et nous fit connaître les particularités biographiques qu'on va lire :

François Robichon de la Guérinière aimait le dressage et la littérature. Ceci était son violon d'Ingres et cela son métier. Il aimait la littérature et le prouva, en écrivant des livres. Le public lui fit, il faut le croire, un accueil flatteur, puisque ses deux ouvrages eurent de nombreuses éditions et rééditions. Il y parlait de la plus noble conquête de l'homme et de l'hippiatrique, cette science qui se rapporte à l'art de guérir les chevaux. Il traitait son sujet avec autorité, avec une telle autorité, même, que les jaloux et les envieux se dressèrent soudain sur sa route.

On assure que François Robichon de la Guérinière ne possédait que très imparfaitement l'hippiatrique et que, pour compléter son travail, il s'adressa à un médecin de Paris... « mais cette anecdote est dénuée de vraisemblance », ajoute MICHAUD, en écrivant ces quelques lignes, où il eût été dommage de changer le moindre mot.

Quelqu'un de nos lecteurs complétera-t-il cette information, en nous donnant le nom du médecin qui fut le « teinturier » littéraire de M. François (1^{er} du nom) Robichon de la Guérinière ? Peut-être ce médecin s'appelait-il DURAND ?

L. R.

Le « mauvais œil », dans une peinture flamande. — A l'Exposition d'art ancien des Flandres, à Gand (1913), figurait un retable d'autel peint, avec encadrement sculpté et doré, appartenant à M. De MORRE, de Paris, et attribué à l'école hispano-flamande du xv^e siècle. Il y a dix panneaux ; le 2^e, à partir de la gauche des quatre de la rangée inférieure, représente un prêtre auréolé (un saint ?) disant la messe. C'est au moment de l'élévation ; un enfant de chœur avec sonnette et deux autres personnages, tous trois tonsurés, sont à gauche du prêtre ; le quatrième, non tonsuré, est à sa droite.

Au-dessus de la table d'autel, il y a un tableau représentant les attributs de la Passion : un Christ embrassant une colonne, trois clous, une échelle, une pioche, trois pièces de monnaie, un dé, etc.

Au milieu, deux visages se regardent ; à n'en pas douter, il s'agit de Judas, donnant le baiser de la trahison au Christ. Mais, au-dessus de ces deux têtes coupées, l'artiste a peint un poing droit coupé et fermé, le pouce glissé entre l'index et le médus. Quelle est la signification de cette main au geste bizarre ? Parmi les attributs de la Passion, représentés sur un autre tableau de la même époque, on ne voit pas cette main.

Le geste est-il destiné à prévenir le mauvais œil ? Je l'ai vu faire à Naples par des gens du peuple, mais je suppose que sa signification doit être assez variable. Est-ce un indice de trahison ?

Un lecteur de la *Chronique médicale* pourrait-il fournir quelque renseignement à ce sujet ?

D^r H. LAMS (Gand).

De l'utilité ou de l'inutilité du latin. — Puisque la *Chronique Médicale* est devenue le dernier salon où l'on cause... latin, ne croyez-vous pas que ce serait le lieu et le moment tout indiqués pour y poser la question suivante : « Quels effets a produits sur la langue et la littérature médicales, la suppression scolaire du latin, ou la non-obligation de le connaître ? »

Dans votre journal, où le moindre texte controversé suscite d'innombrables et enthousiastes réponses de nos confrères, il me paraît que cette question serait bien accueillie de tous.

D^r Auguste DUMONT (Tourcoing).

Réponses

La médecine dans le roman : maladie non étiquetée (XXX, 119). — Comme au D^r X ..., la question m'a été posée, relative au cas de Berthe Lorande des *Don Juanes*. Jem'en suis tiré, en parlant d'atrésie vaginale, et la barbarie du terme, sinon de la chose, a suffi à mes interlocutrices.

Pour ma part, j'estime que, dans le cas où le diagnostic serait exact, la malformation vaginale s'accompagnerait de malformation utérine et ovarienne, de sorte que toute sensibilité dans la zone serait inconcevable et irait par conséquent à l'encontre du type créé par le littérateur.

En fait, je crois que lui seul pourrait nous donner des éclaircissements, et j'ai l'impression qu'il a essayé de moderniser le type, réel ou légendaire, de M^{me} RÉCAMIER, avec quelques notions à lui fournies par feu Pozzi, qui est, à n'en pas douter, le consultant décrit sous un pseudonyme. D^r M.

Pasteur est-il un évadé de la pharmacie (XXX, 103). — PASTEUR n'était pas pharmacien, mais il enseigna la Chimie à l'École Supérieure de Pharmacie de Strasbourg, du 4 juin 1849 au 17 janvier 1851, comme suppléant de PERSOZ.

Ce dernier fut titulaire de la Chaire de Chimie à l'École de Pharmacie, du 28 novembre 1835 au 13 janvier 1852. Il fut aussi, durant cette période, Directeur de cette École.

Pasteur ayant demandé à être déchargé de cette suppléance, fut remplacé par LOIR, son beau-frère.

(Pasteur épousa à Strasbourg M^{lle} LAURENT, fille du Recteur ; Loir épousa également une demoiselle Laurent.)

F. JADIN.

— D'après les archives de l'École supérieure de Pharmacie de Strasbourg, PASTEUR, qui était déjà suppléant de la chaire de Chimie à la Faculté des Sciences, fut nommé « suppléant » du Cours de Chimie à l'École supérieure de Pharmacie (arrêtés ministériels du 4 juin et 2 novembre 1849). Puis, par arrêté ministériel du 17 janvier 1851, LOIR fut chargé de suppléer Pasteur, celui-ci ayant demandé et obtenu d'être « déchargé de cette suppléance ».

À propos de son passage à l'École supérieure de Pharmacie, il est curieux de mentionner une lettre de Pasteur au Directeur de l'École, pour lui demander d'acquiescer, en sa faveur, des produits nécessaires à la poursuite de ses recherches scientifiques (1).

F. DES GILLEULS, Secrétaire Honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Nancy.

L'antiféminisme en Angleterre (XXIX, 47). — L'incident de Cambridge, dont nous avons donné une brève relation d'après un journal parisien, a, semble-t-il, été plus grave qu'on l'a prétendu.

(1) Nous la reproduisons page 251

Un de nos correspondants d'Indo Chine nous envoie une relation d'un témoin oculaire, qui met les choses au point, et son récit n'est pas à l'éloge de la galanterie britannique.

J'arrive de Cambridge, où je fus témoin la semaine dernière de scènes plutôt pénibles et qui, vraiment, ne sont pas à l'honneur de nos étudiants.

Depuis longtemps, ces jeunes gens manifestaient leur aversion pour les jeunes filles qui suivent, souvent avec succès, les cours de l'Université. Quelles raisons motivent cette hostilité ? Une jalousie, inavouée d'abord, de la facilité d'assimilation de ces étudiantes qui, s'adonnant moins aux sports, ont plus de temps pour l'étude et, partant, arrivent mieux préparées aux examens.

La crainte un peu mesquine et vile de la concurrence, en matière de médecine principalement, joue aussi un grand rôle. Il faut enfin mentionner le vif désir de se distinguer de l'Université d'Oxford, où les femmes peuvent prétendre aux mêmes titres que les hommes. Entre Oxford et Cambridge, la concurrence a toujours été vive, et il suffit souvent qu'une mesure ait été prise ici pour qu'on refuse de l'admettre là.

Quoi qu'il en soit, le Sénat de l'Université de Cambridge avait institué mercredi dernier un vote général, touchant l'admission ou l'exclusion des femmes.

Aussitôt les étudiants de se livrer à une campagne forcenée en faveur de l'exclusion, campagne qui prit bientôt les formes les plus violentes et les plus grotesques. Tout d'abord, un parti d'entre eux chargea d'énormes pierres une charrette à bras, pour servir de bélier contre les grilles de fer forgé des deux Collèges féminins de Newlam et de Girson, dès que serait proclamé le scrutin.

En attendant, une procession macabre se forma, composée d'étudiants grivois et habillés en femmes, mais en femmes hideuses, traînant un corbillard où gisaient « les restes du dernier homme admis à l'Université de Cambridge ». Sur la poitrine de ces croque-morts en jupons, pendait un écriteau avec ces mots : « Ne sommes-nous pas dignes de tous les grands ? »

Quand le résultat du vote fut proclamé, qui, grâce aux bulletins hostiles de tous les carabins, détermina l'exclusion à une grosse majorité, un parti d'étudiants roula la charrette jusqu'au collège de Newlam, enfonça la magnifique grille formant l'entrée et eût donné l'assaut à l'établissement, si la police n'était heureusement intervenue pour empêcher ce scandale.

Il n'en demeure pas moins que voilà l'Université fermée maintenant à bien des jeunes filles studieuses, et que beaucoup de professeurs regrettent les excellentes élèves ainsi perdues. Je ne vous aurais pas conté ces incidents, si de telles scènes n'étaient, à mon avis, l'indice d'une mésintelligence de plus en plus accentuée entre les travailleurs intellectuels des deux sexes. La place que la guerre permit à tant de femmes d'occuper dans les bureaux, les laboratoires et les usines, semble, à certains hommes, par ces temps difficiles, une sorte d'occupation contre laquelle ils réagissent et qui risque de compromettre, au moins momentanément, les conquêtes pourtant réelles du féminisme. Il faut bien reconnaître, au surplus, que si nombre de ces conquêtes étaient légitimes, d'autres, un peu trop facilitées par la guerre, n'étaient pas justifiées par des études assez sérieuses. Le temps, notre maître à tous, arrangera tout cela et je suis persuadé que l'éclipse subie ne sera que momentanée.

Fred PASSEMORE.

Monsieur le Directeur,

Vous connaissez les recherches chimiques qui m'occupent depuis long-temps et sur lesquelles j'ai déjà publié deux Mémoires qui ont reçu l'approbation de l'Académie des Sciences et qui sont insérés dans les annales de Chimie et de Physique. Je les cite dans cette année et je compte présenter aux vacances prochaines à l'Académie des Sciences un nouveau travail pour lequel je possède des résultats que je crois importants. Malheureusement et surtout cette année, mes études ont porté sur des substances d'un prix très élevé, telles que l'asparagine, l'acide malique, l'acide fumarique etc.

Le crédit dont je dispose à l'égard de l'école et j'édifie aujourd'hui même à Monsieur le Doyen pour lui transmettre au conseil académique une demande d'un crédit supplémentaire de 500 fr. J'explique aussi dans cette demande comment par la nature de mes recherches particulières j'ai défini cette année de dépenses assez considérables.

Je viens, Monsieur le Directeur, vous demander si l'école de Pharmacie voudrait acquiescer au majorant des produits dont je disposerais; à peu près comme si, étant professeur attaché à cette école, je voulais exécuter dans son laboratoire un travail particulier. Bien entendu je m'engageais à remettre à la collection de l'École les produits constatant les résultats de mes recherches. Je formule ma demande à l'achat de

200 grammes d'asparagine
200 gr. d'acide malique
produits que M. Merck livre aux prix suivants:

| | | | |
|---------------|----|-----|--------|
| asparagine | 20 | 25 | l'once |
| acide malique | 8 | fr. | l'once |

Je prie Monsieur le Directeur,
de m'adresser mon profond respect
Strasbourg 6 juillet 1850
L. Pasteur

Autographe de PASTEUR.

(Paru dans l'Historique de l'École Supérieure de pharmacie de Strasbourg.)

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

REMONDET (D^r Ernest). — *Un des maîtres de la médecine légale française : Fr. Chaussier (1746-1828), sa vie, son œuvre*. Imprimerie du Journal de Montbrison, rue Tupinerie, n° 4.

ROCAL (Georges). — *Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord*. Marqueste, 7, rue Ozenne, Toulouse.

FRUMUSAN (D^r J.). — *La cure de l'obésité*. Cabaut et C^{ie}, 17, rue de Lille, Paris.

TOLSTOÏ. — *Sonate à Kreutzer* (édition HALPÉRIÈRE-KAMINSKY). Bibliothèque Plon, Paris.

DUQUESNEL (Félix). — *Souvenirs littéraires*. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, 8, rue Garancière, Paris.

J. PRIVAT. — *L'orthopédie en clientèle*. A. Maloine et fils, Paris. 25 francs.

E. LEREDDE et G. DROUET. — *Traitement de la syphilis récente, ancienne, héréditaire ; méthode normale*. A. Maloine et fils, Paris. 6 francs.

D^r JOSEPH STEFANI. — *Essai sur l'origine des cancers et tumeurs*. A. Maloine et fils, Paris. 10 francs.

Ch. BOUVERET et André POUPONNEAU. — *Le médecin d'assistance au Maroc*. Maloine et fils, 7 francs.

Manuel d'éducation prophylactique. Préface de M. Paul APPELL. A. Maloine et fils, Paris.

J.-M. DUPUY, vétérinaire. — *De l'insuffisance quantitative du sang*. A. Maloine et fils, Paris. 4 francs.

FERNAND BARBARY. — *Au lit du tuberculeux ; Des animaux réfractaires à l'homme ; Méthode d'immunisation artificielle*. A. Maloine et fils, Paris. 6 francs.

Emile SERGENT, L. RIBADEAU-DUMAS, L. BABONNEIX. — *Traité de Pathologie médicale et de thérapeutique appliquée*, t. X : *Sang, Organes hématopoïétiques, Rate, Os*, par P^r BEZANÇON, LE SOURD, PAGNIEZ, AGASSE-LAFONT, HAZARD, SAINTON, APERT. A. Maloine et fils, Paris ; t. XIII : *Reins et organes génito-urinaires*, par BRAULT, COTTET, MICHON, LEMAIRE, LOUSTE, HAZARD, 35 francs ; t. XXI : *Dermatologie*, par DARIER, CIVATTE, MALLEIN, FERRAND, BOISSEAU, DU CASTEL, TSANCK, FAVRE, CLÉMENT SIMON, ROSTAINE, PAUTRIER. A. Maloine et fils, Paris ; t. XXII : *Intoxications, maladies par carence, maladies par agents physiques, Affections médicales et traumatismes*, par le P^r ACHARD, LE SOURD, STÉPHEN CHAUVET, FRANÇOIS FLANDIN, P^r BALTHAZARD, LEGRAIN, P^r MOURIQUAND, CHIRAY. A. Maloine et fils, Paris.

D^r H.-EDM. FABRE. — *Medica-Sténo ; nouvelle méthode de sténographie intégrale, praticable en un mois ; une heure d'étude par jour*. 10 francs. A. Maloine et fils, Paris.

Chronique Bibliographique

Précis de Phytothérapie, par le Dr HENRI LECLERC.

La thérapeutique par les simples, que M. HENRI LECLERC remet si opportunément à la mode, par son *Précis de phytothérapie* (1), et que nous avons, en toutes circonstances, préconisée (2), a été longtemps en but à un ostracisme inexplicable. On n'a pas oublié — aussi bien, l'histoire est d'hier — la vogue incroyable dont ont joui les alcaloïdes et les glucosides ; actuellement, on en est aux alcoolatures et aux intraits ; les plus audacieux poussent la témérité jusqu'à revenir aux plantes, dont nos pères firent un si fréquent usage, et qu'on n'a jusqu'ici négligées que parce qu'on en ignorait ou qu'on en avait oublié les vertus médicatrices. Il appartenait à notre sympathique confrère HENRI LECLERC, de montrer, par de nombreux exemples, grâce à une érudition très avertie et par la magie d'un style coloré, tous les services que peuvent rendre les végétaux trop dédaignés, qui méritent une réhabilitation qu'on leur a trop marchandée. Le *Précis* de M. H. Leclerc doit prendre place dans la bibliothèque du praticien, à côté des autres formulaires : il permettra, pour le moins, de varier les prescriptions, à la satisfaction du client, sinon toujours à celle du pharmacien.

La Thérapeutique des péchés capitaux, par le Dr LAUMONIER.

Voici, du moins, une thèse neuve : pour notre confrère LAUMONIER, « la passion a son origine dans un trouble viscéral et endocrinien qui, par le sympathique, altère l'émotivité et réagit sur les centres cérébraux, non sur tous à la fois, mais seulement sur ceux qui sont en rapport avec l'instinct dévié, organisant ainsi secondairement l'état passionnel ». C'est pourquoi le traitement médical doit précéder le traitement prophylactique ou moral ; il faut s'attacher, tout d'abord, à rétablir le fonctionnement normal du système nerveux ; le psychologue complétera l'œuvre du médecin, et son action s'exercera avec d'autant plus de succès que l'on aura amélioré au préalable l'état physique du patient. C'est d'après ces données que le Dr Laumonier a institué une *thérapeutique des péchés capitaux* (3), qu'il nous expose dans un livre fort original et, ce qui ne gâte rien, sobrement et très élégamment écrit.

Le Baron Ramond au Pic du Midi (1787-1810) ; C. Trois Voyages. Imprimé pour HENRI BERARDI, et tiré à 25 exemplaires (de l'Imprimerie Générale Lahure, 9, r. de Fleurus, Paris).

HENRI BERARDI, Président des *Amis des Livres*, offre à ceux-ci un témoignage de son amour de bibliophile.

(1) Masson et C^{ie}.

(2) Cf. *Remèdes de bonne femme*, en collaboration avec BARBAUD. Maloine, éditeur.

(3) Paris, F. Alcan, 15 francs.

Dans une édition de grand luxe, qu'il a offerte à 25 de ses amis, l'auteur publie les notes, rigoureusement inédites, que le Baron RAMOND écrivait sur son carnet de route, au moment où, géologue, physicien, botaniste, il faisait, dans les Pyrénées, ses ascensions au Pic du Midi.

Henri Beraldi a montré comment Ramond de Carbonière, Secrétaire du Cardinal de Rohan, fut amené par ce dernier à Barèges [qu'un séjour à la Bastille, consécutif à « l'Affaire du Collier », avait rendu nécessaire], ce qui fait dire à l'auteur que, sans l'Affaire du collier, nous n'eussions pas connu de sitôt les hauts sommets pyrénéens.

Or, il y a quelques mois à peine, dans les « Nouvelles notes d'un bibliophile », Henri Beraldi nous offrait l'histoire de la conquête des Sommets des Pyrénées, et dans un avant-propos nerveux, vivant, il juge sans appel et Ramond et Bordeu.

A ce dernier, véritable personnage de Balzac, Beraldi consacre l'étude la plus curieuse, la plus prenante, qu'il soit possible au monde d'imaginer.

Le XVIII^e siècle et les eaux minérales défilent, avec Beraldi, en quelques mots hachés, mais véridiques ; ce style à l'emporte-pièce vous emporte, sans laisser le temps de penser. On est au bout de l'ouvrage et l'on ne sait par quel chemin l'on y est arrivé.

Il est impossible de connaître Bordeu sans avoir lu Beraldi.

R. MOLINÉRY.

Revue biblio-critique

LITTÉRATURE. — HISTOIRE LITTÉRAIRE

Alexandre Dumas et Marie Duplessis, documents inédits, par JOHANNÈS GROS, L. Conard, éditeur. — PAUL BOURGET, **La Geôle**, librairie Plon. — GEORGES GRAPPE, **La vie de J.-H. Fragonard**, Paris, Crès. — L'Ami du Lettré, 1923, éditions G. Crès et C^{ie}. — ALICE M. CAZALIS, **En regardant la vie**, Perrin et C^{ie}, Paris. — JEAN-BERNARD, **365 Pensées**, Eugène Figuière, Paris.

Comment une aventure banale est passée à l'état de légende : comment une courtisane vulgaire est devenue, sous la plume prestigieuse d'un romancier, *la Dame aux camélias*, c'est ce que nous conte, avec un luxe de documents, un souci du détail, une conscience, pour tout dire, qu'on ne saurait trop louer, M. JOHANNÈS GROS, dont c'est, croyons-nous, le début littéraire. Nous avons, nous-même, esquissé naguère la vie de cette héroïne de l'amour libre et vénal, M. Gros l'a poétisée, nous dirions l'a presque canonisée. La Phryné romantique passe à l'état de sainte, et pour un peu son hagio-

graphe demanderait qu'on la statufiât. Passons-lui cette exagération, puisqu'elle nous a valu un très beau livre, qui peut être considéré comme la biographie définitive de Marie Duplessis, *la Dame aux camélias*.

C'est la question, toujours controversée, de l'hérédité du suicide que M. PAUL BOURGET aborde dans son roman, *la Geôle*, paru d'abord dans *la Revue des Deux Mondes*.

La Geôle, c'est l'hérédité étudiée dans « l'affection de l'intelligence où l'hérédité a le plus de fidélité dans la répétition », pour employer les termes de LEGRAND DU SAULLE, dont M. Bourget connaît bien les travaux, ainsi que ceux de BRIERRE DE BOISMONT, qui a consacré à la question du suicide un volume compact, mais où il y a beaucoup à prendre.

L'affabulation du roman est simple : l'auteur met en scène une famille dont plusieurs membres se sont suicidés ; mais l'un deux, Jean-Marie Vialis, l'ignore : on ne saurait donc mettre en cause une tragique coïncidence d'âge, de lieux, ou de mode d'exécution du suicide. Ceci écarté, il faut chercher un autre mobile ; le suicidé, en l'espèce, est un malade, un constitutionnel émotif, présentant « de déroutantes alternatives d'excitation et de dépression, aujourd'hui s'amusant comme un écolier en vacances... demain, silencieux et morne ». Les psychiatres verraient là un cas de cyclothymie, la plus héréditaire de toutes les psychoses. Mais où le personnage de M. Bourget diffère de ceux qu'on observe d'ordinaire, c'est que la révélation, par la mère à son fils, du suicide de son père, aide à la guérison, au lieu de précipiter le dénouement fatal. Serait-ce, alors, qu'il est préférable de dévoiler à un malade tous ses antécédents héréditaires, au lieu de le laisser dans l'ignorance ? La question vaudrait la peine d'être débattue.

Le talent d'écrivain et d'essayiste de M. Georges GRAPPE n'est plus à louer ; l'auteur de *Sous le feuillage classique* et de *Dans les jardins de Sainte-Beuve* a magnifiquement fait ses preuves, et toutes les espérances que ses débuts avaient laissé concevoir ont été largement dépassées. Dans son nouvel ouvrage, qu'il consacre à *la Vie de J.-H. Fragonard*, se retrouvent toutes les qualités qui nous avaient charmé dans ses précédents volumes, mais il semble que sa maîtrise soit définitivement assurée, et qu'avec un goût plus épuré, il ait définitivement banni un reste de préciosité qui gâtait un peu ses productions antérieures. On sent que le biographe du plus voluptueux des peintres s'est efforcé d'harmoniser son style avec la sensualité de l'artiste ; une alacrité de vie traverse ces pages, comme elle éclate dans les compositions de son modèle, qui l'a très heureusement inspiré. Nous vous recommandons, notamment, le début du livre et le chapitre sur les impressions d'Italie ; il y a là des pages qui mériteraient de figurer dans une anthologie.

C'est une très heureuse idée réalisée, que cet Almanach qu'un

éditeur très avisé, M. G. Crès, publie annuellement sous le titre de *l'Ami du lettré*. Avec le journal *Vient de paraître*, qui signale toutes les nouveautés parues en librairie, on a comme un raccourci de la vie littéraire pendant l'année écoulée, et, en outre, de charmantes pages retrouvées, des petites curiosités, et un calendrier avec éphémérides, dû à la plume érudite de notre confrère de *l'Eclair*, LÉON TREICH, que l'on peut baptiser, sans crainte de démenti, l'as de l'actualité rétrospective.

Rien de moins livresque que ce délicat recueil de pensées que M^{me} Alice M. CAZALIS, la veuve de notre toujours regretté ami JEAN LAHOR, aliàs le D^r Cazalis, vient de publier sous le titre de : *En regardant la vie*. Comme l'a excellemment dit son préfacier, « l'absence de toute attitude, de toute prétention, même littéraire (et le trait est assez rare pour valoir d'être noté), est encore un mérite qui l'impose à la réflexion du lecteur ». De l'esprit, certes, l'auteur n'en manque pas, mais c'est surtout de l'esprit d'observation, qui se double ici d'une finesse toute féminine. Pessimiste peut-être, nous dirions plutôt désabusée, mais sans aigreur, sans malignité. En un mot, la digne compagne de l'homme exquis et si bon, dont nous hante toujours le souvenir.

Notre distingué confrère, JEAN-BERNARD, ne se contente pas d'être le chroniqueur alerte et informé de la vie à Paris, l'historien de la Révolution et de la Grande Guerre ; il trouve encore le temps, à ses heures perdues, de consigner sur son carnet sa pensée quotidienne, ce qui nous vaut le petit livre qu'il a tout naturellement baptisé : *365 Pensées*. Avec sa philosophie indulgente et souriante, Jean-Bernard juge les événements et les hommes. Ne cherchez pas, dans ce recueil de pensées, ces traits de roserie par où se distinguent certains pamphlétaires qui trempent leur plume dans du fiel. Jean-Bernard se contente de railler avec humour et discrétion, et la lecture de son bréviaire n'en a que plus de charme. Nous ne lui ferons qu'un grief, c'est de juger de notre art, comme en juge un bourgeois de solide constitution : « La médecine, écrit-il, oui, une belle chose, qui a fait des merveilles, et pourtant le docteur le plus célèbre n'a pu guérir un rhume de cerveau ni un cor aux pieds. »

Simple boutade, qui n'est, à tout prendre, ni très neuve ni très juste.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS

**PHOSPHATINE
FALIÈRES**

Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Histoire de la Médecine

Les Lettres de cachet et l'exercice illégal de la médecine en Bretagne, au XVIII^e siècle.

Par M. Etienne DUPONT, Juge au tribunal civil de Saint-Malo.

Il existe, dans les dossiers des *Ordres du Roi*, conservés dans les Fonds des Intendants de Bretagne, un certain nombre d'affaires relatives à l'exercice illégal de la médecine, et dont l'instruction se termina par la délivrance de *lettres de cachet* contre ceux qui avaient été l'objet des enquêtes. Ces individus s'affublaient de noms variés : ermites, guérisseurs, attoucheurs, raccommodeurs d'os, etc. ; ils exerçaient en réalité la médecine et faisaient beaucoup de dupes dans les villes et dans les campagnes.

Les dossiers des Ordres du Roi nous révèlent, au cours du dix-huitième siècle, des faits curieux et vraiment amusants. C'est ainsi qu'en 1788, une affaire d'exercice illégal de la médecine occupa longtemps les bureaux de la Généralité de Rennes.

Un gentilhomme de Bretagne, M. DE LARDIÈRE, avait été exilé à Belle-Isle-en-Mer, en vertu d'une lettre de cachet, en raison de ses prodigalités (1). Sa famille, très dure à son endroit, l'abandonnait à son triste sort ; il s'ennuyait mortellement dans sa nouvelle résidence, bien qu'il y jouit d'une liberté relative. Un beau jour, après avoir lu certains livres de médecine, il se figura, non pas qu'il savait jouer de la flûte, comme l'âne de Florian, mais qu'il était né disciple d'Esculape. M. OSSINOR, chirurgien-major de l'hôpital du Palais, lui ayant prêté de vieux ouvrages de pharmacopée, M. de Lardièrre se mit en devoir de rechercher la panacée qui devait guérir l'humanité souffrante. Il trouva, il le croyait du moins, une formule, « où il y avait un peu de tout, disait-il, comme dans notre pauvre corps humain. » Un apothicaire trop complaisant matérialisa la formule chimique en une drogue souveraine. Un sirop d'orgeat, d'un goût agréable, servait de véhicule « à un sel minéral, dont M. de Lardièrre gardait jalousement la composition » (2).

(1) *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*. Série C. 234. Voir également le dossier 173, concernant un nommé Saint-Cyr, se disant « grand chirurgien », et enfermé, comme fou, au mont Saint-Michel, où il y pratiquait encore l'escroquerie.

(2) A Brest, un individu qui avait longtemps vécu chez les Turcs, s'installa comme « grand médecin ». Il s'était fabriqué une commission de médecin du roi pour cette ville. Une enquête révéla que ses drogues étaient extrêmement dangereuses, qu'il y entrait notamment de l'arsenic et du sublimé corrosif. Cet individu, nommé

Le jeune gentilhomme était si content, si sûr de son produit, qu'il l'eût volontiers expérimenté sur lui-même ; mais il n'était atteint (il le regrettait presque !) d'aucune infirmité ni maladie ; il chercha donc autour de lui « un égotant », non seulement au Palais, mais dans toute l'île, et il eut bientôt la bonne fortune de découvrir, tout auprès de la citadelle, où le roi l'obligeait si peu gracieusement à résider, un pauvre maréchal ferrant que torturait une affreuse goutte. Cet artisan avait essayé tous les remèdes et consulté sans profit tous les médecins du pays ; il ne comptait plus ce qu'il avait dépensé chez les apothicaires.

— « Voilà mon homme ! s'écrie M. de Lardière. Il entre précisément dans la composition de mon remède certaines substances qui feront fondre toutes les nodosités qui boursoufflent les articulations du patient. »

Il chanta si bien monts et merveilles de son produit au pauvre arthritique, que celui-ci consentit à expérimenter la drogue.

Cependant, quelques voisins cherchaient à dissuader l'artisan. « Ces gens-là, disait M. Lardière avec dédain, sont certainement payés pour décrier mon remède par des médecins jaloux ! » M. le curé, consulté, déclara : « Si le remède ne fait pas de bien, du moins il ne fera pas de mal. »

Hélas ! le bon prêtre se trompait terriblement. A peine le goutteux eut-il absorbé une cuillerée du liquide, qu'il fut pris de coliques affreuses et d'incoercibles vomissements. M. de Lardière, appelé d'urgence auprès de son malade, l'examina avec componction et se déclara satisfait : « Voilà qui est bien, s'écria-t-il, ce sont toutes les mauvaises humeurs qui s'enfuient par le haut et le bas. » Une voisine, qui voyait plus clair, appela M. le curé, et il est probable qu'à ce moment le prêtre modifia son appréciation sur le remède jugé inoffensif, car il se hâta d'administrer à l'infortuné maréchal les derniers sacrements. Il était grand temps. A peine le prêtre eût-il terminé les onctions suprêmes, que le patient eut un sursaut violent et retomba sans vie sur son lit. Désormais il ne souffrirait plus de la goutte ; le remède de M. de Lardière l'en avait guéri pour toujours.

L'affaire fit grand bruit. M. Ossinot, chirurgien-major de la place, rédigea, à la demande du délégué, un rapport très consciencieux ; il insista sur la bonne foi de l'*exilé* et démontra qu'aucune intention criminelle ne pouvait être relevée contre lui : c'était l'évidence même. Le délit d'exercice illégal de la médecine, ou plutôt celui d'homicide par imprudence, était seul constant ; mais M. de Lardière était déjà *exilé* ; quelle mesure plus rigoureuse pouvait-on prendre contre lui ?...

Quelques jours après, l'intendant de Bretagne faisait notifier au

Jean Mère, fut enfermé à Vincennes en 1691, s'en évada, fut repris, embastillé en 1715 et enfermé à Charenton en 1724. (Paris, Bibl. Arsenal, Archives Bastille 10, 493.)

jeune empirique une *lettre forte*, par laquelle, d'ordre du roi, il était sommé de ne plus se livrer à des études médicales, et « à laisser l'administration des remèdes à ceux que les parchemins autorisaient à le faire » ; ce qui n'empêchait pas, ajoutait malicieusement l'intendant, des malheurs d'arriver.

M. de Lardière se le tint pour dit et bien dit, et n'essaya plus jamais de traiter la goutte, ni aucune autre maladie.

A Nantes, un capucin de Soissons, le frère Alexis, de son vrai nom DESJARDINS, avait jeté le froc aux orties et s'était institué *guérisseur*. Il pratiquait ouvertement la médecine : sa spécialité était le traitement des cancers et des affections secrètes. Les clients étaient nombreux ; il eut du succès et... des jaloux. Dénoncé, il fut arrêté, d'ordre du roi, et transféré avec ses drogues dans une maison de force d'Angers (1).

Le rapport que le subdélégué de Nantes, M. DUCROCHER, fit sur son compte, ne lui était pas défavorable. Les clients se félicitaient, pour la plupart, d'avoir suivi les prescriptions du « bon frère Alexis », et tous témoignaient de son désintéressement ; aussi apprirent-ils avec satisfaction que M. de Saint-Florentin avait recommandé de traiter l'exilé « avec beaucoup de douceur ». Il fut élargi peu de mois après son internement.

Beaucoup moins désintéressé, escroc et voleur, était le sieur Jean FOUQUET, dit *Le Breton*, originaire de la paroisse de Lécousse, près Fougères (2). Voici la copie du rapport que le ministre, M. de MALESHERBES, adressait à l'intendant de Bretagne, au sujet de ce charlatan.

Versailles, le 19 novembre 1775.

MONSIEUR,

Le nommé Jean Fouquet, dit le Breton, natif de Lécousse, près Fougères, évêché de Rennes, est un homme qui en impose journellement à la populace en opérant de prétendues guérisons miraculeuses, et prétendant guérir les humeurs froides au moyen de ce qu'il est le septième garçon et qu'il porte au menton une espèce de fleur de lys. Il a également abusé de la crédulité et de la bonne foi de ceux qui ont eu recours à lui et, lorsqu'on ne peut lui payer ce qu'il exige, il s'approprie les menus effets à son usage comme bas, souliers, chemises, etc.

Un pareil sujet ne pouvant être que très à charge dans tous les endroits où il passe, le roy a jugé à propos de le reléguer en Bretagne, son pays, où sa femme est restée ; il est, d'ailleurs, tisserand de profession et pourrait s'occuper utilement ; mais il préfère l'oisiveté. Au moyen de quoy, je pense à propos de le faire surveiller pour que le public ne soit plus la victime de ses opérations.

J'ai l'honneur, etc.

MALESHERBES.

Le 2 décembre 1775, M. DE LA BOVE écrivait au subdélégué à Fougères une lettre lui enjoignant de faire part, sans délai, de la

(1) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 204.

(2) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 206.

volonté du roi au nommé FOUQUET de LÉCOUSSE, l'avisant « qu'une lettre de cachet serait immédiatement expédiée contre lui, s'il continuait son métier de charlatan ». Et, de ce jour, Fouquet cessa, malgré sa fossette en fleur de lis, de faire concurrence au roi pour la guérison des écrouelles (1).

A peu près à la même époque, mais cette fois en Normandie, une affaire d'exercice illégal de la médecine fit beaucoup de bruit dans cette province (2).

Un jeune homme, « appartenant à une famille considérable du pays de Caen, et proche parent de M^{me} de FONTETTE, femme de l'intendant de cette Généralité, faisait le métier d'opérateur et de charlatan (sic). Mais il ne travaillait pas, comme M. de Lardière ni comme le frère Alexis, pour l'amour de l'art ! Il se faisait payer, et même très grassement payer, ses consultations et ses remèdes. Comme il s'appelait Gabriel LEDUC, et qu'il était originaire de la petite paroisse de Basly, il trouva bon de s'affubler du nom et du titre de M. le duc de Basly. Cela sonnait bien, comme les écus que l'opérateur empochait, en soulageant les naïfs beaucoup plus de leur argent que de leurs maux. Il avait, surtout, pour clientèle, la haute bourgeoisie, fière d'être soignée par un duc ! Bientôt, on s'aperçut qu'on avait affaire à un escroc ; mais on redoutait « sa parenté ». On avait tort ; son cousin, M. de Fontette, mis au courant des agissements de Monsieur le duc, fit contre lui un rapport à balles : « C'est, dit-il au ministre, un mauvais chenapan ; on ferait un volume avec sa vie ; il mérite de perdre sa liberté. »

Le Roi signa, le 24 août 1779, une lettre de cachet, qui envoya M. le duc à Bicêtre ; mais ce n'est que le 24 février 1774 que le sieur DESMARAIS, Inspecteur de police, arrêta à Paris l'aigrefin qui s'y était caché : la porte de Bicêtre se referma sur lui.

Le séjour n'en était pas précisément agréable (3) ; une semaine après son entrée, M. le duc de Basly, redevenu tout simplement le nommé Guillaume Leduc, se plaignait à sa famille d'une promiscuité « qui, disait-il, n'était ni digne de lui, ni d'elle ».

Une parente, M^{me} de BERNIÈRES, « dame respectable par son âge et ses mérites », apprenant que le cousin Guillaume serait mieux chez les frères de la Charité à Pontorson, obtint un nouvel ordre du roi pour cet établissement. Le charlatan va donc être transféré dans cette localité aux frais de sa famille ; le voyage est long et coûteux : deux cents livres au bas mot ; M. de Fontette, intendant de la Généralité, habile à ménager les deniers de l'Etat, « entend bien sauve-

(1) A. LAURENT, *De mirabili strumas sanandi vi solis Gallicae regibus christianissimis divinitus concessa*. Parisius, apud Obry, 1609. Lorsque Louis XI visita le Mont Saint-Michel, en juin 1470, il trouva, sur le parvis de l'église abbatiale, « plusieurs scrofuloux ladres et pauvres gens, auxquels il fit aumônes, attouchements et largesses ». Cf. ETIENNE DUPONT, *les Prisons du Mont Saint Michel*. Paris, Perrin, éditeur, pp. 11-30.

(2) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 206.

(3) Cf. P. BAY, *Bicêtre, Hospice, Prison et Asile*. Paris, 1890.

garder aussi les biens de la parenté ». Aussi écrit-il, le 7 avril 1774, à l'un de ses collègues, chargé à Paris des transferts des *Exilés* :

Veillez attendre quelques jours, une huitaine au plus, avant d'envoyer à Pontorson, sous escorte, mon triste cousin. Pontorson va précisément expédier sur Bicêtre un de ses pensionnaires ; la maréchaussée en prendrait charge, après avoir déposé le sieur Le duc à la Charité ; on ferait ainsi d'une pierre deux coups.

M. de Fontette était vraiment un homme pratique.

Que devint M. le duc de Basly ? Les dossiers ne nous l'apprennent pas. Il est probable qu'il ne séjourna pas longtemps à la Charité de Pontorson. Il dut promettre de ne plus, à l'avenir, s'occuper de médecine et de laisser désormais ce soin « aux gens qui, selon la formule administrative, avaient des parchemins pour le faire ».

Les honoraires médicaux, 2.000 ans avant J.-C.

Les renseignements curieux suivants figurent sur un bloc de diorite, découvert en 1901-1902 par M. de MORGAN, dans ses fouilles de Suse. Il mesure 2 m. 25 en hauteur et 1 m. 90 de pourtour à la base. Gravé par HAMMOURABI, roi de Babylone, vers 2.000 ans avant J.-C., pour le temple de Sippar (actuellement ruine de Abou Habbab, près Bagdad), ce chef-d'œuvre de la pensée humaine fut enlevé comme trophée vers 1120 avant J.-C. par le roi élamite SOUTROUK-NAHKOUNTE, et transporté dans sa capitale. Au sommet du monument, on voit Hammourabi recevant du dieu Soleil les présentes Lois.

Voici celles qui concernent le médecin, le chirurgien et même le vétérinaire :

§ 215. — Si un médecin a traité un homme d'une plaie grave avec le poinçon de bronze, et guéri l'homme, s'il a ouvert la taie d'un homme avec le poinçon de bronze et a guéri l'œil de l'homme, il recevra dix sicles d'argent.

§ 216. — S'il s'agit d'un *mouchkinou* (1), il recevra cinq sicles d'argent.

§ 217. — S'il s'agit d'un esclave d'homme libre, le maître de l'esclave donnera au médecin deux sicles d'argent.

§ 218. — Si un médecin a traité un homme libre d'une plaie grave, avec le poinçon de bronze, et a fait mourir l'homme, s'il a ouvert la taie de l'homme avec le poinçon de bronze, et a crevé l'œil de l'homme, on coupera ses mains.

§ 219. — Si un médecin a traité d'une plaie grave l'esclave d'un *mouchkinou*, avec le poinçon de bronze, et l'a tué, il rendra esclave pour esclave.

§ 220. — S'il a ouvert la taie avec le poinçon de bronze, et a crevé l'œil, il payera en argent la moitié de son prix.

§ 221. — Si un médecin a guéri le membre brisé d'un homme libre, et

(1) *Mouchkinou* est le nom d'une classe mal définie de citoyens privilégiés dans leurs biens, comme on le voit ici ; non dans leur personne, au contraire. Johns croit qu'il s'agit du pauvre ; Winckler, d'une sorte d'affranchi ; et Fr. Martin, d'un homme-lige ou serf.

a fait revivre un viscère malade, le patient donnera au médecin cinq sicles d'argent.

§ 222. — Si c'est un fils de *mouchkinou*, il donnera trois sicles d'argent.

§ 223. — S'il s'agit d'un esclave d'homme libre, le maître de l'esclave donnera au médecin deux sicles d'argent.

§ 224. — Si le médecin des bœufs ou des ânes a traité d'une plaie grave un bœuf ou un âne, et l'a guéri, le maître du bœuf ou de l'âne donnera au médecin, pour son salaire, un sixième (de sicle ?) d'argent.

§ 225. — S'il a traité un bœuf ou un âne d'une plaie grave et causé sa mort, il donnera le quart de son prix au maître du bœuf ou de l'âne.

§ 226. — Si un chirurgien, à l'insu du maître de l'esclave, a imprimé une marque d'esclave inaliénable, on coupera les mains à ce chirurgien.

§ 227. — Si un homme a trompé un chirurgien, et si celui-ci a imprimé une marque d'esclave inaliénable, on tuera l'autre et on l'enterrera dans sa maison ; le chirurgien jurera : « Je ne l'ai pas marqué sciemment », et il sera quitte.

J'arrête ici, et pour cause, cet extrait du *Code des lois de Hammourabi*, déchiffré par le savant P. V. SCHEIL, lors des travaux de la Délégation en Perse, dirigés par J. de Morgan. Il n'est homme si peu clerc qui n'en ait ouï parler peut-être, mais nous avons pensé qu'il intéresserait les lecteurs de la *Chronique médicale*. Des éditions populaires de ce Code ont été lancées d'après la publication originale de V. Scheil, notamment en Allemagne, en Angleterre, etc. C'est une des plus belles découvertes qui aient été faites en Orient, depuis qu'on y interroge des ruines.

Georges RENAUDET (*Villefranche-de-Longchapt, DORDOGNE*).

PETITS RENSEIGNEMENTS

La chambre de Gustave Flaubert.

Vendredi dernier, à l'Hôtel-Dieu de Rouen, avait lieu une cérémonie particulièrement intéressante. En présence de M. Louis DUBREUIL, maire de Rouen ; de M. MAIGRON, recteur de l'Académie de Caen ; de M. BRUNON, directeur de l'École de médecine ; de M. Jean LAFOND, secrétaire de la Société « les Amis de Flaubert », et de nombreuses autres personnalités, il fut procédé à l'inauguration de la reconstitution, faite avec un soin pieux par M. Brunon, de la chambre où naquit FLAUBERT, dont le père, comme l'on sait, était médecin de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Après que l'assistance eut visité cette chambre, bien simple, mais toute remplie des souvenirs du grand homme de lettres qui y vécut une partie de son enfance, M. Brunon prononça une courte allocution, au cours de laquelle il évoqua les souvenirs qui s'attachent à ce local trop longtemps oublié.

Des allocutions applaudies de M. Dubreuil, maire de Rouen, et du recteur, M. Maïgron, terminèrent cette cérémonie (1).

(1) *Presse médicale*, 27 juin 1923.

La Médecine des Praticiens

La Dioséine Prunier et ses applications.

La *Dioséine Prunier* a fait ses preuves depuis longtemps dans les troubles multiples d'une circulation défectueuse et à tous les moments de l'évolution de l'artério-sclérose.

Dans la première catégorie se placent : les états variqueux et leurs séquelles ; les stases, les empâtements qui persistent après la période aiguë des phlébites ; les accidents de la ménopause, dont le principal est constitué par les métrorrhagies qui rendent parfois critique ce passage toujours difficile, et qui sont dues à l'engorgement de l'utérus et à la friabilité des vaisseaux.

La marche de l'artério-sclérose est connue. Elle débute par une phase pré-scléreuse, caractérisée surtout par l'élévation de la pression sanguine provenant de l'intoxication organique. Ensuite apparaissent les lésions vasculaires, la sclérose de plus en plus accentuée des artères, qui n'arrivent plus à irriguer convenablement les diverses parties du corps. Cette ischémie a pour résultat l'insuffisance fonctionnelle des viscères et appareils, la décrépitude générale, enfin la mort par déchéance des reins, du cœur ou du cerveau.

La *Dioséine Prunier* combat tous ces troubles morbides. Elle régularise la circulation en dilatant les artères, en fluidifiant le sang, en tonifiant les tuniques vasculaires. Elle désintoxique l'économie et contrecarre la sclérogénèse.

Cette efficacité, jamais défailante, de la *Dioséine Prunier* lui a valu la faveur de tous les praticiens.

A propos de métallothérapie.

DANS l'un de ses derniers numéros, la *Chronique médicale* s'occupait du traitement mercuriel et de ses accidents. Or, nous avons eu la bonne fortune de relever, dans un travail trop peu connu du D^r PÉGOT (1879), la note suivante :

MON ami, le D^r PELLETAN, ce confrère qui a parcouru l'Amérique du Sud, m'a affirmé que les Indiennes occupées aux mines de mercure de Huancavelica (Pérou) se guérissaient du tremblement mercuriel et autres accidents occasionnés par le mercure, en faisant usage, *intus et extra*, des eaux minérales sulfureuses qui se trouvent non loin de là. Je suis autorisé à publier ce fait en son nom ». (*Guide médico-thermal des Eaux de Luchon.*)

François de BORDEU, frère de Théophile, avait signalé l'action éliminatrice des Eaux de Barèges, en ce qui concerne ce que nous avons baptisé *hydrargyrisme*. Mais DESPINE, d'Aix, le premier à notre connaissance, systématisa leur emploi dans les accidents mercuriels.

R. MOLINÉRY (*Luchon*).

Informations de la « Chronique »

Une famille d'opérateurs : les Collot.

Dans un article sur les COLLOT, très consciencieusement documenté, comme d'ailleurs tous ceux qu'il écrivait, le D^r A. CHÉREAU invitait les chercheurs à le compléter, à le corriger, à suppléer à d'inévitables lacunes. C'est à cette tâche que s'est consacré notre ami et confrère J. NOIR (1), dans la très attachante monographie qu'il vient de consacrer à cette dynastie médicale.

Avant d'aller plus loin, disons tout de suite que le mot COLOT s'orthographie tantôt avec un *l*, tantôt avec deux. J. NOIR penche pour la première orthographe, avec Chereau du reste. TURNER, s'appuyant sur AMBROISE PARÉ et MORÉRI, qui a fait l'article de son célèbre Dictionnaire d'après CHARLES PERRAULT, le frère de Claude, l'architecte de la Colonnade du Louvre, Turner, disons-nous, se référant aux Registres-Commentaires de la Faculté, où Armand-Joseph Collot, docteur-régent, a toujours signé COLLOT avec deux *l*, se rallie à cette version.

Quoi qu'il en soit, les Colot ou Collot ont constitué une véritable dynastie de chirurgiens lithotomistes, dont le premier en date semble avoir été Laurent Collot, qui exerçait dans une petite ville de Champagne, Tresnel près de Troyes, avant de venir à la cour de HENRI II, lequel créa pour lui la charge d'opérateur de sa maison pour la taille.

Un petit-fils de Laurent Collot, Philippe, continua la profession de son grand-père ; mais son état valétudinaire le poussa de bonne heure à instruire deux sujets dans son art : RESTITUT GIRAULT, auquel il donna en mariage sa fille aînée, à condition que son gendre instruirait son fils, Philippe II COLLOT, et SÉVERIN PINEAU, chirurgien ordinaire du Roy, auquel Philippe Collot fit épouser Geneviève Collot, sa cousine.

Philippe II Collot fut, selon l'expression de GUI PATIN, qui l'appréciait fort, *peritissimus artifex*. Le Satirique parle d'un autre Colot — il écrit le nom avec un seul *l* — prénommé Jérôme, *lithotomus expertus et peritus, sed nondum totae famae quantum voluisset* ; Jérôme Colot, venu de Bordeaux, était le cousin de Philippe II Colot.

François Colot fut atteint précisément de la maladie qu'il avait le mieux étudiée, la pierre, et il se fit tailler par son propre fils, Philippe-François, dont la thèse à images, imprimée sur satin, en-

(1) Mœurs chirurgicales d'autrefois ; l'histoire d'une opération : la taille par le grand appareil. Une famille illustre de chirurgiens : les Colot, Communication faite au Comité d'Etudes historiques et archéologiques, « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords » ; extrait du *Concours médical*, n° 19 bis (16 mai 1923).

tourée d'un ornement or et argent, fut offerte, dans un grand cadre doré(1), à la Faculté, qui la fit placer dans la salle de ses réunions. Il y eut un autre Collot (*Fernand-Joseph*), qui fut reçu docteur-



Philippe COLLOT

(Collection du Dr CABANÈS.)

médecin de Reims, et qui plus tard devint docteur-régent, puis professeur de chirurgie à la Faculté de Paris.

En réalité, cette généalogie des Collot est assez compliquée (1) ; mais ce qu'il importe de retenir, c'est, comme le dit très judicieusement J. Noir, la considération dont jouissaient les Colot, qui ne

(1) V. le tableau donné par Chereau, dans le Dictionnaire Dechambre, et celui que lui oppose Turner, dans sa monographie sur *Philippe-François Collot et les Collot*.

cessèrent d'occuper les charges de chirurgien ou d'opérateur, durant trois siècles, dans les maisons du Roi ou des princes du sang.

Le travail du Dr J. Noir est accompagné de superbes illustrations, qui en rehaussent l'intérêt, et dont les originaux proviennent de la très belle collection de notre distingué collègue, qui sait si heureusement occuper les rares loisirs que lui laisse une pratique professionnelle des plus actives.

Encore le drame de Mayerling !

Plus de trente ans ont passé, depuis le jour où fut répandue la nouvelle de la fin tragique de l'archiduc RODOLPHE, d'Autriche, et voici qu'on reparle à nouveau de cette fin, dont le mystère n'a jamais été complètement éclairci.

Il semble bien, cependant, qu'on puisse aujourd'hui conclure à un double suicide, avec plus de certitude que jadis, quoique ce fût l'hypothèse que nous avions nous-même émise, il y a bien des années déjà.

« La police impériale, écrit le *Temps*, n'avait rien épargné pour étouffer toute publication sur l'affaire de Mayerling. Un mémoire, écrit sous la dictée de la baronne VETSERÁ, mère de la jeune morte, avait été interdit, saisi, âprement poursuivi. C'est il y a peu de jours seulement qu'il a paru à Vienne et qu'il ressuscite ces deux morts romanesques. On verra plus loin que le mémoire en question donne les plus fortes présomptions pour le suicide voulu et effectué d'un commun accord.

« Si ce document est une révélation pour Vienne, il n'en est pas une pour nous. Certains de nos lecteurs peuvent encore se souvenir que le *Temps* a donné (26 août 1889) un article détaillé sur ce mémoire, qui nous avait été communiqué confidentiellement.

« Rappelons, à l'appui de la version du suicide concerté, l'étrange cadeau que l'archiduc Rodolphe avait envoyé un jour, entre deux rendez-vous, à Mary Vetsera : un médaillon, contenant un petit fragment d'étoffe taché de son sang, et un anneau de fer, du modèle des anneaux de mariage, avec ces initiales gravées à l'intérieur :

I.L.V.B.I.D.T. *In Liebe vereint bis in dem Tod* — c'est-à-dire « unis par l'amour jusque dans la mort ».

« La baronne Vetsera reçut, le lendemain du jour où elle avait été communiquer au directeur de la police son inquiétude mortelle sur la disparition de sa fille, les trois billets d'adieu que Mary avait laissés pour sa mère, sa sœur et son frère. Ils avaient été cachetés dans une enveloppe, dont l'adresse était écrite de la main du prince Rodolphe. Ces billets ne laisseraient aucun doute sur la mort volontaire. »

Echos de la « Chronique »

L'origine du « concierge » et du « violon ».

S'il faut en croire le *Journal des Débats*, qui l'a relaté il y a près d'un demi-siècle, voici comment on remonterait à la source de la généalogie de nos pipelets actuels. Nous laissons, est-il besoin de l'ajouter, à notre grave confrère, la responsabilité de son information.

HUGUES CADET, ayant résolu d'habiter le palais de la Cité, le flanqua de deux bâtiments considérables. L'un fut appelé *Conciergerie* et devait tenir lieu tout à la fois de caserne et de prison ; l'autre porta le nom de *Stable* ou de *Stable* (étable, écurie du roi). L'administration et la surveillance des étables furent confiées à un guerrier, qu'on qualifia du nom de comte des Etables ou *Connétable*.

L'intendance du premier bâtiment où étaient déposés une foule d'objets, entre autres le matériel de l'éclairage, fut donnée à un noble capitaine qui prit le nom de *comte des cierges* ou *concierge*.

Le comte des Cierges jouissait d'une foule de droits et prérogatives. Il faisait exercer la justice. Son tribunal était installé dans la grande salle du palais. Nul fonctionnaire ne fut animé d'une fierté égale à la sienne, nul ne se donna une importance plus grande. Plus tard, les comtes des Cierges, tant au palais que dans les limites de leur seigneurie, avaient une foule de redevances et de privilèges, qui relevaient de leur autorité seule et dont ils ne pouvaient manquer d'abuser. Entre autres droits, ils avaient celui du *chantelage* du vin et de l'avoine, c'est-à-dire que, sur chaque tonneau de vin, un impôt de 4 deniers parisis était prélevé à leur profit, et pareil impôt sur chaque muid d'avoine.

Cette contribution a son pendant dans ce que l'on appelle de nos jours *la bêche du portier*, c'est-à-dire la plus belle pièce de la charretée de bois, que le locataire d'une maison fait monter dans son appartement ; ou bien le *denier à Dieu*, qui revient de droit au concierge, lorsqu'on arrête un appartement ; ou bien encore, l'amende exigée par certains concierges, lorsqu'un locataire se permet de rentrer après minuit.

Ajoutons que LOUIS XI crut ne pouvoir mieux récompenser les services que lui avait rendus son médecin, JACQUES COITIER, qu'en lui conférant les titres de comte des Cierges et de bailli.

A ce propos, détachons de l'ancien *Constitutionnel*, cette curiosité linguistique, qui n'est point sans intérêt pour nous :

Jacques Coitier, concierge bailli du Palais par la grâce de Sa Majesté Louis XI, donnait un violon aux pages qu'il avait le droit d'emprisonner pour leurs espiègleries : et c'est de là que vient le nom des chambres de sûreté de nos postes.

Origine du denier à Dieu, et du terme « pipelet ».

Messieurs les concierges s'agitent ; et pour quel motif partent-ils en croisade ? Pour la suppression des pourboires et du *denier à Dieu* !

Voulez-vous connaître l'origine de cette expression ? Je l'em-

prunte à une brochette, que j'ai récemment dénichée dans une boîte des Quais (1).

Il est d'usage que tout locataire entrant dans une maison graisse la patte du concierge. C'est encore une loi que nous ont transmise les Romains.

Voici pourquoi ce tribut est ainsi nommé. Il était d'usage, quand on entrait dans un temple, de laisser une offrande au Dieu qu'on venait invoquer. C'était le gardien qui profitait de la générosité. Ce que voyant, les pipelets de l'époque se dirent : César est regardé comme Dieu, *pro Deo habetur* ; avant d'entrer dans son palais, il faut que chaque citoyen laisse son tribut à la porte. Cet usage resta en honneur parmi les portiers des grandes maisons, et encore aujourd'hui, les solliciteurs ont plus d'une fois maudit le souvenir du portier romain.

Quant au mot *pipelet*, on sait que ce sobriquet, appliqué aux concierges, date de la publication des *Mystères de Paris*, d'EUGÈNE SUE.

ALEXANDRE DUMAS a conté, dans ses *Mémoires*, qu'il a existé un portier de ce nom, au n° 8 de la rue de la Chaussée-d'Antin, auquel des rapins de l'époque s'avisèrent de faire toutes sortes de mystifications ; nous croyons, pour notre part, qu'il faut chercher ailleurs l'origine du terme.

Il a existé deux chirurgiens du nom de PIPELET : Claude (1718-1792), qui fut directeur de l'Académie royale de chirurgie ; et François (1722-1809), qui devint premier chirurgien du roi, après avoir été conseiller de la société savante à laquelle avait appartenu son frère Claude. François Pipelet fut le contemporain de Jean-Joseph SUE, aïeul du romancier ; celui-ci a donc pu connaître et se remémorer son nom, lorsqu'il s'est agi de baptiser un de ses personnages. Cette explication en vaut une autre, nous semble-t-il.

La Phtisie dans l'art.

Le D^r STRATZ (*La Beauté de la Femme*) fait observer que la Vénus florentine de BOTTICELLI porte les stigmates d'une phtisie très caractérisée.

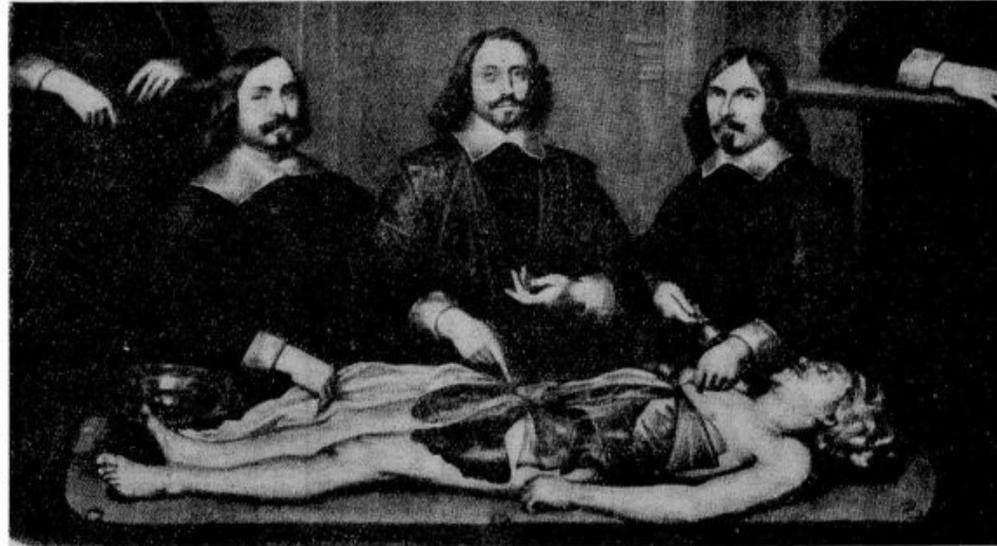
On découvre, dans le cou long et mince (de cette Vénus), dans les épaules tombantes, dans le thorax étroit et affaissé, etc., le type bien caractérisé de la phtisique, dont la beauté, ici, comme dans la réalité, inspire un vif sentiment de pitié.

Si nous réfléchissons que Simonetta Catanea est née en 1453, et qu'après s'être mariée en 1468 avec Marco Vespucci, elle est morte de la phtisie en 1476, à peine âgée de vingt-trois ans, il nous paraît bien vraisemblable qu'elle a servi de modèle pour les Vénus de Botticelli et que l'artiste, pour des raisons faciles à imaginer, n'a légèrement changé que les traits du visage.

Curieux exemple de la beauté puisée dans un corps malade, tandis que le portrait de Jeanne d'Aragon, par RAPHAËL, au Louvre, respire la santé, reflétant au contraire une beauté robuste, fait observer, à ce sujet, M. Emile BAYARD (2).

(1) *Les Portiers de Paris*, esquisse parisienne. Paris, 1861.

(2) *L'Art en anecdotes* ; Paris, Albin Michel, p. 278.



La Leçon d'anatomie, par H. SPORCKMANS (Cercle médical d'Anvers)

(Cliché gracieusement communiqué par la *Presse médicale.*)

Echos de Partout

La potion de Marie-Antoinette. — M. BOUVET, docteur en pharmacie, qui est un érudit chercheur, nous a très aimablement communiqué la trouvaille, qu'il a faite aux Archives Nationales, dans un manuscrit de 1787, de cette potion destinée à la reine Marie-Antoinette, laquelle, selon toute vraisemblance, devait en faire communément emploi :

POTION POUR LA REINE.

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Syrop de capillaire. | 1 once. |
| Eau de fleurs d'orange. | 1 once. |
| Eau de fleurs de tilleul. | 3 onces. |
| Gouttes d'Hoffmann. | 50 gouttes. |

Avec cette dose on remplit le petit flacon de ce qu'il en peut contenir.

L'ébouillement des cadavres. — Dans une communication à la *Société d'histoire de la médecine*, M. MÉNÉTRIER rappelle que la coutume de faire bouillir les cadavres date des Croisades. Par ce procédé, on recueillait facilement les os du mort, et l'on pouvait les rapporter dans sa patrie sans grande surcharge et danger de maladie. C'est ainsi qu'après la mort du roi SAINT LOUIS, on fit bouillir son cadavre ; puis PHILIPPE LE HARDI emporta le squelette de son père dans un sac, pour le faire inhumer dans la Basilique de Saint-Denis.

(*Le Courrier médical.*)

Napoléon, jugé par Brillat-Savarin. — « Il y a des individus... des affairés, des ambitieux et autres, qui veulent s'occuper de deux choses à la fois, et ne mangent que pour se remplir. Tel était, entre autres, NAPOLÉON ; il était irrégulier dans ses repas, et mangeait vite et mal ; mais là, se retrouvait aussi cette volonté absolue, qu'il mettait à tout. Dès que l'appétit se faisait sentir, il fallait qu'il fût satisfait, et son service était monté de manière qu'en tout lieu et à toute heure, on pouvait, au premier mot, lui présenter de la volaille, des côtelettes et du café. »

(*Physiologie du Goût*, Méditation XII, parag. 61, b). — O. K.

(*Revue historique de la Révolution.*)

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherte

Correspondance médico-littéraire

Questions

L'abus du thé est-il la cause du myxœdème de Ord ? — Tout le monde connaît cette étrange maladie qui, vers la 30^e année, rend les femmes anglaises crélines, par atrophie totale de la thyroïde. On n'a jusqu'ici donné aucune explication satisfaisante de son origine.

Or, en Suisse, nous avons des crélines goitreux et des crélines athyroïdiens. J'ai même été, après avoir vu les cas de Ord, le premier à signaler les athyroïdiens, quand j'étais chef de clinique de KOCHER (non publié, discussion de clinique).

Depuis, on a reconnu que la cause de cet athyroïdisme devait être recherchée dans la coupable habitude des paysannes de gorger leurs bébés d'alcool, avant d'aller travailler aux champs, et à titre de narcotique.

L'expérience sur les animaux a prouvé le fait depuis. Mais les éleveurs de chiens connaissent l'effet de l'alcool sur les jeunes sujets, bien avant nous autres médecins. Pour avoir de *très petits* chiens, pour empêcher leur croissance, les éleveurs savaient fort bien que l'alcool était souverain. Le chien ne grandit pas, mais il est en plus idiot; c'est un vrai crélin au moral et au physique, il en a tous les caractères et sa thyroïde est absolument atrophiée.

Or, récemment, je parlais de ce procédé de l'alcool avec un amateur anglais de chiens, et à mon grand étonnement, il me dit qu'un de ses amis, très grand éleveur en Angleterre, ayant même la spécialité de la production des sujets nains, ne se servait nullement d'alcool, mais bien de *thé noir*, dans le sens de thé très concentré, comme seule et unique boisson, et qu'il obtenait ainsi les remarquables sujets qui faisaient sa célébrité.

Et c'est là ma question : les lecteurs anglais peuvent-ils nous confirmer ce renseignement ? Est-ce un procédé d'exception chez cet éleveur ; ou est-ce un procédé connu et courant chez eux ou même dans d'autres pays ?

La question est très importante et, naturellement, je vais aiguiller des recherches dans ce sens, avec vérification de l'état de la thyroïde. Il ne faudra pas seulement vérifier l'atrophie chez les jeunes sujets, mais également sur des sujets adultes, car les malades de Ord sont devenues athyroïdiennes dans la plénitude de leurs forces, et l'alcool ne le produit pas, que je sache ; il n'agit que sur

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 15 à 45 pour un litre.

les sujets jeunes. Evidemment, l'alcool en grande quantité n'a pas une action spécialement favorable à la thyroïde, mais je n'ai pas connaissance qu'il ait jamais produit le myxœdème *chez l'adulte*, et il ne me paraît pas impossible que le thé puisse avoir cet effet chez les femmes anglaises qui en abusent.

Nous savons tous que le thé n'a pas toujours une action bienfaisante sur les nerfs des femmes et des hommes, sans compter la goutte. Un cas vaut la peine d'être rapporté, c'est celui d'un médecin qui, pour des raisons plus ou moins religieuses, signa un engagement d'abstinence, en même temps qu'un ivrogne notable. Très occupé, il se mit alors à boire dans les 15 à 20 grands bols de thé noir par jour. Trois mois après, et certes il n'avait aucun droit ancestral à la goutte, il était pris d'accès goutteux d'une violence et d'une brutalité peu ordinaires, qui l'obligèrent à une suspension mal venue du travail pendant plusieurs mois.

La question est d'autant plus intéressante, que les Etats-Unis ayant féroceement aboli l'usage de tout alcool, il va chez eux se faire des débauches du thé ; car, comme me l'écrivait récemment un ami, c'est vraiment désagréable d'en être réduit, en tout et pour tout, au sirop de grenouilles !

E. LARDY.

Comment composait Dryden ? — Dans le numéro 9 (septembre 1922, p. 266), de la *Chronique médicale*, je trouve cette phrase d'Edouard GRENIER : « Quand on est purgé et repurgé, autant que DRYDEN quand il se mettait à un poème. » Voilà qui m'intéresse tout spécialement. J'aimerais, en conséquence, à être renseigné très exactement sur ce point particulier : est-il vrai que Dryden se purgeât ainsi, ou n'est-ce là que simple boutade d'auteur ?

M. NATIER.

Viscères alimentaires... et troubles mentaux. — Alors que, dans l'antiquité, un célèbre débauché, l'empereur HÉLIOGABALE, faisait une grande consommation de cervelles d'autruches, confiant en certaines vertus aphrodisiaques (?), pendant mon séjour en A. O. F. avant la guerre, des indigènes me déclarèrent ne jamais manger ces cervelles, de peur de devenir fous.

Par contre, telles les eaux du Léthé (ληθη = oubli), qui frappèrent d'amnésie les héros de l'*Odyssée*, ce serait le pâté de rate de porc, à Madagascar, qui ferait perdre la mémoire aux Malgaches.

A rapprocher de la vieille croyance soudanaise concernant les cervelles d'autruches, la coutume qui veut qu'en Auvergne, les paysans s'abstiennent de savourer les cervelles de porc. Un confrère pourrait-il nous renseigner sur la véracité de cette dernière assertion ?

Dr Roland GUÉBHARD.
(Saint-Cézaire, Alpes-Maritimes.)

Réponses

Puces, poux et mouches dans les pays orientaux (XXIX, 168). — L'article qu'a publié la *Chronique Médicale*, dans son numéro de juin (p. 168), relativement aux parasites qui pullulent en Afrique du Nord, et contre lesquels on avait cru devoir mettre en garde la suite présidentielle, m'a rappelé certains souvenirs... « piquants » des séjours que j'ai faits en Orient et au Maroc, à l'occasion de la guerre.

J'ai passé trois étés en Orient. J'y ai fait connaissance avec les puces, mais j'avoue que du piège qu'imagina le confrère dont vous reproduisez l'article, nous n'eûmes jamais l'idée. Je crois même que nous avons fini par nous habituer à ces désagréables diptères, qui ne nous quittaient qu'à l'approche de la saison froide...

Ma surprise fut grande, dès mon arrivée en Orient, de voir les puces évoluer sur le sol des maisons, le plus souvent fait simplement de terre tassée, et s'élançant par d'énormes bonds sur les vêtements de toile kaki ou blanche que nous portions. Car la puce affectionne les couleurs claires, et les sauts qu'elle peut faire, sont, paraît-il, à sa taille comme 100 est à 1 ! M. Daniel BERTHELOT l'affirmait du moins, ces temps derniers, à l'Académie des Sciences, en développant devant l'illustre Compagnie ses vues sur la doctrine d'EINSTEIN (1).

Chose curieuse, les indigènes ne semblent guère ressentir les piqures des puces, car ils ont le corps littéralement tatoué de ces petites pétéchie si caractéristiques, mais qui ne nous étaient pas nécessaires, à nous autres Français, pour nous rendre compte de leur présence...

Il y a des « peaux à puces ». Nous savons tous — n'est-il pas vrai ? — que certaines femmes ne peuvent prendre place dans un compartiment de chemin de fer ou s'asseoir dans un fiacre, sans instantanément manifester un prurit significatif...

En ce qui concerne les poux, je crois qu'ils attaquent tous les humains, mais avec une préférence pour les peaux grasses et luisantes. Au cours de l'été 1918, nous avons reçu, à l'ambulance à laquelle j'étais affecté, un peu au sud de Monastir, les soldats sénégalais des régiments coloniaux : ils étaient couverts de poux, et chaque jour, en les examinant, je récoltais de ces parasites, dont une douche et un changement de linge me débarrassaient chaque soir... Je les ai retrouvés, ces parasites, vivant dans les vêtements des indigènes marocains, misérables et loqueteux, qui venaient solliciter mes soins à l'Infirmierie indigène de Taourirt, dont j'étais le médecin-chef. Mon prédécesseur, grâce à eux, avait contracté là un typhus exanthématique fort sérieux et qui faillit l'emporter. Un de mes confrères me disait alors qu'à son avis, non seulement le

1) Voir *le Temps*, C. R. de l'Académie des Sciences, numéro du 9 juin 1922. Il paraît même que « si la puce devenait grosse comme l'éléphant, elle cesserait d'être agile. » Nous en demandons pardon au distingué savant, mais cette affirmation nous a bien amusé (D^r G. H.)

poux de corps — *pediculus vestimenti* —, mais encore le poux de tête — *pediculus capitis* — pouvait être agent vecteur dans cette affection.

Enfin, il est des insectes fort désagréables dans les pays chauds, et sur lesquels on n'a pas, je crois, assez attiré l'attention : ce sont les mouches. Voici, pour terminer, le piège qu'en Orient nous employions pour en détruire quelques-unes : au plafond de la tente ou de la pièce où nous nous tenions, nous suspendions un petit fagot de branchages secs. Les mouches s'y précipitaient. Vers le soir, lorsqu'elles y étaient en grand nombre réfugiées, nous tendions sous les branchages une large gaze, qu'ensuite nous relevions sur les bords, de façon à envelopper complètement le fagot. Prises alors comme dans un piège, les mouches étaient rôties avec le fagot, que nous précipitions dans le feu.

D^r Georges HATON (*Paris*).

Le « Pistolet » ou piège à puces (XXIX, 168). — Notre distingué confrère, inventeur de l'ingénieux piège à puces dont la *C. M.* de juin dernier nous donne la description, se doute-t-il qu'il a eu chez nous un devancier ?

Ce dernier, que je sache, n'a point laissé de nom, mais son *invention*, qui ne date pas d'hier, est encore, m'assure-t-on, fort en honneur auprès d'une certaine classe de la population montpelliéraine à laquelle appartient l'honorable corporation des dames de la Halle.

A vrai dire, il ne s'agit pas d'un appareil de grande guerre, destiné à combattre d'aussi envahissantes *pouilleries* que celles des Souks marocains. Son rôle est plus modeste. Aussi bien le *Pistolet* montpelliérain, à la fois très simple et très pratique, est un piège portable et individuel, comme le paquet de pansement du même nom, auquel il ressemble d'ailleurs par son volume et ses dimensions.

Voici la description du Pistolet. En la faisant suivre d'une traduction, je la donne dans l'idiome du terroir. Mes confrères de Langue d'Oc en goûteront mieux la saveur.

Cette description, je l'emprunte à l'œuvre si imagée (au propre et au figuré, car le recueil est illustré) du distingué peintre et félibre montpelliérain, Edouard MARSAL, l'auteur des spirituelles et toujours si vivantes *Carreiras dou Clapas*, les « Rues de Montpellier ». — La marchande de pistolets, sa clientèle, sa marchandise avec la manière de s'en servir..., le tableautin est brossé d'une plume et d'un crayon alertes. Jugez-en plutôt :

... Qu'au crompa un pistolet
Que casse tout soulet ?

Ou ben encora : « Quau a la nieira que i'én ai lou pistolet?... » Pioi que counouissen lou gibié, vejan dequ'es aquel cassaire tant adrech. O mou Dieu ! es ben simplès, et sans dangè per lous pus guèuches. Un pistolet de per de bon porta la mort dins soun canon de ferre et fai extrementi res que de lou veire. Pécaire ! l'autre es pus dous qu'un agnèl ; es una flascassa, une arma de fenna enventada per soun usage.

Amourousamen passejada entre la car e la camisa, aquela arma qu'es pas mai qu'un petas de lana blanca, dos fes grand couma la man, es mesa en obra sans bruch, à tustas e limbustas, et revèn cargada de nieiras empachugadas dins sa bourra. Alor acoumença lon chaple de las bestiolas fourfouhasas sus l'oungla rosa de la douça dameta à la pel tant doulheta. E vaqui lou pistoulet prèste à se remettre en cassa à la premièira prusou.

... La marchanda vent soun tros de lana et pareis qu'à prou de praticas (1).

« Qui achète un pistolet qui chasse tout seul ? On bien encore, qui donc a des puces ? J'ai là un pistolet. Puisque vous connaissez le gibier, voyons quel est ce chasseur si adroit. O mon Dieu, c'est bien simple et sans danger, même pour les plus gauches. — Un pistolet véritable porte la mort dans son canon de métal, et sa vue seule donne l'effroi. Mais juste ciel ! l'autre est plus doux qu'un agneau. C'est une chiffe, une arme de femme, et inventée à son usage. Avec amour promenée entre la peau et la chemise, cette arme, qui n'est pas autre chose qu'un morceau de laine blanche, deux fois grand comme la main, est mise en œuvre sans bruit. Elle fouille avec précaution et revient chargée de puces emprisonnées dans sa bourre. Alors commence la destruction des bestioles écrasées sur l'ongle rose de la douce petite dame, à la peau si délicate. Et voici le pistolet prêt à se remettre en chasse à la première démangeaison... La marchande débite sa provision de laine, et les pratiques ne chôment pas. »

Telle est l'histoire du pistolet, ou piège à puces, montpellierain. « E sabès, acos pas uno galejade, counfraires ; se me creses pas, venès ou veire. » Ceci, confrères, n'est pas une plaisanterie.. et puis, si vous ne me croyez pas, venez donc y voir !

Montpellier, 24 juillet 1922.

E. DUNAL.

— Vous vous intéressez aux puces dans plusieurs numéros, et particulièrement dans celui du 1^{er} juin 1922 (p. 169). Or, depuis plusieurs années, je cherche un chimiste qui voudrait bien s'occuper d'isoler le principe qui met ces insectes en fuite dans plusieurs plantes bien connues dans les campagnes et particulièrement dans la petite pâquerette. La maison Boulanger-Dausse m'avait promis de s'intéresser à ces recherches, mais ne m'a pas communiqué de résultats. Or, s'il est facile de constater que, par exemple, le voisinage de la niche d'un chien dont la litière est garnie de foin et de pâquerettes se remplit de puces qui se sauvent, il est le plus souvent impossible de se procurer ces petites fleurs ; et, en particulier, poussent-elles au Maroc et dans les pays (Indo-Chine, etc.) fréquentés par la peste ? Mais si on pouvait se parfumer d'un liquide ou d'une poudre qui les tint à distance ? Avis aux chercheurs.

R. Giz.

(1) *Dins la Carrièiras dau Clapas*, per E. MARSAL, Mount-Peliè, G. Firmin et Montane, Imprimaires, 1896, p. 345-346.

A Montpellier, on vend près de la Halle *des pièges à puces*, en même temps que des bougies et des almanachs de Pierre Larivay.

Ces pièges, faits avec des couvertures de laine avariées par les mites et découpées en carrés de 14 centimètres de côté, se nomment *des pistoulés* et les femmes qui les vendent crient : *as poulis pistoulés*, les jolis pistolets !

Je me souviens d'avoir vu, autrefois, de grosses dames de la Halle se servir adroitement de ces engins meurtriers.

D^r ZALESKI (*Alais*).

Correcteurs d'imprimerie célèbres (XXX, 109). — Dans le numéro d'avril de la *Chronique médicale*, il est question de correcteurs d'imprimerie célèbres. On cite, avec beaucoup d'à-propos, parmi ceux-là, au quinzième siècle, l'illustre auteur de l'*Eloge de la folie* et des *Colloques*. ERASME, du reste, se bornait à surveiller l'impression de ses œuvres et à les corriger.

Ce même quinzième siècle a produit un autre correcteur d'imprimerie au moins aussi illustre ; celui-là bien Français, je veux parler de Maître Alcofribas Nasier, auteur de *Gargantua* et du *Pantagruel*.

RABELAIS, en 1532, quittant Montpellier, se rendit à Lyon. C'est là, chez le fameux imprimeur Sébastien GRYPHUS, qu'il devint correcteur d'imprimerie. Son énorme érudition et ses connaissances variées lui permirent de donner ses soins à des éditions grecques et latines, que le premier il pourvut d'*errata*.

Les imprimeurs mettaient leur gloire à ne laisser passer aucune faute dans les éditions sorties de leurs presses.

C'est ainsi que Rabelais donna une version latine des Aphorismes d'HIPPOCRATE, et une version en grec ionique des mêmes, dédiée à l'évêque Geoffroy d'ESTISSAC, *clarissimo doctissimoque viro*.

Il donna aussi plusieurs traités de GALIEN. Le premier livre auquel il collabora comme correcteur est une édition du tome II des Lettres médicales de Jean MANARDI, de Ferrare.

D^r J.-M. PETIT,

Médecin en chef des hôpitaux (*Cette*).

— Puisque vous avez évoqué le souvenir du professeur PETER, laissez-moi vous remettre sous les yeux les lignes suivantes, que lui consacrait naguère notre regretté confrère, le D^r BLOCH, qui avait commencé la publication de *Souvenirs*, malheureusement trop tôt interrompus :

Un des consultants que j'appelai le plus souvent, fut le professeur PETER. C'était un homme très aimable, qui ne pontifiait pas, qui, chez les clients, jugeait bienveillamment ce qui avait été fait avant sa venue et « ne tirait point à soi toute la couverture ».

Malgré sa haute situation, il avait gardé une gaité un peu gamine et conservé joyeusement le souvenir de ses modestes débuts. Il rappelait

volontiers qu'il avait été, dans sa jeunesse, ouvrier imprimeur, et je l'ai entendu raconter, dans sa loge de l'Opéra, où il invitait ses amis par séries et où j'allais souvent, qu'un soir des anciens temps, on lui avait interdit l'entrée de ce même théâtre, parce qu'il était vêtu de sa veste de « typo ».

Un mot qui va marquer son genre d'esprit et son horreur de la pose : « Je suis pressé, me dit-il, après une consultation. Je dine en ville. Je vais me déguiser en homme du monde. »

HAUD IMMÉMOR.

— Un nom qui ne déparera pas la liste des « évadés de l'imprimerie » devenus célèbres : celui de Guillaume-Marie-Anne BRUNE (1763-1815).

En 1789, le futur ambassadeur à Constantinople de l'an XI, le futur maréchal de France de l'an XIII, le futur pair de France de 1815, etc., était ouvrier imprimeur chez BONNEVILLE, où il composa, entre autres, les écrits de THOMAS PAINE.

D^r CART (Paris).

— Sur la liste, que vous avez dressée, des typographes célèbres, vous pouvez mettre le président actuel des Etats-Unis, HARDING, qui a occupé, paraît-il, ces fonctions au journal américain, *New-York tribune*, ne songeant guère qu'il préludait ainsi au poste élevé dont il devait être pourvu plus tard.

B. L.

— La *Chronique* n'a-t-elle pas déjà traité cette question (1908, p. 592) ? Que ne possédons-nous une *Table générale* de ce si utile recueil !

G. D.

— La nomenclature des esprits distingués qui ont passé par l'imprimerie (sans compter ceux qui s'y sont arrêtés), serait bien longue.

Vous avez cité BALZAC, H. MOREAU, BULOZ. Je ne me souviens pas si vous avez rappelé les noms de PIERRE DUPONT, le chansonnier-poète ; TALLIEN, le proconsul de Bordeaux, le conventionnel qui provoqua la chute de Maximilien ROBESPIERRE ; PHILARÈTE CHASLES qui, à 15 ans, fut apprenti imprimeur chez un typographe de la rue Dauphine, « vieux Jacobin, fidèle à ses convictions d'autrefois ». J. CLARETIE a naguère conté que « la police de la Restauration vint un jour arrêter le patron et l'apprenti. Philarète Chasles fut traîné à la Conciergerie et accusé — à son âge !! — d'un complot contre la sûreté de l'État ! Fort heureusement, sur la prière de son père, CHATEAUBRIAND, tout-puissant alors, s'interposa, obtint la délivrance de l'enfant, prisonnier depuis deux mois, et Philarète Chasles passa en Angleterre, où il demeura sept ans, dirigeant, dans l'imprimerie VALPY, la réimpression des classiques anciens, se liant avec les littérateurs anglais, les amis de BYRON et de SHELLEY ; puis il partit pour l'Allemagne, l'étudia de près, et au bout de dix ans de

cette sorte d'exil, rentra à Paris et fut accueilli par M. DE JOUY, le fameux *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, comme secrétaire ou plutôt, on l'a fort bien dit, comme collaborateur.

Le romancier PAUL FÉVAL, après avoir quitté le barreau, où il n'avait pas réussi, et essayé de la banque, se fit correcteur d'épreuves au *Nouvelliste*. De sa table de correcteur, il parvint à glisser, en allongeant le bras, sur la table de rédaction, quelques chroniques de style alerte ; elles plurent et on les imprima, un jour qu'on manquait de copie. Puis le succès vint et les jours de misère ne furent plus qu'un mauvais souvenir.

AUGUSTE VITU, un de nos premiers Moliéristes, avec EUDORE SOULIÉ, le beau-père de V. SARDOU, BEFFARA et quelques autres, aurait commencé, lui aussi, par la typographie.

Un ancien député, mort après de cruelles vicissitudes d'existence, M. VERMOND, aurait été correcteur d'imprimerie, aux tristes heures d'impécuniosité. On a également cité, sans le nommer, « un de nos sénateurs les plus en vue, et aussi gouverneur de l'Indo-Chine » — ne serait-ce pas M. DOUMER ? — au nombre de ceux qui ont exercé ce métier, après tout des plus honorables.

Est-ce qu'il ne conviendrait pas de ranger, parmi les typos amateurs, le roi LOUIS XV ? Le successeur du grand Roi aurait composé le *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe*.

Louis-Auguste, Dauphin de France, futur LOUIS XVI, aurait imprimé les *Maximes morales et politiques tirées de Télémaque* (Versailles, 1766).

« En 1758, sous la direction de Delespine, avait paru un livre exécuté à Versailles, dans l'imprimerie de la Dauphine, mère de Louis XVI, intitulé *Élévation du cœur à Jésus-Christ, etc., imprimé de la main de madame la Dauphine*, in-16. » (Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Essai sur la typographie*, colonne 847 ; Paris, Didot, 1851.) (1)

L'imprimeur DELATOUR a relaté que le discours sur *la vie et la mort, le caractère et les mœurs de M. d'Aguesseau*, conseiller d'Etat, par M. d'AGUESSEAU, Chancelier de France, son fils, au chateau de Fresnes, 1720, Paris, in-8°, aurait été composé typographiquement par M. le Président et M^{me} la Présidente SARON, dans leur hôtel, à l'aide de caractères qui leur avaient été procurés par l'imprimeur précité.

Voilà, pour notre ami CIM, quelques matériaux dont pourra s'enrichir la prochaine édition de son encyclopédie du Livre, qui a eu un si mérité succès.

A. C.

Le singulier régime du Jésuite Sanchez (XXX, 119). — Le singulier régime du Jésuite SANCHEZ me rappelle le cas d'un de nos hommes de lettres bien connu, que j'ai eu l'occasion de soigner. Il souffrait

(1) Cf. ALBERT CIM, *les Femmes et les Livres*, p. 178, note 1.

d'hémorroïdes, et c'est de lui que j'ai appris le *truc* du siège en marbre, dont il déclarait se trouver admirablement. Le régime sans épices va de soi, et il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Reste la question des pieds en l'air à table ; ou plutôt, si j'en crois le texte latin, du pied en l'air, car il s'agissait tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Evidemment, une attitude de repos pour un variqueux. A mon expérience, ceci est plus original, et je pense que les commensaux du Jésuite auraient pu nous fournir quelque explication sur l'origine de l'expression : « Mettre les pieds dans le plat ».

D^r Gustave MONOD (Vichy).

La combustion du bois de figuier et l'allaitement maternel (XXIX, 215). — L'analogie d'aspect du *latex* du figuier avec le *lait* humain, ne suffit pas à expliquer la tradition populaire de la Narbonnaise.

D'ailleurs, le figuier n'est pas un arbre originaire de cette partie de la France, et qui dit *brûler* parle de « BOIS MORT », c'est-à-dire *sans latex*.

Pour comprendre, il faut savoir :

a) Que dans le pays d'origine du figuier, cet arbre a été l'*arbre sacré* ou l'*arbre totem*, l'*arbre de vie*, ayant remplacé là la vigne et le palmier de la Chaldée, le lotus d'Egypte, etc. — Sans doute à cause de son *latex*.

b) Que cet arbre, comme la vigne, l'olivier, le noyer, le laurier, etc., a été un symbole de l'*Equinoxe d'automne*, c'est-à-dire de l'époque du *début de l'année*, lors du Culte astral de cet Equinoxe. Brûler du figuier, c'était brûler le symbole du *début* de la vie, c'est-à-dire la *vie* elle-même et, partant, le *nourrisson*, puisque sans lait, celui-ci ne peut pas se développer.

Comme on sait, le figuier est arrivé d'Orient en France par Phocée, avec l'olivier, et sans doute la vigne. — Cette importation est plutôt *phénicienne* que grecque (ce qui explique l'escala de Malte), si elle n'est pas de l'âge du cuivre : ce qui serait fort possible.

On sait, d'ailleurs, que la *Mort du figuier* porte malheur ; c'est l'histoire du noyer...

L'Association de Romulus et Remus et de la Louve romaine au figuier (médailles bien connues) prouve que le culte du figuier date du *pole* dans la *Petite Ourse* (alors une *Louve*), c'est-à-dire d'au moins 1500 ans av. J.-C. (précession des équinoxes).

Le *figuier*, dans le culte, marche donc avec le *Pole* (Petite Ourse.)

D^r Marcel BAUDOUIN.

ANTI-RHUMATISMAL ÉNERGIQUE
NOVACÉTINE PRUNIER
 TOUTES PHARMACIES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

D^r d'HEUCQUEVILLE. — *L'élevage en commun des nourrissons ; les Pouponnières*. 14 francs. A. Maloine et fils, Paris.

A. SIREDEY et Jean GAGEY. — *Le Radium en gynécologie*. « L'Expansion scientifique française », 23, rue du Cherche-Midi, 1922. 10 francs.

D^r LEREDDE. — *Un fléau social : la syphilis et l'organisation de la lutte anti-syphilitique*. Paris, Plon.

D^r RUFFIER. — *Traité d'éducation physique, II : Les Jeunes Gens*. Paris, édition *Physis*, 35, rue de la Victoire.

D^{rs} COLOMBANI et MAURAN. — *Le Ministère de la santé et de l'hygiène publiques au Maroc*. Préface du Maréchal Lyautey. 10 francs.

James Frederick SPENCER. — *Les métaux des terres rares ; traduit, revu et augmenté par J. DANIEL*. Paris, Dunod, 1922. 36 francs.

Commandant Emile MASSARD. — *Les Espionnes à Paris*. Albin Michel, Paris, 6 fr. 75.

JEAN-BERNARD. — *La vie de Paris (1921)*. Paris, Lemerre. 6 fr. 75.

Antone TCHEKHOV. — *Salle 6*. Traduit du russe par Denis ROCHE. Avec un portrait de l'auteur. Librairie Plon. 7 francs.

Georges MAUREVERT. — *La plus belle fille du monde*. Paris, Flammarion. 7 francs.

Achille TOURNIER. — *Pensées d'automne, I. — L'Amour, les Femmes, Pensées diverses ; II. — Déclin des illusions démagogiques ; la Politique*. Paris, Victorion frères, 87, boulevard Saint-Germain. 15 francs.

LUCIEN FEBVRE. — *La Terre et l'Evolution humaine ; Introduction géographique à l'histoire. La Renaissance du Livre*, Paris. 15 francs.

Charles GUÉRET. — *A Béziers, ode dite aux Arènes ; A Molière, ode ; Firmin et Montane, Montpellier*.

D^r LACHAUD. — *Rapport adressé au Conseil municipal (de Brive) sur l'inspection sanitaire des Ecoles*. Brive, imprimerie de « la République », 27, avenue de la Gare.

Antoine MALLAT. — *Hist. des Eaux minérales de Vichy, t. II*. Paris, G. Steinheil, 1915 ; ID., *Hist. contemporaine de Vichy, de 1789 à 1889*, 1^{er} fascicule ; Vichy, imprimerie Wallon frères, 1921 ; ID., *Les sels et les pastilles de Vichy ; Lons-le-Saulnier*, imprimerie Declume, 55, rue du Commerce, 1919.

LUCIEN LAMBEAU. — *Les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard ; aperçu historique sur le monastère et son domaine immobilier parisien. Annexe au Procès-verbal de la Commission du Vieux-Paris (séance du 29 juin 1918)*.

P. BONNETTE. — *Conférence faite, le 3 octobre 1921, à la salle du Dispensaire Vauban, à l'occasion des Congrès médicaux, à Strasbourg*.

Revue biblio-critique

HISTOIRE DE LA MÉDECINE ET MÉDECINE LITTÉRAIRE

Un des maîtres de la médecine légale française : Fr. Chaussier (1746-1828) ; sa vie et son œuvre, par le D^r Ernest REMONNET. Thèse de Lyon, 1921.

François CHAUSSIER fut un des maîtres de la médecine légale française au XVIII^e siècle ; à lui est dû le premier cours complet en cette matière (1790). C'est une de nos grandes figures médicales, et le D^r REMONNET a été heureusement inspiré de lui consacrer sa thèse inaugurale. L'idée en revient à ses deux maîtres, le P^r LACASAGNE et le P^r Etienne MARTIN, qui ont voulu rendre, de la sorte, hommage à un de leurs plus célèbres devanciers.

Mais Chaussier, et c'est un point que n'a pas manqué de mettre en relief son nouveau biographe, ne fut pas seulement un des plus remarquables médecins légistes de son temps (on ne peut guère lui opposer que LOUIS), il fut encore un anatomiste, un clinicien et un hygiéniste. Il fut l'un des premiers à reconnaître l'existence de l'ulcère que CRUVEILHIER devait individualiser plus tard ; à conjecturer que le siège électif du virus rabique était le système nerveux, et à conseiller de porter le fer rouge dans la plaie causée par la morsure d'un chien enragé ; à recommander un savonnage soigneux, et même l'usage d'antiseptiques, pour éviter la contagion entre animaux et gens, quand ceux-là sont atteints de pustules malignes, etc. Mais ses recherches médico-légales suffiraient, à elles seules, à lui conférer l'immortalité, et notre jeune confrère, en faisant revivre cette grande figure de notre microcosme, a accompli un acte pieux et opportun.

Diderot et la médecine ; ses amis médecins ; transformisme ; médecine contre chirurgie ; inoculation, par le D^r P.-H. TRIBOULET. Thèse de Lyon, 1921.

DIDEROT a-t-il fait des études de médecine ? Curieux de tout, il ne pouvait manquer d'aborder cette science, mais en amateur, en *virtuose*. Il est certain qu'il a eu nombre de médecins comme amis, entre autres ANTOINE PETIT, BORDEU, PEYRIÈRE, etc. Il a donné son avis dans la querelle des médecins et des chirurgiens, et dans l'interminable controverse qui a divisé les champions et les détracteurs de l'inoculation ; il a collaboré au *Dictionnaire de médecine*, de JAMMES, traduit de l'anglais par ses soins, ou tout au moins sous sa direction ; il a su faire choix, pour la rédaction de la partie médicale de l'*Encyclopédie*, des savants les

plus autorisés, tels que LOUIS, TARIN, VANDENESSE, etc. N'est-ce pas assez pour lui valoir une place dans la phalange de ces *irréguliers* qui, sans s'enrôler sous notre bannière, suivent nos efforts et s'y intéressent peu ou prou ? A retenir de Diderot cette réflexion, « qu'il est bien difficile de faire de la bonne métaphysique et de la bonne morale sans être anatomiste, naturaliste et médecin ». Si nous ajoutons que Diderot a prévu l'enseignement clinique, pressenti la doctrine du transformisme, montré l'importance de l'anatomie pour la critique d'art, dévoilé le rôle du diaphragme dans la psychophysiologie, n'en aurons-nous pas dit assez pour justifier le titre de biologiste qui a été décerné à Diderot, et que justifie si bien son nouvel historiographe ?

La maladie de « nerfs » de Gustave Flaubert, par le Dr ANDRÉ NIEL. Thèse de Lille, 1922.

Elle est toujours bonne à rappeler, au début d'études de ce genre, cette pensée de MOREAU (de Tours) : « l'état de maladie peut seul nous donner la clef de plusieurs phénomènes de l'ordre moral, affectif et intellectuel ; seul, il nous en dévoile la nature. » Pour la connaissance du psychisme d'une personnalité notoire, il est indispensable d'établir son bilan physio-pathologique. Pour GUSTAVE FLAUBERT, en particulier, cette notion a une importance qu'il serait superflu de souligner, dans cette revue où il a été si souvent question du romancier et de sa vésanie.

Le Dr André NIEL a reconstitué sans trop de peine (grâce aux multiples travaux qui ont précédé le sien), l'*observation* de son « sujet » ; après avoir fixé ses antécédents, il étudie la forme personnelle de l'activité mentale de son héros, étant impossible, dans le cas de Flaubert, de séparer l'homme de l'écrivain. L'action de la maladie sur l'œuvre est ici indéniable : « à côté des signes mentaux propres au mal comitial, on peut observer que la conscience de son état morbide a déterminé chez Flaubert certaines particularités, ou bien en a exalté d'autres préexistantes. » Il avait tellement conscience de la gravité de son mal qu'il s'en expliquait dans ces termes : « Chaque attaque, écrivait-il, était comme une sorte d'hémorragie de l'innervation (1). C'étaient des pertes séminales de la faculté pittoresque du cerveau. » De là, on n'en saurait douter, cette tendance au pessimisme, cette existence de reclus à laquelle Flaubert se condamna. Ne convient-il pas encore que sa maladie lui « a fait connaître de curieux phénomènes psychologiques, dont personne n'a eu l'idée ou plutôt que personne n'a senti » ? Et certaines hallucinations qu'il a décrites, observe très judicieusement le Dr André NIEL, « ne peuvent guère avoir été si nettement évoquées, que parce

(1) L'expression *hémorragie de la sensibilité* qu'a accréditée notre confrère VOIVENSEL ne dériverait-elle pas de cette expression « flaubertienne » ?

qu'elles avaient été perçues. Flaubert a pu employer des mots, des phrases, relevés au cours de ses nombreuses lectures ; les sensations qu'il rapporte, il ne peut les avoir inventées et elles apparaissent bien comme ayant le caractère d'équivalents comitiaux ».

Est-ce à dire que l'épilepsie conditionne le génie ? Sous cette forme aphoristique, chère à feu LOMBROSO, rien de plus inexact. Chez G. Flaubert, l'épilepsie fut, au contraire, un empêchement, un obstacle au développement de son génie ; et rien de plus émouvant que cette continuelle lutte du bon géant contre le mal mystérieux qui entrava ses plus précieuses facultés.

Essai d'une étude psycho-pathologique de certains types comiques dans l'œuvre de Rabelais, par le D^r P.-E.-P. SERRE. Thèse de Bordeaux, 1921.

A l'instigation du professeur René CRUCHET, dont tout le monde reconnaît la haute culture, le D^r P.-E.-P. SERRE vient, à son tour, chercher sa provende dans l'inépuisable RABELAIS. Notre jeune confrère a voulu montrer que « cette épopée burlesque, véritable Somme des connaissances humaines au XVI^e siècle, se prête à toutes les recherches des spécialistes. Après le Rabelais anatomiste et physiologiste, le Rabelais accoucheur, le Rabelais praticien, etc., voici l'« Essai d'une étude psycho-pathologique de certains types comiques dans l'œuvre de Rabelais ». Se basant sur l'admirable part d'observation humaine que l'on trouve dans cette œuvre, le D^r Serre s'est efforcé de rapprocher certaines des créations comiques de notre immortel ancêtre, telles que *Panurge*, le roi *Picrochole*, maître *Janotus de Bragmardo*, *Baisecul-Humevesne*, de types bien classés de la psychiatrie moderne (délire d'imagination, démence sénile, démence précoce, etc.). Serait-ce que Rabelais aurait réellement observé des fous, au sens où on entend ce terme en clinique moderne ? « Tout au plus pourrait-on dire, que la profession médicale, en aiguisant chez lui le sens de l'observation, lui a permis de remarquer et de noter ce que les plus doctes de ses contemporains ne voyaient pas. »

Conclusions sages et très judicieuses.

Etude médico-psychologique sur Paul Verlaine (1844-1896). Alcoolisme et génie, par le D^r CORDIER-DELAPORTERIE. Coulommiers, Paul Brodard, 1922. Thèse de Lyon.

Félicitons, tout d'abord, notre ami ETIENNE MARTIN, le brillant professeur de médecine légale à l'Université de Lyon, d'avoir indiqué à un de ses élèves ce sujet de thèse ; celle-ci continue la série des travaux médico-psychologiques entrepris au laboratoire de notre affectionné maître, le professeur LACASSAGNE, dont on ne louera jamais trop l'initiative éclairée et féconde.

En étudiant VERLAINE, l'auteur s'est proposé, nous dit-il, « de rechercher, sans jugement préconçu, sans parti pris étroit de cri-

tique ou d'admiration aveugles, sans arrière-pensée dogmatique ou doctrinale, mais sur la seule base, rationnelle et scientifique, de la mise en valeur des faits et de la confrontation des idées, quelle est *l'influence de l'alcool sur l'homme et sur son œuvre.* » Comme cas clinique, il a pris VERLAINE, et l'a patiemment et minutieusement *disséqué* ; mais il a perdu un peu de vue la question générale qu'il s'était engagé à traiter. Ne lui en gardons pas trop rigueur, puisque cela nous a valu une monographie très « poussée », et qui nous aide à mieux comprendre le *Pauvre Lélian*, qui mérite plus de pitié que de blâme, précisément parce que ses tares relèvent, pour une grande part, de sa constitution physiologique. « Avant de boire, Verlaine était déjà bien loin d'être normal » : n'est-ce pas pour lui valoir notre compatissante sympathie ?

L'étude du cas mental de Verlaine, envisagé dans ses rapports avec le développement de l'intoxication alcoolique chez le poète, offre de l'intérêt surtout en ce qu'elle permet d'expliquer la plupart des événements de sa vie. Verlaine est « un dipsomane, entraîné invinciblement vers la boisson par une prédisposition sans doute héréditaire ». Il y a d'abord résisté, en vertu de son sobre tempérament, mais le poison a fini par en avoir raison ; la plupart de ses facultés mentales en ont subi le contre-coup : d'où affaiblissement du sens moral, exacerbation de l'instinct sexuel, irritabilité excessive, aboulie, etc., diminution sensible des facultés intellectuelles. Et, constatation qui a son prix, aucune de ces facultés n'est exaltée par l'alcool : « Le génie de Verlaine est essentiellement d'ordre émotionnel. »

Pour tout dire, l'alcool aurait exercé sur notre poète une influence nuisible ; il n'est nullement prouvé, d'ailleurs, qu'il ait jamais ouvert la porte des Paradis même artificiels.

Au résumé, très bonne thèse, et qui atteste une maturité d'esprit plutôt rare à l'âge de son auteur.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS

**PHOSPHATINE
FALIÈRES**

Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Epidémiologie historique

La singulière propriété diagnostique d'une eau de source. L'épreuve des ladres. — Les maladreries.

Par M. le D^r L. LORION (*de Paris*).

Sans parler des eaux minérales et thermales dont les propriétés thérapeutiques sont scientifiquement établies et universellement utilisées, les lecteurs de la *Chronique médicale* connaissent les nombreuses sources guérissuses qui leur ont été fréquemment signalées par les correspondants de cette revue. Nous leur présentons aujourd'hui une naïade dotée par l'imagination populaire de la singulière propriété de servir au diagnostic de la lèpre : c'est la fontaine de Tourne, au Bourg-Saint-Andéol, sur la rive droite du Rhône, au sud-est du département de l'Ardèche.

Remarquable par l'abondance et la pureté de ses eaux, par l'étendue et la profondeur de son bassin, par le pittoresque de sa vasque rocailleuse et par le charme du site agreste (1) qui l'entoure, cette source sort à gros bouillons du fond d'une grotte calcaire, à quelques pas de laquelle la paroi verticale d'un autre rocher montre encore les linéaments de plus en plus frustes d'un bas-relief consacré au culte de Mithra. Nul doute qu'à l'époque où ce culte asiatique s'introduisit dans la Gaule méridionale, au cours du 1^{er} siècle de notre ère, ce lieu n'eût été choisi et adapté à sa destination religieuse, à cause même de cette merveilleuse piscine naturelle, tout à fait propice aux ablutions et aux purifications qui devaient précéder, comme une pratique baptismale, l'initiation des adeptes.

Plus tard, la religion de Mithra disparut, vaincue par le christianisme dont elle avait semblé un moment balancer la fortune et, du rôle rituel des eaux de Tourne et de leurs vertus purificatrices, il ne resta plus dans l'âme du peuple qu'un vague souvenir, mué au moyen âge en une croyance attribuant à ces eaux la propriété de produire, en présence du sang humain, une sorte de réaction révélatrice de la lèpre. Telle est du moins l'opinion du chanoine ROUCHIER, le savant auteur du premier volume de l'*Histoire du Vivarais* (édition 1861 ; Paris, F. Didot).

A l'appui de cette assertion, nous ne saurions mieux faire que de

(1) Ce site a été malheureusement trop modernisé, depuis 30 ou 40 ans, par la construction de plusieurs établissements industriels et d'un viaduc de chemin de fer.

reproduire intégralement la substantielle note (1) dans laquelle nous avons puisé l'élément fondamental de cette étude.

Longtemps après que le christianisme triomphant eut ruiné l'autel du dieu et dissipé tout l'attirail de ses mystères, la dévotion superstitieuse du peuple continua de fréquenter la fontaine de Tourne. Je trouve ce préjugé dans toute sa force, quoique manifesté sous une forme nouvelle, jusque bien avant dans le moyen âge. C'est surtout pour le discernement (*sic*) de la lèpre qu'on recourait alors à l'efficacité merveilleuse des eaux de cette source. A l'épreuve mithriaque avait succédé l'épreuve des ladres. Voici comment on pratiquait cette cérémonie.

L'homme qu'on soupçonnait atteint de la terrible maladie était conduit sur le bord de la fontaine de Tourne. Là on le saignait : le sang était reçu dans un vase, qu'on enveloppait dans un sac, et le tout était plongé dans les eaux de la fontaine. Deux barbiers de la ville, mandés par les consuls, étaient chargés de la vérification. S'ils ne reconnaissaient aucune marque de corruption, c'est-à-dire si dans le vase immergé le sang du prétendu ladre était, au sortir de l'eau, trouvé liquide et vermeil, le juge déclarait que l'homme n'était point ladre. Une épreuve de ce genre eut lieu le 3 juin 1422, avec toutes les circonstances que je viens de rapporter, et rien de plus authentique que ces détails, puisqu'ils sont tirés des minutes de M^e Guigue Ribbox, notaire de la cour épiscopale en l'année 1422.

Avant le chanoine Rouchier, Ovide DE VALGORGE, en 1846, dans ses *Souvenirs de l'Ardèche* (2), avait déjà parlé de l'épreuve des ladres et de l'acte notarié qui la relatait. A en croire cet écrivain, il semble que les magistrats qui ordonnaient cette épreuve, aussi bien que les spécialistes qui la pratiquaient, n'avaient pas grande confiance dans sa valeur démonstrative, mais plutôt qu'ils y voyaient un moyen de tranquilliser l'opinion publique, affolée à cette époque par les ravages de l'implacable maladie. Nous partagerions volontiers cette manière de voir, si nous ne savions, d'autre part, grâce à M. COURTEAULT (3), les sévérités de l'autorité civile contre les lépreux qui n'étaient pas cloîtrés dans les maladreries. La narration d'O. de Valgorge, un peu plus explicite, diffère légèrement de celle de Rouchier.

L'homme, dit l'auteur des *Souvenirs de l'Ardèche*, fut conduit sur les bords de la fontaine de Tourne. On le saigna et le sang fut recueilli dans un vase. Puis on mit le vase dans les mains du patient, on recouvrit le tout d'un sac, et *homme et vase* furent en cet état plongés *trois fois* dans les eaux de la fontaine. Les deux barbiers, qui avaient été mandés, se déclarèrent satisfaits, et une demi-heure après, ils annonçaient au peuple assem-

(1) *Histoire du Vivarais*, revue et complétée par M. Jean Régné, archiviste du département de l'Ardèche, édit. 1814, in-8°. Largentière, impr. Plancher et Mazel, p. 278.

(2) Ovide DE VALGORGE, *Souvenirs de l'Ardèche*. Paulin, rue Richelieu, Paris, 1846, 2 v. in-8° ; t. II, p. 23.

(3) Henri COURTEAULT, *Le Boury-Saint-Andéol*, essai sur la constitution et l'état social d'une ville du midi de la France au moyen âge. Paris, H. Champion, 1909, in-fol.

blé que cet homme n'était pas ladre, parce que la *plaie* et le *sang* qu'ils venaient d'examiner s'étaient conservés purs et frais au milieu des eaux.

Plus près de nous, A. MAZON, dans son *Voyage au Bourg-Saint-Andéol* (1), et M. H. Courteault, du Dépôt des Archives nationales, dans sa magistrale monographie sur *Le Bourg-Saint-Andéol* (2), ont, d'après leurs prédécesseurs, mentionné les faits que nous avons exposés.

Quoique incomplètes et, médicalement parlant, à peu près dépourvues de toute portée et rigueur scientifiques, les données fournies par Ovide de Valgorge et J. Rouchier sont du moins assez précises et en tout cas fort originales. C'est surtout à ce dernier titre qu'elles nous ont paru mériter d'être plus connues.

Pour les compléter, nous nous sommes mis à la recherche du précieux acte de Maître Ribbon, et nous nous sommes adressé à cet effet aux plus qualifiés des archéologues qui se sont occupés de la question, MM. J. RÉGNÉ, archiviste départemental, continuateur de l'Histoire du Vivarais, R. LABRÉLY, le distingué et obligeant conservateur des riches archives de la ville du Bourg-Saint-Andéol, H. COURTEAULT, Aug. LE SOURD, ancien élève de l'École des Chartes. De l'entretien que le savant paléographe du Dépôt des Archives nationales nous a fait l'honneur de nous accorder en 1921, et de l'ensemble de notre enquête auprès des archéologues susnommés (3), il résulte que le document est resté introuvable. M. Labrély pense qu'il a pu être soustrait par quelque chercheur indélicat, ou égaré dans la dispersion de certaines parties du fond du Bourg-Saint-Andéol. C'est évidemment fort regrettable.

Autre lacune regrettable, que l'étude approfondie de l'acte notarié aurait peut-être comblée : comme contre-partie de l'épreuve *négative* qu'on nous a fait connaître, il eût été important de savoir quels caractères présentaient le sang et le patient immergés dans la piscine de Tourne, lorsque l'épreuve était *positive*.

Faut-il voir dans le phénomène décrit par nos auteurs ardéchois une réaction physico-chimique, interprétée suivant les idées de l'époque ? Y avait-il quelque artifice analogue au fameux miracle du sang de saint Janvier, à Naples, miracle que, pendant l'occupation française de 1799, le général CHAMPIONNET provoqua impérative-

(1) Docteur FRANCUS (pseudonyme d'Albin Mazon), *Voyage au Bourg-Saint-Andéol*, imp. du Patriote, Privas, 1886, in-16.

(2) H. COURTEAULT, *op. cit.*, p. 22, note 10.

(3) S'il n'a pu produire le document relatif à l'épreuve des ladres, M. Courteault a du moins confirmé l'identité du notaire GUIGON RIBOR, qui s'intitule lui-même, en 1422, « notarius publicus auctoritatibus imperiali et episcopali in tota diocesi vivariensi... » Cf. pages 219-20, note 4 de *Le Bourg-Saint-Andéol*, chapitre *Les Notaires*. On remarquera que, tout en conservant leur physionomie primitive, les prénoms et noms ci-dessus diffèrent légèrement de ceux que nous avons lus dans les écrits antérieurs. Mais il ne paraît pas douteux, à en juger par la date et par les qualificatifs, qu'il s'agit du même personnage. — M. Courteault souligne, d'ailleurs, dans la même note, que la qualité de notaire *auctoritate imperiali* n'appartenait régulièrement qu'à la rive gauche, ancien territoire d'Empire.

ment ? Ne serait-ce enfin, comme paraît l'admettre de Valgorge, qu'une concession faite à la crédulité populaire par souci de l'ordre public ? Nous en sommes jusqu'à présent réduits aux conjectures.

Tel qu'il nous a été attesté, le fait n'en est pas moins intéressant à différents égards. D'abord, il constitue un nouvel exemple des déformations subies par les traditions à travers les siècles ; il montre comment peuvent se modifier les idées ou les croyances sous l'influence du temps, des circonstances, des mœurs et autres facteurs cosmiques ou sociaux. Il confirme ensuite, pour cette partie du Vivarais, ce que l'histoire de la médecine nous a appris sur l'extrême diffusion de la lèpre dans l'Occident européen pendant la période médiévale : il fallait que les cas de lèpre y fussent nombreux et sévères, pour s'imposer, comme nous l'avons vu, aux préoccupations constantes des populations.

Une autre preuve de la fréquence de la lèpre dans cette région nous est fournie par l'existence de plusieurs *maladreries*. Nous connaissons avec certitude au moins deux de ces établissements destinés à l'isolement et au traitement des ladres ou lépreux : l'un, aux portes même de la ville du Bourg-Saint-Andéol ; l'autre, situé sur l'Ardèche, à environ 13-15 kilomètres à vol d'oiseau de cette ville.

La maladrerie de Bourg-Saint-Andéol, qu'on appelait aussi *Malautière, maison des malades de Saint-Lazare*, se trouvait hors des murs de la ville, au faubourg de Tourne, et il était rigoureusement interdit aux lépreux de pénétrer dans l'enceinte urbaine. Cette fondation datait de 1158 ; elle recevait beaucoup de legs et de donations ; des gens s'y consacraient même personnellement au service des malades : c'étaient les *donats (donati)*. On a remarqué que les manifestations généreuses diminuaient vers le milieu du xvi^e siècle (1540-1558), époque à laquelle l'intensité de la lèpre commençait aussi à décroître. Conformément à un édit royal de mars 1695, la malautière fusionna en 1715 avec l'hôpital municipal, qui subsiste encore aujourd'hui, après avoir subi, au cours du xviii^e siècle, d'importantes modifications (1).

La seconde maladrerie nous offre le mélancolique spectacle de ses ruines sur la falaise abrupte et sauvage qui borde la rive droite de l'Ardèche, à environ 15 à 18 kilomètres en amont du confluent de ce cours d'eau avec le Rhône. L'endroit a conservé la dénomination de *Maladrerie* ou de *Madeleine* (2) Qu'il nous soit permis de donner ici, d'après A. MAZON (3) et d'après nos propres souvenirs, un aperçu de ce site impressionnant.

(1) La plupart des renseignements relatés dans ce paragraphe ont été empruntés à l'ouvrage déjà cité de M. H. Courteault, pp 83 et *passim*.

(2) Les léproseries étaient généralement placées sous le patronage de sainte Madeleine et de saint Lazare, d'où les noms de madeleine et de lazaret. La désignation toponymique de madeleine est plus fréquemment employée en dialecte local, ou patois. On dit la *Madaléno*, avec l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe.

(3) Dr FRANCOIS (Mazon), *Voyage le long de l'Ardèche*, Impr. du Patriote, Privas, 1885, p. 118-119.

Les ruines du vieil édifice que la tradition attribue aux Templiers couronnent la crête du promontoire rocheux qui s'avance dans le lacet formé par la rivière. Quelques pans de murs grisâtres restés debout se drapent dans la verdure du lierre, de la vigne sauvage et de petits chênes rabougris. On reconnaissait, il y a une trentaine d'années, la chapelle avec une fenêtre de style roman, et, contre le mur de la chapelle, un terrain plat appelé le cimetière des Templiers. L'établissement dominait l'Ardèche presque à pic du côté du nord. On voit encore dans le rocher l'empreinte de la corde qui servait à puiser dans la rivière l'eau nécessaire aux religieux et aux malades qui leur étaient confiés. Les villages les plus rapprochés de la *Maladrerie* sont à deux ou trois lieues et aucun chemin ne conduit à ces ruines, qui ne sont abordables que par la rivière. Jamais isolement ne fut mieux assuré. Ce sont sans doute ces réelles difficultés d'accès qui ont donné lieu à la tradition d'après laquelle la Madeleine aurait d'abord servi de refuge à un groupe de Templiers fuyant la persécution de Philippe le Bel.

Mais, pages 249 et suivantes, le Dr FRANCUS ajoute :

Il y avait au mas de Trignan (1), autrefois quartier d'Artignan, une maison de Templiers dont les biens auraient passé, après la destruction de cet Ordre, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, d'où le nom de Saint-Jean que porte aussi cette région. Si l'on songe que les vieux parchemins de Saint-Marcel (2) constatent des donations faites en 1220 et 1269, non pas aux Templiers, mais aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem établis à Trignan, on peut se demander si les Templiers ont jamais eu des possessions de ce côté et si la tradition locale ne les a pas confondus avec les Hospitaliers.

Cette réserve est fondée, et M. J. RÉGNÉ a pu écrire (3), après vérification des documents les plus authentiques :

En dépit de la tradition locale, le mas de Trignan n'a jamais abrité des Templiers. Dès le XII^e siècle et en tout cas depuis 1220 (donation de dame Vierge), ce sont les Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui s'y trouvent installés... On voit encore dans toute la région de nombreuses croix de Malte ciselées sur les roches, pour marquer les possessions domaniales de l'Ordre.

Il est donc plus que probable que la léproserie du bord de l'Ardèche dépendait de la Commanderie de Trignan, et qu'elle était desservie par les frères de cet ordre hospitalier, à l'instar des éta-

(1) *Trignan*, commune de Saint-Marcel-d'Ardèche, canton de Bourg-Saint-Andéol, entre Saint-Marcel et Saint-Martin-d'Ardèche, à 2 ou 3 kilomètres de la rivière.

(2) *Saint-Marcel-d'Ardèche*, importante commune du canton de Bourg-Saint-Andéol, entre cette ville et Pont-Saint-Esprit.

(3) Jean Régné, la Commanderie de Trignan, dans *Revue du Vivarais*, juillet-août 1920.

blissements similaires que la Commanderie de Jalès avait fondés et entretenait dans la région des Cévennes.

De nos jours, nouvel avatar : la fontaine de Tourne a été souvent *turnée* (c'est le cas de le dire) en ridicule par les populations voisines, dont la malignité s'est exercée sur ce thème aux dépens des habitants du Bourg-Saint-Andéol. Son eau, prétend-on, fait *tourner* la tête de ceux qui en boivent habituellement. De là maintes plaisanteries légendaires, qui ne brillent généralement pas par l'atticisme. Rien n'est moins justifié que cette fâcheuse réputation. L'eau de Tourne est d'excellente qualité, le Bourg-Saint-Andéol est une jolie et curieuse petite ville, les Bourguésans sont de fort braves gens, très sensés et doués d'un esprit fin et alerte, comme leur dialecte local, qui les apparente, plus que leurs compatriotes ardéchois, à leurs voisins comtadins et provençaux.

Nous pouvons, sans quitter le domaine ordinaire de la *Chronique médicale*, prolonger encore un instant notre promenade autour de la fontaine de Tourne.

Dans sa dissertation sur l'inscription du *Mithraeum*, de Bourg-Saint-Andéol, inscription dont il a donné une leçon admise par les sociétés savantes auxquelles elle fut présentée (1), le chanoine J. Rouchier a cité, entre autres tentatives de restitution épigraphique antérieures, celle qui fut faite à la fin du xvii^e siècle par un *médecin bourguésan* resté anonyme.

Son travail, dit l'historien ardéchois, n'accuse pas un savoir bien étendu, mais il porte avec lui son cachet d'originalité, car s'il ne résout pas le problème épigraphique, il a du moins le mérite de nous traduire la pensée populaire touchant l'origine de ce bas-relief...

Basée probablement sur certains détails du bas-relief, où l'on distingue un serpent rampant aux pieds d'un taureau, égorgé par un personnage vêtu de la chlamyde et coiffé du bonnet phrygien, la tradition a voulu voir dans ce monument la commémoration d'un acte de courage, en même temps que d'un bienfait : un chevalier gallo-romain, du nom de TURNUS (2), aurait délivré la contrée d'un serpent monstrueux qui l'avait longtemps désolée. Sur cette donnée, le médecin avait traduit l'inscription rudimentaire de la manière suivante :

Numatius Turnus, eques romanus, superato serpente ingentis magnitudinis, hanc aram Dianae et soli posuit (3).

(1) Extrait d'une note communiquée au Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes et *Revue des Sociétés savantes*, février 1860. Cf. Appendice, t. I de l'*Histoire du Vivarais*, déjà citée.

(2) De là viendrait le nom de Turna, Tourne, donné à la fontaine ?

(3) Citée par Rouchier, d'après *Annuaire* de l'an XI.

La traduction de J. Rouchier est celle-ci :

*Numini Mithrae Maxsumo Soli
Deum Invictum Titus
Furius S (abinus ?) libens merito de sua pecunia fecit.*

A la Divinité de Mithra, au soleil très grand, Titus Furius Sabinus a dédié cette image du Dieu Invincible, qu'il a fait faire à ses frais.

Généralement curieux des à côté de leur art, et certains s'adonnant volontiers à des études plus ou moins étrangères à leurs occupations scientifiques habituelles, les lecteurs de la *Chronique médicale* salueront avec sympathie le vieux confrère bourguésan, qui se délassait de son labeur professionnel, en déchiffrant les inscriptions gravées sur les antiques monuments de son pays, montrant ainsi que, de tout temps, les médecins ont exercé leur esprit investigateur non seulement sur les choses de l'art médical, mais encore dans les domaines les plus variés de l'intelligence.

Plus heureux que l'épigraphe anonyme du XVII^e siècle, deux autres médecins, natifs du Bourg-Saint-Andéol, eurent en leur temps quelque célébrité et nous ont transmis leur nom ainsi que leurs titres. Ce sont NOEL VALLANT et François-de-Paule COMBALUSIER.

Noel Vallant fut le médecin de la duchesse de GUISE, de M^{me} de LONGUEVILLE et de M^{me} DE LA SABLIERE. Il entretint une correspondance active avec la société lettrée de son époque ; ses papiers sont classés parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il mourut en 1685, chez la duchesse de GUISE, après avoir généreusement doté l'hôpital et les pauvres de sa ville natale (1).

Combalusier naquit en 1713. Il fit ses études médicales à Montpellier et y fut reçu docteur à l'âge de 19 ans. Il professa quelque temps à Valence (en Dauphiné), puis vint à Paris, où l'ardeur avec laquelle il prit part à la lutte entre les chirurgiens et les médecins et l'efficacité de sa défense des prérogatives de ces derniers, lui valurent la faveur de la Faculté, l'obtention rapide de la licence et du doctorat, et finalement, en 1755, la chaire de pharmacie. Son enseignement eut un certain succès. Il mourut en 1762 (2). (à suivre)

(1) Cf. A. MAZON, *Voyage au Bourg Saint-Andéol*, id., page 159 ; *Clairon de l'Ar-dèche*, 7, 12, 16 juillet 1905 ; H. COURTEAULT, *le Bourg-Saint-Andéol*, id.

(2) Outre ses écrits de polémique, il a laissé les travaux suivants : *Tractatus de flatulentis corporis affectibus*. Paris, 1747 ; *An diu possit homo sine cibo potuque vivere et valere ? Responsit : Diu vivere, non valere*, thèse Paris, 1750 ; *Observations et réflexions sur la colique de Poitou ou des peintres* : cf. *Diction. des Sc. médic.* Dechambre.

Informations de la « Chronique »

Quelques savants éminents de Cambridge.

On a dit qu'Oxford a produit les grands mouvements d'Angleterre, et Cambridge les grands hommes. Cette proposition est vraie, si nous considérons que Cambridge a produit MILTON, WORDSWORTH, BYRON, TENNYSON, HARVEY, NEWTON et THOMAS YOUNG, et enfin DARWIN. Parmi les savants qui s'occupèrent de physique et firent leurs études à Cambridge, citons : CAVENDISH, STOCKES, KELVIN, CLERCK, MAXWELL, etc. FRANCIS BACON fit aussi ses études à cette Université.

William GILBERT (1540-1603), docteur en médecine en 1569, le premier décrivit la terre comme un aimant, dans un ouvrage intitulé : *De magnete, magneticisque corporibus et de magno magnete tellure ; physiologia nova.*

William HARVEY (1578-1657) commença ses études à Cambridge et alla conquérir le titre de docteur en médecine à Padoue en 1602. Son nom est assez connu pour que nous n'insistions pas sur ses mérites.

Thomas WHARTON (1614-1673) débuta à Cambridge et termina ses études à Oxford, où il fut reçu docteur en 1647. Auteur de l'ouvrage : *De Adenographia sive glandularum totius corporis descriptio.* Il a découvert le canal qui porte son nom.

JOYLIFFE (1621-1658) débuta à Oxford et passa ensuite à Cambridge, où il conquist le titre de docteur et découvrit le système lymphatique, dont il communiqua la découverte à GLISSON, dans une lettre en 1652 ; mais il ne publia pas sa découverte.

CLOPTON HAVERS (1650-1702) étudia à Cambridge, mais prit ses grades à Utrecht en 1685. A étudié les os dans l'*Osteologia nova*, et a décrit les canaux vasculaires des os qui portent son nom.

John WOODWARD (1665-1728), docteur en médecine en 1695 ; un des fondateurs de la géologie.

James JURIN (1684-1750), docteur en 1716 : disciple de Newton, il a étudié l'ascension et la suspension de l'eau dans les tubes capillaires, les mouvements de l'eau en circulation, le poids spécifique du corps humain et la force du cœur.

William WOLLASTON (1766-1828), docteur en 1793, abandonna la médecine pour la science expérimentale. A publié 56 travaux sur la pathologie, la physiologie, la chimie, l'optique, la minéralogie, la cristallographie, l'astronomie, l'électricité, la mécanique et la botanique, et dans chacun de ces travaux, il fit faire un pas en avant à la question dont il s'occupait.

THOMAS YOUNG (1773-1829) étudia d'abord à Londres, puis à Goettingue, où il fut reçu docteur en 1796 ; docteur en médecine à Cambridge en 1808. Ce fut non seulement un savant de premier ordre, mais un linguiste distingué, un habile musicien. Il connais-

sait le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, le syriaque, le persan, le français, l'italien, l'espagnol et l'allemand et trouva la clef pour l'interprétation des hiéroglyphes égyptiens. Il démontra que l'accommodation de l'œil se fait par un changement de courbure du cristallin. Il a démontré le phénomène de l'interférence des rayons lumineux et des ondes sonores ; il a proposé la théorie de la vision des couleurs connue sous son nom. Il a étudié l'hydrodynamique de la circulation et la théorie des marées ; le premier, il a employé les termes d' « énergie » et de « dépense de travail ». Il n'aimait pas la pratique de la médecine, qu'il abandonna dès qu'il le put. Il aimait l'exercice physique, ainsi que la danse et le chant. Ce fut une des intelligences les plus grandes et les plus variées ; on a pu le comparer à LÉONARD DE VINCI, certains même l'ont considéré comme supérieur à l'artiste italien (1).

Le centenaire de l'Organisateur de la Victoire.

C'est en 1823, le 2 août, que mourait à Magdebourg le grand CARNOT, celui que la reconnaissance nationale baptisa l'*Organisateur de la Victoire*. Il fut, content les journaux du temps, enterré au petit cimetière de la ville saxonne, d'où ses cendres purent être rapportées... soixante-six ans plus tard, en France.

Voici une curieuse anecdote, peu connue, croyons-nous, qui a trait aux tribulations posthumes du grand patriote.

Un vieux docteur de Magdebourg voyait beaucoup Carnot au moment de son exil. Lorsque ce dernier mourut, le docteur prit à son service le fidèle domestique du conventionnel, un brave garçon qui racontait avec force détails les derniers moments de son maître, avec lequel il avait seul jusque-là habité une petite maison du faubourg. Carnot, comme s'il avait le pressentiment que la terre étrangère ne serait pas sa dernière demeure, demandait constamment que l'on respectât religieusement ses dépouilles. Seulement, comme l'argent faisait défaut, on ne put embaumer le corps. Avec le concours d'un voisin, on mit Carnot dans un cercueil de métal rempli d'alcool et qui fut soigneusement scellé.

Le jour de l'enterrement, un orage formidable se déclina sur la ville ; au moment où les croque-morts prirent le cercueil pour le porter au cimetière, un coup de tonnerre formidable ébranla la maison. Les croque-morts, effrayés, lâchèrent le cercueil ; dans la chute, l'alcool s'échappa par des fissures, enflamma les cierges, qui avaient été disposés dans la chambre mortuaire, et les croque-morts, ignorants de cet embaumement primitif, croyant la foudre tombée sur la maison, s'enfuirent à toutes jambes.

Le fidèle serviteur, au péril de sa vie, éteignit l'incendie, qui menaçait de s'étendre, et sauva ainsi d'une crémation involontaire le corps de l'*Organisateur de la Victoire*.

(1) Traduction, par le Dr MESUR, pour la *Chronique médicale*, du *British med. journal*.

La Médecine des Praticiens

La Dioséine Prunier et la sclérose vasculaire.

La *Dioséine Prunier* continue d'affirmer sa grande efficacité dans les stases veineuses et les troubles de l'artério-sclérose. Que ce soit dans la période pré-scléreuse, que ce soit au cours de la maladie en pleine évolution, la *Dioséine Prunier* donne des résultats thérapeutiques fort appréciés du malade et du médecin.

Dans la pré-sclérose, les lésions ne sont pas constituées ; les artères gardent encore leur élasticité ; on observe surtout des désordres fonctionnels, dont le principal est l'excès de tension sanguine. On sait que cette hypertension a pour cause l'intoxication organique provenant soit des poisons endogènes, acide urique, etc. ; soit des poisons exogènes, plomb, alcool, syphilis... Elle tombe à mesure que l'on réussit à désintoxiquer le milieu intérieur.

Quand l'artério-sclérose est définitivement établie, quand les lésions vasculaires sont manifestes, les troubles morbides varient suivant les organes ou les appareils qui sont le plus fortement touchés. Car, si l'artério-sclérose est une maladie générale, qui affecte tout l'organisme, elle prédomine souvent dans telle ou telle branche de l'arbre artériel. Si le mal frappe particulièrement les artères encéphaliques, on assiste à la déchéance de plus en plus prononcée du cerveau, aboutissant, dans les cas extrêmes, aux stigmates du ramollissement cérébral. Si c'est le rein qui est le plus atteint, l'on voit défilier les graves symptômes de la néphrite chronique ou du mal de Bright.

Dans tous les cas, le médecin a pour tâche capitale d'atténuer ou de supprimer l'intoxication, cause de l'hypertension, et de s'opposer au travail de sclérose. La *Dioséine Prunier* lui apporte un secours précieux dans cette œuvre souvent ardue.

La *Dioséine* contient du fluor. Or, le fluor est un antiseptique énergique, un antitoxique puissant. Il neutralise les toxines qui circulent dans l'économie et élève la pression sanguine. Comme l'iode, il fluidifie le sang et en facilite la progression. Il combat la sclérogénèse et empêche ainsi les lésions des vaisseaux.

Par ses glycérophosphates, la *Dioséine Prunier* remonte l'état général des malades, toujours déprimés, assure dans son intégrité le fonctionnement des viscères et appareils, en un mot maintient à la normale le tonus de l'économie. La *Dioséine Prunier* contient des formiates, modificateurs des voies urinaires, qui ouvrent les reins, accroissent la diurèse et favorisent l'élimination des toxines et des résidus de la nutrition. Enfin la *Dioséine Prunier* contient, à très petite dose, de la caféine, antispasmodique énergique, qui brise la contracture vasculaire. Ce spasme artériel ralentit le courant sanguin et coopère à l'hypertension.

Telles sont les raisons qui justifient la valeur de la *Dioséine Prunier*, comme régulateur de la circulation, et comme sauvegarde de l'organisme contre les atteintes de l'artério-sclérose.

Echos de la « Chronique »

Folle de son corps.

C'est de la comtesse de CASTIGLIONE, qui fit tourner tant de têtes sous l'Empire second, qu'il va être question. Aussi bien, figure-t-elle à nouveau sur l'écran de l'actualité, la belle et fort honnête dame, grâce à la publication des curieux Souvenirs de J. CLARETIE, que publie son fils, notre distingué confrère ès lettres, M. Georges Claretie.

On a conté maintes anecdotes sur la capiteuse comtesse ; en voici deux qui compléteront le collier.

Elle était, paraît-il, très amoureuse d'elle-même (1), et ce qu'elle prisait le plus de son corps, c'étaient les pieds.

Ses pieds, ses merveilleux petits pieds, étaient, de sa part, l'objet d'un culte particulier. Elle avait imaginé une fois de collectionner, dans des vitrines dorées et garnies de planches revêtues de velours, toutes ses vieilles chaussures de plusieurs années.

Dans les derniers temps de l'Empire, un jour, de grand matin, elle fait passer sa carte au prince de LA TOUR-D'Auvergne, alors ministre des affaires étrangères, l'adjurant de la venir rejoindre sur l'heure... à l'esplanade des Invalides. Le ministre accourt et la trouve drapée dans un manteau à la *Fra Diavolo*, et chaussée de bottes à l'albanaise — comme la reine de Naples au siège de Gaëte, — dans la tige desquelles était placé un couteau-poignard à manche d'argent.

— Pourquoi cet arsenal ? lui demanda M. de la Tour-d'Auvergne, ébahi.

— Et les insolents, mon cher prince !...

Elle était venue voir le ministre des affaires étrangères simplement pour une faveur de douane à obtenir.

Une autre fois, un de ses visiteurs la vit apparaître chez elle en costume complet de sylphide, jupes de gaze, maillot, souliers de satin, fleurs au front. Pour que l'apparition fût plus étrange, elle s'était dite malade et recevait au lit. La conversation à peine entamée par les civilités de l'arrivant, voilà l'étrange créature qui jette sa couverture et se montre en déesse... d'opéra à son visiteur ébloui.

N. B. — Le visiteur était un vieux parent. — Honni soit qui mal y pense !

(1) Bien qu'elle semblât exclusivement faite pour le monde, ses pompes et ses œuvres, la comtesse de Castiglione eut toujours une propension marquée vers la solitude et la retraite. Elle se cloîtrait volontiers des mois entiers, n'ayant comme compagnie que son image, reflétée par son miroir !

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

PETITS RENSEIGNEMENTS

A la mémoire du professeur Chantemesse.

Une plaque commémorative vient d'être apposée sur la maison où naquit, au Puy, le professeur CHANTEMESSE. Cette cérémonie a eu lieu le 9 juillet.

Des discours ont été prononcés par M. le Président de la Société académique du Puy et par M. le docteur LOUIS MARTIN, sous-directeur de l'Institut Pasteur, où Chantemesse travailla avec ROUX, son camarade de collège. Notre ami Brochin rappelle, à ce propos, dans la *Gazette des Hôpitaux*, que Chantemesse fonda, à la Faculté de médecine de Paris, le premier laboratoire de bactériologie et consacra la plus grande partie de sa vie médicale à l'étude de la fièvre typhoïde.

On a un peu trop oublié, ajoute notre confrère, que ce fut lui qui, le premier, appliqua la vaccination antityphoïdique. A ce point de vue, on ne lui a pas assez rendu justice de son vivant, et tous ceux qui, comme nous, l'ont approché dans ses dernières années, ont pu se rendre compte qu'il en concevait un réel chagrin. Il se rendait bien compte que cette découverte, dont il était à juste titre très fier, était appelée à un grand avenir.

Une traduction anglaise de Laënnec.

Le professeur ACHARD, en présentant la traduction anglaise de l'immortel ouvrage de LAËNNEC, due à la plume de notre éminent confrère londonien, Sir HALE-WHITE, s'est exprimé dans les termes suivants :

Sir William Hale-White, président de la Société royale de médecine de Londres, a rassemblé, dans un petit volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, des passages choisis du *Traité de l'Auscultation médiate de Laënnec*, d'après la première édition, qu'il a traduits en anglais. Ces passages comprennent l'introduction de l'ouvrage et ce qui se rapporte à l'auscultation de la voix, de la respiration et des râles, avec les descriptions de la phtisie, de la dilatation bronchique, de la péripneumonie, de la gangrène pulmonaire, de l'emphysème, de la pleurésie, du pneumothorax, de l'œdème et de l'apoplexie du poumon, du catarrhe pulmonaire.

L'auteur y a ajouté, au début, une excellente notice biographique sur Laënnec. Il rappelle que, dès 1821, une traduction anglaise de l'ouvrage de Laënnec avait été faite par FORBES, mais incomplète et avec des modifications importantes dans la forme, et qu'ensuite HERBERT avait traduit la 4^e édition, onze ans après la mort du grand clinicien Sir William Hale-White fait remarquer que la découverte de l'auscultation avait reçu en Angleterre un très bon accueil et que l'Amirauté britannique avait donné l'ordre à ses chirurgiens de s'initier à sa pratique.

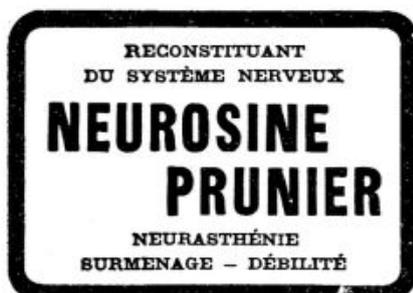
L'ouvrage est illustré de reproductions photographiques de portraits de Laënnec et de localités qui se rapportent à sa vie (*Translation of selected passages from, De l'Auscultation médiate (first edition), by R. Théophile H. LAËNNEC, with a biography, by sir William HALE-WHITE, K. B. E., M. D. London, John Bale sons and Danielsson, 1923. Cr. 8-vo, pp. x+193*).

NOVACETINE **PRUNIER**

Saccharure à base de :
Sulfosalicylate de **Pipérazine, Lithine et Soude**

Antirhumatismal énergique ; Agréable à prendre

DOSES HABITUELLES : 3 à 4 cuillerées à café par jour.





La "Chronique" par tous et pour tous

Pathogénie d'Arlequin.

Arlequin, dont le chef-d'œuvre de Saint-Marceau incarne l'apothéose, moulé dans la beauté de ses formes par un collant à losanges multicolores, n'est plus que l'épave des pièces nommées Arlequinades, depuis longtemps disparues de la scène. D'après le Dictionnaire Encyclopédique, c'est absolument sans raison qu'on lui assigne Bergame pour patrie ; sa création remonte aux temps les plus reculés de l'Italie et de la Grèce.

Au chant XXX^e de l'*Enfer*, Dante le décrit sous le nom de Alchino, personnage infernal, hantant les campagnes ; sous le nom de Sannio, on le trouve au théâtre romain, la figure barbouillée de suie, vêtu de languettes de diverses couleurs et, auparavant, sur la scène grecque, il avait paru couvert d'une peau tachetée, coiffé d'un petit chapeau, armé d'une batte ou verge.

Comme Polichinelle, au squelette déformé par le mal de Pott, il doit, lui aussi, à un microorganisme la spécificité de sa polychromie : l'*Aspergillus fumigatus* qui, en nous expliquant la genèse pathologique du personnage, permet de fixer le lieu de sa naissance et d'expliquer ses attributs.

Les solutions de sels de cuivre, dont des publications récentes proclament la faillite dans la lutte contre les maladies parasitaires de la vigne, sont le milieu de culture favori de l'*Aspergillus fumigatus*, et c'est pourquoi, dans les mines de cuivre, les ouvriers contractent la maladie nommée *karaté*, produite par ce microorganisme, lésion épidermique où le rouge de l'érythème s'agrémente, en se chromatissant, des diverses teintes des transformations cypriques et purulentes. La peau se tache, ainsi, de plaques rouges, jaunes, vertes, noires.

Au Mexique, chez les nombreux mineurs exploitant le cuivre, le karaté est très répandu, dermatite généralement ulcéreuse, *Sanies*, qui explique l'étymologie de *Sannio*, épithète donnée à Arlequin sur la scène romaine.

Comme lieu de naissance d'Arlequin, il semble dès lors logique de lui assigner Chypre, dans l'antiquité célèbre par ses mines de cuivre : *Kupron*. En évoquant la vie de ce mineur, on le voit coiffé du pétase replié en bicornes, comme le portent encore de nos jours les ouvriers qui travaillent la pierre ; la peau ulcérée et tachetée par la polychromie du Karaté ; les pommettes semblant recouvertes d'un loup de velours noir par l'enduit fuligineux de la fumée épaisse et grasse des lampes qui éclairaient le sous-sol, récipients garnis d'huile d'olive où flambaient de menus branchages ; et après avoir séjourné dans la profondeur des carrières, le mineur, véritable diable sortant de dessous terre, grisé par le vin et le soleil, se

répand dans la campagne en y inspirant la frayeur, car il abuse de tous les moyens pour assouvir son long jeûne de victuailles et d'amours ; et c'est pourquoi la batte, retenue par la pression médiane de la ceinture, symbolise l'attribut de Priape dans l'appareil magnifique du culte de *Venus Cypris*, *verga potens*, dont l'antithèse symbolique sera, plus tard, figurée par la chandelle morte de Pierrot.

L'imagination, enthousiaste, transporte le scorpion hideux sur la voûte céleste pour en faire une constellation, et du satyre exhibitionniste, couvert des ulcérations du karaté, elle tire Arlequin, l'égal d'un demi-dieu !...

D^r PAULIET (*Arcachon*).

La goinfrerie teutonne.

Outre la bromidrose boche, que nous avons déjà signalée (*Chronique médicale*, 1^{er} août 1916, n^o 8, p. 252), citons un cas de boulimie collective pas ordinaire.

Le 13 septembre 1914, aux portes d'Amiens, 155 soldats du 55^e Landwehr furent cueillis — la plupart ivres — à la suite d'une « kolossale » ripaille au château d'Allonville (Somme), appartenant à M. J. HENNESSY, député de la Charente à cette époque.

Voici quelques chiffres. Entre autres choses, ils mangèrent 400 œufs de conserve, 35 kilos de beurre salé, 5 boîtes de langouste et 5 de homard, 10 de sardines, 6 de haricots et 8 de petits pois, 7 de champignons, 2 bocaux de cornichons, 60 pots de confiture, en plus de la vache qu'ils avaient mise à mort.

Mais ce qu'ils goinfrèrent (1) n'est rien à côté de ce qu'ils absorbèrent : 2 fûts de bière, 100 bouteilles de cidre pur jus, 335 bouteilles de vin rouge, 225 de vin blanc, 48 de vins fins, 30 litres de Malaga, 10 de Madère, 6 litres de Muscat, 5 de Vermouth, 12 litres de Cognac, 15 litres de fine Champagne, 8 litres de Rhum, 6 litres de Cassis, 4 de liqueurs diverses, soit — par homme, la bière non comprise — plus de cinq litres, dont un demi-litre d'alcool !!

D^r Roland GUÉBARD, de Saint-Cézaire (*Alpes-Maritimes*).

(1) Le professeur SERRES ne manquait jamais, dans son cours d'anthropologie, de remarquer que les Teutons avaient je ne sais plus combien de mètres et de centimètres de plus de longueur d'intestin, que les Gaulois et les Latins. Comme, pour lui, la longueur de l'intestin était un caractère d'animalité inférieure, il concluait à la supériorité de la race latine et gauloise sur la race teutonne. (*Note de la Rédaction*.)

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

Vieux-Neuf Médical

Th. de Bordeu et la notion de sécrétion interne.

On sait la part importante et chaque jour plus considérable que tiennent, en physiologie comme en pathologie, les produits de sécrétion interne. Ces produits interviennent, en effet, non pas seulement dans les fonctions des grands appareils qui composent le corps humain ; ils semblent intervenir également « dans la constitution normale et pathologique de l'être, pour déterminer ses formes et son psychisme, ou pour modifier des formes, des fonctions ou un psychisme déjà acquis » (1). Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher la genèse d'une notion qui a désormais pris rang dans la science au point de n'être plus contestée.

Il y a quelques années, un savant médecin de Vienne, le Dr Max NEUBURGER, s'efforçait de montrer que la théorie des sécrétions intérieures avait été très clairement entrevue par un de nos médecins les plus notoires du XVIII^e siècle, Théophile de BORDEU (2) ; récemment, un journal anglais (3) soutenait la même opinion, ajoutant qu'on pouvait considérer Bordeu comme le précurseur de CLAUDE BERNARD et BROWN-SÉQUARD, qui n'auraient fait que développer les vues de leur devancier. Notre érudit confrère, le Dr A.-C. GUILLAUME, s'appuyant sur le texte même de l'auteur de *l'Analyse médicale du sang* et des *Recherches sur la position et les fonctions des glandes*, démontre qu'il y a, dans l'œuvre du médecin béarnais, « plus qu'une idée en l'air et mieux qu'une phrase sybillique... on trouve dans les écrits de Bordeu la précision nécessaire à la justification de l'idée. » Il n'en est pas moins constant que si la doctrine des sécrétions internes a été plus que pressentie par l'immortel hydrologue, « sa matérialisation est l'œuvre de BROWN-SÉQUARD et de D'ARSONVAL ; la gloire et le mérite de cette découverte leur appartiennent donc en entier. »

« Claude Bernard d'une part, Brown-Séguard et d'Arsonval, d'autre part, ont le mérite incontestable d'avoir fait de la notion de sécrétion interne une réalité pratique, et la preuve en est que de leurs publications part l'essor des travaux nombreux relatifs à la question ; ils ont été entendus et compris du monde scientifique, ce qui prouve qu'ils ont été les premiers à donner à la théorie la forme et la maturité sans laquelle l'idée ne peut être viable ; mais on ne peut oublier cependant que BORDEU, LEGALLOIS, KUHNHOLTZ, ont préparé le terrain. »

(1) Dr A.-C. GUILLAUME, la Notion de sécrétion interne et l'œuvre de Théophile de Bordeu (*Revue scientifique*, 1923, n° 13).

(2) *Wiener Klinische Wochenschrift*, 28 sept. 1911.

(3) *The International Digest of Organotherapy* (n° 4, sept. 1922).

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

Echos de Partout

Buffon orthopédiste. — Une enquête d'interviews se poursuit actuellement dans la presse médicale, à propos du corset.

Le fait n'est pas nouveau. En 1810, le *Journal de Paris*, notant avec tristesse la reprise du « corps de baleine », quêtait, à ce sujet, l'opinion des artistes. Il souleva le suaire des immortels pour obtenir leur avis. L'un d'eux, plus qualifié à deviser des élytres que du corset, répondit par des feuillets posthumes. L'intendant des jardins du roi, Buffon, n'aimait point le « corps ». Délaissant parfois la taille de ses guêpes pour regarder celle des femmes, il avait beaucoup observé. Il concluait, avec le savant Winslow, que les filles de qualité, plus corsetées, contractaient, dès leur plus jeune âge, de troublantes perturbations intérieures. Plus on montait dans la société, plus les côtes inférieures descendaient et les « portions cartilagineuses » affectaient une courbe déplaisante à leurs yeux.

S'il faut en croire le naturaliste, nos aieules auraient été privées de respiration, et les vertiges, les tremblements rendant inévitables certaines chutes... sur le gazon, venaient de ces bandages du maillot, de cette espèce de cuirasse, appelée « corps ». La fréquentation des animaux donne peu d'indulgence pour les humains, car il ajoutait : « On n'aurait point vu de ces prétendus corsets élastiques suspendus à toutes les boutiques, on n'aurait point examiné toutes ces longues, effrayantes lames d'acier appelées « buscs », qu'on en reconnaîtrait l'influence sur les femmes, à leur maintien gêné, leur bouffissure, leur teint violâtre ou plombé, la rougeur de leurs bras, de leurs mains et surtout leur mauvaise humeur. »

Pauvre Buffon ! Faut-il croire que ni son jabot ni ses manchettes ne fléchissaient la rigueur des belles, et que c'est la raison pourquoi son amertume s'épanchait tout le long des baleines de corset ?

(*Journal*, 5 mars 1914.)

Un curieux frontispice. — M. Jean AVALON a présenté, à une récente séance de la Société d'histoire de la médecine, le frontispice des *Observationes medicæ* de TULP (Amsterdam, 1672), dont le cartouche supérieur illustre une curieuse observation (Lib. IV, obs. 31). Il s'agit d'un homme atteint de calcul vésical et qui, « taillé » déjà deux fois, effrayé à l'idée d'avoir une nouvelle fois recours au même « bourreau », décida de s'opérer lui-même. Aidé de son frère, dont le rôle se borna à soutenir le scrotum, il incisa son périnée, se reprenant à trois fois pour parvenir jusque sur le calcul, qu'il parvint à extraire. Tulp ajoute qu'à ce moment-là, épuisé par son effort, il fit mander le chirurgien, qu'il redoutait tant de voir quelques instants auparavant. Celui-ci rapprocha les lèvres de la plaie et fit un pansement. Le malade guérit.

Le frontispice (p. 309) représente le malade assis sur un tabouret, en train de s'opérer lui-même. (*Le Courrier médical*.)



Frontispice d'un ouvrage de Nicolas Tulp.

(Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris.)

Correspondance médico-littéraire

Réponses

Les statuts de la reine Jeanne (XXIX, 198). — Dans le n° 7 (1^{er} juillet 1922) de votre si intéressante *Chronique Médicale*, dont je suis un fidèle abonné, ont paru, sous la signature du Dr STEPHEN CHAUVET, quelques lignes se rapportant aux *Statuts de la Reine Jeanne sur la prostitution*, et donnant une copie de ces statuts.

Or, si vous le permettez, je vous communiquerai ci-dessous un *extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1887, 4^e trimestre, p. 235. Ces lignes, signées *Gustave Bayle*, donneront un aperçu nouveau de la question, en éclaircissant un petit point d'histoire :

On a pu croire cependant, sur la foi de plusieurs écrivains, que la rue du Pont Troua était bien et officiellement vouée à la prostitution ; mais les auteurs dont nous parlons, avaient puisé leur opinion dans les *prétendus Statuts de la Reine Jeanne, document absolument apocryphe* ; cela ne fait plus aujourd'hui l'ombre d'un doute. Il ne sera pas inutile de dire ici, pour ceux qui l'ignorent, quand et comment cette mystification historique prit naissance :

En 1736, lorsque le Dr ASTRUC, professeur de médecine au Collège royal de France, préparait la première édition de son traité *De morbis veneris*, il écrivit à un Avignonnais, pour le prier de lui envoyer, s'il pouvait se les procurer, les statuts de la Reine Jeanne pour l'établissement d'une maison de prostitution à Avignon. Cet Avignonnais, se trouvant chez M. de GARCIN, où plusieurs de ses amis se rendaient pour passer la soirée, lut la lettre qu'il avait reçue, ce qui fit beaucoup rire ces messieurs. M. de Garcin dit alors : « Il n'y a qu'à en faire. » On s'amusa à les composer ; M. de Garcin les arrangea en vieil idiome provençal et on les envoya à M. Astruc, qui les fit imprimer dans son ouvrage.

Ceci est dit textuellement dans une note de M. Gabriel TESTE, de Vénasque, qui tenait l'anecdote de son père, ami de M. de Garcin, et qui, lui-même, avait assisté à la composition des susdits statuts. Et cette note est écrite de sa main sur un exemplaire de la *Cacomnade*, de LINGET, qui était en 1835 dans la bibliothèque de M. César Teste, à Avignon.

Pour donner plus de créance à la pièce inventée par eux, M. de Garcin et ses amis la firent transcrire sur un feuillet blanc d'un très beau et très ancien cartulaire de la République d'Avignon.

En tête de ce document, et ayant la même origine, est représenté un troubadour, coiffé d'un chapel de plumes de paon, l'habit troussé à l'antique, les souliers à la poulaine. Près de lui sont les armoiries d'Anjou-Naples. Ce cartulaire, devenu la propriété du marquis de COURBÈS-VELLERON, fut acquis par M. REQUIEN, qui l'a légué, avec ses collections, à la bibliothèque du *Musée Calvet*. Malgré toute son érudition, l'auteur des *Annales d'Avignon* fut pris au piège et crut fermement à l'authenticité des fameux statuts, comme le P. PAFON et le savant MERLIN, qui les ont transcrits en entier, l'un, dans son *Histoire de Provence* ; l'autre, dans son *Traité de Jurisprudence*.

En rééditant son article du mois d'octobre 1835, le docteur YVAREX y a joint une note de M. Augustin DELOYE, conservateur du Musée Calvet, qui prouve jusqu'à l'évidence, par l'examen critique du fond et de la forme de ces statuts, qu'ils ont été imaginés de toutes pièces par des personnes complètement étrangères aux règles de la diplomatie du XIV^e siècle et également ignorantes de la langue vulgaire parlée à cette époque, des caractères scripturaux et des procédés d'enluminure alors employés par les copistes.

Donc, s'il faut en croire l'auteur de ces lignes, dont la sincérité paraît évidente et qui apporte une abondance de preuves, ces fameux statuts seraient complètement apocryphes et n'auraient jamais existé que dans l'imagination de leurs inventeurs. Le docteur ASTRUC aurait ainsi été la victime d'une monstrueuse « galéjade », modèle du genre en quelque sorte.

D^r Jean DIDIÉE (Sétif).

La médecine chez les Annamites (XXIX, 227). — A propos de l'article paru dans la *Chronique médicale* du mois d'août (1922), sous la signature du Docteur HAGEN, sur *la médecine chez les Annamites*, permettez-moi de relever deux allégations qui sembleraient indiquer qu'il a été écrit il y a quelque temps déjà, à savoir que les Annamites considèrent l'hôpital comme un lieu de désespérance, et qu'ils méprisent les médicaments européens.

Le paysan du Delta, où les communications sont faciles, va volontiers à l'hôpital, et la preuve en est dans le nombre élevé des consultations et des hospitalisations dans les formations sanitaires des chefs-lieux. Dans la haute région, peu peuplée de villages sans communications faciles, où les populations sont moins avancées (ce ne sont d'ailleurs pas des Annamites en majorité, mais des *thos*, des *meos*), il y a évidemment moins de monde aux consultations françaises ; cependant, pour citer un exemple, l'hôpital indigène du troisième territoire militaire (*Haute rivière claire*), donne une moyenne de deux cents consultations par mois, et ses vingt lits sont souvent insuffisants pour les demandes. Les femmes viennent facilement y faire leurs couches ; elles y trouvent, outre le médecin français, une sage-femme indigène, diplômée de l'École de médecine d'Hanoi.

Les Annamites, loin de mépriser les médicaments français, en sont devenus au contraire friands, surtout des spécialités, dont ils voient les réclames sur les journaux français et indigènes. Ils en achètent de grandes quantités, et on observe quelquefois chez eux des résultats, non prévus par le fabricant ; témoin l'anecdote suivante : un chef de canton, assez âgé, se lamentait sur sa décrépitude ; il y a quelque temps, il fit la confiance à un officier arrêté chez lui au cours d'une tournée, qu'il rajeunissait à tous points de vue, et qu'il venait de prendre une nouvelle épouse ; aux demandes d'explication de ce miracle, il répondit en montrant une boîte de pilules P... !

Un infirmier indigène augmentait son traitement par la vente des médicaments qu'il déroba à l'hôpital ; pour simplifier la pharmacie française, il avait divisé les médicaments en trois classes : les solutions, les cristaux, les poudres. Il avait ainsi acquis une certaine notoriété dans le pays ; mais obligé de gagner la Chine après une mauvaise histoire, il continua son industrieuse médecine dans sa nouvelle résidence.

Lorsque sa provision fut épuisée, il écrivit à un ami resté au Tonkin : « Tâchez donc, je vous prie, de m'envoyer du médicament français, vous saurez bien lequel, c'est une poudre blanche. »

Avec les indigènes, plus qu'avec toute autre population, la foi sauve. KIPLING montre ce côté de leur mentalité : *Kim*, page 288 : « L'enfant ne refuse pas le remède, mais j'avais peur pour lui à cause de la couleur défavorable de la bouteille. »

Docteur RENAUD,
médecin-major de deuxième classe des troupes coloniales,
médecin-chef de l'ambulance d'Hagiang (*Tonkin*).

Une énigme moliéresque (XXIX, 93). — J'ai lu avec curiosité l'énigme moliéresque de M. MARTELLIÈRE. Je ne crois pas que MOLIÈRE ait songé à traduire librement en français le vers

Omne viro soli quod convenit esto virile,

qu'il faut scander :

Omne vi | ro so | li | quod convenit | esto vi | rile.

La comtesse, mal élevée (?), a compris la première syllabe de *viro*.

Cela me rappelle cette horizontale érudite qui, dans un moment de débîne, envoie à une de ses amies ce vers d'HORACE, traduit librement :

Impavidum ferient ruinæ.

On ne peut pas dire qu'Horace l'a fait à dessein. Le français n'existait pas. Horace ignorait notre langue.

RABELAIS y aurait pensé. Mais Molière !!

On lit, en effet, dans Rabelais :

« Ne dites pas à Beaumont le vicomte, etc. (*Pantagruel*, livre II, chapitre XXI.)

M. Martellière ne doit donc pas s'étonner s'il n'a pas compris.

Dr C. KAUFMANN (*Angers*).

— L'énigme n'est pas d'ailleurs purement « moliéresque ». BÉROALDE DE VERVILLE, avant MOLIÈRE, avait déjà joué sur ces mots dans son *Moyen de Parvenir*, cap. XXXII :

« *Le Bon Homme* : ... Mais pourquoi le ... d'une femme est-il masle ?

Artémidore : *Omne viro soli quod convenit esto virile*. Les docteurs de Paris l'enseignent ainsi aux escholes... »

De plus, j'ose espérer pour son professeur, M. BOBINET, que le jeune d'ESCARBAGNAS aurait mieux scandé l'hexamètre de Jean DESPAUTÈRE, qu'il ne l'a été dans le n° 3 de la *Chronique médicale* de 1922.

Ce jeune cocquebin aurait dit sans doute, grâce à son *Gradus ad Parnassum* :

Omnē vī | rō sō | lī quōd | cōñvēnīt | estō vī | rīle

et l'aurait traduit, puisqu'il s'agit ici de grammaire, par :

« Tout ce qui se rapporte à l'homme seul, doit être du genre masculin. »

Quant à la comtesse d'Escarbagnas, Madame sa mère, trompée par la similitude auditive des premières syllabes latines, les a naturellement interprétées en français, la seule langue connue d'elle, semblable en cela aux primaires qui trouvent déplacés dans la bouche du prêtre les *Secula*, *Secundum*, de fâcheuse consonance, qu'ils prennent pour des qualificatifs, qui leur conviendraient parfaitement d'ailleurs.

Elle a donc pu comprendre, la bonne comtesse : Homme ne vit rosse au lit, et j'ajouterai : qu'au c..., bien que j'eusse préféré *Rose* au lit, etc., plus aimable et évocant, à un anachronisme près, la grâce libertine d'une estampe du xviii^e siècle.

En revanche, sauf la partie exhibée par Rose, la fin du vers ne semble pas devoir, à mon avis, comporter d'énigme « scatologique » : je me suis torturé l'esprit pour *équivoquer*, comme disaient en l'espèce nos vieux maîtres, et à part le troublant dactyle *Estovī*, je n'ai rien trouvé.

D^r DESOURTEAUX (*Royan*).

Pierre du Moulin (XXIX, 243). — Il exista deux PIERRE DU MOULIN, le père et le fils, tous deux théologiens et polémistes ; mais le plus notoire des deux n'est pas celui que recherche M. R. de Langenhagen.

Pierre du Moulin père (1560-1658) était originaire du Vexin. Il était apparenté au fameux Charles du Moulin, avocat, apologiste, théologue, protestant éminent et aventurier bizarre. Pierre du Moulin père, théologien de la Religion dite réformée, commença par enseigner la philosophie à Leyde, puis fut nommé ministre à Charenton, se glissa dans la maison de la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, puis passa en Angleterre, où il tenta de fondre en une seule les innombrables églises protestantes qui y surgissaient alors de toutes parts. Il refusa une chaire à l'Université de Leyde, présida le Synode calviniste d'Alais (1620), faillit être arrêté sur l'ordre du Roi de France, se retira à Sedan, y fut nommé professeur de théologie par le Duc de Bouillon, et fut un des leaders de son parti alors opprimé. Il publia neuf ouvrages, quelques-uns fort longs ; les titres même en sont si longs que leur seule énumération en serait fastidieuse, mais dont l'un au moins est à citer, à

titre d'échantillon, parce qu'il est bref : *L'anatomie de la Messe*. Quant à l'esprit qui anime ces ouvrages, on le trouve résumé en un mot dans Ladvocat (tome II, édit. Paris, Didot, 1760) : « cet œuvre est plein de railleries indécentes et de déclamations outrées et satiriques. » F. X. de Feller dit de son côté : « Les du Moulin ont un esprit tracassier et inquiet qui, de l'aveu même de l'Amiral de Coligny, faisait le fonds de huguenotisme. »

Pierre du Moulin eut plusieurs enfants. Son fils aîné porta le même prénom, sans porter la même part de célébrité. S'il hérita de l'impétuosité quasi géniale de son père, de quelques-uns de ses talents, il n'hérita pas de son renom. Il naquit en 1600, fut choisi par le roi d'Angleterre, Charles II. comme chapelain, publia un livre fort estimé des protestants : *La paix de l'Âme* (réédition in-12, Genève, 1729) ; *La défense de la Religion protestante* ; divers autres ouvrages de moindre importance ; enfin, un livre que Milton attribuait à tort à Alexandre Morus, et intitulé *Clamor regis sanguinis*. Pierre du Moulin fils mourut à 84 ans, chanoine de Cantorbéry.

Pierre du Moulin le père eut d'autres fils : Louis, qui fut un médecin célèbre ; violent et emporté comme son père et son frère, il attaqua le gouvernement ecclésiastique anglican, l'outragea dans sa *Parænesis ad ædificatores imperii*, satire virulente dédiée à Cromwell, dans son *Papa ultrajectinus*, dans son *Patronus bonæ fidei*. Ce praticien polémiste mourut en 1680, à 77 ans.

Cyrus du Moulin, autre fils de Pierre, publia quelques ouvrages de controverse, et mourut aussi fort âgé.

Une controverse interminable s'engagea naguère sur les origines de Pierre du Moulin. L'auteur du *Rabelais réformé* assurait qu'il était le fils d'un Célestin d'Amiens, qui avait apostasié. La généalogie de sa famille, exhumée depuis, atteste le contraire. Elle lui donne pour père Joachim du Moulin, et pour mère Françoise Gabet, cite les noms et prénoms de tous ses ascendants, mentionne les titres respectifs de chacun, se prolonge ainsi plusieurs pages durant, pour s'arrêter à Huü ou Hugues du Moulin, Chevalier et Homme d'Armes du Roi en 1339. La noblesse de Pierre du Moulin fut, du reste, reconnue et maintenue par arrêt du 21 janvier 1671. Telle est, résumée, l'histoire de cette dynastie de polémistes sectaires et théologiens mordants.

D. CALDINE.



Chronique Bibliographique

A propos de doctrines médicales ; conceptions d'hier, idées d'aujourd'hui, par Albert VILAR. Paris, Jouve et C^{ie}, 1921.

Défenseur de l'École de Montpellier, apologiste convaincu de ses doctrines, M. Albert VILAR, qui avait déjà, dans sa thèse inaugurale, exposé les théories de cette école, revient sur le sujet, en s'attachant plus particulièrement à « montrer ce que ces doctrines trop ignorées renfermaient souvent de vérité et de sagesse cliniques ».

Nous avons lu surtout avec intérêt le chapitre relatif à la météorologie et l'astronomie médicales, si communément dédaignées, comme facteurs étiologiques ou pathogéniques, et dont l'importance n'est pas niable ; de même que celle de l'état moral, passions, émotions, etc. A ce propos, nous nous permettons de signaler à l'auteur ce que nous avons écrit des rapports de la météorologie avec les événements historiques, dans un des cours que nous avons professés à Bruxelles ; il jugera, par là, qu'il y a encore des médecins qui ne font pas table rase complète du passé et savent rester traditionalistes, dans la mesure où il convient de l'être.

Etudes d'hydrologie clinique : La goutte et sa cure hydro-minérale, par D^{rs} M. LOEPER, FLURIN, GLÉNARD, JOLY, PAILLARD, PIATOT et PIERRA. *L'Expansion scientifique française*, 23, rue du Cherche-Midi, Paris.

Maladie très ancienne, la goutte, si elle est aujourd'hui « définie par ses lésions, par sa localisation, par sa nature chimique, elle n'est point encore définie par sa cause ». Sans doute, elle a pour substratum l'acide urique en excès ; mais l'uricémie est-elle toute la goutte ? Et quel est le rôle du rein, quel est celui du foie ? Quoi qu'il en soit, on est d'accord pour reconnaître l'utilité de la thérapeutique hydrologique dans les affections goutteuses ; et ici on n'a que l'embarras du choix. Enverrons-nous nos malades à Vichy ? Notre aimable confrère, le D^r Roger GLÉNARD, leur y ménage bon accueil. A Bourbon-Lancy, par le D^r PIATOT, on est assuré d'être bien traité, si le sujet présente surtout les manifestations articulaires, musculaires et névralgiques de la goutte chronique. Est-ce au contraire de phlébite ou de phlébopathies goutteuses que le patient est affecté, voici le sympathique D^r JOLY qui s'avance avec le sourire.

Pour la bronchite, voyez Caunterets : là encore, les patients auront la bonne fortune d'être entre les mains d'un maître, d'une rare distinction d'esprit, d'une culture étendue, d'une intelligence toujours en éveil : le D^r FLURIN ne nous en voudra pas trop d'avoir donné sur sa personnalité cette fiche signalétique. Enfin, la con-

(1) Cf. *l'Histoire éclairée par la clinique*. Albin, Michel, Paris.

gestion utérine des goutteux sera grandement améliorée par le traitement hydro-minéral, surtout s'il est appliqué par un des praticiens qui connaissent le mieux cette thérapeutique spéciale, par exemple le D^r L. M. PIERRA, dont l'autorité et la compétence en ces matières ne sont de personne contestées.

Les applications pratiques du laboratoire à la clinique, par E. AGASSE-LAFONT ; principes, techniques, interprétations des résultats (3^e édition). Vigot frères, éditeurs, Paris.

Les étudiants, les jeunes et même les vieux praticiens, doivent connaître, au moins théoriquement, les procédés de technique dits de laboratoire ; au besoin, ils doivent posséder un outillage sommaire, qui leur permettra de faire une diagnose rapide, sauf à recourir ultérieurement aux spécialistes pour des analyses plus complexes.

L'ouvrage de M. AGASSE-LAFONT, dont trois éditions n'ont pas épuisé le grand et légitime succès, est de toute première utilité, pour qui veut être un praticien vraiment moderne, à qui rien de ce qui est médical ne doit rester étranger.

Cette 3^e édition contient, outre un remaniement d'à peu près tous les chapitres, nombre de notions nouvelles, notamment sur la stérilisation, la bactériologie, la parasitologie, l'hématologie, enfin et avant tout l'urologie. On a dans ce volume compact tout ce qu'il est utile de savoir en ces matières : c'est le dernier mot de la science du laboratoire.

Urée sanguine et ascensions en avion ; thèse de Lyon, par le D^r Alphonse PAILLIER, 1921.

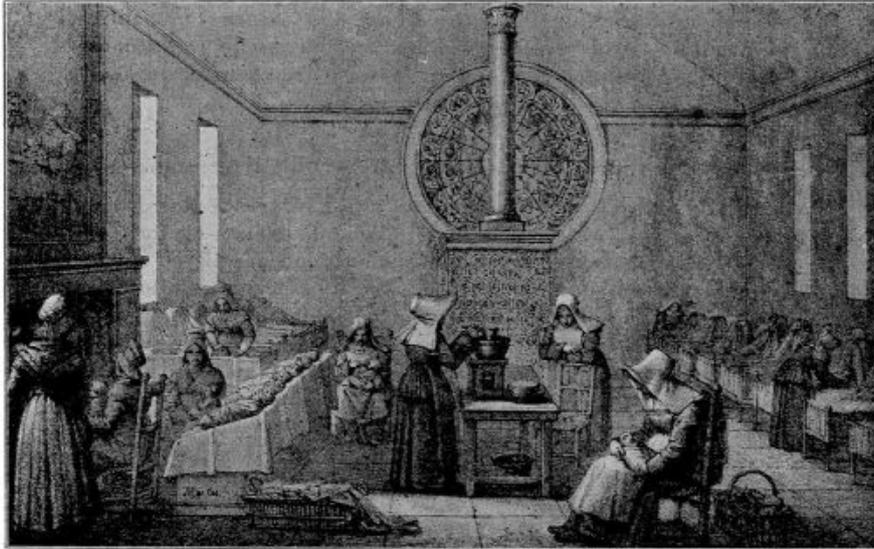
Le « mal des aviateurs » ou, plus extensivement, le mal des hauteurs, ayant été attribué, par un certain nombre d'expérimentateurs, à une insuffisance du fonctionnement rénal, l'auteur de cette thèse s'est proposé pour but d'étudier les variations d'urée sanguine aux diverses altitudes ; et après s'être élevé en avion jusqu'à 6.800 mètres, il a pratiqué sur lui-même des ponctions veineuses, en vue de réaliser, puis de comparer les constantes d'Amgard, correspondantes aux diverses altitudes. Nous n'avons pas besoin de souligner l'importance de ce travail, pour ceux qu'intéresse la question.

Le débit respiratoire dans les ascensions en avion et en montagne ; thèse de Lyon, par le D^r FERNAND-MAURICE MICHEL.

Ce travail inaugural, inspiré, comme le précédent, par le professeur agrégé PIÉRY, de Lyon, sera utilement consulté par tous les candidats à l'aviation commerciale ou à l'aviation militaire ; ils y verront quelles conditions physiologiques ils doivent remplir, pour être admis dans la cinquième arme. Les Alpains, et en général tous ceux qui veulent faire des ascensions en montagne, y puiseront des indications dont ils tireront un sûr profit.

La Terre et l'Évolution humaine, par M. LUCIEN FEBVRE.

Dans *la Terre et l'évolution humaine*(1), qui est une « Introduction géographique à l'histoire », M. LUCIEN FEBVRE s'est proposé d'étudier les rapports du milieu et des sociétés humaines et leur influence réciproque. C'est l'œuvre à la fois d'un géographe, d'un philosophe et d'un sociologue. Un pareil livre ne s'analyse pas, il doit être lu ; il soulève un monde d'idées. Mais la place nous est trop mesurée pour le discuter ; nous y renvoyons ceux qui sont désireux



Crèche des Enfants Assistés, vers 1840.

(Cliché de l'Assistance Publique.)

de lire un ouvrage composé par un esprit libre, un écrivain précis et ardent à la fois, où se retrouve la flamme d'un MICHELET, unie à la science profonde d'un VIDAL DE LABLACHE, deux inspireurs qui se tempèrent et se complètent, et qu'on pourrait plus mal choisir.

L'Élevage en commun de nourrissons, par le D^r D'HEUCQUEVILLE.

La question des pouponnières est de celles qui intéressent non pas seulement les médecins — car tout ce qui a trait à la puériculture est du domaine médical — mais les hommes politiques, qui doivent se préoccuper de tout ce qui peut contribuer au relèvement

(1) *La Renaissance du Livre*, 15 francs.

de la natalité de notre pays ; les administrateurs et directeur de l'Assistance publique ; et les femmes, en général. Aussi, un ouvrage comme celui du Dr d'HECQUEVILLE, sur *l'Élevage en commun des nourrissons* (1), est assuré d'avance d'avoir de très nombreux lecteurs.

Nous recommandons plus particulièrement à tous ceux qu'intéresse l'histoire médicale, le chapitre qui ouvre le volume et qui se rapporte à l'élevage en commun dans les temps anciens, jusqu'à l'époque moderne ; on a tout de même fait quelques progrès depuis ! Mais combien restent à réaliser, si l'on veut efficacement lutter contre la mortalité infantile des nourrissons, qui doit être l'objectif de tous ceux qui estiment que l'intérêt national doit primer toute autre considération. Aux rêveries de fraternité universelle substituons le souci de notre propre existence. *Primum vivere, deinde philosophari*.

Les Psychonévroses anxieuses, par le Dr P. HARTENBERG (2).

M. PAUL HARTENBERG consacre tout un livre, et du plus grand intérêt, aux *psychonévroses anxieuses*, qu'on a longtemps confondues avec la dégénérescence, la neurasthénie, la mélancolie et autres troubles névropathiques à base d'anxiété. Il passe en revue les diverses formes que revêt l'anxiété morbide, étudie successivement les causes et la nature de l'obsession, ses conséquences mentales, ses complications, et finit par l'indication d'un traitement. Celui-ci vise, avant tout, la suppression, par l'hygiène, physique et mentale, des causes de l'hyperémotivité anxieuse et son atténuation au moyen des médications sédatives. De nombreuses observations cliniques viennent à l'appui des propositions de l'auteur, et corroborent ses conclusions.

Bien manger, pour bien vivre, par M. Ed. de POMIANE.

Bien manger pour bien vivre (3), essai de gastronomie théorique.

Ce n'est pas, comme on pourrait de prime abord le penser, un recueil de recettes culinaires, mais une sorte de traité de cuisine ; « résultat, nous dit l'auteur, M. Edouard de POMIANE, de nombreuses expériences et de longues méditations » Écrit d'une plume alerte, il a pour but d'expliquer aux profanes les principes de la gastro-technie, et de mettre à la portée de tous ce qu'on a si bien appelé « la science de gueule ».

(1) Paris, A. Maloine et fils.

(2) Paris, F. Alcan, 15 francs.

(3) Paris, Albin Michel.



Salle d'enfants recueillis pendant la Révolution ; lits à tiroir.

(Cliché de l'Assistance Publique.)

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Alfredo NICEFORO. — *L'istruttoria giudiziaria nell'arte e nella scienza*. (Estratto dalla *Scuola Positiva* ; éditeur, D^r Francesco Vallardi, Milan. 1922.

L. DARTIGUES et E. ROUCAYROL. — *La Phimosiectomy ou circoncision par suture circulaire invaginée*. Paris, Vigot frères, 1922.

D^r DINGUIZLI (de Tunis). — *Un point d'histoire médicale : conceptions d'Avicenne sur la tuberculose pulmonaire et son traitement*. Imprimerie Africaine, rue des Tanneurs, 4, Tunis.

B. LYONNET. — *Les Allemands viennent d'acquitter un de leurs trente médecins criminels de guerre ; à propos des modifications apportées au Codex par l'arrêté du 5 avril 1922*. Lyon et Villeurbanne, Association typographique, 12, rue de la Barre.

D^r Jean COMET. — *Contribution à l'étude des eaux sulfureuses de Bagnères-de-Luchon vers la fin du XVIII^e siècle*. Thèse de Paris, 1922. Ollier-Henry, éditeur.

D^r P. ALBAREL. — *Quelques aperçus nouveaux sur la bibliothèque Saint-Victor*. (Rabelais, I, II, ch. VII). Narbonne, 4, rue Auber, Brieu, 1922. 2 fr. 50.

D^r BOURGEOIS. — *Le verre anactine, nouveau mode de protection rationnelle de l'organe de la vision* (extrait de la *Clinique ophtalmologique*) ; *id.*, *A propos d'une blessure oculaire par plume d'écolier* (extrait des *Archives d'ophtalmologie*) ; *id.*, *Des solutions à conseiller aux malades pour les soins de leurs yeux* (extrait du n^o 31 du *Concours médical*, 1922).

D^r P. KOENIG. — *Essai sur les Bains à Colmar*. Colmar, imprimerie Decker, 1922.

D^r A.-J. RIVIÈRE. — *La radiothérapie intensive du cancer ; est-elle une méthode nouvelle ? Est-elle une méthode allemande ?* Paris, 15 mars 1922. Imprimerie Ch. Colin, Mayenne.

D^r Stéphane LEDUC. — *Les Aspirations médicamenteuses ; régulation de la nutrition ; rapport au Congrès de Rouen de l'Asfas (1921)*. Paris, Secrétariat de l'Association, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente (VI^e).

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS
PHOSPHATINE
FALIÈRES
 Se méfier des imitations que son succès a engendrées

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Pages oubliées

Une évadée de la médecine : Isabelle EBERHARDT

par M. le D^r HENRI FAUVEL.

Notre collaborateur, le D^r Henri FAUVEL, nous adressa naguère quelques pages d'Isabelle EBERHARDT, dont il a été beaucoup question ces derniers temps (1), ainsi qu'une notice sur la jeune femme, enlevée si prématurément et si tragiquement à l'affection et à l'admiration de tous ceux qui l'ont connue.

Le passage que nous reproduisons, et qu'apprécieront les lecteurs de la Chronique, est extrait du recueil posthume, Dans l'Ombre chaude de l'Islam, publié en 1906, chez Eugène Fasquelle, éditeur.

A L'HOPITAL MILITAIRE.

Ballottée depuis près de trois heures sur un brancard, le long des dunes, sous un ciel gris d'hiver, je vois enfin passer au-dessus de ma tête d'abord la voûte élevée de la porte du quartier ; j'aperçois la sentinelle, impassible figure bronzée, l'éclair de sa baïonnette aiguë, les figures curieuses des hommes de garde, puis une autre voûte plus basse, à droite, et une odeur d'acide phénique me prend à la gorge.

Je souffre : c'est la torture physique, bête et lugubre, où toute l'animalité se révolte et pleure ; c'est la peur de la boucherie chirurgicale, tandis que je suis couchée, accablée et grelottante, sur la table d'opération, dans la petite salle claire...

Je revois cette salle : la porte de bois gris, surmontée d'une fenêtre ouverte ; à gauche, une tablette avec quelques livres, et l'inévitable *Almanach du Drapeau*. Le long du mur, des casseroles fumantes, contenant des tampons et des bandes ; le tableau des températures ; puis, la table chargée de bocaux et de grandes cuvettes émaillées, où trempent des instruments barbares, pinces, bistouris, curettes, ciseaux, aiguilles, tout un arsenal de souffrance, et la flamme bleuâtre de la lampe à alcool : tel un feu follet ironiquement sautillant. Au fond, une fenêtre haute donne sur la galerie voûtée et sur l'Intendance, qui semble lointaine dans la perspective fautive de cette cour, aux proportions indéfinissables. Et voici, au milieu, la table où je suis couchée, sur un matelas, avec, sous mon côté gauche, une toile cirée noire, aboutissant au seau d'eau sangui-

(1) Dans une pièce de M. Henry KISTEMAECKERS, *l'Esclave errante*, qui se joue en ce moment, la protagoniste serait précisément Isabelle Eberhardt.

nolente. Devant moi, l'armoire aux drogues, sorte de commode en bois gris. Les murs se confondent avec la voûte, ce qui donne à la pièce un air pesant de cachot ou de sous-sol. Ils sont peints d'un ton farine, avec soubassement noir à flammèches rouges. Le sol est dallé en gris.

Là, autour de moi, se meuvent le docteur en paletot de toile gris, avec sa bonne figure jeune et son lorgnon de myope ; le caporal RIVIÈRE, son képi en arrière, avec sa barbe double de Jésus rubicond ; le petit caporal GUILLAUMIN, gosse imberbe : tous en manches de chemises, manches retroussées sur des bras nets et blancs, avec de grands tabliers à bavettes...

La tête vague, les membres brisés, on me remet sur le brancard, pour me transporter dans la chambre voisine ; et là, on me couche dans un lit haut et étroit, où je ne trouve point de place pour mon corps moulu et pour mon bras horriblement douloureux.

La chaleur torride d'été n'est point là pour faire l'illusion de l'agonie, mais « l'odeur de mort » y est, et les ténèbres funestes des nuits de fièvre viennent engendrer les visions troubles, les terreurs sans objet, les angoisses indéfinissables, les désespoirs aigus, dicter les appels fous à la mort délivrante.

Pensées d'isolement, d'abandon et de morne tristesse, surtout depuis le 9 février...

La chambre longue, étroite et voûtée, peinte en jaune, soubassement gris, avec ligne rouge brun de séparation, dallage gris, était en face de la buanderie. Sur l'enseigne de la porte pesante, on lisait : « Salle des isolés. »

Deux lits, séparés par la table de nuit à tabouret. Les dossiers des lits sont surmontés d'une planchette, portant un pot à tisane, un verre en étain et un crachoir blanc. Sur la table de nuit, un petit chandelier, le tabac, le kif, les éternels verres de café pas bus et s'accumulant. En face de mon lit, clouée au mur par quatre triangles de papier à punaises, une feuille blanche avec, pour titre, en belle ronde : « Annexe d'El-Oued. — Hôpital militaire. — Règlement du service de santé. »

Cette feuille, calligraphiée par quelque sergent d'antan, se terminait par cette rubrique : « Punitions disciplinaires infligées aux malades civils. »

A gauche de la fenêtre, voilée d'une couverture de troupe brune, la veilleuse à huile, dont la pâle lueur rosâtre éclairait mes nuits affreuses. Au-dessous, la « valise de la classe », en cuivre poli.

Tantôt gai, tantôt énervé et acerbe, observateur et penseur, chercheur d'âme, étonné de moi, fraternel, admiratif et agressif souvent, surtout quand il parlait de la question religieuse, le docteur TASTE devint vite mon ami, confiant et camarade, me contant son âme comme on vide son sac.

Je garde de cet hospice, de cette maison de la douleur, perdue dans l'oasis lointaine, un bon et attendri souvenir. Je l'aimais et sou-

vent depuis, surtout aux jours noirs de Batna, je l'ai regrettée.

« Mouroir » militaire, comme ils disent là-bas, vestibule du cimetière, fabrique à macchabées... Souvent, soit ! Mais aussi, parfois, refuge béni pour l'abandonné, l'exilé, l'infortuné, le pauvre et le soldat sans foyer, sans famille, et cela plus souvent, je crois.

Cette page de chirurgie *subjective* ne manque ni d'intérêt ni de relief. Il est de plus lumineuses pages d'Isabelle Eberhardt ; j'en transcris quelques lignes, des plus heureuses :



Isabelle EBERHARDT

L'aube est l'heure d'élection, l'heure divine, entre toutes, dans le Sahara. L'air est alors léger et pur ; une brise fraîche murmure doucement dans le feuillage épais et dur des palmiers, au fond des oasis. Aucune parole ne saurait rendre l'enchantement unique de ces instants dans la grande paix des sables. Qui n'a pas ouvert ses yeux sur le désert, ne sait pas tout ce que peut contenir d'ineffable la beauté terrestre d'un matin.

Les lecteurs de la *Chronique* nous sauront gré de leur donner quelques renseignements sur la vie et les œuvres d'Isabelle Eberhardt.

Quand M. LOUBET, président de la République, vint en Algérie, Isabelle Eberhardt assistait au banquet de la presse, qui fut donné à Alger. Elle y portait, suivant sa coutume, le costume arabe masculin, tout de laine blanche, sans aucun ornement de soie, sans aucune autre tache de couleur que les cordelettes brunes en poil de chameau, nouant en tours nombreux, sur son front puissamment sculpté, la mousseline blanche de son haut turban du Sud. La présence de ce jeune taleb, aux belles mains allongées, à la voix douce, un peu voilée et trainante, ne fut pas sans intriguer les reporters, qui en firent une espèce de Velleda arabe.

Sa véritable histoire, la voici, racontée par elle, dans la *Petite Gironde* du 23 avril 1903 :

« Fille de père sujet russe musulman, et de mère russe chrétienne, je suis née musulmane et n'ai jamais changé de religion.

Mon père étant mort peu après ma naissance, à Genève où il habitait, ma mère demeura dans cette ville avec mon vieux grand-oncle, qui m'éleva absolument en garçon, ce qui explique comment, depuis de longues années, je porte le costume masculin.

Je commençai d'abord des études médicales, que j'abandonnai bientôt, irrésistiblement entraînée vers la carrière d'écrivain.

A ma vingtième année, en 1897, je suivis ma mère à Bône, en Algérie, où elle mourut, sous peu, après avoir embrassé la foi musulmane. Je retournai alors à Genève, pour y accomplir mon devoir filial auprès de mon grand-oncle, qui mourut bientôt, lui aussi, me laissant une petite fortune. Alors, seule, avide d'inconnu et de vie errante, je retournai en Afrique, où je parcourus à cheval, et seule, la Tunisie et l'Est algérien, ainsi que le Sahara constantinois. Pour plus de commodité et par goût esthétique, je m'accoutumai à porter le costume arabe, parlant assez bien la langue du pays, que j'avais apprise à Bône.

En 1900, je me trouvais à Eloued, dans l'Extrême Sud constantinois. J'y rencontrai M. Sliman Elhni, alors maréchal des logis de spahis. Nous nous mariâmes suivant le rite musulman.

En général, dans les territoires militaires, les journalistes sont mal vus, en leur qualité d'empêcheurs de danser en rond... Tel fut mon cas : dès le début, l'autorité militaire, qui est là-bas, en même temps, administrative, avec ses bureaux arabes, me témoigna beaucoup d'hostilité ; aussi, quand nous manifestâmes, mon mari et moi, l'intention de consacrer notre mariage religieux par une union civile, l'autorisation nous en fut refusée.

Notre séjour à Eloued dura jusqu'en janvier 1901, époque à laquelle je fus, dans les circonstances les plus mystérieuses, victime d'une tentative d'assassinat, de la part d'une sorte de fou indigène... Au sortir du Conseil de guerre, où j'avais dû naturellement comparaître comme témoin principal, je fus brusquement expulsée du territoire algérien, sans qu'on daignât même m'exposer les motifs de cette mesure. Je fus donc brutalement séparée de mon mari. Etant naturalisé Français, son mariage musulman n'était pas valable.

Je me réfugiai auprès de mon frère de mère, à Marseille, où mon

mari vint bientôt me rejoindre, permutant au 9^e hussards. Là, l'autorisation de nous marier nous fut accordée, après enquête, et sans aucune difficulté. Il est vrai que c'était en France, bien loin des proconsulats militaires du Sud constantinois. Nous nous mariâmes à la mairie de Marseille, le 17 octobre 1901...

Telle est ma vraie vie, celle d'une âme aventureuse, affranchie de mille petites tyrannies, de ce qu'on appelle les usages, le « reçu », et avide de vie au grand soleil, changeante et libre.

D'autres femmes, et la plus célèbre, lady STANHOPE, petite-fille de Lord CHATHAM, et nièce de William PITT, avaient déjà réalisé l'ambition, reprise de nos jours par M^{me} Marguerite SYLVA, des belles chevauchées dans le désert ou dans les plaines ; mais personne n'a vécu le quotidien de la vie du Sud, comme l'a fait Isabelle Eberhardt ; personne qui, de cette vie profonde et monotone, ait rapporté autant de souvenirs. Elle ne fut pas seulement le cavalier de la fantasia, la passante sur le fond saharien, mais encore la nomade des sables et l'errante des villes. N'eût-elle rien écrit, Isabelle Eberhardt mériterait encore, par sa vie, de retenir l'attention d'une époque qui n'accepte les héroïnes qu'au théâtre. Celle-ci fut simple et forte et, d'ailleurs, une fin tragique couronna son destin. Elle mourut à 27 ans, dans la catastrophe d'Aïn-Sefra, le 21 octobre 1904, entraînée par la chute de sa maison, dans le débordement des eaux. On retrouva son corps sous les décombres, deux jours après l'inondation. Le général LYAUTEY, qui s'intéressait à ses études sahariennes, si colorées et si exactes, la fit inhumer au cimetière musulman d'Aïn-Sefra. « C'est là, dit M. Victor BARRUCAND, le fidèle exécuteur testamentaire de ses œuvres, c'est là qu'elle allait, c'est là qu'elle repose, au pays des lumières de diamant, dans le cimetière le plus idéaliste du monde, sans aucune laideur voisine, au pied de la haute dune de sable qui fut l'écran de ses rêves, et qui descendra un jour sur les humbles tombes nues, pour les recouvrir de son manteau d'or. »

Histoire de la Médecine

L'Épreuve des ladres ; les Maladrieries.

Par M. le D^r L. LORION.

(Suite et Fin (1).)

Tout en restant dans la note médico-historique, la digression qu'on a lue, pages 296 et suivantes (n^o du 1^{er} octobre 1923), nous a un instant éloigné de l'objet principal de notre étude. A cet objet, le Congrès de la Lèpre, tenu à Strasbourg fin juillet dernier, va

(1) V. le n^o d'octobre 1923.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 RI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

R. C. Seine N^o 53.319

nous ramener, et donner aux pages précédentes un épilogue, avec un peu d'actualité.

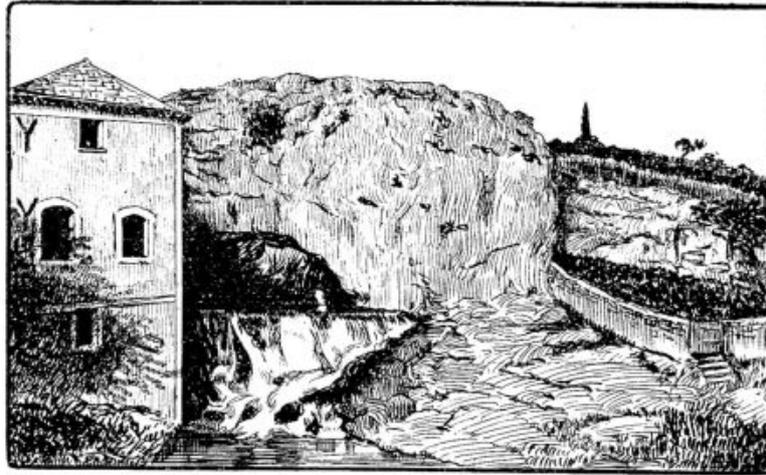
L'idée première de cette réunion internationale et sa réalisation en plein xx^e siècle témoignent surabondamment que, si le fléau qui désolait les peuples du moyen âge a perdu à notre époque beaucoup de son intensité et de sa puissance d'expansion, il reste encore assez redoutable pour mériter, dans la plupart des pays civilisés, l'unanime sollicitude des pouvoirs publics, des médecins, des hygiénistes et des philanthropes. De nombreuses et importantes questions, ayant trait à la statistique, à la bactériologie, à la pathologie, à la thérapeutique, et particulièrement à la prophylaxie individuelle et sociale, ont été discutées dans ces assises scientifiques, avec autant d'ampleur que de compétence, par les personnalités les plus qualifiées du monde entier. Le but de tant de généreux efforts est d'organiser de la manière la plus efficace la lutte antilépreuse.

Dans la préhistoire des recherches relatives à la lèpre, l'*Épreuve des Ladres*, que nous avons d'abord présentée aux lecteurs de cette revue comme une simple curiosité archéologique, en dehors de toute préoccupation doctrinale, prend figure de procédé diagnostique. Procédé tout à fait rudimentaire sans doute, très incomplet, puisque nous ne l'avons vu fonctionner que dans un cas négatif, suspect par les interprétations plus ou moins arbitraires auxquelles il pouvait donner lieu, et peut-être tenu pour puéril par ceux-là mêmes qui ordonnaient ou pratiquaient l'épreuve, mais, somme toute, ayant pour sanction ultime l'exemption ou l'application de mesures prophylactiques rigoureuses et parfois barbares.

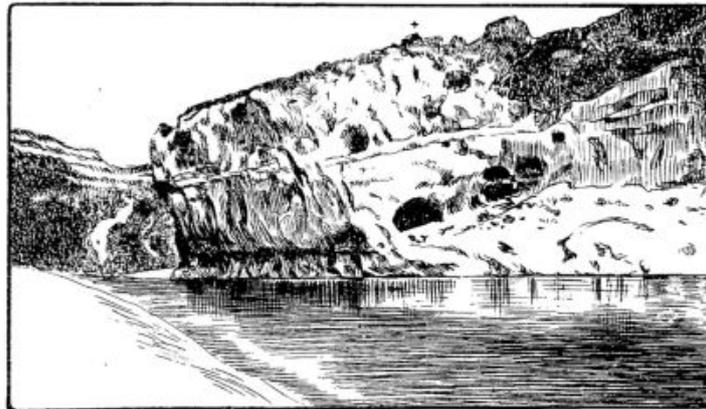
Malgré la propriété attribuée à l'eau de Tourne, la ville du Bourg-Saint-Andéol n'avait pas le monopole exclusif de l'*Épreuve des Ladres*. A la même époque, sous des formes il est vrai différentes, des épreuves analogues étaient en usage à Trèves, Verdun, Toul, Valenciennes, Chartres, Dijon, et même à Paris, pour ne citer que les villes sur lesquelles nous possédons des documents précis (1).

Un décret de Jehan de Schoenenburg, métropolitain de Trèves, avait prescrit l'*épreuve de ladrerie*, telle qu'elle se pratiquait dans cette ville, à tous les diocèses soumis à son obédience. C'était donc celle que nous voyons employée à Verdun, et sur laquelle M. BUVIGNIER nous fournit d'intéressants et copieux détails, dont voici le résumé : présidée par le représentant de l'officialité épiscopale, assisté en la circonstance d'un médecin et d'un chirurgien, l'épreuve comportait trois sortes d'opérations : examen du sang, examen de l'urine, examen somatique général. Le sang, recueilli à la suite d'une saignée, était divisé en trois échantillons. Le premier était additionné de quelques grains de sel, le deuxième de vinaigre, le troisième d'urine provenant d'un jeune garçon. Si le sel se dissolvait, si le vinaigre et l'urine se mêlaient au sang, l'épreuve n'était

(1) *Les Maladreries de la cité de Verdun*, par Ch. BUVIGNIER, Metz, imp. Nouvian, 1862 ; *Cas de lèpre d'Antoing* ; *Mœurs médiévales*, par Pierre DELATRE, Nancy,



La Fontaine de Tourne ; à droite, dans le petit enclos, on distingue le bas-relief mithriaque, ombragé d'un figuier.
(Dessin de M. R. LE SOURD.)



La Maladrerie du bord de l'Ardèche ; au-dessous de la croix, quelques pans de ruines.
(Dessin de M. R. LE SOURD.)

pas continuée, le patient était déclaré sain. Mais si le sel restait insoluble, si le mélange des liquides ne se produisait pas assez rapidement, c'était un signe de *grande sécheresse*, on continuait l'épreuve le lendemain.

L'examen de l'urine était minutieux : on s'enquerrait si « erat *alba, subtilis, cinerosa* ». On jetait dans le récipient qui la contenait de la *endre de plomb brûlé*. Si, au lieu de se déposer au fond du vase, les cendres surnageaient, c'était, dit l'auteur, un signe fatal.

Enfin, sur le sujet dépouillé de ses vêtements, les médecins recherchaient les vingt et un signes caractéristiques de la lèpre. Nous ne retiendrons que la transfixation du tendon d'Achille, au moyen « d'une grosse et forte épingle ». L'insensibilité du patient à la douleur était considérée comme un signe de certitude de la lèpre. On voit tout de suite à quelles erreurs de diagnostic — et à quelles tristes conséquences pour le malheureux suspect — pouvait exposer une pareille interprétation, si l'on songe à la fréquence de l'anesthésie cutanée dans l'hystérie, fait déjà connu au moyen âge des démonologues et des magistrats, et souvent mis en cause dans les procès de sorcellerie.

A propos de cas de lèpre à Antoing, petite ville sur la rive droite de l'Escaut, en amont de Tournai, M. Pierre DELATTRE relate une autre épreuve qui eut lieu à Valenciennes...

à la requête de Guillaume Le Fèvre, sergent de la paix du ladiste ville de Valenciennes... Jehan Lapostolle docteur en médecine et Pierre Facon, chirurgien, sermentez... ont palpé et examiné Loys Fourment en toutes parties foraines de son corps pertinentes ad ce... affirment et déclarent ledict estre pour le présent pur et net et non estre en état des maux dudict Saint Ladre... Fait en l'an 1547, le 10^e jour du mois de janvier.

On ne nous dit pas les détails de l'examen, mais le document établit du moins la matérialité d'une ébauche d'expertise. Plus explicites sont, en ce qui concerne Paris, les données que nous avons trouvées dans l'étude, si attachante et si solidement documentée, de M. le D^r CABANÈS (1).

Il y avait à Paris deux maladreries pour les lépreux de la ville et de la banlieue : l'une à Saint-Lazare, l'autre à Saint Germain. Au XVI^e siècle, on n'admettait les ladres à la maison de Saint-Lazare qu'après les avoir soumis à l'examen des chirurgiens-jurés du Châtelet. Un rapport de ces chirurgiens, en date du 28 août 1583, dont AMBROISE PARÉ a conservé la formule, a été reproduit textuellement par M. CABANÈS dans le *Journal des maladies cutanées et syphilitiques*, 1892, t. IV, p. 631. Nous y relevons, entre autres détails, comme dans l'épreuve de Verdun, les signes tirés de la

Barger-Lévrault, 1909 ; Cartulaire de la léproserie du Grand-Beaulieu-lès-Chartres (Extrait des *Archives d'Eure-et-Loir*, par MERLET et JUSSÉLIN, Chartres, imp. Garnier, 1909). D^r CABANÈS, la Lèpre et les Lépreux en France (*Journal des Maladies cutanées et syphilitiques*, année 1892, t. IV, pp. 535-541).

(1) D^r CABANÈS, *op. cit.*

raucité de la voix, de l'examen du système pileux et de la peau, « laquelle était ridée et rugueuse comme celle d'une oye », et de l'insensibilité du patient à la piqûre profonde pratiquée au tendon d'Achille.

Il convient de noter que l'épreuve des ladres n'avait pas toujours pour but le dépistage des lépreux et l'application éventuelle des mesures prophylactiques. Elle aurait été également mise en œuvre surtout au xvi^e siècle, où les abus étaient devenus nombreux, pour exclure des maladreries les simulateurs qui, par paresse, s'exposaient aux risques de la contagion, afin de vivre tranquilles et à l'abri du besoin dans ces établissements.

Survivance d'une tradition perdue, comme au Bourg-Saint-An-déol, ou coutumes nées en d'autres endroits de conditions sanitaires spéciales, réduite à sa plus simple expression technique, comme l'était l'immersion dans la piscine de Tourne, ou entourées ailleurs d'un appareil plus compliqué, ces diverses épreuves ne paraissent pas avoir été plus concluantes les unes que les autres; elles ne valaient probablement que par les qualités d'observation, l'expérience et le *flair* du praticien chargé de l'examen.

Certes, de nos jours, les moyens d'exploration, cliniques et bactériologiques, ont rendu le diagnostic de la lèpre incomparablement plus précis et plus sûr : la présence du bacille de HANSEN dans un organisme humain a la même valeur pathognomonique que celle du bacille de KOCH dans un crachat tuberculeux. Cependant, il s'en faut que leurs indications soient toujours probantes. En effet, parmi des congressistes autorisés, tels que JEANSELME, GOUGEROT, HUDELO, GOUZIEU, MARCHOUX, etc., les uns ont signalé la fréquence des cas douteux, des formes larvées ou latentes, avec absence du bacille spécifique ou apparition tardive de cet élément pathogène dans les tissus; alors que le diagnostic précoce est ici, comme pour la tuberculose, de la plus haute importance. D'autres ont insisté sur la variabilité des réactions sérologiques, de l'albumino-réaction, de l'intradermo-réaction.

Mêmes incertitudes en thérapeutique. Outre les bienfaits incontestables, résultant de l'amélioration de l'hygiène publique et privée, des progrès ont été évidemment réalisés : l'huile de chaulmoogra, administrée *intus et extra*, les arsenicaux, notamment l'arseno-benzène, dit *Eparseno*, les éthers éthyliques, enfin quelques essais assez encourageants de vaccinothérapie représentent les traitements les plus usités à l'heure actuelle. Nous voilà loin sans doute de l'ellébore, de la chair de vipère, des sétons au cou, des cautères aux bras, des *oignements* sur le corps, voire de la castration, préconisée par le sage AMBROISE PARÉ lui-même ! Mais, au total, les effets des médications nouvelles ne sont pas encore voisins de la perfection.

Quant aux mesures de prophylaxie sociale, sous des dénominations et avec des modalités diverses (ségrégation, isolement à domicile ou dans des locaux spéciaux, déclaration obligatoire, recense-

ment, dépistages, etc.), elles procèdent toutes, directement ou indirectement, des pratiques médiévales, à commencer par la séquestration. L'isolement à domicile était, d'ailleurs, pratiqué au moyen âge, comme nous l'apprend BUVIGNIER (*Loc. cit.*). On y avait recours, par exemple, dans le cas où le sujet était dit *cassatus*, c'est-à-dire que, n'étant pas encore ladre, il n'était plus sain (formes latentes de la lèpre ?); il était en quelque sorte mis en observation. La déclaration obligatoire n'était pas davantage une pratique inusitée à cette époque : M. le D^r CABANÈS (*Loc. cit.*, p. 600) souligne que « les administrations communales étaient fortement réprimandées et même punies, quand elles ne déclaraient pas un lépreux vivant dans le ressort de leur paroisse ».

M. le professeur MARCHOUX, de l'*Institut Pasteur* de Paris, ancien médecin principal des troupes coloniales, a fait au Congrès un exposé remarquable de ce que devrait être la législation moderne de la lèpre. Au risque de prolonger démesurément une étude déjà trop étendue, nous n'hésitons pas à résumer les traits essentiels de ce programme, car nous y trouvons de nouveaux points de comparaison entre le présent et le passé. Il faut aux lépreux des hôpitaux, des sanatoria (1), des dispensaires. La réglementation à adopter est celle de l'isolement domiciliaire, qui a fait ses preuves en Norvège; mais il est bien évident que les formes de la lutte anti-lépreuse doivent varier d'un pays à l'autre, suivant les conditions propres à chacun. Comme base de la législation, l'auteur recommande la déclaration obligatoire, le dépistage des malades, l'isolement à domicile de ceux auxquels leur situation permet cet adoucissement et, pour les indigents, le placement dans des établissements spéciaux. Il faut surtout, ajoute-t-il, assurer à ces malades un traitement efficace, des consolations et des distractions.

N'était-ce pas ce rôle tutélaire qu'avec les idées et les moyens de leur temps, les hospitaliers de Saint-Jean remplissaient auprès des reclus de leurs léproseries? Soyons donc indulgents et même pleins de gratitude pour ces lointains devanciers. Leur œuvre, si incomplète qu'elle ait été, a préparé celle des générations futures, et nous laisse à méditer cette profonde et consolante pensée de Renan : «... L'humanité a seule la possibilité de capitaliser ses découvertes, d'ajouter de nouvelles acquisitions à des acquisitions antérieures, si bien que chacun de nous est l'héritier d'une somme immense de dévouements et de sacrifices, d'expériences et de réflexions, qui constitue notre patrimoine, fait notre lien avec le passé et avec l'avenir (2) »

(1) *Presse Médicale*, 4 juillet 1823; Belmiro VALOERDE, La lèpre au Brésil; pavillon d'une léproserie moderne de Santo-Angelo.

(2) E. RENAN, *La Réforme intellectuelle et morale de la France*; la Part de la famille dans l'éducation, p. 312.

ANTI-RHUMATISMAL ÉNERGIQUE
NOVACÉTINE PRUNIER
TOUTES PHARMACIES

Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine N° 53,318

RECONSTITUANT GÉNÉRAL

NEUROSINE PRUNIER
NEUROSINE-SIROP — NEUROSINE-GRANULÉE
NEUROSINE-CACHETS

*Dépression du Système nerveux,
Neurasthénie.*

*Débilité générale,
Anémie,
Phosphaturie,
Migraines.*

Dépôt Général
G. PRUNIER & C^o
6, R. de la Tacherie, Paris.

Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine N° 53,318



Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine N° 53,318



La Médecine des Praticiens

Sirop Coclyse. — Coqueluche. — Toux coqueluchoïde.

Le *Sirop Coclyse* a prouvé sa grande efficacité contre la coqueluche dans l'épidémie qui a sévi, cet été, à Paris, surtout dans les quartiers de l'Ouest. Les nombreuses attestations que nous avons reçues n'ont pas une note discordante. Dans les cas graves, comme dans les cas légers, le *sirop Coclyse* a toujours agi avec succès et les praticiens n'ont eu qu'à se féliciter de son emploi.

Quelle est l'étendue de son action ? Le *sirop Coclyse* agit sur tous les éléments de la coqueluche. Ce qui fait la gravité de cette maladie, c'est le nombre et l'intensité des quintes ; c'est la dénutrition du petit malade qui a perdu l'appétit ou qui, par la violence de la toux, rejette tous ses aliments ; ce sont encore les complications broncho-pulmonaires, les hémorragies, les phénomènes nerveux qui viennent charger le tableau clinique. Or, en deux ou trois jours, le *sirop Coclyse* modifie heureusement ces symptômes sévères.

D'abord le *sirop Coclyse* diminue la fréquence et l'intensité des quintes. En peu de temps, leur nombre tombe de soixante à vingt, et même moins. Nous avons des observations qui enregistrent la suppression de six, huit et même dix accès par vingt-quatre heures. La durée et la force de ces quintes sont beaucoup amoindries. Le caractère spasmodique faiblit, et les secousses de la toux deviennent moins violentes. Ce changement arrête les vomissements qui sont, pour l'enfant, une cause de dénutrition et réduit l'ébranlement nerveux du jeune organisme.

Le *sirop Coclyse* possède encore un autre avantage très important. On sait que l'accès de toux dans la coqueluche se termine par le rejet de mucosités épaisses et filantes ; plus l'expectoration de ces mucosités est longue et difficile, plus la quinte se prolonge.

Or, le *sirop Coclyse* a la propriété de fluidifier ces glaires, de les rendre plus mobiles et d'en faciliter l'expulsion. Par ce fait, la quinte est écourtée et le tousseur éprouve moins de fatigue.

Le *sirop Coclyse* abrège le cours de la coqueluche. Sous son influence, il est assez fréquent de voir des cas sérieux se terminer au bout de trois semaines.

Le *sirop Coclyse* n'a aucun inconvénient : il est absolument inoffensif. Ne renfermant ni narcotique, ni anesthésique, il peut être laissé entre toutes les mains. Non seulement il ne provoque pas d'accidents, mais encore il les prévient, et quand, au cours de la maladie, des complications surgissent, il les combat avec succès.

Le *sirop Coclyse*, en diminuant le nombre, la durée, l'intensité des quintes dans la coqueluche, en facilitant l'expectoration des mucosités, en arrêtant ou empêchant les vomissements, transforme en affection bénigne une maladie grave par sa violence, par la longueur de son évolution, par les désordres qu'elle détermine.

Le *sirop Coelyse* étend son efficacité à toutes les toux qui ressemblent à celle de la coqueluche, à toutes les toux *coqueluchoïdes*, quelle qu'en soit la cause : adénopathie trachéo-bronchique, spasme laryngé, poussées d'herpès sur les premières voies respiratoires. La toux sèche des tuberculeux trouve, dans l'usage du *sirop Coelyse*, un notable adoucissement.

En résumé, le *sirop Coelyse* agit très favorablement sur toutes les toux quinteuses, spasmodiques, sur les toux nerveuses d'irritation, qu'elles proviennent de la coqueluche ou de toute autre cause.

L'inventeur de la médication hypodermique.

Sans notre confrère GRANGÉE (1), qui a eu l'heureuse idée de nous le rappeler, il est bien certain qu'on ne se fût point avisé de consacrer même un écho à l'hommage que sa ville natale se propose de rendre à l'inventeur de la seringue pour injections hypodermiques, Charles Gabriel PRAVAZ.

Fils d'un médecin estimé, le jeune Pravaz fut destiné d'abord à Polytechnique, où il fut reçu dans un bon rang ; ce n'est que quelques années après qu'il se fit inscrire à notre Faculté de Paris et suivit la carrière paternelle : sa thèse fut consacrée à l'histoire de la phtisie laryngée, le mal même auquel avait succombé sa mère !

Tout d'abord, le Dr Pravaz s'occupa d'orthopédie, et plus spécialement du traitement de la luxation congénitale de la hanche, maladie réputée jusqu'alors incurable ; puis il s'appliqua au traitement des anévrysmes. « Le premier, il imagina de provoquer la coagulation du sang dans le sac anévrysmal, à l'aide de l'électricité transmise par une aiguille... il tenta ensuite d'obtenir les mêmes résultats, en instillant dans le sac anévrysmal, au moyen d'une aiguille creuse et goutte à goutte, du perchlorure de fer. » Il devait en résulter plus tard le traitement des varices par les injections coagulantes, qui n'a rien perdu de sa vogue. Comme le fait très justement observer le Dr Grangée, « sans cette petite aiguille creuse... il n'y aurait plus de médication hypodermique, plus de médication intraveineuse, plus de ponction rachidienne, plus de ponction de la plèvre, plus de pneumothorax. » Mais, ajouteront les grincheux, il n'y aurait peut-être pas eu de morphinomanes, ni de cocaïnomanes.

A quoi l'on peut répliquer : tant vaut la méthode, tant vaut la manière de l'appliquer. N'est-ce donc rien d'avoir trouvé le moyen de juguler en quelques instants un accès de colique néphrétique ou hépatique, de calmer une de ces douleurs fulgurantes contre lesquelles tant de médications restent impuissantes ? Qu'on fasse, équitablement, le bilan des méfaits et des bienfaits de la découverte de Pravaz, et l'on ne marchandera pas le bronze nécessaire à l'édification de sa statue.

(1) Cf. *Revue de thérapeutique moderne*, mai 1923.

Informations de la « Chronique »

Les « mots » de Barbey d'Aurevilly.

On ne se lasserait pas d'en citer, et l'on est trop heureux de saisir l'occasion (1) de reparler (2) du « connétable des lettres », qui fit tant d'honneur à la profession, et dont l'espèce s'est malheureusement perdue !

« Journalistebatailleur, écrit Ch. BUET, il eut des trouvailles heureuses, de ces définitions lestement troussées, coups de plume plus aigus que des coups de stylet, et dont chacun fait surgir un ennemi. » C'est ainsi qu'il appela ERNEST FEYDEAU « un BYRON d'épiderme » ; MÉRIMÉE, un « chat de palais » ; le vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, long et svelte, « le peuplier de la politesse ».

Il laissait tomber des mots à l'emporte-pièce, qui poussaient la surprise jusqu'à l'effarement. « Ne me parlez pas de cette femme, disait-il à quelqu'un qui prononçait devant lui le nom de M^{me} de MONTIFAUD : elle déshonore l'impudeur ! » Et à J. VALLÈS, qui déclarait qu'il fallait à la prochaine Révolution cent mille têtes de bourgeois : « Moi, Monsieur, celle de SARCEY me suffirait. » Et à la marquise de G..., qui, s'étant assise sur le chapeau du maître, se désolait de sa maladresse : « Plaignons ce chapeau, Madame : il n'a pas senti son bonheur. »

Henri d'ALMERAS a conté, sur l'auteur de *l'Ensorcelée*, l'anecdote suivante : Barbey avait chargé GAMBETTA, alors jeune avocat, de le défendre dans un procès que lui avait intenté la *Revue des Deux Mondes*. Sa plaidorie fut assez faible. Gambetta ne trouva rien de mieux que de comparer Barbey d'Aurevilly à... VOITURE ! Après l'audience, le condamné — on lui avait infligé le maximum de la peine — interpella son défenseur : « Monsieur, vous m'avez comparé à Voiture, mais vous avez plaidé comme un fiacre ! »

S'il montrait quelque indulgence à l'égard de VICTOR HUGO, ce « César de décadence littéraire », il s'étonnait de le voir à l'Académie : « La racine d'un vieux chêne, écrivait-il, n'est pas de taille à tenir dans ce vieux pot de cornichons. » Pot de cornichons était excessif, évidemment.

C'est encore Barbey qui appelait VICTOR COUSIN *une marionnette effrénée* ; MIGNET, *un talent blond filasse* ; DE BARANTE, *un manche à balai habillé en femme* ; VILLEMMAIN, *un vieux prix d'honneur* ; EMILE AUGIER, *le fruit le plus sec de la poésie contemporaine*.

PAUL BOURGET a rappelé, dans la touchante allocution qu'il a prononcée à la cérémonie du 14 octobre, que Barbey se vantait de n'avoir jamais quitté ses gants, quelques jours de misère qu'il eût vécus ; voici qui n'est pas pour donner tort à la légende.

C'était le temps où Barbey collaborait au *Parlement*, alors dirigé

(1) Le 14 octobre, on apposait une plaque commémorative sur la façade de la maison de la rue Rousselet, longtemps habitée par l'illustre écrivain, et où il mourut.

(2) Cf. *Chron. méd.*, avril 1922.

par un Roumain, Gregory GANESCO. Vers deux heures, il allait au journal corriger ses épreuves, et il les corrigeait sans ôter ses gants blancs et même sans les salir.

Un jour, raconte CHINCHOLLE, qui le connut au *Parlement*, un prote se permit d'attirer son attention sur une ligne qui, vraisemblablement, ne lui plaisait pas. De l'ongle, il la mettait sous les yeux de Barbey :

— Que me montrez-vous là ?

— Ce mot...

— Eh bien ?

L'autre, maintenant, n'osait plus parler. Il finit pourtant par bégayer :

— La grammaire l'interdit.

Dédaigneusement, Barbey lui rendit l'épreuve :

— Gardez votre grammaire, Monsieur. J'ai la mienne !

Elle est de Barbey d'Aurevilly cette phrase, tracée de la main lasse du moribond : « Il n'y a pas d'amis ; il y a des hommes sur lesquels on s'est mépris. » L'atrabilaire LA ROCHEFOUCAULD n'a rien écrit de plus amer.

Un médecin dramaturge.

Nous sommes heureux de consigner, dans cette revue, le grand et légitime succès obtenu par notre confrère René BERTON, dont la Comédie-Française vient de représenter la tragédie *Oreste*, devant une foule au moins aussi enthousiaste que celle qui avait accueilli la même pièce, lorsqu'elle fut donnée sur les théâtres en plein air d'Orange, de Périgueux et de Saintes. A ce propos, empruntons à un journal local quelques lignes de biographie sur le triomphateur d'hier.

René Berton fit ses études de médecine à Bordeaux, et il charma ses loisirs d'étudiant, en fournissant de couplets satiriques un cabaret d'allure montmartroise ; puis, son diplôme conquis, il vint s'établir à Sorges en Périgord, alors capitale de la truffe, et il publia un charmant recueil de vers, « Les clairs de lune ».

Fantaisiste, il aimait alors à se qualifier ainsi : « Le maître de Sorges. »

Marié à la fille du D^r GADAUD, ancien ministre de l'Agriculture, il jeta son scalpel aux orties et vint s'installer à Paris.

Il écrivit tout d'abord quelques sketches gaulois pour le *Grand-Guignol* ; mais la Muse l'avait marqué, et bientôt il nous donna une œuvre de sensibilité exquise, « La Magdaléenne », où on sentait l'influence de ROSTAND.

Poète et dramaturge, René Berton a écrit ensuite cet *Oreste*, puis une *Déjanire*, récemment jouée à Saintes ; enfin, il a sur le chantier un *Bayard* dont on dit merveille.

Mobilisé, pendant la guerre, comme médecin-major, René Berton a rapporté des tranchées un savoureux roman, sur une section d'infirmiers périgourdiens limousins, dont les lecteurs du *Courrier du Centre* ont gardé le souvenir.

Le D^r R. Berton n'a pas dit son dernier mot. Attendons-nous à l'applaudir encore.

Echos de la « Chronique »

Une assurance originale.

On assure contre la vie, contre les accidents, contre le vol, contre les vicissitudes atmosphériques ; restait à nous assurer contre la mort. C'est chose faite, si nous nous en rapportons au factum qui vient de nous être adressé. Une société vient de se créer, qui se charge de préserver ses adhérents des affres horribles d'un ensevelissement prématuré. « Grâce au concours de médecins spécialement désignés et agissant dans toutes les localités sous le contrôle d'un inspecteur de la Société, chacun de nous pourra vivre en paix et mourir en paix, sans la hantise lancinante d'être enterré vivant. »

Et ne croyez pas que cela soit si rare qu'on a bien voulu le prétendre. On connaît, et nous avons cité ici même le cas du cardinal DONNET, qui reparait en chaire le lendemain du jour où on avait récité le *De Profundis* au pied de son lit funèbre ; mais il y en a d'autres, tout aussi notoires, et que, fort opportunément, rappelle la Société qui s'occupe de recruter des adhésions. Nous lui empruntons les suivants.

1° Le 4 janvier 1848, les journaux annoncèrent le décès de RACHEL. On allait l'embaumer, lorsque la grande tragédienne sortit de la léthargie qui avait si parfaitement simulé la mort. Son retour naturel à la vie lui avait évité de mourir sous le scalpel du chirurgien. Ce genre de mort, qui termina si malheureusement la vie de l'abbé PRÉVOST, l'auteur bien connu de *Manon Lescaut*, l'aurait préservée de celle, plus terrible encore, qu'elle aurait trouvée dans les affres terrifiantes d'un réveil dans la tombe, consécutif à un ensevelissement prématuré.

2° Le général CHAZAL, ancien officier supérieur de la Grande Armée, devenu ministre de la Guerre en Belgique, fut atteint, au mois de juin 1848, d'une attaque de choléra. Malgré les soins prodigués par les plus hautes sommités médicales de Bruxelles, à 9 heures du matin, la mort est constatée ; le pouls avait cessé de battre. Tous les journaux belges et étrangers annoncent le décès à l'Europe entière. Le roi et la reine envoient leurs condoléances. Déjà les ensevelisseuses sont introduites, lorsque le général JOMINI, représentant de la Russie et ancien camarade du défunt, vient lui dire un dernier adieu. Sur ses instances, et bien que le médecin présent affirmât encore que le général était « bien mort », on fit des frictions et on employa d'autres moyens analogues.

Après six heures de soins, le général CHAZAL pousse un soupir, ouvre les yeux. Le voilà rendu à la vie, quand tout se préparait pour ses funérailles !

Le général CHAZAL ne mourut qu'en 1864, survivant seize ans à sa mort apparente.

Heureusement, s'il faut en croire les promesses de notre prospectus, que ce danger est définitivement écarté. Mais que de connaissances et de garanties devra-t-on exiger des vérificateurs de dé-

cès ! Espérons, toutefois, qu'ils réussiront là où maints de leur confrères ont échoué.

Le pavillon Gabrielle et ses hôtes.

La mort récente de Charles de LESSEPS a permis d'évoquer la mémoire de celui qui mérita le surnom glorieux de *grand Français*, que lui avait décerné la reconnaissance nationale, jusqu'au jour où survint le cataclysme du Panama, dont il fut une des premières et, on peut le proclamer aujourd'hui, une des plus infortunées victimes. Ferdinand de Lesseps ne connut pas, à vrai dire, la terrible catastrophe, la pitié des siens réussit à lui en dissimuler la nouvelle. Il ignora, notamment, l'incarcération de son fils, poursuivi pour escroquerie et abus de confiance, et qui, en raison d'un état de santé précaire, obtint de subir sa peine dans un hôpital.

Nul n'a rappelé, ces jours derniers — tout ne se trouve pas dans le Larousse, cette providence des chroniqueurs en mal de copie — que Charles de Lesseps garda, pendant quelques mois, la chambre dans le pavillon Gabrielle, à l'hôpital Saint-Louis, en compagnie d'un de ses co-accusés, M. MARIUS FONTANES, l'auteur d'une *Histoire universelle* jadis estimée, et où, en d'autres temps, habitèrent Alfred NAQUET, le chimiste passé à la politique, PAUL VERLAINE, le pauvre *Lélian* ; ARTON, qui achetait, à beaux deniers comptant, la conscience de politiciens véreux.

D'autres personnalités ont également résidé dans le pavillon Gabrielle. Citons, parmi les plus connues, le général FAURE-BIGUET, ancien gouverneur militaire de Paris ; l'acteur DENEUBOURG, du théâtre Sarah-Bernhardt ; son camarade de planches, PACRA ; M. DAVRILLÉ DES ESSARTS, qui fut conseiller municipal de Paris ; le comte de CHOISEUL ; le député DAUZON ; dans ces dernières années, M. FORCIOLI, vice-consul de France à Rabat ; et, par une faveur spéciale, la petite-fille et la belle-sœur d'un médecin qui fut une des célébrités de Saint-Louis, le Dr CAZENAVE.

Les distractions de Laënnec.

Elle est vraiment savoureuse, l'anecdote que narre FÉLIX REGNAULT, dans la *Presse médicale*. Assistant à une soirée de gala, LAËNNEC éprouva le besoin d'aller où le roi va seul. En quittant ledit lieu, plongé dans une distraction profonde, il prit le couvercle des lieux, le mit sous son bras et boucha à sa place l'orifice de la lunette avec son claque. Et il rentra, ainsi nanti, imperturbable, dans les salons. Je laisse à penser le succès qu'il eut. Une telle distraction est à rapprocher de celles, devenues classiques, d'AMPÈRE.

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
 4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 15 à 16 pour un litre.

R. C. Seine 53.320

Actualités rétrospectives

Les jurons de Rossini.

Il y aura, dans quelques jours, un siècle écoulé — le 9 novembre exactement — que l'illustre maestro ROSSINI débarquait à Paris. Il avait alors 31 ans seulement, mais il était déjà l'auteur du *Barbier de Séville* et de vingt autres opéras, bagage suffisant pour lui assurer l'immortalité.

A ce propos, qu'il nous soit permis de conter une anecdote, peu connue, croyons-nous, sur le célèbre compositeur.

ROSSINI souffrait souvent de cruels accès de goutte. Lorsque la douleur était trop forte, il lui échappait quelques-unes de ces locutions énergiques dont la langue italienne est, pour le moins, aussi riche que la nôtre.

Lorsque la crise était passée, Rossini en conservait quelques remords ; afin de mettre sa conscience en repos, il résolut de s'en ouvrir à son ami, l'archevêque de Florence, un de ses grands admirateurs et mélomane enragé.

— *Diavolo !* lui répondit l'éminent prélat ; c'est un péché que de jurer.

— Je le sais, répondit Rossini ; aussi, je vous en demande la permission en tel et tel cas.

— Encore faudrait-il savoir quelle espèce de jurons vous employez. HENRI IV disait : *Ventre-saint-gris !* et cela pouvait se tolérer.

— *Ventre-saint-gris* est bien innocent, en effet, reprit Rossini, auprès de...

— Voyons ! dit l'archevêque

— *Corpo di Bacco !* reprit Rossini.

— Passe pour celui-là, répondit l'archevêque. BACCHUS était un païen.

— *Per Dio !* reprit Rossini.

— C'est plus grave, reprit l'archevêque, il ne faut pas jurer le nom de Dieu en vain.

— *Per la Madonna !* reprit Rossini.

— Ah ! s'écria l'archevêque en l'interrompant, ceci est bien fort ; ne pouvez-vous pas vous passer de la Madone ?

— Impossible, reprit le maestro : c'est justement ce qui me soulage le plus.

— Passons donc, répliqua l'indulgent archevêque.

Tout y passa ; mais Rossini, après avoir reçu la permission désirée, jura de s'en servir le moins possible ; il était surtout heureux de n'avoir plus l'occasion de profiter de la tolérance de l'archevêque.

Au bas de l'escalier.

Tel est le titre d'un de ces articles courts, « enlevés, » comme on

dit en termes de métier, qu'excellait à écrire CHARLES MONSELET, dont on s'est avisé de reparler, sous un de ces prétextes que sait toujours trouver, quand elle le veut, la postérité si souvent oublieuse.

Il s'agit d'un de ces médecins bourrus, mais bienfaisants, dont la race tend de nos jours à disparaître. L'un d'eux, que semble avoir bien connu Monselet, ne pouvait se décider à monter chez ses clients ; il s'arrêtait au bas de l'escalier, et de là les faisait prévenir.

— Holà ! criait-il à la femme de chambre, qui accourait sur le palier ; comment va notre malade ?

— Pas très bien, M. le docteur ; il garde toujours le lit.

— Diable ! dites-lui de faire un effort et de venir jusque sur le palier.

— Oui, M. le Docteur.

Quelquefois, le malade obéissait et arrivait en robe de chambre :

— Eh bien ! mon ami, il y a du mieux, n'est-ce pas ?

—

— Hein ? quoi ? Je ne vous entends pas.

— ... Hélas !

— Parlez plus haut. Beaucoup de mieux, n'est-il pas vrai ?

— ... Non, non.

— Penchez-vous sur la rampe. Montrez-moi cette langue !

Et le docteur prenait une lorgnette de poche, pour examiner la langue qu'on lui tirait du deuxième ou même du troisième étage.

— Tirez, tirez encore ! criait-il, je ne vois rien.

—

— Tirez donc !

— ... Peux pas davantage.

— Eh ! mais, elle est très bien, cette langue... les pâleurs ont cessé... il y a une amélioration sensible. Bonsoir, mon ami, allez vous recoucher, je reviendrai demain.

— ?

— Qu'est-ce que vous dites ?

— ... Faut faire ?

— Ce qu'il faut faire ? Continuez la tisane. Bonsoir (1).

Et le praticien s'éclipsait, et la scène recommençait dans un immeuble voisin.

Le plus curieux, conclut philosophiquement Monselet, c'est que cet invraisemblable docteur guérissait tout autant de maladies que ses confrères plus consciencieux ; mais nous ne sommes pas obligés de croire les humoristes sur parole.

(1) Extrait de *Encore un !* 2^e édition. Paris, L. Frinzine et C^{ie}, 1885.

RÉGULATEUR DE LA CIRCULATION DU SANG
DIOSÉINE PRUNIER
 HYPOTENSEUR

Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine 53.318

Correspondance médico-littéraire

Réponses

Entrée des Allemands dans Paris en 1871 (XXX, 203). — Dans le numéro du 1^{er} juillet de la *Chronique médicale*, je lis, sous la signature J. BARATOUX, l'entre-filet suivant :

Les armées allemandes ont-elle passé sous l'Arc de Triomphe lors de leur entrée à Paris en 1871 ? Ceci a été l'objet de nombreuses discussions.

Je n'ai jamais entendu exprimer ce doute, car j'aurais réclamé. Les Prussiens ont bien défilé sous l'Arc de Triomphe en 1871. J'en suis sûr, j'y étais, sur la plate-forme de l'Arc de Triomphe, seul *comme civil*, ou à peu près, car défense expresse avait été faite aux Parisiens, et toutes les avenues aboutissant à l'Étoile étaient barrées par des cordes et des sergents de ville.

J'étais, à cette époque, interne du professeur GUYON à Necker, et j'avais dans son service (*Salle Civile*) trois Allemands, que j'étais allé, au moment de l'armistice, arracher aux obus allemands, qui bombardaient *quand même* le fort d'Issy.

La veille de cette mémorable journée, un major allemand était venu les chercher à Necker, et j'avais appris de lui la grande manifestation du lendemain ; aussi, vers 2 heures de l'après-midi, je quittai Necker, et j'arrivai au Champ-de-Mars, où une grande partie des troupes allemandes était *parquée*.

Plus personne !...

Et j'arrivai au Pont d'Iéna pour passer, mais les sergents de ville barraient le pont : la consigne était ultra-sévère. J'allais rétrograder, quand un vieux brigadier, de Sargoli, que j'avais opéré à Necker d'uréthrotomie interne, me reconnut, et après m'avoir serré la main, donna l'ordre de me laisser passer.

Je ne me souviens plus par quel chemin j'arrivai au pied de l'Arc de Triomphe, mais j'arrivai juste au moment où les derniers bataillons s'engageaient sous le dôme, allant vers Neuilly, clairons et musique en tête. Un peloton de uhlans terminait le défilé.

Je vois encore, et je fus à ce moment honteux et rouge de colère rentrée, le sous-officier en tête, commandant le peloton, élever le bras et tirer plusieurs coups de revolver. Sous la voûte, je suis certain que, si on vérifiait, on retrouverait la trace des projectiles sur les pierres.

Il n'y avait pas, à ce moment, avec les agents compris, vingt personnes autour de l'Arc de Triomphe.

Je descendis les Champs-Élysées, me promenant dans les belles rues de gauche. Tout était clos : les persiennes fermées à tous les étages ; pas un chien ! mais de-ci de-là, la pipe au bec, quelques officiers allemands, *deux par deux*, se promenant : c'était le reliquat de cette horde de barbares...

Voilà, mon cher confrère, ce que j'ai vu de mes yeux vu. Il ne peut y avoir aucun doute.

Dr WATELET père, Vire (*Calvados*).

Les mains mécaniques et l'infirmité de Grimod de la Reynière (XXX, 58, 184). — Pour pallier l'infirmité dont il était atteint, GRIMOD DE LA REYNIÈRE fut muni, on le sait, d'appareils prothétiques. *Ces appareils existent encore.* Je les ai vus et touchés. Ils sont dans un remarquable état de conservation, sans autres dommages que ceux causés par l'usage et ceux dus à l'action du temps. On s'étonnera peut-être de leur existence actuelle, et peut-être aussi trouvera-t-on surprenant qu'ils n'aient pas accompagné dans la mort celui de qui, dans la vie, ils firent, en quelque sorte, partie intégrante. Peut-être en fut-il ainsi, et les appareils que j'ai eus en mains sont-ils des appareils de rechange. Je ne sais. Quoi qu'il en soit, ces appareils ont été portés et présentent des marques non douteuses d'un long usage, d'usure même ; et, d'ailleurs, en raison de leur provenance, ils sont d'une indiscutable authenticité. La personne qui les possède a bien voulu, avec une parfaite bonne grâce, dont je suis heureux de la remercier ici, me les confier ; la description que j'en donne est donc faite *de visu*.

Ces appareils sont composés de deux parties : des bracelets de fixation et des mains.

Les bracelets, d'une hauteur de trois travers de doigt, sont en cuir de couleur brune, épais, rigide, très vraisemblablement moulé sur un plâtre pris d'après nature, car ils représentent parfaitement la forme aplatie de l'extrémité inférieure de l'avant-bras qu'ils devaient épouser très exactement ; notamment, on voit en effet fort bien les logements destinés à recevoir la saillie inférieure du cubitus. Ils se fixaient à l'avant-bras par le serrage d'une patte en cuir souple, placée d'un côté d'une fente longitudinale divisant toute la hauteur de la face palmaire du bracelet, et qui s'engageait dans une longue boucle en acier, à trois arpillons, placée sur le côté opposé de la fente.

La face dorsale de ces bracelets est renforcée par trois tuteurs métalliques, étendus longitudinalement sur toute leur hauteur, un médian ; et deux latéraux, situés à l'union de la face dorsale et de la face palmaire ; ces trois tuteurs aboutissent à une lame métallique transversale, demi-circulaire, bordant l'extrémité inférieure du bracelet avoisinant l'articulation, et lui sont réunis.

Le tuteur du milieu porte, à sa partie moyenne, un crochet aplati, dont l'ouverture est dirigée du côté de l'articulation du poignet ; je n'ai pu en deviner l'usage ; peut-être était-il destiné à maintenir un lien de fixation supplémentaire.

Des charnières métalliques situées de chaque côté au niveau de l'articulation du poignet et des tuteurs latéraux réunissent les bracelets aux mains. L'axe de ces charnières est dans le prolongement de l'axe de l'articulation du poignet elle-même. Ces charnières ne permettent que les seuls mouvements d'extension et de flexion de la main sur l'avant-bras.

Les mains sont faites d'une carcasse en cuir extrêmement dur, à faire

penser qu'il existe des parties métalliques noyées dans le cuir (les doigts, surtout, sont particulièrement rigides; peut-être sont-ils entièrement métalliques), et recouverte extérieurement de peau blanche. Leur grandeur et leur aspect sont ceux de la main d'un homme de taille très moyenne. L'exécution en est vraiment artistique, et le modelé bien réussi; les rainures unguéales sont légèrement indiquées, comme apparaissent celles d'une main naturelle gantée juste; les doigts sont minces, fuselés et, aux extrémités, un peu relevés d'élégante façon. Neuves, elles devaient donner l'illusion de mains naturelles gantées de blanc. Je crois, en effet, que telle a été l'intention de l'artiste qui les a exécutées: il a voulu donner l'impression de mains gantées, et non pas celle de mains nues. Les rainures unguéales peu marquées en sont, à mon avis, une preuve; de plus, on ne remarque, sur la face dorsale de ces mains, rien qui puisse faire supposer que le lacis des veines ait été imité, pas plus que les saillies des tendons des muscles, ni en aucun point les plis de la peau. Quant à la couleur primitive, bien que ces appareils soient maintenant plus que centenaires, la nuance blanche de certaines parties est encore assez nette pour être parfaitement reconnaissable; les autres ont cette patine jaunâtre (assez analogue à celle des très vieux ivoires), que le temps donne aux objets originellement blancs. Nulle part on ne voit de vestige de peinture, et il n'y en a certainement pas eu, car en certains points on peut voir le grain de la peau et en plusieurs endroits une couture et des ajouts de la peau à elle-même, nécessités pour lui faire épouser les voussures, et les dépressions de la carcasse sous-jacente sont parfaitement visibles. La couture, notamment, est d'une finesse remarquable; les points extrêmement fins sont cependant très distincts; s'il y avait eu peinture de la peau, ces points auraient été certainement empâtés et masqués, de même que les lignes de jonction des divers secteurs de peau. Toutes ces raisons permettent de penser que ces appareils devaient représenter des mains gantées. L'aspect et l'état de la peau, crevassée aux endroits des articulations, montrent qu'ils ont été beaucoup portés, mais n'indiquent pourtant pas qu'ils aient beaucoup servi: on comprend la nuance que je veux indiquer. Auraient-ils été des appareils de cérémonie, et GRIMOD DE LA REYNÈRE aurait-il eu à sa disposition d'autres appareils de service? Les doigts sont séparés, mais très près les uns des autres, l'index et le médius se touchent; et sans possibilité de mouvement d'adduction ni d'abduction, sont articulés à l'endroit qu'occupent dans une main naturelle les articulations métacarpo-phalangiennes. Les phalanges sont articulées avec les phalanges qui, elles, ne le sont pas avec les phalangettes, mais font corps avec elles et sont un peu fléchies sur elles. Le pouce n'a d'autre articulation qu'au niveau du métacarpe avec la phalange; la phalangette est en extension fixe sur la phalange. Bien que séparés, les doigts, le pouce compris, n'ont pas de mouvements indépendants, mais solidaires au point de vue du fonctionnement, agissent tous simultanément; de même que toutes les articulations, aussi bien dans la flexion que dans l'extension. Dans l'extension maxima, les extrémités du pouce et celles de l'index et du médius sont écartées de trois grands travers de doigt; dans la flexion complète, les extrémités du pouce et de l'index arrivent au contact l'une de l'autre, et celle du médius est très près de celle du pouce. Le pouce, au lieu d'être légèrement écarté de l'index, comme il l'est habituellement dans une main naturelle à l'état de repos, est au contraire ramené en dedans, du côté de la paume de la main; de telle sorte que, si l'on regarde l'appareil à pic du côté du dos de la main, le pouce n'apparaît que très peu, caché presque complètement qu'il est par l'index. Cette attitude du pouce et celle des doigts à demi fléchis donnent à l'appareil

l'aspect d'une main à demi fermée, qui peut sembler tout d'abord bizarre, mais qui, à la réflexion, apparaît comme ayant été certainement voulue, calculée, car nécessaire. C'est qu'en effet, il en résulte un raccourcissement de l'index et du médius, les seuls, avec le pouce, ayant un rôle agissant dans l'appareil (l'annulaire et l'auriculaire n'étant là que pour parfaire l'esthétique de la main, pour la figuration), et une avance du pouce qui, par son rapprochement de l'axe de la main, va au-devant de l'index et du médius, si bien que ces trois doigts sont en regard les uns des autres, en bonne posture d'être opposables, et tout préparés à ce que leurs extrémités entrent en contact par l'achèvement du mouvement de flexion déjà esquissé dans leur position d'extension. Ce mouvement de flexion, et celui, antagoniste, d'extension, sont obtenus au moyen d'une tige métallique plate, articulée d'une part sur la lame métallique demi-circulaire de renforcement du bord inférieur du bracelet avoisinant l'articulation du poignet, en un point qui fait face à l'index, et qui, d'autre part, pénètre dans la carcasse de la main dont elle suit la paroi intérieure, contre laquelle elle est appliquée, et où elle se divise en deux branches : la première, qui se dirige du côté des doigts, où elle s'articule au niveau de la base de l'index avec une des extrémités d'un levier (placé dans le sens de l'épaisseur de la main), dont l'autre extrémité actionne par un mécanisme, que masque une disposition intérieure de la main (sorte de pont destiné sans doute à la fixation des pièces mécaniques), deux axes métalliques parallèles, très voisins l'un de l'autre, étendus de la base de l'index à celle de l'auriculaire, et desquels partent, en face de chacun des doigts, des commandes se rendant dans l'intérieur des doigts aux mécanismes, inaccessibles à la vue, des articulations des phalanges ; la seconde se dirige du côté du pouce, où elle fait mouvoir un mécanisme identique, mais à une seule commande, le pouce n'ayant qu'une seule articulation. Il va sans dire que les deux branches font corps avec la tige de laquelle elles émanent. Les dispositions mécaniques sont les mêmes dans les deux appareils. On comprend facilement qu'en imprimant à la main elle-même des mouvements d'extension et de flexion, la tige métallique, prenant un point d'appui fixe sur l'avant-bras, avec lequel elle fait corps en quelque sorte, par l'intermédiaire du bracelet auquel elle est articulée, joue le rôle de levier actionnant le mécanisme intérieur des doigts, leur transmet et leur fait exécuter ces mêmes mouvements, et comment les vraies mains de Grimod de la Reynière, ou plutôt ce qui lui en tenait lieu, lui permettaient, en exécutant des mouvements d'extension et de flexion sur l'avant-bras, d'actionner le mécanisme des appareils, d'ouvrir et de fermer une véritable pince à deux branches, l'une à deux divisions (index et médius), l'autre à une seule (le pouce), avec laquelle la préhension était possible.

Il y a deux appareils, l'un pour le côté droit, l'autre pour le côté gauche, de construction identique, à cela près que celui de droite présente, sur le bord cubital de la main, et empiétant un peu sur le dos de la main, une échancrure en U, longue de près de trois travers de doigts et large d'un travers de pouce, ouverte du côté de l'articulation du poignet et descendant jusqu'à un travers de pouce de l'articulation métacarpo-phalangienne, et que la tige de commande du mécanisme des doigts, au lieu d'entrer dans la carcasse métallique de la main, comme celle de l'appareil de gauche, dès qu'elle l'aborde, suit la surface intérieure de la carcasse de la main sur un trajet d'environ deux grands travers de doigts, pour ensuite de là pénétrer à l'intérieur, où elle présente la même disposition que celle de l'appareil du côté opposé : cette échancrure et la disposition particulière de la tige de commande que présente l'appareil du côté droit, ont, à n'en pas douter,

pour raison d'être, une conformation particulière de la main droite de Grimod de la Reynière.

Ces appareils ont été construits par un mécanicien suisse, nommé Jacques Daoz. Bien que leur construction soit un peu grossière et le paraisse d'autant plus à notre époque d'ajustage, de précision et de finition mécanique parfaits, leur ingénieuse conception et la réussite de leur exécution n'en font pas moins honneur à leur auteur, d'autant plus qu'il dut les imaginer lui-même de toutes pièces, n'ayant eu pour se guider que peu de modèles, à cette époque où l'art de la prothèse était encore dans l'enfance.

Quels avantages Grimod de la Reynière put-il retirer de ces appareils ? Étaient-ils seulement des appareils de parade, destinés à masquer son infirmité, ou bien des organes ayant un but utilitaire ? Les auteurs qui en ont fait mention, écrivent que Grimod de la Reynière s'en « servait avec beaucoup d'habileté ». Jusqu'où allait cette habileté ? La disposition mécanique de ces appareils montre que la préhension de menus objets était possible, mais du bout des doigts seulement. Et alors, dans de telles conditions, la prise était-elle suffisamment solide et, par exemple, Grimod de la Reynière pouvait-il écrire, ouvrir et fermer une porte, manier cuiller, fourchette et couteau ? Cette dernière faculté lui eût été, sans contredit, particulièrement sensible, car elle lui eût permis de savourer sans aide les succulents repas, qu'en gourmet émérite qu'il était, il savait si bien ordonner, et qu'il dégustait avec la sensualité d'un vrai gastronome. Les Mémoires du temps doivent très certainement, en raison de la notoriété de Grimod de la Reynière et de la singularité de son infirmité, donner à cet égard des renseignements qu'il serait intéressant de rechercher.

La construction de ces appareils permet de faire rétrospectivement le diagnostic exact de l'infirmité de Grimod de la Reynière.

On l'a attribuée à une malformation congénitale : c'est l'opinion la plus accréditée, et, dans cet ordre d'idées, on parle surtout de doigts palmés et de syndactylie ; on a dit aussi qu'elle résultait d'une mutilation acquise, accidentelle, due aux morsures d'un porc furieux ! (*Chronique médicale*, juin 1923.) Quelles que soient la cause et l'origine de cette infirmité, les dispositions mécaniques des appareils portés par Grimod de la Reynière permettent d'affirmer qu'il était privé de doigts, de tous doigts.

L'hypothèse des doigts palmés, pas plus que celle de la syndactylie, ne peut être admise, parce que, dans l'un comme dans l'autre cas, les appareils en question n'auraient pas eu leur raison d'être, n'étant pas applicables. En effet, pour que Grimod de la Reynière ait pu manier ces appareils, dont les doigts sont séparés, il aurait fallu de toute nécessité que les siens propres le fussent également. Or, si la chirurgie de l'époque eût osé entreprendre et eût mené à bien la section de ponts cutanés reliant deux ou plusieurs doigts entre eux, aurait-elle eu l'audace et la bonne fortune de libérer des doigts réunis par une soudure osseuse ? Mais en l'admettant, pourquoi

alors des appareils prothétiques, puisque Grimod de la Reynière aurait recouvert l'usage de ses doigts ? Dans le cas où une semblable opération n'eût pas eu le résultat espéré, et que l'adaptation d'appareils de prothèse eût été reconnue nécessaire, ceux dont la description précède n'auraient pu être appliqués, parce que les charnières métalliques, situées au niveau des articulations métacarpo-phalangiennes, ainsi qu'on le voit très bien, remplissent tout le calibre des étuis qui représentent les doigts et barrent le passage de ces tubes métalliques dans lequel, au surplus, des doigts naturels, aussi malformés qu'on veuille les supposer, n'auraient pu s'insinuer, en raison de la courbure fixe due à la demi-flexion des phalanges les unes sur les autres et à leur inextensibilité.

On ne peut s'arrêter à l'hypothèse que Grimod de la Reynière ait été désarticulé de ses dix doigts, même malformés : la pensée recule devant l'idée d'un aussi cruel sacrifice, inutile et inepte ; des doigts, même malformés, rendent, on le sait, encore plus et de meilleurs services que le plus parfait des appareils prothétiques.

Quant à la cause accidentelle de l'infirmité de Grimod de la Reynière, les morsures du porc furieux, qui en aurait été la cause, elle apparaît comme tout à fait invraisemblable. Ces morsures auraient désarticulé les dix doigts ! Accident bien étrange, aux conséquences plus étranges encore, et vraiment tout à fait inadmissible.

En dernière analyse, il faut conclure que Grimod de la Reynière est né sans doigts, n'ayant, comme partie terminale de ses membres supérieurs, que des moignons métacarpiens, avec intégrité de l'articulation du poignet.

Cette malformation congénitale n'a, du reste, rien d'impossible, ni qui doive surprendre. La nature se rend parfois coupable de pareils oublis, témoin celui, connu de tout le monde, dont fut victime, de sa part, DUCORNET, le peintre lillois qui, lui, naquit sans bras.

D^r L. BOULANGER (Paris).

P. S. — L'examen que j'ai eu occasion de faire dernièrement des mains mécaniques de GRIMOD DE LA REYNIÈRE, et l'allusion que j'ai faite, dans la description que j'en ai donnée, au petit nombre d'appareils prothétiques de ce genre qui devaient exister à l'époque à laquelle ces mains furent fabriquées, m'ont remis en mémoire un article, extrêmement intéressant, de M. le docteur MOLINÉRY, sur l'histoire de la prothèse des membres supérieurs, qui a paru dans la *Chronique médicale*, en juin 1916. Dans cet article, très documenté, M^r le docteur Molinéry cite plusieurs faits de prothèse du bras. A ces faits je puis en ajouter un autre, que je ne connais que par le passage suivant des *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, par Félix, Comte de France d'HÉZECQUES (Paris, Librairie Académique Didier, Perrin et C^{ie}, 1895), p. 280.

Le baron de BRETEUIL le fut (remplacé au ministère) par M. Laurent de VILLEDEUIL, frère du mécanicien célèbre qui, au moyen d'un bras d'argent, rendit à un invalide les facultés qu'il avait perdues.

Il serait sans doute possible de trouver, dans les Mémoires du temps, des détails sur ce fait, qui dut avoir un certain retentissement à l'époque, pourqu'on en trouve l'écho dans les Souvenirs d'un page de la cour, vraisemblablement peu attiré par les choses de la mécanique, à moins que, à l'instar de LOUIS XVI, qui forgeait sous la direction du serrurier GAMAIN, il ne se soit, lui également, occupé de mécanique.

Je me souviens aussi d'avoir lu dans une chronique de LUCIEN DESCAVES (*Figaro*, 1916 ou 1917), qu'un horloger d'Autun avait construit un bras artificiel, sans me rappeler l'époque à laquelle fut exécuté ce travail, mais que je crois assez ancienne. Un de nos confrères, doué d'une meilleure mémoire que la mienne, pourra peut-être donner quelques renseignements à ce sujet. BOULANGER.

Monstres parasites (XXX, 236). — Le « monstre parasite » dont vous parlez à la page 236 de la *Chronique médicale* du 1^{er} août, est en effet une rareté. C'est un *hétéropage*. Quatre cas seulement en avaient été connus avant celui que j'ai étudié dans le *Journal de l'Anatomie et de la Physiologie*, en 1898. Nous n'avions, du reste, de ces quatre cas, que des descriptions très sommaires; l'étude de mon hétéropage est la première qui ait donné des détails anatomiques précis. J'en ai profité pour exposer une histoire générale de cette monstruosité et en donner une théorie pathogénique qu'on peut résumer ainsi : « Les monstres doubles parasitaires sont le produit d'un ovule à deux vésicules germinatives, dont une seule a été fécondée, et l'autre s'est développée par parthénogénèse. »

Ces quelques lignes vous témoigneront, en tout cas, de l'intérêt avec lequel est suivie votre estimable Revue. D^r LÉON CERF.

— Sur les palettes de schiste préhistoriques d'Égypte, qui peuvent remonter à l'âge du cuivre parfois, et sur lesquelles de nombreux animaux sont quelquefois représentés, on trouve des monstres doubles, très significatifs.

C'est ainsi que, sur une palette, figurée par J. CAPART (*Les débuts de l'art en Égypte*, pl. I), on voit un bœuf, qui n'a que quatre pattes, mais possède deux têtes, pourvues de cornes et d'oreilles! L'animal est vu de telle sorte, qu'on dirait qu'il y a quatre pattes antérieures, et non deux antérieures et deux postérieures. Vu la perfection des dessins de cette plaquette, il faut en conclure que c'est à dessein que l'artiste a représenté, dans un coin, un tel animal, près d'une sorte de fauteuil (1).

Cette palette triangulaire, à grand trou central, était certainement un objet cultuel symbolique; et les dessins ne sont pas des scènes de chasse, comme on le croit, mais des figurations mythiques, en rapport avec le totémisme d'alors. D^r MARCEL BAUDOIN.

(1) On connaît les bœufs *sans cornes* d'Égypte (race spéciale), et les bœufs *sans queue*.

Chronique Bibliographique

Les Hommes fossiles, Eléments de Paléontologie humaine, par Marcellin BOULE, 2^e édition, 248 figures, prix 40 fr. Masson et C^{ie}, éditeurs.

Le public instruit a fait à la 1^{re} édition de ce beau livre, vite épuisée, un succès que connaîtra également cette nouvelle édition, revue, corrigée (surtout en ce qui concerne l'Homme de Piltdown), et augmentée, notamment, de l'étude du crâne récemment découvert en Rhodésie.

Le savant auteur du célèbre mémoire sur l'homme de la Chapelle-aux-Saints se devait de nous donner ce livre, si attendu, sur l'état actuel des connaissances en paléontologie humaine ; cette science est toute récente : ne décrivait-on pas encore, au XVIII^e siècle, comme fossile humain, un squelette de salamandre, dont on fit l'« homme témoin du déluge ». *Homo diluvii testis* !

M. BOULE n'y a pas apporté cette passion, religieuse ou athée, qui a tant pesé sur les débuts d'une science qui étudiait le problème de nos origines ; il ne s'agit plus aujourd'hui de confirmer ou de ruiner la création de la Genèse et la chronologie biblique, et HUXLEY n'aurait plus à s'écrier : « Mieux vaut être un singe perfectionné, qu'un Adam dégénéré. » L'auteur s'est bien gardé aussi de ces audaces qui poussent certains paléontologistes, malgré la misère actuelle de nos documents, à des hypothèses, à des généalogies hominiennes, à des reconstitutions de précurseurs humains, vraiment prématurées (pour ces dernières, il est imprudent de faire jouer la fameuse loi de corrélation des caractères, de COUVIER).

Enfin, il a éliminé ces discussions ressassées sur tout un bric-à-brac de vieux os, d'origine et d'authenticité douteuses, pour s'en tenir aux pièces anatomiques dont l'état civil est bien établi.

C'est donc avec autant de conscience que de science — et avec une clarté parfaite, que facilitent des gravures fidèles et abondantes, — que M. BOULE étudie les documents ostéologiques (bien rares et fragmentaires jusqu'à maintenant) que le monde des Primates a déposés dans ces immenses archives que sont les couches géologiques : fossiles de lémurien et de singes, — le pithécantrophe, qui est sans doute un singe anthropoïde supérieur ; — l'homme d'Heidelberg des temps chelléens, qui est peut-être un pré-homme, un précurseur ; — l'homme de Néanderthal, des temps moustériens, rameau final d'une espèce humaine de type inférieur, disparue — ; et, enfin, l'homme de Cro-Magnon, l'*Homo sapiens fossile*, contemporain de l'âge du renne, ancêtre disert de l'homme actuel, et l'égalant en intelligence et en sensibilité, (si l'on admet, avec M. Boule, semble-t-il, la loi de constance intellectuelle de Remy de GOURMONT).

Sur l'origine unique ou multiple de l'homme, son ou ses centres

d'apparition et d'irradiation, sur la différenciation et la mise en place géographique des types actuels, sur le progrès historique et sa marche en ligne brisée, et sur la façon dont le flambeau passe de groupe en groupe, le livre de M. Boule est plein d'idées neuves et fécondes ; et, s'il ne répond pas à toutes nos questions, si, peut-être même, il recule le problème de nos origines plutôt qu'il ne le résout, il sait nous communiquer le goût de ces études, passionnantes et difficiles.

D^r JULES THIERCELIN.

Silhouettes médico-chirurgicales humoristiques, par DARTIGUES ; préface du D^r PIERRA. *Expansion scientifique Française*, 23, rue du Cherche-Midi, Paris.

Un jour, un médecin voulut être éditeur ; il le fut, puisque ce que médecin veut est réalisé. PIERRA, artiste très artiste, rêvait, il me l'avait confié, d'éditer un travail qui serait médical, sans doute, mais où un auteur humoriste montrerait tout ce que nous sentons sans vouloir le dire, et tout ce que nous pensons sans vouloir l'écrire.

Il rencontra DARTIGUES, Dartigues ce grand animateur des réunions scientifiques ; Dartigues, cet homme extraordinaire qui est partout où l'on lutte et partout où l'on travaille ; Dartigues, qui écrit dans le *Rictus* des silhouettes médico-chirurgicales, où, à la chaude lumière de l'amitié et à la pure clarté de l'estime, il burine les traits des BIZARD, des FAURE, des MORESTIN, des BOURGUET, des VICTOR PAUCHET, etc. Dartigues terminait ainsi sa monographie de Pauchet :

Quand il aura, un jour, très tard, fini son labeur, quand on ne verra plus sa silhouette rapide, éternellement jeune, et sa face au front découvert et aux yeux rieurs et rayonnants, on pourra dire de lui qu'il a donné l'impression d'une vitalité peu commune, et que cet homme a bien travaillé, non en cachette, mais à la face de tous, à la française, et que partout où il a été, il a fait honneur à notre chirurgie brillante, claire et victorieuse.

Mais il fallait que ce soit Dartigues qui parlât ainsi de Pauchet.

Traité de matière médicale et de chimie végétale, en 8 fascicules, de 112 pages environ chacun, par le DOCTEUR REUTTER, Privat-docent à l'Université de Genève, (Librairie Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.)

Je ne sais pourquoi, mais notre époque de spécialisation à outrance ne semble plus rendre possibles les encyclopédies, comme en a connu notre déjà lointain XIX^e siècle.

Audaces fortuna juvat : le docteur REUTTER a dû s'inspirer du vieil adage latin ... Que l'on y songe un peu : drogues végétales, drogues animales, réactifs chimiques, utilisés pour déceler la fraude dans les médicaments, valeur thérapeutique des simples, que LECLERC a remis justement en honneur, histoire à travers les âges de la pharmacopée la plus complexe, tout est mis à jour, au point, preuves à l'appui... et c'est tout simplement du Pic de la Mirandole au XX^e siècle !

On consulte un pareil livre, on en lit un fragment de chapitre, puis on y revient, posément, lentement ; mais avec la certitude absolue d'y trouver le renseignement cherché et de l'y trouver « totalement ».

Cela n'est pas déjà si commun.

Raymond MOLINÉRY.

Amor safico e socratico, par Arlindo Camillo MONTEIRO. Instituto de medicina legal de Lisboa, 1922. Dépôt à la librairie Rodrigues, rua de Duro, Lisbonne.

On connaît peu d'ouvrages, réellement scientifiques, qui aient trait à la délicate question traitée dans l'ouvrage de notre confrère portugais. Celui-ci, avec une érudition consommée, nous expose la fréquence des aberrations sexuelles, depuis l'antiquité païenne jusqu'à l'époque moderne ; mais, en ce qui touche les peuples de la Péninsule, notre auteur est particulièrement informé ; il nous fait connaître nombre de faits inédits, puisés pour la plupart dans les archives du Tribunal de l'Inquisition de l'Espagne et du Portugal.

Dans la seconde partie de son livre, le D^r MONTEIRO traite des anomalies sexuelles au point de vue médical, exposant leurs différentes modalités, leurs diagnostic, prophylaxie et législation.

Ce n'est pas seulement une critique des théories en cours qu'a entreprise notre très érudit confrère, mais il nous fait connaître nombre d'idées personnelles, et notamment des terminologies qui lui sont propres.

Nous avons constaté, non sans satisfaction, que nos historiens et nos philosophes, nos artistes et nos littérateurs sont connus et appréciés en Portugal, et qu'on y connaît et estime des savants comme CHARCOT et MAGNAN, des types représentatifs de notre esprit français, tels que VOLTAIRE et BRANTOME.

Pour tout dire, ceci est un livre de bonne foi et, ce qui ne gâte rien, très soigneusement documenté. Il sera indispensable à quiconque voudra s'occuper du sujet qui y est traité avec tact et délicatesse.

L. R.

Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS
PHOSPHATINE
FALIÈRES
 Se méfier des imitations que son succès a engendrées

R. C. Seine 53.319

LA
Chronique
Médicale



REVUE MENSUELLE DE MÉDECINE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Nous prenons la liberté de rappeler à MM. les Médecins, nos aimables lecteurs, les différents produits ci-dessous qui appartiennent à notre maison ou y sont en dépôt :

Phosphatine Falières

Vin de Chassaing

Poudre laxative de Vichy

Eugéine Prunier

Neurosine Prunier

Comprimés Vichy-Etat

Dioséine Prunier

Glyco-phénique Déclat

Novacétine Prunier

Sirop phéniqué Déclat

Sirop au phénate d'ammoniaque

Sirop Coclyse

Et nous les prions de croire à nos sentiments tout dévoués.

G. Prunier & Co

(MAISON CHASSAING.)

La Phosphatine Falières



R. C. Seine, N° 53 319

Associée au lait **frais** forme une bouillie exquise. —
Recommandée aux enfants dès l'âge de 7 à 8 mois, surtout
au moment du sevrage. — Cet aliment rationnel renferme
tous les éléments nécessaires pour une bonne nutrition et
une heureuse croissance. — Exiger la marque :

“**Phosphatine Falières**”, nom déposé.

VIN
DE
CHASSAING

BI-DIGESTIF
CONTRE LES
AFFECTIONS
des **VOIES DIGESTIVES**
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS, 6, Rue de la Tacherie, et Ph^{ies}

R. C. Seine N° 53.319

COQUELUCHE - TOUX NERVEUSE
SIROP COCLYSE
NE CONTIENT NI NARCOTIQUE, NI TOXIQUE

R.C. Seine, N° 53.319

LA CHRONIQUE MÉDICALE

La Médecine dans l'histoire

Mata-Hari, son séjour à Saint-Lazare, son exécution. —
(Documents inédits.)

Par M. le D^r LÉON BIZARD, Médecin de Saint-Lazare.

Depuis 25 ans que je fréquente les sombres couloirs de Saint-Lazare, j'ai connu beaucoup de criminelles et je dois avouer que quelques-unes étaient fort distinguées, appartenant même au meilleur monde. Il s'agissait, d'ordinaire, de crimes dits « passionnels » ; un mari dont on avait à se plaindre, ou tout simplement gênant, qu'on faisait disparaître, en l'exécutant avec un mignon browning, que tant de femmes portent dans leur réticule — sait-on jamais ce qui peut arriver ! — où il voisine trop souvent avec le bâton de rouge, la boîte à poudre et le petit mouchoir parfumé.

Il semble, en ce moment, que le crime passionnel soit moins en vogue. On tue pour de l'argent, on tue par vengeance politique, mais l'amour s'est assagi, il a cessé d'être sanguinaire et ses flèches ne sont plus meurtrières.

..

Depuis 1900 jusqu'à la guerre, Saint-Lazare n'a abrité dans ses murs qu'une seule condamnée à mort pour crime de droit commun. C'était une Catalane qui vendait de l'ail, du côté de Saint-Ouen...

Mais, voilà la guerre et les espionnes ; l'aspect de Saint-Lazare va singulièrement changer.

À la première avance des Allemands, on commença par expédier en province, comme bouches inutiles, dans le cas d'un siège possible, un grand nombre de détenues ; le danger disparu, très vite la prison se remplit à nouveau, à ce point que, bientôt, on dut coucher les prisonnières jusque dans les couloirs.

Les espionnes habitaient un quartier spécial, où elles étaient mieux isolées. Parmi elles, sept furent condamnées à mort, mais trois obtinrent la vie sauve. Marguerite FRANCILLARD ; la femme TICHELLE, fille DUFAYS ; la femme AUBERT, qu'on fit — cruauté inutile — attendre neuf mois après sa condamnation pour l'exécuter ; enfin et surtout, MATA-HARI expièrent leur crime au polygone de Vincennes.

MATA-HARI (1) — en Javanais, « Œil du jour » — à qui, de tout temps, le mensonge ne répugna guère, avait prétendu, lors de ses premiers succès, être venue au monde dans l'Inde Hollandaise, sur la côte de Malabar, au sein d'une famille de la caste sacrée des Brahmanes ; toute jeune encore, elle aurait été consacrée par sa mère, elle-même glorieuse bayadère, au temple de Kanda Swani et, créature prédestinée, elle apprit ainsi, dès son enfance, les saints rites de la Danse Sacrée.

Quel âge avait-elle ? Elle l'ignorait elle-même, ne possédant pas d'état civil.... ce qui lui permettait d'avoir toujours 20 ans.

Pourtant, dans ses Mémoires (Amsterdam, 1906), elle se rétracte et confesse qu'elle n'est pas née à Java, mais à Leeuwarden, en Hollande, le 7 août 1876, au sein d'une famille d'honorables commerçants ; son vrai nom est Marguerite-Gertrude ZELLE.

Le 30 mars 1895, elle épouse le major MAC LEOD, Hollandais de naissance, mais d'origine Ecossaise.

Avant la consécration du mariage, elle avait abandonné sa famille, au grand scandale des bourgeois de la ville, pour vivre avec le Major, qui dut même quitter la Hollande, et s'en alla servir aux Indes Néerlandaises, où le couple habita Java, puis Sumatra.

C'est là, sans doute, que Lady Mac Leod fut prise de la vocation de la danse, au spectacle des ballerines javanaises, sans penser encore qu'elle deviendrait elle-même une danseuse professionnelle ; son apprentissage fut purement académique, elle n'eut jamais d'autre professeur qu'elle-même.

Le ménage eut deux enfants ; un fils, NORMAN, puis une fille, JUANA-LUISA. La naissance de ce fils, nous racontait-elle elle-même, fut, pour toute la famille, une très grande joie, car ni la grand-mère, ni la mère de Lady Mac Leod n'avaient eu de descendant mâle.

On comprend la douleur de lady Mac Leod et de son mari, lorsqu'ils trouvèrent, un matin, leur fils mystérieusement empoisonné par un cuisinier indien, à qui le Major avait eu la veille à faire de graves remontrances. Mata-Hari poignarda sur l'heure, pour venger la mort de son enfant, le domestique criminel. Elle dut s'enfuir après ce meurtre, pour éviter d'être traduite en justice, et elle nous disait elle-même que, sans ce fâcheux événement, la bourgeoise, presque la grande dame qu'était Lady Mac Leod, ne serait jamais devenue Mata-Hari, danseuse et courtisane.

Mais, après la mort de son fils, le caractère du major s'était fa-

(1) Plusieurs ouvrages, biographies ou romans, ont déjà été publiés sur MATA-HARI. Parmi les livres que nous avons utilement consultés, et dont certains sont surtout des œuvres d'imagination, il faut citer en particulier ; *les Espionnes à Paris*, du commandant Emile MASSARD ; *les Défaitistes*, roman de LOUIS DEMUR ; *la Chèvre aux pieds d'or*, roman, et *la Danseuse rouge*, pièce, de Charles-Henry HIRSCH ; *Mare Nostrum*, de BLASCO IBAÑEZ ; *El Misterio de la Vida y de la Muerte de Mata-Hari*, de GOMEZ CARILLO, le plus Parisien des littérateurs espagnols, etc.



MATA-HARI, en tenue de ville.
(Collection du Dr L. BIZARD.)

cheusement transformé ; très irascible, il faisait de terribles scènes à sa femme, qu'il allait même jusqu'à brutaliser. « Être battue par un homme, me disait encore Mata-Hari, est une chose que je n'ai jamais pu admettre. Je me décidai donc à quitter mon mari. » Le divorce entre les époux Mac Leod fut prononcé en 1906 ; ils vivaient, d'ailleurs, séparés de corps depuis quatre ans déjà.

* *

La danseuse Mata-Hari débuta à Paris, au Musée Guimet, en octobre 1905. Son succès fut triomphal. « Mata-Hari dansait nue : seuls, ses petits seins étaient couverts de deux cupules de cuivre ciselées, retenues par des chaînettes. Des bracelets luisants de pierres prenaient les poignets, les biceps et les chevilles ; tout le reste était nu, fatidiquement nu, des ongles des doigts à la pointe des pieds (1).

Sur une scène fleurie, discrètement illuminée, cinq danseurs hindous tiraient d'étranges instruments une musique « énervante et spasmodique », et l'assistance de choix, ravie, extasiée, ne cessait d'applaudir les attitudes voluptueuses, les gestes lascifs, d'une précision souvent inconvenante, les tremblements fébriles, les contorsions épileptiques de la danseuse, dont la souplesse était telle, qu'elle apparaissait tout d'abord comme un serpent qui se traînait, rampait, puis s'animait et se métamorphosait peu à peu en une femme exquise !

Mata-Hari devint vite la ballerine du grand monde ; par snobisme, on la conviait à danser dans les salons les plus aristocratiques. Elle donna des Conférences-spectacles, débuta au Music-Hall, et on prétend qu'ANTOINE, — avant de s'être rendu compte de son insuffisance — pensa l'engager à l'Odéon, pour danser dans « Antar ».

Si tout Paris admira la danseuse, de riches adorateurs se disputèrent la femme et mirent des fortunes à ses pieds.

Mais bientôt on se permit quelques critiques ; le grand art de Mata-Hari n'était, en vérité, que du bluff, et la réputation de beauté de la danseuse était pour le moins exagérée.

Paris s'était engoué très vite de cette grande femme, un peu sauvage d'aspect, qui se montrait sans voiles, dans un décor impressionnant, auréolée d'une légende un peu mystérieuse de danseuse sacrée. Mais Paris oublie vite et ses emballements sont de courte durée ; on reconnut bientôt que la danseuse Hindoue était surtout une courtisane qui, par ses folles exigences, avait ruiné plusieurs de ses amants.

Déjà, avant la guerre, les jours maigres avaient, pour Mata-Hari, succédé à l'opulence. Coûte que coûte, il fallait cependant que la

(1) Louis DEUX, *les Défaillistes*.



MATA-HARI, en costume de danseuse.
(Collection du Dr L. BIZARD.)

danseuse trouvât de l'argent : pour elle-même, d'abord, habituée à vivre sans compter, et aussi pour venir en aide à son « fiancé », le capitaine Marow, aveugle de guerre, son blessé de l'ambulance de Vittel, le seul homme, disait-elle avec sincérité, qu'elle eût jamais aimé et qui, prétend une légende non confirmée, devait entrer, après la mort de l'espionne, dans un cloître.

Pour se procurer des ressources, Mata-Hari était prête à toutes les besognes. Ni très intelligente, ni très instruite, mais vaniteuse, elle avait le grand désir de jouer un rôle de premier plan, très largement rémunéré. Elle parlait couramment cinq langues et avait, dans toute l'Europe, les relations les plus étendues et les plus considérables ; des princes, des ministres, des ambassadeurs, des militaires de haut grade, gardaient d'elle un tendre et reconnaissant souvenir et ne pouvaient, pensait-elle, lui refuser aucun service.

Avant la guerre déjà, Mata-Hari était immatriculée sous le chiffre « H 21 » dans les cadres de l'espionnage allemand (MASSARD). La guerre lui apparaissait comme une occasion exceptionnelle de faire fortune, en offrant ses services à l'Allemagne, tout en simulant des sentiments d'attachement à la France et même, pour donner le change, en fournissant à notre Etat-Major quelques renseignements.

Ainsi, qui se défierait d'elle ?

Mais elle put se rendre compte que nos ennemis, toujours méfiants du reste, payaient mal et sans hâte leurs espions. Elle toucha, dit-on, en tout, moins de 100.000 francs, sur lesquels elle eut à payer les frais considérables de ses déplacements.

Déjà surveillée par nos services, elle était également signalée comme très dangereuse par nos alliés Anglais. C'est alors que, presque sans ressources, une demande pressante, par « sans fil », pour H 21, fut interceptée par les nôtres. Cette imprudence la perdit.

Mata Hari, la fastueuse, ne possédait que quelques louis, lorsqu'elle fut emprisonnée à Saint-Lazare...

∴

Mata-Hari était-elle belle ?

Avant de donner mon impression, qui diffère sans doute de certains portraits qu'on a tracés d'elle, je dois avouer que, lorsque je connus Mata-Hari, elle n'était déjà plus très jeune, puisqu'elle avait dépassé la quarantaine. Je ne puis oublier non plus qu'une cellule de Saint-Lazare est un cadre qui ne flatte guère, d'autant plus que nos prisonnières — qui manquent « d'eau courante » et de miroir, objet rigoureusement interdit comme dangereux — ne tardent pas à apporter quelque négligence dans leur toilette et à oublier même, pour la plupart, toute coquetterie. Enfin, les traits de l'ex-danseuse pouvaient, à bon droit, être altérés par ses appréhensions justifiées.

Mata-Hari était surtout décorative. « Quel grand cheval », di-

sait d'elle, irrévérencieusement, mon infirmière. Elle n'a pas l'air commode la femme fatale ! Je ne me fierais pas à ce serpent ! Il en avait du goût, le Kronprinz ! Telles sont les réflexions que j'entendis à Saint-Lazare, où les espionnes n'avaient pas très bonne presse.

La danseuse était une personne de très grande taille, plutôt mince, quoique solidement charpentée, « hommasse », très brune, prétentieuse, assez distinguée d'allure, à qui, il faut le reconnaître, le nu seyait infiniment mieux que la toilette.

Gertrude Zelle avait de longues jambes, nerveuses et musclées, avec de fines chevilles. Ses bras étaient joliment modelés. Son ventre, malgré deux maternités, ne laissait voir aucune vergeture.

Ses seins, qu'elle s'ingéniait à ne pas laisser voir, même à son médecin, manquaient, en réalité, de toute qualité esthétique. On sait que, toujours, alors qu'elle dansait, elle prenait grand soin de cacher sa poitrine sous des plaques de métal et des verroteries. Elle racontait volontiers, du reste, comme le rapporte justement G. CARILLO, qu'elle avait eu autrefois des « seins menus, fermes, suaves, modelés tels des coupes de Corinthe ». Le jaloux major admirait à ce point la poitrine de son épouse, qu'il répétait souvent ne pouvoir se faire à l'idée qu'un autre homme puisse se permettre jamais de la contempler et d'y poser ses lèvres ; cette pensée le hantait et exaspérait sa jalousie.

Or, une nuit, tandis qu'elle dormait, Lady Mac Leod fut réveillée par la sensation d'une vive douleur. C'était son mari qui, cruellement, dans un accès de folie, venait, avec ses dents, de mutiler ces merveilles de la nature... De ce jour, elle jura que sa poitrine resterait cachée à tous les yeux.

Mais la vérité était infiniment plus simple et moins tragique. Mata-Hari sans avoir, comme on l'a écrit, une poitrine blette, ne possédait que de pauvres seins fanés, petits, presque inexistantes, aux mamelons pigmentés et trop développés.

Le visage de Mata Hari, surtout vu de face, ne donnait rien moins qu'une impression de beauté ; il était du type asiatique ; front bas, pommettes saillantes, bouche grande, avec de grosses lèvres lie de vin, oreilles grossièrement ourlées, nez fort, un peu busqué, aux narines dilatées ; mais ses yeux noirs, bordés de longs cils, illuminaient singulièrement cette physionomie très mobile, sans finesse, et qui n'avait rien de très féminin.

Mata-Hari gagnait singulièrement à être vue de profil, et c'est la pose qu'elle prend dans ses plus jolis portraits.

La beauté de Mata-Hari, être sans charme, un peu sauvage, n'était pas une beauté naturelle ; c'est certainement à force d'études devant le miroir, à force de volonté, que cette grande femme était parvenue à se composer une beauté, à donner à son visage les plus gracieuses expressions, et à son corps les attitudes les plus plaisantes. Cette femme, arrogante et volontaire, avait voulu plaire et y avait réussi. Sa beauté, comme son talent, n'était en somme que du « chiqué ».

La voix de la danseuse, qui avait un accent indéfinissable, fait de plusieurs accents, était rude et saccadée ; elle roulait les « r », et parlait parfois avec tant de volubilité qu'il était difficile de la comprendre...

On a voulu prêter à Mata-Hari le type Israélite ; la légende s'est même à ce point accréditée que tous ses « historiens » lui attribuaient une origine juive. Pour certains même, elle était Bouddhiste. En réalité, elle était et elle se déclarait protestante ; c'est, d'ailleurs, M. DARBOUX, pasteur de Saint-Lazare, qui l'assista dans ses derniers moments.

Mata-Hari, après son arrestation dans un grand hôtel des Champs-Élysées, devenu maintenant une banque, fut conduite à Saint-Lazare dans la matinée du 13 février 1917.

« La fille ZELLE, Marguerite, dite HARI, habitant Palace Hôtel, de religion protestante, étrangère, née en Hollande, le 7 août 1876 — taille 1 m. 75 — sachant lire et écrire », était prévenue d'« espionnage, tentative, complicité, intelligence avec l'ennemi, dans le but de favoriser ses entreprises ». Les ordres les plus sévères exigeaient qu'elle fût mise au secret absolu.

* *

Notre première entrevue eut lieu dans une cellule dite « cellule capitonnée », ainsi dénommée parce qu'un capitonnage en tapisse les murs, afin d'éviter que, dans un accès de désespoir, la prisonnière ne cherche à se briser la tête contre les cloisons.

Cette cellule, d'ordinaire exceptionnellement habitée, ne possède pas de fenêtre et n'est que faiblement éclairée par une étroite lucarne grillagée et haut placée, devant laquelle brûle, à l'extérieur et hors d'atteinte, une mince flamme de gaz.

Un judas permet de surveiller, jour et nuit, la prisonnière, qu'on a débarrassée de tous les objets pouvant être utilisés pour un suicide. Un matelas forme tout l'ameublement de la « capitonnée ».

Je pensais que j'allais me trouver devant une femme effondrée de douleur. En vérité, je me trompais complètement. Quand je demandai, comme j'en avais mission, à la trop célèbre espionne, si elle n'avait à se plaindre d'aucun trouble de santé, elle me répondit, en me toisant de toute sa hauteur, qu'elle n'avait que deux désirs à exprimer, qui étaient : qu'on mette à sa disposition..... le téléphone, et qu'on lui donne un bain.

Je lui répondis que la première demande n'entraînait aucunement dans mes attributions, et que je ne pouvais vraiment adresser à la pharmacie semblable ordonnance. Il m'était plus facile de prescrire le bain qu'elle réclamait, devant ajouter, d'ailleurs, ici, qu'elle n'eut jamais la sotte prétention — comme on l'a dit et même écrit — de prendre des bains de lait. Jamais non plus, elle n'eut droit à son bain quotidien.

J'eus à revoir la prisonnière peu après. Je fus écœuré par l'odeur de sa cellule, et comme elle réclamait qu'on voulût bien l'autoriser à soigner certaine maladie dont elle était atteinte, elle fut placée dans une chambre dépendant de l'infirmerie.

C'est alors, en voyant en pleine lumière cette grande femme, hautaine et sans aménité, que je me souvins de l'avoir rencontrée déjà avant la guerre, lors de mes visites comme médecin de la Préfecture, dans une maison de « rendez-vous » du quartier de l'Etoile.



Dernier portrait de MATA-HARI, à Saint-Lazare.

(Collection du D^r L. BIZARD.)

« Celle-ci, m'avait dit M^{me} H., la « directrice », je ne puis vraiment exiger qu'elle se fasse visiter. Une femme qui demande mille francs « pour un moment » n'est sûrement pas malade. » Peut-être Madame la Directrice commettait-elle une petite erreur.

Mata-Hari, dont les prétentions baissèrent rapidement, fréquentait, d'ailleurs, plusieurs « maisons », mais laissait croire à chaque « patronne » qu'elle lui assurait « l'exclusivité » de sa personne.

Après son passage à l'infirmerie, Mata-Hari fut placée, peu de temps avant son procès, dans la cellule ou, plus exactement, dans la pistole 12, qui lui fut définitivement attribuée, et qu'elle habita durant toute sa détention.

La pistole 12, située au 1^{er} étage de Saint-Lazare, chambre historique qui a donné asile à toutes les grandes célébrités du crime, n'est qu'une cellule comme toutes les autres, aussi sommairement

meublée ; avant la guerre — car depuis, ce régime de faveur n'a pas été rétabli — on plaçait en pistole des détenues de bonne conduite, n'ayant encore jamais été condamnées, désireuses d'éviter la promiscuité des ateliers et des autres cellules où couchent parfois en long, en large, jusqu'à 8 à 10 femmes, et ayant au greffe, en dépôt, un « pécule » suffisant pour couvrir les frais de location de la pistole, qui ne dépassaient pas 0 fr. 25 centimes par jour, chauffage compris en hiver. C'était le bon temps !

Pour les condamnés à mort — mince avantage ! — la pistole était gratuite.

Comme prévenue, la prisonnière avait le droit de faire venir à ses frais ses repas de la cantine ; elle restait seule, bien que très surveillée, une grande partie de la journée, tandis que, la nuit, une fille de service occupait un lit voisin.

La condamnation à mort de la danseuse va modifier l'aspect de la cellule. En effet, ainsi que l'exigent les règlements, trois lits parallèles furent placés dans la cellule, et deux détenues, spécialement choisies parmi les mieux notées, furent placées auprès de l'espionne, pour lui tenir compagnie dans la journée et coucher la nuit une à sa droite, l'autre à sa gauche.

Les sœurs, en se relayant, veillaient la nuit et assuraient une constante surveillance, confiée durant le jour à la sœur Léonide.

Mata-Hari, comme toutes les condamnées à mort, eut droit à quelques douceurs, permises par les règlements, qui consistaient à pouvoir lire et même fumer ; mais la danseuse lisait peu et ne fumait pas. L'avantage le plus apprécié consistait à avoir une cuisine plus soignée et plus choisie que l'ordinaire, tout à fait frugal, des autres détenues.

A Saint-Lazare, c'est la bonne sœur Aurea qui, depuis plus de 20 ans, préside aux destinées des cuisines ; c'est elle-même qui servait les repas de la danseuse, douée d'ailleurs d'un bon appétit et qui avait droit, le matin, à du bouillon et du café ; à midi, à un plat de viande grillée ou rôtie, avec des légumes, du café et du vin ; le soir, à une soupe, à un plat de viande garnie, et à du vin.

La condamnée, dans les premiers temps, devait, par ordre, ne jamais quitter sa cellule et souffrait beaucoup de cette claustration. Plus tard, on lui permit une promenade quotidienne dans la grande cour.

A part les religieuses et moi-même, accompagné de mon excellent interne Bralez, Mata-Hari, en dehors du pasteur DARBOUX et du vénérable abbé DOUMERGUE, aumônier catholique de Saint-Lazare, qui venait la voir sur sa demande et avec qui elle aimait à s'entretenir, *ne reçut jamais aucune autre visite dans sa cellule.*

D'ailleurs, elle n'aimait guère les intrus ; si elle accepta un jour la visite de mon collègue et ami, le Dr EMERY, elle ne voulut pas permettre à son interne de pénétrer jusqu'à elle : « qu'il sorte,

Je suis si fatiguée.
et je réfléchis toute
la nuit.

Je vous en prie, faites
que je puisse dormir
toute une nuit.

M^{lle} Kelle McLeod.

721
44.625

Autographe de MATA-HARI (Collection du Dr L. BIZARD).

celui-là ; pourquoi vient-il me voir ? je ne suis pourtant pas une bête *curieuse* ».

Jamais, pendant les huit mois que dura sa détention, on ne lui porta ni friandises, ni fleurs, et ceux qui prétendent le contraire se trompent complètement.

Jamais Mata-Hari, en dehors de la correspondance officielle ayant trait à son affaire, ne reçut aucune lettre particulière, et les trois lettres qu'elle écrivit lui furent retournées.

Douée d'une assez jolie voix, Mata-Hari se plaisait à apprendre et à chanter des cantiques ; mais ses meilleurs moments étaient certainement ceux que pouvait lui consacrer sœur Léonide.

Sœur Léonide — qui rit de bon cœur quand je lui apprends que, dans les journaux et même dans les livres, on l'appelle « petite sœur Marie » — est la grande doyenne de Saint-Lazare, qu'elle n'a pas quitté depuis plus de 52 ans ! Très intelligente, très franche, très vive malgré son âge, sœur Léonide, de petite taille, assez forte, au visage coloré, est une femme énergique qui, de sa grosse voix de Méridionale, a coutume de donner ses ordres en employant un langage un peu vert, qui n'est pas toujours rigoureusement protocolaire. Tout le monde, à Saint-Lazare, aime et respecte sœur Léonide, et tout le monde espère qu'elle aura bientôt cette Croix d'honneur qu'elle a si bien méritée.

La bonne Sœur a été chargée, pendant la guerre, de la surveillance de toutes les espionnes et jamais, grâce à son tact, à sa patience, aucun incident ne s'est produit.

Souvent, me dit-elle, je n'ai pas dormi tranquille, et il m'est arrivé bien des fois de me lever en pleine nuit, pour voir si tout allait bien dans « mes cellules ».

Dans les débuts du séjour de Zelle à Saint-Lazare, dès cinq heures du matin, je venais lui porter une tasse de café. Elle en a été très touchée, et elle qui n'était pas commode au début, est devenue gentille et douce comme un agneau. Elle ne se doutait pas, la pauvre fille, que si j'allais la voir, la tasse de café n'était qu'un prétexte ; mais il me tardait de savoir si elle ne s'était pas pendue dans la nuit. On a toujours la frousse avec ces bonnes femmes-là !

Durant sa longue détention, Mata-Hari fut ce qu'on appelle une bonne détenue, peu exigeante, d'humeur pourtant variable, très heureuse lorsqu'on voulait bien lui consacrer un moment pour causer avec elle. Volontiers, elle aurait parlé de son affaire, se vantant des services que, bien qu'étrangère, elle avait rendus aux Français, qui la faisaient maintenant tant souffrir et voulaient la « touer », mais on s'efforçait de détourner la conversation et la condamnée se plaisait à raconter sa vie, agréablement d'ailleurs, avec beaucoup de détails, vrais ou faux.

On ne l'entendit jamais parler devant les Sœurs de ses aventures amoureuses. Par contre, la littérature ne semblait guère l'intéresser, malgré ce que prétend notre grand ami Gomez Carillo.



Mais, plus les jours passaient, plus la perspective de son exécution préoccupait justement la condamnée.

Il faut bien reconnaître que, pour les condamnés à mort, plus que l'exécution, le vrai, l'épouvantable supplice est cette attente de la mort pendant des semaines et des mois. Aussi toutes les condamnées se plaignaient-elles d'insomnie et ce qu'elles réclamaient, toutes aussi, c'était qu'on leur fournit les moyens de dormir... et de ne pas penser.

Les jours passent, les pourvois en révision, puis en cassation, sont tour à tour rejetés, et c'est la presque certitude qu'un prochain matin, la porte s'ouvrira et qu'il faudra en finir... Ce n'est que lorsque les premières lueurs du jour se montrent, que la condamnée, plus calme, assurée que « ça ne sera pas pour ce matin », pouvait enfin s'assoupir.

Mata-Hari n'a jamais douté qu'elle serait fusillée. La légende qui a laissé dire qu'elle croyait que son exécution ne serait qu'un simulacre, n'est même jamais venue jusqu'à ses oreilles, et son auteur avoue lui-même qu'elle n'est qu'un produit de son imagination.

A-t-elle cru davantage qu'elle serait échangée contre un général Français, arrêté et condamné à mort en Allemagne ? Sur ce point, l'espionne ne s'est jamais étendue. Mais ce qu'elle nous a dit, sans que nous sachions si ces propositions ont dépassé les murs de Saint-Lazare, c'est que, si elle le voulait, elle pouvait, par ses relations, faire élargir dix des nôtres incarcérés dans les prisons allemandes. Elle était certaine d'aboutir, mais elle posait une condition, qui était d'être relâchée et mise en liberté sous condition. Si ce service ne devait que lui valoir d'avoir sa peine commuée en travaux forcés, elle préférerait mourir. Tout, même le pire, plutôt que de rester en prison.

Mata-Hari ne pleurait pas et n'a jamais manifesté de désespoir ; elle est toujours restée maîtresse d'elle-même, mais elle ne cessait de se répandre en invectives contre ceux qui la faisaient souffrir, et finissait rageusement sa tirade habituelle par ces mots, vingt fois entendus : « Oh ! ces Français ! »

Elle assurait toujours qu'elle ne faiblirait pas devant la mort, et elle tint parole.

En vérité, Mata-Hari, depuis sa condamnation, crânait, mais avait peur.

Très fière, très orgueilleuse, elle n'a pas voulu qu'on s'aperçoive de ses terribles appréhensions ; et elle a joué jusqu'au bout la comédie du courage et de l'indifférence. Encore jeune, pleine de vie, pleine d'ardeur, elle ne pouvait admettre qu'elle avait joué déjà tout son rôle terrestre, se croyant appelée encore aux plus hautes destinées.

Sœur Léonide, après sa dure journée, ne quittait pas l'espionne

avant qu'elle fût couchée. Celle-ci, chaque soir, avec un regard qui se faisait plus angoissé, alors qu'elle sentait que la solution approchait, demandait tristement à la Sœur, qui trouvait toujours quelques bonnes paroles pour la rassurer : « Croyez-vous, chère petite mère, que je puisse dormir tranquille cette nuit ? »

A cette minute-là, en exprimant ses craintes, Mata-Hari était sincère.

* *

Le dimanche est jour de détente pour tous les condamnés à mort ; c'est une journée qu'on est sûr de vivre de son commencement à sa fin, car il n'y a jamais d'exécution le dimanche.

Or, le dimanche matin 14 octobre, je me rendis à Saint-Lazare, où j'appris que c'était pour le lendemain matin. J'eus un entretien avec la sœur Léonide et, à notre habitude, nous nous rendîmes ensemble dans la cellule de l'espionne.

A voir notre visage naturel et souriant, elle pensa certainement que si « c'était pour bientôt », nos traits trahiraient tout de même une certaine émotion, et elle se montra rassurée.

Après m'être inquiété de sa santé, nous parlâmes de banalités et j'amorçai la conversation sur le sujet de la danse. « Voyons, dit sœur Léonide de sa bonne voix rude, faites-nous voir un peu, Zelle, comment vous dansiez. »

Alors Mata-Hari se leva, son front s'illumina, elle dégagea un peu sa robe et, souriante, esquissa quelques pas...

* *

Le lendemain matin, peu après 4 heures, j'arrivai à Saint-Lazare. Il faisait froid. Devant la gare de l'Est, des permissionnaires chantaient ; d'autres, allongés sur le trottoir, dormaient sur leur sac. Ces poilus français ne se doutaient guère que, peu d'instant après, on allait infliger le châtimeut suprême à une de leurs plus cruelles ennemies, qui en avait fait tuer par centaines. Il faut ici rappeler, en effet, qu'on a assuré que le nombre de nos poilus, que l'espionne a fait poignarder dans le dos, dépasse l'effectif d'une division !

Devant Saint-Lazare déjà sont arrivées les quatre automobiles du « cortège », éclairées et stores baissés.

J'entre, et tout de suite je constate que si nous étions une trentaine « d'invités » lors des deux exécutions précédentes, nous sommes, cette fois, plus de cent. Civils et militaires se bousculent, dans un brouhaha quelque peu scandaleux, dans le greffe et dans les couloirs du rez-de-chaussée.

Je pénètre chez le directeur, dont le cabinet est encombré de gens d'importance ; c'est à peine si on reconnaît les visages dans un nuage de fumée ; on boit du café chaud, porté de la communauté.

Le directeur, M. Estach, mort depuis, me dit à l'oreille : « On prend les dernières mesures »...

Toute cette assistance, parlant à voix basse, me paraît pâle un peu.

Tout à coup, une voix mâle retentit. C'est un capitaine qui annonce : « C'est l'heure, Messieurs, on va monter ».

Et voici la foule qui se précipite à sa suite vers la porte donnant accès à l'intérieur de la prison.

Le colonel de la Garde, le très distingué colonel SEMPROU, qui a dirigé avec tant d'impartialité et d'autorité les débats du Conseil de Guerre, voyant cette affluence, commande alors avec fermeté que, seules, les quelques personnes autorisées monteront jusqu'à la cellule ; les autres attendront en bas, et lui-même donnera l'exemple.

A ce moment, un petit vieillard à figure blême, qui n'est autre que M^e CLUNET, se fraye un passage jusqu'au capitaine et l'interpelle d'une voix tremblotante : « Capitaine, Capitaine, excusez-moi, je ne me sens pas le courage de monter ; mais dites-lui bien que je suis là tout près, et qu'elle soit assurée que, jusqu'au bout, je ne l'aurai pas abandonnée ».

— « Je n'ai pas à faire vos commissions, Maître, réplique durement l'officier ; ce que vous avez à dire à cette femme, dites-le vous-même ». Et l'avocat, se soutenant à peine, suivit le petit cortège, qui montait jusqu'à la cellule.

On arrive au greffe du premier étage, appelé en argot de la prison « le pont d'Avignon »..., parce que tout le monde y passe, pour se rendre dans les divers quartiers de Saint-Lazare.

On suit le long du couloir, faiblement éclairé d'un bec papillon, et nous remarquons que, pour amortir les bruits qui auraient pu donner des soupçons à la condamnée, les bonnes Sœurs ont jeté des bouts de tapis, des couvertures, sous nos pas.

Sœur Léonide ouvre la cellule ; l'officier, voyant trois femmes couchées, lui demande « laquelle ? » — Celle du milieu, répond la religieuse ».

Mata-Hari, dont j'avais fait doubler, la veille, la dose de chloral, dort entre les deux détenues gardiennes, qui ont compris et, sanglotantes, sautent de leur lit.

La Sœur chargée de veiller est à genoux et prie, son visage de cire éclairé par la lueur tremblotante d'une veilleuse.

Le capitaine secoue la condamnée, qui ouvre des yeux d'épouvante, cherche à parler et qui, assise sur son séant, se soutenant sur ses poings crispés, placés en arrière, écoute l'officier lui annoncer, d'une voix ferme mais émue : « Zelle, ayez du courage, le Président de la République a rejeté votre pourvoi, l'heure de l'expiation est venue ! »

Alors il se fait un grand silence.

On ne voit dans la pénombre que deux yeux qui flamboient.

D'une voix sourde d'abord, mais qui, peu à peu, se raffermît, Mata-Hari répète au moins par dix fois : « ce n'est pas possible ; ce n'est pas possible..... ! »

Très vite elle reprend ses esprits ; à sœur Léonide qui, penchée vers elle, l'encourage, elle répond : « Ne craignez rien, ma Sœur, je saurai mourir sans faiblir, vous allez voir une belle mort ! »

Je lui offre un flacon de sels à respirer. « Merci, Docteur, dit-elle ; vous le voyez, je n'ai pas besoin de ça. » Cependant, elle accepte un grog, que lui tend le Dr Bralez. La condamnée commence pourtant à se vêtir, ou plutôt à se laisser vêtir, et la plupart des assistants se retirent par discrétion.

Je reste près d'elle pendant qu'on commence à l'habiller, étendue sur son lit ; sa chemise, qui n'était pas de toile grossière, comme on l'a dit, car son linge personnel lui avait été laissé, se soulève, tandis qu'elle fait un mouvement et découvre plus haut que les jambes. Une religieuse veut la couvrir : « Oh ! laissez donc, ma Sœur, ce n'est pas le moment de faire de la pudeur. »

Peu à peu le visage de Mata-Hari prend une expression dure et coléreuse ; alors, tandis qu'on lui passe ses vêtements, elle ne va plus cesser de monologuer : « Oh ! les Français !... A quoi ça va leur servir de m'avoir tuée ; si encore ça leur faisait gagner la guerre. Ah ! ils verront !... C'était bien la peine que je fasse tant pour eux..... et pourtant, je ne suis pas Française.... » — « Ma Sœur, je voudrais qu'on me donne ma robe la plus chaude, car il fait froid ce matin ; je veux aussi mes jolis petits souliers, j'ai toujours aimé à être bien chaussée », et, pendant ce colloque, la danseuse tranquillement se poudrait !... Puis, tout à coup : « J'ai à parler à mon Pasteur ».

M. Darboux s'approche ; il a demandé un peu d'eau, dont on emplit un gobelet de prisonnière, et qui tremble dans sa main. Sur sa demande, on le laisse s'entretenir en tête à tête avec la danseuse. Mata-Hari, paraît-il, recevait *in extremis* le baptême...

Pendant que s'accomplissait cette très simple cérémonie, je reste à la porte de la cellule, en compagnie de M^e Clunet. « Quelle tristesse, me dit le vénérable Bâtonnier, de tuer en pleine force une telle femme ; c'était, pourtant, une belle intelligence ; c'est grand dommage, vraiment, qu'il n'ait pas été possible, au lieu de la faire disparaître, de se servir de ses qualités au bénéfice de notre pays ! »

Mais la porte s'ouvre ; le pasteur sort, les yeux embués de larmes, nous invitant à rentrer.

Mata, bien droite, sans soutien, l'air altier, paraît vraiment nous recevoir. Revêtue de sa robe tailleur bleue, à longue jaquette, bordée de blanc, son chapeau canotier sur la tête, elle se gante posément.

— « Je suis prête », dit-elle avec assurance, et se tournant vers moi : « Merci une dernière fois, Docteur, pour tous vos soins et pour votre sollicitude ».

Puis, s'adressant à Sœur Léonide : « J'ai beaucoup voyagé, ma Sœur, eh bien ! cette fois c'est mon dernier voyage. Je pars pour la grande gare, mais n'en reviendrai pas... Allons, voyons, faites comme moi, petite Mère, ne pleurez pas ! »

Un officier s'approche alors, lui demandant, comme le veut la loi, si elle n'a aucune révélation à faire. — « Aucune, répondit-elle sèchement, et, si j'en avais, vous pensez bien que je les garderais pour moi ».

La loi voulait aussi qu'une dernière question lui fût encore posée (1).

C'est le D^r Socquet, médecin légiste expert, qui en est chargé. Tout doucement, il demande à Mata-Hari si elle n'a aucune raison de se croire enceinte. « Oh ! sûrement non, réplique-t-elle presque en riant, comment voudriez-vous ?... »

Elle s'engage alors dans le long couloir, semblant conduire le cortège qui l'entoure et la suit.

A ce moment, le gardien-chef croit devoir se précipiter sur elle et lui saisir le bras. Mais elle se dégage brusquement, et d'un accent rauque s'écrie : « Laissez-moi, vous, ne me touchez pas, je ne veux pas ; je ne suis pas une voleuse..., en voilà des façons ! » ; et c'est le gardien-chef qui obéit.

— « Petite Mère, je vous prie, donnez-moi le bras et ne me quittez pas. »

— « Alors, me raconta Sœur Léonide, je lui tendis le bras et je pris sa main dans la mienne. Je la serrai aussi fort que je pouvais, parce que je me méfiais, elle était bien capable de faire une blague au dernier moment ».

On descend l'escalier et la porte s'entr'ouvre sur le guichet d'entrée, où se tiennent d'ordinaire les paisibles gardiens de Saint-Lazare ; il y a foule et la danseuse sourit : « Oh ! que de monde ! quel succès !... » Puis, sans s'émouvoir, elle parcourt les quelques mètres qui la séparent du greffe, où a lieu la levée d'écrou. Zelle-Marguerite-Gertrude, dite *Mata-Hari*, est « remise à l'autorité militaire, pour être exécutée à Vincennes ».

C'est à ce moment qu'elle demande et obtient la faveur d'écrire quelques lettres. Mata-Hari dégage sa main droite et, de sa grande écriture qui ne tremble pas, elle écrit posément trois lettres, inscrit l'adresse sur les enveloppes, et les remettant au Directeur elle ajoute, souriante : « surtout qu'on ne brouille pas les adresses. Ça ferait du beau ! »

Pendant ces dix minutes, je me tiens à un mètre à peine, épiant une faiblesse possible, qui ne se produit pas.

« J'ai terminé, dit-elle. » C'est alors que les gendarmes prennent possession de la prisonnière, et la font monter dans la voiture où prennent place avec eux la Sœur Léonide et le Pasteur Darboux.

Durant le trajet, le Pasteur est tellement ému qu'il peut à peine parler.

Mata-Hari fait ses adieux et répète : « Je pars pour la gare dont on ne revient pas », et elle ajoute encore : « Ah ! ces Français !... »

(1) « Si une femme condamnée à mort se déclare et s'il est vérifié qu'elle est enceinte, elle ne subira sa peine qu'après sa délivrance. » *Code pénal*, livre I, chapitre 1, art. 27. On a écrit, dans un livre, que l'avocat de Mata avait invoqué, au dernier moment, cet article 27, pour reculer l'exécution de sa cliente. Cet épisode, tel qu'il a été relaté, est de pure fantaisie.

La Sœur Léonide l'exhorte à la résignation et au pardon. « Au moment de comparaître devant Dieu, dit la religieuse, il ne faut plus garder pour personne des sentiments de haine. » — « Je ne voudrais pourtant pas pardonner aux Français, » répond-elle. — « Oui, ma fille, il le faut », et à mi-voix, Mata-Hari répond : « Puisque vous le voulez, ma chère Mère, je pardonne..... »

On arrive à Vincennes. L'exécution est fixée à 6 h. 15, et le jour vient de poindre à peine.

Les troupes sont alignées sur trois lignes et, tandis que la voiture s'arrête à l'extrémité du carré, face au poteau, retentit une sonnerie de clairon.

Alors, au milieu d'un silence impressionnant, Mata-Hari descend de voiture, tend la main à Sœur Léonide pour l'aider à descendre, et lui prend le bras ; entourées de gendarmes, la Religieuse priant à haute voix et celle qui va mourir, s'avancent lentement.

Arrivée près du poteau, Mata-Hari, se séparant brusquement de la Sœur, lui dit : « Embrassez-moi vite et laissez-moi maintenant ; mettez-vous sur ma droite, je regarderai de votre côté. Adieu ! »

Puis, tandis qu'un officier donne lecture du jugement, la danseuse, qui a refusé de se laisser bander les yeux, d'elle-même s'est placée contre le poteau, une corde, qui n'est même pas nouée, passée autour de la ceinture.....

Le peloton d'exécution, composé de 12 chasseurs à pied, 4 soldats, 4 caporaux, 4 sous-officiers, est à 10 mètres d'elle... Mata sourit encore à Sœur Léonide agenouillée et fait un geste d'adieu.

L'officier commandant lève son sabre : un bruit sec, suivi du coup de grâce moins éclatant, et la Danseuse rouge s'écroule tête en avant, masse inerte qui dégoutte de sang...

Au bruit des clairons, les troupes défilent devant le cadavre, sauf un tout petit soldat, qui était placé tout juste devant moi pendant l'exécution, et que je dépose évanoui sur le gazon.

Un fourgon s'avance ; deux tringlons en retirent une bière de sapin, où ils étendent le corps déjà raidi qui, après un simulacre d'inhumation, sera remis à la Faculté (1).

* *

Il fait froid ; les visages de ces poilus, qui en ont vu d'autres pourtant, sont blêmes. Lentement l'assistance s'écoule, fortement impressionnée.

Près de moi j'entends cette phrase, qui résume bien ce que nous pensons tous : « C'était une coquine, on a bien fait de s'en débarasser, mais ça fait tout de même quelque chose de voir froidement tuer une femme ».

(1) M. E. MASSARD, en terminant le récit de l'exécution de Mata-Hari, prétend que « petite Sœur Marie » s'approcha et détacha une bague du doigt de la morte, « cadeau suprême sans doute pour le dernier amant ! ». Laissons Sœur Léonide lui répondre : « Tout ça, dit-elle, ce sont des histoires inventées ; d'abord, Zelle n'avait pas une seule bague ; et ensuite, elle me respectait trop pour me charger d'une commission de cette sorte. »

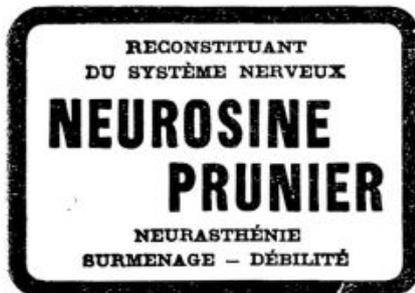
NOVACETINE **PRUNIER**

Saccharure à base de :
Sulfosalicylate de **Pipérazine, Lithine et Soude**

Antirhumatismal énergique ; Agréable à prendre

DOSES HABITUELLES : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine 53.318



Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine N°53.318



Société Prunier & C^{ie}. — R. C. Seine N°53.318

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
4 à 6 Comprimés pour un verre d'eau, 12 à 15 pour un litre.

R. C. Seine 53.319

Le Présent dans le Passé.

La puériculture au XVI^e siècle : le tri-centenaire de Scévole de Sainte-Marthe.

Celui-ci, à dire le vrai, n'était pas médecin ; mais c'était un savant, un encyclopédiste comme on en compte quelques-uns au siècle où il vécut.

SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE, orateur, jurisconsulte, historien, était, à ses heures, poète ; c'est en vers latins qu'il composa originairement son traité de puériculture, que traduisit et publia son petit-fils, messire Abel de Sainte-Marthe, « doyen de la Cour des Aydes et Garde de la Bibliothèque de S. M. à Fontainebleau ».

Le poème latin, nous apprend notre très érudit confrère et ami J. NOIR (1), auquel nous empruntons la trame de cette note, le poème latin, imprimé pour la première fois en 1584, fut dédié par son auteur « à Henri III, Roi de France et de Pologne, dans le temps que le Prince témoignait le plus d'ardeur pour avoir des enfants ».

Les circonstances dans lesquelles le livre fut composé méritent d'être connues.

Un de ses enfants tomba gravement malade en nourrice, et les médecins les plus réputés ne parvenaient pas à le guérir. Très bon père, de Sainte-Marthe fit de laborieuses recherches sur tout ce qui concernait les enfants en bas âge, réfléchit, observa, soigna son enfant lui-même et l'arracha à la mort. On le pria de ne pas garder pour lui les connaissances qu'il avait accumulées et il les consigna en vers latins dans son poème. Il est curieux de constater que, digne précurseur du professeur Pinard, Scévole de Sainte-Marthe composa son ouvrage dans un but patriotique.

Les plus sages conseils sont contenus dans cet opuscule de 130 pages, notamment celui donné aux mères d'allaiter elles-mêmes leurs enfants : J.-J. Rousseau ne fut donc pas un novateur ; à la femme enceinte, de ne pas se serrer, d'éviter les émotions pendant la grossesse, de ne pas trop se fatiguer, etc.

Notre ancêtre s'élève avec force contre la manie de la danse, qui sévissait à cette époque comme à la nôtre, et qui est particulièrement nuisible dans l'état qu'on a qualifié d'*intéressant*.

Les préceptes de notre auteur, sur l'alimentation des accouchées, sur l'usage du vin toléré à quantités modérées, sur les soins aux nouveau-nés, sur la façon de leur donner le sein, de régler leurs tétées, de soigner les maladies du premier âge, nous paraissent, encore à l'heure présente, des plus judicieux ; et il n'est que juste de consacrer au moins un souvenir à ce gentilhomme puériculteur, à l'occasion du tri-centenaire de sa mort, survenue en 1623, à l'âge de 87 ans.

(1) V. le *Concours médical*, du 31 août 1919.

La Médecine des Praticiens

La Novacétine Prunier et les états arthritiques.

Sous le nom d'états arthritiques ou uricémiques on comprend les diverses maladies qui ont pour cause l'excès d'acide urique dans le sang : goutte, rhumatisme, lithiase...

L'acide urique, on le sait, provient de la décomposition des aliments azotés. C'est un stade de métabolisme des matières albuminoïdes, dont le dernier terme est l'urée, corps très soluble et de facile élimination.

Les travaux de Chauffard et de ses élèves ont établi le rôle important du foie dans la transformation de l'acide urique. En effectuant le dosage de cet acide dans le sang de la veine porte et des veines sus-hépatiques, on constate qu'il se trouve en proportion beaucoup plus forte — de 20 à 53 pour cent — dans le premier que dans le second.

Le foie en a donc détruit ou emprisonné une certaine quantité. Cette fonction uricolytique du foie est admise par tous les physiologistes. Elle subit des variations en rapport avec les altérations de la cellule hépatique. Quand celle-ci conserve intégralement son activité, la fonction uricolytique s'accomplit pleinement ; l'excès d'acide urique est décomposé ou retenu au passage : l'hyperuricémie est écartée. Mais si la cellule hépatique faiblit, l'organe devient impuissant à transformer l'acide urique du sang ; l'insuffisance de la fonction uricolytique se manifeste et s'accroît ; l'acide urique en excès passe dans la circulation générale ; les états uricémiques sont constitués. Suivant les dispositions particulières du sujet on voit alors apparaître la goutte, les variétés de rhumatisme, la lithiase urique, la gravelle.

L'hyperuricémie provient donc, ou bien d'un régime immodéré qui apporte dans l'économie de telles quantités d'acide urique que le foie, même sain, est incapable de les arrêter ou de les modifier, ou bien de l'insuffisance de la fonction uricolytique du foie qui ne peut plus transformer l'acide urique, même si la proportion en demeure normale.

Ajoutons que les reins interviennent dans la rétention des composés uriques. Des reins, lésés par une infection antérieure, s'opposent au passage de ces corps qui, retenus dans le milieu intérieur, y causent des perturbations plus ou moins graves.

Pour éviter les troubles des états arthritique ou uricémique, il est donc indiqué d'introduire dans l'organisme le moins possible d'éléments azotés, et ceci est une affaire de régime, de dissoudre l'acide urique et les urates qui encombrant l'économie, et ceci est une affaire de médicament.

La *Novacétine Prunier* est un remède excellent des états uricé-

miques. La *Novacétine Prunier* est un sulfo-salicylate de soude, lithine et pipérazine. Sa composition révèle de prime abord son action thérapeutique. L'acide salicylique, la lithine, la pipérazine sont de puissants dissolvants de l'acide urique et des urates; ils en rendent l'élimination possible et même facile; l'économie est ainsi débarrassée de ces résidus incomplètement brûlés qui amènent les accidents de la goutte et du rhumatisme.

Nous devons attirer spécialement l'attention des médecins sur la différence capitale qui existe entre la *Novacétine Prunier* et les salicylates ordinaires. La *Novacétine* est un sulfo-salicylate. Cette sulfo-conjugaison lui confère des propriétés particulières qui lui donnent une supériorité marquée sur les salicylates simples. La *Novacétine Prunier* se décompose plus lentement que le salicylate de soude; elle s'élimine plus tardivement et son élimination est plus prolongée, de sorte qu'elle reste beaucoup plus longtemps en contact avec les humeurs et les cellules de l'organisme, et qu'elle opère plus doucement, mais sans relâche, les décompositions uriques et uratiques.

Le choc qu'elle imprime à l'économie est léger, mais incessant, et il produit de bienfaisants effets thérapeutiques.

L'action de la *Novacétine* est rapide. Son premier effet est l'apaisement de la douleur. De là son succès dans toutes les névralgies arthritiques, dans toutes les arthralgies, les myalgies de nature uricémique. Son emploi prolongé réduit les inflammations, les gonflements articulaires, dissout même les tophi de la goutte.

En résumé, la *Novacétine Prunier* combat efficacement toutes les manifestations des états arthritiques ou uricémiques.

Les distractions d'un grand chirurgien.

Le Dr William J. MAYO, le célèbre chirurgien de Rochester, aux Etats Unis, vient, nous dit *la Clinique*, de se faire construire un chaland à pétrole de 200 chevaux, long de 40 mètres et d'un déplacement de 75 tonnes, pour voyager pendant ses vacances sur le Mississipi. Le bateau, qui est à fond plat, est muni de deux hélices enfouies dans deux tunnels, destinés à les protéger des bas-fonds. Tout en chêne et en acajou, il est aménagé avec tout le confort possible, et comporte onze cabines, plusieurs salons, une salle à manger, une bibliothèque et... une salle d'opérations. Ce bateau a coûté plus de 100.000 dollars, soit à peu près un million et demi de francs. Il a été baptisé *Etoile du Nord* et fait l'admiration des badauds de la Nouvelle-Orléans, où il se trouve amarré en ce moment.

DIGESTIONS INCOMPLÈTES OU DOULOUREUSES
VIN DE CHASSAING
 BI-DIGESTIF, A BASE DE PEPSINE ET DIASTASE
 PARIS, 6, Rue de la Tacherie

R. C. Seine N° 53.319

Echos de la « Chronique »

Joyau de bibliophile.

Au professeur Maurice LETULLE vient d'échoir une rare et heureuse fortune. Un arrière-neveu de LAENNEC, M. René Laënnec, vient de faire don à notre éminent maître et ami de la thèse inaugurale de l'illustre inventeur de l'auscultation médiante, celle-ci, accompagnée d'annotations et pages manuscrites qui en centuplent la valeur. Mais un autre intérêt s'attache à cette publication, que les bibliophiles vont se disputer. Outre qu'elle est tirée à un nombre restreint d'exemplaires (1), elle offre cette particularité qu'elle est une merveille d'art typographique. C'est une reproduction intégrale, avec les caractères de l'époque, le papier, et jusqu'à la reliure usagée du temps ! Quant aux autographes, le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'on a quelque peine à distinguer si on a sous ses yeux un original ou un fac-simile ; c'est la perfection même.

Le 4^e Salon des médecins.

Pour la quatrième fois (1909-1911-1912), le *Salon des Médecins* s'ouvrira au Cercle de la Librairie, 117, boulevard Saint-Germain, du dimanche 2 mars prochain (1924) au dimanche 9 mars inclus.

Comme les précédents, il comportera : la Peinture, la Sculpture, la Gravure et les Arts décoratifs, et il sera réservé aux médecins, aux pharmaciens, soit à tous les membres de la famille médicale.

De plus, les adjonctions suivantes, suggérées par l'expérience et destinées à en rehausser l'intérêt, y seront inaugurées.

1^o Une section y sera réservée aux Médecins et Pharmaciens collectionneurs : Médecine et Pharmacie dans l'art, où seront exposés les médailles, gravures, portraits, ex-libris se rapportant à celles-ci ; 2^o au titre d'Associés, les Femmes et Enfants des Médecins et Pharmaciens pourront exposer, dans la limite des possibilités, leurs œuvres artistiques ; 3^o une Section de Publicité médico-pharmaceutique y sera pour la première fois ouverte aux artistes de la Corporation, voire étrangers, et aux annonceurs, qui pourront exposer des projets artistiques de clichés et de réclames, cet art de la publicité étant tout à rénover ; 4^o enfin, au titre d'invités, certains humoristes, ayant satirisé avec esprit Médecins et Pharmaciens, seront conviés à exposer quelques-unes de leurs œuvres.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser, dès maintenant, au Secrétaire général, Fondateur et Organisateur, le D^r PAUL RABIER, 84, rue Lecourbe, Paris-XV^e.

(1) Tirage à 500, dont 450 dans le commerce. En vente à la librairie Ch. BOUTANGÉ, 14, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris. Les bibliothèques américaines une grande partie de l'édition, il ne reste que quelques exemplaires chez l'éditeur, au prix de 80 francs.

Chronique Bibliographique

Ch. FIESSINGER. — **Les pronostics du praticien en clientèle.**
A. Maloine et fils, Paris.

Il n'existait, à proprement parler, aucun ouvrage qui ait traité à ce sujet, à part les aphorismes d'Hippocrate, quelques articles épars dans les journaux médicaux, entre autres une magistrale conférence du professeur CHAUFFARD (1), et des publications justement dédaignées du XVIII^e siècle, qui ne méritent pas d'être tirés de l'oubli.

C'est, cependant, une des questions qui préoccupent le plus, de nos jours, le praticien désireux d'exercer son art avec science et conscience.

Que de qualités celui-ci doit-il réunir, pour faire un bon pronostic !

D'abord, la connaissance du tempérament de son malade, l'évolution de son mal présent : ce qui est, à vrai dire, son hérédité et sa constitution individuelle. Mais il y a autre chose, et c'est sur quoi le D^r Ch. FIESSINGER insiste avec raison : « le meilleur thérapeute n'est point celui qui ordonnera le plus de remèdes, c'est celui qui saura tirer du système nerveux les procédés défensifs les plus immédiats et les mieux combinés. » Or, qu'est-ce qui agit sur le système nerveux ? Ce ne sont pas tant les médicaments qu'une action pour ainsi dire suggestive, c'est-à-dire que le clinicien doit se doubler d'un psychologue.

L'action morale du médecin ! « C'est le psychisme du malade qui doit être réformé par la volonté du médecin. Le pronostic de toutes les maladies, ce n'est point le mal qui en décide, c'est le médecin. Et non point par ses remèdes, par son autorité. » Que saurions-nous ajouter, sinon qu'il faut, pour cette tâche entre toutes délicate, un doigté, un tact dont seuls sont capables ceux qui, comme le D^r FIESSINGER, savent unir, dans une heureuse alliance, le savoir le plus étendu au sens psychologique le plus averti.

Conférence du D^r Cabanès.

Le mercredi 12 décembre, à 20 h. 30 très précises, le D^r CABANÈS fera, dans le grand Amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous les auspices de l'Association des journalistes médicaux, dont il est Secrétaire général honoraire, une conférence sur le sujet suivant : *Les origines du Journalisme ; la naissance de la réclame ; les multiples avatars du premier journaliste médical.*

(1) *Presse médicale*, 13 août 1913.

TABLE DES MATIÈRES (1923)

| | |
|--|--|
| <p>Abrantès (<i>Raccolta medica</i> dans les Mémoires de la Duchesse d'). 144</p> <p><i>Académie de femmes</i>, au dix-septième siècle. 238</p> <p><i>Académie de médecine</i> (Laënnec à l'). 179</p> <p><i>Agence de Presse</i>. 210</p> <p>Allemands (Entrée des) dans Paris, en 1871, 203. 343</p> <p>Almeras (H. d'), 31, 125. 192</p> <p>Amour. V. <i>Femme-médecin</i>.</p> <p><i>Amygdalotome</i> (Comment aurait été imaginé l'). 61</p> <p><i>Analyse</i> (l') chimique et la Préhistorie. 187</p> <p><i>Anatomie</i> (L') aux Beaux-Arts. . . 50</p> <p><i>Angleterre</i>. V. <i>Antiféminisme</i>.</p> <p>Annamites (La Médecine chez les). 311</p> <p>Ans (Le poids des). 175</p> <p><i>Antiféminisme</i> (L') en Angleterre. 249</p> <p>Apert (Dr E.). 58. 123</p> <p><i>Apothicaire</i> (Lucas Cranach). . . . 209</p> <p>Arlequin (Pathogénie d'). 305</p> <p><i>Art</i>. V. <i>Vérité</i>.</p> <p><i>Art et Tératencéphales</i>. 131</p> <p><i>Assurance</i> (Une originale). 339</p> <p><i>Aujourd'hui et Jadis</i>. 181</p> <p><i>Auto-mutilation</i> originale. 59</p> <p>Ballons. V. <i>Gavarni</i>.</p> <p>Banville (La neurasthénie de Th. de). 77</p> <p>Baratoux (I). 203</p> <p>Barbey d'Aurevilly (Les mots de). 337</p> <p>Baudouin (Dr Marcel), 58, 220, 283, 349</p> <p><i>Belgique</i>. V. <i>Pathologie</i>.</p> <p>Bellay (La surdité de Joachim du) 10</p> <p>Bénard (Dr R.). 227</p> <p>Berner (Paul), 121. 122</p> <p>Berthe (Le monstre dont accoucha la reine). 58</p> <p>Berthollet, médecin 99</p> <p><i>Bibliophile</i> (Joyau de). 378</p> <p><i>Bibliothèques de campagne</i>. 156</p> <p>Bizard (Dr Léon). 355</p> <p><i>Blessure</i> (Une) singulière. 110</p> <p>Boghaert-Vaché (A.), 24, 102, 119. 123</p> <p><i>Bohème</i> (Un des derniers survivants de la). 180</p> | <p><i>Bolchevisme</i> (Le) et la denture. . . 141</p> <p>Bonhomme (Dr J.). 156</p> <p>Bonnette (Dr P.). 91</p> <p>Bordeu (Th. de) et la notion de sécrétion interne. 307</p> <p>Bosc. V. <i>Botaniste</i>.</p> <p><i>Botaniste</i> (Un) girardin : Bosc. . . . 35</p> <p>Boulangier (Dr L.), 348. 349</p> <p>Bourgeois (Dr A.). 195</p> <p><i>Bourgogne</i> (L'accident de la duchesse de). 118</p> <p>Bouvet (M.). 155</p> <p>Breucq (Dr). 29</p> <p>Brillet-Savarin (Napoléon, jugé par). 272</p> <p>Buffon (Ni Descartes, ni Newton). 51</p> <p>— orthopédiste. 308</p> <p>Cabanès (Conférences du Dr). 73, 379</p> <p><i>Cadavres</i> (L'ébouillement des). 272</p> <p>Caldine (Dr), 220. 314</p> <p>Calot. V. <i>Orthopédie</i>.</p> <p><i>Cambridge</i> (Quelques savants éminents de). 298</p> <p>Carnot (Le Centenaire de). 299</p> <p>Carpentier (G.). 16</p> <p>Cart (Dr), 188. 281</p> <p>Castiglione (M^{me} de). 301</p> <p><i>Célibataires</i> (Qui, le premier, imagina l'impôt sur les), 21 155</p> <p><i>Centenaires</i>. V. <i>Vieillards</i>.</p> <p>Cerf (Dr Léon). 349</p> <p><i>Cerveau sénile</i> et <i>Dioséne Prunier</i>. 13</p> <p>Chantemesse (A la mémoire du professeur). 302</p> <p><i>Chinois</i> (Les), précurseurs de Pasteur et de Jenner. 215</p> <p><i>Chirurgien</i> (Les distractions d'un grand). 377</p> <p><i>Chronique bibliographique</i>, 30, 62, 157, 253, 315, 350 379</p> <p>Claude Bernard. 168</p> <p><i>Coca</i> (Monnaie de). 208</p> <p><i>Coelyse</i> (Le sirop) dans la coqueluche, 104. 335</p> <p>Collot (Une famille d'opérateurs : les). 266</p> <p><i>Compositeur</i>, médecin. 203</p> |
|--|--|

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| <i>Compression</i> (La) des globes oculaires. | 143 | <i>Femme-médecin</i> (La) doit-elle connaître l'amour ? | 214 |
| <i>Concierge</i> (Origine du mot). | 269 | <i>Femmes</i> (Une Académie de) au xviii ^e siècle. | 238 |
| <i>Congrès</i> (Premier) d'histoire médicale. | 20 | <i>Figuier</i> (La combustion du bois de) et l'allaitement maternel. | 283 |
| <i>Conférences. V. Belgique, Cabanès, Faculté, Sorbonne.</i> | | <i>Flaubert</i> (La chambre de Gustave). | 264 |
| <i>Constatation</i> (Une) <i>post mortem</i> insolite, 16. | 188 | <i>Fleurs de lys</i> (Les) dans nos armoiries nationales. | 216 |
| <i>Coqueluche. V. Coelyse.</i> | | <i>Folk-lore</i> médical. | 138 |
| <i>Coquetterie</i> et repopulation. | 199 | Fonsegrive (G.), médecin des armées de Napoléon, et professeur de médecine à Strasbourg. | 21 |
| <i>Cornilleau</i> (Robert), 21, 35. | 103 | François de Sales (Saint) et l'or potable. | 176 |
| <i>Correcteurs</i> (Les) <i>d'imprimerie célèbres</i> , 109. | 280 | Franklin et l'heure d'été. | 213 |
| <i>Costume</i> universitaire du docteur en médecine, 25. | 26 | <i>Frontispice</i> (Un curieux). | 308 |
| Coué | 105 | <i>Gabrielle</i> (Le pavillon) et ses hôtes. | 340 |
| Cromwell (Le grain de sable de). | 76 | Gavarni et la direction des ballons. | 202 |
| D | | Giraud (Dr P.). | 60 |
| <i>Danse</i> (La) et la grippe. | 176 | <i>Goinfrerie</i> (La) teutonne. | 306 |
| <i>Debout, les morts !</i> 22. | 156 | <i>Gras</i> et <i>Maigres</i> | 79 |
| Delmas (Paul). | 29 | Grasillier (Léonce). | 216 |
| Demours (P. et A.). | 3 | Grimod de la Reynière (La syndactylie de) 58, 184. | 344 |
| <i>Denier à Dieu</i> (Origine du). | 269 | <i>Grippe</i> (La) et la danse. | 176 |
| <i>Denture</i> (La) et le Bolchevisme. | 141 | Guéhard (Dr Roland), 138, 276. | 306 |
| Desourteaux (Dr J.). | 313 | Guillaume II (Les phobies de). | 111 |
| Des Cilleuls (L.). | 249 | Guilbaud (Dr G.). | 9 |
| Didiée (Dr J.). | 311 | H | |
| <i>Dioséine Prunier</i> , 13 ; — dans les troubles de la ménopause, 142 ; — et ses applications, 265 ; — et la sclérose vasculaire. | 300 | Haton (Dr G.). | 278 |
| <i>Distractions. V. Chirurgien. Laënnec.</i> | | Heisch (Dr J.). | 61 |
| <i>Doctoresse</i> (Une) noire. | 105 | Hippocrate. V. Serment. | |
| <i>Dramaturge</i> (Un médecin). | 338 | <i>Histoire médicale</i> (1 ^{er} Congrès d'). | 20 |
| Dryden (Comment composait). | 276 | <i>Honoraires</i> (Mode original de tarification des). | 21 |
| Dumont (Dr Auguste). | 248 | — médicaux 2.000 ans avant J.-C. | 263 |
| Du Moulin (Pierre). | 313 | <i>Hypodermique</i> (L'invention de la médication). | 336 |
| Dunal (E.). | 279 | I | |
| Dupont (Etienne). | 259 | <i>Impôt. V. Célibataires.</i> | |
| Durodié (Dr). | 186 | <i>Index bibliographique</i> , 32, 64, 126, 159, 224, 252, 284. | 320 |
| E | | <i>Inoculation</i> (L') de la syphilis. | 60 |
| Eberhardt (Isabelle), évadée de la médecine. | 323 | Issaurat (Dr). | 214 |
| <i>Empaillage</i> (humain). | 106 | J | |
| <i>Enfants</i> (Les) de minuit ; le don de prophétie. | 148 | Jadin (E.). | 249 |
| <i>Escalier</i> (Au bas de l'). | 341 | Jeanne (Statuts de la Reine). | 310 |
| Esnault | 26 | Jeanneney (Dr G.). | 131 |
| Estrée (P. d'). | 61 | Jenner et l'historique de la vaccine, 52 ; — en commémoration des, 80 ; — un précurseur, inconnu, de, 87, — ou Rabaut-Pommier, 184 ; — les Chinois, précurseurs de. | 215 |
| <i>Euthanasie</i> (L') au théâtre. | 244 | <i>Jetons-monnaie</i> (Les) ne sont pas une nouveauté. | 210 |
| <i>Evadés de la médecine</i> . 99, 101, 102, 323 | | | |
| F | | | |
| <i>Faculté de médecine</i> (Conférence du Dr Cabanès à la). | 379 | | |
| Fauvel (Dr Henri). | 323 | | |
| <i>Femme</i> (La première) agrégée de médecine. | 239 | | |

| | | | |
|---|-----|---|----------|
| Jubleau (Gustave), 92, 150 | 154 | Mollinéry (R.) 9, 77, 117, 157, 176, 199, 254, 265. | 352 |
| Juif (Le médecin). | 120 | Monin (D ^r). 49, 145. | 147 |
| Kauffmann (D. C.). | 312 | Monnaie de coca. | 208 |
| Kultur (Les médecins au pays de la). | 57 | Monod (D ^r Gustave). | 283 |
| L | | Monstres parasites. | 236, 349 |
| L œnnec à l'Académie de médecine, 179; — une traduction anglaise de, 302; — les distractions de. | 340 | Montaigne pathologiste. | 9 |
| Ladres (L'épreuve des), 291. | 327 | Montres . V. Système nerveux. | |
| Lagelouze (D ^r). | 119 | Morgue (Le légendaire de la), 205; — quelle est l'étymologie du mot. | 214 |
| Lambert (Pierre). | 218 | N | |
| Lams (D ^r H.). | 248 | Napoléon (Le tic de), 15; — et la vaccine, 216; — le mal, à Waterloo, de, 238; — jugé par Brillat-Savarin. | 272 |
| Lardy (E.). | 276 | Napoléon III (Le calcul de). | 76 |
| Latin (De l'utilité ou de l'inutilité du). | 248 | Natier (D ^r M.). 23. | 276 |
| Lauréat académique. | 77 | Neurasthénie (La) de Th. de Ban- ville | 77 |
| Lautier (D ^r J.). | 118 | Neurosine Prunier. V. Surmenage; — dans les convalescences, 174; — et chaleur. | 239 |
| Lebeau (D ^r Alf.). | 121 | Noury (D ^r P.). | 156 |
| Lettre de cachet (Les) et l'exercice illégal de la médecine en Bretagne au xviii ^e siècle. | 259 | Novacétine Prunier (Salicylates et), 77; — et Uricémie, 204; — et états arthritiques. | 376 |
| Lorion (D ^r L.), 94, 188, 291. | 327 | O | |
| Lucas-Cranach , apothicaire | 209 | Oculaires (La compression des glo- bes). | 143 |
| Lunettes (Quel est l'inventeur des) | 195 | Oculistes (Deux savants). | 3 |
| M | | Œil (Le mauvais) dans une pein- ture flamande. | 248 |
| Magnan (Hommage au D ^r V.). | 210 | Offenbach (Le maestro). | 140 |
| Mai (Marions-nous en). | 138 | Omnibus (Pascal, inventeur des). | 240 |
| Maison (Une) historique. | 180 | Or potable et saint François de Sales. | 176 |
| Maladie (Etrange courage devant la). | 49 | Orthopédie (Cours d') de M. Calot | 20 |
| Maladreries (Les), 291. | 327 | P | |
| Marat (Un frère de), professeur en Russie, 118; — précurseur de M. Robichon. | 208 | Pain (La question du). | 146 |
| Marie-Antoinette (La potion de). | 272 | Papes (Ce qui se passe à la mort des). | 61 |
| Marmontel , poète scientifique et hygiéniste ignoré. | 242 | Pascal (Le tricentenaire de); — fut-il l'inventeur de la brouette? 200; — le miracle de la Sainte Epine et la nièce de, 200; — quel- ques Pensées de, 201; — inven- teur des omnibus, 240; — une thèse sur la maladie de, 240; — où est mort. | 241 |
| Martin (D ^r Jean). | 67 | Passemore (Fred). | 250 |
| Mata-Hari , son séjour à St-Lazare, son exécution. | 375 | Pasteur (Le centenaire de), 42; — est-il un évadé de la pharmacie? 103, 187, 249; — et la presse, 182; — Exposition du centenaire de, à Strasbourg, 183; — les Chinois, précurseurs de. | 215 |
| Max (Aldophe), évadé de la méde- cine. | 101 | Pathologie (La) historique en Bel- gique. | 19 |
| Max Nordau (Feu). | 74 | | |
| Mayerlina (Encore le drame de). | 268 | | |
| Mazoyer (Louis-Elie). | 217 | | |
| Médailleurs (Médecins). | 208 | | |
| Médecin (Le) Juif , 120; — compo- siteur, 203; — dramaturge | 338 | | |
| Médecine (La) dans le roman, 119, 249; — la première femme agré- gée de. | 239 | | |
| Médecins (Les) et Eug. Sue, 56; — au pays de la Kultur, 57; — médailliers, 208; — le 4 ^e salon des, 208. | 378 | | |
| Ménopause . V. <i>Dioséine</i> . | | | |
| Métallothérapie (A propos de). | 265 | | |
| Millot (J.-A.), accoucheur, 122. | 123 | | |
| Moliéresque (Une énigme). | 312 | | |

| | | | |
|---|----------|---|-----|
| <i>Patinette</i> (L'inventeur de la) | 57 | <i>Scérose-vasculaire</i> (La Dioséine et la) | 300 |
| Paullet (Dr) | 306 | Second (Henri) | 168 |
| Petit (Dr J.-M.) | 280 | <i>Sécrétion interne</i> . V. Bordeu . | |
| <i>Petits Renseignements</i> , 19, 45, 117, 210. | 264 | <i>Seringue</i> (La), instrument à toutes fins | 11 |
| Philippe (Les idées de Ch.-Louis) sur les médecins et la médecine. | 147 | <i>Serment</i> (Quelques variantes du d'Hippocrate) | 115 |
| <i>Phobies</i> . V. Guillaume II . | | <i>Servantes</i> (Les) au dix-huitième siècle. | 91 |
| <i>Phthisie</i> (La) dans l'Art. | 270 | <i>Sommeil</i> (Le) à volonté. | 171 |
| <i>Pipelet</i> (Origine du terme). | 269 | <i>Sorbonne</i> (Conférences de la). | 51 |
| <i>Préhistoire</i> . V. <i>Analyse chimique</i> . | | <i>Sororisation</i> (La) en Allemagne. | 150 |
| <i>Prêt d'honneur</i> (Le) médical, son ancienneté | 244 | <i>Soviets</i> (Au Paradis des) | 79 |
| <i>Psychologie</i> (Ecole de). | 45 | <i>Statuts de la reine Jeanne</i> | 310 |
| <i>Puces, Poux et Mouches</i> dans les pays orientaux, 277 ; — le « pistolet » ou piège à | 278 | Sue (Eugène) et les médecins. | 56 |
| <i>Puériculture</i> (La) au xvi ^e siècle. | 375 | <i>Surdité</i> (La) de J. du Bellay. | 10 |
| <i>Purge</i> (La) fasciste, 111. | 187 | <i>Surmenage et Neurosine</i> Prunier | 46 |
| <i>Quinine</i> (La) abortive. | 92 | <i>Syndactylie</i> . V. Grimod de la Reynière . | |
| <i>Quinquet</i> ou Argand ? | 213 | <i>Syphilis</i> (L'inoculation de la) | 60 |
| Rabaut-Pommier ou Jenner ? | 184 | <i>Système nerveux</i> (Le) et les montres | 153 |
| Rameaux (Vieilles croyances du Dimanche des). | 138 | <i>Télépathie physiologique</i> | 9 |
| Raynaud (Dr L.). | 155 | <i>Tératologie</i> (La) dans l'art. | 131 |
| Rebière (G.). | 22 | — (Un cas de) historique. | 58 |
| <i>Record</i> (Est-ce le) ? | 29 | Terwangue (A. de) | 187 |
| Regnault (Dr Jules). | 216 | <i>Thaumaturge</i> (Le nouveau). | 105 |
| Renan (Le centenaire de), 43 ; — comment travaillait. | 45 | <i>Thé</i> (L'abus du) est-il la cause du myxoedème de Ord ? | 275 |
| <i>Repopulation</i> et coquetterie. | 199 | <i>Théâtre</i> (L'euthanasie au). | 244 |
| Reutter (Dr L.) de Rosemont. | 60 | <i>Thèse</i> (Une) sur la maladie de Pascal. | 240 |
| <i>Revue biblio-critique</i> , 95, 124, 189, 221, 254. | 285 | Thiercelin (Dr J.). | 351 |
| Renaud (Dr). | 312 | <i>Tic</i> . V. Napoléon . | |
| Richard (Mgr), archevêque de Paris, fils de médecin, 102. | 226 | Toubin (Dr) | 181 |
| Robert le Pieux (L'enfant, à tête d'oie, du roi) | 227 | Trousseau (Une prétendue erreur de diagnostic de). | 238 |
| Robespierre (Une partie d'échecs de). | 188 | <i>Uricémie</i> . V. Novacétine . | |
| Robichon de la Guérinière (Le teinturier de). | 247 | <i>Vaccine</i> . V. Jenner ; — la, à Lunéville, il y a un siècle, 89 ; — et Napoléon | 216 |
| <i>Roman</i> (La médecine dans le). | 119 | Vauréal (Ch. de) | 50 |
| Rossini (Les jurons de). | 347 | <i>Vendée</i> (Les vieilles coutumes de) | 58 |
| Rousseau (Encore quelques mots sur la maladie de J.-J.). | 67 | <i>Vénérie</i> (A propos de). | 213 |
| <i>Russie</i> (L'impératrice de) infirmière. | 15 | <i>Ver</i> (Un) dans l'appareil circulatoire | 121 |
| <i>Salicylates</i> et Novacétine Prunier | 78 | <i>Vérité</i> (La) dans l'art. | 172 |
| <i>Salons</i> (4 ^e) des médecins. | 378 | <i>Vie</i> (Le prix de la) il y a 143 ans | 148 |
| Sanchez (Le singulier régime du Jésuite) | 119, 282 | <i>Vieillards</i> (Amours de) ; les centenaires. | 154 |
| <i>Sangue</i> (Si nous réhabilitons la). | 207 | <i>Vieux-neuf</i> , 213, 244. | 307 |
| Sarah Bernhardt (Quelques épisodes de la vie de), 169 ; — anti-féministe. | 172 | Vigée-Lebrun (Moderne), peintre de la reine. | 139 |
| Sarradon (Dr) | 21 | Vinot-Préfontaine (Jean). | 3 |
| Scévole de Ste-Marthe | 375 | <i>Violon</i> (Origine du). | 269 |
| | | Vires (Professeur). | 185 |
| | | <i>Viscères alimentaires et troubles mentaux</i> | 276 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| <i>Vitrioleurs</i> (Les), les piqueurs ont-ils existé? 23 | 155 | <i>W</i> atelet (D ^r) père. | 344 |
| <i>Vivisection</i> (Plaidoyer pour la), 163 ; — un sonnet sur la. | 168 | <i>W</i> aterloo (Le mal de Napoléon à). | 238 |
| <i>Vouch</i> (D ^r) | 154 | <i>Z</i> aleski (D ^r). | 280 |

TABLE DES GRAVURES

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| <i>A</i> natomie (La leçon d') du Cercle médical d'Anvers. | 271 | <i>L</i> a Réole (Un monstre, deux sirènes, un basilic, dans l'église de) | 137 |
| <i>A</i> nimaux fantastiques (Le montreur d'). | 135 | <i>M</i> aladrerie (La) du bord de l'Ardèche. | 329 |
| <i>A</i> rmoiries de l'Université catholique de Lille. | 115 | <i>M</i> ata-Hari, 357, 359, 363 ; — autographe de | 365 |
| <i>B</i> acon (Roger). | 197 | <i>M</i> onstre anencéphale, 132 ; — pseudocéphalien, 132 ; — enfant à la face de grenouille, 133 ; — dans une église de La Réole, 137 ; — exhibé au temps de Charles I ^{er} , d'Angleterre | 237 |
| <i>B</i> osc. | 37 | <i>P</i> asteur (Autographe de). | 251 |
| <i>C</i> ollot (Th.) | 267 | <i>R</i> évolution (Salle d'enfants recueillis pendant la). | 319 |
| <i>C</i> rèche des Enfants Assistés, vers 1840. | 317 | <i>R</i> obichon de la Guérinière. | 247 |
| <i>C</i> uvier. | 40 | <i>R</i> ousseau (J.-J.) en robe de chambre. | 69 |
| <i>D</i> emours (Pierre), 5 ; — Antoine-Pierre. | 7 | <i>T</i> houin. | 41 |
| <i>E</i> berhardt (Isabelle). | 325 | <i>T</i> ulp (Frontispice d'un ouvrage de N.). | 309 |
| <i>E</i> mpailleur (Le docteur). | 107 | <i>T</i> ouche (Caricature sur la). | 53 |
| <i>F</i> auche-Borel. | 191 | | |
| <i>F</i> ontaine (La) de Tourne. | 329 | | |
| <i>J</i> ussieu (de). | 41 | | |



Le Co-Propriétaire Gérant : D^r CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie.

ALIMENTATION DES ENFANTS

PHOSPHATINE FALIÈRES

Se méfier des imitations que son succès a engendrées

R. C. Seine 53,319